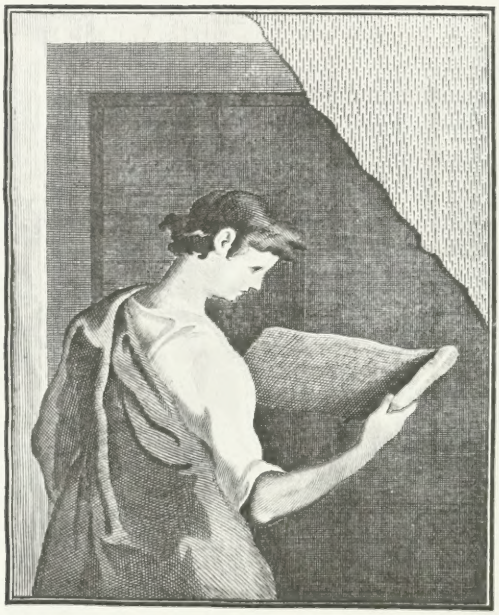

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS.

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS.

—

TOME VIII.

—

LIÉGE

IMPRIMERIE DE J.-G. CARMANNE

—

1866

GETTY CENTER LIBRARY

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIEGEOIS

PRÉSIDENT HONORAIRE.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÉGE.

DE LUESEMANS (Charles) ✻, ✠, (*) ancien membre de la Chambre des représentants, ancien bourgmestre de Louvain, etc.

VICE-PRÉSIDENT HONOIRARE.

LE BOURGMESTRE DE LIÉGE.

PIERCOT (Ferdinand), *C.* ✻, ancien ministre de l'intérieur, etc.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1866.

Président, CH. GRANDGAGNAGE.
Vice-Président, EDM. baron DE SÉLYS-LONGCHAMPS.
Secrétaire-général, S. BORMANS.
*Conservateur et secrétaire-adj*t, J. ALEXANDRE.
*Trésorier et conservateur-adj*t, F. HOCK.
Bibliothécaire, L. FABRY-ROSSIUS.

(*) Signes des décorations : ✻ Ordre de Léopold, ✠ Croix de fer, ✻ Légion d'honneur, ✻ Lion néerlandais.

MEMBRES EFFECTIFS.

ALEXANDRE (Joseph), docteur en médecine, etc.

BORMANS (J.-H.), *O.* ✻, professeur émérite à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, de la commission royale d'histoire, etc.

BORMANS (Stanislas), conservateur-adjoint des archives de l'Etat, secrétaire de la Société liégeoise de littérature wallonne, etc.

CAPITAINE (Félix), *O.* ✻, ancien président de la Chambre et du Tribunal de commerce de Liége, ancien membre du Conseil provincial, du Conseil communal, etc.

CAPITAINE (Ulysse), administrateur du comptoir de la Banque nationale, membre du Conseil supérieur d'industrie, de la Chambre de commerce de Liége, etc. *Secrétaire honoraire.*

DOGNÉE (Eugène M. O.), avocat, conseiller de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre honoraire de la Société de l'union des artistes liégeois, etc.

FABBY-ROSSIUS (L.), agrégé à l'Université de Liége, correspondant de la Société française pour la conservation des monuments historiques, etc.

GRANDGAGNAGE (Joseph), *C.* ✻, premier président de la Cour d'appel de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, etc.

GRANDGAGNAGE (Charles), ✻, ancien membre de la Chambre des représentants, président de la Société liégeoise de littérature wallonne, membre de la Société de Berlin pour la langue et les antiquités, etc.

HOCK (Félix), capitaine pensionné.

HOUBOTTE (J. F. G.), ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, etc.

D'OTREPPE DE BOUVETTE (Albert), *O.* ✻, conseiller honoraire à la Cour de Liége et du conseil des Mines, secrétaire-général honoraire de la Société d'Émulation de Liége, correspondant de la Commission royale des monuments, etc. *Président d'honneur à vie.*

SCHOONBROODT (J. G.), docteur en droit, conservateur des ar-

chives de l'Etat, ancien membre du Conseil provincial, etc.

DE SÉLYS-LONGCHAMPS (Edmond baron), ✻, sénateur, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Société royale des sciences de Liége, etc.

DE THEUX (Xavier), docteur en droit, président de la Société des Bibliophiles Belges, etc.

UMÉ (Godefroid), architecte, président de la Société de l'Union des Artistes liégeois, vice-président du Cercle artistique et littéraire, secrétaire de la Société des Architectes de la province de Liége, etc.

MEMBRES HONORAIRES.

BOUCHER DE PERTHES (J.), *O.* ✻, président de la Société impériale d'Émulation d'Abbeville, de la Société de numismatique de Londres, etc., *à Abbeville.*

DE CAUMONT (A.), ✻, ✻, membre correspondant de l'Institut de France, fondateur et directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques, etc., *à Caen.*

DE DECKER (P.), *O.* ✻, ancien ministre de l'intérieur, membre de la Chambre des représentants, de l'Académie royale de Belgique, etc., *à Bruxelles.*

GACHARD (L.-P.), *C.* ✻, ✻, ✻, archiviste-général du royaume, membre de l'Académie royale de Belgique et du Conseil héraldique, secrétaire de la Commission royale d'histoire etc., *à Bruxelles.*

DE GERLACHE (E.-C. baron), *G. C.* ✻, ✠, *C.* ✻, premier président de la Cour de cassation, ancien président du Congrès national, président de la Commission royale d'histoire, etc., *à Bruxelles.*

HOFFMANN (F.-L.), homme de lettres et ancien censeur, *à Hambourg.*

DE LAFONTAINE (G.-F.-J.), ✻, ancien gouverneur du grand-duché de Luxembourg, associé à l'Académie royale de Belgique, etc., *à Luxembourg.*

LE CLERC (V.), *C.* ✻, doyen de la Faculté des lettres de Paris, membres de l'Institut de France, etc., *à Paris.*

LECLERCQ (M.-N.-J.), *G. O.* ✠, ancien ministre de la justice, ancien membre du Congrès national et de la Chambre des représentants, procureur général près la Cour de cassation, etc., *à Bruxelles.*

DE MERCY-ARGENTEAU (F.-J.-C. comte), *G. O.* ✠, *G. C.* ✠, ancien chambellan et ministre plénipotentiaire de Napoléon Ier, ancien grand chambellan du roi des Pays-Bas, etc., *à Argenteau.*

PARIS (Paulin), ✠, professeur au Collége de France, membre de l'Institut, etc., *à Paris.*

VAN DEN PEEREBOOM (Alphonse), ✠, ministre de l'intérieur, président de la Société archéologique d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, etc.

PITRA (Son Emin. le cardinal J.-B.), *à l'abbaye de Solesmes* (département de la Sarthe).

QUETELET (L.-A.-J.), *G. O.* ✠, *O.* ✠, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de Belgique, directeur de l'Observatoire, président de la Commission centrale de statistique, etc., *à Bruxelles.*

RAIKEM (J.), *G. C.* ✠, ✠, *C.* ✠, ancien membre du Congrès national, ancien ministre de la justice, procureur général près la Cour d'appel de Liége, etc., *à Liége.*

ROGIER (Ch.), *G. C.* ✠, ✠, *G. O.* ✠, ministre des affaires étrangères, ancien membre du Gouvernement provisoire, du Congrès national, etc., *à Bruxelles.*

ROULEZ (J.-E.-G.), ✠, professeur d'archéologie à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, de l'Institut de France, etc., *à Gand.*

WARNKOENIG (L.-A.), conseiller intime de S. M. le Roi de Wurtemberg, ancien professeur aux universités de de Liége, de Louvain, Gand et de Tubingue, etc., *à Stuttgart.*

DE WITTE (J.), ✠, ✠, membre de l'Académie royale de Belgique, de l'Institut de France, de l'Académie royale de Berlin, etc., *à Paris.*

MEMBRES CORRESPONDANTS.

BORGNET (A), *O.* ✠, professeur ordinaire à l'Université de Liége, membre de l'académie royale de Belgique, de la Commission royale d'histoire etc., *à Liége.*

BORGNET (J.), ✠, conservateur des archives de la province de Namur, secrétaire de la Société archéologique de cette ville, etc., *à Namur.*

DE BORMAN DE SCHALKHOVEN (Chevalier C.), conseiller provincial, membre correspondant de la Commission royale des monuments, etc., à Schalkhoven.

DE BUSSCHER (E.), ✠, secrétaire de la Société royale des beaux-arts de Gand, de la Commission royale des monuments, etc., *à Gand.*

CHALON (R), ✠, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Société royale de la numismatique Belge et de la Société des bibliophiles de Mons, etc., *à Bruxelles.*

DE CLOSSET (L.), ✠, professeur à l'Université de Liége, etc., *à Liége.*

CORBESIER (N.), vérificateur à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines, etc., *à Liége.*

DE COSTER (L.), directeur de la *Revue de la numismatique belge*, correspondant de la Société archéologique du Luxembourg; etc., *à Bruxelles.*

DE CRASSIER (L.-D.-J. baron), *O.* ✠, ✠, conseiller à la cour de cassation, membre du conseil héraldique, etc., *à Bruxelles.*

DEJARDIN (A.), capitaine du génie, membre de la Société historique de Tournai, etc., *à Gand.*

DELAHAYE (A.-J.), *O.* ✠, ancien ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées de la province de Liége, etc., *à Namur.*

DELHASSE (F.), membre de la Société des Bibliophiles liégeois, etc.

DESNOYERS (J.), ✻, bibliothécaire au Muséum d'histoire naturelle, secrétaire de la Société d'histoire de France, etc., *à Paris.*

DEVILLERS (L.), conservateur-adjoint des archives du Hainaut membre de la Société scientifique et du Cercle archéologique de Mons, etc., *à Mons.*

DIEGERICK (J.), ✻, secrétaire de la Société historique de la ville d'Ypres, correspondant de la Société d'Émulation de Liége, etc., *à Ypres.*

FIESS (J.), ✻, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Liége, président de la Société des Bibliophiles Liégeois, etc., *à Liége.*

GROTEFEND, professeur à l'Université de Heidelberg, etc.

HAGEMANS (G.), vice-président de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc., *à Bruxelles.*

HELBIG (H.), secrétaire de la Société de l'*Espérance*, de la Société des bibliophiles liégeois, etc.

D'HERICOURT (Achmet comte), ✻, vice-président de l'Académie d'Arras, membre de la Société historique et littéraire de Tournai, etc., *à Souchez, près Arras.*

KAUSLER (E.-H.), conseiller intime, archiviste général du royaume de Wurtemberg, *à Stuttgart.*

KEMPENEERS (A.), docteur en droit, ancien professeur de droit canon au grand Séminaire de Liége, etc.

LAVALLEYE (E.), professeur d'histoire et d'archéologie à l'Académie des beaux-arts de Liége, etc., *à Liége.*

DE LIMBOURG (P.), propriétaire et maître de forges, à *Theux.*

LOUMYER (L.), ✻, chef de division au ministère des affaires étrangères, membre correspondant de la Société liégeoise de littérature wallonne, etc., à *Bruxelles.*

MARTIAL (Ep.), avocat, membre effectif de la Société liégeoise de littérature wallonne, etc., à *Liége*.

MULLER (C.), ✻, membre de la Chambre des représentants, ancien membre de la Députation permanente du Conseil provincial, etc., à *Liége*.

NAMUR (A.), conservateur-secrétaire de la Société royale archéologique du Luxembourg, etc., à *Luxembourg*.

NAUTET (G.), imprimeur-libraire, directeur de la *Feuille dominicale*, etc. à *Verviers*.

NEYEN (Aug.), membre fondateur de la Société royale archéologique du Luxembourg, etc., à *Wiltz*.

DE NOUE (A.), docteur en droit, membre de la Société d'archéologie Rhénane, etc., à *Malmédy*.

PERREAU (A.), agent du trésor, président de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc., à *Tongres*.

PETY-DE ROSEN (J.), banquier, membre de la Société royale de la numismatique belge, etc., à *Grune*.

RÉMONT (J.-E.), ✻, professeur d'architecture et de construction à l'Académie des beaux-arts, membre de la Commission royale des monuments, etc., à *Liége*.

RENIER (J.-S.), peintre d'histoire, professeur à l'École industrielle, etc. à *Verviers*.

DE ROBIANO (M. comte), ✻, sénateur, membre du Conseil héraldique, etc., à *Bruxelles*.

DE SAINT-GENOIS (J. baron), ✻, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Gand, ancien échevin, membre de l'Académie royale de Belgique, etc., à *Gand*.

DE THIER (C.), juge près le tribunal de première instance de Liége, ancien secrétaire de l'Institut, etc., à *Liége*.

VAN DEN STEEN DE JEHAY (X. comte), membre de la Société royale de la numismatique belge, de la Société des antiquaires de Picardie, etc., à *Jehay*.

VAN DER STRAETEN-PONTHOZ (F. comte), vice-président de la Société archéologique de la Moselle, membre de l'Académie de Metz, etc., à *Metz*.

VAN HULST (F.), ✻, avocat, professeur agrégé à l'Université de Liége, ancien directeur de la *Revue de Liége*, etc.

VISSCHERS (A.), *O.* ✻, membre du Conseil des mines et de la Commission directrice des *Annales des travaux publics de Belgique*, etc., *à Bruxelles*.

WARZÉE (A.), chef de division au ministère des travaux publics, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à *Bruxelles*.

WURTH-PAQUET (F.-X.), ✻, ancien ministre de la justice, ancien président de la Société royale archéologique du Luxembourg, etc., à *Luxembourg*.

ZOEPFL (H.), professeur de droit à l'université de Heidelberg, conseiller du grand duc de Bade, etc.

MEMBRES ASSOCIÉS.

ANGENOT, chef de division au gouvernement provincial.
DE BOUNAM DE RYCKHOLT (baron Phil.), colonel pensionné.
BURY, (Auguste), avocat.
CAUMARTIN (L.), homme de lettres.
DEBRUN (G.-L.-E.), juge-de-paix, à Waremme.
DEJARDIN (L.) docteur en médecine.
DELEXHY (M.-B.-J.), ancien conseiller provincial.
DOREYE (L.-A.-J.), conseiller à la Cour.
DUMONT (B.-A.), notaire.
FALISSE (L.), consul de Russie.
FICK-SIMON (Franç.), conseiller communal.
FORGEUR (Joseph), avocat et sénateur.
FRANKINET (T.), avocat.
GLOESENER (Math.), professeur émérite à l'Université de Liége.
DE GOER DE SPIRLET (baron), propriétaire.
DE HEMRICOURT DE GRUNE (comte Arthur), docteur en droit.

DE LOOZ (comte Hyp.), sénateur.
MALÉCOT (Léon) ingénieur
NOPPIUS (Lambert), architecte provincial.
D'OTREPPE (Adolphe), propriétaire.
D'OTREPPE (Frédéric), propriétaire.
RICHARD-LAMARCHE (H.), propriétaire.
DE ROSSIUS-ORBAN, (C.), président du Conseil provincial.
DE LA ROUSSELIÈRE (baron Gaston), propriétaire.
DE SENZEILLE (baron Ernest), propriétaire.
SMETS (Th.), pharmacien.
THIMISTER (Olivier), chapelain à la Cathédrale de Liége.
DE TOMBAY (Fr. Jos.), sculpteur.
WAUTERS-CLOES (Hyac.), propriétaire.
WHETNALL (baron Ed.), attaché de légation.
XHOFFRAY (J,), propriétaire.

Membres décédés depuis la fondation de l'Institut.

MEMBRES EFFECTIFS.

DAVREUX (Charles), ✠, agrégé à l'Université, ancien professeur à l'École industrielle de Liége, membre de la Commission administrative des Hospices, secrétaire de la Commission médicale provinciale, membre de l'Académie royale de médecine et de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société de la numismatique belge, des Sociétés scientifiques et historiques du Limbourg et du Hainaut ; né à Liége le 10 septembre 1800, décédé en cette ville, le 11 avril 1863.

DU VIVIER DE STREEL (Charles), ✠, ✠, curé de St-Jean, aumônier général des décorés de la croix de fer, ancien professeur au petit séminaire de Liége, correspondant de l'Académie impériale de Mâcon, de la Société philotechnique de Paris, des Sociétés

d'Émulation d'Abbeville, de Cambray, etc. ; né à Liége en 1799, décédé en cette ville, le 1er février 1863.

MEMBRES HONORAIRES

DE BEAUFORT (A.-L.-L. comte), *C.* ✻, *O.* ✻, inspecteur-général des beaux-arts, président de la Commission royale des monuments, membre du Conseil héraldique, du Conseil d'administration de la bibliothèque royale et du Musée royal de peinture de Bruxelles ; né à Tournai en 1806, décédé à Bruxelles, le 29 juillet 1858.

DE RAM (P.-F.-X.), *O.* ✻, recteur magnifique de l'Université de Louvain, membre des Académies royales de Belgique et de Munich, de la Commission royale d'histoire, de l'Académie théologique et de l'Académie de la religion de Rome, etc.; né en 1804, à Louvain, décédé en cette ville le 14 mai 1865.

SCHAYES (A.-G.-B.), ✻, conservateur du Musée royal d'armures et d'artillerie, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant du ministère de l'instruction publique de France pour les travaux historiques, membres des Académies d'archéologie de Belgique et d'Espagne, des Sociétés archéologiques, littéraires et historiques d'Utrecht, Leyde, Trèves, Arras, de la Morinie, du Luxembourg, etc. ; né à Louvain le 11 janvier 1808, décédé à Ixelles le 8 janvier 1859.

DE STASSART (G.-J.-A. b^on), *O.* ✻, ✠, *G. O.* ✻, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, gouverneur des provinces de Namur et de Brabant, vice-président du Congrès national, président du Sénat, membre de l'Académie royale de Belgique, de l'Institut de France, correspondant du ministère de l'instruction publique de France pour les travaux histori-

ques, membre honoraire de la Société libre d'Émulation de Liége, etc.; né à Malines le 2 septembre 1780, décédé à Bruxelles le 10 octobre 1854.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

BAILLEUX (Fr.), avocat, conseiller provincial, secrétaire de la Société liégeoise de littérature wallonne, etc. ; né à Liége, en 1817, décédé en cette ville, le 24 janvier 1866.

BARON (A.-A.), *O.* ✠, ✠, professeur émérite à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, ancien professeur à l'Université libre et à l'École militaire de Bruxelles, ancien préfet des Études de l'Athénée de cette ville ; né à Paris en 1794, décédé à Ans-et-Glain le 24 mars 1862.

CARTON (C.-.L), ✠, chanoine de la cathédrale de Bruges, directeur de l'Institut des Sourds-Muets et des Aveugles de Bruges, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Société d'Émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occid., correspondant de la Commission royale des monuments, etc. ; né à Pitthem le 3 juin 1802, décédé à Bruges le 8 mars 1863.

COMHAIRE DE SPRIMONT (baron C.-V.), ancien membre du Conseil provincial de Liége, de la Société de numismatique belge, etc. ; né à Liége en 1817, décédé à Bruges le 6 mars 1861.

DELVAUX (H.-J.-B.), géomètre-arpenteur, ancien bourgmestre de Fouron-le-Comte, auteur du *Dictionnaire géographique de la province de Liége* ; né le 10 février 1796 à Fouron-le-Comte, décédé le 22 avril 1858.

DEWANDRE (H.), *O.* ✠, avocat, ancien membre du Congrès national, ancien bâtonnier, président de la Société libre d'Émulation, membre de la commission administrative du Conservatoire royal de Liége, membre honoraire de l'Académie nationale d'archéologie

d'Espagne, correspondant de la Commission royale des monuments, etc.; né à Liége en 1790, décédé en cette ville le 30 septembre 1862.

DINAUX (Arthur), ✻, directeur des *Archives Historiques du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions, de la Société des Antiquaires de France, de la Société liégeoise de littérature wallonne, etc., né à Valenciennes le 8 septembre 1795, décédé à Montataire (Oise) le 15 mai 1864.

KERSTEN (Pierre), ✻, directeur-propriétaire du *Journal historique et littéraire*, ancien professeur à l'Athénée de Maestricht ; né à Maestricht le 9 janvier 1789, décédé à Liége le 3 janvier 1865.

LIBERT (Marie-Anne), botaniste et archéologue, membre de la Société Linnéenne de Paris, de la Société royale de Botanique de Bruxelles, de la Société des antiquaires du Rhin, etc.; née à Malmedy en 1782, décédée en cette ville le 13 janvier 1865.

MATERNE (J.-F.-C.), *C.* ✻, ✠ *C.* ✻, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, secrétaire-général du ministre des affaires étrangères ; né à Huy en 1807, décédé à Schaerbeck, le 15 avril 1860.

MOTTIN (P.-B.), archéologue, échevin et secrétaire de Hannut, né à Hannut en 1794, décédé le 30 juillet 1859.

DE RENESSE-BREIDBACH (L.-J. comte), *O.* ✻, vice-président du Sénat, membre de la Société de la numismatique belge, de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc. ; né en 1797, décédé à Bruxelles le 28 mars 1863.

DE REUME (Auguste), ✻, major d'artillerie, membre des Académies de Besançon et de Bordeaux, de la Société historique d'Utrecht, etc., né à Maestricht en 1807, décédé à Bruxelles le 2 juillet 1865.

ÉRARD DE LA MARCK,

PRINCE-ÉVÊQUE DE LIÉGE.

Extrait de la chronique de Jean de Brusthem (1506-1538).

Le manuscrit de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, portant les n°s 14365-67, et intitulé : *Appendices variae ad historiam Leodiensem ex diversis codicibus mss. excerptae et nitidissime a nobili D. Hermanno de Wachtendonck propria manu conscriptae*, renferme un grand nombre de documents du plus haut intérêt pour l'histoire de la principauté et des évêques de Liége. « La première partie de cet intéressant et curieux recueil, dit Becdelièvre (1), présente une description assez détaillée du pays et du diocèse de Liége d'après Guicciardin dans sa *Description des Pays-Bas*, Ortelius et Viviane dans leur *Itinerarium*, Guillelmus Neubrigensis, Hermann Schedel, Barland,

(1) *Biographie liégeoise*, I, p. 347. — Becdelièvre, dans l'article consacré à Herman de Wachtendonck, ne donne aucun détail sur sa personne. Wachtendonck était un homme d'une grande activité. Il copia et annota en moins de douze jours la biographie de l'évêque Erard que nous publions. *Incepi scribere*, 6 *martii* 1608, dit-il en tête de la copie ; et il termine par les mots suivants : *Haec ex Joanne Brusthemio absolvi* 17 *martii* 1608 *ante meridiem. Laus Deo.*

Piccolimini et Pontus Heuterus. Tout y est entremêlé de remarques du compilateur. On y trouve ensuite des notes tirées d'un ancien manuscrit, appartenant à Hermann, et de plusieurs autres livres et chroniques, le tout servant à compléter ce qui manque dans *Jean de Warnant*, plus connu sous le nom de *Joannes Presbyter*. Ce sont des extraits de Raymond, de Jean de Brustem, d'Anselme, de Gilles d'Orval, de Grammaye, de Meyer, du manuscrit de Saint-Jacques, de la *Chronique* des Chartreux, de Jean d'Outremeuse, de Hocsem, du *Livre des Chartres de Saint-Lambert*, de la *Chronique* de Saint-Laurent, des manuscrits de Radulphe de la Rive, des papiers d'Arnold de Wachtendonck et de ceux d'Arnold de Hocht, son ami, de Hemricourt, de Langius, de Placentius, de Froissart, de Philippe de Commines, de Monstrelet, d'Olivier de la Marche, d'une *Chronique anonyme*, dont l'auteur vivait vers la fin du quinzième siècle, prêtée à Hermann par le chanoine Chabot, et enfin d'une foule d'autres écrivains. Ces divers extraits sont accompagnés des textes, traités, trèves, compromis, sentences arbitrales, lettres de mambournie et d'autres pièces fort curieuses. Cette immense compilation présente ainsi l'histoire de Liége depuis les premiers évêques jusqu'à Corneille de Berg. Elle fournit surtout des détails très-circonstanciés sur les temps si orageux de Louis de Bourbon et de Jean de Hornes. La conspiration de la famille d'Anthin y est exposée avec des détails jusqu'à présent inconnus aux historiens liégeois. »

C'est dans ce recueil que se trouve la vie de l'évêque

Erard de la Marck, que nous livrons à la publicité. Wachtendonck, comme il nous l'apprend lui-même, la copia en 1608, d'un manuscrit appartenant au jurisconsulte Jean Curtius, seigneur d'Oupeye. Ce manuscrit avait appartenu auparavant au chanoine Henri Doern, d'abord official, puis archidiacre de Liége (1).

Jean de Brusthem, né au village de ce nom dans le comté de Looz, a vécu pendant la première partie du seizième siècle. Ayant résolu d'embrasser l'état religieux, il entra de bonne heure au couvent des Récollets de Saint-Trond, et y passa la plus grande partie de sa vie. C'est sans doute pour cette raison, et parce que le village de Brusthem est situé à peu de distance de Saint-Trond, que plusieurs biographes le font naître dans cette ville, et lui donnent le surnom de *Trudonopolitanus*. On ne connaît guère de détails sur Jean de *Brusthem*. La notice la plus complète sur la vie et les travaux du chroniqueur limbourgeois est due à M. de Villenfagne. Elle était restée inédite jusqu'en 1836, lorsque M. de Reiffenberg la publia dans l'*Introduction* placée en tête du premier volume de la *Chronique rimée de Philippe Mouskès* (2). Cependant M. Borgnet, l'infatigable éditeur des *Chroniques liégeoises*, fait remarquer que dans la notice de Villenfagne, les détails sur Brusthemius et sur son œuvre capitale, ne sont pas tous exacts (3).

(1) Voyez la note qui accompagne le titre placé par Wachtendonck en tête de la vie d'Erard de la Marck.

(2) Page CCLXVII — CCLXX.

(3) *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 2e série, VIII, p. 331.

Jean de Brusthem a laissé les ouvrages suivants :

1. *Res gestae episcoporum Leodiensium et ducum Brabantiae a temporibus sancti Materni ad annum* 1505 (lisez 1544, car la chronique s'étend jusqu'à l'avénement de l'évêque Georges d'Autriche) *per Joannem Brusthemium, Franciscanum Trudonopolitanum, manuscriptae, Georgioque Austriaco, episcopo Leodiensi, dedicatae.* — Une copie ancienne, sinon l'original même de ce travail resté inédit jusqu'à nos jours, a été offerte, en 1862, à la Bibliothèque royale, à Bruxelles, par M de Bellefroid, membre de la Députation permanente du Limbourg. Il porte le n° 21822. M. le professeur Borgnet en a fait une description exacte dans le *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 2e série, VIII, pp. 330-336.

2. *Catalogus et acta episcoporum Leodiensium, principum Tungrensium, ducum quoque Brabantinorum, Joanne Brusthemio, Franciscano Trudonensi, collectore.* — Ce travail, qui n'est qu'un résumé succinct de l'ouvrage précédent, a été publié par M. de Reiffenberg parmi les *Appendices* du premier volume de la *Chronique de* Philippe Mouskès ; elle occupe les pages 562 à 602.

3. *P. Joannis Brusthemii, Trudon., ord.* FF. *Minorum, continuatio historiae Leodiensis, authore Joanne Stabulao, ab anno* 1456 *ad annum* 1538.

Les *Res gestae episcoporum Leodiensium*, que l'on pourrait nommer avec raison la grande chronique de Brusthem, trouveront leur place, nous l'espérons, dans le *Corps de chroniques liégeoises* dont la *Commission royale d'histoire* a confié la publication aux soins intelligents de M. Borgnet.

En attendant que nos vœux se réalisent, il ne sera pas inutile, croyons-nous, de faire connaître, d'après la copie de Wachtendonck collationnée avec le manuscrit de Bruxelles, la partie de l'œuvre du chroniqueur franciscain, qui contient la biographie d'Erard de la Marck. On y trouvera des détails inconnus sur la vie et l'épiscopat d'Erard en même temps qu'un spécimen de la chronique de Brusthem.

Lorsqu'on compare la vie de l'évêque Erard par Brusthem avec celle que Chapeaville a insérée dans ses *Gesta pontificum Leodiensium* (1), on est frappé tout d'abord de la ressemblance qui existe entre les deux biographies ; et bientôt on s'aperçoit que Chapeaville a, sans citer la source où il a puisé, mis largement à profit l'œuvre de son devancier. Cependant cette ressemblance est beaucoup plus forte dans la première partie du travail que dans la dernière. On remarque, en effet, qu'à partir de l'année 1519 ou 1520, Brusthem oublie en quelque sorte son héros ; et s'il ne le perd pas entièrement de vue, il semble néanmoins le placer au deuxième plan de sa chronique, pour s'occuper presque exclusivement de faits relatifs à l'histoire générale, ecclésiastique et profane.

Nous nous sommes demandé s'il fallait reproduire les passages qui ne se rapportent pas directement à l'évêque Erard, ou bien s'il valait mieux les retrancher. Après un mûr examen de la question, nous nous sommes décidés à donner en entier, sans lacune ou suppression, le texte original. Nous croyons que la publication intégrale de ce texte

(1) Tome III, pp. 235-333.

contribuera à faire connaître la méthode et la valeur de la chronique de Brusthem.

Avant de terminer cette introduction, nous avons à expliquer la cause qui a donné lieu à la publication de la biographie d'Erard de la Marck. Il y a quelques années lorsque Mgr. de Ram, le vénéré et regretté recteur de notre Université, réunissait ses *Documents pour servir à l'histoire des troubles du pays de Liége* (1455-1585) il fit prendre dans le manuscrit de Wachtendonck dont nous avons parlé, une copie de la vie de l'évêque Erard. Cette copie, trouvée parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Mgr de Ram, me fut confiée par la famille du défunt. Elle portait en tête la note suivante : « J'ai une dette à « remplir vis-à-vis de l'*Institut archéologique liégeois*. Si « la société croit que cette vie peut-être publiée dans ses « *Bulletins*, je me ferai un plaisir d'en soigner l'impres- « sion. » Voulant nous conformer autant que possible aux intentions exprimées dans ces lignes, nous nous sommes adressés à l'*Institut archéologique liégeois* en lui proposant l'insertion de ce document dans son *Bulletin*, et nous offrant pour en surveiller l'impression à la place de celui qui fut notre maître et notre guide dans les études historiques. L'*Institut archéologique*, par l'organe de son digne Président, a bien voulu nous répondre, « qu'il acceptait, avec bonheur et reconnaissance, la « notice laissée à titre de vœu par l'honorable Mgr. de « Ram. »

Nous reproduisons fidèlement le texte du manuscrit de Bruxelles (n° 21822), que l'on croit avec raison être

l'original même de Brusthem, en mettant en note les variantes et les annotations que nous avons rencontrées dans la copie de Wachtendonck (n° 14365-67). Nous nous sommes permis aussi d'ajouter de temps en temps quelques notes explicatives.

Edm. REUSENS,

Professeur d'archéologie et bibliothécaire de l'Université catholique de Louvain.

Vita reverendissimi domini domini Erardi a Marca, episcopi Leodiensis, extracta ex Joanne Brusthemio, Franciscano [1].

1506

Erardus de Marcka illustrissimi et apud omnes sui temporis principes nominatissimi domini Roberti de Marcka filius [2] ecclesiae Leodiensis canonicus et sacrosanctae Sedis Apostolicae prothonotarius, tam divinarum quam humanarum literarum eruditione praeclarus, vir utique prudentia insignis, forma venustus, statura procerus, sermone facundus, omnique gratiarum et virtutum genere dotatus, electus est in octogesimum quartum Leodiensis ecclesiae pastorem et episcopum, anno salutis humanae 1506, penultima [3] decembris, feria secunda infra Domi-

(1) Wachtendonck ajoute à ce titre : « Quem mutuo habui a viro clarissimo Joanne Curtio, domino de Oupey, etc. ; qui antea spectaverat avunculo suo, piae memoriae domino domino Henrico Doern, canonico et officiali Leodiensi, postmodum in eadem ecclesia archidiacono. Incepi scribere 6 martii 1608. »

(2) Filius inquam Roberti a Marca, domini de Sedain et Johannae filiae Nicolai de Saulcy, dominae de Florenges ; avum habuit Joannem dominum de Aremberghe, Mirwaer, et advocatum Hasbaniae, aviam Annam de Virnenburg, proavum Everardum de Aremberghe dominum, (et post obitum fratris sui Joannis dominum de Neufchastel, Lum, Marcq, Peer et advocatum Hasbaniae), proavam Mariam de Bracquemont, abavum Everardum dominum de Aremberghe et Mariam de Loz, attavum Engelbertum, comitem de Marca et Mechtildem de Aremberghe, ex quibus duces Clevenses et Juliacenses usque in hodiernum diem ortum suum sumpserunt ; cujus Engelberti Adolphus a Marca, episcopus Leodiensis, fuit frater, et Engelbertus episcopus ex fratre nepos. » *Note de* Waçhtendonck.

(3) Nota quod videtur hic esse error ; nam litera dominicalis anni 1505, quae durat usque ad 12 menses integros, erat E, quae incidit in 28 diem decembris anni 1506, incipiendo a Nativitate Domini praedicti mensis, et sic feria secunda esset 29 decembris et non penultima ; quamvis Placentius, Petrus Merseius et alii dicant ipsum electum pridie calendas januarii, quod est ultima decembris. » *Note de* Wachtendonck.

nicae Nativitatis octavam ; praefuitque prudenter et pacifice annis 32, mense uno, diebus 16.

Defuncto namque domino Johanne de Horne, Leodiensi episcopo, ut praedictum est, 19 decembris, quae fuit feria sexta quatuor temporum, sequenti die sabbati habito capitulari conventu pro designatione diei electionis novi praesulis, designata est dies ad feriam secundam post Christi Nativitatem [1].

Eodem die per capitulum ordinati fuerunt ex canonicis ecclesiae Leodiensis viri nobiles, qui portas civitatis, adjunctis sibi certis civibus, observarent. Ad portam sanctae Walburgis deputatus fuit domicellus Philippus de Agymont; ad portam Avroti, domicellus de Manderscheyt ; ad portam sanctae Margaretae, domicellus de Rykensteen ; ad portam sancti Leonardi, domicellus de Meroda ; ad portam Amari Cordis, domicellus de Houffalieze. Similiter ad oppida quaeque patriae Leodiensis ac comitatus Lossensis electi sunt nobiles viri, praestito prius juramento, quisque ad locum suae curae deputatum fideliter tuendum. In Huyo ordinati sunt dominus de Oxshen et Theodoricus Poulhon ; in Dyonanto, dominus comes de Agymont ; in oppidis Thudino, Covino et Fossis, dominus de Houffalieze ; in Sancto Trudone, domicellus Joannes de Marcka ; in Tungri, dominus de Hamalia ; in Hasselt, dominus de Voghelsanck ; in Maeseyck, dominus de Petersheym.

In vigilia sacrae Nativitatis Christi, convocato palatio ad Fratres Minores, decretum fuit per magistros ac ministeriales, quod unionem et concordiam cum ecclesia omnino servarent ; quodque illum, qui per capitulum eligendus esset in episcopum, pro suo vero pastore tenerent ; et si, quod absit, discordia in electione oriretur, vel duo aut plures ad invicem de pontificatu disceptarent, nullius ejusmodi parti faverent ; sed, quem Apostolica Sedes confirmaret, illi obedirent. De hoc per omnes parochiales ecclesias deputati fuerunt viri fideles ad recipiendum a

(1) « Ergo 29 decembris. » *Note de* WACHTENDONCK.

singulis civibus juramentum fidelitatis, quod et ipsi pacem, unionem et concordiam praedictam observarent.

Dominica die, quae erat sanctorum Innocentium [1], intimatum fuit universis parochialibus ecclesiis, juxta ordinationem ecclesiae majoris, quod feria secunda sequente, congregato omni populo, speciales seu votivae missae celebrarentur, fierentque sine intermissione preces et obsecrationes ad Dominum, ut, sua cooperante gratia, dignaretur Leodiensi ecclesiae de pio et pacifico pastore providere. Finito missae officio in ecclesia sancti Lamberti, cum maxima humilitate et devotione celebrata est per claustrum et ambitum processio, in qua trigenta sex canonici residentes erant, demptis his, qui eadem die pro electione facienda civitatem ingressi fuerant.

Eo tempore veniebant ad portas civitatis principes multi et viri nobiles : princeps de Chymaco cum magnifico equitum apparatu, dominus comes de Horne cum viris nobilibus, qui episcopo defuncto astiterant, petentes ut sic electio fieret, quatenus episcopalis dignitas in sua stirpe permaneret. Affuerunt et dominus abbas Stabulensis, domicellus Robertus de Marcka, frater domicelli Everardi, mamburni, et quamplurimi alii, qui omnes, annuentibus dominis majoris ecclesiae, admissi sunt.

Feria tertia sequenti, penultima decembris [2], quae erat dies electionis, post expletas laudes matutinales habito capitulari conventu, praesentibus magistris civium cum consulatu civitatis, admissi sunt nonnulli ad deponendum ea, quae sibi in electione celebranda pro pace patriae magis viderentur accommoda, tametsi in votis dumtaxat dominorum majoris capituli totalis dependeret electio.

Circa horam nonam servatum est capitulum pro electione. Invocata igitur Spiritus Sancti gratia, electus est unanimiter et concorditer in pastorem et episcopum Leodiensem, supra-

(1) « Et bene. » *Note de* WACHTENDONCK.

(2) « Et bene. » *Note de* WACHTENDONCK.

dictus nobilis ac generosus domicellus Erardus de Marcka ; qui mox ex domo capitulari deductus est ad chorum inter episcopum Cameracensem et decanum Leodiensem, et in sede pontificali relocatus, apposito, ut moris est, ibidem baldekino. Deinde in jubilo in triplici idiomate : latino, gallico et theutonico, clara et alta voce per cancellarium denunciata est electio. Et statim decantato *Te Deum laudamus* in congratulationem tanti pastoris, cum inaestimabili triumpho et laetitia pulsatum est ad omnes ecclesias. Qui mox pia ex devotione, ad Dei honorem et beati Lamberti, dedit in auro et argento valorem quadraginta marcharum argenti ad reponendum sacratissimum caput ejusdem sancti, ut eo reverentius ab omni populo veneretur, quo decentius relocetur. Feria quarta, altera scilicet die octavarum Epiphaniae ([1]), praesente novo electo, convenientibus secundariis ecclesiis celebratae sunt solemniter vigiliae exequiarum pro anima domini Johannis de Horne, quondam episcopi, in ecclesia sancti Lamberti ([2]).

Sequenti die celebratum est solemne officium missae ([3]) per episcopum suffraganeum, diacono magistro Johanne Dorne, et subdiacono magistro videlicet praeposito Huyensi, stantibus in dextro latere chori abbatibus cum religiosis ([4]) ; et in sinistro magistris civium cum scabinis ([5]). In navi ecclesiae sedebant

([1]) « Alias feria quinta, altera die Epiphaniae octavarum ; sed melius quarta. » *Note de* WACHTENDONCK.

([2]) « In navi ecclesiae cum coetu secundariarum ecclesiarum ibidem sedentium sicut fieri solet in missa speciali, cum suffraganeo sedente in pontificalibus in loco episcopali juxta antiquum chorum, officium vigiliarum exercente. » *Note de* WACHTENDONCK.

([3]) « In choro majori. » *Note de* WACHTENDONCK.

([4]) « Videlicet abbatibus sancti Jacobi, Laurentii, Vallis sancti Lamberti, sancti Egidii et Belli Reditus ; et post prior Scholarium, prior sancti Jacobi cum priore sancti Laurentii et sequentibus de utroque conventu. » *Note de* WACHTENDONCK.

([5]) « Cum aliis multis » *Note de* WACHTENDONCK.

ecclesiarum canonici. Sub corona (1) vero stabat bustum (2) cum thiara et baculo pastorali, superposita stola aurea (3). Inter ipsum bustum et antiquum chorum sedebant in veste lugubri comes de Horne, domicellus Everardus cum reliquis nobilibus ad hoc vocatis. Ad offertorium primus processit dominus electus cum decano majori ; deinde decani ecclesiarum, praecedentibus sceptriferis ; post hos canonici ; demum amici cum nobilibus invitatis.

Eodem tempore mimi quidam et tibicines ac lenones, qui episcopo defuncto servierant, se novo electo obsequuturos offerebant. Qui, cum illos a se modeste submovisset, unum illorum se procacius ingerentem et se turpitudinis mediatorem asserentem (4) egregie, ut ferebatur, fustigavit, dignum tali ministerio tribuens stipendium, ac ceteris proponens exemplum.

In octavis Epiphaniae missi sunt ad Romanam curiam pro confirmatione electi spectabiles viri majoris ecclesiae canonici, magister Symon de Juliaco, sacrae Theologiae professor, praepositus sancti Dionysii, et magister Eustachius Nyvar aeque canonicus ac regis Castellæ cancellarius. Qui, oblata Summo Pontifici, domino Julio papae secundo, electione tam syncera, hujusmodi responso ab Apostolico meruerunt consolari, dicente :

(1) Une couronne de lumière, semblable à celle qu'on voit encore aujourd'hui à Aix-la-Chapelle, était suspendue dans le transsept de la cathédrale de Saint-Lambert. Cette couronne doit avoir eu de très-grandes dimensions, puisqu'un peu plus loin le chroniqueur signale comme une particularité digne de remarque, qu'aux funérailles de l'évêque Jean de Hornes, elle était toute remplie de luminaire : *Corona*, dit-il, *etiam tota candelis referta.* Dans la relation de l'inauguration d'Erard de la Marck, elle est nommée *corona in navi ecclesiae ;* dans une autre solennité les chantres se trouvaient *in medio ecclesiae sub corona.*

(2) « Sive loculus cum coopertura decenti usque ad terram. » *Note de* WACHTENDONCK.

(3) Candelis infinitis ibidem adhibitis cum etiam octo torceis et duodecim tortitiis, et non fuit in tota navi ecclesiae locus, quin foret candelis iluminata (sic), corona etiam tota candelis referta, similiter et in utroque choro. Cantores autem discantabant missam *Requiem.* » *Note de* WACHTENDONCK.

(4) WACHTENDONCK lit : « Offerentem. »

« Et huic electo tamquam optime merito congratulandum esset pro honore impenso, etiamsi major evenisset. » Et absque dilatione petitioni annuens electionem confirmavit.

Interim venerabilis Erardus electus, se prudenter ac morose in omnibus gerens spiritualibus ac devotis exercitiis operam dabat in monasterio sancti Laurentii juxta Leodium, cum viris religiosis diversatus. Quin et pacis conservationi solerter intentus, honorabili comitatu stipatus, Namurcum ad regis Castellae deputatos incunctanter accessit, ut illos suamque patriam in fide et pace contineret. Cujus prudentissimam facundiam pariter et modestissimam admirati elegantiam omni veneratione dignum habuere. Verum, uti moris est huic lividae genti, semper invidere probitati ac alienae felicitati, praesertim tamen Leodiorum, quorum odio ex retroactis diebus laborare dinoscuntur, ita etiam et nunc egissent, nisi divinae bonitatis gratia horum nequissima molimina dissipasset, quibus eumdem reverendissimum dominum electum, ut ferebatur, apprehendere disponebant, et Romanorum regi tradere in perniciem ac periculum desolationis totius Leodiensis patriae. Verum mentita est iniquitas sibi, electo discessum accelerante ex Namurco ad Leodios, sui desiderio aestuantes.

Interim quadragesimali instante tempore, illustrissimus dominus electus Leodiensis singula quaeque necessaria sibi oportune provisurus, tam pro literarum apostolicarum expeditione in Romana curia, quam etiam pro ceteris tantae dignitati et excellentiae requisitis, perrexit ad Esden ([1]), avitum atque natale domicilium, ubi una cum amicis disposuit urbaniter ac curialiter, quod absque gravamine utrorumque statuum Leodiensis patriae et praejudicio cujuscumque personae, per notos suos affines et propinquos universa exponerentur affluenter, nolens quovis modo patriam suam impignorare aut dilacerare, quemadmodum ab antecessoribus frequenter actum extiterat.

([1]) Wachtendonck écrit partout *Sedain* au lieu de *Esden*.

Dum itaque idem electus, causis superius allegatis exigentibus, penes Esden moram traheret corporaliter, mens tamen satis intenta erat spiritualibus exercitiis. Vastitatem namque heremi domus Montis Dei, ordinis Cartusiensis, perlustrabat, orationibus, vigiliis et abstinentiis non dissimiliter ab ejusdem loci religiosis vacans ; ubi etiam, exacta sancta hebdomada, Pascha celebravit. Et quoniam scriptum est : *Primum quaerite regnum Dei, et justitiam ejus, et haec omnia adjicientur vobis ;* ita et huic venerabili viro actum est. Dum enim sabbati sancti officium, eo praesente et devote procumbente, ageretur, subintrant inopinate commissarii et legati bullas apostolicas suae confirmationis a Romana curia deferentes et electo offerentes ; quos juxta temporis et loci exigentiam curialiter exceptos festivavit, dieque solemnitatis paschalis exacta, secum ad Esden universos perduxit. Ubi, praesente ac opitulante illustrissimo ac magnifico domino Roberto de Marcka, reverendissimi domini electi fratre, assignata sunt in promptu praefatis commissariis quatuordecim millia ducatorum , addita quoque cautione de aliis residuis quatuordecim millibus ducatorum post ipsius electi inthronizationam assignandis, prout actum est Parhisius, instante festo nativitatis beati Johannis Baptistae proxime sequenti.

Eodem tempore circa festa paschalia electum penes Esden consistentem adierunt proceres patriae Leodiensis, viri nobiles et barones, qui pridem administrarant praeturas, officia et castellanias patriae, ut sibimet de eisdem administrationibus providerent. Quos quidem benigne continuavit, donec foret inthronizatus ; quo facto, quaecumque justa essent, decerneret.

Paucis post haec exactis diebus, delatae sunt et exhibitae in capitulo Leodiensi solemniter literae apostolicae confirmationis reverendissimi domini electi episcopi Leodiensis, domini Erardi de Marcka, et cum magna exultatione receptae. Nec diu post haec distulit electus redire Leodium, quamquam civitatem non ingrederetur, sed in monasterio sancti Laurentii diversatus,

tempori congruenti, et potissimum suae saluti, susceptoque oneri oportuna quaeque propiciens, prudentissime moderabatur singula.

Rebus igitur oportunis in civitate solerter dispositis, dominus electus denuo ad Esden perrexit, unde vini electissimi magna copia navigio apportata est, alique necessaria condendis ferculis oportuna. Disposuerat namque idem reverendissimus dominus universa exquisite, curialiter et affluenter praeparari pro receptionis suae solemnitate, ut unicuique, juxta sui status exigentiam veluti patribus religiosis, et abstinentibus, juxta cujuslibet institutionis regulam administraretur. Ad quod etiam civilius peragendum praeter cetera etiam piscem unum, quem *sturionem* vocant, longitudinis quindecim pedum exhibuit.

Ipse dum in monasterio beati Laurentii esset, sacrum ordinem sacerdotalem suscepit. Deinde 17 maii, quae erat dominica Rogationum, in coenobio Passionis Christi, ordinis regularium, in oppido Tungrensi, in episcopum humiliter et devote consecratus est a reverendis patribus suffraganeis episcopis domino Liberto, episcopo Biricensi, ordinis Minorum, Francisco Chaleti, episcopo Calcedonensi, ejusdem ordinis (1), et magistro nostro domino Joanne de Montibus ; pransusque est in refectorio ejusdem monasterii, sedens in capite superioris mensae, circumsedentibus praedictis suffraganeis, cum domino Petro de Cortembach, sigillifero, et priore domus, patre Paulo Cleynen, etc.

Vigesima nona die maii rursum veniens Tungri, ibidem pernoctavit ; et sequenti die, quae erat vigilia Penthecostes (2), profectus est ad civitatem Leodiensem.

(1) « Suffraganeo Leodiensi. » *Note de* WACHTENDONCK.

(2) « Nota quod hic sit error ; nam dies dominica erat tunc prima junii E. Ita quod loco 29 debet scribi 30, si dies sequens sit vigilia : vel si vis legere 29 juxta textum debes postmodum dicere : et secunda die post, quae erat vigilia ; ut ita sit dies sabbati. » *Note de* WACHTENDONCK. L'auteur de la note se trompe ; la lettre dominicale en 1506, était D ; le 29 mai était donc bien, comme le dit Brusthem, l'avant-veille de la Pentecôte, qui tombait cette année le 31 mai.

Hora igitur circiter secunda post meridiem venienti reverendissimo domino Leodiensi episcopo juxta Herstallum occurrerunt ei exules in multo numero, ejus misericordiam implorantes ; quos et benigne recepit, demptis tamen, qui lege proscripti erant, homicidis quoque, qui parti laesae nondum satisfecerant. Deinde hora fere septima cum omni comitatu suo illustrium virorum ac nobilium venienti episcopo ad portam sancti Leonardi processit obvius domicellus Everardus de Marcka, comes de Aremburch, mamburnus patriae Leodiensis, cum insigni et decenti suorum comitiva. In ipsa autem porta stabant magistri consules et majores civitatis requirentes, ut moris est, sua jura, libertates ac privilegia consueta inviolabiliter sibi fore ab ipso episcopo conservanda. At reverendissimus dominus Erardus de Marcka, fide praestita civibus de eorum privilegiis conservandis, reseratis valvis et repagulis, civitatem cum nobilissimo suae stirpis illustrium virorum comitatu ingressus est. Inter quos eminebant dominus Robertus de Marcka, dominus de Esden et Signiaci comes, germanus reverendissimi domini episcopi, stipatus et ipse multis generosis et nobilibus viris ; Everardus de Marcka, comes de Aremburch, mamburnus patriae Leodiensis ; Robertus de Marcka frater ejusdem, dominus de Brerode ; Joannes de Marcka, dominus de Egghermont et Lummen, dominus de Molin, dominus de Etthan ; dominus Nicolaus, prothonotarius, fratres, ex civitate Metensi, filii sororis reverendissimi ; senescallus Falconis Montis, comes de Agymont et Rupeforti ; Engelbertus de Orchymont, frater ipsius, domicellus de Herbeumont, nepos eorum ; comes de Verneberghe ; dominus Cornelius, comes de Bergis ; dominus de Argenteal, plurimique alii militares et illustres viri ex Francia et Germania, cum omnibus baronibus, militibus, vasallis, praetoribus atque praelatis totius patriae Leodiensis, tam secularibus quam spiritualibus, stantibus ministerialibus Leodiensibus in armis, ordine decenti, ex utraque parte, a porta sancti Leonardi usque ad gradus eccle-

siae sancti Lamberti, stantibus dominis canonicis super ejusdem ecclesiae gradus. Quo dum pervenisset dominus reverendissimus et de equo descendisset, ipsum equum apprehendit dominus praepositus Leodiensis tamquam sui juris ab antiquo [1]. Nec mora ; collegio praeeunte, deductus est ad ecclesiam. Veniens sub corona, exutus est tunica sua, quam custos ecclesiae tamquam sui juris accepit ; ibique confestim indutus est aliis vestimentis, superpelliceo et almutio, sicque ad chorum deductus. ubi, facta coram altari oratione, hymnoque *Te Deum laudamus* solemniter decantato, deducitur ad domum capitularem, ubi consuetis ex more juramentis praestitis, perrexit ad hospitium.

Sequenti vero mane ipso die sancto Penthecostes, positis janitoribus et custodibus ad singulas ecclesiae porticus, qui vulgi arcerent ingressum tumultuantis, qui tamen clero et ceteris praelatis ac eminentibus personis, magistris, rectoribus patriae et civitatis, praesertim illustribus ac generosis personis de reverendissimi domini Leodiensis stirpe, ingressum praestarent ; unde hora tertiarum processionaliter, cruce praecedente, domini canonici ecclesiae majoris processerunt obviam venienti domino reverendissimo, deducentes ipsum ad coronam in navi ecclesiae. Ubi, ut moris est, repetitis ceremoniis electionis et confirmationis suae, receptus est in pastorem, dominum atque principem in spiritualibus et temporalibus totius patriae Leodiensis ; statimque inthronisatus est per dominos capituli in solio ad id elevato, singulis, quibus id competebat, obedientiam praestantibus.

Post haec acceleravit ecclesiastico more ad dignissimum primae missae suae sacrificium cum summa devotione rite cele-

[1] Le prévôt du chapitre de Saint-Lambert, avait, de temps immémorial, le droit de s'approprier le cheval que montait l'évêque le jour de son inauguration. Une coutume semblable existait en plusieurs endroits.

brandum, astantibus sibi ex omni parte viginti quinque abbatibus sacris vestibus indutis ; cui tantum gratiae bonitas divina concessit, veluti praefati patres testabantur, dicentes se vix aliquem vidisse, secularem vel religiosum, qui eo devotius ac religiosius altaris ministerium peregisset. A dextris autem altaris stabant viri illustres, comites et barones ex progenie reverendissimi pontificis ; a sinistris vero steterunt viri militares, habentes singuli torques aureas. Completis omnibus, dominus reverendissimus cum suis ivit ad domum dominorum de Meroda, ceteris quibusque ad hospitia deputata se conferentibus. Quin etiam religiosos patres abbates diversarum religionum in sua ipsius persona accedens, reverendissimus episcopus deduxit eos, quo jusserat pro eis singulariter praeparari, ac etiam pro ceteris religiosis inferioris gradus, quorum magnus erat numerus.

Sequenti die, feria secunda, celebravit idem reverendissimus missam, quam *specialem* vocant. Cui ex more interfuerunt octo collegia et tredecim conventus virorum religiosorum civitatis, stantibus canonicis omnium ecclesiarum cum cantoribus et succentoribus in medio ecclesiae sub corona. Verum majoris ecclesiae canonicis singulis astiterunt ceroferarii accensos cereos praeferentes. Sed et religiosi, ut est moris, steterunt in choro in stallis dominorum divinum officium suo more peragentes, cantoribus et succentoribus collegiorum sub corona existentibus, et consone correspondentibus ac concinnentibus. Post missam habita est processio.

Elapsis diebus non multis, profectus est ipse dominus episcopus cum suo comitatu ad oppidum Huyense, et deinde ad cetera oppida patriae Leodiensis et comitatus Lossensis, et ubique cum ineffabili gaudio receptus.

Feria secunda post octavas Penthecostes (1) Trajectum adve-

(1) « Ergo 9 junii. » *Note de* WACHTENDONCK. Le lundi après l'octave de la Pentecôte tombait, en 1506, le 8 juin.

niens volebat exules secum introducere, contranitentibus Trajectensibus, et plurima, modo in hoc eis assentiat, pollicentibus. At dominus Robertus de Marcka, frater episcopi, praeteritorum satis memor, et futurorum nihilominus praevidus, nolebat Trajectum ingredi, nisi prius praestita securitate. Illi vero omnimodam benevolentiam polliciti ejus amicitiam se fatebantur velle complecti, offerentes ejus uxori lecticam non modicae aestimationis pro munere. Sicque extra civitatem usque ad conventum Fratrum Minorum in monte reverendissimo domino episcopo occurrentes , ipsum cum gaudio et honore ad civitatem deduxerunt.

Feria quinta sequenti, quae erat festivitas Venerabilis Sacramenti, dominus episcopus in ecclesia beati Servatii cantavit summam missam in pontificalibus, detulitque Corpus Domini in processione per omnes plateas , ubi ab antiquo portari solebat.

Eodem anno circa principium mensis julii, perrexit dominus episcopus versus Franciam. Quo tempore exercitus conductitius, tam regis Romanorum quam ejus filii regis Castellae, obsidione cinxerat oppidulum Gelriae dictum Wagheninghe. Quapropter dux Gelriae, missis oratoribus una cum oppidorum patriae suae majoribus Parhisius ad regem Franciae, cui etiam suas necessitates adversariorumque calumnias deplorantes , semetipsos una cum patria sua obtulerunt. Porro, his auditis, in parlamento propositum est, quod dux ipse Gelriae Karolus, ex illustrissima domo ducum Borbonii ex parte matris processerit ; et ideo ob avorum meritum decretum est petitiones illius debere admitti.

Absente igitur domino episcopo circa festum nativitatis beatae Mariae ([1]) exercitus Francorum, duce domino Roberto de Marcka, terram Leodiensem pertransiens venit duci Gelriae in subsidium. Quo audito, qui oppidium Wagheninghe obsidebant,

([1]) « In septembri. » *Note de* WACHTENDONCK.

relicto oppido, discesserunt. Dux autem Gelriae eisdem auxiliariis stipatus, recuperavit oppida sua Lochem et Tyele, quae pridem per regem Castellae fuerant occupata. Exinde incursantes in Brabantiam, venerunt ad locum satis opimum Thuernout, multis illic damnis illatis, praedis atque captivis abductis. Reversusque est dominus Robertus in Franciam cum multis spoliis in hac expeditione conquisitis.

Circa hujus anni initium nobilis princeps dominus Philippus, rex Castellae, secundo profectus est in Hyspaniam. Dispositis namque rebus in Brabantia, ordinatoque suo vicario dominò Wilhelmo de Croy, domino de Chievre, in crastino Epiphaniae una cum conjuge sua multoque nobilium comitatu in Zelandia oppido Armuda navim ingressus est; et ventis non secundis flantibus, magnoque vitae discrimine angustiatus, ad Angliae portus appulsus est, et a rege Henrico VII festive exceptus. Ad magnas autem preces et instantias Anglorum regis, dominus Philippus assensum praebuit, ut Richardus, Eduardi regis Angliae ex sorore nepos, dictus *Alba Rosa*, ex Namurco ad Angliam deferretur, quem rex Henricus capite truncari jussit. Profectus est Philippus in Hyspaniam. Cum in regem provectus fuisset, 25 septembris feria sexta ([1]), diem novissimum clausit in aetate florida annorum 28. Cujus cor translatum est in civitatem sanctam Hierusalem, ibique in ecclesia sancti Sepulchri reconditum; intestina autem ad oppidum Brugis in sepulchro materno locata; corpus vero sepultum est cum inaestimabili luctu et moerore extra oppidum Burgense in ecclesia Carthusiensi, anno domini 1506. Erat princeps pius et pacificus, et quamdiu suae nationis contentus fuit terminis, felix fuit et for-

([1]) « Nota errorem esse in numero inter hunc et Barlandum; quia si obiit feria sexta, uti verum est, debet esse 25 septembris et non 26; quia, ut praedictum est, litera dominicalis tunc erat D. Quibus contradicit Barlandus, qui dicit eum obiisse in Hispania sexto calendas octobris, id est 26 septembris 1506. » *Note de* WACHTENDONCK.

tunatus. Ante ejus mortem apparuit cometes incipiens in augusto, perdurans diebus octodecim ([1]).

Eodem anno in festo sancti Laurentii martyris circa octavam horam noctis, micare coeperunt fulgura, mugire tonitrua, cum horribili ventorum procella, quae arbores plurimas evulsit et dilaceravit, domos detexit, dissipavit et concussit, valvas earum et fenestras effregit, homines diversis locis in campis seu plateis extinxit. Eratque tempestas adeo vehemens et saeva, qualis non fuerat ab hominum memoria.

Mense octobri revertenti reverendissimo domino Leodiensi a Francia occurrit Leodiensium armatorum multitudo, ob praetensas, ut famabatur, quorumdam insidias. Et quia Romanorum rex, tametsi frequenter requisitus, regalia illi conferre denegabat, imo nescitur quas praetendens excusationes, dicebat desiderio sibi fore tanti viri aspectus ([2]), quapropter volebat reverendissimum dominum Leodiensem in propria persona comparere.

Circa festum sancti Martini copiosus Germanorum exercitus octo circiter millium, veniens usque Hasselt et Churingiam in adjacente villa se recipere, vallisque et fossis se tentabant cingere. Interrogati autem cujus essent stipendiarii, respondebant se bonum habere dominum, quem, cum oportunum tempus esset, nominarent. His motus dominus Leodiensis, cum multitudine suorum Leodiensium perrexit ad eos, jubens eos incunctanter suae patriae terminos excedere. Horum capitanei reverendissimum dominum episcopum accedentes dicebant a Romanorum rege se mandatum habuisse, ut in patria Leodiensi hyemarent; precabanturque nihilominus, quatenus absque impedimento liceret eis discedere et pertransire, ita dumtaxat, ut una tantummodo nocte possent in villis hospitari, usque dum fines patriae excessissent. Quod etiam dominus ratio-

([1]) « Idem Barlandus. » *Note de* Wachtendonck.

([2]) Wachtendonck ajoute le mot « perfrui. »

nabiliter annuit. Et quoniam reverendissimus ipse dominus adversus hujusmodi incursiones se virum strenuum a principio exhibuit, factum est, ut deinceps nemo cujuscumque potentiae et opinionis patriam Leodiensem hostiliter praesumeret attingere. Et hic siquidem Germanorum exercitus ex illis erat, qui nuper obsederant oppidum Wagheninghe, sed per dominum Robertum de Marcka deturbati fuerunt.

Ut autem non solum in his, quae mundi sunt, sed etiam multo fortius quae Dei, decrevit primitus juxta propheticum verbum a sanctuario Dei incipere, ac statum ecclesiasticum in melius componere. Clerum adhortabatur sese continentiae loris restringere, et luxus fomenta a se resecare, divinas laudes sollicitius solito frequentando perficere. Quod ut commodius quietiusque fieret, praecepit e claustris et porticibus mensas nummulariorum et cathedras vendentium amoveri, juxta verbum Domini dicentis : *Nolite facere domum patris, domum negotiationis.* Insuper ut per forum Leodiense pateret incessus, quem occupabant venditrices allecum, leguminum et hujusmodi, cum suis vasis jussit aliorsum migrare.

1507.

Anno domini 1507 coepit reverendissimus dominus Erardus de Marcka, episcopus, animum simul et manus apponere restaurationi ruinosorum domiciliorum, castrorumque et fortalitiorum ad munimen et decus patriae spectantium, quae per antecessorum suorum incuriam collapsa fuerant. Et primum quidem omnium instaurare coepit castrum Huyense, quod pro situs sui difficultate pene fertur inexpugnabile ; et iccirco Leodiensium pontificum semper extiterat praesidium et asylum refugii singulare. Ope igitur et vigilantia domini Erardi de Marcka castrum Huyense a fundamentis sumptuosissimo opere innovatum est;

quin et sacellum in ipso cura diligenti instauravit, variisque devotis picturis pretiosisque paramentis miro modo decoravit.

Castrum quoque Francimontis similiter de novo extruxit. Sed et ad suae civitatis munimen ad portas sancti Martini et Walburgis turres firmissimas erigi fecit. Domum quoque episcopalem, quam palatium vocant, ipso tempore a fundamentis studuit innovare, ac pro his et similibus nullis parcebat sumptibus.

Eodem tempore ipse dominus reverendissimus numismata sui nominis coepit cudere : aureum valoris unius Philippei Brabantiae, argenteum vero similiter in valore Brabantio. Demum, missis ad commmunitates et deputatos patriae Brabantiae cancellario suo et domino Petro de Cortembach, sigillifero, cum aliis nonnullis viris eminentibus, qui monetam ipsius deferebant examinandam et appretiandam, eum ad finem, ut sine difficultate a finitimis fieret aequalis usus utriusque monetae. Quam quidem diligenter inspectam approbarunt sed ejus appretiationem tamquam ad se non pertinentem a se abdicarunt.

Circa eadem tempora stipendiarii ducis Gelriae ex arce Pueroyen (1) nuncupata, adjacentes Hollandiae partes incessanter incursabant, praedisque ac direptionibus plurimum affligebant. Unde Hollandini una cum Brabantinis aere non inopes, accersitis undecumque militibus, castrum Pueroyen obsidione arctissima circumvallarunt, habentes capitaneum dominum Johannem de Egmunda, illis nihilominus ex adverso fortissime repugnantibus. Post multos tandem incursus et inanes assultus statuit Gelriae dux suppetiari suis fidelibus.

Circa medium septembris magnus Francorum exercitus circa Leodium pertransiens, tendebat ad partes Gelriae. Dominus quoque Robertus de Marcka ad ducem Gelriae venit in oppido Ruremundae. Quo audito, qui Pueroyen obsederant, intermissa obsidione, fugerunt.

(1) Wachtendonck écrit deux fois *Overoyen* ; c'est *Pueroyen* qu'il faut lire.

Modico defluxo tempore, venerunt dux Gelriae cum domino Roberto ad praeoccupandum Diest oppidum. Verum dominus de Nassouwe oppidum suum studiose munierat, quominus Gelrensium direptioni pateret. Pergentes itaque oppidulum Halen ceperunt ; et sequenti die in festo beati Michaëlis ([1]) oppidum Thenis primo assultu ceperunt, ac direptioni exercitus concesserunt. Et licet Franci nonnulli aliique probi milites modestius se gererent, vulgares tamen tam Leodiensium quam Gelrensium aliarumque nationum, qui se exercitui sociarant, plurima et pene infinita mala perpetrabant, stupra videlicet, violentias et id genus horrenda scelera. Accidit quemdam ex his mulierem repugnantem letaliter vulnerasse, quod cum innotuisset capitaneis, jusserunt tanti sceleris auctorem in quatuor sectum partes furcis appendi.

Ex oppido Thenis quotidie discurrebatur circa Lovanium, nemine obsistente. Et, ut ferebatur, si ulterius processissent, plura loca facile obtinuissent. Verum dominus Robertus de Marcka, quantum bono modo licuit, Brabantiae compassus desolationi, ampliora fieri mala dissuadebat. Unde factum est, quod, exactis ibidem decem fere diebus, dux Gelriae ad sua revertens, oppidum juberet ignibus tradi. Quod ne fieret, Robertus posterior ceteris illic remanens, ne incenderetur, prohibuit.

Discedens igitur Francorum exercitus ex desolato oppido Thenis multis onustus spoliis, transitum per suburbia civitatis Leodiensis faciens versus Franciam gressus dirigebat. Eratque ingenuis animis miserandum cernere captivos abducere, captivorumque miserandos gemitus attendere ; unde nonnulli viri boni Leodienses, pietate moti, miseros prece ac pretio redemerunt. Quidam autem vir Belial captivum habens hominem senem, dum duodecim florenos pro eo exigeret, a circum-

(1) « 29 septembris. » *Note de* WACHTENDONCK.

stantibus novem contigit florenos cum humili supplicatione pro senis absolutione offerri. At ille bellua crudelior, rejecta pecunia, senem jugulavit in suburbio extra portam sanctae Margaretae Leodiensis. Spolia vero, quorum currus onustos supra sexcentos deducebant, adeo vili distrahebant commercio, ut vestem muliebrem novam etiam et integram tribus tantummodo stuferis venumdarent. Et ita, ducibus domino Roberto de Marcka et Gratiano de Garre, exercitus remeavit ad Franciam. Verum ducem Gelriae ex Thenis discedentem sexcenti Francorum equites usque Ruremundam comitati sunt. Inde per Lymburgos, Lutzemburgos ac Namurcos, terras hostiles, regressi absque cujusquam laesione ad Sanctum Hubertum in Ardenna applicantes quiescere statuerunt. Ubi, dum se liberos aestimarent, et ad pocula sicut raptores, capta praeda, exultarent, ecce subito vis immensa hominum agrestium Namurcensium et circumvicinorum in ipsos convivantes irruit ; cumque se sopori dedissent, ut erant fatigati somnoque oppressi, praedictus Namurcensium exercitus, quorum capitaneus erat Joannes de Spontyn, triginta quatuor ex Francis, servantes excubias, interemerunt ; ceteri vero tenebris involuti et hostili clamore repente attoniti, ad silvarum latibula confugerunt. Quo facto, rustica manus ovans equos circiter quingentos, arma, vestes et hujusmodi diripuerunt. Ferebatur posmodum non ultra centum viros fuisse, qui cladem hanc in Francos perpetrarunt.

Eodem anno, mense martio, die 21, dominica Passionis (1) dominus reverendissimus Erardus in sua propria persona cum magna devotione et solemnitate ecclesiam Fratrum Minorum de observantia, a novo constructam, in loco dicto Hierusalem ultra Mosam, dedicavit ac consecravit.

Hoc anno Genuenses, qui paulo ante rebellaverant, et suos nobiles expulerant, citius omni opinione a Ludovico XII, Fran-

(1) « Et bene. » *Note de* WACHTENDONCK.

corum rege, superantur; et, acceptis quibuscumque legibus, in deditionem veniunt; et Paulus quidam tinctor, quem ducem suum Genuenses creaverant, ex conflictu per mare fugiens a classe gallica capitur, et Genuae decapitatur.

1508.

Anno 1508 circa festum nativitatis beati Johannis Baptistae ex oppido Duren, Coloniensis dyocesis, ubi beatissima Anna magnificis claret miraculis, adductae sunt Leodium ad criptam sancti Petri, ubi sepulchrum habetur sancti pontificis Huberti, duae juvenculae sorores daemonibus obsessae, ex civitate Osnaburgensi oriundae. Cum enim primum ad oppidum Duren adductae fuissent, et super eas exorcismus fieret, responderunt maligni spiritus se non ibi, sed ad sepulchrum beatissimi Huberti, quod est in cripta ecclesiae sancti Petri Leodiensis, debere expelli; quod et factum est. Reliquiae quoque sanctorum in muro criptae ipsius ecclesiae, quas nemo viventium noverat, ipsis revelantibus, sunt inventae.

Subsecutus est post haec concursus multus hominum lunaticorum, et eorum, qui vexabantur a spiritibus immundis, qui meritis beati Huberti curabantur. Nonnulli vero sortilegorum maleficiis prestigiati admiranda quaedam animalium ossa per ora ejecerunt, ut sunt dentes equorum et juncturae magnorum animalium.

Eodem anno a julio mense usque ad finem autumni, pestis epidemiae grassata est Trajecti; migrabantque Trajectenses quamplurimi Leodium ob pestem vitandam salubriorisque aëris commoditatem.

Hoc anno rursum obsidetur Pueroyen castrum per comitem de Aenholt; quod tandem post multos assultus magnasque impensas in deditionem venit, affixis ex illis duodecim viris patibulis.

Eodem anno in festo sanctorum Symonis et Judae ([1]) venit Leodium dominus Bernardinus Seguntinus, cardinalis tituli sanctae Crucis in Urbe, et patriarcha Hierosolymitanus. Cui dominus episcopus Leodiensis extra portam sanctae Walburgis perrexit obviam ; deductumque in civitatem honorifice festivavit persplendide. Cum idem dominus cardinalis, circa aestatis initium, per Trajectum proficisceretur versus Brabantiam, ad illustrissimum principum Karolum, regis Hyspaniae nepotem, cujus regis suffragio cardinalatum acceperat, occurrit illi cum decenti ac nobili armatura reverendissimus dominus Erardus in Sancto Trudone ; ubi tantam ad invicem contraxerunt amicitiam, ut denuo, ut dictum est, idem cardinalis rediret Leodium.

Eodem tempore alii duo cardinales venerant Atrebatum, missi a Summo Pontifice Julio, gratia componendae pacis inter principes, ut illis pacatis, eorumdem viribus frueretur et auxiliis adversus Venetos, qui civitates et castra nonnulla tenebant ad Ecclesiam spectantia. Convenerant illuc regum Francorum, Romanorum, Angliae ac Hyspaniae oratores ; praedictus autem cardinalis dominus Bernardinus, cum esset in Flandria non longe ab Atrebato, illuc comparere noluit, quia Gallos aequanimiter tolerare non potuit ; ideoque per Germaniam rediit.

Hoc etiam tempore praedones plures per patriam Leodiensem versantes, sub titulo ducis Gelriae transeuntes, spoliabant ; quorum nonnulli capti sunt Leodii, alii in Sancto Trudone aliisque locis, et juxta eorum demerita puniti.

Eodem tempore gens Ruthenorum schismatica, quae quondam dicta est Galathica, Livoniam, Sarmatiae provinciam, sub ditione dominorum Teuthonicorum devastabat. Ad quorum suffragium indulgentiae a papa Julio conceduntur, et in ecclesia Leodiensi, ut moris est, promulgantur.

Ipso similiter tempore conductitius Brabantinorum exercitus occupavit Wessem, comitatus Hornensis oppidulum. Quo vallis

([1]) « 28 octobris. » *Note de* WACHTENDONCK.

munito repagulisque firmato, coeperunt terminos Ruremundensis oppidi discursibus et incendiis lacessere, structoque super Mosam ex navibus ponte, egerunt, ut Ruremundam nihil navigio applicare posset. Tandem quatuor fere mensibus illic inutiliter satis exactis, commeatus indigentia stipendiique necessitate percitus Brabantinorum dilapsus est exercitus. Trajectenses autem, ne quicquam a Leodio inferretur Gelrensibus, pontis sui super Mosam singulos arcus clauserunt cathenis et repagulis.

Fures calicum Leodii aliisque locis deprehensi suspenduntur.

Sponsalia contrahuntur inter Karolum, principem Castellae, archiducem Austriae, etc., et Mariam, Henrici VII, Anglorum regis, filiam.

1509.

Anno Domini 1509, infra octavas Epiphaniae, equestres quidam, quadraginta circiter numero, violenter irruperunt monasterium Herkenrode, situm in comitatu Lossensi, juxta Churingiam. Hi, januis effractis, quicquid desiderabile conspexerunt, violenter abstulerunt. Cernens autem venerabilis domina abbatissa tantam insolentiam, intempestae noctis silentio misit ad Hasselt ad loci balivum, cui ex officio incumbit hoc tueri monasterium. Ipse autem festinanter plurimo stipatus satellite, illuc properavit accedere. Quo percepto, praefati equites omnes monasterii aditus firmiter communiere. Dum autem quidam de comitatu balivi tentaret a foris scandere, emissa sagitta de balista, confossus est. Verum balivo cum suis fortiter insistentibus, capti sunt omnes, et ad Hasselt perducti, ac carceribus mancipati. Quo audito, reverendissimus dominus Leodiensis misit ad comitem de Nassouwe, cujus insignia gestabant, ejusque titulo praedictae commiserant. Comes autem remittens ad episcopum dicebat factum sibi summe displicere, et ideo tamquam praevaricatores puniendos esse.

Hoc tempore septem homines sylvestres ex ea insula, quae *Terra Nova* dicitur, Rothomagum adducti sunt cum cymba, vestimentis et armis eorum. Fulginei erant coloris, grossis labris, stigmata in facie gerentes ab aure ad medium mentum instar lividae venulae per maxillas deductae, crine nigro et grosso ut juba equina; barba per totam vitam nulla, neque pubes neque ullus in toto corpore pilus praeter capillos et supercilia. Baltheum gerunt, in quo est bursula quaedam ad tegenda verenda. Idioma labris formant; religio nulla; cymba eorum corticea, quam homo una manu evehat in humeros; arma eorum, arcus lati; chordae ex intestinis aut nervis animalium; sagittae, cannae saxo aut osse piscis acuminatae; cibus eorum, carnes tostae; potus, aqua; panis et vini ac pecuniarum nullus omnino usus. Nudi incedunt, aut vestiti pellibus animalium: ursorum, cervorum, vitulorum marinorum et similium Regio eorum paralellus septimi climatis, plus sub occidente, quam gallica regio supra occidentem.

Eodem anno guerra mota est gravissima inter papam ac Romanorum regem insimul adversus Venetos; si quidem Veneti scripserunt Romanorum regi inculpantes, quod promissa non servaret; e contra rescripsit rex dicens ipsos esse pupillorum necatores, ut talium possessiones sibimet vendicent. Mandavitque, quod terras ac provincias, ab ipsis occupatas, auferret, eosque faceret fieri piscatores. Et revera Veneti in Italia ac per loca vicina civitates plurimas tenebant et oppida, quae mutuatis acquisierant pecuniis. Sed et mortuo domino Jacobo, rege Cypri, filiam ejus unicam parvulam et minorennem, quam Venetorum patrocinio tutandam reliquerat, Venetias perduxerunt, ut eam principi cuiquam suae gentis matrimonio conjungerent, Cypri regnum cum ipsa possessuro. Quae tamen ut Venetias pervenit, paucis elapsis diebus, e vita migravit. Unde Veneti regnum Cypri, cujus functi erant administratione, sibimet vendicarunt. Ea de causa Romanorum rex Venetos denotabat, quod tam immaturae morti puellae operam, avaritia stimulante, dedissent.

Dominus autem papa Julius Venetos eorumque fautores et complices ecclesiastico supposuit interdicto; regesque Francorum, Romanorum ac Hyspaniae adversus eos, directis literis, concitavit. Qui simul in ipsos congredientes, Pontifex quidem Serviam, Ravennam, Imolam, Faventiam, Forolivium et reliquas Ecclesiae terras, quas detinebant Veneti, recepit; rex vero Francorum Brixiam, Bergamum, Cremam, Cremonam et alias nonnullas civitates, quas sui causabat esse juris, recuperavit; Maximilianus Caesar Veronam, Patavium, Tarvisium ac quaedam alia a Venetis recepit. Rex etiam Hyspaniae Brundusium, Tharentum, aliaque ab eisdem detenta suae ditionis recuperavit loca.

Hoc anno circa dominicam *Lactare*, reverendissimus dominus Leodiensis a Francia ad patriam suam rediit. Cum enim eisdem diebus, mortuo domino cardinali Rothomagensi, Apostolicae Sedis ad Franciam legato, propter copiosissimum pecuniae thesaurum, quem isdem cardinalis reliquerat, dissensio inter Pontificem Julium et Francorum regem mota fuisset, requirente Pontifice pecuniam ut sibi et Ecclesiae pertinentem, rex vero illam dare renueret, asserens cardinalem, nedum ex administratione suae legationis illam collegisse, sed etiam ex his, quae ab ipso rege tenebat, motus Pontifex, uti vir erat animosus, congregato copioso Helvetiorum exercitu, Genuam conabatur subripere; et rex quidem Aragonum Pontificis partes tenebat. Caesar tamen Maximilianus a Francorum rege avelli non potuit. Cum itaque reverendissimus dominus Erardus, episcopus, ab ipso Francorum rege prae ceteris summa veneratione haberetur, placuit regiae serenitati eumdem dominum episcopum ad Romanorum regem causa confoederationis inter utrosque fovendae legatum dirigere. Quem Caesar cum mira susceptum alacritate magnifice honoravit, et quaecumque postulasset, adimplevit; et seipsum suosque necessarios eidem reverendissimo affectuosius recommendavit.

Eo tempore, cum praedictus dominus Leodiensis praedicta de

causa in Italiae partibus esset, plurimas ex Venetiis gemmas pretiosas et uniones comparavit ad exornandum caput gloriosi martyris Lamberti, cujus sumptuosa pretiosissimaque incassatura seu relocatio per argentarios et aurifices in civitate Leodiensi fiebat, quae ut decentior fieret, idem reverendissimus episcopus nullis parcebat sumptibus.

Circa finem veris jussione ac praecepto regum Romanorum et Francorum, necnon Apostolicae Sedis legatorum, designata fuit dieta Leodii servanda inter Brabantinos seu Burgundiones et Gelrenses ad inveniendum pacis quodcumque remedium super eorumdem differentiis. Statuto itaque tempore comparuerunt utraeque partes Leodii tute ac pacifice coram Francorum regis legato ceterisque deputatis eidem negotio. Verum, partibus utrisque firmiter in opinione sua persistentibus, nil aut parum de pace actum est. Etenim Burgundiones multa et magna petebant ; Gelrenses vero sua integraliter habere volebant, pristinas consuetasque Burgundionum rememorati fraudulentias. Et ita, infecto negotio, utrimque discessum est, Gelrensibus quidem de suis jure et justitia confidentibus , Burgundiones vero de potentia et divitiis praesumere asserentibus. Unde et accidit indigenas oppidi Hollandiae, quod Muda dicitur, verbo non virtute prae ceteris insolescere. Quod advertentes Gelrenses decernunt illos adoriri, et, si verba factis consonent, experiri. Facto itaque impetu, Muden oppugnant Gelrenses et expugnant, ubi viris ejusdem oppidi diffugientibus, victores inter illorum acervos diutius sunt meridiati.

Eodem anno circa festum sanctae Katherinae dominus Robertus de Marcka, frater reverendissimi domini episcopi, cum uxore et liberis ac nobili domestica comitiva venit Leodium invisere dominum fratrem suum; a quo nimirum et ab omni statu laetanter est exceptus, magnificeque exhibitus.

1510.

Anno Domini 1510 accidit armigerorum quemdam, cognomento Heyda, natione Leodiensem, Francorum regi non mediocriter acceptum, venire ad partes Gelriae perferentem pecunias in militum stipendia erogandas. Cui, cum non procul a Trajecto ducis Gelriae equites gratulabundi et alacres obequitarent, ecce mox ex adverso inopinate conspiciunt cuneum armatorum equitum e Brabantia advenire Trajectum; ignorantes tamen, qui essent, quidve praetenderent, illos vibratis aggrediuntur hastis, dejectosque ad ducem Gelriae captivos perducunt. Compertus est inter ipsos villicus Lovaniensis, qui literas et pecunias perferebat ad ipsius ducis adversarios. Qui cum legisset literas suorum hostium, patenter agnovit intentum.

Eodem anno Joannes del Naye, civis Leodiensis, habitans in Avroto, ancillam suam ad nemus, situm e regione monasterii Vallis Benedictae, miserat, ut inde ramusculos aliquos colligeret. Quam paulo post subsecutus jugulatam invenit. Unde nimirum [1] stupefactus corpus mortuum, minus provide navi impositum, sepeliendum ad civitatem revexit. Hinc vehemens de ipso exoritur suspicio, quod scilicet puellam sibi reluctantem necasset. Quam ob rem per justitiam apprehensus in vincula conjicitur, crescenteque suspicione, tandem, exactis septem in captivitate mensibus, mortis sententiam excepit ad montem publicum pertractus. Ubi, velatis oculis, flexis poplitibus, praesentibus praefecto cum scabinis, interrogatus, factum negavit, dicens quod, si quid in contrarium prius recognovisset, id egisset clientis astutia ipsum servantis. Quia tamen in responsis variabilis fuisset inventus, et de impudicitia quandoque suspectus, corpusque ancillae de loco necis sustulerat, amputato capite, sepulturae traditus est. Demum biennio fere exacto, vir quidam, natione Hannonius, in taberna Leodii circa pontem Amari

(1) « Forte nimium. » *Note de* WACHTENDONCK.

Cordis, exorto cum collega jurgio, vulneratus est, atque idcirco a supervenientibus, quisnam esset, interrogatus, sponte confessus est, se tali die, loco et hora puellam repugnantem jugulasse, offerens se juxta sua demerita puniendum, petens sibi manum dexteram, qua innocentem necaverat virginem, amputari. Quod et factum est; nam ad locum supplicii pertractus, in rota vivus distenditur, praecisaque manu ejus dextera, demum in ignem projectus crematur; postea cum rota semiusta erigitur. Hic etiam se praeter hoc facinus confessus est in aliis locis mala perpetrasse.

Ipso tempore restaurari coepit castrum de Hiergez, quod a tempore domini Ludovici de Bourbon episcopi annis fere quadraginta desertum fuerat et demolitum. Verum annuente reverendissimo domino episcopo, eoque jubente, quippe cujus praecipua semper fuit cura collapsa reparare ac diruta renovare, ad robur et decorem patriae suae, per Jacobum de Corswaremia, ejusdem loci possessorem, virum nobilem, firmissimis muris ac turribus innovatum est et communitum.

Quo quidem tempore castrum Altae Rupis, sive *Hault Roche*, quod a retroactis temporibus derelictum fuerat, zelo motus impugnandi territorium de Hiergez, qui ipsum ambiebat, et suum ex parte uxoris esse affirmabat, dominus Ludovicus de Emry comparavit et munivit. Ejus uxor neptis fuit ex fratre domini Ladislai de Berlemont. E contra dominus Jacobus praedictus asserebat ex defectu solutionis annui census quadringentorum francorum usualis monetae sibi debitorum, de quibus ab annis quadraginta nil receperat, praefatum territorium sibi fuisse sententialiter adjudicatum. Quo non obstante, dominus de Emry theloneum rerum venalium per Mosae fluvium descendentium sibi vendicare satagebat, jubens illud exigi apud Castrum Theodorici. Quod ne fieret, reverendissimus dominus Leodiensis volens patriae suae quovis modo praejudicari, praefatum theloneum in arce consueto in territorio de Hiergez exigi praecepit et evolvi. Nihilominus in praejudicium negotiatorum, non obstante

praecepto domini Leodiensis, praefatus dominus de Emry non desinebat a proposito, quin potius mulierem quandam procacem et litigiosam subordinaret, quae in exigendo a nautis et negotiatoribus theloneum absque ulla verecundia nil severitatis reformidaret.

Eodem anno adolescens quidam amens suique male compos in vico sancti Juliani Leodiensis propriam interemit matrem. Qui tali adjudicatur plectendus poena : primo quidem stans ad gradus fori oculus ejus dexter subula perforatur ; deinde ante domum matris, quam pugione transfixerat in pectore, pugnus illi dexter praescinditur ; postea pertractus ultra Sanctum Egidium rota distenditur, fractis ejus brachiis et cruribus.

Hoc anno Julius, Pontifex Maximus, reconciliatur Venetis, atque exercitum ducens, Mutinam capit et Mirandulam, quam Joanni Francisco Pico, loci domino, restituit.

1512.

Anno domini 1511 exorta est dissensio inter domnum apostolicum papam Julium, et dominum cardinalem Sanctae Crucis supradictum, qui modis omnibus servari conabatur generale concilium, habens in hoc etiam cardinales nonnullos alios et principes consentaneos, innitentes decreto sacri concilii Constantiensis, in quo sic continetur : « Hoc edicto perpetuo sancimus, » decernimus atque ordinamus ut amodo generalia concilia » celebrentur ; ita quod primum a fine hujus concilii in quin- » quennium immediate sequens ; secundum vero a fine illius » immediate sequentis concilii in septennium ; et deinceps in » decennium perpetuo celebretur, » etc. Cum itaque Julius papa, prout superius enarratum est, reges Francorum, Romanorum et Hyspaniae adversus Venetos concitasset, et regum illorum ope sua recepisset ; post hoc, conciliatis sibi Venetis, ceteros principes adversus Francos commovit. Unde nonnulli cardinales aliique tam ecclesiastici quam temporales praelati et

principes, scandalum non modicum passi, generale concilium fieri postulabant, decernentes aptam celebrando concilio fore Mediolani civitatem, ubi cum suprascripto cardinali Sanctae Crucis, patriarcha Hierosolymitano, jam plurimi patres convenerant. Petentibus autem Maximiliano Caesare et Francorum rege, multisque cardinalibus adhaerentibus et assistentibus, generalis concilii initia Pisis celebrantur. Verum metu Pontificis ac Venetorum, aliisque emergentibus causis, concilium e Pisis translatum est Mediolanum. E diverso Julius papa saepe dictum dominum Bernardinum Seguntinum, cardinalem Sanctae Crucis, ceterosque cardinales penes Mediolanum consistentes honoribus privavit, atque in Urbe concilium celebrandum instituit.

Hoc anno circa finem mensis augusti Venloe, oppidum ducatus Gelriae, obsessum est. Cum namque Florentius de Ysselsteyn, annuentibus majoribus et consulibus Brabantiae, captivos aliquos circa Bommel abduceret, et ob hoc dux Gelriae pacis tractatum Cameraci confectum ex parte Brabantinorum fuisse violatum assereret, coepit idem dux et in Brabantos exardescere : nam negotiatores plures ex Antverpia, Mechlinia, Bruxella, aliisque locis, quadrigis insidentes et ad nundinas Francfordiae tendentes, juxta Coloniam captivos detinuit, et ad Gelriam perductos multis aureorum millibus mulctavit. Domina autem Margareta, Maximiliani filia, duci Gelriae bellum indixit. Obsidetur itaque oppidum Venloe a Brabantis, qui undique ex Germania ac Anglia pugnatores contraxerant ad aestimationem quindecim millium bellatorum, ex quibus Anglorum rex mille quingentos viros fortissimos suis sumptibus destinaverat. Hi cum inaestimabilibus bellicis instrumentis, fundis videlicet, bumbardis et serpentinis, oppidum dictum machinis et tormentis, jactuque sphericorum lapidum dilacerabant, murosque conquatiebant, illis tamen de oppido (quibus liber introitus patebat et exitus) vices indesinenter rependentibus, damna quoque sua ac injurias viriliter compensantibus. Commeatus autem fuit exercitui Brabantico carus et difficilis. Unde factum est, ut Anglici, qui ceteris videri volebant

ferventiores, primi discederent, nec ulla ratione revocari possent. Tandem post duos fere menses ibidem inutiliter exactos cum gravissimis tamen expensis, ab orientali parte assultum fecerunt, fortem satis et diutinum, majori tamen damno suo; ubi supra quingentos perierunt, sicque novissime oppido relicto discesserunt. Dux autem, qui dudum nonnulla oppida, Hattem, Harderwyck, recuperaverat, etiam hac vice non dormitans neque dormiens, oppida Tiel, Bommel, Wessem, etc., conquisivit. Plures etiam Buscoducenses, qui incaute trans Mosam processerant cepit, multamque ab eis pecuniam extorsit, et hujusmodi per totum Villicatum ([1]) perpetrare non destitit.

Eodem tempore Gelrenses spoliarunt et incenderunt Hannutum, Brabantiae oppidulum, alias quoque villas Namurcensium adjacentes, in memoriam et recompensam eorum, qui primi extiterant in oppugnatione Venloe oppidi.

Eodem anno armigeri ex Lymburgo timore Gelrensium currus vino onustos per civitatem Leodiensem ad Brabantiam conduxerunt. Quod dum etiam per Trajectum facere tentassent, supervenere Gelrenses juxta Hasselt. At Lymburgi, se curribus cingentes, quosdam Gelrenses eorumque equos peremerunt; illi e contra equos a curribus abstrahentes vasa omnia confregerunt. Pari modo inter Loscastrum et pontem propinquum currus interceperunt; quorum unus panno onustus, alter speciebus, etc., alter instrumentis bellicis, utpote hastilibus, loricis. Pannum autem et bellica vasa sustulerunt; piper vero per agrum disseminaverunt.

Eodem anno dominus Jacobus comes de Horne junior, Brabantorum sectator, a Gelrensibus jam secundo captus est, et Novimagum perductus. Nam pridem in Neer, oppido suo, captus fuerat et Ruremundam perductus cum omnibus uxoris suae jocalibus; quae soror fuit uxoris domini Roberti a Marcka, filia

([1]) *Villicatus*, la mairie de Bois-le-Duc.

domini de Croyz. Qua postmodum defuncta, accepit filiam naturalem ducis Sabaudiae, quam domina Margareta, uxor quondam dicti ducis, secum ex Sabaudia in Brabantiam duxerat.

Hoc anno circa festum Penthecostes venerunt Leodium ad reverendissimum dominum Leodiensem solemnes legati regum Francorum et Romanorum, quos dominus ipse alacriter exceptos eximio apparatu festivavit.

His etiam diebus reverendissimus episcopus magna cum industria, majoribus impensis et laboribus fontem vivum et lympidissimum de rupe in castro Huyensi scaturire fecit, qui et aquarum copiam variis usibus exhibet.

Cum circa partes inferiores episcopatus Trajectensis turma quaedam eorum, qui vulgo *lantsknecht* nominantur, ac pridem duci Gelriae adversus Burgundiones militarat, sed jam stipendio vacans colonos terrae villanosque, prout talibus mos est, incursando vexabat, conglobati ex oppidis Daventriae, Swollis et Campis, ceterisque locis finitimis exierunt armis instructi, ad octo circiter virorum millia, ut illos penitus delerent. Illi vero numero pauci, utpote quingenti tantummodo viri, cernentes tantam multitudinem ad se venientem, semetipsos exhortati, impetu facto, multitudinem ex adverso venientem prostraverunt, fugientes persecuti sunt, spolia quoque plurima ac etiam instrumenta bellica cum captivis non paucis abduxerunt; a quibus et multam pecuniam extorserunt. His ita gestis, dominus Fredericus de Baden, Trajectensis episcopus, armis accinctus, suos ulcisci parat Daventriae admissus; e diverso alii tutiori loco castris se recipiunt, plurimique sese spe lucri illis conjungunt. Tandem exhaustis pene aerariis, utraeque partes arbitrio ducis Gelriae se commiserunt. Cives vero Trajectenses in hujusmodi articulo Daventriis auxiliari noluerunt, eo quod dudum Trajectensibus contra dominum David Burgundum, hujus praedecessorem, dimicantibus Daventrii non adhaesissent.

Eodem tempore dominus Erardus de Marcka episcopus, morum honestati ac animarum sibi creditarum saluti semper

intentus, ut singulis ordinibus veluti habitus ita et conversandi esset uniformitas, statuit monasteria dominarum Cisterciensis ordinis ad unionem revocare, ut quarum similis erat votorum professio, eadem foret religionis observatio. Quapropter dominarum de Vivengniez ordinis Cisterciensis monasterium jussit reformari, ac moniales ejusdem ordinis et sanctae conversationis aemulatrices, quae ceteris verbo prodessent et exemplo, illuc deduci. Quod dum moniales, quae ibidem venerant, efficere satagerent, cum multis lacessitae fuissent injuriis, post verba tandem ad verbera ventum est ; et tam districta animadversione se mutuo castigarunt, ut statim adveniens dominus sigillifer, Petrus de Cortembach, zelator et ipse regularis honestatis, copiosa stipatus satellite, victrices aliorsum emiserit, easque, quae infauste pugnaverant , loco stabilivit.

Hoc tempore ferunt virginem fuisse Annam nomine, quae supra quadragesimum agens annum, neque edebat, neque bibebat, neque dormiebat ; sed piis meditationibus in tanta vigilia gratia Dei Salvatoris miranda et stupenda operantis sustentata fuit.

1512.

Anno Domini 1512 consummatum fuit pretiosissimum atque celeberrimum opus incassaturae sacratissimi capitis beati Lamberti, martyris atque pontificis. In quo quidem opere ab aurificibus septennio sine intermissione laboratum exstitit, a primo videlicet anno electionis reverendissimi domini Erardi de Marcka.

Ipso anno, die 28 mensis aprilis, in festo translationis sancti Lamberti, idem reverendissimus dominus Erardus missam majorem solemniter celebravit in ecclesia Leodiensi, praesentibus secundariis ecclesiis, parochialibus quoque, ac religiosis universis. Qua completa, celebrata fuit processio solemnis et devota, in qua primum gloriosissimi martyris Lamberti caput cum sumptuoso

praedicto opere deportatum est per quatuor canonicos majoris ecclesiae ingenti apparatu magnaque omnium alacritate et laetitia. Et digne quidem, cum dignissima Leodiensis civitas eodem die et ejusdem sanctissimae solemnitatis gratia exordium sumpserit, prout omnibus majorum nostrorum gesta scientibus constat. Merito igitur laetari et conventum facere debent omnes, qui diligunt eam, gaudio inenarrabili; quoniam non a pastoribus rusticis ut Roma, non a rebellibus et reprobis ut olim Babilonia, sed a sanctissimis pontificibus initium sumpsit et provectum. Nam superno quidem oraculo in cruce ignea beato Monulpho, Tungrorum episcopo, demonstratur; per beatum Lambertum incolitur, et rosei sui sanguinis effusione consecratur; et per beatissimum Hubertum, primum ejus episcopum, instauratur, qui hac eadem corpus integrum et incorruptum gloriosissimi pontificis et martyris Lamberti ab ecclesia sancti Petri juxta Trajectum ad civitatem Leodiensem solemniter transtulit, eidemque civitati nomen, jura ac leges instituit, ipsamque civitatem totius patriae adjacentisque provinciae caput et culmen deinceps fore constituit.

Eodem anno circa finem februarii, in Ravenna, civitate Italiae, monstrum quoddam natum est; siquidem infans erat habens cornu in capite, os et sinistram auriculam veluti leonis, brachia nulla, sed eorum loco alas quasi vespertilionis, pedem unum ut animal rapax, oculum in genu, crus squamis coopertum, sexum utrumque. Quod quidem monstrum, una cum utroque parente communi omnium decreto ignibus exuritur.

Hoc tempore pontifex Julius novum adversus Francos parat exercitum, Brixienses a Francis ad Venetos deficiunt; qui continuo a Francis superantur. Robur quoque Venetorum cum civibus ad multa millia caeduntur. At Franci, hac parta victoria, ad exercitum Pontificis, qui se prope Ravennam receperat, properant; cruenta pugna committitur; succumbit exercitus Pontificis et auxiliarium ejus. Capitur Petrus de Navarra, qui fuerat pro parte Pontificis. Ceciderunt que utrimque campi ductores

multi, inter quos dux Nemorsi, ductor exercitus Francorum, corruit. Finito hoc bello, Franci Ravennam diripiunt. Accidit pugna supradicta die sancto Paschae, in qua, occisis viginti virorum millibus, Francis victoria cessit; quae tamen non multo tempore perstitit. Pontifex namque, vir magnanimus ac bellicae astutiae non ignarus, cum suis Venetis, aggregato ingenti Venetorum exercitu, Lumbardiam ingressi, nemine renitente, obtinuerunt Mediolanum, Francis ab eo fugatis. Dux etiam Ferrariae ac Florentini, civitasque Bononiae, a Francis deficientes, in manus Pontificis se dederunt. Post haec rursum grave committitur praelium inter Francos adversus Hyspanos et Anglos; ceciderunt que utrimque virorum viginti quatuor millia.

Eodem tempore plurimis sese ad invicem Buscoducenses et Gelrenses agitavere damnis et incommodis.

Circa finem anni praesentis Gelrenses circa Amsterdammis multas naves exusserunt, multaque damna intulerunt.

In vigilia Dominicae Nativitatis superveniens dominus de Wassenaer cum quadringentis militibus excussit Gelrenses a domo Cartusiensi juxta Trajectum Inferius, in qua se receperant. Resumptis autem viribus, dicti Gelrenses expulsi, adjunctis eis et aliis, die sancto Natalis Domini diluculo venientes ad dictum coenobium, ceperunt dominum de Wassenaer cum nonnullis aliis.

1513.

Anno 1513 cepit vulgus Leodiense in seditione rationem ab his, qui gabellas, exactiones sive publicas impositiones civitatis levarunt, exigere. At dominus Leodiensis prudenter agens et modeste, conabatur modis competentibus populum sedari pollicitus se operam praestiturum omnimodam, ut absque tumultu de receptis fiat ratio ab his, quibus id commissum fuerat, si saltem a seditione abstineant; quia populus ad forum in furore concurrens a plerisque etiam vilibus personis, ut fieri

solet, multa incondite feralia vociferabantur, postulantes sibi tradi receptorem Henricum de Yvodio. Sed et alios nonnullos primos et praestantiores viros, necnon et rectores civitatis insimulare conabantur, dicentes illos bonorum suorum esse devoratores. Et quidem haec et similia aiebant miseri nonnulli tales, quos maxima impositio ad medii solidi aestimationem vix contingebat. Eodem tempore seditiosi quidam evocarunt homines de Rivagio; quibus ad pontem Avroti occurrens dominus episcopus modeste hortatus est, ne quid temere in civitate agere praesumant, datisque pro bibali quinquaginta postulatis, impetum eorum sedavit.

Ipso anno, januarii die 30, communi domini Leodiensis majorumque civitatis decreto designati sunt ex quolibet ministerio duo viri, qui computum a singulis reciperent. Et Henricus de Yvodio, receptor civitatis, captivus detinetur, donec de praemissis rationem reddidisset.

Eodem anno, 11 die martii, obiit domnus Julius papa II, cum sedi Romanae annis decem praesedisset.

Dominica quarta quadragesimae, sive ex introitu missae dicta *Laetare*, post meridiem, causidicus quidam, cognomento Bourlet, in foro Leodii altercari coepit adversus quempiam occasione causae cujusdam dijudicandae coram consulibus civitatis, illis pro tunc in consilio super Violettam existentibus. Scandente igitur dicto Bourlet gradus Violettae, ut ad consilium accederet, alter quoque una conabatur conscendere, Bourlet nihilominus illum depellente. Cumque in pressura populi se mutuo propellerent, attoniti consules se exitialiter artari putaverunt, et ad fenestras auxilium civium implorabant. Clamore itaque per vicos elato, fit ad arma concursus et diversa populi conclamatio furentis. Quare plerique majorum civitatis se abdiderunt. Quibus auditis, reverendissimus dominus Leodiensis ex domo cancellarii, sociatis sibi abbatibus sancti Jacobi et Vallis sancti Lamberti, festinavit ad forum gratia sedandi populi multoties illisus et impulsus. Et vix tumultu sublato, in sudoribus magnis singu-

lorum accessit cameras ministeriorum, concurrente in armis domicello Everardo de Marcka, majori civitatis praefecto; cujus intuitu seditiosorum quorumdam tumultus suppressus est. Quidam autem ex primoribus furorem vulgi praecaventes civitatem egressi sunt, videlicet dominus de Waroux, Johannes Jacobi, Gerardus Veron ac alii nonnulli.

Postea, satagente solerter ipso domino reverendissimo communitatem populi Leodiensis pacatam atque tranquillam reddere, omnimodam gerebat sollicitudinem dissensionis et scandali occasionem a populo suo tollere. Ex quo accidit, ut hujus rei gratia ministeriorum singulorum accederet contubernia. Verum in descensu graduum contigit ipsum pede minus provide fixo labi, et lapsu tibiam frangi. Quo rumore divulgato, moeror fit universis pro tanti principis ac pii pastoris casu infortunato. Ipse nihilominus casum hujusmodi magnanimiter tulit, et, divina praestante gratia, plene convaluit.

Sub hac tempestate, cum magistri ac rectores civitatis Coloniensis domum curati ecclesiae parochialis sancti Martini ejusdem civitatis diripuissent, clerus nimirum indignatus parochiam una cum sceleris auctoribus ecclesiastico supposuit interdicto. Et magister Remigius, curatus ecclesiae praedictae, sacrae Theologiae professor, vulgi seditionem veritus, transtulit se Leodium. Cujus sobrietatem et modestiam attendens reverendissimus dominus episcopus Leodiensis contulit eidem praebendam Sancti Dionisii Leodiensis simul et cantoriam. Interim vulgus Coloniensis a primoribus coepit rationes exigere super administratione rei publicae. Qui in multis culpabiles reperti, ex ipsis decem capitibus truncati sunt, palamque confessi, quod divina dispositione facta sit vulgi adversus eos commotio, pro eo quod statum civitatis ac opes communes annihilassent, bona publica et emolumenta inter se dispertientes, quodque nuper domicellum de Rychesteyn, virum illustrem ac archiepiscopi Coloniensis vicarium, clanculo occidi fecissent sub obscurae noctis silentio.

Eodem anno pestilentica mortalitas grassata est in Huyo ; quo etiam tempore idem oppidum per reverendissimum dominum Leodiensem ecclesiastico submissum est interdicto, hac, ut ferebatur, causa : nam Cennacenses eorumque contribules, pridem se Huyensibus in communi persolutione impositionum patriae sociaverant ; verum considerantes ipsi Cennacenses oppidum Huyense plurimis gravatum debitis, malebant de cetero suas per se solos partiri et exolvi impositiones. Quapropter indignati Huyenses receptorem Cennaci captivum detinentes, tamquam reum mortis adjudicarunt. Sed ad hoc dominus Leodiensis vices suas interposuit, eo quod dicti Cennacenses de scitu et assensu suo praedicta fecissent. Quo quidem tempore reverendissimus dominus episcopus residebat Leodii. Huyenses autem duplici flagello, pestis videlicet et interdicti, diutius castigati, et in aerumna sua conversi, venerunt Leodium, implorantes humiliter a domino Leodiensi misericordiam. Quos ipse clementissimus dominus benigne exaudiens, interdictum removit, offensamque remisit, dimisso tamen prius receptore Cennaci praenominato.

Eodem anno circa festum sancti Johannis Baptistae Helvetii, magno contracto exercitu, superiorem agressi sunt devastare Burgundiam, praesertim circa Divionem ; cujus incendentes suburbia civitatem oppugnarunt. Unde repulsi in monasterio Carthusiensium se recipientes, gravissima ibidem damna intulerunt.

Hoc anno rex Angliae, Henricus VII, maximo coadunato exercitu tam Anglorum quam Germanorum, ad numerum centum quinquaginta millium stipendiariorum cum innumeris instrumentis bellicis, fundis, petrariis et serpentinis transfretavit ad partes Flandriae adversus Francorum regnum, veniensque ad oppidum Insulis, et ad Sanctum Audomarum, exposito ingenti aureorum, quos *Angelotos* vocant, thesauro, conciliavit sibi multorum principum Brabantiae et Hannoniae favorem ; concurrente etiam Romanorum rege Maximiliano, qui ex Hannonia,

Flandria, Brabantia, Lutzemburgo et Namurco, quotquot potuit, stipendiarios regis Anglorum expensis in unum collegit. Audiens haec rex Francorum Ludovicus, misso et ipse copioso milite, alimoniis et bellicis instrumentis, oppidum Teruanense, quod *Morinum* dicitur, communivit. At rex Angliae una cum rege Maximiliano dictum oppidum obsidentes firmissimo seipsos vallo cinxerunt. Rex vero Maximilianus acies suas post clivum montis collocans oppidum fortiter impugnavit; reliqui ad praedas egressi, supervenientibus Francis, percussi sunt atque prostrati, ceteris in captivitatem abductis. Inter quos captus est dominus de Lovirval, patria Leodiensis, qui, auri cupiditate illectus, cum quibusdam Namurcis stipendio Anglorum regis fuerat asscriptus. Deinde, parantibus Francis suppetiari obsessis, hoc Romanorum regi denunciasse ferebatur primus et praecipuus Francorum capitaneus. At ille solerter praemisit decem millia Germanorum in insidiis, et alia decem millia alio loco, qui Francos a tergo invaderent. Quod et factum est; et ita, turbatis ordinibus, coeperunt ceteri capitanei ad dictum traditorem opprobriose clamare. Quo audito, mox ille ad partes confugit adversas. Tandem dissidentibus inter se armigeris intra civitatem, eo quod nollent Germani pugnare adversus Romanorum regem, et quia nullis refocillabantur suppetiis, salvis corporibus et bonis civitatem dederunt hostibus. Qui eam, dejectis portis, turribus et muris, incensam everterunt; et inde versus Flandriam retrocesserunt, coartantibus eos Francorum exercitibus.

Exinde 13 septembris praedicti reges Angliae scilicet et Romanorum obsidione cinxerunt Tornacum, coeperuntque muros ejus crebris machinarum ictibus concutere. Die decima quinta mensis ejusdem Romanorum rex, misso hiraldo, tamquam ad bonum commune petiit et concessit sex horas induciarum pro pace tractanda. Quibus durantibus, Angli fundas suas ceteraque instrumenta bellica absque impedimento advehentes ad nutum stabiliunt. Sexta post haec die mandavit Romanorum rex per

hiraldum, quod, nisi se redderent, civitas ipsa concessa esset Germanorum voluntati in rapina, gladio et flammis. Tandem, quia non erat in ea capitaneus et militia, et majores inter se partiales fuere, reddiderunt se Anglorum regi, salvis corporibus, bonis et libertatibus; sed regi Angliae semel solverent quinquaginta millia scuta aurea.

Hoc intermedio tempore superveniens rex Schotiae conabatur regnum Angliae, quod milite vacuum credebat, invadere. Sed Anglorum regina viriliter agens, coadunato exercitu copioso, adversus Schotorum regem perrexit ad pugnam, consertoque praelio, plurimi hinc inde corruerunt. Verum reginae victoria cessit, et rex Schotorum cum multis nobilibus interiit.

Eodem tempore fama ubique percrebuit Romanorum regem intendere praenominatum Germanorum et Anglorum exercitum ad demolitionem civitatis et patriae Leodiensis inducere, et idcirco jam quadraginta millia virorum descendissent versus Namurcum.

Eo quoque tempore veniens exercitus ducis Gelriae decem circiter millium, perrecturus ad Franciam Leodium pertransiit. Ferebatur quoque quod Hannoniorum ac Germanorum exercitus eorum transitum versus Franciam impediret. Verum ad hoc nemo comparuit. Cum autem Gelrensis exercitus Francorum fines attigissent, jussi sunt illic ad tempus subsistere: provisum quippe erat, ut si hostilis exercitus nocendi animo patriam Leodiensem attigisset, Gelrenses praenominati, adjunctis sibi Francorum exercitibus, hostibus se opponerent. Verum rex Romanorum id caute perpendens, dissimulato proposito, omnem benevolentiam Leodiensibus impendit, orans eos neutralitati intendere; et domicellum Everardum de Marcka, ipsum in Namurco accedentem, honorabiliter receptum benigne exhibuit.

Eodem tempore Bovinienses, Namurcensis comitatus, non immemores veteris odii, quo soliti sunt in Dyonantos aestuare, nova agressi sunt illos inficiari fraudulentia. Nocturnis quippe horis et silentio regis Romanorum insignia contemp-

tibiliter depicta affixere valvis oppidi Dyonantensis, ut vel sic denotati regis offensam incurrisse merito viderentur. Sed mentita est iniquitas sibi, fraude eorum detecta.

Ipso anno treugae dantur inter Brabantos et Gelrenses quatuor annorum usque ad festum sancti Laurentii anni 1517.

Cernentes itaque Franci invictam potentiam Anglorum regis auxilio Caesaris Maximiliani, ad callida sese converterunt fraudis commenta. Accedentes namque regem Angliae, exhibitisque falsificatis literis, narraverunt regem Romanorum velle desistere a matrimonio inter Carolum, nepotem suum, Hyspaniae principem, et sororem regis Anglorum concepto, quodque rex Franciae eam sibi postularet dari uxorem. His Anglorum rex illectus annuit, initoque pacis foedere, oppidum Teruanense Francis reddidit, et Tornacum sibi reservavit. Caesar, his auditis, in Germaniam secessit. Misit igitur Anglorum rex sororem suam in Franciam, quam rex in oppido Abbatisville sibi desponsavit reginam Verum rex Franciae, senio confractus, non multo post e vita decessit, anno scilicet 1514. Et rex Angliae sororem suam e Francia ablatam cuidam inferioris status viro tradidit conjugem.

Anno supradicto 1513, classis Emmanuëlis, regis Portugaliae, Alphonso Albicher prothocapitaneo ac ductore, superatis circulis aequinoctii et capricorni versus austrum, flexo cursu in orientem, applicuit Auream Chersonesum, quam incolae Malacham appellant, inter magnum maris sinum et Gangeticum sitam, urbem mirae magnitudinis, ut viginti quinque millium larium continere censeatur. Terra est fecundissima nobilissimarum, quas fert India, specierum ac mercium, celebratissimum habens emporium, ubi non solum varia aromata, sed et auri, argenti, margaritarum ac lapillorum pretiosorum ingens affluit copia. Hanc rex Maurus Mahumeticae sectae gubernabat, cetera gentiles tenebant. Quam Alphonsus oppugnans, commisso bis praelio, caesis Saracenis, Dei auxilio superiores effecti Christiani urbem vi captam intrant, occupant, diripiunt et incendunt. Rex ipse, qui ex elephante pugnabat graviter vulneratus cum superstitibus Mauris fuga sibi

consuluit. Ea in pugna maximus hostium numerus exiguo Christianorum damno interiit.

Capta sic urbe, maxima inventa sunt spolia, septem etiam elephantes suis cum turribus sericis auroque intextis, aeneorum quoque omnis generis tormentorum ad duo millia summa arte fabricata. Ceteri vero gentiles ipsum emporium frequentantes foedus ab Alphonso postulantes benigne admissi sunt. Rex quoque Anchianus, gente et solo versus orientem potentissimus, destinavit Alphonso craterem aureum cum pretioso carbunculo, ensem quoque aureum in signum recognitionis perpetuae amicitiae. Sed et legatus presbyteri Johannis, potentissimi Christicolarum domini, ejus nomine veniens uti vere Christiani ut Christiano omnem opem, omnia ad bellum oportuna, militum exercitus, armorum ac commeatus praesidia ultro offerebat, praesertim si mare rubrum conjunctum suo dominio Christianorum classis trajiciat, ubi commodissime utriusque vires conjungi possent; mittens etiam regi Portugaliae non exiguum verae et adorandae Crucis lignum, postulans viros industrios, quorum ingenio a Saldani territorio Nilum fluvium deflecti alioque diverti posse existimat.

Eodem tempore dux quidam Bragantiae, regis Portugaliae ex sorore nepos, cum quingentarum navium classe, viris, equis, armis omnifariis, et pugnatorum octodecim millium numero, applicuit Mazagam, Aphricae portum, a quo novem Azamor egressus millibus instructa contendit acie. In quo itinere quaedam pugnae praeludia cum hostium jactura, nullo tamen Christianorum acta sunt damno. Postridie, exercitu disposito, urbem dux praefatus oppugnat, unde in campum egressi equitum Saracenorum undecim millia et pedites innumeri, bello accincti Christianorum praestolabantur adventum. In qua pugna plurimi Maurorum primates interempti fuere; et omni spe sublata, nocte, qua parte castris vacabat, omnes clam aufugerunt, solam urbem relinquentes.

Postera luce dux solemni pompa urbem ingressus, in prae-

cipua Mahumeti aede missas ac divina officia Omnipotenti Deo decantari instituit. Haec autem urbs Azamor semper clavis fuerat totius regni Marochiorum. Quo audito, habitatores Amedinae civitatis, quinquaginta millibus passuum distantis, Christianorum metu urbem deserentes aufugerunt. Thyri etiam civitas antiquissima et maxima, finitimaque loca et oppida sese reddidere, tributa pensuri. Silendum non est opus illud, divinum potius quam humanum, ante nostra saecula insperatum, an verius desperatum, opus, quo impius ille Mahumet ejusque praecipua sedes, Saracenorum caput, Mecha in hanc usque diem christianis armis inaccessa, nobis nunc divino suffragio pervia non sine magno pretio sanguinis est reddita; quod tam longe, tanto terrae marisque tractu, ultra centum stadiorum millia Portugaliae regis arma victricesque manus protendantur, tam immensa oceani vastitate enavigata, tot insanis tempestatibus, laboribusque superatis; nec impune quidem, dum nostrorum corpora indignanti oceano devoranda monstris in escam dantur, pretiosa sane ac summo praemio digna sepultura, quae pro Dei amore, suae fidei zelo, sui regis imperio, suae patriae gentisque studio pulcherrime parantur.

Eodem anno, in festo beati Martini, forum Huyense actum est Leodii in pratis juxta Cornelii Montem, propter vitandam pestis contagionem, quae tunc grassabatur in oppido Huyensi.

1514.

Anno Domini 1514, 4 januarii, dominus reverendissimus ex Franchimont venit Leodium. Et circa finem januarii gelu fuit rigidissimum; in cujus resolutione frusta glacici pontes ligneos Avroti et Amari Cordis effregerunt Leodii. In monasteriis quoque Scholarium, et fratrum de Hierusalem Leodii plurima eversa sunt aedificia, similiter Lovanii ad Praedicatores. Trajecti

quoque pons lapideus super Mosam versus Wyck diruptus est, et molendina super naves consistentia demolita.

In solemnitate paschali idem reverendissimus dominus Erardus de Marcka dedit ad ornatum et decorem ecclesiae suae majoris Leodiensis pulcherrima ac pretiosissima tapetia suis sumptuosis impensis ad honorem Dei, curioso opere Parhisius elaborata; cujus quidem praecipuum ac summum erat desiderium ecclesiam honorare, dilapsa reparare, clerum reformare, mores componere, pacem ubique conservare.

In octavis Paschae dominus Leodiensis, indignatione magna commotus, summo consurgens diluculo a Leodio secessit ad Franchimont. Nam capitulum Leodiense ad ipsius reverendissimi pium votum assenserat diem translationis gloriosissimi martyris Lamberti festive solemnisari. Verum nesciebatur quo spiritu quove zelo nonnulli erga concapitulares ceteros egerunt, ut, quod consenserant, irritarent. Quod quidem, nec immerito, reverendissimo domino admodum displicuit, qui, veluti consueverat, missam majorem celebrare disposuerat, necnon et omnes expensas ecclesiae ipso die faciendas de suo exsolvere. Ex Franchimont autem recreationis gratia quosdam ex Leodio viros ad se evocavit, ut illorum conspectu et alloquio recreatus omnem tristitiam deponeret.

Post hoc, exactis penes Franchimont tribus circiter hebdomadibus, reverendissimus dominus Erardus episcopus profectus est Parhisius. Ubi nimirum a regia celsitudine et ab omni statu ubique gloriose excipitur propter sui eminentiam et spectabilium morum ipsius continentissimam affabilitatem. Quapropter prae cunctis principibus a rege colebatur ac honorabatur. Arbitrabatur quippe rex suam celsitudinem tanti principis tamque reverendissimi praesulis adornari pariter et honorari praesentia. Unde factum est, ut quocumque procederet rex, nusquam lateri ejus deesset Leodiensis episcopus. Et in signum summae dilectionis foedusque insolubilis amicitiae, contulit rex domino Leodiensi episcopo, ecclesiae Carnotensis praesulatum, ut tanto beneficio

tantoque honore sublimatus, regiae celsitudini persisteret semper fidelis et intimus.

Eodemtempore dux Gelriae Karolus, mutato habitu, uti sibi solitum erat, duobus tantummodo sociatus clientibus, pertransiens Leodium, profectus est Parhisius; eoque scemate navigio rediit Leodium, hospitatus in claustro sancti Johannis in suo consueto hospitio; indeque navigio reversus in terram suam. Comperto igitur Namurci, quod dux Gelriae modo suprascripto eorum fines pertransisset, quemdam Michaëlem heremitam, veste incedentem conscissa, comprehensum, tormentis affecerunt, dicentes eum esse ducem Gelriae.

Eodem quoque tempore, Jennebattar, capitaneo castri de Loingne, Remis defuncto ac honorifice sepulturae tradito, qui dominis de Marcka semper fidelis permansit, dominus Leodiensis futuris patriae suae prospiciens periculis, prudenti usus consilio, praefatum castrum sibi usurpavit; ne, si ad hostiles partes devenire contingeret, in laqueum et totius patriae perniciem verteretur; eo quod situ difficile sit, accessu inexpugnabile et murorum firmitate pene incomparabile.

Ipso etiam tempore a latere domni Leonis papae legatus destinatur ad reges Francorum et Anglorum, causa pacis inter eos reformandae, quam ejus praedecessor Julius perturbaverat.

Et circa festum beatae Mariae Magdalenae promulgantur quatuor annorum induciae. Mensis augusti die decima sexta, pax publicatur Parhisius inter reges Francorum et Angliae usque ad annum post mortem utriusque.

Et Ludovicus rex Francorum, defuncta domina Anna regina, uxore sua, filia regis Britanniae, accepit conjugem Mariam, regis Angliae sororem. In hac pace comprehensi sunt rex Romanorum, Castellae et Hyspaniae, cum sibi adhaerentibus, dempto duce Mediolani, quem Francorum rex in pacis foedere noluit admitti.

Et quia praecedenti tempore vineae fuerant ipso die festi beati

Georgii gelu constructae [1] vina fuerunt rara, et idcirco cara. Verum illorum defectum vulgus compensavit cerevisia perefluenter, ita quod singulis hebdomadibus sexcentos speltae modios braxatores consumpserint Leodii.

Circa festum sancti Egidii dominus Ludovicus de Emry, miles Hannonius, deformis et gibbosus, missis clanculo viris armatis quinquaginta circiter equitibus et totidem ferme cursoribus, captivum detineri fecit in territorio de Hiergez in domo sua villicum de Abrieve, et ad se perductum in carcerem detrudi, domino Jacobo de Corswaremia, qui dominum de Hiergez contra ipsum obtinebat, absente; coeperuntque alterutrum sese partes impetere.

Circa initium novembris armigeri castri de Loingne oppugnarunt castrum de Bealren, quod erat domini de Emry. E contra dominus de Emry depraedatus est villas de Landeliez, patriae Leodiensis. Nec mora ; viri de Hiergez decurrebant per Hannoniam plurimos abducentes captivos 15 novembris; et sic vicissim sibi retribuebant.

Etiam supradicti armigeri de Loingne depraedati sunt monasterium Stabulense, quosdamque villanos ejusdem Stabulensis territorii captivos abduxerunt propter dissensionem domini abbatis dicti monasterii erga dominum de Rammay. Ad pacem componendam supervenit frater dicti abbatis, qui sororem domicelli Everardi duxerat, habens secum trecentos Germanos equites; sed nihil profecit. Tandem dominus Leodiensis partes sedavit.

In initio adventus Domini illustris domina Margareta, regis Romanorum filia, misit Leodium, benigne postulans, ne quovis modo dissensio fiat inter terras principis et patriam Leodiensem ; quodque ad locum designandum partes conveniant, ubi quisque de suo jure disserere valeat. Ipsa autem, accersito domicello Everardo de Marcka, praefecto Leodiensi, direxit

[1] WACHTENDONCK lit : *destructae*.

illum ad Esden [1] denuntiare domino Roberto de Marcka preces, quibus ipsum obnixius orabat intendere his, quae pacis sunt, erga principem Brabantiae ejusque subjectos. Si vero, quicumque esset, miles, vasallus, baro, nobilis aut potens, qui eumdem dominum Robertum quovis pacto laesisset, ipsa talem ad omnimodam satisfactionem arctaret. Haec autem legatio Leodiensibus extitit acceptissima.

In festo sanctae Luciae, virginis, reverendissimus dominus Leodiensis ex Francia venit Dyonantum, ubi et jubente supradicta illustrissima domina Margareta, sanus et incolumis exhibetur villicus de Abryve. Parique modo dominus Leodiensis omnes captivos, qui in castro Hiergez detinebantur, restitui jussit.

In vigilia Dominicae Nativitatis dominus reverendissimus Leodium venit. Atque in sacratissima nocte sequenti missam in galli cantu, et deinde summam missam sanctissimi diei Natalis Christi solemniter celebravit.

Eodem anno dux Gelriae recuperavit Aernhem, ducatus sui oppidum. Nec multo post a Phrisonibus evocatus adversus Saxoniae ducem, qui eos impugnabat, ab eisdem Phrisonibus sublimatur, repulso Saxonum duce, qui multis obligatus debitis aere consumpto, moerens et egens discessit.

1515.

Anno Domini 1515, ipso die Circumcisionis Domini, defunctus est Parhisius, rex Francorum Ludovicus, ejus nominis XII, cum super Francos regnasset annis septemdecim. Qui regia pompa apud Sanctum Dionysium est sepultus. Cui in regnum successit Franciscus, dux Valesii et Engolismi, qui jam dudum delphinus fuerat declaratus, eo quod non essent Ludovico defuncto filii,

[1] WACHTENDONCK lit : *Sedain.*

sed tantum duae filiae ex Anna de Britannia procreatae ; quarum natu majorem duxerat Franciscus supradictus, et ita ducatus Britanniae, qui ex parte matris acciderat, asscribitur Francisco.

Octava januarii, habita dicta patriae in capitulo Leodiensi, proposuit reverendissimus dominus episcopus de instauratione episcopalis palatii tempore praedecessoris sui aut negligentia sive incuria necnon et casuali incendio quasi ad nihilum redacti. Et quia jam alia loca ruinosa ad munimen et decorem patriae suis gravissimis sumptibus restaurarat, ut de Huyo, Dyonanto et Franchimont supra meminimus, idcirco ab universa patria subsidium decem millium florenorum levis monetae per sex annos praestari sibi petiit. Habito super his deliberandi spatio, tandem in hunc modum responsum est : Quod scilicet pensiones in Brabantia debitae primum exolvendae essent, et postea agendum de palatii instauratione. Hujusmodi autem responso dominus aliquantisper commotus, ipso die sancti martyris Sebastiani ([1]) discessit, festinans coronationi regis interesse, quae fiebat in conversione sancti Pauli Remis civitate.

Igitur in die conversionis sancti Pauli in civitate Remis, prout moris est, consecratus est atque coronatus solemniter rex Francorum Franciscus, ejus nominis primus. Cum namque idem rex in oratione noctem in ecclesia beatae Mariae Virginis Remensis peregisset, facto mane, ierunt dux Borbonii cum aliis duobus principibus, ad monasterium sancti Remigii extra urbem, pro sancta ampulla, praestitaque securitate abbati et conventui de ea restituenda, per ipsum abbatem decenti processione deportatur ad summam aram Remensis ecclesiae, stante semper dicto abbate ad cornu altaris, et abbate Sancti Dionysii ad aliud cornu, servante regalia ornamenta, quae in suo conventu reposita sunt. Igitur episcopo Laudunensi tenente ampullam, archiepiscopus Remensis cum acu aurea accepit ex ea de sacro

([1]) « 20 *januarii*. » Note de WACHTENDONCK.

coelesti chrismate, ponensque super patenam, regem unxit in fronte, in pectore, in scapulis et in utroque brachio.

Eodem etiam tempore dux Gelriae, mutato habitu, per Leodios pergebat ad regis coronationem.

Quo quidem tempore magnus Germanorum exercitus, per Campiniam vagabundus, vorabat omnia, quae villani sibi in messe reposuerant.

Sexta februarii dominus de Jammay venit Leodium cum centum quinquaginta equitibus ; indeque sociato sibi domicello Everardo cum quali equitum numerae pergunt ad Germanos in Campinia.

Undecima februarii Germanorum capitanei venientes Leodium captivi detinentur per magistros civitatis. Tertia martii delatae sunt literae regis Francorum necnon et domini episcopi Leodiensis, et coram senatu civitatis lectae, haec continentes : quod praenominati capitanei viri probi essent, nec verisimile esset, quod quicquam molirentur adversi. Famabatur autem eos aequanimiter et gratanti animo captivitate detineri, veriti, ne forte ab exercitu perimerentur, eo quod de regis Ludovici mandato, dum viveret, exercitum coadunarant ituri trans Alpes. Verum, defuncto Ludovico, rex Franciscus, ejus successor, bello nolebat intendere; ideoque se Germani praefati ab his causabantur deludi. Tandem 15 martii divisim ac sparsim discesserunt, incendentes domos territorii Falconis Montis propter injurias sibi exinde illatas.

Eodem anno et tempore dominus de Jammay, filius domini Roberti de Marcka, a Lymburgensibus exigebat quatuor florenorum millia pro conservatione ipsius patriae ab incursibus Gelrensium, dudum domino Roberto promissorum. Quae cum Lymburgenses exsolvere recusarent, coeperunt armigeri de Loingne Lymburgos praedis molestari; et praesertim insignis quidam praedo, vulgariter Macha nuncupatus, qui ipso die Dominicae Coenae villanos ex Hervia venales vitulos deducentes comprehensos ad Loingne vinctos perduxit. Sabbato quoque infra

octavas Paschae in Lymburgenses similiter egit. At Lymburgenses, depositis querelis in curia principis Brabantiae, hujusmodi habuere responsum: ut si quid promisissent, hoc solvere curarent.

In initio mensis maii dominus reverendissimus ex Francia venit Dyonantum; atque inde in festo sancti Servatii venit Huyum, demandans ad se dominos capituli cum magistris civitatis. Quibus ad se venientibus ait sibi fuisse denuntiatum, quod suus ad civitatem reditus sibi foret exitialis et metuendus. Petebat quoque suae famae reparationem, ex eo quod quidam ipsum infamaverant de adventu Germanorum in Campinia. In festo Ascensionis Domini gubernatores singulorum ministeriorum civitatis Leodiensis accesserunt Huyum ad dominum reverendissimum ad praemissa responsuri.

In festo Penthecostes venit dominus episcopus ad Sanctum Trudonem, deinde Churingiam, inde in Stocheim, et postea Trajectum, ubi et mirifice ac magnifice festivatus fuit.

Sabbato pridie Divisionis apostolorum dominus reverendissimus venit Leodium. Cui propinata fuerunt vina diversa, duoque insolitae magnitudinis pinguissimi boves cum centum arietibus. Verum requirenti domino episcopo inquisitionem fieri de his, qui ipsum infamaverant de adventu Germanorum in Campinia, procumbentes coram eo supplicabant ministeriales humiliter, ne fieret inquisitio, dicentes se paratos et vivere et mori cum eo. Sicque intermissa est inquisitio.

In festo beati Laurentii obiit magister Lambertus de Upey, archidyaconus Brabantiae et cancellarius Leodiensis, qui bona sua divisit ecclesiis, monasteriis et pauperibus. Et Anthonius de Marcka, nepos domini Leodiensis, obtinuit archidiaconatum Brabantiae. Magister vero Alexander, natione Hyspanus, vir nobilis et in omni scientia apprime eruditus, factus est cancellarius Leodiensis.

Eodem anno pridie Exaltationis sanctae Crucis (1) cruentum

(1) « 13 *septembris*. » Note de WACKTENDONCK.

bellum fuit pro ducatu Mediolani inter Francos et Helvetios. Venienti namque Francorum regi cum copioso exercitu miserunt Helvetii pacem cum ipso tractaturi. His rex intentus ducem Gelriae remisit ad propria. Interim hora serotina Helvetiorum superveniens copiosus exercitus triginta circiter millium Francos impetuose aggreditur, illis e contra vario marte certantibus. In quo tenebroso conflictu, donec dilucesceret, perstiterunt seipsos vix mutuo agnoscentes. Mane facto, advenerunt Helvetii tribus distincti ordinibus una cum auxiliatoribus Summi Pontificis, Hyspanorum quoque, Alemannorum, Lumbardorum ac Italorum, universi pro signo clavem albam gestantes. Et primo quidem ferocissime utrimque certatum est magnis utriusque partis viribus. Tandem Francis cessit victoria. Neque tantam stragem passa fuit Helvetiorum gens fortissima a temporibus Julii Caesaris. Caesa namque fuerunt ejusdem gentis viginti circiter millia. Fugientes autem insequi rex Francorum vetuit, nolens eos, qui etiam fortiter adversus ipsum certaverant, penitus exterminari. Mediolanenses claves urbis suae regi tulerunt. Qui mox Papiam pergens, castrum Mediolani jubet expugnari. Quod cum fieret, Maximilianus Sfortia, qui ipsum occupabat, seipsum una cum castro regi reddidit. A quo benigne receptus, super centum lanceas capitaneus constituitur, eique comitatus de Fusco assignatur, meliori deinceps, si sapiat, sorte victurus quam pridie fecerat aliena usurpando. Audiens autem dux Gelriae, qui jam Alpes transegerat, et quod certamini non interfuerat, supra modum doluit.

Eodem anno, octobris die 24, in fossa carbonaria, loco vulgariter *Ovicula* nuncupato, lamentabiliter perierunt octoginta et octo homines improvisa aquarum eruptione praefocati. Eodem nempe mane introierant centum operarii, ex quibus tantum duodecim evaserunt, ceteris, ut praemittitur, extinctis ; quorum animabus misereatur benignus Dominus. Praedixerat enim eis magister operis, quod caute agentes sibimet prospicerent, quia sub multis aquis laborarent, jamque aquarum praesentiret odorem. Quod

tamen non sic advertentes subito oppressi sunt ; quorum aliqui tres, quatuor vel plures filios secum habebant. Unde vox in excelso audita est, ploratus et ulutatus multus mulierum viros suos et filios lamentantium.

Septima novembris obiit magister Judocus de Marcka, canonicus et officialis Leodiensis, qui quadraginta sex annis dictum officialatus officium digne administraverat, vir utique pius ac mitis, justitiae et aequitatis zelator praecipuus. Hic bona sua distribuenda dimisit ecclesiis, pauperum hospitalibus et monasteriis.

Eodem anno reverendissimus dominus Erardus episcopus, princeps clarissimus, his, quae pacis sunt, semper intentus, et sibi subjectis populis utiliter prospiciens, adversus fortuitos casus, si forsitan ingruerent, loca, munitiones ac fortalitia, ad episcopatum spectantia, lustrando solerter instaurari jubet, collapsa veteraque innovari. Ob eam causam toto autumnali tempore penes Stocheim, castrum suum, se continuit, instaurationi illius intentus.

Demum circa finem novembris Churingiam accessit suam, domum suam, quae totius Lossensis comitatus supremum extat asylum ; ubi et singulorum causae eventilantur , judiciaque decernuntur. Quam quidem habitationem incuria seu negligentia praedecessorum suorum cernens dominus episcopus collapsam et minus debito munitam, jussit propriis impensis instaurari, et fossatis fortibusque muris circumvallari ; ut, si quaevis hostilis necessitas forsitan incumberet, haberent rurales, quo confugerent, suaque oportune reponerent. Unde factum est, ut nationes hostiles et populi, qui aliquando patriam Leodiensem passim incursare solebant, a facie tanti principis metuerent. Quin et, interrogante serenissimo Romanorum rege, cur in tantum muniret patriae suae loca, respondisse fertur reverendissimus episcopus, quod, si firma sit cavea, avis tutius conservatur.

Et quoniam a temporibus pristinis constat clerum in civitate et patria Leodiensi magna libertate gaudere, et idcirco satagunt

plurimi, etiam quandoque illiterati, clericali charactere insigniri, ad hoc solummodo, ut oportuno tempore ecclesiastico fulciantur privilegio, quamvis nec gestu, nec habitu, ab aliis distinguantur laicis; quos, si contigerit funeste quicquam agere, clericali eripiuntur privilegio, laicis vero quamvis minus culpabilibus in eodem scelere executioni traditis justitiae secularis; his itaque haud negligenter pensatis, communi consulum decreto, annuente reverendissimo domino Erardo episcopo, ac etiam civitatis et patriae consilio super hoc mature habito, deliberatum est, ut, si deinceps tale aliquid evenerit, mox postquam evidenter inde constiterit, reum absque mora et sine strepitu banni campanae executioni tradent, charactere clericali non obstante, nisi quod, executione facta, bina duntaxat vice percutiatur campana. Unde factum est, quod conjugatus quidam clericus, et pro debito excommunicatus et bannitus, clientem se captivantem cultro percussum vulneraret, et idcirco juxta majorum decreta, quibus officiati principis tueri jubentur, pugni abscissione plectendus esset. Is ad forum mox perductus manus abscissione punitus est. Nec mora; campana modo, quo supra, percussa, festinus curiae officialis inhibitionem ferens apparitor accurrit; cui manus jam praecisa ludibrio porrecta est.

Cumque Trajectum oppidum reverendissimus dominus Erardus de Marcka, Leodiensis episcopus, omnium suorum curam gerens, memor clementiae, injuriae immemor, curialiter inviseret, essetque nimirum ab omnibus laetanter exceptus summaque urbanitate festivatus, sumpta Trajectenses de ipsius favore fiducia, coeperunt quosdam sibi infestos et obnoxios praedones persequi, apprehensosque juxta eorum demerita punire. Inter quos tulerunt quemdam ex Gelria, Trajectensem natione, insignem; quem ad se perductum in rota punitum erexerunt.

Eodem tempore fuit alius quidam praedo crudelis, a Trajecto oriundus, sed Trajectensium perpetuus hostis, vulgariter *Haen*, id est gallus, nuncupatus. Hic inter cetera facinora solitus fuerat feminas violare, et earum vestes detruncare, nequiterque

dehonestare. Quapropter a quodam nobili viro Gelrensi reclusus erat, non obstante, quod partes Gelrensium sectaretur. Hunc, quia facetus in verbis et solatiosus esset, conjunx praefati nobilis ad convescendum evocabat. Unde die quadam, facto convivio, dixit illi : « Cum maritus meus reversus fuerit, vades » ad locum ab ipso tibi deputatum. Et ille : Vadam, inquit, » sciens quod hac die centum mille daemones sint inde me » ablaturi. » Mulier autem arbitrata ex temulentia eum talia fari, duos famulos misit cameram ipsius ac stratum disponere. Quod cum facerent, apparuerunt eis glires effigie et magnitudine terribiles; unde pene exangues effecti refugerunt. His Gallus auditis : « Scis, inquit, quod me tollere venerunt. » Et festinus locum accedens arreptus est et praefocatus ab eis.

Altera Innocentum apprehensi sunt tres in oppido Trajecti, qui sub scemate mendicorum latentes in antris montis, *De Schans* vulgariter nuncupati, prope Trajectum praetereuntes jugulabant incautos. Inter quos mulierem jugulatum intuebantur infantulum in utero defunctae palpitantem. Quo perspecto, alter illorum, apertis genitricis lateribus, puerulum excepit. Aliis autem dicentibus ut panno involutum secus viam poneret, ut a praetereuntibus inventus baptismo renasceretur, ait latro nephandus : « Expectetis, inquit, ego ipsum baptizabo; » tenensque infantulum in lutum projecit, ac pedibus suis immaniter conculcavit. Quapropter, cruribus et brachiis confractis, in rota positus est una cum sodalibus suis. Qui palam confessi fuerunt plurimos suae sortis et sectae se socios per Hasbaniam et Brabantiam, sub habitu mendicorum diversantes, habere.

Eodem anno consummatum est solemne aedificium novi chori ecclesiae sancti Jacobi Leodiensis, ordinis sancti Benedicti, per reverendum patrem dominum Joannem de Crommose, ejusdem monasterii abbatem. Similiter et cœnobium fratrum heremitarum ordinis sancti Augustini, super ripam Mosa in Avroto juxta Leodium constitutum, magnum sumpsit incrementum; praesertim ex elemosinis cancellarii Leodiensis, hoc eodem anno

defuncti. Qui in testamento suo bonorum suorum partem meliorem eidem cœnobio reliquit, annuente et adjuvante semper reverendissimo domino Leodiensi, qui singulis religiosorum monasteriis opem et auxilium ubique praestabat.

Ipso anno, circa initium Adventus Domini, Francorum rege penes Papiam in monasterio quodam Carthusiensium existente, domus Pontifex Leo X ab urbe Roma venit Bononiam cum viginti octo cardinalibus aliisque praelatis quamplurimis. Quo cognito, rex Francorum Franciscus, dimisso exercitu, cum familia tantummodo consueta Pontifici acceleravit occurrere. Cui supervenere duo cardinales a Pontifice praemissi. Demum exivit ad eum consanguinea ejus, uxor fratris Summi Pontificis cum aliis duodecim dominabus. Rege igitur ad Pontificem ingresso ac procumbente, confestim assurgens Pontifex regem erexit, et tertio faciem ejus exosculatus, ait circumstantibus : « Cernite, quaeso, hunc astantem filium nostrum, si huic ali- » quando similem decore et elegantia vidistis, » jubens regem secum sedere. Sequenti die Pontifex missarum solemnia peregit, rege sacris induto et administrante ; demum plenas indulgentias regi militantibus concessit.

1516.

Anno Domini 1516, die decima januarii, tector quidam Leodiensis, vadimonio adversus fabrum quempiam pro centum florenis facto, ascendit, spectante populo, a foris sine amminiculo scalae aut restis fastigium turris ecclesiae sancti Lamberti Leodiensis, magistris civium pro tunc existentibus Henrico Heilman et Arnoldo de Lupart.

Eodem anno, subortis quibusdam simultatibus inter dominum Leodiensem et oppidum Huyense, ut aiebant, propter libertates quasdam seu consuetudines ejusdem oppidi, vel, quod magis arbitrabatur, quod tam studiosa castri Huyensis instauratio lividis animis et insanis oculis forsitan internam augeret rubi-

ginem, et dominus reverendissimus in festo sancti Vincentii ([1]) ex castro Huyensi ad Franchimont demigrasset, nec eis solitam vultus serenitatem exhiberet ; haec et similia questi ad invicem, nullam videbantur justae querelae adducere rationem. Quapropter ad cor reversi, reverendissimum adeuntes, urbaniter excepti sunt ab eo, et in ampliorem gratiam recepti. Quin et ipsos burgenses una cum suis conjugibus, castro sui introductos, curialiter atque decenter festivavit.

Cum autem, ut supra dictum est, Francorum rex Franciscus apud Bononiam cum Leone X, Pontifice Maximo, amicitias copulasset, accepit ab eo jubilaeum per Gallias divulgandum, qui et alia christiani orbis climata occupavit.

Quae sequuntur ex C. Masseo Cameracensi : « Abyssus, inquit, malorum; nam sub umbra profectionis in Turcas inaestimabiles thesauros collegerunt. Quarum conflatores et commissarii quidam persuaserunt turbis, ut quicumque daret decem solidos, liberaret animam, pro qua daret, a poenis purgatoriis. Nam pro regula certa tenebant, Dominum Deum facere quicquid ipsi vellent, secundum illud : *Quidquid solveris super terram, erit solutum et in coelis.* Quod si vel iota minus fuisset quam decem solidi, nihil prodesse concionati sunt. Displicebat hic quaestus sanctis Ecclesiae filiis, et coepit quaestio ventilari de potestate vicarii ; et unde haec novissimis doctrina nova praelatis, quam prisci Pontifices ignorassent. Quaenam in pectore beneficii reversatio, ut quoties vellet, daret et reciperet idem. Erat in Germania tunc Martinus Luther, qui nimis acriter invectus est in has indulgentias, et inter aliqua vera quaedam non vera commiscuit. Opposuit se illi Joannes Eckius, vicissimque hi duo suggestum conscenderunt coram populo contentiosissime disputantes. Tandem utriusque rationes Parisium transmissae, ut a Sorbonicis judicarentur. Verum quia non facile fuit videre, cui potissimum palma daretur, dum censura differtur in longum,

([1]) « 22 *januarii.* » Note de WACHTENDONCK.

Leo interim longo fulmine damnat haereseos et a coetu fidelium projicit. Ille primum a Pontifice minus edocto ad eumdem magis edocendum, mox ad futurum concilium appellavit. Interim quia Leo jusserat libellos ejus incendio tradi, jus pontificium, quas decretales vocant atque decreta, publice Wittembergiae combussit, dicens : « Sicut fecerunt mihi, sic feci eis. » Addensque delictis prioribus impudentiam ampliorem, universum ordinem, quantum in ipso fuit, et sacramenta militantis Ecclesiae pessumdedit. Denique dicit ea non a Christo, sed ab hominibus instituta ; omnes Christianos eamdem habere potestatem ; claves omnibus esse communes ; hominem justum in omni opere suo peccare ; omne opus bonum peccatum esse ; inter veniale et mortale non esse discrimen ; et alia multa, quibus innumeras animas Christo subtraxit. Cujus erroribus restiterunt non solum Parisii, Lovanii, Coloniae, doctores theologi, sed etiam reges et principes. Denique Karolus imperator edicto publico vetuit, ne quis ejusmodi doctrinis acquiescat, sub poena capitis et omnium bonorum amissione ; quorum dimidium etiam delatoribus addixit. Henricus quoque rex Anglorum volumen egregium edidit adversus eum, cunctis principibus suum pro Domino zelum insinuans. » Haec C. Massaeus, Cameracensis [1].

Reverendissimus quoque dominus Erardus, Leodiensis antistes, necnon illustrissimus princeps Karolus de Egmunda, dux Gelriae, pluresque alii orthodoxae fidei zelo succensi, et principes vere catholici, seipsos pro muro adversus dictos haereticos opposuerunt.

Eodem anno, scilicet 1516, in festo Assumptionis Mariae, obiit dominus Jacobus de Croy, episcopus et dux primus Cameracensis. Successit Guilhelmus, nepos ejus ; qui post triennium resignavit omnia fratri suo Roberto, factus ipse cardinalis et primas Toletanus.

[1] Ce passage et beaucoup d'autres de la *Chronique* de Brusthem sont extraits de l'ouvrage de Massaeus, intitulé : *Chronicorum multiplicis historiae utriusque Testamenti libri viginti.* Voyez l'édition publiée à Anvers en 1640, p. 273.

Ipso anno, ultima novembris, obiit Gabriela, relicta quondam domini Ludovici de la Tremoille, mulier devota admodum et docta. Scripsit de via poenitentis, de templo Sancti Spiritus, de contemplatione super Incarnatione et Passione Domini, de institutione virginum. Quae omnia tradidit ante theologis examinanda, antequam ederet, ne forte plus sapere videretur quam oportet.

Circa festum Assumptionis gloriosae Virginis decessit generosus et illustris comes dominus Johannes de Egmunda, praefectus Hollandiae, vir grandaevus, nonagenarius.

Eodem anno, 26 octobris, serenissimus princeps Karolus dux, suorum innixus vestigiis praedecessorum, patris scilicet Philippi, avi Mamimiliani, attavi Karoli, abavi quoque Philippi, convocatis ad oppidum Bruxellae terrarum suarum principibus atque proceribus, in magna pompa distribuit insigne Aurei Velleris, aliis quidem in sua dignitate confirmatis, aliis nonnullis in demortuorum locum subrogatis ([1]).

1517.

Anno Domini 1517, in festo sancti Marci ([2]), fuit rigidissimum gelu, ita ut vineae, nuces atque id genus fructum consumerentur penitus a pruina.

Eodem tempore circa festum Corporis Christi fuit in oppido Sancti Trudonis convocatio praelatorum totius dyocesis ad defensionem alternativae suae adversus nominationes Lovaniensium.

In festo beati Laurentii ([3]) treugae quadriennales, inter Brabantos et Gelrenses compositae, terminantur.

Circa finem junii illustrissimus dux Brabantiae Karolus profecturus in Hispaniam, applicuit Middelburgo persistens

([1]) En cet endroit, WACHTENDONCK intercale le texte du traité conclu entre l'empereur Charles-Quint et l'évêque Erard, tel qu'il est donné par PONTUS HEUTERUS, *Opera*, Rerum Austriacarum lib. VII, cap. XIV.

([2]) « 25 *aprilis*. » Note de WACHTENDONCK.

([3]) « 10 *augusti*. » Note de WACHTENDONCK.

ibidem usque ad 12 augusti; tumque prosperis velis deductus est in Hispaniam.

In octava Assumptionis gloriosae Virginis Mariae [1] expugnatur oppidulum Hollandiae Asperen, ubi etiam inaudita tyrannide grassatum est, ut neque religiosis, neque praegnantibus, senibusque decrepitis, pueris, virginibus parceretur, quin in omnes ferali rabie crudelis mucro desaeviret.

Hoc anno disseminari coepit perversissimum lutheranae haeresis fermentum, quo inescata fere tota Germania variis et peregrinis abducta est dogmatibus.

1518.

Anno Domini 1518, die dominico, septima februarii, nobilis princeps Karolus post obitum regis Ferdinandi, avi sui [2], coronatus est in Hispaniarum regem.

Mense aprili, exercitus quidam dictus *niger* progressus ex Phrisia gravissimis damnis atque molestiis pauperem plebem afficiebat, neque enim contentis his, quae reperiebat, etiam pretiosa quaeque et exquisita, sibi pretio comparari compellebat. Et hoc primum circa Daventriam; deinde ingressi terram ducis Gelriae, illius sese obsequiis offerebant. A quo nihilominus repulsi in terram Cliviae devenerunt, ibique diffusi, decem seu duodecim diebus permanentes, omnia consumebant. Dux autem Cliviae comperto quod de ducis Gelriae non essent exercitu, mandat illis, ut ab ejus terminis se celerius subducant. At illi de sua confisi multitudine, et ducem et ejus spernentes edictum, etiam in tantam prorumpebant audaciam, ut nedum duci, sed etiam Coloniensi archiepiscopo remandarent, quatenus omnia parata essent; mox enim eosdem invisere vellent. His auditis, dux, copioso congregato tam equitum quam peditum exercitu,

(1) « 22 *augusti.* » Note de WACHTENDONCK.

(2) WACHTENDONCK ajoute : *materni.*

acceptis nihilominus ab archiepiscopo octingentis equitibus ac totidem a comite de Nassouwe, in dictum *nigrum* exercitum irrupit. At duces exercitus formidantes tantam equitum copiam, cum res ageretur pro anima, comitem de Nassouwe interpellabant, quo, rejectis a se armis, libere proficisci possent. Quod cum obtinuissent, neque tamen promissa servarent, detecto ipsorum dolo, protinus equites comitis a Nassouwe in dictum exercitum equos perurgentes circiter mille ducentos prostraverunt, reliquis fuga lapsis, plurimisque eorum captis laqueoque necatis. Erant enim inter eos plurimi, qui supradictae tyrannidi in Asperen commissae interfuerunt, Domino procul dubio vindictam super innocentum fuso sanguine faciente.

Eodem anno firmatum est foedus perpetuum inter Brabantos etc., atque reverendissimum dominum episcopum Leodiensem ejusque germanum, dominum Robertum a Marcka. De quo factum est gaudium magnum in populo. Convenerant enim utriusque partis proceres ad oppidum Sancti Trudonis dominica infra octavam Ascensionis Dominicae ; eratque ibidem reverendissimus dominus episcopus. Propositis igitur certis super incundo foedere pactis seu conditionibus, illisque admissis, profecti sunt ad oppidum Diest, ubi in die sancto Penthecostes, reverendissimo domino episcopo Leodiensi sacra peragente missarum solemnia , dominus Henricus, comes a Nassouwe, de manu episcopi sacratissimum accepit Corpus Dominicum, praestito utrinque jurejurando in indissolubile firmati foederis vinculum. Contulitque reverendissimus dominus episcopus tam comiti quam ejus conjugi pretiosa donaria.

Hoc anno missus contra Maranos exercitus a Karolo, Hispaniarum rege duceque Brabantiae, validam quamdam ejusdem gentis urbem cepit, ac quadraginta circiter barbarorum millia interemit. Post quam victoriam Karolus avo suo Maximiliano Caesari adempta hostibus magni pretii vexilla duo transmisit.

1519.

Anno Domini 1510, Caesar Maximilianus, 12 januarii, feria quarta, fatalem diem obiit [1], cum ingressus esset annum sexagesimum tertium [2], princeps utique ob multas ejus virtutes longe clarissimus, qui continuos novem annos in castris agens difficillima quinque bella profligavit, fortissimas gentes, scientissimos bellicae rei populos, urbesque opulentissimas ad deditionem redegit. Sed et hoc inter ejus virtutes omnino tacendum non est, quod literas atque ingenia tam impense amaverit, quodque bonas artes non modo foverit, sed promoverit et aluerit.

Obiit in Velsz, oppido Superioris Germaniae, delatus ad Novam Civitatem, sepultus juxta matrem suam Leonoram. Exequiae ei celebrantur Augustae. Aderant inter alios Wilhelmus a Croy, cardinalis archiepiscopus Toletanus, dominus Erardus a Marcka, episcopus Leodiensis, Philippus a Burgundia, episcopus Trajectensis.

Eodem anno Franci susceperunt Tornacum de manibus Anglorum 8 februarii. Statim Francorum rex Franciscus miro conamine ad imperium aspiravit. Eodem mense februario Karolus, dux Gelriae, uxorem duxit ducis Lunenburgensis filiam.

Ipso anno, post Maximiliani Caesaris obitum, principes electores convenerunt Francfordiae : Albertus, archiepiscopus Moguntinus, Hermannus de Wida, archiepiscopus Coloniensis, Richardus, archiepiscopus Treverensis, legati Ludovici, regis Bohemiae, Ludovicus Bavarus, Palatinus Rheni, Fredericus, Saxoniae dux, Joachimus, marchio Brandenburgensis. Hi unanimi consensu elegerunt Karolum, Hispaniarum regem, archiducem Austriae, ducem Brabantiae, etc., die vigesima octava

(1) « In Austriae oppido Welsio, delatus ad Neapolim Austriacam, in templo praecipuo, magno suorum luctu, sepultus. » *Note de* WACHTENDONCK.

(2) « Alias 60. » *Note de* WACHTENDONCK.

junii, qui eo tempore in Hispaniis agebat. Ad quem Fredericus Palatinus transmittitur legatus.

Eodem anno pestis epydemiae grassata est in locis plurimis. In Sancto Trudone et locis circumjacentibus multi obierunt. Trajecti quinque millia defuncti sunt.

1520.

Anno Domini 1520 Karolus, Caesar electus, in vigilia sancti Jacobi apostoli Flandriam applicuit, profundaque nocte Brugis venit maxima spectatorum laetitia exceptus. Praecesserant Ferdinandus, Caesaris germanus, et dominus Wilhelmus a Croye, cardinalis. Sequenti die in festo Jacobi, qui specialis Hispanorum est patronus, actum est solemne festum, episcopo Cordubensi missarum solemnia celebrante. Non minore gloria receptus fuit in Anglia, et postea in Zelandia. Tandem Caesar venit in Brabantiam. Diriguntur itaque principum electorum legati, rogantes Caesarem, ut propediem Coloniam veniat, ac dehinc ad susceptionem coronae imperialis Aquisgrani se praeparet.

Veniens proinde e Brabantia, fines ingressus est Leodiensis patriae, habens secum magni consilii principem individuumque itineris comitem, reverendissimum dominum Erardum a Marcka, Leodiensem episcopum atque Valentiae de novo institutum archipraesulem. Is primum deduxit Augustum ad arcem Huyensem, deinde ad civitatem suam Leodiensem; ubi etiam solemnis habita est processio, reverendissimo domino episcopo sacrum Dominicum Corpus reverenter deportante, ac Caesare pedestri, nudo capite, humiliter et devote subsequente. Die 14 octobris venerunt Trajectum.

Exinde profectus est Coloniam, ubi ab electoribus principibus eum praestolantibus incredibili laetitia est receptus.

Novissime, adjunctis ei quam plurimis principibus, quos enarrare longum esset, accessit urbem Aquisgrani, ubi in die festo

beati Severini, episcopi ([1]), imperiali insignitus est diademate, archiepiscopo Coloniensi rem sacram agente, coassedentibus ad dextram laevamque Moguntino et Treverensi archiepiscopis.

1521.

Anno Domini 1521, orta lite inter dominum Robertum a Marcka, reverendissimi domini episcopi Leodiensis fratrem, et dominum Ludovicum de Emri, idem dominus Robertus, ab Augusti fidelitate deficiens, ad Francorum regem transiit. Quare aliquot ejus arces : Longia, Moson, Bullonium, per comitem Henricum de Nasouwe, adjunctis etiam ei Leodiensibus, captae sunt et demolitae ([2]). Ducatus autem Bullonii, antiquum ecclesiae Leodiensis patrimonium, ad debitum ejusdem ecclesiae dominium et possessionem reductus est, non seguiter ad rem agente venerabili magistro Egidio a Blocquerye, Leodiensis ecclesiae canonico, domini episcopi sigillifero.

Eodem anno Ferdinandus, archidux Austriae, Hungariae regis filiam Annam apud Lintz oppidum duxit uxorem. Similiter et Ludovicus, Hungariae rex, cum Maria, sorore Caesaris, apud Ophen nuptias celebravit.

Anno eodem, habito conventu apud Wormatiam, obierunt praecipui aulae caesareanae primates : Wilhelmus a Croye, cardinalis archiepiscopus Toletanus, ejusque patruus dominus Wilhelmus, princeps de Chervia, Arschotensis marchio ; ille quidem mense januario, nondum egressus aetatis annum vigesimum tertium, hic natu grandior mense maijo, naturae concessit. De cujus morte varia vulgi fuit opinio. Cui tamen si vita contigisset diuturnior, aut numquam susceptum (erat enim pacis amator) aut certe celerius confectum fuisset bellum, quod postea inter potentissimos

([1]) « 23 *octobris*. » Note de WACHTENDONCK.

([2]) « Unde versus :

LONGIA VI CECIDIT QUAE MULTOS ANTE CECIDIT. » Note de WACHTENDONCK.

christiani orbis principes Karolum, Caesarem, et Franciscum, Francorum regem, exarsit.

Pridie calendas maji dimissus est conventus Wormatiensis, in quo plures articuli circa reformationem ac haeresum extirpationem fuerunt expositi. Fuerat illuc etiam evocatus sub salvo Caesaris conductu Martinus Luther ad respondendum super sua nova doctrina, quae jam totam pene Germaniam perturbabat. Verum Caesar, audito tumultu in Hispania inter principes et vulgares excitato, mense junio, rebus in Germania utcumque compositis, rediit in Brabantiam.

Aestate ejusdem anni innovatum fuit inter Caesarem et Francorum regem bellum. Et rex quidem cum suo exercitu in Hannoniam venit, captis quibusdam obscuris oppidulis et accensis. At vero Tornacum a Flandris obsidione premebatur. Cui rex succurrere volens copiosum eduxit exercitum, damna pene innumera inferens Hannoniis et Arthesiis. Nam et Hesdinum cepit, aliaque loca nonnulla combussit. Consertis itaque parvis aliquot praeliis, et utrimque nobilibus nonnullis captis, rex in Galliam rediit. Tornacum vero sese ultro caesareanis die festo Andreae apostoli dedidit. Ex adverso caesareani, occupatis aliquot Franciae oppidulis, cum ingenti exercitu oppidum Masiers obsederunt; neque tamen capere potuerunt. Suburbana tantum tecta direpta sunt et incensa. Quidam asserebant obsidionem ob dissidium ducum fuisse solutam; alii vero propter dissentericum morbum, quo plurimi in exercitu Caesaris laborabant, et oppidum ipsum fortissimo tenebatur praesidio. Appropinquante hieme, agente et persuadente Francisco, Germanici exercitus principe, ab obsidione cessatum est; maxime tamen, quia dominus Robertus a Marcka, graeca fide agens, Francorum equitum fretus auxilio, currus centum quinquaginta, qui annonam advehebant exercitui, intercepit.

At Franci, pertransito fluvio Somma, ad obsidionem Valencenis exercitum duxerant; at cives territi, Caesarem, qui in ipso oppido erat, causa praesidii adeunt. Porro caesareani principes, comes

a Nassouwe, comes a Buren, dominus ab Emri, praefectus Hannoniae, cum aliis nonnullis, habito consilio, profecti sunt in occursum Francis, conantes eos transitu Sommae deturbare. Eratque dies haec obscura et nebulosa, ut se mutuo a longe minime videre possent. Ex improviso igitur sibi invicem propinquantes, commisso certamine, ceciderunt Brabantinorum plurimi; inter quos ictu bombardae percussi sunt dominus de Jacea, bastardus de Emri, ac nonnulli nobiles terrae Leodiensis ex Alcken, domicellus a Kriekenbeeck, etc. Videntes autem caesareani principes Francorum exercitum longe copiosiorem ad oppidi praesidium retrocesserunt; et Franci, depopulatis omnibus ac plurimis circumquaque captis, transito Somma, in Franciam redierunt.

Caesar vero una cum Danorum rege ceterisque principibus ad oppidum Flandriae Brugis venerunt expectantes adventum cardinalis Eboracensis, Angli. Erantque in comitatu Caesaris reverendissimus dominus Erardus a Marcka, archiepiscopus Valentiae, episcopus Leodiensis, archiepiscopus Cremensis, episcopus Trajectensis, comes Wirtenbergensis. Cardinalis autem Eboracensis in suo comitatu doctissimos habebat viros, Thomam Morum, archicancellarium Angliae, Thunstallum, Wilhelmum Montioyum, Erasmum Roterodamum. Aiebant hunc cardinali Anglo fuisse ritum, ut sive prandenti, sive coenanti flexis genibus (quod apud Germanos inauditum est) ministraretur astantibus multis Anglis nobilibus. Accidit, ut Hieronimus Aleander, canonicus Leodiensis et pridem cancellarius, literas Leonis X, necnon caesareae Majestatis exhiberet; cumque Augusti nomen deesset, et unus senatorum causam inquireret : « Aureis, inquit, literis hoc nomen scribendum erat. »

Ipso anno jacta sunt fundamenta novi chori Antverpiae ad templum beatae Mariae Virginis, cujus primum lapidem, ab abbate Sancti Bernardi consecratum ferunt Caesarem collocasse.

Eodem anno concitata fuit in civitate Leodiensi periculosa proditio. Etenim quia dominus Robertus a Marcka, violata fide,

a Caesare deficiens, transierat ad Francos, mussitare coeperunt quamplurimi, quibus forte non placuit initum foedus, obstupescentibus nimirum adhuc eorum dentibus ex uvis acerbis, quas patres sub Karolo Burgundo comederant. Incitati nihilominus a Francis variis sed vanis promissis conspiraverunt, quomodo, datis certis signis, et civitatem proderent, et innocentes, quos sibi adversantes aestimabant, praenarrataeque concordiae favebant, crudeli strage jugularent. Verumtamen non defuit divinae respectus misericordiae, quae tam horrendo facinori maturiori consilio novit obviare. Detecta namque hujusmodi praeconcepta nequitia, confusi fuerunt omnes operarii iniquitatis, quorum multi in Franciam fugerunt, plurimi etiam passim comprehensi, et alii quidem capite truncati, alii vero gurgitibus Mosae demersi, reverendissimo domino Erardo episcopo pro fidelitate Caesari servanda strennue decertante. Reputatumque est ei ad justitiam, quod etiam carnis et sanguinis dissimulare noluit nequitiam.

1522.

Anno Domini 1522, in diebus natalibus venit quidam episcopus a Pontifice. Delatum est reverendissimo domino Erardo, episcopo Leodiensi, cardinalitae dignitatis galerum. Adnotaverat namque ipsum Pontifex, Leo X, praecedente anno Caesaris promotione, suoque ipsius merito cardinalium collegio ad titulum sancti Crisogoni.

Eodem anno Christiernus, Danorum rex, regno pulsus et profugus, Mechliniam venit cum uxore Isabella, Caesaris sorore, quae post annos aliquot in morbum incidit, quo tandem consumpta vitam finivit, sepulta Gandavi in templo beati Petri apostoli.

Ipso tempore Mediolanum capitur ab Helvetiorum exercitu in gratiam ac favorem Caesaris, diffugientibus metu Gallis. Januenses quoque a Francorum rege ad Caesarem defecerunt. Initium hoc caesareae Majestatis per Italiam exaltandae.

Eodem anno Solimannus XII, Thurcarum caesar, qui imperare coepit anno 1520, Rhodum, nobile christiani imperii propugnaculum, in deditionem exegit, mittens epistolam ad magnum militiae magistrum, hunc habentem tenorem :

« Solimannus Tsaccus , Dei gratia rex regum et dominus » dominantium, maximus imperator Byzantii et Trapezuntis, » rex potentissimus Persiae, Arabiae, Egypti, dominus Asiae et » Europae, princeps in Mecha, Alepia et Hierusalem, dominator » universae terrae et maris, reverendissimo patri Philippo » Vilerio Liliadamo, magistro Rhodi, equitibusque suis et uni- » verso populo salutem. Gavisus sum, tibique congratulor » super novo tuo principatu atque dominio, orans, ut in eo felix » vivas et longaevus. Fiducia mihi multa de te est, quod in ami- » citiae fideique foedere mihi conjunctus , excelles in omni » virtutis genere, cunctos, qui post te in insula Rhodi domina- » turi sunt. Et quemadmodum praedecessores mei nihil suae » potentiae in eamdem exequi voluerunt ; ita quoque et ego, » ipsorum secutus vestigia, novum amicitiae pactum et fidei » tecum statuo. Congratulari igitur mihi debes, amice, super » magnifico meo triumpho, quem habui , cum, pertransito » Danubio, magna constantis animi fiducia praestolarer intre- » pidus Hungariae regem, ad me venientem in praelium. Cujus » etiam multa possedi oppida et castella, ac tandem, subjectis » mihi ferro et igne populis, dimissoque illic ad custodiam non » spernendo exercitu, regressus sum victor in regiam meam » civitatem Constantinopolim. Vale. » Ad haec dictus magister rescripsit : « Literas, quas tuus orator ad me detulit , legi et » intellexi. Amicitiam, quam offerre videris, acceptam gratam- » que habeo. Verum Cortilogus minas mihi intentaverat , ut » venientem me e Galliis ex inopinato obruens opprimeret , sed » non praevaluit. Qui etiam obscura nocte naves ab Hierusalem » venientes ad Venetias intercipere conabatur, quem non modo » cohibui, sed fugavi, relicto spolio, quod institoribus Cretensi-

» bus abstulerat. Quare simulatam illam tuam gratiam, aeque
» refello et accepto. Vale. Ex Rhodo. »

Audiens haec Cortilogus, quod magister Rhodi de ejus dolo et perfidia rescripserat, coepit excogitare quonam pacto nequitiae suae commenta queat effundere. Accusat graviter crucigeros illos, quos piratas mentiebatur, qualiter populum in insulis Mithilenae, Euboiae, Peloponessae, etc., opprimerent; deprecans proinde Solimannum imperatorem per nomen magni prophetae Mahumeth, ut taliter oppressis subveniat. His Solimannus, occasione inventa, commotus, accito suorum procerum conventu, habitaque ad eos concione, omnes ad deletionem et exterminium Rhodi paratos esse praemonuit, atque hujusmodi tenoris literas praemisit.

« Solimannus Tsaccus, Dei gratia rex regum et dominus
» dominantium, maximus imperator, etc. Commoverunt me
» afflictissimae gentis meae commiseratio et summa incuria
» vestra. Impero igitur vobis per celerem insulae et arcis
» Rhodiae deditionem, pie ultroque concessa gratia abeundi
» cum omni pretiosa suppellectile, aut, si libet, manendi sub
» imperio meo in nullo, nec tributo quidem, minuta libertate
» et religione vestra. Si sapitis, praeferte amicitiam et pacem
» bello crudelissimo. Nam victos vi manent acerbissima omnia,
» quae victi a victoribus pati solent; a quibus vos non defendent
» arma domestica externave auxilia, nec ingentes muri, quos
» radicitus evertam. Valete bene. Quod tum demum fiet, si
» potius quam vim, amicitiam malueritis, quae neque fraude
» neque dolo vobis erit. Juro Deum coeli terraeque auctorem, juro quatuor evangelicae historiae chronographos, vicies quater mille prophetas lapsos e coelo, summumque inter hos nostrum Mahumetem adorandos; item manes avi patrisque, tum hoc sacrum augustumque meum imperiale caput. Ex regia nostra Constantinopoli. » Igitur cum Christiani hujusmodi edicto parere recusarent, Solimannus imperator, coadunatis pluribus centenis navibus, stipatus quo-

que multis virorum armatorum centenis millibus, sexto kalendas julii ([1]) eodem anno 1522, in insulam Rhodi applicuit. Partem sui exercitus quatuor circiter milliaribus a Rhodo detinuit; alteram vero partem tria centena millia ad obsidionem oppidi destinavit. Certatur utrimque fortissime, ruentibus Thurcis clade maxima. At vero quinto kalendas septembris ([2]) occupaverunt hostes nonnulla castella et fortalitia, quaedam per vim, quaedam per deditionem. Tandem Christiani fame et inedia extenuati, longaque obsidione fatigati, civitatem reliquerunt in nocte Circumcisionis Dominicae anno 1523; hanc egregiam insulam, anno salutis 1308, milites sancti Joannis de Thurcis ceperunt, illucque, annuente Clemente V, Pontifice, sese receperunt, dictique exinde milites Rhodiae militiae. Et o rem perditam, o desperatas opes! Tulerunt Rhodii milites obsidionem menses plures, nec tamen christiani principes ullas illis copias auxilio miserunt, partim civili bello, partim aliis curis occupati, et forte calice irae Dei potati. Atque ita arx illa unica orientis deperdita est.

1523.

Anno Domini 1523 venerunt ad Karolum Augustum in Hispanias quatuor oratores ex Aphrica, illustres principes, cum muneribus et viginti quatuor camelis onustis, elephantibus, variis feris, leonibus et bestiolis, se suaque offerentes. Venerunt et eodem tempore ex Indiae parte illa, quae nuper per praefectum maris Hispanici inventa est, quatuor alii oratores a duodecim regulis missi. Hi omnes avium pennis ornati erant et plumati. Obtulerunt gallinam auream cum duodecim pullis aureis, ornatis gemmis et lapillis pretiosissimis; crista gallinae erat ex car-

([1]) « *Id est* 26 *junii.* » Note de WACHTENDONCK.

([2]) « *Id est* 25 *augusti.* » Note de WACHTENDONCK.

bunculo, rostrum ex adamante, pennae erant gemmae. Asportarunt et aves varias, vestes quoque ex avium pennis factas; tentoria etiam bellica ex plumis, tela et scuta. Hi nomine duodecim regulorum Indiae supradictorum caesareae Majestati nutu et signis obedientiam praestiterunt.

Fuerunt tam hoc anno quam etiam praeterito comitia Norenbergae frequenter habita. Ad quae Adrianus, Pontifex, legatum suum Franciscum Cheregarium misit, atque, ut libere coram statibus Imperii contestaretur in haec verba commisit. « Nos » scimus quod in hac Sancta Sede jam annos aliquot multa » fuerunt abhominabilia, abusus in rebus divinis, superfluitas » traditionum, et quod tandem omnia in deterius corruerint: » nec mirum certe est, quod infirmitas a capite in membra de- » rivarit. Omnes nos declinavimus, quisque in viam suam, » etc. »

Eodem anno Franciscus a Zichenghen, dux militiae, in arce Landsdal obsidetur, decussaque ex bombardarum ictu trabe, laesus moritur.

Ipso anno Phrisia post longam rebellionem Caesari paret, Gruningensibus Gelrum secutis. Karolus etiam, dux Borboniae, violentiam a Francorum rege passus, confugit ad Karolum Caesarem; cui ex tunc usque ad mortem fidelissimus fuit.

In nocte beati Martini episcopi, mense novembri [1], tam rigidum eodem anno fuit gelu, ut ex eo cuncta terrae nascentia corrumperentur. Seminaverunt vernali tempore ordeum ruricolae, quo loco frumenti ad panem utebantur.

Eodem anno, 19 novembris, assumptus est ad Pontificatum Clemens VII.

(1) « *Die decima.* » Note de WACHTENDONCK.

1524.

Anno Domini 1524 Karolus, imperator, in propria sua persona adversus Francorum Regem, Franciscum, bellaturus movit.

Mense februario expectabant homines ex astrologorum pronosticis tantam aquarum inundantiam, qualem a diluvio generali, tempore Noe, nemo umquam hominum viderit. Statuerunt sibi divites annonam molere, qua, ad altiora conscendentes, vitam conservare possent.

Mense octobri Clemens, papa VII, concessit indulgentiam plenariam, ut fieret in hebdomada una triduanum jejunium, confessio, et dominica sequenti processio ac devota sacri Dominici Corporis perceptio.

Eodem mense Franciscus, Francorum rex, invasit Mediolanum.

1525.

Anno 1525, post captum Mediolanum, post inchoatam obsidionem urbis Papiae anno praecedenti, mense octobri, die 26, ubi Francorum rex in coenobio Carthusiensium se recepit, venit dux Borbonius 24 januarii, laturus succursum in urbe Papia jam longa obsidione afflictis. Ubi tandem, conserto praelio, Franciscus rex cum diu strennue dimicasset, occiso equo, cui insidebat, a tribus militibus de exercitu viceregis Neapolitani impetitur; cumque se reddere nollet, adequitans eum vicerex, evaginatum tenens gladium, captivum comprehendit in vigilia beati Mathiae apostoli ([1]). Capti sunt plures alii principes virique illustres: rex Navarrae, magnus bastardus Sabaudiae, legatus Pontificis, princeps Memoranci, dominus de Florengiez, filius domini Roberti a Marcka, etc. Perductus est Rex Francorum,

([1]) « 23 *februarii.* » Note de WACHTENDONCK.

Franciscus in Hispaniam ; quem tamen Caesar ex ingenua animi sui clementia non post multum tempus dimissum in regnum suum restituit.

Eodem anno Carolus Caesar, mensis martii undecimo die, Isabellam, regis Portugaliae Emanuelis filiam, ejus, qui nunc regnat, sororem, apud Hispalim, quae nunc Sevilia dicitur, Bethicae Hispaniae urbem, in matrimonium accepit. Quos archiepiscopus Toletanus cardinalis, acto post noctem mediam sacro altaris ministerio, praestitoque utrique sacratissimo Dominico Corpore, stabili connubio copulavit. Supradictus rex Emanuel uxorem duxerat Leonoram, Caesaris sororem. Quo mortuo, successit illi in regnum filius, qui et alteram Caesaris sororem Katherinam accepit conjugem.

Hoc eodem anno rusticorum motus in Germania excitati sunt. Nempe pauperes servi rustici in Alsatia, Suevia, Franconia, Thuringia, aliisque terris, quae ad Rhenum sitae sunt, vanis illusi promissionibus, in magistratus insurgere coeperunt. Erat eorum unus concionator phanaticus Thomas Monetarius. Is palam docuit restauraturum se collapsum Ecclesiae statum ; gloriabaturque privatim sibi a Deo revelationes contingere, atque ad evertendam ipsorum tyrannidem Gedeonis gladium sibi commissum esse. Eduxit turmatim cohortes stolidi vulgi, quibus tradiderat tributa non esse pendenda magistratibus, jussitque nobilium domos diripi, et monasteriorum bona compilari. Verum cum depraedat plebs rustica, stulta illius praesumptio magna [1] vi et armis principum est repressa ; factoque in eos congressu, ceciderunt in uno praelio triginta rusticorum millia ; imo infra tres ferme menses supra centena millia in conflictu non aliter quam pecora trucidantur. Thomas Monetarius primus auctor extitit erronei illius anabaptistarum instituti. Hic comprehensus a Frederico, Saxonum duce, vivus jussus est cremari ; alii ejus

[1] Le ms. de BRUSTHEM porte *magni*. Il faut lire *magna*, comme dans la copie de WACHTENDONCK.

plerique complices capite plexi justas sui impii instituti luerunt pœnas.

Similiter et Joannes Oecolampadius Basileae, et Udalricus Zwinglius primum omnium scriptis damnatum Berengarii errorem renovarunt, in participatione Coenae Dominicae non distribui verum Corpus et Sanguinem Christi. Quod tamen superiori anno insanus ille Andreas Carolostadius fertur jam antea proposuisse.

Obiit hoc anno Fredericus, Saxonum dux ([1]).

Porro reverendissimus dominus Erardus a Marcka, cardinalis Leodiensis, circa ecclesiasticum cultum vigilantior, instituit hoc ipso anno et deinceps fieri solemnem processionem in die translationis gloriosissimi martyris Lamberti, constitutis ad hoc certis redditibus singulis ecclesiis et conventibus, cuique pro sua conditione, distribuendis. Hic reverendissimus pontifex Erardus ab initio sui praesulatus gloriosissimo martyri Lamberto singulari affectu extitit devotus. Nam gravissimis suis sumptibus, ejusdem sancti ecclesiam adornavit pretiosissimis tapetiis, cappis, aliisque altaris paramentis; campanas etiam sonoras ac mirae magnitudinis ([2]) pro majori ejusdem ecclesiae reverentia, quae aliarum caput et mater est, suis impensis fieri curavit.

Dominica post festum beati Lamberti ([3]) venit idem reverendissimus dominus cardinalis ad oppidum Sancti Trudonis adducens secum illustrissimum dominum Philippum a Ravensteyn, aliosque nonnullos barones et proceres; exceptusque fuit a civibus, illi circa horam quintam occurrentibus, ingenti expec-

([1]) « Natus anno 1463, januarii 17. Is, mortuo Maximiliano imperatore, cum Francoforti Caesar electus esset, propter aetatem ingravescentem, onera gubernandi imperii deprecatus, Carolum V, Maximiliani nepotem, elegit. MICH. BEUTH. » *Note de* WACHTENDONCK.

([2]) « *Duas : majorem nomine Erardi, et alteram Crisogoni.* » Note de WACHTENDONCK.

([3]) « 24 *septembris.* » Note de WACHTENDONCK.

tatione et laetitia. Fuerat namque aliquot annos Trudonensibus offensus, quo minus ad eos applicare voluisset.

1526.

Anno Domini 1526 Solimannus, Turcharum imperator, Hungariae fines invasit. Cumque Ludovicus, Hungarorum rex, cum hostibus fidei confligeret, militum quoque numero longe esset inferior, et a suis (ut constanti fama vulgabatur) etiam proditus, tandem fugam inire compulsus, in paludes conjectus, infixus est in limo profundi cum equo, cui insidebat. Qui postea inventus, sepultus est Viennae, Austriae urbe, in ecclesia sancti Stephani. Hoc successu factus tyrannus ferocior, non hominibus, non jumentis, non satis aut terrae nascentibus pepercit, sed omnia ut saeva tempestas absumpsit.

Exinde cepit Solimannus oppidum Pescht, similiter et Budam vulgariter Ofen dictam, in die nativitatis beatae Mariae ([1]). Pepercit in ea tyrannus theuthonice loquentibus et Germanis militibus; Hungaros vero, nulli sexui parcens aut aetati, gladio feriri jussit.

Comes Johannes Weida nitebatur invadere Hungariae regnum requirens, etiam sibi dari reginam viduam, quam dominus rex Ferdinandus, reginae germanus, de manibus inimicorum eripuit.

Hoc anno Bohemi Ferdinandum, Austriae archiducem, in regem Bohemiae eligunt.

Mense septembri papa Clemens VII ingentem conscripsit exercitum, ut aliqui autumabant contra Karolum imperatorem.

Ceciderunt hoc anno lapides grandinis in quantitate ovi gallinacei, quibus grana graviter contrita sunt et conquassata.

([1]) « 8 *septembris*. » Note de WACHTENDONCK.

1527.

Anno Domini 1527, Karolus, Borbonius dux, summus caesareani praefectus exercitus, cum aliis quibusdam principibus in Italiam ad obsidionem urbis Romae movit, ingentem habens bellatorum exercitum. Mox ad hanc famam Italia male sibi conscia, mire fuit conturbata. Porro Pontifex Clemens, quem conspirationis hujus aiebant auctorem, misit nepotem suum Johannem Medicen, cum lecto perditorum hominum Italorum et Hispanorum exercitu ad obviandum Germanis, ne Padum transirent. Verum jam trajecerat exercitus; ipseque Johannes Medices ictu aenei tormenti fuit extinctus; sollicitus igitur Clemens Pontifex cum videret Germanos ac Hispanos ad Parmam, et deinceps Bononiam, Romanae ecclesiae urbes, deflectere, summisit Neapolitanum vicarium, qui apud ducem Borbonium subditos pontificae ditioni pecunia redimeret, quo prorsus ab omni maleficio abstinerent milites, et in aliud territorium diverterent. Postulata sunt ter centena ac quinquaginta aureorum millia; tantam summam nemo praestare voluit. Itaque cum apud Ferrariam aliquamdiu castra fixissent, inde Florentiam magnis itineribus contendunt. Sperant Romani se tutos esse, cum Florentini peterentur; cupiebatque Pontifex spectator tantum esse belli. Sed qui Florentiam petere videbantur, Romam citius advolarunt. Mensis itaque maji die (1), cum proximi essent Urbi, miserunt senatorem ad portam Urbis deposcentem, ut aditus adventanti pateret exercitui. Cui mox contemptim responsum est. Vulgo namque jactabatur transituros illac Neapolim, nec diu moraturos. At statim apparuit, cujus rei gratia advenerunt, dum castra figunt circa Urbem veterem. Pridie igitur nonas maji (2) Urbis oppugnationem nebuloso aggrediuntur diluculo. Bis repulsi,

(1) Le jour n'est pas indiqué.

(2) « *Id est sexta.* » Note de WACHTENDONCK.

tertio vicerunt. Hoc profuit irruentibus, quod quoties oppugnationem iterarunt, toties cadebat nebula, prospectum Romanis et pontificiis adimens, ut nescirent, qua parte maxime hostis irrueret. In hac extrema oppugnatione, qua expugnata Urbs est, Karolo Borbonio, stanti in scalis, globus aenei tormenti, parum caute a suis emissus, ut est plena periculi ejus armorum generis tractatio, crus alterum sub femore perfregit; ex quo mox vulnere extinctus est. Pontifex ad arcem Adriani confugit, et cum eo ad tumultum primum captae Urbis ceteri quoque cardinales et episcopi properant. Et proh dolor! non innoxiorum quoque civium bonis satiata est militaris avaritia; violata sunt templa, refracta coenobiorum repagula, contaminata et direpta universa. Torquebantur, jugulabantur pauperes, dum non habent, quod crudeli raptori tradant. Senserunt hanc inclementiam multi praeclari viri, fautores etiam Caesaris, quorum aliqui inter cruciatus perierunt. Captus fuit Clemens Pontifex. Caesar haec percipiens, ab Hispania literas misit, quibus apud Pontificem anxie excusat, quae Romae acciderunt, nec suo jussu esse gesta, nec se milites illos pro suis agniturum, qui tantum nephas ausi fuissent.

Eodem anno filius imperatori natus est Philippus.

Hoc anno tumultuatum est in oppido Trajecti Inferioris. Episcopus Henricus Bavarus non ferens seditionem, nova privilegia concessit civibus in derogationem ecclesiasticae libertatis. Contradicentibus igitur canonicis his, quae a civibus petebantur, praedicti cives malevoli impetum concitarunt in clerum. His visis, episcopus, quae prius concesserat, revocavit. Evocatur Gelrensis dux defendere civitatem; qui cum suo veniens exercitu mox intromissus gubernationem civitatis recepit. Attenuantur interim inedia cives, foris patientes pugnas, intus vero timores.

Tres soles visi fuerunt hoc anno duplici iride inclusi.

Filius etiam Tartarorum imperatoris Poloniam magna vi invasit, et gravia damna intulit ; sed tandem suppressus et captus fuit.

Eodem anno Joannes Fredericus, dux Saxoniae, filiam Wilhelmi, ducis Cliviae, duxit uxorem.

Ferdinandus, archidux Austriae, in festo beati Mathiae Pragae in regem Bohemorum coronatur; et sequenti die ejus uxor, regis Hungariae filia, in reginam Bohemiae coronata fuit.

Eodem anno Ferdinandus rex contra Johannem Weida comitem in Hungariam movit; multasque arces et oppida occupavit. Habuit et comitia rex Ferdinandus apud Budam, vulgariter Ofen; in quibus electus in regem Hungariae coronatus est in festo sanctorum Symonis et Judae.

1528.

Anno Domini 1528, feria sexta quatuor temporum quadragesimae, sexta martii, venerunt ex Ultrajecto mille quingenti circiter viri partim Gelrenses, partim cives, habentes signum crucis Burgundicae. Hi, acceptis quam plurimis scaphis, introierunt Hagam Comitis Hollandiae; moxque, tactis tympanis, vociferari coeperunt: *Gelre*, *Gelre*. Ad hoc attoniti cives fugam iniere. At milites quaeque pretiosa rapuerunt, plures ceperunt; multa quoque florenorum millia, ne domos incenderent, receperunt; sicque onustis navibus, nemine obsistente, versus Trajectum properarunt.

In vigilia Ascensionis Domini et diebus sequentibus, oppida Hasselt, Harderwyck, Hatthem, Elborch, Reenen, etc., quae dudum Gelrenses occupaverant, ducibus domino comite de Buren ac Georgio Schenck, Caesari in deditionem venerunt.

In die sancto Penthecostes exercitus quidam Gelrensium militum, civium ac rusticorum ex oppido Ruremunda venit in terram districtus Buscoducensis, sperans copiosam abducere praedam. Hoc clanculo percipiens domicellus Theodoricus a Batenburch, vicarius Graviae, qui tum in oppido Buscoducis erat, hic, acceptis militibus et clientibus excitatisque villanis, in dictos Gelrenses repente irruit, plurimamque partem trucidavit,

alios in Mosam propulit, paucique evaserunt. Et sic omnia, quae illuc secum portaverant, victoribus cesserunt.

Prima julii ejecti sunt Gelrenses e Trajecto, firmata cum illis pacis concordia, post triginta et amplius annorum bella semper habita.

His temporibus cum oppida supradicta, quaedam per deditionem, quaedam per expugnationem, Caesari obvenissent, etiam obsessum fuit a Brabantico exercitu oppidum Tiela, sed turpiter derelictum.

In septembri applicuerunt naves aliquot, quae ob ventos contrarios per menses sex in mari detentae erant; veneruntque in eis duo millia Hispanorum militum Brabantis adversus Gelros subsidio.

Eodem anno Francorum rex callido suo usus ingenio, foedus cum rege Angliae pepigerat; missique sunt ad Caesarem in Hispaniis, civitate Burgis considentem, duo ex parte utriusque regis oratores 22 januarii. Quorum prior pro rege Francorum ait: «Dominus meus rex christianissimus plurimum dolet pacem » non esse, bella crebescere, tot strages, tot praedas, tot » denique mala fieri; quae omnia, verendum est, cum sis » malorum omnium causa, in caput tuum redundabunt. Exigis a » domino meo conditiones iniquissimas. Obtulit tibi pecuniae » plus satis ad filiorum redemptionem, et suscipere noluisti, » malens fundi innoxium sanguinem quam admittere pacem. » Exercitus Romam depraedatus est; templa Dei violata sunt; » sanctorum reliquae indigne tractatae; Christi vicarius captus, » omnibus suis spoliatus; tota Italia bello fatigata. Quarum » occasione dissensionum Turchis augetur audacia. Quae omnia » facile conquiescerent, si justis pactionibus pareres. Quod cum » facere recusas, dominus meus cum Anglorum rege, qui, te » contempto, ei adhaeret, bellum tibi indicit, atque ex nunc » quaecumque pacta prius tecum inita cassat, facturus tibi quic- » quid mali potuerit. Concedunt tibi dominus meus et frater ejus » rex Anglorum inducias quadraginta dierum, quibus institores

» tui sua bona asportare queant, modo tu idem erga nostros fe-
» ceris. Dixi. » Ad haec Caesar placido vultu respondit : « Miror
» dominum tuum, captivum meum, sic facere voluisse. Rem
» novam audio, nunc primum mihi bellum indici ab eo, qui jam
» plus annos septem absque hujusmodi indictione adversum me
» bella movet. Quod ad Papam attinet, absque meo jussu, quod
» passus est, evenit ; satis indolui, sed jam suae sedi restitutus
» est. Quoad filios, norunt legati ejus, ad me nuper missi, quid
» responderim ; avunculum meum, Anglorum regem, credo, cum
» me audierit, non mihi restituturum, etc. » His gestis, coepit
Anglus non scripto, sed verbo, suam proferre sententiam,
dicens : « Sire ([1]), dominus meus praecepit, ut dicerem : Turcha
» in Christianos tua praevalet occasione. Olim in Hungaria Bel-
» gradum cepit, postea Rhodum ; sed et haeresis nova saevit ;
» servi tui in expugnatione Urbis tot perpetrarunt, ut etiam
» recitata aërem inficiant ; Pontificem abduci fecisti, quem ut
» Caesar protegere debueras. Rogavit te dominus meus de mul-
» tis, quae ad pacem sunt ; sed quia nihil eorum facere curas,
» debellabit te terra marique ; cogetque te facere vel invitum,
» quod sponte debueras. Mercatoribus tuis quadraginta dies
» indulget, ut, salvis rebus suis, abscedere queant, si tu iden-
» tidem feceris. » Respondit Karolus : « Non credo satis domino
» tuo constare, quae gesta sunt ; quod si ea novisset, non talia
» demandaret. Spero me brevi ipsum habere commonitum.
» Pontifex restitutus est ; pacem numquam abnui. Quod minatur
» me compellere invitum, confido in Domino. Si bella moverit,
» resistentem inveniet, etc. »

Mense januario, die 27, feria secunda, data sunt dictis orato-
ribus rescripta. Continebant autem in summa, Francorum
regem Franciscum verbis multa polliceri, factis autem omnia
negare ; neque umquam, ex quo regnare coepisset, ab effusione
innoxii sanguinis cessasse. Quibus ille perlectis fremere coepit.

([1]) « *Gallicum, id est dominus.* » Note de WACHTENDONCK.

Nam 10 februarii coeperunt passim discurrere praedones, cunctaque depopulari. Initio autem mensis julii induciae octo mensium proclamantur.

Eodem mense julio, die 20, combustus est quidam haereticus lutheranus Tornaci. Is cum multos ejusdem haberet erroris sequaces, in carcere detentos, nocte sequenti eisdem in carcere totus igne candens apparuit; quibus et prae horrore stupentibus, subintulit : « Nisi, inquit, a perniciosissimo errore resi- » lieritis, omnes mecum his poenis condemnati, in aeternum » peribitis. » Excitatus eorum clamore carcerarius consules advocat civitatis; quibus illi : « Facite, inquiunt, de nobis quod » volueritis, modo errorem nostrum prius confiteamur, ne cum » misero illo Henrico in aeternum damnemur. »

1529.

Anno Domini 1529, circa veris initium, Franci, junctis Venetis, ad occupandum Neapolim profecti, longa quidem obsidione frustra consumpta, peste partim, partimque ferro, multa suorum millia perdiderunt; receptaque sunt Caesaris nomine loca omnia regni ejusdem, quae aut vi aut deditione Francis cesserant. Ex hac clade Franciscus rex amplius irritatus quinquaginta triremes instruxit; quibus commeatu, machinis, aliisque oneribus ad usum belli necessariis impositis, cum armatorum manu ad Hispaniam misit. Qui mox maritima loca foede populantes, cum nusquam hostem viderent obvium, spe totum occupandi regnum, regiosque filios apud Caesarem obsides liberandi, progrediuntur ulterius. Verum non dormientes Hispani, procedentes a tergo adorsi, passim trucidant, ac praeter pauciores, quos fuga texit, ceteros omnes capiunt.

Eodem anno, mense julio, Franci in suis vexillis signum gestantes aquilae, caesareanos se mentiti, Mediolanensem civitatem, nemine obsistente, occupant; occisisque Hispanis, qui

urbem tuendam susceperant, arcem quoque se expugnaturos sperabant. Sed, cum res innotuisset principi Araniae atque Andreae a Doria, ad Mediolanensem urbem properant, laturi opem his, qui in praesidio erant. At dux arcis cernens advenisse, quos per nuntios vocaverat praefectos, exercitusque caesareos, mox subita facta eruptione, Gallos, qui locum cinxerant, adoritur; et post longam ambiguamque pugnam caesareani, urbe capta, Gallos caede et strage prosecuti sunt.

Interim Cameraci de pace tractari coepit, ad quam componendam venit Summi Pontificis legatus, cardinalis Salviatus; veneruntque ad eamdem urbem duae illustres feminae, quinta julii, Margareta, Caesaris amita, et Ludovica, regis mater, associatis utrique plurimis illustribus viris. Erat cum Margareta reverendissimus dominus Erardus, cardinalis episcopus Leodiensis. Post plurimas difficultates convenerunt ad templum beatae Virginis, quinta augusti. Peractoque sacro officio per reverendissimum dominum Robertum Croium, Cameracensem episcopum, magister Philippus Marius, ejusdem ecclesiae decanus, tractatum pacis exposuit. His rex auditis, qui non longe ab urbe dubiae rei expectabat eventum, cum universo flore regni su, procerum Cameracum ingressus nona augusti, dominam Margaretam in coenobio beati Autberti primum adiit ; qua salutata, ad palatium ei praeparatum accessit ; ac deinde postridie beati Laurentii in Franciam laetus secessit.

Eodem anno Ferdinandus rex multa sibi prius a Turcis adempta Hungariae loca recepit, hostemque suum Johannem Weida, qui ad se pertinere jura regni aiebat, fugere coëgit. Hic se ita victum et expulsum iniquo ferens animo, Turcarum imperatoris rursus implorat auxilium. Qui cum validis exercitibus in Hungariam regressus, quae non multo ante Ferdinandus recuperaverat, universa rursus expugnat. Inde ad Austriam veniens in morem saevae tempestatis omnia vi sua absumit. Neque fatu scriptove quis explicare possit in Christianos lata crudelitatis edicta. Alii luminibus privati ; his manibus, illis nares et aures

praecisae ; horum filiis virilia adempta, corruptae virgines; matronis ubera mutilata, praegnantibus excisus uterus, flammis consumpti partus. His patratis, Viennam, Austriae urbem, fama opibusque celebrem, gravi obsidione, sexto kalendas octobris ([1]), adortus est. Fama erat eum ducenta quinquaginta armatorum millia sub signis habuisse. Obsidionis initio, eruptione ex urbe facta, Christiani repulsi sunt. E quibus captos complures tyrannus Viennam remisit, nuntiaturos suis maximo ac terrifico armorum apparatu viribusque hostem adventasse; si deditionem facere ultro vellent, ab omni injuria temperaturum ; contra, ferro et igni ad unum omnes interituros, si obsidenti velint repugnare. At, ubi se contemptum intellexit, totus in civitatem versus fremere vehementerque indignari coepit; irruensque in civitatem crebris tormentorum ictibus, muro locis aliquot dejecto, suos urbem invadere jussit. Atrociter igitur Viennam adorti, muros intrepide subeunt. Magnum committitur utrimque, sed Turcis magis cruentum certamen, Christianis egregie valideque urbem suam defentibus. Ad hunc modum semel et iterum tentati Christiani multos e Turcis postraverunt. Tertio idus octobris ([2]), jam tertio Turcae muros oppugnare incipiunt ; utrimque clamor auditur ; adsunt duces quique suos adhortantes. Sed et hoc congressu vicerunt Christiani, saxis grandibus Turcas dejicientes, facesque et circulos igneos intorquentes. Vix ab orbe condito ullus locus majore mole oppugnatus, magisque strennue defensus. Vicies, ut famabatur, hostis subiit muros, vicies cum ingenti strage a moenibus repulsus. Turcarum imperator post multos irritos conatus spe potiundae urbis abjecta, idibus octobris ([3]), exercitum abduxit, octoginta circiter suorum millibus partim in oppugnatione, partim fame et frigore amissis.

([1]) « *Id est* 26 *septembris.* » Note de WACHTENDONCK.

([2]) « *Id est* 13 *octobris.* » Note de WACHTENDONCK.

([3]) « *Id est* 15 *octobris.* » Note de WACHTENDONCK.

Interea Karolus Caesar venit Bononiam, quo ingressus est quarta novembris.

Eodem anno, in autumno, morbus pestilens, quem sudatoriam vel Anglicam pestem vocant, totam Inferiorem Germaniam locaque finitima invasit. Fuit ea vis morbi adeo letalis, ut quosdam ante duodecim horas, plurimos ante vigesimam quartam horam, ex quo sudare coepissent, absumpserit. Immunes erant ut plurimum senes et pueri. Multi nobiles et potentes ea peste absumpti sunt.

Mensis octobris die octava exundatio tanta Romae fuit, ut aqua steterit plus triginta pedibus altior Campo Floro. Ultima vero ejusdem mensis et sequenti biduo exundans oceanus magnam Hollandiae, Zelandiae et Flandriae partem submersit.

1530.

Anno Domini 1530, cum jam Caesar Karolus in Italia mansisset ferme tribus mensibus, 22 februarii, Bononiae in templo divi Petronii, adsistentibus utriusque ordinis proceribus, corona Lombardiae per Clementem VII Pontificem insignitur, ac deinde 24 ejusdem mensis diademate imperiali aureo coronatur.

Inde post dies paucos in Germaniam secessit; Augustae per aliquot menses substitit, quo venerat 15 junii, pridie Corporis Christi. Aderat reverendissimus dominus Erardus a Marcka, cardinalis episcopus Leodiensis, praesentibus etiam principibus et universis imperii statibus. Deliberatum est ibidem de praestandis auxiliis contra Turcam, atrocissimum haereditariumque christiani nominis ac religionis hostem; deinde et de dissensionibus in causa nostrae sanctae catholicae fidei, ut partium opiniones ac sententiae inter se in charitate et in spiritu lenitatis mutuo audirentur, intelligantur et ponderentur, ut, sepositis his, quae in Scripturis male intellecta sunt, et correctis, omnia ad unam simplicem veritatem et ad christianam reducantur concordiam.

Eodem anno nonis novembris ([1]) rursum in Hollandia, Zelandia, Brabantia et Flandria dira aquarum grassata est alluvio, ruptis aggeribus, mari et fluminibus passim inundantibus cum magna et hominum et rerum strage. Si noctu venisset tam subitus et grandis cataclysmus, haud dubium, quin plura hominum millia fuerit absumpturus.

Anno eodem Romae praeter tonitruos et crebros ignes tanta vis aquarum coelo cecidit, ut altero se perituros diluvio metuerent homines. Impetu namque Tybris sese effundentis multae domus corruerunt. Si qui amore vitae servandae alta domorum tecta conscenderant, hos ventorum violentia humi decussos demergendos Tyberinis gurgitibus dedit. Multa modiorum frumenti millia fluctus absumpsit, praeter vinaria vasa, quae effuso dissoluta liquore aquis innatabant, ac alia multa pretiosissima, quae in penariis haec tempestas repperit.

Ipso anno Caesar proposuit imperii principibus de germano suo Ferdinando, ut viventi sibi in imperio esset adjutor, defuncto successor. Placuit postulatio omnibus. Unanimiter igitur, excepto duce Saxoniae, elegerunt eum in Romanorum regem ; qui etiam sequenti januario Aquisgrani regiam coronam suscepit.

Eodem anno, ea nocte quae novembrem a decembri dividit, domina Margareta, Caesaris Karoli amita, mortem obiit Mechliniae, anno aetatis quinquagesimo primo. Corpus ejus avectum Brugis sepultum est in monasterio quodam ab ea fundato.

Eadem nocte visus traditur cometes apud Hagam Comitis in Hollandia.

Obiit etiam cardinalis Eboracensis.

1531.

Anno Domini 1531, die 11 januarii, Carolus imperator frequenti totius Germaniae conventu Aquisgrani Ferdinandum, Bohemiae

([1]) « *Id est 5 novembris.* » Note de WACHTENDONCK.

et Hungariae regem, fratrem suum, ut gradum ei ad imperium faceret, regem Romanorum declaravit ([1]).

Hoc anno, mense augusto, visus est cometes, apparens tribus circiter hebdomadibus ; de quo variae doctorum virorum extiterunt opiniones.

Eodem anno septimo kalendas februarii ([2]) tota fere Portugaliae terra terraemotu concussa est. Ulissipone corruerunt mille quingentae domus ex omnium spectatissimis, plus sexcentae ruinam minatae ; templa omnia in lapidum acervum redacta traduntur. Duravit hic motus octo dies, et quotidie per intervalla rediit, ut septies aut octies interdiu huic periculo fuerint incolae obnoxii ; unde, relicta urbe, homines in campis sub divo manere compulsi sunt. Subsecutus est aër pestilentissimus.

Eodem anno, kalendis novembris ([3]), blasphemus ille Udalricus Zwinglius, ex monacho apostata factus, in bello apud Helvetios caesus est. Et juste quidem in festo Sanctorum Omnium periit, qui jam dudum et sanctos omnes et Ecclesiae sacramenta contempserat.

Eodem anno obiit domina Ludovica, Francorum regis Francisci mater.

Domicellus quoque Everhardus a Marcka, praefectus Leodiensis, dum extra Bruxellam solatiandi gratia cum aliis nonnullis viris nobilibus equitasset, ex inopinato dilapsus equo, gravi casu saucius, non multo post fato cessit ; vir utique in armis strennuus, civibus charissimus, pacis semper amator et promotor vigilantissimus.

Ipso tempore, agente Aquisgrani a sua coronatione Ferdinando rege, tum ratus Turca oportunum sibi venisse tempus, quo rem christianam vel exiguo jam conatu affligeret, in Hungariam re-

([1]) « *Et ibidem inauguratus est, cum jam* 5 *idus januarii, id est* 9 *januarii, Coloniae rex Romanorum appellatus fuisset.* » Note de WACHTENDONCK.

([2]) « *Id est* 26 *januarii.* » Note de WACHTENDONCK.

([3]) « *Id est prima.* » Note de WACHTENDONCK.

currit, Viennam, Austriae urbem, rursum tentare volebat. Verum Caesar et ejus germanus Ferdinandus, cum ad suos transmisissent, ut sibi caverent, ne majus aliquod detrimentum christiana res publica pateretur, duces castris castra contulerunt, et cum hoste in aciem descenderunt. Fuit fidelibus felix hoc praelium, copiarum Solimanni parte maxima aut capta aut caesa. Sed et Poloniae rex Johannem Weida, duobus vulneribus saucium, profligatis sex hostium millibus, fugere coëgit.

Eodem anno rex Francorum Franciscus matrimonio sibi sumpsit Leonoram, Caesaris sororem, regis Portugaliae relictam.

1532.

Anno Domini 1532, cum Caesar Aureum Vellus in oppido Tornaci distribuisset, rediit in Brabantiam. Sequenti autem mense martio ex Brabantia Ratisponam venit una cum fratre suo rege Ferdinando comitiorum agendorum causa. Venerunt eo missi ex imperialibus urbibus legati, principes multi consulturi in negotio sacrae fidei, et de resistendo Turcis, atque ut certatim auxilia parari possent ab omnibus imperii ordinibus de mittendo praesidio adversus Turcarum irruptionem. Ultro consensit Caesar, ut, pacis legibus constitutis, disceptatio controversiae religionis prorogaretur. Commissum est negotium Alberto, cardinali archiepiscopo Moguntino, Ludovico, comiti Palatino Rheni, et Johanni Frederico, Saxoniae duci, qui a patre suo Johanne, duce Saxoniae, missus fuerat cum legatis Philippi, Hessorum lantgravii. Qui primum convenientes Suinfordiae, deinde Norinbergae, nullum poterant invenire pacis seu concordiae modum, ad totius christiani orbis commodum. Tandem vero induciarum tempus admisit imperator usque ad futurum concilium, vel saltem ad futura comitia, in quibus de religionis ageretur controversia.

Eodem anno, mense junio, ipso die Johannis Baptistae, Turcarum caesar Solimannus in Hungariam irrupit, et juxta

Bellogradum in terram descendit, copiis ducentorum millium instructus; deinde in Austriam perrexit, nihil quasi tentans usque in augustum. Tum enim oppidulum Guns appellatum, in ipsis Hungariae situm finibus, supra dies viginti obsedit, et gravissimis oppugnationibus tredecies invasit. Tandem se discessurum, oppidumque incolume, cives quoque salvos dimissurum repromisit, modo dominus Nicolaus Hungarus, qui oppidulo praeerat, sese prius dederet. Quod ultro Nicolaus fecit, ut vita et salus miserorum hominum in periculum non veniret.

Ceterum ubi Romanorum imperator Karolus, Turcicae expeditionis accessum certo cognovisset, edito mandato gravissimo, praecepit, ut principes Germaniae omnesque imperii ordines, quanto possent exercitu, Austriam peterent; quod et factum est.

Vocaverat etiam ex Italia in Austriam Italorum et Hispanorum viginti millia, quorum dux fuit Anthonius cognominatus de Leva, prudentia et rei militaris peritia vir valde insignis. Praeter hoc et in mari disposita erant ab imperatore praesidia quinquaginta millium, qui navigio terras Turcicas invaderent. Atque ita demum utriusque imperii in oriente et occidente maximis contra se viribus armata fuit.

In mense septembri hujus anni, iterum cometes visus est per aliquot hebdomadas duabus circiter horis ante exortum solis, et radiantem caudam protendebat ab oriente inter meridiem et occidentem.

Mense novembri, die secunda, nova inundatio oceani Hollandiam, Zelandiam et Flandriam incredibili pene affecit damno.

Eodem anno rex Danorum Christiernus magna classe in regnum suum Norwegiae reversus, et exinde in Dania a suis vocatus in manus patrui sui Frederici, Danorum regis, se dedidit, ubi praeter fidem, literas et sigilla captus, arci fortissimae includitur.

Supradicto mense novembri, obiit venerandus pater dominus Wilhelmus, abbas Sancti Trudonis, instituto prius ex provisione apostolica successore reverendissimo domino Georgio Saer a Mechlinia. Interim tamen religiosi delegerunt sibi in abbatem do-

minum Rutgherum Franconis, Sancti Trudonis oppidanum. Suborta est controversia non modica.

1533.

Anno 1533, in festo beatae Agathae, [1] feria quarta mane circa auroram, ventus vehementissimus dejecit novam turrim in Montenaken; quae corruens super tectum ecclesiae ipsum graviter conquassavit, trabes quoque ecclesiae confregit.

Eodem anno post longam disceptationem inter reverendum patrem dominum Georgium Saer a Mechlinia, abbatem quondam Boneffiensem, apostolica provisione ordinatum abbatem Sancti Trudonis, et dominum Rutgherum Franconis, Trudonensem, ejusdem abbatem electum, facta tandem concordia, praedictus dominus Georgius, emissa prius professione in manus reverendi patris domini Gerardi a Zuylre, abbatis Sancti Laurentii Leodiensis, factus est abbas et confirmatus Sancti Trudonis, qui usque nunc in eadem dignitate permanens, monasterium ipsum in ecclesiae paramentis atque in aedificiis magnifice restauravit. Dominus vero Rutgherus, juri electionis suae cedens, factus est dicti coenobii praepositus, intervenientibus certis pactionum conditionibus.

Eodem anno reverendissimus dominus cardinalis Leodiensis in sua dyocesi per Clementem VII Pontificem deputatur legatus.

Hoc anno, in festo Penthecostes, Henricus VIII, Anglorum rex, repudiata priore uxore Katherina, filia juniore Ferdinandi, Hispaniarum regis, alteram quamdam Annam superduxit pellicem. Displicuit hoc venerabili sanctoque Pontifici, Johanni, episcopo Roffensi, Thomae quoque Moro, Angliae archicancellario, ac aliis viris religiosis, quos postmodum eam ob causam jussit interfici. Et en humanae instabilitatis fragilitas! Dudum adversus lutheranam scribens perfidiam, visus est zelare pro Domino, sitire justi-

[1] « 5 *februarii.* » Note de WACHTENDONCK.

tiam, diligere aequitatem; nunc moechus tenet adulteram sacrilegus in scandalum totius Ecclesiae.

Cometes ingens mensibus julio et augusto rursus apparuit ad septentrionem, cauda protensa in austrum; visus est quadraginta circiter diebus.

Concilium generale a Pontifice Maximo Clemente, Caesare Karolo, Francisco Francorum rege, parabatur ad publicam christianae religionis salutem; verum res concepta inefficacem sortita est exitum.

Hollandi navali profectione armataque classe Germanicum ingressi sunt oceanum, ut violenta manu Lubecensium cohiberent violentiam, qui mercatoribus nautisque Hollandis mare intercludebant, Christiernum regem in vinculis continebant, caesareo quoque edicto magna pertinacia resistebant, non sine multa utriusque partis jactura.

Quinta octobris templum beatae Mariae Virginis Antverpiae toto terrarum orbe celeberrimum, casuali miserandoque, proh dolor! conflagravit incendio.

1534.

Anno Domini 1534, cives oppidi Hasselt cum armis et tympanis catervatim progressi sunt in miricam versus Zonoven ad tuendos limites suae jurisdictionis; e contra vero asserentibus incolis villae de Zonoven, Hasselenses suos excessisse in eorum jacturam terminos, oritur discordia maxima. Convenitur in judicium magnis utriusque partis expensis. Ad haec reverendissimus dominus cardinalis occasionem suae indignationis adversus oppidanos Hasselenses tamquam reos criminis sumpsit, illis suam innocentiam suaque jura modestius, prout poterant, defendentibus.

Hac tempestate crescente, in multorum cordibus lutherani dogmatis perfidia, ne hujusmodi pestiferi seductores invales-

cerent, fecit eos passim comprehendere, atque in aliorum terrorem exurere. Duo in Churingia exusti sunt in quadragesima: unus, Andreas ex Kerniel, juxta Loscastri, alter Symon, civis Tungrensis; deinde altera mulier rebaptisata. Similiter actum est Leodii et aliis locis.

Hoc anno anabaptistae, genus hominum execrabile, per occultam factionem (ut est haereticorum consuetudo) excitato tumultu, in januario Monasterium, civitatem munitissimam, Westphaliae caput, occupant, cunctis ejectis civibus, eorumque bonis omnibus direptis, templis et sacellis dirutis, sacrisque omnibus prophanatis. Episcopus Monasteriensis, plerisque assistentibus, eamdem civitatem obsidet atque oppugnat, illis e contra pertinacissime resistentibus. Magna interim anabaptistarum classis, ex Hollandia et Phrisia, aliisque circumjacentibus regionibus, virorum, mulierum ac etiam puerorum multitudine coacta, civitatem Monasterium clanculum per flumen conata accedere, ab Hollandiae praefecto intercipitur; quorum plurimi foedissimae opinioni pertinaciter haerentes igne, gladio atque aquis perempti sunt. Constituitur anabaptistarum rex Joannes Bokels, sartor quidam ex Leidis, Hollandiae oppido, oriundus, vocatus rex Syon sive Hierusalem; civitas autem Monasterium dicta est nova Hierusalem. Rex vero phanaticos suos prophetas undique mittit, ut rudi insipidoque popello damnatum suae haereseos virus obtrudant.

Eodem anno dux Wirtembergensis Hulderichus, postquam annis fere quindecim apud Gallos exulasset, consiliis et auxiliis Philippi, Hessorum lantgravii, avunculi sui, in patriam suam restitutus est.

Dux Mediolani uxorem duxit filiam Christierni, regis Daciae [1] captivi, ex Isabella, Karoli Caesaris sorore, in aula caesarea Bruxellae educatam.

[1] Lisez : *Daniae*.

Angli, contempto Romano Pontifice, connivente Henrico, eorum rege, lutheranum dogma suscipiunt.

1535.

Anno 1535 Solimannus, Turcicus caesar, innumerabili exercitu Persas adortus, a filiis Hismaëlis Sophi, Persarum regis, pridem defuncti, magna apud Tauridem clade affectus est.

Eodem anno sub diem festum natalis beati Johannis Baptistae, provida nimirum Dei ultione urbs Westphaliae Monasterium post octodecim mensium durissimam obsidionem capitur, atque omnes, qui in ea reperti sunt anabaptistae, caesi sunt, mulieribus et pueris ejectis. Rex eorum, Johannes sartor, menses aliquot carcere detentus horribili postmodum morte meritas impietatis suae poenas dedit. Crudeli quoque morte periit Bernardus Knipperdolling. Cadaver praedicti regis in ferrea cavea inclusum ex summa turri pependit.

Rursus ingens anabaptistarum numerus, nova facta conspiratione, peramplum atque aquarum ambitu bene munitum coenobium quoddam in Phrisia occupavit. Praefectus autem Phrisiae, oportune occurrens, omnes acerrime repugnantes trucidavit, ne quidem parcens virginibus nempe obstinatissimis.

Post captum Monasterium et liberatam ab impiis Phrisiam, Amstelredamum, civitas maritima, Hollandiae emporium, nocturnis insidiis ab anabaptistis invaditur, occupato per vim senatu, vigilibus quoque aliquot ex magistratibus occisis. Tandem vero superati cum eorum pseudoepiscopo, ut seditiosissimi latrones, variis juxta eorum demerita affecti tormentis, publice interfecti sunt.

Eodem anno Caesar Karolus ab Hispaniis in Aphricam transiit; Goletam castrum expugnavit, Tunicium, caput Aphricae, cepit, Barbarossa tyranno fugato. Verum urbis illius regem restituit; Goletam sibi reservavit. Atque, rebus ita compositis, in Italiam

rediit. Hoc etiam tempore Helvetii Francorum regi servientes, capta Gebenna, partem Sabaudiae invadunt.

Moritur dux Mediolani Fredericus, comes Palatinus, qui Dorotheam, Christierni Danorum regis ex Isabella, sorore Caesaris, filiam Bruxellae accepit uxorem.

Ipso anno regina Angliae jamdudum repudiata moritur vel morbo, vel contumeliae acceptae displicentia, seu certe accepto toxico, ut multorum erat suspicio. Exequiae celebratae sunt Bruxellae.

1536.

Anno Domini 1536, Caesar Karolus Coenam Dominicam Romae mirifice celebravit. Duodecim namque pauperibus lavit pedes, egregie pavit, ac vasis argenteis, quibus escas ministraverat, ditavit, stupentibus cunctis, qui aderant, ut etiam erubescerent omnes adversarii ejus. Pascha anni illius erat 16 aprilis. Postera die coram Pontifice, cardinalibus et legatis Franciae, Caesar inter cetera dixit : « Aestimo, inquit, vos non ignorare, quan-
» tum semper conatus fuerim, ut pax esset catholicis, bellum
» incredulis; nosse etiam quoties rex Francorum his conatibus
» impedimento fuit. En nunc undecies cum eo foedus ineo, qui
» tamen numquam promissis fidem fecit; scire quid molitus sit
» Papiae, Navarrae, Neapoli. Nostis, opinor, foedera ejus cum
» Turcis; quando profecti sumus in Hungariam, quomodo Deus
» nobis victoriam dederit, atque innumerabilem multitudinem sine
» sanguine retrocedere compulerit. Unde tunc ad Francum misi,
» petens ab eo auxilium. Respondit se non posse juvare propter
» quaedam infortunia. Rursum misi, quando ibam Corum. Res-
» pondit magnum exercitum non posse tam facile conciliari.
» Postremo, cum irem in Aphricam, rogavi, ut mihi aliquot
» praestaret naves; respondit se hoc facere non posse, quia
» Barbarossa esset sibi amicitia junctus. Praetera, apud Gole-

» tam intercepi literas Barbarossae ad eum, quas ecce nunc et » hic manu mea teneo. » His atque aliis peroratis, Caesar postera die, quae erat 18 aprilis, relicta Roma, profectus est Mediolanum.

Interim rex Franciae magnam Sabaudiae partem igni consumpsit; dux autem ad Caesarem confugit. Hinc bella repetita sunt.

Mensis januarii die 29, sabbato, exustus est quidam lutherani sectator erroris, vir per omnia astutus et pertinax. Qui, dum ad supplicium traheretur, poposcit concedi sibi aliquantulum conferendi ad plebem spatium. Quo percepto, reverendissimus dominus cardinalis jussit linguae ejus clavum ferreum infigi.

Varii tunc insonabant rumores etiam de albis caputiatis. Quare dominus reverendissimus cardinalis civitates suas et oppida jussit communiri; aliis autem totius patriae suæ locis et villis viros expeditos et fortes eligi, quos etiam armis necessariis, bombardis, balistis et hastis voluit esse provisos. Facta sunt haec anno supradicto circa initium quadragesimae.

In festo Inventionis sanctae Crucis ([1]) oppidum Delff in Hollandia lamentabili arsit incendio. Duae ibidem parochiales basilicae cum turribus et campanis admodum sonoris, cum pretiosissimis tabulis, imaginibus, altarisque paramentis in favillam redactae sunt. Plura quoque religiosarum personarum utriusque sexus coenobia funditus corruerunt. Remanserunt intactae domus et ecclesiae Fratrum Minorum ac sororum sanctae Clarae.

Eodem mense maio, in festo sancti Germani ([2]), arsit ex fulmine ecclesia ejusdem sancti Germani oppidi Thenensis accensa prius ex fulgure circumvolitante superiori parti turris; quae, resolutis ardore campanis et organis, cum magno dictae ecclesiae damno corruit.

([1]) « 3 *maji.* » Note de WACHTENDONCK.

([2]) « *Vigesima octava.* » Note de WACHTENDONCK.

Mense julio obiit Erasmus Roterodamus, vir graecae latinaeque linguae peritissimus, cujus scripta in pretio apud hujus seculi eruditos habentur. Extant ipsius epistolae ad viros maximos, Pontifices et principes, illorumque vicissim ad ipsum. Sepultus est Friburgi in templo majori, die 11 julii.

Obiit eodem tempore illustris dominus Robertus a Marcka, germanus reverendissimi domini cardinalis.

Mense augusto Franciscus, regis Franciae primogenitus, mortuus est, accepto toxico, quod sibi propinatum aiebant a fratris ejus ministro, ut herus ejus fieret Delphinus; verumtamen fides in incerto est.

Henricus autem, comes de Nassouwe, ingenti munitus bellatorum exercitu, irruere coepit in Francos, atque aliquot cepit oppidula, Hunicuriam, Guisiam, Bohodium. Unde citra et ultra fluvium Somonam omnia devastans multos pauperes fecit et inopes. Peronam oppidum crudeliter laceravit mense praedicto, quod tamen capere non potuit; nam, plurimis oppugnationibus frustra tentatis, tandem obsidionem solvit undecima septembris.

Eodem anno mense decembri, celebratae sunt Parhisii nuptiae Jacobi regis Scotiae, cum Magdalena, filia regis Franciae.

1537.

Anno Domini 1537, mense martio, venit Francorum rex in Arthesiam, commissis ibidem malis pene infinitis. Ejusdem mensis die 18, obsedit Heddinum, caesareae ditionis oppidum; ipsumque per deditionem obtinuit 13 die aprilis. Oppidum Sancti Pauli, tam Caesaris quam regis beneficiis liberum, neutrique parti adhaerens, a Gallis astu invaditur, direptum possidetur, fortiusque munitur. Comes Sancti Pauli ob rei, ut putant, indignitatem moritur.

Interim regina Maria, Caesaris soror, copiosum et ipsa paravit exercitum tam peditum quam equitum, qui damna plurima intulerunt, viduarumque et pupillorum numerum adauxit. Nam

oppidum Sancti Pauli, quod rex Francorum dudum magno praesidio munierat, et in eo quatuor millia peditum cum aliquot equitum centuriis locaverat, magna vi aggressi expugnaverunt, civibus militibusque in eo repertis pene omnibus trucidatis. Deinde, immissis flammis, oppidum exuritur, funditusque evertitur.

Post haec agressi sunt oppidum Monstriolum, Gallicae ditionis, amplum ac opulentum, quod per deditionem acceptum, ejectis civibus omnibus, incenditur soloque aequatur. His gestis, Caesaris exercitus Terreuanam, Morinorum urbem, mense junio die 27 obsidere coeperunt; in quam noctu immissa fuere per Francos praesidia; sed illorum ductores revertentes a caesareanis nonnulli capiuntur, reliqui trucidantur. Tandem, datis induciis decumestribus, 29 julii obsidionem solvunt. Mox regina, directo in Hispanias nuntio, Caesarem de his omnibus certiorem reddit. Cui per Gallias transeunti rex Francorum occurrens se pacem affectare declaravit. Nec multo post mittuntur utrimque nuntii, qui per Italiam aliasque reginiones, in quibus adhuc bellum durabat, inducias constituerent.

Etiam inter Caesarem et Danos Norvegosque et alios orientalis Germaniae gentes quadriennales induciae factae sunt. Universa denique Phrisia Caesari Karolo, duce Georgio Schenck, subjecta paret.

Duo anabaptistarum pseudoepiscopi cum aliis nonnullis ejusdem sectae hominibus Antverpiae exusti sunt.

Henricus, Anglorum rex, Annam, charissimam sibi nuper uxorem, gladio jubet occidi; ejus rei suspicio incerta est. Unde varius adversus regem excitatur tumultus, pro quo nobiles aliquot ac etiam episcopi a rege perimuntur.

Hoc anno, feria secunda rogationum, novus rumor insonuit de oppido Hasselt noctu capto et succenso, cum tamen nil mali actum fuisset. Terrore itaque horribili homines per villas perculsi totum diem illum in transvehendis suis in civitates proximas occuparunt. Innumeri pene currus ad oppidum Sancti Trudonis pervenerunt, onusti frumento, aliaque varia supellectili.

Eodem anno, 16 aprilis, venit Cameracum reverendissimus dominus Reginaldus tituli sanctorum Nerei et Achillei cardinalis dyaconus, a latere legatus, invisere cupiens Angliam, suum natale solum, si boni forte quidpiam adversus haeresim ibidem pullulantem facere posset. Verum persuasum illi fuit, ne illuc properare audeat, si regis gladium evadere velit. Erat quippe de sanguine Richardi, quem Albam Rosam nuncupabant, in regno Angliae proximus, ut aiunt, heres. Quo accepto gratanter idem ipse cardinalis consilio, divertit Leodium, summo tam ipsius reverendissimi domini cardinalis, episcopi Leodiensis, quam etiam totius cleri ac populi ejusdem civitatis exceptus honore. Qui etiam ibidem aliquot exegit hebdomadas admirandus plane gratusque universis. Erat enim vir Deo devotus, catholicus, honestatis totiusque religionis exemplar et speculum. Qui tandem auctoritate suae legationis omnibus vere poenitentibus et confessis plenariam concessit peccatorum indulgentiam. Atque dominica die ante natalem beati Johannis, quae erat dies junii 17, exhibita processione solemni, ad quam quasi innumerus concurrerat utriusque sexus, aetatis et ordinis populus, venerabilis ipse cardinalis universos, benedictione data, absolvit, ac novissime ad sua remeavit.

1538

Anno Domini 1538, invalescente perversorum quorumdam audacia, cum mala plurima diversis locis crebescerent, quae per villas et vicos filii Belial discurrentes pauperibus colonis et plebeis inferebant, extorquentes ab eisdem quaecumque volebant, reverendissimus dominus cardinalis dictis malis obviare non destitit. Evocato namque praefecto Leodiensi, mandavit praedictos perversos raptores passim inquirere. Qui mox, assumptis secum octodecim circiter equitibus, praedictos dominica die et feria secunda post Natalem Domini [1] per villas

[1] « *Triaesima et ultima decembris.* » Note de WACHTENDONCK.

et pagos diligentius, quo potuit, divertens plures hujusmodi sceleratorum hominum comprehendit. Erant inter eos quidam, qui in villa Quaimechelen, haud procul a Diest, comitatus Lossensis, domum cujusdam irrumpentes ultra molestias in eadem domo illatas, puerulum in cacabum bullientis aquae comprimentes demerserunt; cujus, proh dolor ! medulla cerebri vi aestuantis aquae effluxit.

Hi diversis locis, Churingiae scilicet, in Spalbeeck, etc , dignas nequitiae suae poenas dedere.

Circa Ecclesiae reformationem, praesertim ecclesiasticorum coelibatum, animum et manum apposuit, et jam plerasque fornicarias a domibus canonicorum ejecerat ; et certe juxta exaltati ante ruinam imminentis mortis cordis sui magnificentiam proposuerat se facturum ingentia, utpote in causa judiciaria adversus oppidum Hasselt propter ingressum superius dictum in miricam, similiter in nonnullos etiam viros nobiles, qui baptismo cujusdam infantis interfuerant, eo quod contra constitutionem Clementis V aquam baptisterii curatus ecclesiae in domum viri detulerat, aliisque nonnullis actionibus personalibus, de quibus ad praesens censemus utilius tacendum quam ulterius loquendum.

At vero, cum non sit in manu hominis consilium Domini, qui novit mutare principum corda, cujusque consilium in aeternum manet, huic gloriosissimo principi evenit hoc, quod in communi proverbio scribere solebat : *Votis decipimur, tempore fallimur. Mors ridet curas, anxia vita nihil.* Visus quippe est 13 januarii cometes horridum contuentibus praebens aspectum, tantique praesulis, uti rei probavit exitus, imminentis mortis praesagium. Etenim 17 januarii feria sexta (1), cum ex marinis, ut vocant, conchulis avide satis comedisset, sequenti nocte repente coepit viribus destitui, tantaque sitis urgeri molestia, ut prae aestu nimio ante diluculum plus tredecies potum sibi

(1) « *Notandum hic errorem esse ; nam si erat dies* 17, *tunc erat feria quinta, et vice versâ, si erat feria sexta, debuit esse* 18 *dies.* » Note de WACHTENDONCK.

praestari postulasset. Invalescente igitur morbo, 16 februarii, die sabbati, post mediam noctem illustrissimus dominus cardinalis, a latere legatus, praesul Leodiensis, Erardus a Marcka, Leodii, in suo palatio, diem clausit novissimum annos habens aetatis sexaginta quinque, menses octo, dies sedecim, expletis in episcopatu Leodiensi annis triginta duobus, mense uno, diebus sedecim. Cujus corpus aromatibus conditum dignoque honore compositum ad ecclesiam cathedralem delatum est, atque in medio chori, sub tumba sumptuoso opere, suis impensis, dum viveret, fabricata, locum quietis accepit. Cor autem ejus cum medulla cerebri, prout vivens decreverat, ad Huyense coenobium fratrum Cruciferorum, ejusdem ordinis primarium, navigio delatum, ibique in choro ad aquilonem extitit relocatum. Intestina vero in coenobio, quod Septem Fontium dicitur [1], sepulturae mandata sunt. Sepultus est autem 24 februarii, die dominico sexagesimae ac festo beati Mathiae, apostoli. Et mox tribus diebus immediate subsequentibus peractae sunt solemnes ipsius exequiae. Quibus expletis, venit Leodium illustrissimus dominus Cornelius a Bergis feria quinta, ut infra dicetur.

[1] « *In Sylva, prope Bruxellas.* » Note de WACHTENDONCK.

RAPPORT

Présenté à l'Institut archéologique Liégeois, sur les travaux de la Société pendant l'année 1867.

MESSIEURS,

Le rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui sur la situation de l'Institut en 1867, sera très-court : la mort, qui est venue à diverses reprises frapper dans nos rangs, et d'autres causes fâcheuses que je suis obligé de signaler plus loin, ont occasionné au commencement de l'année un moment d'arrêt dans nos travaux. Toutefois, depuis la reprise des séances au mois de novembre dernier, une impulsion nouvelle leur a été imprimée et je ne crains pas d'annoncer que l'année qui s'ouvre sera pour la Société féconde en bons résultats.

Finances. M. Alexandre, qui a bien voulu se charger de la comptabilité de l'Institut pour la fin de l'année 1867, m'a remis la note suivante :

RECETTES.

En caisse au 1er janvier 1867	369,90
Subside la province	400,00
Montant des annates	405,00
Vente du Bulletin	344,80
Total	1,519,70

DÉPENSES.

Achats d'objets pour le Musée	778,00
Matériel, entretien des locaux, conscierge, frais de bureaux, transport des pierres, recouvrement des annates, ports de livres, etc	66,00
Total	844,00

Il nous reste donc en caisse une somme de frs. 675,70; je dois vous faire observer que, d'un côté le subside de 400 francs que l'état nous accorde annuellemeut n'a pas encore été soldé, et que, d'un autre les frais d'impression de la seconde livraison ou du tome VIII qui est presque terminée devaient, dans nos prévisions, être imputées sur le budget de 1867.

Local. Aucun changement n'a été apporté à notre situation sous le rapport des locaux occupés par le Musée. Les modifications à opérer à l'aide du Palais où nous sommes, pour le service des tribunaux, ne sont pas encore commencées; mais elles ne tarderont pas à l'être puisque la démolition des maisons de la rue Ste-Ursule vient d'être donnée en adjudication. Les plans d'appropriation, y compris la belle salle réservée au Musée archéologique, sont restés les mêmes et nos désirs nous portent au moment où ils seront exécutés; car là seront la tranquillité et le repos, non pour la Société qui dans le fait de leur ac-

complissement puisera une vie nouvelle, mais pour nos collections qu'il ne s'agira plus que d'augmenter, de classer et de conserver. En attendant nous sommes toujours dans l'incertitude au sujet du local provisoir qu'elles devront occuper pendant la durée des travaux et il serait, ce me semble, extrêmement urgent d'y pourvoir. Notre collègue, M. Umé, architecte du Palais, nous a fait entrevoir la possibilité d'être maintenus dans notre galerie actuelle jusqu'à l'entière préparation de celle qui nous est destinée; que, s'il devient absolument nécessaire de réfugier momentanément ailleurs nos collections d'antiquités, l'autorité supérieure saura bien dans un coin quelconque de l'ancien monument des princes-évêques, leur trouver un abri sûr et convenable; il ne peut en effet être question de les entasser, même provisoirement, pême-mêle au risque de les détériorer et de les perdre, et nous devons être assurés que pour nos objets d'élite au moins on mettra à la disposition du conservateur une salle spacieuse et commode (1).

L'état d'incertitude dans lequel nous nous trouvons depuis deux ans est, il faut bien le dire, extrêmement regrettable; dans la prévision d'un déménagement prochain beaucoup de choses restent en souffrance; à part les menus objets qui se trouvent parfaitement rangés et classés dans la grande montre offerte par les armuriers

(1) Une commission déléguée par l'Institut et accompagnée de M. l'architecte Umé, vient de désigner, comme pouvant servir à cet usage, une chambre plafonnée qui se trouve sous les combles du Palais, au-dessus de l'ancien dépôt des archives de l'Etat; nous sommes en instance auprès de l'autorité pour être assurés de la possession de ce local.

Liégeois, les autres armoires, meubles, bahuts, groupes, bas-reliefs, etc. restent dans les situations impropres qu'on leur a données dans le principe ; il en est de même de nos pierres dont le désordre blesse depuis si longtemps les regards.

Collections. Une occasion toute spéciale s'est offerte au commencement de l'année d'enrichir le Musée d'une collection formée avec patience et sagacité par un amateur, composée en grande partie d'antiquités romaines trouvées à Tongres et aux environs de cette ville ; elle allait être dispersée lorsque MM. les conservateurs eurent connaissance de l'intention où était le propriétaire de s'en désaisir. Malgré la somme considérable, eu égard à nos ressources, que l'on en demandait, le nombre et la beauté des objets, et particulièrement la circonstance qu'ils provenaient d'un territoire appartenant à l'ancien pays de Liége, les décidèrent à en faire l'acquisition. D'autres objets encore ont été acquis pour le Musée. Le tableau qui suit, fera juger que MM. les conservateurs ne se sont pas départis des règles de prudence et d'économie qu'ils s'étaient tracées.

Flacon de verre, trouvé à Strud, près d'Andennes.	frs.	25 00
Médaille des peintres et graveurs Liégeois.	»	10 00
Collection Driesen : 75 vases gallo-romains ; 50 vases en grès ; 4 verres gallo-romains ; 1 bracelet en verre noir ; une lampe en terre grise à 8 becs ; une autre à 3 becs (le médaillon représente un sculpteur taillant un masque colossal) ; une lampe en terre rouge à 1 bec ; une autre sans couvercle ; une figurine mexicaine en terre ; deux lampes romaines en bronze ; un satyre en bronze (statuette haute de 0,10) ; divers menus objets en bronze ; une bouteille en verre, etc . . .	frs.	500 00
Bas-relief en marbre blanc, représentant le *jugement dernier*, provenant de St-Lambert ; aigle en bronze surmontant un bâton cantorial, provenant de l'église N. D. à Maestricht	»	80 00

Flacon à parfums et objets en bronze, trouvés près de Hasselt . . frs. 11 00

Agrafe en or, ornée d'un saphir, de 2 cabochons en cristal de roche et de 4 grenats, trouvée à Houthalem; deux fragments de colonnes en marbre noir sculpté, provenant de l'église des Prémontrés, à Liége, XVIe siècle. . . . . » 100 00

Collection du curé Swartenbrœck, de Sluse; un flacon de verre blanc, avec anse en verre bleu et filets de même couleur, d'origine gallo-romaine; un autre verre brisé; divers vases en terre de même fabrique; 2 lampes en terre à 1 bec; une cuiller en bronze étamé; un coin en silex celtique; 3 fibules et un anneau en bronze; une lance et une hache franques. . . . . » 52 00

Les dons ont été peu nombreux; nous nous faisons cependant un plaisir et un devoir dicté par la reconnaissance de publier les noms des personnes qui, comprenant le but louable et patriotique de l'Institut, veulent bien encourager ses efforts par leurs offres généreuses.

Bouteille de verre provenant du château de Sanson, donnée par M. de Rasquinet de Huy.

Trois vases gallo-romains en terre, et une fibule en bronze, trouvés au lieu dit *les Brulins* à Hatrival, près de St-Hubert, donnés par M. Dandoy, conseiller communal.

Deux haches franques et 1 fer de lance franc, trouvés au cimetière de Seraing, donnés par M. Hagemans.

Vitrail armorié datant de 1534, avec inscription, provenant de St-Lambert, à Liége, donné par M. Alexandre.

Médaille de la prison de Mons, donnée par l'Etat.

Un fer de pique, trouvé dans l'église de Theux, donné par M. Derechain.

Deux briques historiées et armoriées, un fragment de tuile plate romaine, prove- de Souverain-Wandre, donnés par M. Grégoire, secrétaire communal.

Un grand nombre d'anciennes monnaies liégeoises et étrangères, données par M. le chanoine Devroye.

L'insertion par ordre chronologique de ces nouveaux objets dans le catalogue du Musée (seconde partie) a d'abord retardé l'impression de celui-ci; puis survint la mort de notre regretté confrère, le capitaine Hock, con-

servateur-adjoint, qui avait pour ainsi dire consacré les dernières années de sa vie à cette œuvre de ses prédilections. M. Alexandre resta seul chargé de poursuivre ce travail difficile ; c'est ce qui explique la lenteur avec laquelle il a marché, et dont quelques personnes, qui s'intéressent à nos études , se sont plaint souvent. Aujourd'hui tous les obstacles sont levés et la tâche est accomplie : nos abonnés recevront bientôt cette intéressante publication qu'accompagnent les dessins gravés de nos objets les plus précieux

A la demande de la Société l'Union des artiste Liégeois vous avez consenti à lui confier plusieurs de vos plus curieuses antiquités pour figurer à l'exposition que cette Société a ouverte pendant le mois d'août au Théâtre royal de cette ville. Je puis ajouter qu'ils y ont paru avec honneur.

Depuis plus de dix ans les deux momies provenant de la collection de M. Schayes et données au Musée de Liége , par notre président d'honneur M. Alb. d'Otreppe de Bouvette, excitaient l'intérêt des visiteurs et la curiosité des membres de l'Institut au sujet de ce qu'elles pouvaient contenir. Etaient-elles restées dans leur état primitif ou avaient-elles été fouillées? De vagues rapports nous faisaient incliner vers cette dernière supposition quoique l'extérieur des caisses ne portât aucune trace de recherches. Cette incertitude pesait trop à notre zélé conservateur qui, en présence de plusieurs de ses confrères , procéda à l'ouverture d'une d'entre elles. Elle se trouva intacte ; le cadavre (d'une prêtresse?) parfaitement con-

servé mais noirci par une espèce de goudron, reposait au milieu d'une immense qnantité de toile jaunie, portant autour du cou des bandelettes en cuir, sur la bouche une lamelle d'or, dans la poitrine deux scarabées et entre les moins jointes un papyrus enroulé. Mais je ne veux pas empiéter sur les révélations de nos confrères qui se réservent sans doute de vous présenter une note détaillée sur ce sujet.

Fouilles. Depuis les tentatives infructueuses faites à Chèvremont, vous n'avez pris aucune résolution relativement aux fouilles que l'Institut pourrait organiser dans la Province à l'effet d'y constater le passage des romains ou les résidences gauloises, franques et mérovingiennes. J'ai eu l'honneur, dans mon rapport de 1866, de vous exposés les difficultés de tous genres qui nous avaient arrêtées. Elles pourraient cependant être levées et il conviendrait, qu'à l'exemple de la Société archéologique de Namur dont les efforts ont été couronnés de si beaux succès, nous nous mettions enfin à l'œuvre. Avant de se livrer à ces recherches si intéressantes, qui seules peuvent enrichir votre Musée d'objets de provenance certaine et la science de nouvelles données, il faudrait peut être commencer tout d'abord par dresser une liste aussi complète que possible de tous les endroits déjà signalés à l'attention des archéologues par Bovy, dans ses Promenades, par d'autres dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire; examiner ensuite avec discernement quelles sont les localités où l'on aurait le plus d'espoir d'arriver à un

résultat et enfin confier la direction des fouilles à des hommes d'expérience. Il est temps que la Société s'occupe activement et sérieusement de ce point, il y va de son honneur, c'est son devoir. Dans quelques années du reste il serait peut-être trop tard pour procéder au rélevé que je viens d'indiquer : ne vous êtes-vous pas crûs obligés d'avertir une dame de cette ville qu'un de ses fermiers était en train de niveler le beau tumulus des Latinnes qui dominait l'horizon de la Hesbaye et qui aujourd'hui ne salue plus de loin ses compagnes d'Oteppe et d'Avennes ? D'un autre côté notre inactivité autorise des démarches telles que celle que des membres de la Commission royale des monuments ont faite auprès du Gouvernement, tendant à obtenir un subside pour pratiquer des fouilles dans notre province, à Flémalle, à Jemeppe et à Fourou-le-Comte ; répondant à cette demande légitime M. le Ministre de l'Intérieur a consacré à cet effet une somme de mille francs. Nous aurions mauvaise grâce de nous plaindre d'une chose dont notre conduite présente elle-même l'excuse, surtout en présence de la clause expresse stipulée en notre faveur, à savoir que tous les objets trouvés en double seraient déposés au Musée de Liége. Il n'en est pas moins vrai que, si des antiquités remarquables étaient mises au jour, nous en serions privés par notre faute ; elles iraient orner les armoires, déjà si riches des dépouilles des provinces, du Musée de Bruxelles.

Publications. Après avoir pendant deux annnées consécutives publié trois bulletins, la Société, faute de collabo-

rateurs, est restée une année entière sans livrer au public une seule publication ; la seconde livraison du t. VIII, commencée il y a plusieurs mois, n'est pas encore achevée. Toutefois elle ne tardera pas à l'être et par suite de nouvelles décisions elle sera suivie rapidement de plusieurs autres publications. C'est ainsi que nous espérons pouvoir commencer bientôt le recueil des inscriptions épigraphiques de la province dont vous avez décidé la formation dans une de vos dernières séances. Nous ne doutons pas que M. le Ministre de l'Intérieur ne nous accorde pour cette publication un subside spécial, de même qu'il l'a fait pour celles qui se font dans les provinces d'Anvers et de la Flandre orientale.

Bibliothèque. Plusieurs de nos collections provenant de Sociétés savantes avec lesquelles l'Institut entretient des relations sont encore dépareillées ; vous trouverez peut-être utile de demander là-dessus un rapport à votre bibliothécaire afin de pouvoir adresser vos réclamations pour combler les lacunes.

Voici la liste des ouvrages envoyés à la Société dans le courant de l'année 1867 :

Bulletins de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux arts de Belgique; année XXXVI, t. 23, livr. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8; t. 24, livr. 9, 10, 11. Tables générales et analytiques du recueil des Bulletins de cette académie ; 2e série, t. I à XX (1857-1866). Annuaire de cette Académie ; 33e année. 1867. — Bulletins de la Commission royale des monuments ; 1866, sept. et octobre ; nov. et déc. — Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 1867, mars et avril. ; mai et juin. — Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens ; 3e série , 1700-1794 ; t. II, 18 juil. 1706 au 31 oct. 1715, par M. Gachard. — Coutumes du pays, duché de Luxembourg

et comté de Chiny, par N.-J. Leclercq. — Annales des travaux publics en Belgique; t. XXIV, cahiers 1, 2, 3; t. XXV, cah. 1. — Exposé de la situation administrative de la province de Liége, 1866. — Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique; t. II, livr. 4; t. III, livr. 1, 2 et 3. Table des matières des 20 premiers volumes, par L. Torfs. — Messager des sciences historiques de Belgique; 1866, livr. 4; 1867, livr. 1, 2, 3. — Annales de la société archéologique de Namur, t. IX, livr. 4, Rapport sur la situation de cette société en 1866. — Revue de la numismatique belge, t. V, livr. 1, 2, 3, 4; t. VI, livr. 1. — Annuaire de la société libre d'Emulation de Liége, 1867. Mémoires, rapports et pièces couronnées; n^elle^ série, t. III. — Bulletins de la société liégeoise de littérature wallonne; t. VIII, livr. 2; t. IX, livr. 1. Annuaire, 1867.— Mémoires et publications de la société des arts et des lettres du Hainaut; 2e série, t. X: 3e série, t. I. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique la Belgique, t. IV, livr. 1, 2, 3, 4. — Revue trimestrielle, 14e année, t. 1, 2, 3. — Bulletins de la société scientifique et littéraire du Limbourg, t. VII, fasc. 1, 2. — Publications de la société d'archéologie dans le duché de Limbourg, t. III. livr. 1 et 2, 3 et 4; t. IV, livr. 1 et 2. — Le Beffroi, revue archéologique publiée par J. Weale, 3 vol. — Journal de l'imprimerie et de la librairie en Belgique. — L'institut, journal universel des sciences, et des sociétés savantes en France et à l'étranger, 1867. — Annales du cercle archéologique du pays de Waes, t. II. livr. 3; t. III, livr. 1. — Documents et rapports de la société paleontologique et archéologique de Charleroi, 1866. — Inscriptions monumentales et littéraires de la Flandre orientale, liv. 45 à 53. — Publications de la société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, t. XXI. Annales, 1861, 4e cahier. — Institut archéologique du Luxembourg; t. V, 1er cahier. — Bulletins de la société des antiquaires de Picardie, 1866, n° 4; 1867 n°s 1 et 2. Mémoires, 3e série, t. I, 1867. — Bulletin historique de la société des antiquaires de la Morinie, 14e année, liv. 57, 58: 15e année, livr. 59, 60; 16e année, liv. 61 et 82.— Bulletin de la société archéologique de l'Orléanais, n°s 52, 53, 54, 55. — Bulletin de la société pour la conservaiion des monuments historiques d'Alsace, t. IV, livr. 2 et 3. — Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; vol. 20, 3e et 4e trimestres, vol. 21.—Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1865, 1866. — Bulletin de la société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 9e année. Mémoires de cette société, 8e vol. — Société d'histoire à Utrecht: Histoire des provinces unies des Pais-Bas, d'Abraham de Wicquefort, par C. A. Chais van Buren, t. III; Hortensius over de opkomst en den ondergang van Naarden, publié par Peerlkamp et A. Perck: Bronnen van de geschiedenis der Nederlanden in de Middeleeuwen; kronijken van Emo en Menko. Kronijck van het historisch genootschap gevestigd te Utrecht, 22e année, 1866, 5e série, 2e partie. Kronijk van Eggerick Egges Phehens van 1565-1594, door M. Feith, 1867. — Bronnen van de geschiedenis der Nederlanden in de middeleeuwen. Kronijk van Holland, n° 6, 1667. Verbael van de ambassade van Aessen, Joachim en Burmania naar Engeland, 1625, n° 10, 1867. — Verbaal van de ambassade van Gaspard van Vosbergen bij den koning van Denemarken, etc., 1625, n° 9. — Verhandlungen der historischen Vereins von Oberpfalz und Regensbourg, 1866, 64 band. — Baltische studien, herausgegeben von der gesellschaft für Pomersche geschichte und alterthums kunde, 21^e^ jahrgang,

heften 1, 2. — Beitrage zur kunde Steiermarkischer geschichtsquellen, herausgegeben vom historischen vereine für Steiermarck, 2e, 3e und 4e jahrgang. — Mitlheilungen des historischen vereines fur Steiermarck, 14e und 15e heften. — Oberbayerisches archiv für vaterlandische geschichte, vol 27, livr. 1. Historischen vereines von und für Oberbayern, 1865, 28e année.— Rapport sur l'activité de la commission impériale de St-Pétersbeurg, 1864. — Publications de l'Académie des sciences de Hongrie; 1863 à 1864, 9 brochures. — Histoire et description de la porte St-Martin à Tournai, par A. Dujardin. capitaine du génie. — Etude sur le mot pasquèie, nom générique de la chanson wallonne, par M. Capitaine. — Recherches sur l'introduction de l'imprimerie dans les localités dépendant de l'ancienne principauté de Liége et dans la province actuelle de ce nom, par M. Capitaine. — R. Châlon: Méreaux de Tournai. La plus grande médaille qu'on ait jamais frappée. Souvenir des croisades, quart de dinar trouvé près d'Ypres. Poids du moyen-âge, une once de Malines. Don Antonio roi de Portugal, son histoire et ses monnaies. — Le châsse de St-Remacle à Stavelot, par A. de Noue. — Notice archéologique sur un cachet d'oculiste romain, trouvé à Heerlen, par J. Habets. — Cœsar am Rhein, Forschungen und Bemerkungeu zu der geschichte Cœsars von Louis Napoléon, von A. Cohausen. — Notices bibliographiques pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie, publiées par A. Dureau. — Notice sur un cartulaire de St-Servais à Maestricht, par C. de Borman. — Dictionnaire des cris d'armes et devises des personnages célèbres et des familles nobles et autres de la Belgique ancienne et moderne par le comte O'Kelly de Galwey. — Découverte d'une fonderie celtique dans le village de Larnaud en 1863, par C. Rebour. — Hospices civils de Liége : Rapport de la commission spéciale constituée pour l'examen des plans d'agrandissement et d'amélioration de l'hôpital de Bavière.

Membres de la Société. Depuis la fondation de l'Institut (1850), aucune année ne lui a été plus fatale que celle qui vient de s'écouler sous le rapport des pertes qu'il a éprouvées parmi ses membres effectifs. M. Houbotte, ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui dans le nouveau plan d'appropriation du Palais avait si énergiquemeut pris à cœur les intérêts de la Société , nous a été enlevé le premier, emportant l'estime de tous , après de longues souffrances , qui faisaient prévoir sa fin prochaine. Peu après mourut subitement le capitaine Hock , l'un de nos plus zélés collègues, l'un des plus dévoués à notre institutions, et l'un de ceux qui lui ont rendu les plus impor-

tants services comme trésorier et comme conservateur-adjoint. Vrai Liégeois, connaissant à fond l'ancien langage et les coutumes de nos pères, parfaitement au courant des généalogies et surtout des armoiries nobles et bourgeoises du pays, son plus grand plaisir était de mettre à la disposition des jeunes écrivains, les vastes connaissances dont sa mémoire peu ordinaire était ornée. Plusieurs d'entre nous et particulièrement votre secrétaire, sont là pour en témoigner. Le souvenir des relations franches, loyales et affectueuses qu'il avait avec les membres de l'Institut, restera encore longtemps vivant parmi nous.

Enfin M. le chevalier X., de Theux. auquel le Bulletin de l'Institut doit plusieurs bons articles, ayant fixé sa résidence à Bruxelles, a échangé son titre de membre effectif contre celui de correspondant.

Il a fallu pourvoir au remplacement de ces trois collègues. Vous avez heureusement trouvé des hommes capables de leur succéder dignement; parmi ceux que leurs titres recommandaient à vos suffrages, vous avez choisi M. Devroye, chanoine de la cathédrale, président de la Commission provinciale des monuments (15 juin); M. Jules Helbig, artiste-peintre, secrétaire de la même Commission et de la Société d'Emulation à Liége (13 décembre); M. Mainz, professeur à la faculté de droit de l'université de Liége (même date).

Enfin Messieurs, nous avons eu à déplorer la mort d'un de nos membres correspondants les plus distingués, M. le baron Jules de St-Genois, bibliothécaire à l'université

de Gand et président de la Commission pour la publication de la Biographie nationale.

Liége, le 10 janvier 1868.

Le Secrétaire,

S. BORMANS.

RAPPORT

Présenté à l'Institut archéologique Liégeois, sur les travaux de la Société pendant l'année 1866.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter, comme c'est mon devoir, un rapport sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année qui vient de finir. Comme il ne s'agit ici que d'un exposé simple et précis de faits, sans considérations ni commentaires, permettez-moi de procéder encore par paragraphes en adoptant les mêmes rubriques que l'année précédente. Ma petite statistique ne fera qu'y gagner en ordre et en clarté.

Finances. Voici d'après les indications qui m'ont été fournies par M. Hock, notre exact et régulier trésorier, l'état actuel de nos finances. L'Institut a obtenu, en 1866, les subsides de 400 francs que l'Etat et la Province lui allouent chaque année depuis sa fondation. Celui de 200 francs que la Commune lui accordait, pour des raisons d'économie dont la science et les beaux-arts ont

surtout à se plaindre, lui a été retiré de même qu'à toutes les Sociétés scientifiques et littéraires de la ville. Il ne nous reste guère d'espoir d'être encore, à l'avenir, secourus par cette Administration. Les contributions des membres de la Société ont produit 475 francs, la vente des Bulletins, etc., 880 fr. ; ce qui, avec le reliquat de fr. 81-24 de l'année passée, donne un total de fr. 2,236-24.

La somme des dépenses s'élève à fr. 1866-34, se répartissant comme suit : fr. 1,191-95 en impressions et lithographies ; fr. 453-75 en achat d'objets pour le Musée ; fr. 220-74 en matériel, entretien des locaux, concierge, frais de bureau, transport de pierres, recouvrement des annates, ports de livres, etc.

Nous clôturons en conséquence les comptes de l'année avec un excédant de fr. 369-90.

Local. Nous nous félicitions trop tôt, Messieurs, dans notre rapport de 1865, lorsque nous disions qu'après quatre changements successifs, l'Institut avait enfin obtenu pour son Musée un local définitif. Nos tribulations sous ce rapport ne sont pas encore terminées. A peine l'État nous avait-il mis en possession d'une galerie convenable, à peine les débris de nos collections avaient-ils été, avec une patience au-dessus de tout éloge, reconstitués et classés de façon à en faire ressortir l'importance, que nous voilà de nouveau menacés de devoir les déplacer et les enfouir pour un certain temps dans un local provisoire. Quoique tout déménagement soit regrettable (rappelons le vieux proverbe liégeois, que trois déménage-

ments équivalent à un incendie), nous devons cependant, en présence de l'intérêt que nous montre M. le Ministre de l'intérieur, subir cette nouvelle épreuve avec résignation. Le Gouvernement ayant décidé que l'aile occupée par le Musée devait être transformée pour être appropriée aux tribunaux, nous avions à craindre que, expulsés définitivement du Palais, nous ne fussions obligés de chercher ailleurs un local que les ressources de la Société nous auraient difficilement permis de trouver. Nous ne pouvions nous dissimuler que cette mesure entraînerait la ruine de l'Institut archéologique ou tout au moins de son Musée, puisque nos efforts pour mettre celui-ci sous le patronage d'un pouvoir public, avaient échoué auprès de l'État, de la Province et de la Ville [1]. Heureusement que dans le plan de M. l'architecte Umé, notre confrère, une nouvelle galerie, plus belle, plus spacieuse que celle que nous occupons aujourd'hui, a été, immédiatement au-dessus de celle-ci, réservée aux besoins du Musée. Ce plan ayant été approuvé par la Commission du Palais et par toutes les autorités judiciaires ou autres qui occupent un local dans ce monument, nous avons la presque certitude de le voir exécuté. Alors sera réalisé le vœu le plus ardent que vous formez depuis 16 ans ; l'existence du Musée ne sera plus pour beaucoup de personnes un objet de doute et son avenir sera assuré. Ce résultat sera

[1] La Province a refusé catégoriquement l'offre du Musée par l'Institut, à cause des grosses dépenses qu'elle prévoyait (à tort, selon nous) pour son entretien. L'État et la Ville consentaient à accepter nos collections à la condition, l'un de les réunir à celles du Musée de la Porte de Hal, l'autre de les incorporer à l'Académie royale des Beaux-Arts.

d'autant plus important, qu'une fois en possession d'un local qu'on ne pourra plus nous disputer, l'Institut, sans être obligé de recourir à la protection d'une Administration quelconque dont il aurait fallu subir les exigences, pourra conserver la propriété du Musée qu'il a créé, l'administrer librement à sa guise et poursuivre d'une manière indépendante le but scientifique qu'il s'est posé. Cette situation nouvelle, tout-à-fait semblable à celle où se trouve la Société archéologique si florissante de Namur, nécessitera sans doute quelques modifications aux statuts où il faudra prévoir le cas de dissolution.

Mais en présence de ces projets surgit pour l'Institut une question vitale : que deviendront, pendant ces travaux dont la durée peut se prolonger beaucoup, les collections du Musée? Où réfugier pendant peut-être plusieurs années, nos 2,000 vases et poteries, nos bahuts, nos tables, nos armoires, nos tableaux, la cheminée d'Erard de la Marck, le tombeau de Velbruck, la Vierge de dom Rupert, et tant d'autres objets, les uns très-fragiles, les autres très-lourds, tous d'un transport difficile et exigeant, même dans un local provisoire, un vaste espace pour éviter l'encombrement, les mélanges et les désastres? Vivement préoccupés de cet objet dont dépend notre existence, vous avez, tout en approuvant le plan de M. Umé, exprimé à M. le Gouverneur de la Province votre inquiétude à cet égard. Nous espérons que ce haut fonctionnaire, qui, montrant par là l'intérêt qu'il porte à nos travaux, a daigné plus d'une fois présider nos séances,

usera de son influence pour faire donner à notre requête une réponse favorable (1).

Le plan proposé signale encore, en ce qui nous regarde, un autre changement à accomplir. La galerie du rez-de-chaussée où reposent nos pierres, se transformant en passage, on dégagera celle qui lui est parallèle dans l'aile du Nord, pour la mettre à notre disposition; de cette façon le transport et le dépôt des objets pondéreux deviendra plus facile et moins coûteux; de cette façon aussi le jardin que l'on vient de former pourra conserver sa destination primitive.

Collections. MM. les conservateurs ont continué, avec le zèle le plus louable, à donner leurs soins au classement et à la description des objets qui figurent au Musée. Ils n'ont épargné ni leurs courses ni leurs peines au profit de l'œuvre à la réussite de laquelle ils ont si largement contribué. Nous devons surtout des remercîments au docteur Alexandre qui, avec une patience et une habileté singulières, a reconstitué une grande quantité de vases dont les débris étaient disséminés. Le catalogue de cette partie de nos collections est terminé et les planches qui doivent l'accompagner sont gravées Nous espérons donc pouvoir sous peu le livrer à la publicité.

Nous pouvons encore cette année enregistrer un certain nombre d'objets offerts par des personnes qui s'intéressent aux utiles institutions de la patrie. Ce sont : trois cuillères en bronze, trouvées dans le gravier

(1) Il y aura lieu aussi de demander à M. le Ministre un subside extraordinaire pour opérer les deux déménagements que nous serons obligés de faire.

de la Meuse, près de l'île de Neufmoustier à Huy, données par M. G. Umé ; tige et cuillère en cuivre jaune ; cruche en cuivre, mesure liégeoise du 18e siècle, aux armes de G.-L. de Berg, Jean-Théodore de Bavière, Ch. d'Oultremont, Fr.-Ch. de Velbruck et C.-C. Hoensbroeck, princes-évêques de Liége ; deux boutons d'habit représentant Napoléon-Bonaparte, premier consul ; une plaque de mendiant en zinc, portant cette inscription en lettres découpées à jour : VILLE DE LIÉGE. BIENFAISANCE PUBLIQUE, donnés par M. Dumont, notaire des Hospices ; médaille de la Révolution Liégeoise de 1789, donnée par M. G. Dewalque, professeur à l'Université ; fragment de mosaïque en orpaillon, provenant de la Villa romaine de Fouron-le-Comte, donné par M. U. Capitaine ; un scramasaxe, trouvé à Abée, donné par M. Umé ; portrait du bourgmestre Sébastien La Ruelle sur son lit de mort, donné par M. Maréchal-Ferry ; silex taillés, provenant des fouilles de Furfooz, près Dinant, donnés par l'État [1] ; deux chapiteaux romans à crochet et un fragment d'un autre trouvés près de l'ancien Hospice Saint-Julien (Outre-Meuse), donnés par M. Frankinet, avocat ; deux fragments d'aiguilles de tête en os ; deux menus objets en bronze, provenant du Mont-Titus, près de Luxembourg, donnés par M. A. Bormans, ingénieur ; une clef en fer ; une très-petite boucle en même métal ; deux fers de flèche et autres petits objets, trouvés au château de Montaigle, près Namur, donnés par le même ; deux coins

[1] Dans la lettre qui accompagne cet envoi, M. le Ministre de l'intérieur nous donne l'espoir d'autres envois.

de monnaies liégeoises , données par M. S. Bormans, secrétaire.

Nous devons déclarer ici que plusieurs personnes ont manifesté l'intention de déposer au Musée un grand nombre d'antiquités, aussitôt que le dernier déménagement sera opéré. Nous conservons aussi le souvenir de la promesse que nous a faite notre président d'honneur, M. Alb. d'Otreppe de Bouvette, lorsqu'il a doté le Musée des riches collections qu'il avait recueillies.

L'occasion d'acheter des objets archéologiques à Liége, est d'autant plus rare que vous voulez, avant d'en faire l'acquisition, avoir la garantie qu'ils sont de provenance liégeoise. Tel est en effet le principal mérite d'un Musée provincial à savoir de réunir, pour pouvoir les étudier et les comparer, les éléments qui doivent servir à débrouiller les origines historiques du pays. Admettre parmi ces matériaux des données étrangères serait exposer les critiques à tirer de cette étude des conséquences erronées. Sous ce rapport nous n'avons qu'à nous louer de la sagacité de MM. les conservateurs qui se montrent dans l'achat des objets aussi prudemment sévères qu'économes. Leurs perquisitions et leurs démarches pour enrichir le Musée ne sont toutefois pas restées sans résultat. Voici la liste sommaire des objets qu'ils ont acquis pour la somme minime de frs. 453,75 : 64 vases gallo-romains, en terre rouge, blanche et noire, entre autres un petit vase en terre noire avec ornement peints en blanc au pinceau, et un autre émaillé avec l'inscription ⁝ F. R. V. I. M. E.; 4 vases italo-grecs, trouvés à Chiusi (ancienne Clusium) ;

quantité de fragments de vases en terre samienne, avec personnages, rinceaux, fleurs et ornements divers ; onze briques historiées, provenant de Saint-Laurent, à Liége; un phallus en pierre trouvé à Aubange (Luxembourg belge) ; une hache celtique, trouvée à Jupille ; un verre gallo-romain, fusiforme, trouvé à Tongres ; un verre gallo-franc, découvert à Souverain-Wandre ; une cuvette en bronze étamé, une cuillère, un bracelet ciselé, une petite tête de cheval, provenant des environs de Tongres; huit cuillères avec figurines, six cuillères à manche plat, quatre chandeliers moyen-âge, un petit seau à rouet, un petit vase à 2 becs, dinanderies trouvées dans le lit de la Meuse, à Neufmoustier ; une clef et une agrafe en bronze, provenant de Schaerbeeck ; divers objets indéterminés et fragments de bronze gallo-romain ; un escalin de Jean-Théodore de Bavière (1753) ; un paquet d'imprimés concernant l'histoire de Liége ; un plan-vue de Liége de la fin du XVIe siècle ; un plan de Liége, gravé par M. Hollard, commencement du XVIIe siècle ; plans de Huy, de Limbourg, de Maestricht, de Namur, XVIIe siècle.

Dans le courant de l'été 1866, le Musée a été gratuitement ouvert tous les dimanches au public de 10 heures à midi ; la foule n'a pas cessé d'y circuler avec intérêt et sans occasionner de dégats. Plusieurs archéologues belges et étrangers qui sont venus visiter nos collections, ont été frappés du nombre des objets, dont quelques-uns très-précieux, que l'Institut, malgré ses faibles ressources et le peu d'encouragements qu'il a reçu, est parvenu à rassem-

bler depuis sa fondation. Nos richesses consistent surtout dans les objets gaulois, francs ou romains recueillis dans la province ; sous ce rapport ce n'est plus un noyeau, c'est un véritable Musée que nous pouvons montrer avec quelque fierté.

Fouilles. Pour tirer de notre institution tout le profit possible et nous élever réellement à la hauteur des plus importantes Sociétés archéologiques du pays, nous n'avons plus qu'à organiser des recherches dans les endroits de la province que certains indices signalent à notre attention. Dans les premières années de son existence l'Institut a pratiqué quelques fouilles ; mais quoiqu'elles aient doté notre Musée de plusieurs spécimens très-curieux , elles n'ont pas produit les résultats qu'on avait espérés. Au reste rien n'est plus difficile que de bien conduire les travaux de ce genre et de les surveiller surtout lorsqu'ils se trouvent à une certaine distance du siége de l'Institut. D'autres sujets de découragement, ont été les difficultés opposées par les propriétaires des terrains fouillés et les dépenses de tous genres où nous étions entraînés.

Persuadés, d'un côté de l'obligation qui nous incombe de faire dans les limites de nos ressources des fouilles archéologiques, d'un autre de la nécessité de les faire d'une façon intelligente et régulière , vous vous êtes adressés pour obtenir des renseignements à ce sujet à des hommes experts. MM. del Marmol et Kempeners se sont empressés de répondre à votre désir et vous ont donné les indications les plus satisfaisantes ; il ne reste plus qu'à

les mettre à profit et les appliquer à l'examen des tumulus de Hepcée, d'Othée, de Vaux, de M. Bousmart près de Waremme, au cimetière de Juslenville, aux oppidum de Fexhe-Slins, de Malle-Sluze, etc.

Comme chaque province de la Belgique possède une Société archéologique, il serait important dans ces recherches de rester strictement dans les limites provinciales pour laisser à chacun la part qui lui est naturellement dévolue et ne pas confondre dans un Musée des objets de provenance extérieure au grand détriment de l'histoire locale. Ces empiétements sont surtout à craindre de la part du Gouvernement qui n'est pas borné dans ses ressources. La loyauté de la Société de Namur peut, sous ce rapport, être proposée comme exemple. M. le baron Tornaco ayant fait dans sa propriété de Vervoz (commune de Claviers) une trouvaille extrêmement importante, la Société de Namur, à laquelle les objets découverts furent proposés, déclara que leur place naturelle était au Musée de Liége et qu'elle ne voulait pas les lui enlever. Cette découverte, qui diffère absolument de toutes celles qui jusqu'aujourd'hui ont été faites en Belgique, demande un rapport détaillé pour lequel il faudrait un examen attentif des lieux; nous sommes en instance auprès de M. de Tornaco pour obtenir l'autorisation nécesaire à cet effet en même temps que le dépôt des objets découverts à notre Musée.

Publications. De même qu'il y a deux ans, l'Institut a publié en 1866 trois livraisons de son Bulletin.

La 2e livraison du tome VII, de 207 pages, contient

les articles suivants : Description de l'église cathédrale St-Paul (fin), par O. J. T. — Note sur un ancien cimetière découvert à Angleur, par Ch. W. — Notice sur les monuments religieux et civils de Liége, par P. Clerx. — Résumé synonymique et étymologique des noms des communes de la province de Liége, par Fabri-Rossius. — Deux comptes du pays de Daelhem (1555 et 1559), par Caumartin. — Extraits des comptes communaux de la cité (1643-1793), par S. Bormans.

La 3e livraison du même tome, de 95 pages, contient : Inventaire des archives de la ville de Maeseyck, par J. Daris.— Mélanges : 1° Résignation de l'évêché de Liége par Robert de Berg, 1564 ; 2° Règlement pour les écoles de charité à Liége, 1776 ; 3° Influence de la politique française à Liége, vers 1640 ; 4° Priviléges des Liégeois en 1175 (charte accordée par Gérard, comte de Looz, aux habitants de Brusthem) ; 5° Archives communales de Liége (Liste de documents pour St-Hubert et Stavelot) ; 6° Priviléges des marchands-lombars au pays de Liége, 1458 ; 7° Serment prêté par Marc de Bade, mambour du pays, 1465, par S. Bormans.

La 1re livraison du tome VIII, de 104 pages, contient la vie d'Erard de la Marck, par Brusthemius, publiée par M. Reusens d'après le manuscrit de Wachtendonck.

La vogue de notre Bulletin se soutient ; cette année a vu s'accroître encore le nombre de ses souscripteurs et des Sociétés avec lesquelles nous entretenons des relations. Peut-être l'archéologie pourrait-elle être mieux représentée dans nos volumes et c'est ce à quoi doivent tendre

nos efforts. Il y a grande apparence qu'ils auront abouti puisque la 2e livraison du tome VIII qui est sous presse doit contenir plusieurs articles de MM. Ul. Capitaine, Dognée, Schoonbroodt, Schuermans, etc., concernant l'art et l'archéologie. Peut-être aussi reprochera-t-on à nos Bulletins, de renfermer trop peu d'articles développés et de ne presque plus offrir à ses abonnés que des répertoires et des sources; mais si le lecteur ordinaire n'y trouve pas l'attrait d'une revue littéraire, l'homme studieux à qui nos publications, fidèles à leur caractère scientifique, s'adressent particulièrement, recherchera avec plus d'ardeur un receuil qui lui fournit des éléments pour ses travaux. C'est à cela sans doute qu'il faut attribuer la réputation dont notre Bulletin jouit en Allemagne.

Bibliothèque. Dans le courant de l'année 1866, l'ordre a été rétabli dans les livres de notre Bibliothèque; il permet de constater dans presque toutes nos collections de grandes et regrettables lacunes. Pour les combler il faudra avoir recours à l'obligeance des Sociétés avec lesquelles nous sommes en rapport. Déjà elles sont averties de ne plus adresser leurs publications qu'au Secrétaire et depuis, les envois nous sont régulièrement parvenus. Nous pouvons donc faire figurer dans ce rapport la liste complète des volumes que nous avons reçus depuis le mois de janvier 1866.

Académie royale de Belgique, t. II, 2e série. — Bulletins de la Commission royale des monuments, 1866. — Commission royale pour la publication des anciennes

loix et ordonnances de la Belgique ; procès-verbaux des séances : t. V. 4e cahier. — Annales des travaux publics en Belgique : t. XXIII. — Exposé de la situation administrative de la province de Liége : 1866. — Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique : 2e série, t. II. — Messager des sciences historiques de Belgique : 1866, livr. 1, 2 et 3. — Société archéologique de Namur : t. IX, livr. 1, 2. — Revue numismatique belge : 4e série, t. IV. — Société d'Émulation de Liége : annuaire de 1865. — Société liégeoise de littérature wallonne : t. VII, livr. 2; t. VIII, livr. 1. — Cercle archéologique de Mons : t. VI. — Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons : 1re série, 1856-1866. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique : t. III. — Revue trimestrielle : t. X. — Bulletins de la Société des arts, sciences et lettres du Hainaut : 1866. — Société archéologique du duché de Limbourg : t. III, livr. 1, 2. — Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournay, t. X, XI, — *L'Institut*, journal universel des sciences : 2e section. — Société archéologique du Grand-Duché de Luxembourg : t. XX. — Société des antiquaires de Picardie : Bulletins ; Histoire de la ville de Doullens ; Cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp. — Société d'Emulation d'Abbeville : 1866. — Société archéologique de l'Orléanais : Bulletin de 1866. — Société des antiquaires de la Morinie : 14e année. — Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments de la Gironde : 1865. — Table alphabétique de 1840 à 1855. — Mémoires de la Société Dunkerquoise : t. X. — Société

pour la conservation des monuments historiques d'Alsace : t. IV, livr. 1re. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne : t XIX, XX. — Kronijck van het historisch genootschap te Utrecht : 1866. — Jahrbücher des Vereins von Alterthums-Freunden im Rheinlande : t. 37, 38, 39, 40. — Oberbayerisches Archiv für Vaterländische Geschichte : 1865-1866 ; Jahresbericht : 1865. — Verhandlungen des historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg : t. XXI. — Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, par A. Wauters ; introduction, 1865. — Journal de l'imprimerie et de la librairie en Belgique : 13e année. — Coup-d'œil sur la situation des Caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs, par A. Visschers : 1867. — Découverte de monnaies des XIVe et XVe siècles, par A. Namur. — Anciens jetons des receveurs de Bruxelles, par R. Châlon. — La croix de St.-Ulrich d'Augsbourg, par R. Châlon. — Het land van Waas, door A. Siret. — Anecdota Adriani VI, Pont. Max., par Reusens, 1862. — Denkmäler altnieder ländischer Sprache und Litteratur, von Kausler, t. III. — Liber de rebus memorabilioribus, sive chronicon H. de Hervordia, edidit A. Potthast, 1859.

Membres de la Société. Le chiffre des membres effectifs de la Société qui était resté incomplet par suite de la démission de M. Cralle, s'élève de nouveau à seize par l'admission de M. Ul. Capitaine, secrétaire honoraire de l'Institut depuis 1857, et que d'autres travaux avaient

retenu éloigné de nous Le zèle de notre nouveau confrère pour enrichir le Musée d'objets curieux et notre Bulletin d'excellents articles, vous est bien connu. Aussi est-ce avec un vif plaisir que vous l'avez de nouveau revu à vos séances.

L'épidémie qui a affligé une grande partie de l'Europe pendant l'année qui vient de finir, a laissé dans les rangs des membres de l'Institut archéologique liégeois et de la science, des vides qui seront difficiles à combler, et nous regretterons encore longtemps les relations agréables que nous entretenions avec Warnkönig, de Closset, Malécot, de Senzeille et Smets.

MENUES INSCRIPTIONS

DU MUSÉE DE LIÉGE.

Nous ne sommes plus au temps où de Caylus ne voulant pas se donner la peine de déchiffrer le nom d'un potier, s'écriait : « Après tout, nous ne pourrions *plus donner aujourd'hui la préférence à l'ouvrier* ; » et où de Bast, depuis venu à rescipiscence, s'écriait, de son côté, en parlant d'un sigle figulin (1) : « C'est, suivant les apparences, le nom de la fabrique : *il est peu important d'en être assuré.* »

Aujourd'hui au contraire, les archéologues à l'envi s'occupent des sigles, en signalent l'intérêt, manifestent le désir de les voir devenir l'objet d'une étude comparée, d'un classement scientifique par ordre de dates et de localités.

Le mouvement est si grand à cet égard, l'impulsion est si forte, qu'à peine Froehner a-t-il fait paraître dans le *Philologus* de Göttingue, ses 2,200 *Inscriptiones terrae*

(1) Expression proposée pour éviter des périphrases.

coctae vasorum, son ouvrage publié il y a une dizaine d'années, devient pour ainsi dire suranné et qu'un auteur compulsant, tant les ouvrages archéologiques anciens ayant échappé à l'attention de Froehner, que les écrits plus récents, est parvenu à tripler le nombre des sigles connus qui dépassent aujourd'hui 6,000 ([1]).

Appliquer ces observations aux sigles du Musée de Liége, ou trouvés dans la province, n'a pas paru chose indifférente : il a semblé utile de mettre en relief les relations multiples et étendues qui reliaient, à l'époque romaine, la Belgique au restant de l'Empire : sauf les produits des tuiliers et des fabricants de poteries grossières, les produits céramiques de nos contrées portent en général des sigles qu'on rencontre aussi en Angleterre, en France, en Hollande, en Allemagne, en Suisse et même, mais plus rarement, en Italie.

Quelques trouvailles datées, comme celles de Pompéi, anéanti en l'an 79 de l'ère chrétienne, ou celles des substructions de villas et des tumulus fouillés en Belgique, et antérieurs, selon toute probabilité, à la fin du IIe siècle, autorisent à leur tour à dater l'époque où florissaient les potiers dont les œuvres y ont été découvertes : le sigle du lampadaire STROBILIS, trouvé à Pompéi et à Tongres, permet, par exemple, de supposer, jusqu'à un certain point, que les deux villes ont eu une certaine période de contemporanéité, puisqu'elles s'approvisionnaient des produits des mêmes industriels.

[1] Voir *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, III, p. 5.

Est-ce trop d'ambition que d'espérer voir un jour les sigles de potiers, par la comparaison des trouvailles, acquérir quasi l'importance des monnaies et médailles au point de vue de la chronologie ?

Ce qui va suivre n'est encore qu'un jalon ; mais des travaux semblables étendus à chacune de nos provinces, multiplieront les points de répère et bientôt, sans doute, de comparaison en comparaison, l'on en arrivera à des notions précises.

N'oublions pas de faire observer qu'il existe encore d'autres moyens de dater les sigles : la forme des lettres, l'orthographe des noms, etc., etc, ont aussi de puissants éléments à fournir. Chaque fois qu'une occasion se présentera de signaler à cet égard quelque particularité, les notes suivantes la saisiront avec empressement.

Le travail qui va suivre bien que s'appliquant principalement aux sigles figulins, ne négligera pas les sigles de verriers et autres industriels, qui, par exception, ont parfois également signé leurs produits.

Ceci dit, entrons en matière.

INDEX (*)

PREMIÈRE CATÉGORIE.

SIGLES DÉCHIFFRÉS.

ABF

JEMEPPE (tuile).

Cfr. anal (sans compter de nombreux sigles de potiers, dont les noms commencent en AB) : AB, Fouron-le-Comte (Marc-Aurèle), (tuile), DEL VAUX. *La découverte du Steenbosch*, 17.

—

...) ACRE (?)

TONGRES.

Cfr. anal : OTACRE. M (?) Allier, TUDOT. *Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois*, 72.

(*) Qu'il soit dit une fois pour toutes que O, OF, OFF, ou OFIC, et M, MA, MAN, signifient *officina* (nominatif ou ablatif), et *manus* ou *manu* (employés le plus souvent avec le génitif, parfois avec le nominatif comme dans OF COTTO, ..)VSCA (MN). Quant à F, avec le nominatif (quelquefois FC, FX, FEC), il signifie *fecit*; avec le génitif, *fabrica*.

Les mentions telles que « lu COMBITI » signifient qu'une autre lecture avait été proposée ; en cas de doute, il n'est pas inutile de maintenir en présence l'une de l'autre les deux versions.

L'indication FR. est relative à l'ouvrage de FROEHNER : *Inscriptiones terrae coctae vasorum* (Göttingue, 1857).

Sont indiquées entre parenthèses : 1° en caractères ordinaires, les lettres supposées; 2° en italiques, les lettres douteuses; 3° en majuscules, les lettres accolées.

ADVOCISIO

JUSLENVILLE.

Cfr. anal : ADVOCI (..., Allier, TUDOT, 71. — ADVOCISI, Normandie, FR., 17 ; COCHET (flancs d'un vase à reliefs), *la Seine inférieure archéologique et historique*, 314 ; Angleterre, *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, XXVII, 122. — ADVOCISI. O, Augst, FR. 18 ; Allier, TUDOT, 71 ; Douay, ROACH SMITH, *Illustrations of Roman London*, 107 ; ADVOCISI OF, Londres, *Jahrbücher* etc., *l. cit.* ; ROACH SMITH : ADVOCISI. OF., R. L., *ibid.*

—

. . a)ELIANIM

TONGRES.

Cfr. anal : AELIANI M, AILIANIM, mus. de Londres, *Jahrbücher*, XXVII, 122 ; ROACH SMITH : AELIANI. M. 102 ; AELIANOS, Bavay, FR., 21 ; DE CAUMONT, *Ere gallo-romaine*, 399 ; DE BAST, *Recueil d'antiquités de la Flandre*, IIe suppl., p. 51. — AELI(AN)VS, Voorburg (2 exempl.), Fr., 22.— AELINI, Angleterre, *Jahrbücher*, XXVII, 122 : AELI(AN)I ?

Le potier ATILIANVS a signé quelques-uns de ses produits avec une désinence semblable aux lettres certaines de notre sigle : ATELIANI O et ATELIANI OF, Poitiers et Poitou, FILLON, *l'Art de la terre chez les Poitevins*, 27 et 29 ; mais aucun exemplaire dans la forme ATELIANIM, ce qui rend vraisemblable la lecture (a)ELIANIM.

—

AI(TI)

TONGRES.

Cfr. anal : AITI, Hollande, FR., 51.

—

ALBIN

TONGRES, terre noirâtre à reflets métalliques (couleur due à la chaleur d'un incendie ?).

Cfr. anal : ALBI (*n*) (A à barre verticale), Tongres (Mus. de MEESTER) à Hever, près Malines, n° 5. — OF ALBIN, Mus. de

Londres, *Jahrbücher* XXVII, p. 122. — ALBINI, Allier, TUDOT, p. 71; Tongres (Mus. DE MEESTER, n° 4). — (*a*)LBIN(*i*), Voorburg, FR., 58. — OF. ALBINI, Poitiers, B. Fillon, p. 27. — ALBINIM, Friedberg, FR., 59. — ALBINI MA, Allier, TUDOT, p. 71; Londres, *Jahrbücher*, p. 122; ROACH SMITH, R. L. 103 : ALBINI. MA. — F. ALBINIS OF, Londres, Amiens, DUFOUR, *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, IX, p. 413. — ALBINVS, Weinheim, Mayence, Ratisbonne, Cologne, Londres, FR., 60; STEINER, *Codex Inscriptionum*, IV, 125; Allier, TUDOT, 71; Amiens, DUFOUR, *l. cit.*, p. 403; Chester, *Jahrbücher*, etc., *l. cit.*, Londres (« tèle »), ROACH SMITH, R. L., 89; Richborough (« tèle ») ID., *The antiquities of Richborough, Reculver and Lymne at Kent*, 64; Cologne (lampe), *Jahrbücher*, etc., XXXV, 46 et LERSCH, *Central Museum* (Cöln), p. 62. — ALBINVS F, Ensdorf, FR., 61. — ALBINVS FE, Oehringen, Ratisbonne (2 exempl.), FR., 62. — ALBINVS FECIT, Londres, *Jahrbücher* etc., XXVII, 122; (« tèle : » ALBINVS. FECIT), ROACH SMITH, R. L. 89.

—

ANISATVS V. SATVS

—

AP (...

APE (*r*) E

JUSLENVILLE.

Les deux sigles appartiennent au même potier, vu la forme des lettres.

Cfr. anal : AP, France (ou Italie), coll. DURAND, *Catal.* par DE WITTE, 353.— CN. AP, Env. de Naples, MOMMSEN, *Inscriptiones regni neapolitani latinae*, 6307, 7. C. AP. F., Londres (anse d'amphore), ROACH SMITH, 88 — APER, Poitiers, FILLON, 27. — APERF, Augsbourg, Vechten, FR., 123.— APERF..), Friedberg, FR., 125. APER. F, Augsbourg (lampe), STEINER, IV, 57. — APER. F, Rose-

nauberg, *Jahrbücher*, XXVII, 124. — APER. FE, Oehringen, Fr., 124. — APR., Cologne, coll. Merlo, *Jahrbücher*, XXXV, 43. — APRI, Trèves, Fr., 121.— OF. APRI, Riegel ; Windisch ; Rottweil, Fr., 122.

—

APRILLI FII (A *arch.*)

TONGRES.

(FII pour FE, et sans doute APRILLI pour APRILLIS.)

Cfr. anal (outre plusieurs sigles d'*opvs doliare* de Fabretti, *Inscriptionum latinarum explicatio*, 500) : ..)APRILI, Tongres, mus. de Meester, n° 15.— APRILIS, Londres, *Jahrbücher*, XXVII, 122 ; Roach Smith, R.-L., 102. — APRILIS FEC, Bas-Rhin, *Jahrbücher*, XXVII, 122. — OF. APRILIS, Londres, *Jahrbücher*, XXVII, 122 ; *ibid* (« tèle »), Roach Smith, R.-L., 89.

Le nom d'APRILLVS (diminutif d'APER) ne s'est pas encore produit.

—

OFAQVI

TONGRES.

Cfr. anal : OFAQV (..., Augst, Windisch, Fr., 142. — AQVEN, France, de Longpérier, *Revue numismatique* (franç.), (N. série) I, 81. — OF AQVIINI, Le Châtelet, Grignon, *Bulletin des fouilles faites par ordre du Roi d'une ville romaine sur la petite montagne du Châtelet*, CCXXIII. — AQVIINVS, France, de Longpérier, 81 ; Londres, Roach Smith, R. L., 102. — AQVI (... Nimègue, Fr., 142. — OF AQVI, Windisch, Fr., 141.

Ce sigle peut se rapporter aux noms AQVILIVS, AQVENVS, AQIVITINVS, surtout AQVITANVS duquel se rencontrent de nombreux sigles.

—

...) ARD
..) DACI

TONGRES.

1° Bien qu'il y ait fracture avant A, il n'est pas bien certain que le sigle soit incomplet ou n'ait pas été précédé seulement d'une proclitique comme F, OF ou M. Dans ce cas, il s'agirait bien d'un sigle d'ARDACVS (voir ci-après). Au surplus ARD n'est pas une fin de nom connu.

2° Sigle brisé ne donnant que les lettres DACI.

Ce sigle ne peut appartenir qu'aux potiers ARDACVS ou AVDAX, seuls connus qui puissent donner la terminaison ..) DACI.

Du premier, on a : OF ARDA, mus. de Narbonne, TOURNAL, *Catal.*, 77 ; Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 20 : OF (AR) DA. — ARDAC, Londres, *Jahrbücher*, etc., XXVII, 122; ROACH SMITH, 102. — ARDACI, Augst ; Windisch ; Bonn ; Limoges, FR., 146 ; Londres ; Amiens, DUFOUR, 413 ; Paris, *Revue archéologique*, 1862, 119 ; Douay, ROACH SMITH, *l. cit.* 107. — OF ARDACI, Allier, TUDOT, 71. — OF. ARDACI. (point dans O), Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 21. — ARDACI (MA), lire ainsi APPACIMA, France, et ARDASINA, Vichy, de FR., 120 et 148. — Voir en outre plusieurs sigles d'ARACVS, ARSACVS, etc.

Comme, du second, l'on n'a que le sigle AVDAX, Poitou, FILLON, la vraisemblance est en faveur de la lecture ARDACI, dont comme on vient de le voir, il y a nombreux exemplaires. D'ailleurs, AUDAX au génitif, ferait AVDACIS, dont il est peu probable qu'on aurait supprimé l' S.

—

OFFAT(I.... (*rétr*).

TONGRES (extérieur d'un vase à reliefs, au bas de ceux-ci).

Le jambage de la lettre placée à la brisure peut appartenir aux lettres E, I, R, etc., et de là incertitude entre un grand

nombre de marques de fabrique (Cfr. *Sigles figulins*, *Ann. acad. archéol.* III (II. série). p. 52 et suiv., nos 523 à 622); aucune des marques connues d'ATEVS, ATILIANVS, etc, ne se présente précédé de la proclitique OFF.

—

BELSVSF (*rétr.*)

JUPILLE (moule de vase à reliefs), et non JEMEPPE comme le dit M. S. BORMANS, rapport de 1865.

Cfr anal : BELSA ARVI., Douay, ROACH SMITH, 107. — BELSA. M, Tours, ID., *Collectanea antiqua*, I, 163. — BELSVSF, Augst, FR., Augst, FR., 365.— BESVS FEC, Rheinzabern, FR., 384 : B(EL)SVS FEC.

—

...) C. BIL'C (...

TONGRES.

Cfr. anal : OFIC BILIC, Turgi; Limoges, FR., 395. — OFI BILIC (*rétr.*), Paris, FR., 394. — OFI BILIC et OFIC BILICI, Limoges; Windisch, FR., 399 et 400.— OFIC. BILICANI (?), Londres, ROACH SMITH, 102; OFIC. BILICATI ? — BILICAT, Richborough, ROACH SMITH, RRL, 68. — OFIC BILICAT., Londres, ROACH SMITH, R. L., 102. — OFIC BILICATI, Paris, FR., 396.

Voir encore BILLIC. OF et BILLICI, Londres, ROACH SMITH, R. L., 102. — BILICEDO, Riegel, FR., 397. — BILLICEDO F, Xanten, FR., 398.

—

CABRILLVS

JUSLENVILLE.

Cfr. anal : CABRIL F, Nimègue; Riegel, FR., 507. CABRILLIM, Voorburg, FR., 508.

—

CA(*b*)VCII (point en A)

TONGRES : CA(D)VCII ou C (aii) ABVCII ? Ce qui donne lieu au doute est la forme de la troisième lettre B, où les uns voient un D gêné par V, et où d'autres reconnaissent, à la partie supérieure, les rudiments d'un second demi-cercle pour parfaire un B.

Cfr. anal : 1° CABVCA, Windisch, Fr., 510. — CABVSA. F. Allier, Tudot, 71.

2° Rien de semblable à CADVCII, bien que cette formation soit conforme aux règles de la latinité.

3° En supposant un L omis, et la lecture C(aii) A(L)BVCII Cfr. ALBVC. F., Douay, Roach Smith, R. L., 107. — ALBVCI, Baden (Suisse) ; Augst ; Puy-de-Dôme ; Fr., 63 ; Amiens, Londres, Dufour, 413 ; Bavay, de Bast, 51 ; Londres, *Jahrbücher*, XXVII, 122 ; Roach Smith, R. L., 102 ; Douay, id., 107. — ALBVCI. M, Bâle, Fr., 65 ; Poitou, Fillon, 34 ; Thulin, Rens. de M. de Bove. — ALBVCI. MA, et ALBVCI OF, Londres, Amiens, Dufour, 413. — (AL)(BV)CI. OF, Augst, Fr., 64.

4° Enfin Froehner, n° 5, donne l'inscription suivante MANIBVS ‖ L ABVCCI. POTTI. VERNAE ‖ ABVCCIAE ARISCVLAE. Quoiqu'il s'agisse là fort probablement d'un vase dédié *aux mânes* et non fait *par les mains* d'ABVCCIVS, cette inscription donne un nom se rapprochant beaucoup de la supposition C(aii) ABVCII.

Dans les instructions imprimées, on trouve parfois Ь pour P (*rétr.*) : V. ЬALVS (*Jahrbücher*, XV, 83) : mais la lecture CAPVCII est plus invraisemblable que toutes les autres.

—

OF. CALVI

TONGRES.

Cfr. anal. (outre des sigles de CALVIDVS et CALVINVS) : OFC (AL) VF, Rossum, Leemans, *Romeinsche Oudheden te Rossum*, 119. — CALVI, Mus. de Bonn, Nimègue, Limoges, Fr., 531 ; Amiens et Londres,

Dufour, 413. — of calvi, Windisch (2 exempl.); Studenberg, Riegel (4 exempl.); Rottweil; Mayence (2 exempl.); Friedberg; mus. de Bonn; Neuss; Xanten; Nimègue; Vechten; Londres (2 exempl.); Vichy, Fr., 532; Poitiers, Fillon, 27, Amiens (3 exempl.) et Londres, Dufour, 413; Rome, Mus. de Meester à Hever; Tongres (*ibid.*, n° 45). — calvi. m et of. calvi, Londres, Roach Smith, R. L. 103; Richborough . of. calvi, id., RRL., 68. — calvvs, Allier, Tudot, 71.

Le nom de calvvs se trouve également dans les sigles de Fabretti : ex praed avg n. op dol figl dom ii minor calvi crescent.

—

OFC(*ar*)AN

JUSLENVILLE.

Peut se rapporter aux potiers cabantivs (Allier, Tudot, 66); cadanvs, Reculver, Fr., 512; carabantivs (Plaxtol et Ighthaim, Roach Smith, *coll. ant.*, IV, 217); caranvs, Nimègue, Fr. 553; Londres, Roach Smith, R. L., 103; carantvs (Fr., 552, 554, Allier, Tudot); carantinvs (Londres, Roach Smith, R. L., 103).

Très-probablement of caran, comme à Nimègue, Fr., 553.

Cfr. aussi cavannvs ci-dessous.

—

CAT (?)

ROME (lampe).

Cfr. anal : cat, Zöfingen, Fr., 589.

Voir aussi (lampes): catilivi, Alsace, Mus. de Schoepflinn; Oberlin, *mus. Schoepflini*, p. XII. — catiltro, col. Beugnot, *Catal.* par de Witte, 98, n° 235. — c. atil. vest, Beger, *Thesaurus brandenburgensis*, III, 446. Rome, mus. de Meester; Italie, Fabretti, 501. — Voir aussi : (lampes?), c. atil vet, mus. Creuzer, Strasbourg, Bavière, Fr., 182.

Sans compter les sigles des potiers : CATIO, CATLVS, CATO, CATTO, CATVLVS, etc. qui ne sont pas spécialement des sigles de lampadaires.

—

CATIVSF (C, S, F, *rétr.*)

JUSLENVILLE.

Cfr. anal : CATI (.., Limoges, Fr., 600 et *Rev. archéol.*, VIII, 433. — CATIO. M, Allier, TUDOT, 71. — CAT (*o*), Zöfingen, Fr., 589. — CATO (FE), Rottenburg, Fr., 590.

Ou bien : CATTOFEC, Poitiers, FILLON, 27. — CATTO. M, Poitou, FILLON, 34. — CATV, Voorburg, Fr., 591; Tongres, mus. DE MEESTER, n° 321. — OF CATV, Tongres, *ibid*, n° 46.

Cfr. au surplus ce qui est dit au sigle CATLI. OFIC.

—

CATLI. OFIC

Origine inconnue.

Cfr. anal : CATLVS, Le Châtelet, Fr., GRIGNON, LX. — CATVLI OFIC, Poitiers, FILLON, 27. — CATVLII, Londres, ROACH SMITH, R. L., 3. — CATVLL, Zöfingen, Fr., 592. — CATVLLVS, bibl. de Ludwigsburg, Fr., 596. — CATVLLVS (*rétr.*; A à barre verticale), Tongres (mus. DE MEESTER, 8052). — CATVLVS. F, Londres (« tèle »), ROACH SMITH, R. L., 89. — CATVLLVS F, mus. de Mayence; Env. ibid., Fr., 597.

—

CAVANNVS

JUSLENVILLE.

Cfr. anal : CAVAN (.., lu CAVAM (..., Wals-Wezeren, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, V, 463, que le sigle de Juslen-

ville, provenant évidemment du même potier, vu la forme des lettres, permet de rectifier.

CC

FOURON-LE-COMTE (Marc-Aurèle), (tuile).

S'il ne s'agissait pas d'un tuilier dont l'industrie était forcément très-restreinte, on pourrait citer comme analogues : C. C, Italie, FABRETI, 501.— C. C. C., et, C. C. CL., Arezzo, FABRONI, *Storia degli antichi vasi fittili aretini*, pl. IX, 96, 98; C. C. F., Reculver, ROACH SMITH, R. R. L., 211; C. C. H., Italie, FABRETTI, 502. — C. C. L. S., Poitou, FILLON, 31. Etc.

CE(*ns*)ORINF (2e *N* renv.)

JUSLENVILLE (patère).

Cfr. anal. : OF. CENS, Nimègue, FR. 651.-- OF. CENS, Tongres, mus. DE MEESTER, n° 59. — CENSO (..., Normandie, FR. 654; COCHET, 240. — OF. CENSO et CENSORI, Londres, ROACH SMITH, R. L. 103.— CENSORINF, Vechten, FR., 650.— CENSORINI, Londres, ROACH SMITH, R. R., 103. — CENSORINV, Neuwied, Voorburg? FR., 648. — CENSORINVS, Rheinsabern, FR., 649. OFNSORNVS (lire CENSORNVS ou CENSOR(IN)VS, cimet. de Flavion (Commode), *Annales de la Société archéologique de Namur*, VII, 31. — CESORIN, Bâle, ibid.; CISORIN (*rétr.*), FR., 652. — CESORIN (.., Augst, FR. 653.— CESORINI (*rétr.*), Allier, TUDOT, 68, 71; DE CAUMONT, 399. — CESORINI OF SOFFORIA, Rome, FABRETTI, 502.

CI(AL)BF

MOMALLE (anse de très-grande amphore).

Cfr. anal. : CI ALB, Rottenburg (anse d'une amphore colossale), STEINER, II, 350. Variantes (du même?) : Rottenburg,

1° C I ALB, Steiner I, p. 55 et *Jahrbücher*, XV, 81 ; et 2° C. I. ALB., *Jahrbücher*, VIII, 53.

L'identité des trouvailles de Momalle et de Rottenburg, prouve qu'il y avait exportation, à une fort grande distance, même des vases en terre commune.

Le sigle C. I. ALB, a encore été trouvé à Avenches (Wiflisburg en Suisse), MOMMSEN, *Inscriptiones Confoederationis Helveticae latinae*, (*Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, t. X), 348, 7°); v. aussi FR., 70 qui propose C. L. (*coloniari Latini*), lecture que les trouvailles de Momalle, Avenches et Rottenburg réduisent au néant.

Cfr. aussi : GIAB GNRSI (?) Wiflisburg, FR., 2213.

Enfin, il n'est pas inutile de citer le sigle GIAB du Musée de Leyden (JANSSEN, *Inscript. Mus. Liége. batav.*, pl. XXIX, n° 287 ; BIRCH, *History of ancient pottery*, II). Cependant la représentation de ce sigle par JANSSEN : GI · A · B (A *arch.*) ne donne pas de trace de L accolé à A.

—

OFCO (..

TONGRES.

Des nombreux sigles commençant par les lettres CO, les suivants seuls donnent la forme OFCO (... : OFCOELI, Riegel, FR., 771 ; Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 73. — OF COTTO (voir ci-après). A cause de la forme plus grande des lettres de ce dernier sigle, la vraisemblance est en faveur de l'hypothèse OF COELI.

Voir encore OF. COM., Bâle, FR., 772.

—

COME(NT)II

Tum. de HÉRON : Lu COMBITI. — Peut-être COME(NT)IF ?

Cfr. anal. : OF. COM., Bâle, FR , 772.— COMEC, Evreux, BONNIN, *Antiquités gallo-romaines des Eburoviques* (Vieil-Evreux), pl. XLIX.

Rien de semblable, ni comme COMBITI, ni comme COMENTI.

—

COMMIVS

TONGRES.

Absence d'analogues.

—

OFCOTTO

TONGRES.

Cfr anal. : OFCOTTO, Friedberg, Vechten, Fr., 825. — COTTO F, Poitiers, Fillon, 27. — COTTO. F. et OF. COTTO., Londres, Roach Smith, R. L., 103. — COTTOS (COTTOF ?), Xanten, Fr., 826. — COTIO, Bibl. de Bâle, Fr., 823. — COTIS, Allier, Tudot, 71.

—

DIVIIRIC (II pour E)

TONGRES (poterie grise vernissée).

Ce sigle appartient au même potier qu'un tesson de même provenance et de même terre, du Mus. de Meester : DIVI (*ir*)..

Beaucoup de sigles commencent par les deux syllabes DIVI : DIVI, DIVIC, DIVICI, DIVICATI, DIVIN, DIVIX, DIVIXCII, DIVIXI, DIVIXTI, DIVIXTOL ; mais ils semblent étrangers au potier DIVERIX, qui est peut-être un artisan de Tongres même ; M. Hauzeur a en effet fait la remarque (lettre à M. le baron de Crassier, inédite) que, à la différence des poteries samiennes où le fait se remarque plus rarement, les poteries ordinaires semblent dénoter communément une origine locale.

A Xanten, on a trouvé un sigle lu DIVVRC, qui est peut-être identique : Fiedler, *Denkmaeler von Colonia Trajana und Castra vetera*, pl. IV, fig. 4.

—

FELICIS(MA)N
..) ICIS

1° JUSLENVILLE ; 2° TONGRES.

Cfr. anal. : OFFELCIS, Paris, FR., 1081. — FELIC, Windisch, FR., 1072 ; Paris, *Revue archéol.*, 1862, 119. — OF. FELIC., Richborough, ROACH SMITH, RRL., 69. — FELIC(..., Londres, FR., 1073. — FELICI, Mus. de Lyon, COMARMOND, 116. — FELICIO, Le Châtelet ; Londres, FR., 1076 ; GRIGNON, CCXXIII. — FELICIO F, Poitou, FILLON, 31. — FELICIS, Vechten ; Calvados, FR., 1074. — GN || FELICIS, Env. de Naples, *Mommsen*, 6307, 21°. — FELICIS (MA)N, Rottweil, FR., 1077. — FELICIS MA(NIB), Mayence, FR., 1079. — FELICIS O, Tours, ROACH SMITH, *Coll. ant.* I., 163; Richborough : FELICIS O, ID., RRL., 69. — OF FELICIS, Londres, FR. 1080 ; ROACH SMITH, R. L., 104. — OF FE(LI)CIS, Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 94. — FELICISA, Rottenburg, FR., 1075. — FELIX, Londres, FR., 1082 ; Douay : FELIX., ROACH SMITH, R. L., 107 ; Bavay, DE BAST, 51 ; Mus. de Lyon (sceau, de potier ?), COMARMOND, 378 ; Salzbourg, STEINER, IV, 244 ; Arezzo, FABRONI, 44 ; Autriche (fibule d'argent), STEINER, IV, 357 (devise ?) — FELIX (EL *renv.*), Bavay, BAST, *l. cit.* — FHLIX, Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 96. — FELIX F (1er F *renv.*), Bavay, FR., 1084 ; DE BAST, *l. cit.* — FELIX. FE, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104 ; Douay : FELIX. FE., ID. IBID, 107. — FELIX FECIT, Londres, FR., 1085. — FELIX. SARI, Env. de Naples, MOMMSEN, 6037, 22°. — FELIX SER, Rome (plomb), FABRETTI, 543. — FELIXS. F., Londres, ROACH SMITH, R. L., 204. — FELIXS. FE (.., Douay, ID., *ibid.*, 107. — FELIXSHC, Dalheim ; Windisch ; Londres, FR., 1083. — FELIX SEXANLIVS, Poitou, FILLON, 34.

—

FIRMO

TONGRES.

Cfr. anal. : OFIFIR, Orléans, FR., 1105 ; DE CAUMONT : OF IFIR,

Cours, III, 191 ; Tongres, Mus. de Meester, n° 97. — ofic. fir, et firm, Tongres, Mus. de Meester, n°s 98 et 99. — of. firm, Poitiers, Fillon, 27. — of. firmi, Limoges, Fr., 1104. — firmi hilari etylae, Reims; Pérouse, Hermans, *Noordbrabant' s Oudheden*, 135; *Rev. archéol.* (N. série), V, 247 et 378. — firmo, Windisch; Limoges, Fr., 1108. — firmo (point en o), Augst, 1107. — ..) ffirmon, Tongres, Mus. de Meester, n° 100. — o. firmonis, Londres, Roach Smith, R. L., 104. — o firmons, Londres, Fr., 1100. — firmvs, Ratisbonne; Rheinzabern, Fr., 1101; Steiner, IV, 125. — firmvs f, Rheinzabern, Fr., 1102. — firmvs fe, Badenweiler; Rheinzabern; Heddernheim, Fr., 1103. — On trouve aussi firmvs fec (gravé) sur un vase au sigle : a. appvlei || hilarionis, Env. de Naples, Mommsen, 6307, 8°.

—

(F)ORTIS

Tumulus de ligney (lampe).

Cfr. anal. : Oberlaibach ; Biburg; Culm; Windisch, et Env.; Lausanne; Ratisbonne; Augsbourg; Env. d'Eichstadt; Spire; Mus. de Darmstadt; Mayence; Wiesbaden; Heddernheim; Bords de la Moselle; Neuwied; Bonn (2 exempl.); Cologne; Env. de Clèves; Vechten; Xanten; Nimègue (3 exempl.); Luxembourg; Londres; Tongres, Fr., 1116 et p. XX; Mus. de Lyon, Comarmond, 125; Amiens, Dufour, 428; Augst, Hermans, 128; Capoue, Gennaro, Riccio, *Notizie degli scavamenti del suolo dell' antica Capua e dei suoi monumenti* ; Tongres, Douglas, *Nenia britannica*, 144; Env. de Salzbourg, Steiner, IV, 224. — Lampes : Musée de Bruxelles, *Catal.* de Juste, 172, U 43 ; Rome, Panofka, *Museo Bartholdino*, 153; Maestricht, coll. de Brabant, rens. de M. Habets; Cologne, coll. Merlo, *Jahrbücher*, XXXV, 43 et Lersch, *Central Museum* (Cöln), 62; Env. de Naples, Mommsen, 6308, 16; Autriche (3 exempl.), Steiner, IV, 211 ; Augsbourg

(3 exempl.), ID., IV, 37, Ratisbonne, ID., IV, 125; Stepperg, ID., IV, 139; Mus. de Narbonne, TOURNAL, *Catalogue* de ce Musée, 78; Rome, Mus. DE MEESTER; Coll. POURTALÈS, *Catal.*, 152; coll. BEUGNOT, *Catal.* par DE WITTE, 101, n° 257; Mus. de Vérone, SCIP. MAFFEI, *Mus. Veronense*, 167-167; Italie, FABRETTI, 516. — F(*o*)RTIS, Env. de Salzbourg, FR., 1117. — FORT(*i*)*s*, Mayence; Env. ibid., FR., 1118. — (FO)RTIS. Mus. de Bois-le-Duc, (lampe), HERMANS, 128. — FORTIS. F, Nimègue, (2 exemp.), FR., 1119. — FORTIS ‖ F, Luxembourg (lampe), DE BAST, 56. — FORTISF, Autriche (lampe), STEINER, IV, 695. — FORTIS. I, Lit du Rhin (lampe), *Jahrbücher*, XXV, 108. — FORTIS ‖ I, Bavay (lampe), cab. DE FOURMESTRAULX, n° 1306, Rens. du propriétaire.

--

GER(MA)NIF

TONGRES.

Cfr. anal. : CE (*r*..., C. E (*r*..., et M. CER. F, (tous sigles qu'à la grandeur exceptionnelle des lettres qui se retrouve souvent dans les sigles de GERMANVS, on peut rapporter à celui-ci), Tongres, Mus. DE MEESTER, n°s 60 et 61. — OFF. CER, Mus. de Lyon (anse d'amphore), COMARMOND, 129. — OFFCER, Paris, FR., 685. — OFFI. CER (grandes lettres), Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 62.— OFF(*c*)ERM, Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 64.— CER(MA), Windisch; Riegel, FR., 681. — CER(MA)NI, Augst; Riegel; Windisch; Paris; Xanten, FR., 669.— C. ERMANI, Zurich; Mus. de Bâle; Augst; Bâle, FR., 670.— (CE)R(MA)NII, Richborough (vase à reliefs), ROACH SMITH, RRL. pl. III, fig. 3. — CER(MANIO), Oberwinterthur, FR., 673. — CERMANIO (point dans O), Tongres (vase à reliefs), Mus. DE MEESTER, n° 227. — CERMNI, Douay, ROACH SMITH, R. L., 107.— CIRMNIOI, Augst, FR., 676.— OFF. GE, OF. GER, et OF. FL. GER (celui-ci : OFFI. GER?), Vechten, FR., 687-689. — OF. FI. GER (*retr*), Marcke, *Messager des Sciences historiques*, 1848, 389, et 1849, 199. — GER (gravé), Londres, ROACH SMITH, R. L., 108. —

OFF. GER, Londres ; Nimègue, Fr., 686; Amiens, Dufour, 413 ; Bavay, de Bast, 51; Londres, Roach Smith, R. L. 104. — OFF G(ER), Mus. de Wiesbaden, Fr., 690. — OFFI. GER, Renaix, Fr., 684 ; *Mess. Scienc. hist.*, 1849, 199 (V. plus haut). — GERM., Rottweil; Mus. de Manheim; Windisch, Fr., 683; Bavay, de Caumont, 399. — OF. GERM, Paris ; Bavay, Fr., 682 ; Douay : OF. GERM., Roach Smith, R. L., 108. — GERMA. F, Autriche, Steiner, IV, 537. — GERMAN. F, Enns ; Westerndorf, Fr., 674. — GERMANI, Vechten ; Normandie, Fr., 668. — GER(MA)NI, Xanten, Fr., 671 ; Bavay, de Bast, 51. — GER(MA)N^I, Tongres ; Mus. de Meester, n° 106. — GERMANI. F., Richborough, Roach Smith, RRL., 69. — GERMANIF, Bâle, Londres, Fr., 675 ; Poitou, Fillon, 32. — GER(MA)NIF, Oberwinterthur, Fr., 576. — GERMANIO, Vechten, Fr., 672. — GERMANI. OF, Londres, Roach Smith, R. L., 104. — GERMANIE, Poitou (à l'extérieur d'un vase), Fillon, 37. — GERMANVS, Ratisbonne, (2 exempl.); Westerndorf; Londres; Paris, Fr., 779 ; Nimègue; Bavay; Marcke ; Londres, Roach Smith, R. L., 104 et Hagemans, *Un cabinet d'amateur*, 415 ; Bavay, de Bast, 51 ; Londres, Roach Smith, ap. Dufour, 425. — GERMANVS R (*sic*), Ratisbonne, Steiner, IV, 125.

—

G ‖ F ‖ H ‖ I

OMAL.

Les lettres sont placées aux quatre angles du fond extérieur d'un flacon carré, avec un personnage au milieu. Sur la lithographie de cet objet, destinée au catalogue du Musée de Liége, figurent les lettres G ‖ P ‖ H ‖ L au lieu des lettres G ‖ F ‖ H ‖ I que des yeux non prévenus reconnaissent aisément ; mais en transformant F en P et I en L, on obtenait les sigles d'une inscription votive : G(enio) P(atrono) H(uius) L(oci), et l'on a, un peu trop complaisamment peut-être, substitué l'illusion et l'hypothèse à la réalité.

Plusieurs raisons doivent faire repousser cette lecture : d'abord l'impossibilité d'admettre que le flacon a été fabriqué pour la localité où il a été trouvé ; la soude qui entre dans la composition du verre antique, ne se trouve qu'à deux ou trois cents lieues (1) et il faudrait au moins établir l'existence d'une verrerie dans les environs d'Omal, pour fabriquer cette inscription qui a été moulée pendant que la matière du flacon était encore incandescente.

Ensuite, est-ce bien le caractère des inscriptions votives que d'être *généralisées* par le moulage ou l'impression ? tandis qu'un vœu à un génie déterminé est éminemment *spécial* et suppose un travail fait exprès et appliqué à un exemplaire unique. N'est-ce pas, en effet, le principal argument pour établir la fausseté des fameuses inscriptions de Rheinzabern : SILVANO TETTEO SERVS FITACIT EX VOTOR, que ce fait qu'elles sont moulées et qu'on en trouve plusieurs ?

Enfin il existe plusieurs marques analogues, composées de quatre lettres avec un sujet représenté au milieu (par exemple un bélier, un poisson), et ces estampilles, qui n'ont rien de dédicatoire, se rapportent, selon toute vraisemblance, au nom du fabricant (cela n'est même pas douteux pour l'une d'elles, la 6e). Les voici :

1. C ‖ M ‖ H ‖ R et C ‖ M ‖ H ‖ R, DE MONTFAUCON, *l'Antiquité expliquée*, V, pl. XCIII et XCIX ; BEGER, *Thes. Elect. Brandenb.*, III, 464.

2. C ‖ G ‖ C ‖ P, Nimègue, SMETIUS, *Lucern. veter.*, 25, DALY, *Rev. gén. de l'archit. et des travaux publics*, VII, 366 ; NYHOFF, *Bydragen*, III, 259.

3. C ‖ P ‖ C ‖ T, Rheenen, NYHOFF, l. cit. ; HERMANS, *Noordbrabant's Oudheden*, 135, JANSSEN, *Mus. L. B. inscr.*, 157, STEINER, II, 273.

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'arch.*, V, 482.

4. E ‖ G ‖ H ‖ I, Rome, PANOFKA, *Museo Bartoldino*, 158, *Cfr.* le suiv.

5. G ‖ F ‖ H ‖ I, Mus. de Pérouse et Mus. CAMPANA, HERMANS, 135 ; *Rev. archéol.* (II. série), V, 382. (V. plus loin.)

6. H ‖ Y ‖ L ‖ A, Pérouse, *Rev. archéol.*, l. cit.

7. M ‖ A ‖ C ‖ N, DE MONTFAUCON, V, pl. C ; FABRETTI, *Inscript.*, 531.

8. M ‖ Y ‖ F ‖ I, Mus. de Lyon, COMARMOND, 185.

9. O ‖ O ‖ P ‖ A, France, *Rev. archéol.*, XV, 538.

10. S ‖ (ET) ‖ (BE) ‖ V, Env. de Nimègue, NYHOFF, III, 259, etc.

La trouvaille de la 4e et de la 5e de ces marques à Pérouse et à Rome, et l'identité incontestable de ces sigles avec celui d'Omal, ne laissent plus la moindre prise à l'hypothèse d'une inscription votive.

Voici, au surplus, les différents exemplaires connus du même sigle, dont, à l'aide de restitutions aisées, il est impossible de méconnaître l'identité avec le flacon d'Omal :

1° C ‖ F ‖ H ‖ I, Musée CAMPANA, n° 27a ; au catalogue « una figura virile » — « Figure debout d'un mauvais style, ayant à sa » droite, *à ce qu'il paraît*, une figure plus petite, qu'elle tient par le bras. » (*Rev. archéol.*, II. série, V, 382 qui lit G ‖ F ‖ H ‖ I).

2° G ‖ F ‖ H ‖ I, Mus. de Pérouse, *Rev. archéol.* l. cit. — « La » figure n'y est pas très-claire. » (*Ibid.*, VIII, 223).

3° E ‖ G ‖ H ‖ I, PANOFKA, *Museo Bartholdino*, p. 158, n° 47 : « Fiasco oblongo (alt. onc. 6), sotto il suo fondo, si vede un' » uomo leggermente coperto del suo pallio, tenendo destra » forse un corno de bere (rython). Ai quattro latti si osservano » le lettere : E ‖ G ‖ H ‖ I. »

DETLEFSEN, *Rev. archéol.*, VIII, 223 suppose une interversion des lettres E et G. Mais une vérification faite au Musée royal de Berlin, où se trouve actuellement la collection BARTHOLDY, pourrait bien démontrer que PANOFKA a lu les quatre lettres, en commençant par le coin d'en haut à droite, ce qui donnerait

G ‖ E ‖ H ‖ I, et l'F pouvant facilement être lu E, rendrait ce sigle conforme à celui d'Omal.

4° et 5° G ‖ F ‖ H ‖ I, 2 exemplaires, sépulture à Gelsdorf, près de Bonn, *Jahrbücher* etc. *im Rheinlande*, XVII, 1863, 228 : « Au milieu des lettres, il y a une figure d'homme, vêtue, qui » dans la main droite étendue, tient un marteau ou un rytho n. »

6° G ‖ F ‖ H ‖ I, Ferrare, DETLEFSEN, *Rev. archéol.*, VIII, 223. « Figure au milieu, un homme debout. »

7° G ‖ F ‖ (·) ‖ (·), Mus. de Parme, ID., *ibid.*

8° G ‖ (·) ‖ (·) ‖ (*f*), Xanten, FIEDLER, *Denkmaeler*, pl. XXIX, 2°. S'il y a variante pour la 4e lettre qui est douteuse, la description de la figure en relief concorde complétement avec les nos 4 et 5 trouvés à Gelsdorf et avec le flacon d'Omal.

Des monnaies de Septime Sévère (commt du IIIe siècle), trouvées dans la sépulture de Gelsdorf, tendent à déterminer l'époque où florissait le verrier au sigle G ‖ F ‖ H ‖ I. La sépulture d'Omal précise encore cette date ; car on y a trouvé le même bassin en bronze (Mus. de Liége), que dans les tumulus de Fresin et de Walsbetz, dont l'antiquité paraît remonter aux deux premiers Antonins (milieu du IIe siècle).

DETFELSEN croit reconnaître dans la succession des lettres F — G — H — I, un ordre alphabétique, et il cite en effet un flacon où se trouvent les lettres A — B — C — D — E.

—

HABILISF ?

TONGRES.

Cfr. anal. : HABILI, Poitiers, FILLON, 27. — HABILIS, Bavay, FR., 1143; DE BAST, (2 exempl. dont un HAFILIS, mauvaise lecture), 51; Allier, TUDOT, 71; DE CAUMONT, 399. — HABILIS. F, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104; Richborough, id., RRL., 169.— HABILIS. M, Augst, FR., 1144.

—

INNOI (NN *renv.*)

Tumulus de Héron.

Cfr. anal. : INNOI, ayant également les NN renversés, Augst, sigle donné comme douteux par Fr., 1200. — INNOVW (VW pour MANV, Xanten, Fr., 1201 ; Fiedler, pl. V, fig. 4 : INNOW, lu p. 46 : MONNI (*rétr.*).

V. aussi INI, Augst, Fr., 1206; Mus. de Darmstadt, Steiner, IV, 695. — INIC, Mus. de Wiesbaden, Fr., 1197. — INO, Heddernheim, Fr., 1206. — INOCI, Poitiers, Fillon, 27. — INNI TA (NN renv.) Oehringen, Fr., 1199 : INNI FA ? — INIVOI, Cuissy, Fr., 1198 : INNOI ?

—

INRATVS ou I(NV)RATVS (?)

TONGRES.

Sans analogues. Mais dans l'hypothèse où N devrait se prendre pour V, *Cfr. anal.* : IVRA, Montroeul-sur-Haine, Fr., 1271.

—

I. S. F. P ‖ A T I · F
I S F P ‖ S (EN) F

CINEY (tuiles). Don de M. Hauzeur.

Cfr. anal. : Le *Catal.* du Mus. de Bruxelles, par Schayes, donnait à son n° 284, des tuileaux avec les deux inscriptions : ISFP ‖ A.TIF et I.S.FP ‖ SNE, qui sont évidemment identiques à ceux de Ciney. Schayes les présentait comme trouvés à Waudrez ; mais le *Catal.* de Juste, qui reproduit seulement la première avec la variante (incorrecte) : I. S. F. P. ‖ A. T. I. F., indique Trèves comme lieu d'origine. Enfin M. Hagemans, p. 450, donne le sigle de tuilier : I.S.F.P. ‖ ATIT, sans mention de provenance.

En acceptant l'indication de Waudrez comme exacte (et c'est

la plus probable), on obtient la preuve que les tuiliers de l'époque romaine exerçaient leur industrie dans un rayon relativement assez étendu : ISFP, etc., à Waudrez et Ciney; MHF (v. plus loin), à Fouron-le-Comte et Meerssen; (NE)H, à Tongres, Montenaken et Walsbetz (*Bull. d'art et d'archéol.*, V, 176 et 435); IRPOIX et HAMSIT, dans plusieurs villas de la province de Namur *Ann. Namur*, II, 281 ; V, 46 ; VI, 254 ; VII, 27, 34, 268, 457; VIII, 452) ; ATAB, à Berlacomines, Taviers (Namur) (*ibid.*, II, 290 et 419), et Liberchies (Hainaut) (*Sigles figulins*, n° 524).

Tous les artisans dont les sigles viennent d'être cités, appartiennent évidemment à notre pays : on n'en peut pas dire autant des autres potiers, même pour les vases grossiers (V. ci-dessus ce qui est dit à propos du sigle CI(AL)B.

—

IVCIVSSIO (les SS inclinés).

JUSLENVILLE.

Cfr. anal. : IVCIVSMO, Cim. de Flavion (Commode), *Ann. Namur.*, VII, 31. — IVCNISIO et IVNEMIO, Schaerbeck, Mus. de Bruxelles, *Catal.* JUSTE, 200, FF .5. — IVICCWIO, Le Châtelet, GRIGNON, CCXXIII. — IVNCHO, Douay, ROACH SMITH, R. L., 107.

Tous ces sigles semblent se rapporter l'un à l'autre : la lecture du Musée de Liége est certaine et peut servir de point de répère.

—

IV(*ii* .. (?)

JUSLENVILLE.

Cfr. anal. : IVHN, Normandie, COCHET, 401. — IVHIN, Mus. de Wiesbaden, FR., 1245.— IVIN, Normandie, FR., 1247 ; COCHET, 79. — IVINVS, Poitou, FILLON, 32.

—

IVLL (. . .

TONGRES.

Cfr. anal. : 1° IVLLIINI, Douay, ROACH SMITH, R. L., 107. — IVLLINI M, Gand : IVLLII M, ou IVLLIIIM, de HAGEMANS, 444 et de JUSTE, *Catal.*, 187, BB. 19. — IVLLINI (. . , Londres, FR., 1243.

2° IVLLIACVS, Neuwied, FR., 1262.

3° IVLLI(AN)I ? ainsi lu pour IVLLINI (. . . , ci-dessus.

—

IVST(. .

TONGRES.

Cfr. anal. : IVST, Paris, FR., 1283. — IVST (. . , Augst, FR., 1284. — IVSTI, Studenberg, Italie, FR., 1281. — IVSTI M, Normandie, FR., 1279 ; Poitiers, FILLON, 27.— IVSTI. MA et OF. IVSTI, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — IVSTI (MA), Augst, FR., 1280. — IVSTO, Mus. de Mannheim, FR., 1282. — M. M. IVSTVSI, France, GRIVAUD de la Vincelle, *Arts et Métiers des anciens*, pl. XLVII ; Le Châtelet, GRIGNON, CCXXIII ; Cim. de Flavion, *Ann. Namur*, VII, 31. — IVSTVS, Vechten, FR., 1276 ; Allier, TUDOT, 71. — IVSTVSF, Rottweil; Voorburg, FR., 1277, — IVSTVSFE, Nimègue (2 exempl.); Gueldre, FR., 1278 ; *Jahrbücher*, XXIII, 176.

Cfr. aussi : IVSTINI, Vechten, FR., 1274. — IVSTINIAN, Metz, *Jahrbücher* XXVII, 117. — IVSTINVS, Christnach, FR., 1275 et *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg*, I, 28.

—

LO (. .

(*l*)OGIRNI

TONGRES.

Cfr. anal. : LOGIRNM, Studenberg, FR., 1347, — LOGIRN. M,

Londres; Amiens, Dufour, 413; Londres, Roach Smith, R. L., p. 104.— logirni, Windisch : logirni, Mayence; Nimègue (2 exempl.); Vechten (2 exempl.); Calvados; Tours; Amiens. Paris, Fr., 1346; Cochet, 401; Londres, Berne, Hagemans, 415; Amiens, Dufour, 413; Bons-Villars, près de Liberchies : locirni, Rens. particuliers de M. C. Van der Elst.

—

MACRINI.

TONGRES.

Cfr. anal. : macrin, Fécamp, *Bull. comité lang. hist. et arts* (de France), 1852-53, I, 33 ; Le Châtelet, Grignon, lx.— macrini, Allier, Tudot, 72. — (ma)c(ri)ni, Augst ; Bâle, Fr., 1415. — macrinii, Colchester ; Londres, Hagemans, 415. — macrini m, Londres ; Bavay ; Amiens, Dufour, 413. — macrinv, Fécamp ; Amiens, Fr., 1413. — macrinvi, Londres, Roach Smith, R. L., 104. — macrinvs, Bavay, Fr., 1414 ; de Caumont, 399 ; de Bast, 51; Elouges (Commode), Londres, Roach Smith, R. L. 104 ; Douay : macrinvs, id., *ibid*, 107.

—

ME(*vi*)

fouron-le-comte (Marc-Aurèle), (« tèle »).

Un sigle en tout semblable à raison de certains ornements en dents de scie, a été trouvé à Houthem-St-Gerlach, (villa du *Rondenbosch*, Marc-Aurèle).

Cfr. en outre mevio (· · ·, Meerssen (villa du *Herkenbergh*, Antonin-Pie). V. sur ces deux villas, *Bull. d'art et d'archéol.*, VI.

—

MHF

fouron-le-comte (Marc-Aurèle), (tuile) Musée de Liége.

Cfr. anal. : mhe et mif, tuiles de la même provenance, sigles

mal lus pour MHF et M(HF), au Mus. de Bruxelles, *catal.* de SCHAYES, n° 290 et de JUSTE, 193, DD., 28 k. V. aussi DEL VAUX, 17. — MHF (tuiles), villa du *Herkenbergh* à Meerssen (Antonin-Pie), *Annales du Cercle archéologique de Mons*, VII; *Bulletin d'art et d'archéologie*, VI.

COMARMOND, fig. 662, donne un sceau (de potier ?) avec les lettres MHIF; mais il n'est pas probable que ce sceau ait appartenu au tuilier de Fouron et de Meerssen.

—

M(*in*)C(NT)

TONGRES.

Sans analogues.

—

M(*i*)NSIM

JUSLENVILLE. Peut-être MENSIM; mais plus probablement M(*i*)NSI M;

Cfr. anal. : MINSIVS, Le Châtelet, GRIGNON, LX. — MINSIVS OF. CEN (*sic*, mais probablement confusion de deux sigles), Le Châtelet, FR., 1586. — MINTIVS, Trèves, FR., 1589.

Voir aussi MINSINA et MINSINA. F (ou MINSINAF), Le Châtelet, GRIGNON, LX et CCXXIII, et FR., 1585.

—

OFMO(*d*) ?

TONGRES.

Cfr. anal. : (outre plusieurs sigles plus longs des potiers MODERNVS, MODESTVS, etc.) : OF MOD, Windisch; Vechten, FR., 1600; Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 159.— OFMOD(..., Tongres, *ibid.*, n° 182. — ..)MOD, Develier, FR., 1601. — MOD || O, lu NOD || O, Bavay, Cabinet DE FOURMESTRAULX, Rens. du propriétaire.

—

MO(. . *o*)F

FOURON-LE-COMTE (Marc-Aurèle) : ou MO(. . *s*)F.

Aucun des sigles connus en MO(.. (des potiers MODVS, MODERNVS, MODERATVS, MODESTVS, MOGVS, etc.), ne se présente dans des conditions telles, qu'on puisse, par comparaison, déterminer avec certitude les lettres manquantes.

—

MOS(.)V(*c*...)F

JUSLENVILLE : ou MOS(.)O(*c*..)SF.

Sans anal., à moins de supposer par exemple qu'il faille lire MOS(S)V(RV)SF ; dans cette hypothèse, *Cfr. anal.* : MOSSVR F, Nimègue ; Voorburg : MOSSVS, FR., 1636 ; STEINER, II, 293.

—

NAMI(*li*)ANI (points en AA)

JUSLENVILLE.

Cfr. anal. : NAMILIAN, Allier, TUDOT, 72. — NAMILIAN, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104.

Le sigle de Tongres où l'N est très-visible, permet d'admettre les lectures suivantes NAMIL. CROES, Paris, et NAMILIAN, Reculver, que FR., 1437 et 1438 propose à tort de commencer par M au lieu de N. Peut-être en est-il de même de MAMMILANVS, Rottenburg, que FR., *ibid.*, propose de lire MAMILIANVS.

Cfr. encore NAMITAM, DE CAUMONT, 401 et NAMITA M, Allier, TUDOT, 72, sigles peut-être mal lus.

—

NATR(....
...)AVNVS

FOURON-LE-COMTE (Marc-Aurèle), (« tèle »).

En combinant ces deux parties, peut-être se complétant, de

sigles trouvées sur les rebords d'une même « tèle, » on obtient NATRAVNVS, marque nouvelle, comme du reste toutes celles qu'on pourrait composer avec les parties NATR et AVNVS.

—

OINI (?)

TONGRES : OU OCNI.

Sans anal.

—

(*o*)RILLIM

TONGRES.

Cfr. anal. : 1° ORILL, Paris, Fr., 1746. — ORILVS (point dans o) Bingen, *Jahrbücher*, XXIX—XXX, 216.

2° SORILLI. M, Bâle, Fr., 2021, qui est peut-être le même que les suivants.

3° BORILLI. M, BORILLI OF et BORILLI. OFFIC, Londres, Roach Smith, R. L., 102. — BORILLIOF, Bâle et Londres : SORILLIOF ? Fr., 427; Allier, Tudot, 71; Londres : BORILLI OF, AKERMAN, *An archaeological index*, 90.

—

OPASSEN(... (N renv.)

TONGRES.

Cfr. anal. : PASSEN, Bonn, Fr., p. XXX. — PASSEN M, Londres, Fr., 296. — OPASSEN, Le Châtelet, Grignon, CCXXIII. — PASSENI, Londres, Roach Smith, R. L., 104. — PASSEN(*i*), Windisch, Fr., 300. — PASSEN(*i*) (A à barre verticale), Tongres, Mus. de Meester, n° 194. — PASSENIM, Rossum, Leemans, 120, pl. XV, fig. 192. — OF PASSENI, Windisch, Londres (SS renv.), Fr., 292. — PASSENIVS Jublains, *Rev. archéol.*, VIII, p. 146. — PASSENSF, Windisch, Paris (*rétr.*), Fr., 294.

—

PATE(...

TONGRES.

Cfr. anal. (outre plusieurs sigles isolés de PATERIRANVS (?), PATERMANVS, PATERNVLVS : 1° PATER(... Elouges (Commode), Rens. de M. DE BOVE. — Fouron-le-Comte (Marc-Aurèle), *Public. de la Société archéologique du Duché de Limbourg*, II, 251 ; DEL VAUX, 7. — PATER, Autriche, STEINER, IV, 695. — PATER ., Friedberg ; Mus. de Darmstadt; Windisch, FR., 308. — PATER F, Nimègue, FR., 309 ; Elouges (Commode), *Cercle Mons*, VI, 121. — F. PATER, tum. de Séron (Hadrien), *Ann. Namur.*, IV, 18, 19 ; Litlington, *Archaeologia*, XXVI, 369. — OF. PATER, Nimègue, FR., 320 ; Baudour (ou Bavay), Cabin. TOILLIER, Rens. de M. DE BOVE. — PATRI, Mus. de Narbonne, TOURNAL, 77. — OF PATRI, Mus. de Wiesbaden; Bavay, FR., 330 ; DE CAUMONT, 399.

2° PATERCLIM, Le Châtelet, FR., 310; GRIVAUD, pl. XLVII ; Allier, TUDOT, 72 ; Etaples, *Mém. antiq. Morinie*, VI, 207. — PATERCLINI, Bâle, FR., 314. — PATERCLINI OF, Rouen, COCHET, *Origines de Rouen*, 56. — PATERCLINI. OF, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — PATERCLO, Riegel, FR. 311. — PATERCLOS. FE, Londres, FR., 312. PATERCLOS. FEC, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104.— PATERCLVSF, Nimègue, FR., 313 ; Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — Amiens, DUFOUR, 413. — Allier, TUDOT, 72.

3° PP. PATERMI, Londres, FR., 318; ROACH SMITH, R. R., 104. — (P)ATERN, Bavay, DE BAST, 51. — PATERNF, Riegel ; Voorburg ; Nimègue, FR., 323. — PATERNI, Paris, FR., 316; Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — P(ATE)RNI, Normandie, COCHET, *Seine inférieure*, 491. — PATERNIF, Poitou, FILLON, 38, 68, 72. — PATERNIF (*rétr.*), Allier, TUDOT, 72; Poitou, FILLON, 18. — (PA)T(ER)NIF, Poitou, FILLON, 18.— PATERNI. M, Augst, FR., 315.— PATERNI. MA, Nimègue, FR., 317. — PATERNIO, Vechten, FR., 319. — PATIIRNV, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — PATERNVS, Nimègue, FR., 321 ; Allier, TUDOT, p. 72; Poitou, FILLON, 34 et 35 ; Bavay,

DE BAST, 51; Env. de Salzbourg, STEINER, IV, 244; Douay, ROACH SMITH, R. L., 108; PATIIRNVS, 81, DE LONGPÉRIER. — PATERNVS FE, Vichy, FR., 322.

—

PATRI(*c*)
OF PA(*t*)RIC (. .

1° JUSLENVILLE.

2° TONGRES.

Cfr. anal. : C. AN. PATR., Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — OF. PATRIC, Londres, ID., *ibid.*, 104. — OF. PA(TR)C, Tongres (2 exempl.), Mus. DE MEESTER, n°s 192 et 196.— PATRIC, Vechten, FR., 332. — OFPATRIC, Augst; Hüfingen, FR., 328. — (PAT)RIC, Tongres, Mus. DE MEESTER, 195. — OF. PATRIC., Douay, ROACH SMITH, R. L., 108.— OF PA(TR)IC, Bâle; Mus. de Wiesbaden, FR., 329; Allier, TUDOT, 67 et 72; DE CAUMONT, 401. — PATRICI (A sans barre), Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 176. — PATRICI, Nimègue, FR., 326; Amiens; Londres; Bavay, DUFOUR, 413; Rossum, (2 exempl.), LEEMANS, 120; Douay, ROACH SMITH, R. L., 108. — PATRICI. M, Londres, ID., ibid., 104; Amiens, DUFOUR, 413. — PA(TR)ICI. M, Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 199. — OF. PATRICI, Normandie; Londres, FR., 327; ROACH SMITH, R. L., 104; AKERMAN, 91 : OF PATRICI; Richborough : OF. PATRICI., ROACH SMITH, RRL., 69. — OF PA(TR)ICI, Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 198. — PATRICIVS, Bavay; Voorburg, FR., 334; DE CAUMONT, 399; DE BAST, 51. — PATRICIVS F., Douay, ROACH SMITH, R. L., 108. — PATRICVS (*sic*), Vechten, FR., 333; Bavay, DE BAST, 51.

—

PETRVLLVSFX

JUSLENVILLE.

Cfr. anal. : PETRVLLVSFX, Env. d'Oberrad; Heddernheim; Mus.

de Darmstadt; Mus. de Leyden, Fr., 383; Autriche : PERVLIVSFX (mal lu), STEINER, IV, 595.

—

PRID(*f*)EC

JUSLENVILLE.

Probablement : PRID.FEC, comme à Nimègue, et Mus. de Mannheim, Fr., 446; Londres, ROACH SMITH, R. L. 104.

On a encore : PRIDIANI, Nimègue; Voorburg; Vechten, Fr., 447.

—

RENTIOF

JUSLENVILLE.

Cfr. anal. : RENTI, Douay, ROACH SMITH, R. L., 108.— RENSI OF ou REN MOF, Champion (IIe siècle), *Ann. Namur*, II, 56; *Jahrbücher*, etc., XXVII, 120. Ce dernier sigle, donné comme douteux, pourrait bien, par suite de la comparaison avec ceux de Tongres et Douay, être RENTIOF.

—

. . .) RI(*t*)VNIVS

FOURON-LE-COMTE (Marc-Aurèle), (« tèle »).

En supposant le nom complet, *Cfr. anal.* : RITVNVF, Steinsfort, Fr., 1783. — RITVNVS, Köngen, Fr., 1782.

—

OF. RVF(...
OF. RVFI

TONGRES.

Cfr. anal. : (Outre de nombreux sigles de RVFINVS) : T. (RVF); id. (*rétr.*); T. RVF ‖ RVFI, Arezzo, FABRONI, pl. IX, 63, 64, 66. —

OFRVF, Londres, Fr., 1809; Liberchies, *Cercle Mons*, I, 84. — RVFDOM, Amiens, Dufour, 413 et 420 : RVFI DOMV ? — RVFFI M., Douay, Roach Smith, R. L., 108.— RVFFI. MA, Londres, Id., *ibid.*, 104. — RVFFI. M, Env. de Nimègue ? Londres ; duché de Kent, Fr., 1805.— RVFI, Nimègue; Londres; dép. de l'Eure, Fr., 1806; Cochet, 313. — RVFI. (MA), Zurich, Fr., 1807. — OF. RVFI, Nimègue (2 exempl.), Fr., 1808; Londres; Bavay; Paris; Amiens (2 exempl.), Dufour, 413 et Hagemans, 416. — T. S. RVFI. F, et RVFI. M, Poitou, Fillon, 31.

—

OFFSAB

TONGRES.

Cfr. anal. : (Outre plusieurs noms en SAB : SABELIVS, SABELLVS, SABIANVS, SABIDIVS, SABINVS, SABINIANVS) : SAB, Tongres, Mus. de Meester, n° 241. — OF. SAB, Amiens; Londres; Paris; Le Châtelet, Dufour, 413. — OFF. SAB, Magny (Calvados), Amiens, Dufour, 413 ; Londres, Roach Smith, R. L., 104.

—

SAB(... (S *renv.*)

TONGRES.

Cfr. anal. : SABELIV, Voorburg, Fr., 1830. -- SABELIVS (1er S renv.), Mus. de Darmstadt, Fr., 1829; Steiner, IV, 695. — SABELLVS et SABELVI, Londres, Roach Smith, R. L., 104.

—

....)SATVSF

TONGRES.

Les seuls noms qui donnent la terminaison SATVS sont AENISATVS, ANISATVS qui appartiennent sans doute au même potier.

Cfr. anal. : AENISAIV, Mus. de Wiesbaden, Fr., 27. Lire AENISATV? — ANISATVS, Dalheim; Le Châtelet, Fr., 105; GRIGNON, LX.— ANISATVS F, Enns, Vechten, Voorburg, Fr., 106. – ANISATVS. F., Douay, ROACH SMITH, R. L., 107.

On a bien encore VACASATVS; mais ce sigle associé au nom BPAPIATI (Fr., 2049), ne se trouve pas avec la désinence ...) SATVSF.

—

OF SEC(...

TONGRES.

Bien que selon toute probabilité, ce sigle appartient au potier SECVNDVS, dont les produits se retrouvent en grand nombre en Belgique, en France, en Hollande, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Angleterre, les hypothèses peuvent se porter aussi sur les noms SECANDVS, SECCVS, SECVNDANVS, SECVNDINVS, SECVRVS, et par conséquent manquent de précision.

—

SEVER(*i*..
OF. SEVERI
SIIVI(...

1er, TONGRES; 2e et 3e, JUSLENVILLE.

Cfr. anal. : ...)SEV(... et M IV. SEVE, Riegel, Fr., 1964-1965. — OF SEVE, Tours, Amiens, DUFOUR, 413. — SEVER et SIIVIIR., France, DE LONGPÉRIER, 81.— SIIVIIR., Douay, ROACH SMITH, R. L., 108; — SEVERF et FSEVER, Tongres, Mus. DE MEESTER, nos 259 et 261; — OSEVER, Londres, *Archaeologia*, VIII, 131. — OFSEVER, Riegel; Friedberg; Vechten; Normandie; Montroeul et St-Denis-Westrem (Belgique), Fr., 1971; Tongres, Mus. DE MEESTER, no 260. — OF SE(VE)R, Rossum, LEEMANS, pl. XV, fig. 196. — OFSEVER (*rétr.*), Tongres, Mus. DE MEESTER, no 269.— OF. SEVER,

Tours; Amiens, Dufour, 413; Poitou, Fillon, 34; Douay : of. sever., Roach Smith, R. L., 108. — severi, Vechten; Paris; Normandie (2 exempl.), Fr., 1970; Cochet, 335; Amiens; Paris; Le Mans; Tours, Dufour, 413; Evreux, Bonnin, pl. xlv; Eure; Toulon; Neufchâtel, Hagemans, 416; Allier, Tudot, 72; Tongres, Mus. de Meester, n° 263. — severi. m; Allier, Tudot, 72; Poitou, Fillon, 35; tumulus de Champion (IIe siècle), *Ann. Namur*, II, 70; Londres, Roach Smith, R. L., 104. — o severi, Normandie (2 exempl.); Laval; Le Mans; Londres; Ellezelles (Marc-Aurèle); Marchienne-au-Pont, Fr., 1972; Cochet, 313; de Caumont, 399; Londres, *Archaeologia*, VIII, 131; Joly, *Mess. scienc. hist.*, 1848, 213; Cfr. *Coll. scientif.*, 5. — o. severi, France, *Mém. Soc. antiq. de France*, xxiv, *Bull.*, 150.— of severi, Tours, Roach Smith, *Coll. antiq.*, I, 163; Londres, Akerman, 90. — of severi (petit f dans o), Paris, Fr., 1973; Londres, Roach Smith, R. L., 101. — (of)severi, Londres, Fr., 1975. — of. severi, Rottweil; Nimègue; Paris; dép. de la Mayenne; Londres, Fr., 1974; Cochet, 415; Poitiers et Poitou, Fillon, 29 et 33; Tours; Amiens, Dufour, 413; Tongres, Mus. de Meester, n° 262; Londres, Roach Smith, R. L., 104; Richborough : of. severi, Id., RRL., 69. — severi. of, Londres, Id., R. L., 104. — officina severi, Fécamp, *Comité langue, hist. et arts de la France*, I, 433 : officium severi. — severvs, Ratisbonne (2 exempl.), Fr., 1976; *ib.* (lampes), Steiner, IV, 125; Env. de Renaix, Joly, *Coll. scient.*, 5 (v. ci-dessus o. severi, double emploi ?), Jublains, *Rev. archéol.*, VIII, 146. — severvs f, St-Denis-Westrem, *Mess. scienc. hist.*, 1838, 480; — severvs fec, Mus. de Wiesbaden, Fr., 1977; Rossum, Leemans, pl. xv, fig. 195. — severvs fecit, Rheinzabern, Fr., 1978; Autriche : vervs fecit, Steiner, IV, 526. — of severi, Tours, Roach Smith, *Collect. antiq.*, I., 163.

—

S F (*b*) ‖ (*p*) E

ou S F P ‖ F E

TONGRES (lampe).

Sans anal.

—

SILV(*i*..

TONGRES.

Cfr. anal. : OF. SILV, OIF SILV ou OFF SILV, Riegel; Nimègue, Fr., 1995. — SILVI., Douay, ROACH SMITH, R.L., 108; — : SILVI, Windisch, Fr., 1994. — C. SILVI et SILVIN, Tongres, Mus. DE MEESTER, nos 267 et 337. — C. SILVII, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104.— SILVI OF, Tongres, DOUGLAS, 149.— SILVI. OF, Friedberg, Fr., 1996; Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 270; Londres, ROACH SMITH, R. L., 104.

Ou bien encore : OF SILVIN, Bavay; Amiens, DUFOUR, 413.— SILVIN, Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 337.— SILVINOF, Vechten, Fr., 2001. — SILVINI, Hedderheim; Cologne, Fr., 1998; *Jahrbücher*, XXXV, 43; Allier (moule), DE PAYAN-DU MOULIN, 382, et TUDOT, 66; Londres, ROACH SMITH, R. L., 104; Richborough, ID., RRL., 69. — SILVINI. F, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — SILVINIM, Mus. de Darmstadt et de Wiesbaden, Nimègue; Vechten; Londres, Fr., 1999; STEINER, IV, 695. — OF SILVINI, Windisch; Riegel, Fr., 2000; Savoie, *Rev. archéol.*, IV, 403. - SILVINVS, Allier, TUDOT, 91; — SILVINVSF, Bavay, Fr., 2001; DE CAUMONT, 399. -- SILVINVS. F, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104.

Dans l'hypothèse où l'I douteux serait le premier jambage d'un A, *Cfr. anal.* : SILLVANI M, Allier, TUDOT, 72; DE CAUMONT, 401. — FSILVA, Bavière, Fr., 1990.— SILVAN (lampe), Augsbourg, STEINER, IV, 57. — SILVANI, Augsbourg; Epfach; Windisch, Mus. de Wiesbaden, Lillebonne; Routot, Fr., 1991; COCHET, 313; Londres, ROACH SMITH, R. L., 104; Douay, ID., 108. — SILVANI, SILVANIM et SILVANI OF, Tongres, Mus. DE MEESTER, nos 10, 11, 271, 272. — SIL(AN)I, Windisch, Fr., 1992; Cim. de Flavion

(Commode), *Ann. Namur*, VII, 31. SILVANVS, Limoges, Fr., 1993; (Coupe à ornements), *Rev. archéol.*, VIII, 433; Allier, Tudot, 72; Bavay, de Bast, 51; Arezzo, Fabroni, 46; of. silvani, Mus. de Narbonne, Tournal, 77.

Il existe encore plusieurs sigles isolés : silvi patrici, silvos, silveri, silviri, silvni.

—

STROBILI

tongres (lampe).

Cfr. anal. : strob(..., Rome (lampe), Mus. de Meester. — strobii ‖ f, Luxembourg (lampe), de Bast, p. 56. — strobil, Bibl. de Strasbourg, Fr., 2024; Rome (lampe), Mus. de Meester. — strobil et strobili f, Nimègue, Fr., 2025.— strobili, Mus. de Darmstadt; Env. de Mayence; Cologne; Nimègue; Vechten; France; Afrique; Italie, Fr., 2026; Steiner, IV, 695; Janssen, *Inscrip. Mus. ludg. batav.*, pl. xxx, n° 210; Lampes : Londres, Roach Smith, *Coll. antiq.*, I, 166; R. L., 112; Pompéï (plusieurs exempl.), Fiorelli. *Giornale degli scavi de Pompeï*, 341, 346, 348, 374 (ib. 102 : masque scénique); France (ou Italie) Cabinet Durand, *Catal.* par de Witte, 353; Coll. Beugnot, *Catal.* par le même, 103 et 276; Rome, Fabretti, 520; Cologne et Grimlinghausen, *Jahrbücher*, xxxviii, 17 et 18; Vérone, Scip. maffei, 167-168. — strob(ili), Mayence, Fr., 2027. — strobili (l à barre oblique), Mus. de Bois-le-Duc, Hermans, *Noordbrabant's Oudheden*, 129. — strobili f, Mus. de Wiesbaden, Fr., 2029. — stobili ‖ f, Bonn, Fr., 2030[a]; Mus. de Lyon; Comarmond, 92. — strobilivs, Mus. de Lyon, Comarmond, 97. — strobilos, Env. de Naples (lampe), Mommsen, 6308, 31°. — strobli, Xanten, Fr., 2030[b], Smetivs, *Antiq. noviomag.*, 104. — stro(bl)ii, Mus. de Wiesbaden, Fr., 2028. — strobvli, Nimègue, Smetivs, 104.

Comarmond, 92, croit que le sigle strobili, en lettres d'un bon style, appartient au Ier siècle. Cette hypothèse que corro-

bore la forme archaïque de la lettre L, dans l'exemplaire de Bois-le-Duc, est confirmée par les trouvailles de Pompéï, qui a été anéanti, comme on le sait, en l'an 81 de l'ère chrétienne.

—

TOCCA(FE)

JUSLENVILLE.

Cfr. anal. : TOCCA, Canstatt ; Friedberg ; Le Châtelet, Fr., 986 ; Normandie, Cochet, 81. — TOCCAF, Mus. de Wiesbaden ; Nimègue ; Vechten ; Voorburg ; Normandie, Fr., 987. — TOC. AF. Flavion (Commode), *Ann. Namur*, VII, 31. — TOCCA. F, Le Châtelet : POCCA. F, Grignon, CCXXIII ; — TOCCA FE, Voorburg, Fr., 988.— TOCCA FEC, Mus. de Wiesbaden, Fr., 989. — TOCCA. FECIT, Nimègue, Fr., 990.— TOCCA FX, Mus. de Wiesbaden, Friedberg, Fr., 991. — TOCCAN (mal lu ?), France, Grivaud de la Vincelle, pl. XLVII.

—

VACRI

TONGRES.

Cfr. anal. : I. VACI, Limoges, Fr., 2050. — (VA)CO, Cologne, Fr., 2051 ; *Jahrbücher*, XXXV, 43. — VACVSF, Weinheim, Fr., 2052 ; on a en outre : ACER, Poitou, Fillon, 34.

Mais le nom VACER, au génitif VACRI, ne s'est pas encore montré dans les sigles figulins.

—

VARIATV(.. (A *arch.*)
...)RIATVSF (*id.*)
VARIATVS F

TONGRES («tèle»).

Sans anal. ; à moins qu'on ne rapporte ce nom au potier BRARIATVS, dont les produits ont été trouvés à Bavay, en Hes-

baye et dans le Limbourg Hollandais (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, V, 438), et dont le fils : VACASATVS (BRARIATI F), a laissé des fabricats à Nimègue (FR., 2049).

—

VAR. IDOPEC

Heusy, *Bull. inst. archéol. Liég.*, V, p. 238.

Lire : VARIIDOFEC (II = E)?

Sans analogues : VAREDO est un nom tout-à-fait nouveau.

Ce sigle, à la différence des autres ici décrits, n'est pas déposé au Musée archéologique de Liége, et n'a pu être vérifié.

—

VERECVNDVS F

TONGRES (moule de vase à reliefs), S. BORMANS, rapport de 1865.

Cfr. anal. : N. VEREC, Poitou, FILLON, 34. — VERECI, Mus. de Wiesbaden, FR., 2088. — V(ER)ECO, Hemersheim, FR., 208 ; France, DE LONGPÉRIER, 81. — VERECVND, Rottweil ; Hunenburg ; Friedberg, FR., 2090. — VERECVNDI, Env. de Zurich, FR., 2095 ; Vérines, *Rev. archéol.*, XV, 535 ; Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — VERECVNDI F, Poitou, FILLON, 30. — VERECVNDV, Nimègue, FR., 2090. — V(ER)EC(VND)V, Vechten, FR., 2092. — V(ER)ECV(ND)V, Riegel, FR., 2093. — V(ER)EC(VND)VF, Lacken (inédit), Mus. de Bruxelles, lot du *Catal.* de JUSTE, 43. DD.— VERECVNDVS, Bibl. de Strasbourg ; Zulpich ; Nimègue ; Voorburg (2 exempl.), FR., 2097 ; Rheinzabern, BRONGNIART et RIOCREUX, *Description méthodique du Musée céramique de la Manufacture royale de porcelaines à Sèvres*, 16. — (VE)RECVNDVS, Riegel, FR., 2094.— V(ER)ECV(ND)VS, Bonn, FR., 2098 ; Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 281². — VERECVNDVSF, Neuss ; Rottweil, FR., 2099. — VERECVNDVS FEC, Rottweil, FR., 2100.

V. encore VERE(*iv.*., Elouges (Commode) (poterie grossière),

inédit, Rens. de M. DE BOVE : VERECV(...? — VEREDV. M, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — VEROCANDI, Normandie, FR., 2096; COCHET, 81.

—

VERIVGVS. FEC (point en C)

TONGRES.

Sans anal., mais lecture certaine.

—

VICTOR

TONGRES (« tèle »).

Cfr. anal. : VICTOR, Bibl. de Bâle; Eulbach; Schönberg; Altenstadt; Friedberg, Env. de Nimègue; Bavay, FR., 2121; DE CAUMONT, 399; DE BAST, 51; Rome (Cimetière de Calliste), FABRETTI, 521. — VICTOR (R sur T), Env. de Naples (lampe), MOMMSEN, 6308, 36°.— VICTOR. F, Dalheim (*rétr.*); Neuwied, FR., 2122; Luxembourg, *Publications* etc. *de Luxembourg*, VII, 132. — VICTOR FEC, Herculanum ? (deux amphores), MOMMSEN, 6307, 64. — VICTORFI, Dalheim, FR., 2123. — VICTORI. M, Chesterford, *Archaeologia*, XXXII, 353.

—

OF. L. COS. VIR(...

TONGRES.

Cfr. anal. (outre plusieurs sigles du potier VIRILIS) : OF. L. COS. VI, Wichelhof, Mus de Wiesbaden, FR., 813 qui rapporte ce sigle au potier COSILVS.— OF. L. C. VIRIL, Vechten; Nimègue, FR., 2163; Londres, ROACH SMITH, R. L., p. 104. — ⁝:· OFL.C. VIRIL ·:⁝ Flavion (Commode), *Ann. Namur*, VII, p. 31 (rectification vérifiée de OFLCVSRIL). — ⁝:· OFLC. VIRIL .·(..., Tongres, inédit, trouvé par M. CAM. DE BORMAN. — OF. L. COS. VIRIL, Bartlow-Hills (Hadrien); Londres (2 exempl.); FR., 2160 et

Archaeologia, XXIV, 201. — OFLCVIRILI, Tongres, (Mus. DE MEESTER, n° 287 et 288). — OF. L. C. VIRILI, Friedberg, FR., 2162. — OFIC. LVCI. COS. VIRILI, Allier, TUDOT, 72. — OF. L. C. VIRILIS et L. C. OFFI. VIRILIS, Nimègue, FR., 2159-2161.

Il est très-possible, en outre, que plusieurs sigles : OFIIKVIRIL, OFIC. VIRIL, OFIC VIRILI de FR., 2156, 2157 et STEINER, IV, 695, soient des OF L C VIRIL, etc., mal lus.

V. F. L. COS. V. Londres, ROACH SMITH, R. L., 103.

Bien que les noms des consuls se trouvent parfois accolés à des sigles de potiers des environs de Rome (V. FABRETTI, CCXXXIII et suiv.), il semble que les abréviations L. C., etc., d'après quelques-uns des analogues cités, se rapportent à des prénoms : LVCIVS COSIVS.

On a du reste COSI. RVFIN, COSIVS VRAP, MANVS COSIVS, etc.

—

°F VIRI(*l*)

TONGRES.

Outre les nombreux sigles de LVCIVS COS. VIRILIS (ci-dessus). *Cfr. anal.* : VIRIL, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — OF VIRIL, Nimègue, tumulus de Séron (Hadrien), FR., 2158 et *Ann. Namur*, IV, 18. — OFIC. VIRIL, Mus. de Wiesbaden et de Darmstadt; Rheinzabern, FR., 2156. — OF IIKVIRIL, Autriche, STEINER, IV, 695. — SVLPICIVS. OF. VIRIL, Mus. de Mannheim, FR., 2165. — VIRILI (L à barre oblique), Voorburg, FR., 2152. — OF. VIRILI, Cimet. La Motte-le-Comte à Namur, *Ann. Namur*, VII, 411. — OFIC VIRILI, Bartlow-Hills (Hadrien), FR., 2157 et *Archaeologia*, XXV, 6. — VIRILIS, Köngen; Rheinzabern; Bavay, FR., 2151; DE CAUMONT, 299; DE BAST, 51. — VIRILISF (L à barre oblique), Tongres (poterie grossière), Mus. DE MEESTER, n° 301 : VIRILISE. — VIRILIS F, Rheinzabern, FR., 2154. — VIRILIS. F, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — VIRILIS FE, Rheinzabern; Weiher, FR.,

2155. — OF. VIRILLI, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — OF VIRIN, Cimet. de Flavion (Commode), *Ann. Namur*, VII, 31 : OF VIRILI ?

—

OF. V(IT)A

TONGRES.

Cfr. anal. (outre de nombreux sigles du potier VITALIS, peut-être différent) : A. O. VIT, Mayence (2 exempl.), FR., 2194. — VIT. (FT), Mus. de Darmstadt, FR., 2183 ; STEINER, IV, p. 695. — OF. VIT, Friedberg, FR., 2184 ; Le Châtelet ; Londres ; Paris ; Amiens (2 exempl.), DUFOUR, p. 413. — OF. VIT., Douay, ROACH SMITH, R. L., p. 108. — VITA, Bâle (2 exempl.) ; Riegel ; Bavay ; Renaix, FR., 2171 ; JOLY, *Mess. des scienc. histor.*, 1849, p. 199, *Coll. scientif.*, p. 5 ; DE BAST, Le Châtelet ; Londres ; Paris, HAGEMANS, 416 ; Amiens (3 exempl.), DUFOUR, *l. cit.*, p. 413 ; Augst (A sans barre), (BRUCKNER), *Versuch einer Beschreibung historischer and natürlicher Werkwurdigkeiten der Altertümmer von Augusta Rauracorum oder Augst*, p. 3075 ; Londres, ROACH SMITH, R. L., p. 104, — F VITA, Riegel, FR., 2186. — OVITA, Bavay, DE BAST, p. 45. — O VITA, Rottweil, FR., 2187 ; Amiens (2 exempl.) ; Le Châtelet, DUFOUR, *l. cit.*, p. 413. — OF. VITA, Londres, ROACH SMITH, *l. cit.*, p. 104. — OF VITA, Windisch ; Wiesbaden, Mus. ibid. ; Bonn ; Xanten ; Vechten, FR., 2188 ; Allier, TUDOT, *l. cit.* p. 72. — OF VITA, Amiens (2 exempl.), DUFOUR, 413. — OF VI(TA), Bâle, Mus. ibid. ; FR., 21 85 ; Tongres, (Mus. DE MEESTER, n° 289 ; celui-ci paraissant de même terre que des sigles de VITALIS, de la même collection, n°s 291, 292).

V. ci-après, à l'appendice, ce qui est dit d'une devise écrite en blanc sur fond noir : VITVLA.

—

V ‖ S

STRUD (ANDENNE), (sous une fiole).

Le dessin sera publié dans la deuxième partie du catalogue du Musée. Sans anal.

—

IIe PARTIE.

FRAGMENTS INDÉCHIFFRABLES OU INDÉTERMINABLES.

OFA(...
A(...)F

1° TONGRES : lu OF AM (charmante petite jatte à rebord déversé et guilloché) ; 2° JUSLENVILLE.

Pour ces sigles, comme pour beaucoup de ceux qui suivent, il est impossible de circonscrire le terrain des suppositions ; il faut attendre que la comparaison des caractères, du grain de la terre, de la nuance du vernis, etc., permettent de préciser.

—

OA(*io*)NI
AIO(*v*...

1° TONGRES : lu ANIVI ; 2° JUSLENVILLE.

Cfr. anal. : I. AIONI, Poitou, FILLON, *L'art de terre chez les Poitevins*, 31. — MAIONI, Normandie, FR., 1427. — MAIONIM, Vallée de la Somme, FR., 1427.

Dans le 1er, les lettres douteuses peuvent, par hypothèse, être

remplacées par d'autres pour former le nom d'AMENVS, ANVNVS, ARDNVS, ets. On trouve notamment le sigle O ARDNI, à Paris, FR., 149.

ANIVI manque d'analogues.

—

...)ANIMI(MA) ?

TONGRES : lu ...)ANIVI. MN.

Les analogues manquent complétement, soit pour ANIMI ou ..)ANIMI, soit pour ANIVI.

—

(AN)VIIO(?? (point en A.)

TONGRES, caractères très-grossiers.

Les sigles qui se rapprochent le plus de celui-là sont : F. ANVLLIVS, Cuyk, HERMANS, pl. XI, fig. 3b. — ANVNIM, Paris, FR., 119. — ANVNI. M, Londres, *Jahrbücher*, XXVII, 122 ; ROACH SMITH, R. L., 102.

—

C(.... (??)

JUSLENVILLE.

—

..)CI(...

TONGRES, lu OF. LICII.

De nombreux sigles peuvent correspondre à cette syllabe, placé au milieu d'un nom : ACCILINVS, ACIRGI, ADVOCISI, ALLOCIAN, APOLAVCIR, ARTACIDO, ASCILLI, ATRVCINI, AVCIO, AVCISSA, etc., etc.

—

CIV. II

TONGRES : lu LIVII.

Cfr. anal. : 1° CIV(..., Voorburg, FR., 743.— CIVILIS, Mayence, FR., 744. — C.IVLI.SVRRI, Autun, FR., 1259. — CIVOIV, Nimègue,

Fr., 746.— CIVOIVS, Studenberg, Fr., 745. — CIVPPI. M, Londres, R. L., 103.

2° LIVIVS F, Westerndorf, Steiner, IV, 161.— LIVIVS FEC, ibid., Fr., 1344.

—

CR(...

JUSLENVILLE.

Pouvant se rapporter à quantité de noms de potiersconnus : CRACISA, CRAVNA, CRADVS, CRESCENS, etc., etc.

—

..)EI

JUSLENVILLE.

Ce sigle peut se rapporter à de nombreux noms de potiers ayant EVS pour désinence.

V. notamment les sigles ATEI, BASSICOEI, BIRANEI, CEI, CNAEI, CNEI, EPONFEI, LVCCEI, MACEI, MANEI, MELISSEI, etc.

—

H.M (??)

TONGRES : lecture très-hypothétique.

Sans analogues.

—

..*i*)CCV(...

JUSLENVILLE.

Rien d'analogue au milieu des noms connus. Mais plusieurs potiers avaient un nom à semblable désinence : BOINICCVS, RICCVS, VIRIDVCCVS ; les noms suivants seuls se présentent au nominatif : BELINICCVS F, Poitiers, Fillon, 34 ; Rossum, Leemans, pl. XV, fig. 169. — BELINICCVS. F, Londres, Roach Smith, R. L., 102. — DOVIHICCVS, *ibid.*, ID., 103. — DOVIHCCVS, ibid., ID., 103, et *Coll.*

antiq., I, 166; France, DE LONGPÉRIER, 81; Allier, TUDOT, 71.

Peut-être aussi un sigle rétrograde de BVCCIVS, LVCCEIVS, RVCCVS ?

—

IVA(...

TONGRES.

Sans analogues.

Mais en supposant qu'une lettre dont pourtant il ne reste pas de trace, manque au dit sigle, on peut citer pour hypothèse : NIVALISF, Rottweil, FR., 1713. — RIVALIS? Apt, FR, 1742. — VIVADVS (A sans barre), Cimet. de Flavion (Commodo), *Ann. Namur*, VII, 31.

—

...*m*)F(F *arch.*)

JUSLENVILLE.

Indication trop vague et pouvant se rapporter au sigle proprement dit : MFG pour *manv fecit*.

—

n(...

JUSLENVILLE.

—

...)NATVS

TONGRES.

Le *Bull. de la société scientifique et littérature du Limbourg* (Tongres), VI, 13, décrit un sigle tout semblable, peut-être le même.

Cette terminaison peut se rapporter aux noms de potiers : CINNATVS, CINTVGNATVS, CNATVS, CAGNATVS, DIGNATVS, FORTVNATVS, QVINTVGNATVS.

—

...)NIM

TONGRES.

Trop nombreux sont les sigles en NVS pour permettre une hypothèse un peu précise : ABVDINVS, AQVITANVS, AELINVS, AEMILIANAS, AETERNVS, etc., etc.

—

OF(...

JUSLENVILLE.

La forme des dessins en relief dont le 1er fragment est orné à l'extérieur, permettra ultérieurement de compléter ce nom dont aucune lettre ne s'est révélée.

—

...)ONIF

JUSLENVILLE.

Ce sigle peut se rapporter à une quantité de noms : AIONVS, APOLONVS, OBERITONVS, BIATTONVS OU BLATTONVS, BILINCONVS, DAMONVS, DARCONVS, DIMIONVS, DRAPONVS, MACCONVS OU MACONVS, MACONVS, NONVS, OMONVS, PRONVS, RIOMONVS, dont aucun ne s'est présenté jusqu'ici que l'on sache, avec la terminaison : ...)ONIF.

—

P(*v* . . . (*rétr.*)

JUSLENVILLE.

Manque de précision, car on a : PVB, PVD, PVF, PVBLIVS, PVCRVI, PVDENS, PVENTI, PVERI, PVGNI, PVLCIER, PVERINX, PVTRI, etc., dont aucun ne se présente sous la forme rétrograde.

—

...)RATIM

TONGRES.

Sigle pouvant se rapporter aux potiers CARATVS?, CERATVS,

DIGRATVS (?), GRATVS, HONORATVS (?), ONORATVS, QVADRATVS, SACRATVS, dont aucun ne se présente avec la forme ...)RATIM.

—

...)RI. N (??)

JUSLENVILLE.

—

...)RIV(... (*rétr.*)

TONGRES.

La syllabe VIR se retrouve dans beaucoup de sigles : ABIVIRAL, OFL COS VIRIL, NIVIRES, OVIRI, QVIRINI, QVIRITI, etc.

—

...)TN

TONGRES (patère en terre grise).

—

VA(...

JUSLENVILLE

—

..)VSCA(MA)

Lu : TVSCANI, TONGRES.

Aucun sigle connu ne se termine en ...)VSCA. Comme TVSCANI, sans analogues.

—

APPENDICE.

Il existe une catégorie de sigles imprimés, où le fabricant, au lieu d'inscrire son nom sur les vases, s'est contenté d'un ornement ou de signes conventionnels.

Tels sont au musée de Liége :

1° Une rosace à huit feuilles placée au fond d'un vase en terre rouge de qualité inférieure (Juslenville).

2° L'inscription : I I I I I I I I I I (lecture certaine), imprimée dans un cartouche au fond d'un vase de terre samienne, à la façon des noms de potiers (Juslenville).

Une inscription semblable se trouve dans le fond d'une patère en terre à couverte grise, provenant de Tongres; mais les jambages sont seulement au nombre de huit.

3° Une croix pattée inscrite dans un cercle, avec quatre têtes de clous aux angles, sous un flacon carré, trouvé à Strud (Andennes).

Sans les ornements des angles, un flacon analogue a été découvert dans les Bartlow-Hills (*Archaeologia*, XXVI, 305, pl. XXII, fig. 5).

Une autre croix inscrite, celle-ci, au milieu de deux cercles concentriques, a été trouvée sous des vases de verre, à Luneray (Cochet, *La Seine inférieure*, etc., 127) et à Barentin (*Bulletin de la Société d'archéologie de la Moselle*, 1re ann. (1858), 52.)

La trouvaille d'une croix dans la sépulture, incontestablement païenne, des Bartlow-Hills (Hadrien), démontre que ce signe, du reste des plus simples, a parfois été employé, non comme emblème, mais comme ornement, et qu'on ne doit pas le prendre absolument pour un indice de christianisme : Voir, au surplus,

G. de Mortillet, *Le signe de la Croix avant le Christianisme.* — Dans la catégorie des marques de fabrique, ne peuvent être rangées les inscriptions peintes ou gravées.

Parmi les premières, on distingue autour de la panse de quatre vases en terre noire du Musée de Liége, les inscriptions peintes qui suivent :

F. R. V. I. M. E . (Tongres).
I. N. P. L. E . (Lowaige).
M. I. S. X. E . (Coninxheim).
V. I. T. V. L. A . (Tongres).

Voici ce que dit au sujet de ce genre d'inscription la *Première Instruction du Comité historique des arts et monuments*, institué en France par M. de Salvandy (1).

« On découvre moins fréquemment d'autres vases d'un *usage évidemment funéraire*, dont le couvert d'un noir ardoisé et l'extrême légèreté, rappellent la fabrique de la Campanie. Ces vases offrent pour ornement de simples rosaces et presque toujours l'inscription ave en peinture blanche superposée et incorporée par la cuisson à la couverte noire. La cassure de ces vases montre une pâte d'un rouge assez vif.»

M. Hagemans (2) dit de son côté : « On rencontre encore sur des vases noirs et même aussi sur les vases rouges à pâte plus pâle, un genre d'ornementation consistant en arabesques ou en inscriptions peintes au pinceau avec une couleur blanche. C'est ainsi qu'on lit parfois sur ces vases, écrits en grands caractères autour de la panse, les mots bibe, bois, pie (qui a la même signification en grec), sitio (*j'ai soif*) et même le mot vita (*vie*), *dont la présence dans une tombe forme un contraste étrange, mais naturel, avec les idées du temps.* »

(1) *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, par César Daly, V, col. 197.

(2) *Un cabinet d'amateur*, p. 419.

Si la destination funéraire de ces vases est admise, les trois premières devises du Musée de Liége, empruntées aux verbes : remplir, mélanger, jouir, seraient un appel aux mânes pour les convier à faire usage des vases déposés dans la tombe à leur intention. Quant à l'inscription VITVLA, plutôt que d'être le féminin de *vitulus* (veau), ou même un nom propre, elle aurait été appliquée à un vase consacré aux mânes d'un enfant (VITVLA, diminutif du mot VITA, qu'on trouve par exemple peint de la même manière en lettres blanches, sur un vase du Musée de Bruxelles, *Catal.* JUSTE, 187, BB. 31); et cette attribution est tout à fait en rapport avec l'esprit des anciens qui affectionnaient les diminutifs : GAUDENTIOLVS, pour le fils de GAUDENTIVS, mort en bas-âge (ibid. 208, GG. 9), etc. Cependant il y a lieu de citer encore (Rens. de M. FABRI-ROSSIUS) une autre interprétation du mot VITVLA. Ce nom était, d'après MACROBE, celui de la déesse de la joie : d'où l'expression *vitulari* (*se réjouir*). MACROBE pense, du reste, qu'il y a une relation entre vie (*vita*), génisse (*vitula*), et (*Vitula*) déesse de la joie ; il entre à ce sujet dans quelques développements, en appuyant, selon sa coutume, son opinion sur une citation de Virgile : *quum vitula faciam....* ([1])

Mais les trois autres vases ne seraient-ils pas tout aussi bien des « vases à boire » (comme on les appelle en Allemagne), à l'usage des vivants? Le grand nombre d'inscriptions du même genre trouvées en divers lieux, porte à le croire.

En effet, nous avons, par exemple, les devises épicuriennes suivantes, qui ne semblent rien présenter de funéraire : VINVM,

([1]) *Saturn.*, III, 2 : « Vitulari *est voce laetari. Hyllus ait* Vitulam *vocari deam quae laetitiae praeest. Piso ait* Vitulam *Victoriam vocari. Quidam nomen ejus animadversum putant quod potens sit* vitae *tolerandae. Ideo huic deae pro frugibus feri sacra dicuntur, quia frugibus* vita *humana toleratur. Unde* Virgilius :

« Cum faciam *vitula* pro frugibus, ipse venito. »

De son côté VARR, *ling. lat.* VII, 107, dit : « *In Clastidio vitulantes a vitulo* » et V, 99 : « Vitulus *vegeti, vigitulus.* »

DA VINVM, DA BIBERE, DAMI (*da mihi*), AVE COPO, LVDE, SITIS, MERVM DA, MITE MERVM, etc. Si d'autres, dont quelques-unes ont été trouvées parfois dans des tombeaux, peuvent être considérées comme des vœux adressés aux mânes, à raison de la vie nouvelle où ils étaient censés entrer, par exemple : VTERE FELIX, GAVDIO, FELIX, FELIX BIBAS, BIBE MVLTIS ANNIS, BIBATIS, VTI FELIX VIVAS, VIVAS, VIVE, VIVAMVS, VALE, SALVE, FEΛO VINVM TIΛI DOLCIS, SESES ou ZESES (1) ; n'est-il pas pourtant tout aussi simple d'y voir des souhaits adressés à des vivants ? C'est ainsi qu'on inscrivait encore des devises comme AMO TE, AMA ME, AMAS, PETE, DE ET DO, DOS, sur des poteries ; ANNVM BONVM FAVSTVM, sur des lampes données en étrennes ; TV SOLA NIKA, sur des lampes spinthriennes ; EME (2), HABEBIS, sur des poids, etc., etc.

Il est même à remarquer à l'appui de cette hypothèse, que, bien que l'on trouve parfois des exceptions à la règle dans nos sépultures de l'époque romaine, la loi des XII Tables interdisait formellement le dépôt de matières précieuses dans les tombeaux, « sinon l'or dont les dents du défunt auraient été serties, » par conséquent, les bagues en or et en argent où on lit des devises comme VTERE FELIX (3) ou FRVERE ME (4), étaient bien évidemment fabriquées à l'intention des vivants, et des vivants seuls ; et ce qui est nécessairement, légalement, vrai pour les bijoux, peut bien l'être pour les vases où pareilles inscriptions se trouvent.

Quoi qu'il en soit, voici quelques inscriptions analogues :

1° Pour I. N. P. L. E : — I. M. P. C. O. P (*imple, copo !*) Coll. MERLO

(1) En grec ξήσαις.

(2) EME se trouve même sur un vase à boire de la Coll. MERLO à Cologne, *Jahrbücher*, XXXV, 48.

(3) STEINER, I, 540. La devise FELIX VTI se trouve sur une mosaïque de l'artiste STELECO, donnée par les *Mémoires des antiquaires de France*, 1836, 153 (Rens. de M. FABRI-ROSSIUS), et, au moyen âge, on la voit encore sur des boucles chrétiennes, à côté du nom du prophète DANIEL ; LINDENSCHMIT, *Das Germanische Todtenlgäer bei Selzen*.

(4) V. ci-après.

à Cologne, *Jahrbücher*, XXXV, 48; R. E. P. L. E, Bonn, LERSCH, *Central Museum*, n° 73; Coll. MERLO, *Jahrbücher*, *l. cit.*; REPLE ME COPO MERI, *ibid.*; IMPLE, Etaples, ROACH SMITH, *Coll. antiq.*, I, pl. IV.

2° Pour F. R. V. I. M. E.: — F. R. V. I., Collection MERLO, *Jahrbücher*, *l. cit.* — Voir aussi FR. V. ER. E. M. E., sur un anneau d'or trouvé à La Haye-Malherbe (*XXIIIe Congrès archéologique*, 267) (Rens. de M. ALEXANDRE).

3° Pour M. I. S. X. E: — M. I. S. C. E. Cologne; Dormagen; Nimègue; Wiesbaden; Xanten, STEINER, II, 155, 169, 318, 361, 371; BRAMBACH, *Corpus Inscriptionum Rhenanarum*, 31, n° 127, Lersch, *Central Museum* (Cöln), n°s 67, 68, 72, dont une: M. I. S. C. E. V. I. V. A. S. (Bonn), n° 72; Cologne, Coll. MERLO, *Jahrbücher*, XXXV, 47.

La seconde classe d'inscriptions ne pouvant se rapporter à des marques de fabrique, sont les nombreuses inscriptions gravées à la main après la cuisson du vase, à l'aide d'un stylet ou de tout autre instrument pointu, inscriptions connues sous le nom de *Griffelinschriften* en Allemagne, ou de *graffitti* en Italie.

« Quant aux noms gravés et non imprimés, dit l'auteur des *Sigles figulins* (1), à l'extérieur des moules ils indiqueraient les propriétaires de ces moules; à l'extérieur des vases, celui qui en faisait usage, ou dont les cendres sont contenues dans le récipient. »

Il ajoute à ce propos: « Il est difficile d'admettre que les noms des propriétaires s'imprimaient: la plupart du temps, les objets d'usage n'ont pas de relation directe avec leur possesseur; ils ne sont pas faits pour lui. Il achète ce qu'il trouve fabriqué à l'avance, mais ne fait pas, en général, travailler à moule perdu, les objets dont il se sert, en faisant venir, à grands frais, des artistes pour chaque spécialité d'objets. »

(1) *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique* (IIe série), III, 17. Voir aussi STEINER, II, pp. 376 et 396.

Ce seraient donc, en général, les noms des propriétaires qu'il faudrait chercher à reconnaître dans les inscriptions suivantes du Musée de Liége (lettres gravées en écriture cursive) :

—

A (à barre verticale)

JUSLENVILLE.

—

APIV

Sous le vase au sigle : · · ·) ONIF

—

AP(PO)LLINI ou APOLLINII

JUSLENVILLE.

Ce *graffitto*, dans le *Catal. descr.*, 39, avait d'abord été lu : HOMINII(...; mais cette lecture est abandonnée par son auteur qui s'est rallié à celle d'APPOLLINI.

—

CA(..)VIA (1er A sans barre, 2e à barre verticale)

Sous le vase au sigle FELICIS(MN), (fracture entre les deux parties du nom).

—

HAM (??)

Sous le vase au sigle ...*i*)CCV(...

—

K, λ, H.

Sous le vase au sigle PRID(*f*)EC

—

(MA)

Sous le vase au sigle M(*i*)NSIM

—

N

Sous le vase au sigle IVCIVSSO

—

RF (?)

Sous le vase au sigle OFFGER (V. ci-après aux *Addenda*).

—

RIC

TONGRES (vase à goulot, revêtu d'une couverte noire).

—

RV

Sous le vase au sigle OF. SEVERI

—

SILVINI

TTTR

V

Tous trois à JUSLENVILLE.

—

VAN

Sous le vase au sigle VACRI

—

VAR et VARI

Tous deux à JUSLENVILLE.

—

X, X

Sous le vase au sigle SIIVI (...

—

Enfin, il existe une catégorie de sigles gravés ou incus qui semblent se rapporter plutôt à une indication de mesure qu'à

celle d'un nom. Le Musée de Liége nous présente, à ce sujet, le sigle que voici :

VIII

MOMALLE (anse d'amphore).

Ce sigle indique sans doute une mesure, comme les suivants (imprimés?) : XC, XIIIS, XIV, XVII, XIX||XIX, XVIIIIS, XXX, LXXXIV, etc.

V. cependant : ....)VIIIOF, Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 343; mais ce sigle est douteux.

ERRATA ET ADDENDA.

P. 105, lig. 5, *lire* : à résipiscence.

P. 106, lig. 18, lire 81 au lieu de 79.

P. 109, ABF, lire AB F et *Add.* : (A sans barre).

Ibid. ...)ACRE. *Add.* : On a encore le sigle plus ou moins analogue par sa terminaison : REBELCRF, Xanten, Fr., 1754.

P. 110, AI(TI), après TONGRES, *Add.* : (2 exempl.).

P. 111, APE (*r*) E. Lire APE(*r*)E ; *Add.* : La 1re édition du *Catalogue descriptif*, donne : APER E(fiinxit). Si cette lecture est admise, elle indiquerait que l'artisan s'occupait de reproduire des produits céramiques d'après d'autres modèles (*effingere*) ; mais cette lecture manque d'analogues : il se rencontre bien un grand nombre de sigles en E : ARVCCE, GASCE, ANDE, ANTHE, ATEIE, ATERIE, CALE, VALE, ATIME, ATRANE, BISENE, BVLINE, IRENE, ADVORE, NICEPHORE, OTACRE, AESE, CENESPSE, NVSSE, TESE, WERENSE, ARISTE, ASTE, MASTATTE, MATE, AVE, SALVE, etc ; mais les uns sont peut-être des mots complets : VALE, AVE, SALVE ; les autres des noms inachevés : ANTHE, ATIME, etc. ; les autres des génitifs en E (pour AE), de noms en A : ARVCCA, GASCA, etc., sans compter les E peut-être mal lus pour des F. En outre, toutes les formes présentées par FROEHNER pour indiquer l'action du potier, sont toujours empruntées au verbe *facere* : *fecit*, *feci*, *fiici*, *fecii*, *fce*, *fec*, *fiic*, *fes*, *fe*, *fk*, *fii*, *fi*, *fe*, *f* ; il offre bien aussi la forme *fx* (comme notre PETRVLLVSFX, p. 136), mais celle-ci, qui en tout cas ne peut signifier *effinxit*, pourquoi ne signifierait-elle pas *fecit*, comme le pense FROEHNER, plutôt que *finxit* ? N'avons-nous pas, par exemple : *dicsona* pour *dissona* dans MONE, *Lateinische und griechische Messen aus dem zweiten bis sechsten Jahrhundert*, 46) ; *auxta* pour *aucta* (ID., 29), et à l'inverse : *ivsta* pour *ivxta* (PERTZ,

De cosmographia Ethici, 115); *avsiliante* pour *avxiliante* (Feudrix de Brequigny et La Porte du Theil, *Diplomata chartae epistolae et alia documenta*, etc., 409), etc., etc.?

Peut-être faut-il lire apefe, pour ape(r) ou ape(ivs) fe(cif). Cependant l'r est presque certain, et il est difficile d'y voir un f, comme le propose M. Roulez, *Bull. acad. de Belg.*, XVI, 1° 352.

Quoi qu'il en soit, la lecture très-positive d'un e à la fin du sigle apere, soulève de délicates questions d'épigraphie.

P. 112, aprilli fii, lire aprillifii; *Add.* : Ce sigle offre à la fois un a à barre verticale, des ll à barre oblique (ressemblant quelque peu à notre k amputé de l'oblique supérieure), l'e sous la forme ii, et l'f y est en outre incliné à l'instar de la même lettre dans l'écriture cursive. Nul sigle n'offre à un égal degré la réunion de toutes les formes que l'on appelle ici *archaïques*. Or, comme M. de Longpérier l'a démontré, *Revue numismatique* (de France), I, 79 et suiv. (IIe série), si l'e, dans sa forme ii, indique, au moins dans les monnaies et les poteries, une époque très-reculée, le sigle : aprillifii permet de rapporter à la même époque les autres formes rappelées ci-dessus.

P. 114, cabrillvs, *Add.* : V. *Catal. descr.*, 39.

P. 117, cavannvs, *Add.* : (nn *renv.*).

P. 118, après l'article ce(*ns*)orinf, *Add.* :

—

CE(*ra*)L. M

TONGRES.

Bien qu'il n'y ait pas trace de la lettre i ou e (peut-être accolée à la lettre a douteuse), ce sigle semble se rattacher au nom du potier cerialis ou cerealis, qui se présente sous des formes analogues.

Cfr. anal.: cer. al. m, Douay, Roach Smith, R. L., 107.— ceri. al. m, Ciney, *Ann. Namur*, IV, 358. — cerial. m, Londres, Roach Smith, R. L., 103. — V. aussi cerea, Londres, Id., *ibid.*, 103 et *ap.* Dufour, 418. — cerealis, Rottenburg; Rheinzabern;

Londres, Fr., 663. — CEREALISFC, Londres, Fr., 664; *Archaeologia.* : CEREALIS(FE)C, VIII, 131. — OF CERE ‖ (AL)IS, etc. (S *renv.*), Poitou, Fillon, 32. — CERIAL, Windisch, Fr., 665. — CERIALM, Bavay, DE BAST, 51. — CERIALI, Le Châtelet; Paris, Fr., 659; GRIGNON : CERIALI. M, LX. — CERIALI. MA, Nimègue, Fr., 661. — CERIALI(MA), Zurich; Augst, Fr., 662. — CERIALI MA. Douay, ROACH SMITH, R. L., 107. — CERIALIS, Kongen; Rheinzabern; Bibl. de Strasbourg; Mus. de Munich; Rottenburg (*rétr.*); *ibid.* : CERIALIS et CERIALIS. I, Fr., 658; Londres, ROACH SMITH, R. L., 103; Rheinzabern et *ibid.* (*rétr.*), BRONGNIART et ROCREUX, 16; *Public. de Luxembourg*, X, 212 (à l'extérieur d'un vase); Mayence, *ibid.*, X, 217; Mus. de Lyon (moules, mais suspects); COMARMOND, 104, 107, 131. — CERIALISF, Voorburg, Fr., 660.— CERIALS F, Luxembourg (lampe), *Public. de Luxemb.*, X, 211.

V. aussi : A. NAEVI. CERIAL (bronze), *Archaeologia*, XXXIX², 509.

P. 123, sous GER(MA)NIF, *Add.* : OFFGER.

P. 130, IVLL(... et IVST(..., *Add.* à chacun : (?).

P. 131, MHF, au lieu de « Mus. de Liége », lire : (2 exempl.).

Ibid., M(*in*)C(NT), *Add.* : (?)

P. 132. M(*i*)NSIM, *Add.* : ou M(*i*)NCIM.

P. 133, MO(..*o*)F, *Add.* : peut-être MO(*do*)F.

Ibid., MOS(.)V(*c*)F, *Add.* : (?).

P. 136, PATRI(*c*), de JUSLENVILLE, à supprimer : ce sigle est peut-être indiqué par erreur, car il n'a pas été retrouvé lors de la vérification.

Ibid. PETRVLLVSFX. *Add.* : La première édition du *Catalogue descriptif*, 39, indique par erreur PETRVLLVS FE, et propose FE(cit).

Ibid., RENTIOF, *Add.* : La première addition du *Catal. descr.*, 39, donne RENTIO F et supplée RENTIO F(ecit); mais les analogues cités doivent faire considérer comme arbitraire la séparation, qui n'existe pas d'ailleurs dans le sigle, de RENTIOF en deux tronçons : la véritable lecture paraît devoir être RENTIOF(ficina).

P. 137, RI(*t*)VNIVS ; *Add.* : (?).

Ibid. OFRVFI, de Tongres, même observation que pour PATRI(*c*), ci-dessus.

P. 138, SAB(..., à remplacer par SAB(*el*..., S *renv.*).

Ibid., ...)SATVSF., *Add.* : (point en A).

P. 139, SIIVI(..., lire : SIIV(*i*... et *Add.* : (?)

P. 141, S F (*b*) ‖ (*p*) E, *Add.* : Une lecture plus heureuse de ce sigle est la suivante : S E R ‖ F E, ce qui indiquerait SER FE(cit), et pourrait se rapporter à l'un des noms suivants : SERENVS, SERGIVS, SERRVS, SERVS, SERVILIS, SERVILIVS, etc. Les anal. manquent; mais il est utile de noter que la lampe, sous le culot de laquelle cette inscription est incuse, a la forme ouverte qui signale une lampe du tumulus de Séron (*Ann. Namur*), IV, 21, fig. 8 et 8[b] de la planche), et une autre des tumulus de Bartlow-Hills, *Archaeologia*, XXVI, pl. XXVIII, fig. 3.

P. 143, TOCCA(FE), *Add.* Le *Catal. descr.*, 39, propose, en divisant : TOCCA E, la lecture TOCCA E(ffinxit). V. ce qui en a été dit ci-dessus, pour APE(*r*)E(ffinxit).

Il n'y a en réalité que TOCCAE, ce qui peut fort bien être simplement le génitif du nom de potier très-connu TOCCA (sous-entendu *manu* ou *fabrica*) ; ce qui a induit à lire : (FE), est la présence de deux barres médiales (au lieu d'une) à l'E, qui pourraient signifier un F et un E accolés. En tous cas, cette réunion des deux lettres F et E, semble devoir, à cause du grand nombre des analogues, se traduire FE(cit) plutôt que EF(finxit).

P. 143, VARIATV(..., etc., après («tèle»), *Add.* : Ces sigles présentent un mélange des deux formes de l'A, à barre verticale et horizontale.

P. 146, °F VIRIL, Lire : °FVIRIL.

P. 156, après la lig. 21, *Add.* :

L'inscription *vitla* a du reste été trouvée sur un « vase à boire » de la Collection ALDENKIRCHEN, a Cologne , et a donné lieu, de la part du *Jahrbücher* de Bonn (XXXV, 52), à l'observation suivante : « VITVLA, Diminutiv der sonst vorkommenden

VITA, beides Liebkosungen, wie bei den Komikern *mea vita*, wohl eher Anrede des Trinkers an das Gefäss als eines Geschenkgebers. So möchten wir auch *amo te* am liebsten fassen oder als Gruss des Gefässes an den Trinkenden. Trinker und Trinkgeschirr werden als liebendes Paar schon von den Alten gedacht, und so begrüssen sie sich in den Aufschriften freundlich. »

P. 158, lig. 14, *Add.* :

Le *Jahrbücher*, de Bonn, XLI, 138, 149 et XLVI, 88, cite encore trois « vases à boire », deux avec l'inscription MISCE, et le troisième avec celle-ci : IMPLEOLADA (imple, ô Lada!)

BIRCH, *History of ancient pottery*, II, 367, cite également la devise IMPLE.

Enfin, les sigles AP(... (p. 111); CATIVSF (p. 117); OF. SEVERI (p. 139); AIO(V (p. 148); C . . . (p. 149); CR(...,...)EI et ...*i*(CCV(... (p. 150); M)F (p. 151); (OF)... (p. 152), appartiennent à Tongres, comme A(....F (p. 148) à Fouron-le-Comte, et ont été attribuées par erreur à Juslenville.

S.

LES CHEVALIERS DU PAYS DE LIÉGE,

EN 1387.

Il est probable que la coutume de recevoir les armes à l'âge de majorité avec certaines formes solennelles était d'une antiquité immémoriale parmi les nations qui renversèrent l'empire romain. Tacite nous apprend qu'elle était en usage chez les Germains. Du temps de Charlemagne, la chevalerie était déjà bien établie en Europe. Certains feudataires et, j'imagine aussi, certains propriétaires allodiaux étaient obligés de servir à cheval et couverts de la cotte de mailles. On les appelait *caballarii*, et de ce mot s'est formé par corruption celui de chevalier. (1)

La chevalerie dans son première période fut étroitement liée au service militaire des fiefs. Les *caballarii* des capitulaires, les *milites* du onzième et du douzième siècle étaient des possesseurs de terres qui suivaient à la guerre leur seigneur ou leur souverain. Les fiefs d'un certain revenu se nommaient, au comté de Looz, un fief de chevalier (*ridderleen*) ou une baronnie (*feudum baronis*), et dans les pays d'Outre-Meuse un fief militaire (*een heergewedeleen*). Le propriétaire d'un fief semblable, devait servir son suzerain en qualité de chevalier, monté et équipé à ses frais.

Mais il faut distinguer avec soin cette espèce de chevalerie fondée sur un *devoir* féodal, de cette autre chevalerie dans laquelle tout était indépendant et volontaire. Un cadet de famille,

(1) Voyez Balluzius, I, p. 460.

abandonnant l'héritage de ses pères, dans lequel il n'avait qu'une faible part à prétendre, se laissait facilement séduire par la perspective de la fortune et des dignités qui l'attendaient au service d'un comte puissant. La dignité de chevalier qu'il ne pouvait réclamer comme un droit, devenait le principal objet de son ambition. Elle lui donnait un rang élevé dans la société ; les riches propriétaires n'étaient plus que ses égaux sous le rapport des armes et du titre. Ne devant cette dignité qu'à son mérite et à sa bravoure personnelle, il était même supérieur à ceux qui n'y avaient d'autre droit que leur fortune ; et ces derniers finirent par avoir honte de prendre ce titre avant de l'avoir mérité par quelque action d'éclat.

Le privilége principal de la chevalerie était de former une classe distincte de noblesse, presqu'indépendante, quant à ses droits et à ses dignités, de tout souverain particulier. Quiconque avait été fait chevalier dans un pays, devenait pour ainsi dire le citoyen de l'univers, et pouvait jouir partout de la plupart des priviléges attachés à la chevalerie.

En 1387, le nombre des chevaliers dans la principauté de Liége s'élevait à cent dix-neuf membres, dont trente-quatre demeuraient dans la ville de Liége, dix-huit dans le Condroz, quatre à Huy, quatre à Moha, vingt-trois dans la Hesbaye et trente-six dans le comté de Looz.

Une liste que je crois inédite de ces chevaliers se trouve dans un registre aux fiefs du comté de Looz, reposant aux archives de la province de Limbourg, à Hasselt. Ce registre est intitulé comme suit : *Feoda comitatus Lossensis tempore D. Johannis de Erckel episc. Leod. et com. Loss. relevata ab anno Domini M. CCC.LXIIIJ.* Il contient les reliefs du comté de Looz de 1364 à 1378.

Le catalogue des chevaliers se trouve vers la fin du volume ; il a été dressé pour une main contemporaine, celle qui a écrit la plupart des reliefs contenus dans le registre.

Comme ce document forme une statistique nobiliaire très-intéressante pour le pays de Liége, nous nous empressons de le publier dans ce recueil. Nous renvoyons le lecteur qui veut prendre connaissance ultérieure des noms contenus dans cette liste au précieux Recueil de Hemricourt où la plupart de nos chevaliers ont leur petite biographie ([1]).

Voici la liste en question.

MILITES PATRIE LEODIENSIS.

DE CIVITATE LEODIENSI.

* B. de Liers.
Johannes de S^to^-Martino.
— Wilhelmus de Flemalia.
— Wilhelmus de Coer.
— Wericus de Coer.
Rasso de Haccuria.
Egydius Chabos.
Adam de Choquiers.
Johan de Bernamont.
Radulphus Sorlet.
— Johannes de Graas.
— Adulphus de Charnoit.
Theodericus de Molant.

([1]) Comparez aussi un article de M. X. de Theux, dans ce même recueil, t. v., p. 245. Nous y voyons que la présente liste a déjà été publiée par M. de Stein dans son *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1852, p. 332, en lui attribuant la date de 1364 à 1378. En effet, cette nomenclature ne porte pas de chiffre ; elle est tirée d'un registre aux reliefs faits sous Jean d'Arckel entre les deux années sus-indiquées ; la date de 1387 est donc fautive. Cette liste semble avoir servi au receveur de la taxe noble ou à quelqu'autre officier du fisc, car chaque nom est accompagné d'un signe dont on ne connaît plus le sens. Quelques noms sont biffés ; peut-être pour cause de décès dans l'intervalle de 1364 à 1378 ; nous les faisons précéder d'un tiret ; d'autres sont écrits d'une main plus récente ; ils sont accompagnés d'un astérisque.

(Note du Comité de rédaction.)

Johannes de Kemexhe.
* Gile Surleit.
* Mess. Johan de Schendremalle.
* Mess. Johan delle Boverie.
* Bare de Lardier.
* Gile de Charnoir.
* Joh. de Gheylekerke.

MARLAINGNE.

Mess. Guy de Bloys, seigneur de Beaumont et de Chimay
— Dnus de Agimont.
Dnus de Morialmez.
Dnus Egydius, dnus de Hierges.
Dnus de Daules.
— Dnus Egydius, dnus de Jache, filius dni de Hierges.
Pinckard de Frésin.
Dnus de Transegny sires de Virbes.
Ostes ses filz.
— Dnus Johan de Faverchines.
Dnus Everardus de Reves.
Dnus Wernerus de Daulez.
* Dnus Engelbertus de Loviervalz.

BUILHON.

— Dnus Lambertus Duppey (*non*).
Johannes Dorgoy
Gerars de Vervis.
Guy de Verton.
Mess. Johan Dorgoy li Jovene Chevalier.
Joh. de Orgel le vielz.

CONDROS.

— D^{nus} de Rupeforti.
Theodericus de Rupeforti.
Walterus de Rupeforti.
Jacobus D^{nus} de Ceelles.
— Arnoldus de Agimont.
— D^{nus} Johannes de Agimont.
Henricus de Halendas.
— D^{nus} de Waynes (non miles).
Wilhelmus de Spontin.
D^{nus} Gerlacus de Monjardin.
D^{nus} Lambertus de Gonnez.
D^{nus} Wilhelmus de Oreilhe.
D^{nus} Johannes de Orgo li Jovene.
Henri Marteal.
Ludovicus D^{nus} de Harseez.
D^{nus} Rasso de Valle.
* Mess. Weri de Coer.
* Mess. Johan de Graas.

HOY.

— Egidius de Grimmomont.
Hubinus de Fanchon.
Rasso de Warous.
Rasso se filz sirez de Warous.

MOUHAUD.

D^{nus} de Fallais et de Wezemale.
— Walterus Carpeal.
Gerardus de Berlos.
Mess. Fastrardus Prunekins.

HESBAING.

Theodericus Dnus de Sereing.
Dnus de Berloz.
— Dnus de Hamalia.
Walterus de Hautepenne.
— Arnoldus de Hautepenne.
— Dnus Joannes de Harduemont.
— Dnus Wilhelmus de Eldris.
— Amelius advocatus de Kemexhe.
— Bertrandus de Leers.
— Gerardus de Beerses.
— Arnoldus de Corswaremme.
— Engelbertus de Marka.
— Petrus de Blehein.
Godefridus de Blehein.
Bauduwin de Monjardin.
Louwi sire de Harsei.
Johan li Pollens.
— Jo. Bulauwe.
— Mess. Jouffroy de Blehein.
Mess. Wilh. de Horion.
Mess. Rause de Slachien.
Mess. Rause de Lammines.
Mess. Godef. de Ville.
* Johannes de Graas.
* Arnoldus de Oreilhe.

COMITATUS LOSSENSIS.

* Dnus de Borne.
Evrardus de Marka Dnus de Lummaing.
Dnus de Heers.

Dnus de Dypenbeke.
Theodericus de Sprolant.
Arnoldus et Wilhelmus. } de Steyvoert neve
* Wilhemus de Elderen.
Adam de Kerkem.
Dnus Johannes Dnus de Duras.
Dnus Wilhelmus de Duras Dnus de Oerdingen.
Adam de Chiprenau.
Ludovicus Dnus de Horpale.
Gilbertus de Berlenges.
Dnus Joannes Dnus de Bilrevelt.
Dnus Godefridus eius frater Dnus de Grazen.
— Johannes de Jonchout.
— Johannes de Gochoncourt.
— Dnus de Pyterseym. } neve.
— Dnus de Steyn. }
— Dnus de Elslo.
— Dnus Johannes de Donc.
Johan de Rynesteyn.
* Henricus Gudeghoven.
* Joh. Gothem.
* Ghis. Guetshoven.
* W. Proefst.
* Joannes de Az Dnus de Lantwyc.
* Joannes de Montenaken.
* Dnus de Hamalia.
* Dnus de Dyest.
* Dnus Mathier Dnus de Hamme.
* Hr Aernt van den Wyer.
* Hr Roebert van Loevene.
* Engelbert van der Marcke.

Jos. Habets.
Président de la Soc. hist. du Limbourg.

NOTICE SUR UNE LAMPE A TROIS BECS

DU MUSÉE DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIEGEOIS.

Parmi les nombreux objets récemment acquis par l'Institut archéologique liégeois, figure une lampe romaine à trois becs, présentant un sujet du plus grand intérêt. En l'examinant, nous nous sommes rappelés un savant article publié dans les *Annales de la Société des antiquaires du pays rhénan*, par M. L. Urlichs. Une simple vérification nous a convaincu que la lampe décrite par M. Urlichs était semblable à celle de notre Musée, et nous avons sollicité la permission de traduire cette étude sérieuse pour les *Annales de l'Institut archéologique liégeois*. L'autorisation nous ayant été accordée, nous nous hâtons de donner à nos confrères une traduction aussi exacte que nous avons pu la faire. L'article de M. Urlichs était accompagné d'une planche reproduisant fidèlement la lampe dont il s'agit *(Jahrbücher des Vereins von Alterthums freunden in Rheinlande*, t. IV, p. 189*)*.

LE SCULPTEUR A L'OUVRAGE.

« La lampe représentée planche IV, de grandeur naturelle, » est en terre cuite et fit autrefois partie de la collection de M. » P. Leven, à Cologne. Elle provient de la grande construction » sur le mont de Tusculum qu'on a coutume, et peut-être à bon » droit, de nommer la maison de campagne de Cicéron. (Nibby » *Analisi della carta de' dintorni di Roma.* Roma 1837, 8 vol., » t. III, p. 332 et suiv.). Je ne sais quand elle fut trouvée ni » quand on l'apporta en Allemagne ; M. Leven l'avait acquise à » Gotha. Elle est de bonne pâte et se termine par trois becs » (trimyxos). La conservation en est parfaite. On reconnaît aisé- » ment la jonction de la partie supérieure, cimentée à la partie » inférieure, et l'ouverture servant à verser l'huile. Les trois » becs noircis gardent des traces de service. Les ornements » ainsi que le travail du médaillon central, surtout dans les » nuds, sont médiocres et indiquent une époque basse et une » fabrication rapide. Le sujet représenté est au contraire fort » remarquable, se rencontrant très rarement ; rien en effet » n'est moins fréquent que de voir les anciens artistes au tra- » vail. Les sujets mythiques de l'art eux-mêmes ne sont pas » communs, et les objets d'art représentant la tâche quotidienne » sont encore bien moins répandus.

» Nous voyons un homme âgé, de physionomie ordinaire, les » cheveux et la barbe touffus et en désordre, les hanches ser- » rées par un vêtement court, assis sur un siége bas et tout à » son travail. Le ciseau dans la main droite, le marteau dans la » gauche, sembleraient être une erreur causée par l'oubli du » renversement produit par le moule, si une gemme repro- » duite par Ficoroni (*Gemm. ant.* II, 5) ne représentait aussi » un sculpteur tenant le marteau de la main gauche et le ciseau » de la droite. L'homme est un sculpteur ou un tailleur de » pierres ; il est peut-être gaucher, ainsi que l'on représente

» souvent Vulcain, dieu protecteur de ces artistes. Dans une
» attitude semblable, et seulement plus vêtus (Exomis? *Muller.*
» *Ildb.* § 336), nous voyons, outre Vulcain, les quelques artistes
» mythiques de l'antiquité, exécutant leurs chefs-d'œuvre :
» Prométhée travaillant (*Bartoli. Lucerne sepolcr. tav. l.*); Epeus
» construisant le cheval de Troie ; Typhon charpentant le
» navire Argo ; Dédale sur le célèbre bas-relief du Musée
» Albani (*Zoega. Bassir. tav.* 44 — *Beschreib. v. Rom.* III. 2.
» 492); une autre représentation de Dédale, donnée par Winc-
» kelmann (*Mon. Inéd. N.* 95).

» Sauf sur le bas-relief de Q. Lollius Alcamenes (*Zoega. Bassir.*
» *tav.* 23) difficile à expliquer à tant d'égards, les artistes sont
» d'ordinaire légèrement vêtus, et même nuds dans les repré-
» sentations de leur vie quotidienne, lorsqu'on les figure à
» l'ouvrage. Il n'existe, du reste, qu'un bien petit nombre de
» ces représentations. L'une des plus remarquable est l'atelier
» de fondeur en bronze, sur la coupe du Musée de Berlin publiée
» par Gerhard (*Trinksch. d. Berl. Mus. Taf.* 12 *und* 13). Voyez
» aussi les ouvrages cités par Muller (*Ildb.* § 310. I.) : *Winckel-*
» *mann. OEuvres* I. *Taf.* II. *Museo Borbon.* 1. 53 (et non 83).
» *Ficoroni. Gemme ant.* II. 5. 6. *Lippert. Dactyl. Suppl.* II.
» 388. *Fabretti. Inscript.* VIII (et non V) 102. Enfin, un sujet
» très-analogue est représenté sur un camée du Musée de
» Naples, où l'on voit un homme nu et barbu occupé à fabriquer
» un vase de bronze.

» Notre artiste sculpte un masque colossal, dont il a déjà ache-
» vé la face. Le masque est posé sur deux supports de hauteur
» inégale, et l'ouverture de la bouche donne à ce visage une
» expression sévère. Le diadème qui orne le front et la coiffure
» triangulaire qui se dresse au-dessus (ὄγκος δέ ἐστι τὸ ὑπὲρ τὸ
» πρόσωπον ἀνέχον εἰς ὕψος λαβδοειδεῖ τῷ σχήματι *Pollux.* IV. 8. 133.)
» indiquent un masque tragique ; tandis que les boucles symé-
» triques et élégantes du chignon annoncent une tête féminine,

» peut-être la muse tragique elle-même. Les cheveux sont tracés grossièrement, indiqués seulement par des traits transversaux qui coupent la bande descendant jusqu'à terre, on n'y reconnaît des cheveux qu'en les rapprochant des *Larv. scen. de Ficoroni tav.* 51. 4. Ainsi que le prouvent plusieurs pierres gravées de l'œuvre de Ficoroni, et ainsi que le dit Winckelmann (*Monum. Ined. ad Nro.* 189), on voit ici que les masques couvraient non seulement la figure, mais toute la tête de l'acteur.

» La matière première et les dimensions de notre masque démontrent qu'il n'était pas un masque scénique. Il y avait des masques destinés à des usages très-divers, ainsi que l'enseigne Böttiger (*Kl. Schr.* III. p. 402 et suiv.). Sans parler de ceux qu'on employait dans les bâtisses comme ornements, on s'en servait principalement encore comme reliefs à la clef des arcs. On peut ranger dans cette catégorie les têtes des différentes divinités trouvées dans l'amphithéâtre de Capoue. On plaçait des masques aux angles des sarcophages. D'autres étaient disposés en cercle autour de colonnes et ailleurs, soit pour rappeler le service des théâtres, soit comme talismans contre des influences funestes, ou étant consacrés à Bacchus comme emblèmes de ses fêtes. Des masques de ce genre sont reproduits dans *Montfaucon Ant. exp.* 1. 2. *pl.* 163, V. I. *pl.* 74. *Ficoroni tav.* 38, 39, 42, 65, 66, 72, 77, 81. *Winckelmann Sendschreiben über die herculaneischen Entdeckungen* § 82. *Zoega Bassir tav.* 24. *Mazois. Ruines de Pompeï, pl.* IX. I. *Beschreibung von Rom.* III. 2. *p.* 472, 473, 476. Lorsque nous trouvons dans le bas-relief reproduit par Zoega, le masque tragique posé seul sur un piédestal et servant à caractériser le poëte assis auprès, il nous est permis de conclure que le masque représenté sur notre lampe était destiné à être posé isolément, soit pour annoncer des représentations théâtrales dans un édifice public ou dans une maison privée, soit pour

» rappeler les études poétiques en décorant la demeure ou en
» ornant le tombeau d'un poëte.

» L. Urlichs. »

L'étude si complète de M. Ulrichs sur le sujet de notre lampe, nous dispense de toute description, car l'identité des deux représentations est complète.

A notre grand regret, il ne nous est cependant pas possible de croire que notre Musée possède la lampe décrite par M. Ulrichs. Le sujet est exactement le même, le dessin de la lampe et les ornements sont identiques, mais nous craignons de n'avoir qu'un moulage habile, une copie fidèle du monument décrit. La terre de notre lampe, au lieu d'être brune et de présenter l'aspect d'une forte combustion, est grise et semble à peine cuite. Les becs n'offrent nullement les traces d'usage mentionnées par M. Urlichs. Quant aux provenances, il ne nous a pas été possible de remonter bien haut pour élucider nos doutes (1). Les lampes en terre ont depuis longtemps déjà été l'objet de contrefaçons très-nombreuses, et force sera peut-être de nous résoudre à ne posséder qu'une copie exacte d'un monument dont la décoration offre un intérêt très-sérieux.

Si les malheurs d'autrui consolent, ce palliatif ne nous fera pas défaut. La lampe décrite par M. Urlichs a elle-même inspiré des doutes très-sérieux à ce savant, et il a émis quelques soupçons relativement à son authenticité. Elle faisait partie du célèbre cabinet de M. Leven à Cologne et avait, paraît-il, été acquise à Rome, place Navone (*Jahrbücher*, *v.* VI, *p.* 404). M. Janssen, le savant conservateur du Musée de Leyde, signala à

(1) Lorsque le Musée a acquis cet objet avec un grand nombre d'autres, il lui a été affirmé que le lot provenait du cabinet de M. Driesen, archéologue à Tongres. Nous nous sommes vainement adressé à ce confrère en archéologie pour élucider nos doutes par des détails de provenance, il n'a pu lui-même mener à bonne fin l'enquête qu'il a bien voulu faire au sujet de l'origine de notre lampe.

M. Ulrichs une lampe identique possédée par ce musée hollandais. Plus tard, M. Urlichs découvrit encore un autre exemplaire de la même lampe dans un cabinet d'Anvers, celui de Mlle Herry. Ces coïncidences amenèrent une note insérée dans les Annales de la Société de Bonn (*Jahrbücher* XXV. *p.* 25). M. Urlichs semble disposé à refuser l'authenticité à tous ces monuments similaires. Il faut cependant remarquer qu'en elle-même la lampe de Cologne semble n'offrir prise à aucune objection sérieuse, et la présence de reproductions plus ou moins habiles ne peut lui être opposée. La lampe d'Anvers doit être rejetée, dit M. Urlichs, à vue de sa terre d'un ton grisâtre ; il est probable que c'est celle qui appartient aujourd'hui au Musée liégeois. L'histoire de la lampe de Cologne est fort difficile à retrouver. D'après une note qu'a bien voulu nous communiquer le savant archiviste de la Société des antiquaires du pays rhénan, M. Freudenberg, le riche cabinet de M. Leven a été vendu publiquement vers 1847 et les objets dispersés en divers pays. Il y a quelques jours cependant, en étudiant les antiquités conservées au Musée de Compiègne, nous avons retrouvé la lampe à trois becs représentant le sculpteur taillant un masque monumental, et nous avons pu nous croire en présence de l'ancien monument de la collection Leven. Terre brune et d'une apparence bien authentique, trace d'usage aux becs, tout est conforme à la description donnée par M. Urlichs. Malheureusement cette collection provient d'un legs, et malgré toute la complaisance du conservateur, M. De Marsy, il ne nous a pas été possible d'identifier par une provenance certaine l'objet dont il s'agit. *Adhuc sub judice lis est !*

Eugène M. O. Dognée.

LISTE D'OBJETS ENLEVÉS DE LIÉGE EN 1468

par les soldats de Charles-le-Téméraire.

Le sac de la ville de Liége en 1468 par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, est resté célèbre à cause de la cruauté inouïe avec laquelle furent traités les habitants de cette malheureuse Cité. Plusieurs écrivains contemporains, Angelus de Curribus Sabinis, Henricus de Merica, Theodoricus Pauli, Adrien de Veteri-Busco, Piccolomini, se sont appliqués à décrire dans leurs plus horribles détails les scènes barbares dont ils avaient été témoins ([1]). Il suffit de rappeler ici, pour l'objet qui nous occupe, que rien de ce qui pouvait être emporté n'échappa à la rapacité des pillards : les ornements des églises, l'or, l'argent et les bijoux des particuliers, les livres, les meubles, les objets d'art, les cloches, le plomb des toits, le fer des demeures, le marbre des tombeaux, tout fut enlevé et transporté hors du pays. La perte que subit Liége dans cette circonstance est inestimable si l'on songe que cette Cité, alors riche, industrieuse, l'Athènes de la Gaule Belgique ([2]), peuplée dit-on de 120,000 habitants, fut pendant trois jours livrée à la fureur avide de 40,000 soldats Bourguignons. L'histoire ne peut assez flétrir la mémoire des princes qui ont abusé de leur pouvoir pour ordonner ou per-

([1]) L'historien moderne qui résume le mieux leurs différents récits est M. le baron de Gerlache dans son *Histoire de Liége*, 2e édit. 1859, p. 293 et 294.

([2]) Ferd. Henaux, *Histoire du pays de Liége*, t. II, p. 63.

mettre de pareilles horreurs, et leur nom ne doit passer à la postérité que chargé de la haine des peuples qu'ils ont opprimés et dont la malédiction les poursuit dans leur tombe plusieurs siècles après leur mort. Ne déplorons-nous pas encore aujourd'hui la perte de ces livres rares, de ces documents précieux, de ces objets antiques, vases, statues, meubles, etc., qui enrichiraient nos bibliothèques et nos archives, orneraient nos musées, et nous initieraient plus intimement à l'histoire de nos ancêtres ?

Les annalistes ne nous apprennent pas ce que devinrent toutes ces richesses. Adrien seulement assure que le bâtard de Bourgogne, auquel Charles, son frère, avait abandonné ce qui se trouvait à la trésorerie de Saint-Lambert et tous les joyaux de cette église, les fit transporter à Maestricht (1). Le reste fut dispersé et comme dit laconiquement Angelus :

. . ad Burgundas illud dimittitur oras (2).

Chaque pillard de cette nombreuse armée, qui comptait des habitants de tant de pays divers, emporta le fruit de ses rapines dans son village, de façon que toute la Belgique actuelle et une grande partie de la France regorgeaient d'objets liégeois.

On peut en juger par le tableau ci-après, que nous publions d'après l'original conservé aux archives de l'État à Liége (3). Ce document ne porte aucun titre, mais les dates que l'on rencontre en note attestent qu'il se rattache au sac de 1468. Rien ne nous indique à quelle occasion ou pour quel motif cette liste fut dressée ; voici la conjecture qui nous paraît la plus probable :

Adrien nous apprend que deux mois après le pillage, les

(1) Martène et Durand, *Amplissi ma collectio*, t. IV, p. 1344.

(2) *Ibid.*, p. 1379.

(3) Registre n° 866, faisant partie des archives du Conseil privé. La couverture en parchemin est un diplôme de Louis de Bourbon dont nous avons donné l'analyse dans le *Bulletin de l'Institut*, t. VII, p. 523. Le manuscrit n'étant pas facile à lire, nous nous sommes servis fréquemment de points d'interrogation.

églises de Liége étaient encore tellement dénuées de tout, que les prêtres furent obligés de célébrer les offices sans ornements, sans livres, sans calice (1). L'argent leur faisant défaut pour en acheter de nouveaux, ils nommèrent une commission chargée de rechercher et de racheter à bas prix ce qu'ils pourraient découvrir entre les mains des pillards. C'est le résultat de cette recherche qui serait consigné dans notre document. On peut croire qu'une pensée patriotique animait aussi les promoteurs de cette mesure puisqu'on y voit figurer des objets de toute espèce, sacrés et profanes.

Il serait bien difficile de dire, après un laps de temps de plus de trois siècles, si tout ou partie des articles qui figurent dans ce tableau fut récupéré (2). La publication que nous en faisons servira peut-être à s'en assurer. Elle peut avoir aussi pour résultat d'assigner à l'un ou l'autre objet figurant dans une église, un musée ou chez un particulier, une origine jusqu'alors ignorée, et peut-être provoquer une restitution.

Le huitain suivant se trouve, comme épigraphe, sur le premier feuillet du cahier.

Homme mortel, char de fleve nature,
Viande aux vers, plaine de glore vaine,
Ymaige pointe de couleur qui peu dure,
Tout aveugle en plaisance mondainne;
Avise toy, unne foys la sepmainne,
Et pense bien que tu dois devenir
Et ou tu vas, car ta vie te mainne
Les yeulx bendés, vers ta fosse morir.

(1) *Ampliss. collectio*, p. 1345.

(2) Quelques ajoutes que l'on remarquera dans le texte semblent indiquer que la restitution eut lieu immédiatement.

PAIS DE PICARDIE.

Douay. Hennin Lietart, delez Arras. Ung nommé Hubert, archier de monseigneur le duc, at unne chappe ou casure de drap d'or dont lez offrois (?) sont d'apostelles atout trois ymaiges derrière.

Douay. Monss. de Mingoval, demorant delez Anchin, at pluisseurs joiaulx.

Idem. Guerardin, serviteur à monss. le prevost de Liége, at unne relique de saint Jehan.

Idem. Mondit seigneur le privost siet ung compangnon qui at unne belle chappe.

Brulle delez Douay (1). En l'egliese de Brulle y at ung confanon.

Eschallons (2). Le curé d'Eschalons at unne belle chappe.

Rasse (3). En l'egliese de Rasse y at ung palle.

Anchin. A l'ostel de l'oste d'Anchin y at lassiet certains ornemens.

Brulle. Les mambours de sainte Barbe ont ung calice.

Orchies delez Douay. Le maistre d'escolle d'Orchies siet pluisseurs aians des biens des eglieses de Liége.

Orchies. Miquelot du Bres et Hector le Cat de Orchies ont eu unne Notre-Damme d'argent des eglieses de Liége.

Berchut (4). Monseigneur de Berchut at eu pluisseurs reliques de Liége.

Hapre delez le....(5) Un nommé le Cure at eu pluisseurs ornemens et reliques.

Douay. Jehan Brigade, archier, at pluisseurs ornemens de Liége.

Lalaing. Messire Anthoine de Lalaing at ung anchensoir d'argent à trois ressertes (roffertes?).—Item ung drap de saint

(1) Bruille-lez-Marchiennes. (2) Escaillon. (3) Raches. (4) Bercu. (5) Haspres.

Jehan Ewangeliste donné a l'egliese par maistre Bertoul. — Item des cusins, des courdinnes, les rolertes (?) de saint Jehan à pendre les cloches, et doibt comme il dit, dix escus pour ung baston d'argent par lui vendu , etc. ; et at aussi des nappes d'autel.

Arras et la entour. Nota. Primo de faire conclusion par le lieutenant de la matère Jehan de Leuze. — Item doit ledit Jehan pour ung adjornement x aidans.

Carency. Monss. de Carenci at des livres de Robemont et autres ornemens.

Voghetinne (1). Deux compangnons de Voghetinne ont eu deux calices, nommés Poucher et l'autre Capelle.

Arras. Mémoire de parler a Jaquemart du Long-courtil, fourier de monseigneur de Contay, pour deux compengnons nommés Huchon et Saudron, qui ont eu les ornemens et joiaulx de saint Servais à Liége.

Idem. Johan Gosson at achecté ung plat d'argent d'egliese a Robert d'Ocoche.

Nota. Mesire Jacques du Bos, chevalier, at pluisseurs joiaulx et livres, etc.

Arras. Flourent de Pois at pluisseurs livres des eglieses de Liége et at ung catholicon.

Idem ou Frenin. Marquet Judas, de la compaignie monss. de Habart, at pluisseurs livres des eglieses de Liége, comme dit Jehan de Lannoy.

Nota. Cadet, filx à monss. de Cambrin, demourant à l'ostel monss. le Bastart, at deux calices et ung brach d'argent, comme dit Constan de Lannoy, escuier à monss. le Connestable.

Arras. En l'egliese saint Vincent et autres eglieses d'Arras y at pluisseurs aubes et amis.

(1) Cet endroit est inconnu, même à M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Soc. des Antiquaires de Picardie, qui a bien voulu me fournir plusieurs indications.

Hedicourt delez Bappammes (1). Mesire Piere Herangière, demourant a Hedicourt, at ung calice.

Convenat (2) *delez Bappammes*. En l'egliese de Convenat (?) sont certains ornemens des eglieses de Liége. — Item le procureur de Bappammes at deux corporaulx.

Languicourt (3) *delez Bappammes*. Le tawernier (?) de Languicourt at unne chappe ou chasure laissie a son hostel en gaige.

Vinacourt (4) *delez Dourlens*. En l'egliese de Vinacourt at pluisseurs ornemens, comme bin siet Pierre Andrier illec demorant.

Aux Hostaux (5) *delez Dourlens*. Monss. des Hostaux at pluisseurs. ornemens des eglieses de Liége.

Nota. Ens eglieses de Ranssart, Audinffer, Hebuterne, Berle et Moncrobos (?) sont pluisseurs ornemens des eglises de Liége.

Delez Bappammes. Ens églieses de Malle, Archonnellet, Sally, Busquoi, Hebuterne, Grancourt, Pix et Courcellez, delez Bappammes y at pluisseurs ornemens.

Saint Pol et là entour. Le seneschal de saint Pol at aucunnes casures et autres ornemens.

Evesque de Tibauville. (6) Monss. de Tibauville at des livres de Sainte Crois.

Cambray. Le bastart de Saveuzes at ung livre des Cornillons.

Nota. Item delez le marchiet de Cambrai y at ung peltier qui at ung livre des coustummes de Liége, de quel il voeult avoir deux florins (sous ?), et mémoire de le racheter.

Entre Cambrai et Saint-Quentin. Fontainnes, seigneur temporel de Villeir le Guillain, at pluisseurs calices.

(1) Hendicourt.
(2) Inconnu.
(3) Inconnu.
(4) Vignacourt.
(5) Aux Autheux.
(6) Inconnu.

Eschaudenure (1) *delez Cambrai*. Hughet de Griboval de Eschaudenure at ung calice de saint Remacle en Liége.

Abbeville. Les cloches de saint Christofle de Liége sont à Abbeville.

Idem. Le prieur de saint Pierre d'Abeville at certaines chappes de la première année (?), comme dit monss. d'Amiens.

Senghin (2) *entre Lille et Tournay (?)*. En l'egliese de Senghin y at ung messel vendu par Chistofle le Charpentier pour la somme de xxvj livres.

Au chemin (?) *d'Abbeville et Dammes* (?) *Belloy*. L'abbé et couvent de saint Piere ont achaté ung calice de Liége au curé de Belloy, et at le dit curé pluisseurs ornemens.

Lille, *Laleur*. Ung de ceulx de Halwin, demourant avoec monss. de Fiennes, at ung calice de Liége.

Idem. Item ung nommé Franchois le Boidin, demourant à Erquinghehen, at ung breviaire de saint Linart.

Fliers. Jehan d'Aurin, demourant à Flers, at la Bible de saint Jacques, à lui donnée en garde de par son filz, serviteur à monss de Bossut.

Lille. Johan le Pruvost, demourant delez saint Meurice, ont ung calice et certains livres des Escoliers, pour lesquels demandent certain argent.

Aixch (3) *entre Lille et Tournay*. En l'égliese de Aixh y at ung messel vendu par Christofl le Charpentier pour la somme de xxvj livres (restitué est St.-Johan). (*)

Laleur. En l'égliese de Riquebourg, delez le venties (?), y at ung calice, comme dit Jehan de Rauquieres.

Borghelle (4) *delez Senghin*. En l'égliese de Borghelle y at unne

(1) Escandoeuvre.
(2) Sainghai.
*) Les paragraphes marqués d'une astérique sont biffés dans le ms.
(3) Aix.
(4) Bourghelles.

chappe, ung conffanon, et le seigneur dudit Borghelle at deux bonnes chappes dont pour l'une at refusé 1 livres.

Idem. Item en la dite ville y at ung nommé Mynnet qui at vendu à Tournay à monss Jacques Coterel unne chasure et deux tourniques pour xv escus et aultre part pour bonne valeur.

Lille. Les mambours d'ung villaige delez Lille ont promis rendre à monss. d'Estrées certains ornements des eglieses de Liége (*).

Idem. Anthoine de Vilers at ung calice, comme dit Jehan des Gardins d'Arras.

Idem. Guillaume l'orfèvre, demourant delez Roubais, at ung calice venant de Templenne.

Florée (?) (1) *delez Lille.* En l'egliese de Florée y at pluisseurs ornemens.

Nappes (2) *delez Lille.* En l'égliese de Nappes y at pluisseurs ornemens. (Restituerunt mamburni 1 calice, 1 chasure, 1 tunique (?) et 1 livre de passion) (*).

A Lezenne près de Lille. En l'egliese de Lezenne y at pluisseurs ornemens. (Restituerunt iiij chapes) (*)

Mouvaulz entre Lille et Tournay. Pieret Roussel at vendu pluisseurs chasures à Tournay.

Lille. Item monss. de Bauffremez at ung livre lequel at promis de restituer. (*)

Idem. Item Pierre des Fontainnes, viwarier, at achaté pluisseurs ornemens d'eglieses.

Idem. Nota de demander au sergant de Lille l'argent qu'il at receu en la présence des eschevins.

Idem. Mesire Andrieu, chapelain de Notre-Dame de saint Piere de Lille, at trois aubes.

Idem. Mémoire de demander à monss. le trésorier s'il a riens

(1) Forest.
(2) Annapes.

receu puis le partement de Wasix et de lui parler du messel estant es mains de monss. le gouverneur.

Idem. Item mémoire de reporter la chappe de Alardin de Marchenelles et de lui parler d'ung livre de Dinant. (*)

Nota. Mesire Phelippe de Cohen, chevalier, at ung calice de saint Martin. (Restituereent S. Joh.) (*)

Lille. En l'egliese de saint Sauveur y at certains noirs ornemens de Liége, donnés par Jehan Chierer et son frère.

Idem. Item mémoire de faire prendre les trois cloches estant es mains de Jehan Chierer, appartenant à l'egliese saint Hubert, à Liége.

Warneston (1) *delez Lille ou Laleur.* Jaquinet et Jacotin Comintoir frères, ont vendu deux cloches à Gand. Item ont lesdis vendu pluisseurs livres appartenans aux eglieses de Liége.

Fretin delez Lille. Mesire Amelh (?) de Fretin, chevalier, at pluisseurs ornemens et calices. Item en l'egliese de Fretin sont pluisseurs ornemens des eglieses de Liége.

Wambrechies. En l'egliese de Wambrechies y at pluisseurs ornemens.

Lorme (2)(?) En l'egliese de Lorme delez Lille y at pluisseurs ornemens.

Lille de prima armata. En la chapelle saint Nicolai de saint Meurice y at ung enchensoir d'argent et ung calice venant des eglieses de Dinant.

Lille. Item Mahieu de Buissons, merchant, at eu deux plats d'argent.

Sanctes. (3) Monss. de Sanctes at pluisseurs livres des eglieses de Liége.

Croix delez Lille. Jaques de Croix at deux livres de Liége pour lesquels veult avoir ung f. de R.

(1) Warneton.
(2) Lomme.
(3) Santes.

Laleur. Jehan de Ranquieres at certains ornemens des eglieses de Liége.

Laleur. Willeme des Lobes, demourant ale Ventheis, at pluisseurs ornemens des eglieses de Liége.

Laleur. A Radinghehen, à Formelles, ale Capelle-grenier et ale Venthies y at pluisseurs ornemens des eglieses de Liége. Et mémoire de faire adjorner a deswagier les serviteurs (?) de mon frère pour chacun xiiij livres. Item doit le père d'ung compangon d'Entières, qui fut avec mondit frère, vij livres.

Lille. Gantois de Lille at ung bon messel par lui achaté a maistre Renier dele Bor.

Habourdin. (1) Haquin Sohier et Francet, filz du curé de Habourdin, ont ung calice. Item le curé dudit Habourdin at un calice.

Lille. Item monss. de Formelles at ung bon messel.

Maricque (2) (?) *lez Lille*. En l'egliese de Maricque, au chemin de Courtray, at ij chandeliers et autres biens des eglieses de Liége. Nota : 1 stapilr (?)

Tourquoy (3) *entre Lille et Courtray*. En l'egliese de Tourquoy at 1 chappe, une chasure et autres ornemens, donné par Hacque et Polet.

Parenchy (4) *en Laleur*. Item en l'egliese de Parenchy y at certains livres, c'est assavoir ung messel et ung autre.

Lilers (5). Jacotin le Carpentier, de la compaingnie mess. Phelippe de Crevecuer, at unne bible de saint Pol et demeure à Lilers delez Abeville.

Bethunne. Les religieux observans delez Bethunne ont certains livres et ornemens de Liége ; et nota de savoir a Martin de Baudart s'il at riens receu.

(1) Haubourdin.
(2) Marquette.
(3) Tourcoing.
(4) Parenchies.
(5) Lillers.

Hesdin et la entour. En l'egliese de Fouves, entre Hesdin et Monstreul, sont certains ornemens et livres des eglieses de Liége.

Idem. Item en l'egliese de Notre-Dame de Hesdin est le confanon de l'egliese saint Thomas de Liége, comme appert par certification des mambours de Liége.

Idem. Item Gilles l'orfèvre at confessé avoir eu ung calice, etc. Johan Drie, frère à Guillaume Drie, at ung calisse.

Walois (1) *delez Hesdin.* Deux compangnons de Walois ont eu ung calice d'or de Liége.

Frechin (2) *delez Hesdin.* Le curé de Frechin at deux chappes a lui données par mesire Galois de Crequi.

Beaulrains (3) *delez Frechin.* Item Rigault de Crequi at deux coulompnes de saint Jehan Ewangeliste.

Hesdin. Gilles de Scrasmaros at unne ymmaige d'argent de saint Pol.

Amiens. Monss. de Crivecuer at le tasseau de saint Jehan ou Colart le rendit. (?)

Item at le chandeler de l'egliese de Loz-le-Chasteau et pluisseurs autres ornemens.

Item Piere Canguer, clerc dudit bailli, at receu xxx livres pour certains ornemens des eglieses de Liége.

Item frère Michiel, de l'ordre des Prescheurs, at des ornemens a lui delivrés par monss. de Moreul.

Item en l'egliese saint Nicolai d'Amiens y at une relique de Liége. (Cr... fecerunt restituere).

Amiens. Anthoine le Vert et Huet Offroy, serviteurs à monss. de Crivecuer, ont pluisseurs ornemens des eglieses de Liége. Willemme le Broudenoer, vendeur, at vendu au lendi (?) à Paris pluisseurs ornemens des eglieses de Liége.

(1) Inconnu.
(2) Fressin.
(3) Beaurain.

Amiens. Frère Piere, maudier de l'ordre des Prescheurs, siet ung qui at ung calice lequel il voeult rendre.

Bannelles et Cour (1) *delez Amiens.* Jennet de Beliques, demourant à Bannelles, et Pierekin de Neraies, demourant à Cour delez Lulli, ont des calices de Tileur delez Liége. (Soient adjournés).

Amiens. Monss. de Banaer, chevalier, frère à monss. d'Amiens, Jehan de Hecourt, nepveu dudit seigneur de Banaer, et ung nommé mesire Nicolle, chapelain aux susdis (lequel mesire Nicolle est, comme l'on dit, chappelain ou chanone d'Amiens) ont eu les livres et joiaulx de l'egliese de Corterschem au païs de Liége, et les susdis prinrent a presonnier le doien dudit Corterschem.

Peronne. Item Buffardin, recepveur de Peronne, a certaines chappes. Item Gilles le Sur, orfèvre de Peronne, siet ung qui at chine ou sies calices, et lesquelx il at vendu à Miens (?) ou à Corbie.

En l'egliese des Cordeliers de Peronne y at une relique de l'egliese saint Andrieu de Liége, ung grant et viel breviaire d'egliese et pluisseurs autres livres de droit, comme a fait nuntier au curé de saint Andrier ung nommé frère Art van Colen.

Boullencourt (2) *delez Mondidier.* En l'egliese de Boullencourt y at pluisseurs ornemens de Liége.

Grivainnes (3) *delez Mondidier.* Le curé de Grivainnes at pluisseurs ornemens des eglieses de Liége.

Roye. Willemet Garde, cordouanier de Roye, Hattenier et Hacquet Loire, demourant à saint Marc, Brunet et Pirotin Durant, demourant à Boulongne le Crasse, doivent chacun xiij aidans pour le drap de saint Pol.

Huchon le Carpentier at promis de paier à mon frère pour ung baston d'argent xiiij aidans.

(1) Inconnu.
(2) Bouillencourt.
(3) Grivesnes.

Item Bauchet d'Obygni at ung reliquiaire.

Lihons. A demi lieue près de Lihons y at unne chasure faite d'ung badekin.

Delez Dourlens. Bertancourt. Wargnies. Le seigneur de Wargnies at pluisseurs ornemens des eglieses de Liége.

Dommarque (1) *delez Bertancourt.* Monss. de Dommarque at pluisseurs ornemens de Liége.

Erin delez Blangi en ternois. Lois et Jaques de Coucy, de la compangnie du four'er monss. de Crivecuer, ont les ornemens et joiaulx de saint Gilles delez Liége.

Waucelles (2) *delez Encre.* Colart Andrien de Waucelles at deux confanons et pluisseurs ornemens.

Rencheval (3) *delez Encre.* En l'egliese de Rencheval y at trois casures.

Dourlens. (4) En l'egliese de Dourlens y at pluisseurs ornemens.

Delez Dourlens. Monss. de Bavair, frère à monss. d'Amiens, at pluisseurs livres des eglieses de Liége.

Frankeville delez Bertancourt. En l'egliese de Frankeville y at unne ciboire d'argent venant de Liége ou de pais.

Boulenois. Picardie.

Terwanne. (5) Ung nommé Lanslot, demourant à Terwanne ou a Frugis (?), at ung graduel de saint Jehan Ewangeliste et est entur volume. (Restituerum vers'tim (?) II nobles vj fl.) (*).

Terwanne. L'oste du Pauwon at certains livres et ornemens. (Restituerunt un missel et une relique de regent (?) (*).

(1) Domart en Ponthieu.
(2) Wauchelles-lez-Anthie.
(3) Raincheval.
(4) Doullens.
(5) Thérouanne.

Faukenberghe delez Terwanne. En l'egliese de Faukenberghe y at pluisseurs ornements de Liége.

Nota. Martin de Fretin at pluisseurs joiaulx de saincte Crois.

A la Mot (1) *enprès Rie* (Rue ?) *et le Crotois.* Ung gentil homme nommé Rouloff at pluisseurs joiaulx de saint Pol et ung missel, lequel lui veit prendre mesire Lion de Baest.

Saint-Omer. Jaquet, palfrenier au bailli de Saint-Omer, at unne chappe de rouge vlours.

Saint-Omer. Item ung nommé Guillaume et Jaquet Bruset ont vendu quatre cloches pour quatre couronnes.

Idem. Jehan Courtois de saint Omer at pluisseurs livres des eglieses de Liege.

Terwanne. Mesire Moulet de rente (?) at pluisseurs livres de Liége et autres ornemens.

Devene (2) (?) *delez Boulongne.* Le curé de Devene at pluisseurs livres des eglieses de Liége, comme dit maistre Jehan de la Bouverie.

Journy delez Terwanne. Monss. de Journi at pluisseurs ornemens.

Cuhen (3) (?) *delez Journi.* Piere le Barbier, serviteur à monss. de Journi, at pluisseurs livres et joiaulx.

Delez Terwanne. Mesire Galois de Crequi at les columpnes et ornemens de saint Ewangeliste.

Aire. Mesire Phelippe de Cohen at ung calice de saint Martin. (Restituit S° Joh.). (*)

Bacqureul (4) *emprès Boulongne.* En l'egliese de Bacquereul at une très belle crois et meult riche ut dicitur de St Pol donnée (?) par le maieur d'Olois.

Fringes et le Copelle (5). Item ung nommé Jacques de la Rue,

(1) La Motte.
(2) Desvres.
(3) Cucq.
(4) Becquerel.
(5) Inconnu.

item Rausset Maubailly, item Gamot le Mariscal ont pluisseurs choses (vacat). (*)

Hainau.

Cambron. Jehan Minem de Cambron at ung livre de saint Denis, comme appert par une cédule.

Cambron. Liber epistolarum incipit : In vigilia natalis Domini ad Romam, Paulus servus episcopi Jhesu Christi. Item in dicto libro est sequentia de sancto Dionisio. Nota quod incipit : Gaude parte Grecia gloriatur Gallia patro Dionisio. Item in dicto libro est officium misse sacrosancti Sacramenti cum capitulis horare. Item est ibi scriptum quando liber fuit scriptus, videlicet anno Domini mill° ducentesimo septuagesimo septimo, per Johannem Anglicum. Item in fino libri reperitur qui serviebat in ecclesia sancti Dionisii anno Domini m° iiij lx secundo nominato Johannes Audax, cum suo suo (sic) nuncupato (?) Jo. Pistoris. Habet Johannes Minem (1).

At (2). En l'egliese d'At est la verge du bastonnier de saint Denis et ung autre joiau d'argent.

Idem. Thomas l'orfevre at confessé d'avoir achaté ung tasseau de chappes.

Chievre. Le doien de Chièvre at pluisseurs ornemens des eglieses de Liége.

At. Colart Carlier, sergant d'At, at pluisseurs ornemens.

Cambronciau (3) *delez At.* Item Jacotin le Mariscal de Cambronciau at promis à meistre Gille de Segu de paier unne somme de deniers pour certains ornemens venans de Liége.

Delez At. Le frère Guillaume de Noirmont at pluisseurs livres des eglieses de Liége.

Entre At et Enghien. Item at ung livre en une hostellerie nommé Chein (?) duquel l'ostel at payel 1 escu.

Haterege (4). Item at a Haterege ung messel a l'egliese.

(1) Les articles en petit texte se trouvent sur papier volant (cédulle).
(2) Ath.
(3) Il y a Cambron St.-Vincent et Cambron-Castean.
(4) Hautraye.

Frannes près Condet (1). Item en l'égliese de Frannes at ung calices, 1 chappe et une chasubles et autres choses.

Quensnoy (2) *le Conte delez Valenchiennes.* Les mambours du Quensnoy ont un calice de Liége venant de Beaudart Burel de Valenchiennes.

Mons. Ung nommé Wangnon, caudrelier (3), at achatté deux cloches a Ysembart, pruvost de Valenchiennes, pour trente livres, comme appert par le confession dudit Ysembart.

Le dernier jour de may lxix... Yzembart prevost, caudrelier, 1 buy (?) et lion (?).... caudrelier, accatèrent à l'oste de l'Escut de France hors la porte Cambrisienne, une cloque lequelle il revendit (?) à ung nommé Wagnon, demorant à Mons, candrelier, pour xxx f.

Jehan le Flamens, notaire (?), confesse avoir eu ung petit calisse romput pesant vij onces; et sey avoir autour d'un evangelisier qu'il a rendu, de l'argent environ de vij à viij onces; et s'a rendu une petite croix d'argent. (Receu pour les xiiij onches confessiés par ledit Johan, xxiiij livres et xxxviij gr.)

Baudart Buirel a confessé avoir ung messel, une casure, deux aubes; lequel messel il a vendu as brasseurs v escus et le casure et aubes il a donné asdis brasseurs; dist que Guillaume Cauffechie a eu ung calisse, lequel est en Quensnoit.

Idem. Ung nommé Compère de Mons, revendeur, at trois cussins de saint Denis.

Item, ung nommé Pierre, serviteur des abalestriers, at deux verdes chappes de vlours.

Nota. Item Johannes Halmart, merchant, at unne chappe bleue appartenant à l'église saint Denis avec certainnes courtinnes et cussins.

Harsi (4) *delez Mons.* Le chapelain de Harsi, serviteur a monss. Hensies de Emerges, at ung calice a lui délivré par un chapelain de saint Denis.

Jeumont entre Mons et Valenchiennes. Ung tanneur de Jeumont at pluisseurs livres des églieses de Liége.

(1) Frasne sur l'Escaut.
(2) Quesnoy.
(3) *Caudrelier*, chaudronnier.
(4) Hensies.

Mons. Monss. le bailli de Hainau at une couppe d'argent de saint Denis ; et soit mémoire de lui monstrer la certification de mess. de saint Denis.

Mons. L'oste du Rouge lion at certains ornemens à lui rendus par Jehan de Hubeaimont et damoiselle Bosquette.

Mons. Monss. de la Motte de Mons at pluisseurs livres de saint Jehan éwangéliste de Liége.

Bossut (1). Item monss. de Bossut at unne relique d'argent de l'égliese saint Andrier.

Mons. Nota. Gilain de Four at unne chasure laquelle il voeult rendre.

Mons. Jehan Pasque, hoste de l'Angle (2), at une chappe et autres ornemens de Liége.

Mons. Collart de le Loie at encore un beau messel qu'il at achaté x s.

Mons. Item, soit adjourné ung orfèvre ou bourgois nommé Fromont qui at eu ung calice.

Mons. Le curé de Saint-Germain ou les mambours ont ung calice de Liége.

Mons. Item, soit adjourné Collart l'orfèvre de Mons qui confesse d'avoir achaté des joiaulx des églieses de Liége.

Mons. Item, en l'égliese de saint Johan à la compagnie des aulbastriers, at une chappe verde, de laquelle il demandent viij fl. R. ; de saint Bertremeit.

Reu (3) *delez Mons.* En l'église de Reu est le chandeler de saint Thomas de Liége ou de saint Denis.

Gelins delez Mons. Item, en l'égliese de Gelins et en la capelle Notre-Damme du Molinet (4) à plus pres dudit Gelins, sont deux relicques d'argent appartenant aux églieses de Liége.

(1) Boussu.

(2) L'hôtel de l'Ange, à Mons, se trouvait dans la rue de la Chaussée (Note de M. Léop. Devillers).

(3) Le Rœulx.

(4) Le Moulineau, ancien ermitage à Ghlin, dont les bâtiments existent encore. (Note de M. Devillers).

Songnies (1). En l'égliese saint Vincent à Songnie at une cloche achatée par lez chanones la somme de xx livres.

Songnies. Item, à l'opital de sainte Marguerite at donné Grigore, Germa et Pierra d'Anmain deux ou trois chasubles.

Songnies. Item, lesdis ont donné à la confrairie de sainte Landrie aucuns ornemens.

Valenchiennes. Nota. Primo Johannes le Noir, orfèvre de Valenchiennes, at confessé avoir achaté ung calice pour la somme de...; et mémoire à Johannis de lui paier deux annes de ostade en valeur de deux f. de Rin.

Idem. Item, Adrian de le Valée at eu pluisseurs calices, prout fama laborat.

Item, Jehan le Drut at vendu pluisseurs calices tant à Jehan le Noir comme à aultres.

Idem. Item, les Lombars ont eu pluisseurs ornemens et livres des églieses de Liége.

Item, Guy le Rons, broudeur et casurier, at eu pluisseurs ornemens.

Cymay (2). Gilles de Quiévrain, demourant à Cymay, filzs Jehan, demourant à Cymay, at vendu ung calice à Jehan le Drut de Valenchiennes. Nota : ledit Gilles demeur avec monss. de Byevres.

Idem. Item, Juhan de Busencon at vendu a Jehan Brisebarre de l'endroit (?) a la crois de saint Denis pour la somme de cent f. de Rin ou environ.

Item, at ledit Jehan unne chappe laquelle il at promis de rendre; et at vendu deux chappes, unne de rouges vlours et l'autre de bleu vlours, moult riches, et deux pochons d'argent.

Idem. Item, mesire Olivier, curé de Cymai, at pluisseurs livres des églieses de Liége et unne table de l'ôpital le Chainne.

(3) Soignies.
(4) Chimay.

Venerabilis domine et preceptor confidentissime. Post meas humiles recommendationes, hiis enim diebus transmisi vobis quemdam cedulam deusignationem mense nostre nostri altaris sancte Trinitatis continentem, nobis spoliatam et in Cimeo existentem in manibus domini investiti loci illius, et propter repentivum retrocessum magistri Guilhelmi Segri illius latorem, non potui regulariter sed confuse vobis informare. Interim nostri religiosi et nostre religiose reduxerunt mihi ad memoriam qualiter ymago sancte Trinitatis intercisa et deaurata habetur et continetur in medio ipsius mense. Item ab uno latere ipsius mense est ymago beati Johannis Baptiste Christum baptizans, et ab alio latere est ymago Abrahe prophethe adorans tres angelos, existens in deserto, sub nomine sancte Trinitatis intercise et deaurate que (?) ipsa mensa est intus intercisa ymaginibus et ab extra cum hastronculis depicta, intus tamen deaurata parva existens. Item in uno hostronculo ab intus habetur scriptum : Te ergo quesumus famulis tuis eciam ; et in alio hostronculo reperitur eciam : Spero scriptum Te martirum candidatus. Item ab extra reperitur tranfiguratione Domini depicta videlicet Christum in nupe existentem. Quodque (?) si cedula vobis transmissa alias cavetur (?) quam prescribitur ad istam fidem plenariam et non ad illam adhibere digen... et in hac materia (?) per confratrem vestrum dominum Egidium M' poteritis servire et complacere pro illius recuperatione sicuti penissime confido, cui me recommissum faciatis. Ex Leodio xxvij mensis augusti. (signé) Frater Nicolaus, prior hospitalis sancti Mathie Leodiensis, vester totus.

Adresse : Detur domino meo Godenulio Datin, canonico ecclesie beate Marie Namurcensis preceptori confidentissimo... Au bas se trouve cette note : J'ay veu la dite table à Cymay, mais ce n'est point celle dont fait cy desseur mention. Et si plait audit prieur ladite table ij lions, le parochiens de Cymay lez donront ; sinon on le rendrat entendu que le sieur prieur le gardet en payant un bon florin à ceulx qui l'arront prinse (?).

Idem. les orfèvres de Cymai ont achaté pluisseurs joiaulx d'argent aux gens d'armes et pour ce soient adjourneis.

Ablens (1) *delez Cymay.* Madame d'Ablens doit pour certains joyaulx de saint Andrier xxxviij livres d'Artois.

Cymay. Mémoire à Cymay de parler à la femme Jehan de Busenton dit Morlet, laquelle devoit rendre aux chanones de saint Denis deux calices; et elle dit que Mafflin lez at receus. Item, at aussi ledit Viau (2) certains livres appartenans à monss. de Liége.

Beemont (3). Johan Biertrant de Beemont at un enchensoir de l'égliese saint Denis moult riche.

(1) Aublain.
(2) Le Veau de Bouzanton.
(3) Beaumont.

Item, le pruvost de Beemont at ung messel lequel il dit avoir achaté.

Item, monss. de Bellegnies, gouverneur de Beamont, at certains calices de l'égliese saint Jorge en Hesbaing et pluisseurs autres ornemens.

Item, mesire Humblot de Beaumont at ung messel des escoliers de Liége.

Maubeuge delez Mons. Thiery de Pootis at unne table d'argent de saint Estienne.

Saint-Guillain (1). Le recepveur, ou maire, ou en l'égliese, y at certains ornemens.

Quiévrain. En l'égliese de Quievrain y at pluisseurs ornemens des églieses de Liége.

Bins (2). Monss. de Lobes at promis de rendre ès mains du curé de Bins ung messel et ung calice, pour lequel calice vœult avoir trois f. de Rin.

Idem. Devant l'ostel des trois Rois y at ung aiant ung bon messel.

Item, ledit hoste siet pluisseurs aians des ornemens des églieses de Liége.

Item, les confrères de la confrairie saint Bastian de Bins ont ung calice brisiet pour lequel demandent deux escus.

Item, ung merchant de Bins, duquel ne sai le non, at dit aux Escoliers de Liége qu'il y at pluisseurs ornemens des églieses de Liége à Bins.

Carnière delez Bins. En l'egliese de Carnière y at une chasure et autres ornemens donnés par Jehan Beert et Valentin.

Gosselies delez Carnière. Item à Gosseliez y at ung antiphonaire comme bien siet l'oste du Levrier.

Baval le Chauchie (3). A Baval le Chauchie y at pluisseurs

(1) Saint-Ghislain.
(2) Binche.
(3) Bavay-la-Chaussée.

livres et ornemens estans ès mains de Jacotin le clerc et ses complices.

Ruwez (1). Item monss. de Rennes at pluisseurs ornemens des Escoliers de Liége jusques au nombre de xiiij ou xv.

Moustier sus Sambre ou Gemblout. Le recepveur de Mostier sus Sambre at deux livres des églieses de Liége.

Bins. Item, Gerart le Hestru at ung messel.

Bins. Mesire Jehan Piereman, chanone de Bins, at ung calice.

L'Espinoy delez Bins. Daniel de Lintre, chevalier, at une table et autres ornemens des églieses de Liége.

Hainau.

Avennes en Hainau. Le curé d'Avennes at ung messel venan des églieses de Liége et unne caselle, achatés par le curé ou par le doien de Christienne (2) d'Avennes.

Lestines (3) *delez Avennes.* Au monastère de Lestines y at pluisseurs reliques des églieses de Liége.

Avennes. Maistre Nicaise Plovier, prebstre, demourant à Vennes, at ung très bel mesel et l'at acheté iiij escus, donné per dictum Oliverum, investitum de Cymaco.

Avennes. A l'églieze d'Avennes ou à la confrarie de saint Jehan at ung joyaul d'argent que leur at donné mesire Phelippe de Maistaing, prisié xvij livres.

Avennes. Item en la chapelle saint Anthoine à ladite églieze at un grant candelier de kewre que donné at Herman de Ghiennes, bailli de bos, et l'at abandonné de reprendre.

Avennes. Item, Henrion de Fenain, orfèvre, at achaté ung calice de ix ou x pietres à Colart Grongne.

Près Avennes. Nota : En pluisseurs village at pluisseurs biens d'égliese venant de Liége.

(1) Rianwebz ?
(2) Chrétienté.
(3) Liessies.

Wignehy (1). Comme à Vingnehy à mess. N. Poullart ung res bel messel de grant pris.

Anort. Item à Nort y at une chape, aubes, amis et chasuble, enprisié de ix ou x·f. R.

A Estruen (2) y at ung petit messel portatiffe, le quel a donné s^r Jo. Fraret (?).

A Floyen (3). Item. en la paroche de Floyen y at aucuns livres des églieses de Liége.

A Priche (4). Item, en l'égliese de Priche y at une gourdines des églieses de Liége.

Alentour d'Avennes y at pluisseurs autres biens des églieses de Liége.

Gemblont. Jehan Hennelrinnart at fait faire des tasses d'argent de calices.

Hainau ou Brabant.

Nivelle. Jehan de Motifaul, demourant à Nivelle, at donné une table d'aultel tres-belle à une égliese dudit Nivelle.

Brabant.

Diest. A l'ostel au Vant à Diest, y eut logiet ung religieux des Prescheurs, le nuict saint Martin après la prinse de Liége, duquel ledit hoste at bonne cognoissance, et avois ung tonniau plain de livres d'églieses, donné par mesire Oste Gosson.

Idem. Item, les Lombars de Diest ont ung livre de saint Jehan pour viij f. de R.

Bruxelles. Un gentil homme, demourant entre Bruxelles et

(1) Wignehies.
(2) OEtrungt.
(3) Floyon.
(4) Prische.

Hauls, qui at espousée la fille de monss. le sceleur de Brabant, at ung livre nommé Josephus de saint Jehan éwangeliste.

Idem. Willamme Maghel, demourant à Bruxelles en la rue en allant à Cauberghe, at achaté comme il dit unne relique de saint Vincent pour lxx f. de Rin.

Idem. Jehan de Alken, orfèvre, at achaté pluisseurs joiaulx d'argent; et en fault parler à Franc de Brabant, demourant delez l'ostel monss. le Duc, et aussi du Josephus de saint Jehan.

Gheel. En l'égliese de Gheel y at pluisseurs ornemens des églieses de Liége.

Hauls (1). Mesise Piere de Namur, prebstre, chantre de Hauls, siet ung aiant unne Bible.

Louvain ou Lunalle delez Wavre. Betremier de Boichove, demourant à Lunalle ou à Louvain, at la Bible de saint Pol.

Helesin delez Tilemont. Ung moisne de Helesin at ung breviaire en papier de saint Jehan ewangeliste.

Brainne Laleur delez Nivelle. En l'égliese de Brainne est l'egle de saincte Crois, comme dit mesire Hiere de Namur, demourant à Hans.

Fir ou Fuvie à unne lieue près de Nivelle. En l'egliese de Fut ou Fitevoie sont certains livres des eglieses de Liége.

Dutre ou Utre delez Nivelle. Monss. d'Utre et son frère ont pluisseurs calices de Liége.

Itter (2) *delez Nivelle.* Monss. d'Itre at pluisseurs calices, et son frère, nommé mesire Thumas, et monss. de Vileir, ont les biens de l'égliese saint Estienne.

Gheel. In ecclesia de Gheel seu in capella sancte Dympne (?) sunt certe cappe, libri et alia ornamenta ecclesiarum ; et mamburnus illius capelle vocatur Thomas. Hospes in Aquille ante ecclesiam qui (?) dicitur solvisse iiij^{or} f. Renenses.

Merot prope Gheel. Item investitus et mamburni seu guber-

(1) Hal.
(2) Ittre.

natores et vicini capelle beate Marie de Ghestel prout (?) de Merot, habent missale bonum ecclesie sancte Fidis, pro quo rehabere pretendunt sex Renenses, quos recepit dominus Wilhelmus Lanarts.

Flandres.

Courtray. Item, en l'égliese parochialle ..... de Courtray y at unne crois d'oire de Liége, comme dit ung chapelain dudit Courtray.

Item, Parcheval de Courtrai, serviteur à monss. le Duc, at promis de rendre ès mains de maistre Emon, chanone de Courtrai, jadis almonnier de monss. le Duc, certains joiaulx de l'égliese saint Martin en Isle, en la presence de monss. l'ausmonnier et du curé dudit saint Martin en dedans le chandeler dernier passé.

Delez Courtrai ou Bruges. Daniel de Moerkerke, chevalier, seigneur de Marewede, at ung livre de saint Bertremier, comme appert par sa lettre; et demande xiiij f. le Rin.

Reminghelt (1) *delez Courtray.* En l'égliese de Rimmerghelst delez Pouperinghes y at pluisseurs ornemens des églieses de Liége donné par Josse de Cortewille.

Dadiselle delez Courtray, Monss. de Dadiselle at encore unne ymaige de saint Bertremier et autres ornemens, oultre ce qu'ilzs at restitué.

Bruges. A l'ostel au Cerff à Bruges y at certains calices illec mis par Massin Pruvost, serviteur à monss. le Bastart.

Idem. Ung chapelain de Liége nommé mesire Jehan Ruptis, chapelain à Bruges à Saint-Jehan, siet pluisseurs livres de Liége.

Ghistelle. Monss. Lois de Ghistelle at certains ornemens de

(1) Reninghelst.

Saint Pierre qui lui sont donnés, comme il dit, mais ceux de Saint Pierre dient le contraire.

Mémoire pour monss. Loys de Gheestel. Item doit diere audit mess. Loys de Ghestel que ja soit ce que certains chanonnes extans lors en la cité de Liége a saint Piere prisoniers et dangier de leur corps, ayt donné, comme le dit monss. Loys portent, certains ornements ; le chapitte ensemble les doyens et confrères ne sevent rins, le queis estoient lors en gran nombre à Treit. Et pourtant priet audit monss. Loys que attendut, tant les mandemens de notre saint père le pape comme de monss. le duck, ledit mess. Loys veuylle rendre les ornamens de ladite engliese de Saint Pierre et fera son sauvement et preservera ladite engliese de frais et porsuyte envers mondit seigneur le duc et allieurs. Tesmoing mon signe de moy Godefroidt de Hanuto doyen de ladite engliese, l'an xiiij^c lx neuff le xxj^me jour de jullet. (Signé) Godefridus de Hanuto, decanus sancti Petri.

Halwin Comminnes. Mémoire de faire raporter l'apocalipse ou vie Saint Martin estant à Halwin et deux chieffs de sains estans à Comminnes, ung chandeler et autres ornemens.

Entre Gand et Courtray, Olsem et Maichelen (1). Ens églieses de Olsem et Mechelen y at unne table d'autel et pluisseurs livres vendus ou donnés par ung de ceulx de Halwin, et le curé se nomme mesire Gille Devos.

Furnes. Monss. de Rabodenges, bailli de Furnes, doit xix livres de gros. Item, ung nommé Achiles Pietre Ghiselin, mesagier de Furne, at ung chandeler d'argent de Saint Martin vallant xx f. et une tasse atout unne ymange (?) de Saint Martin.

Entre Gand et Dainze. Colart de Halwin at pluisseurs livres des églieses de Liége.

Moerequerque delez Bruges. Monss. de Moerequerque at ung livre de Saint Bertremeir pour lequel voelt avoir xj f. (soit adjourné).

Morsell entre Bruges et Lille (2). Mesire Wautier van den Graethem, chevalier, at pluisseurs livres.

Winnedalle delez Bruges. Mesire Josse de Lalaing at pluisseurs ornemens des églieses de Liége.

(1) Olsene et Machelin.

(2) Moorslede ou Morseele.

Moerquerque. En l'égliese de Morquerque at aucuns ornemens des églieses de Liége doné par Gabriel, clerc du doyen de Christineteit, delivrer (?).

Medelborg (1). Item en l'égliese de Medelborg at pluisseurs livres et autres ornemens des églieses de Liége; data at immediate supra.

France.

Monss. de Rains at pluisseurs calices comme l'on dit.

Item, monss. l'abbé de Saint-Denis de Rains, at unne chappe de Saint Denis en Liége, donné par le doien dudit St-Denis le xvj^e^ jour de febvrier.

Bourgogne

Phelippe de Chamargis, seigneur de Buixillon et d'Entre-deux-Mons, escuier trenchant de monss. le duc, lequel at le fille du gouverneur de Byanne, et monss. Collart de Ruffi, demourant à deux lieues près de Digon, ont les ornemens et livres de l'égliese Saint Nicolai delez le pont d'Amercourt.

Tournay.

Jehan Barret, cangeur, at achaté à Piere Brizebarre de Lan la croix de Saint Denis et deux tassiaulx d'argent avoec trois noes de baston pour certainne somme d'argent, laquelle ensemble avoec les tassiaulx dit at vendu à Piere de le Planque, demourant à Tournay qui at separet l'or de l'argent.

Item. Le recepveur de Leuze, demourant à Tournay devant l'ostel du Singe, at ung lui (livre ?) nommé rationale divinorum.

Item. Ung chanone de Tournay, nommé des Wastinnes, at achaté certains livres de Liége appartenans à l'égliese Saint-Denis.

(1) Middelbourg, entre Bruges et Aardenbourg.

Item. Ung orfèvre de Tournai, demourant devant le court de l'official, at achaté à Pière Rousel de Monvalx certaines chasures.

Item. Piere Coterel at aussi achaté unne chappe, unne chasure et pluisseurs ornemens.

Templennes delez Tournay. Les enffans de Baudemont de Templenne ont pluisseurs livres.

Tournay. Mémoire de la chasure de Manuy pour laquelle at Wautier (?) receu quarante couronnes, et croi qu'elle soit de Saint Jehan.

Idem. Mémoire du livre de Saint-Bertremeit estans aux Croisiers de Tournay, illec mis par monss. le doien de Tournay.

Idem. Le bailli du monastère de Saint Martin de Tournay at achaté trois cloches venans de Liége, nommé Jacques Breunin.

Delez-Tournay. Le bastard de la Hovirdrie (?) at vendu les livres de l'égliese Saint Denis.

Cambray.

En l'égliese de Saint Sepulcre, abbaye de noirs moinnes, y at quatre columbe de kewre venans des églieses de Liége.

Item. Mess. Johan de Fontainnes, cappellain de Notre-Damme en Cambray, scet pluisseurs livres, cest assavoir : Ung tres bel messel appartenant à l'égliese de Slins lés Liége; item une legende dorée appartenant à l'égliese collégiale Saint Martin en Liége, comme il croit; item encor autres incognu.

Namurcum.

Henry de Wargine at pluisseurs livres des églieses de Liége. Frère Betremeit, de l'ordre Saint Franchois, at ung breviaire des Escoliers de Liége.

Messire Thieri Boverem, chevalier, at ung calice de la première armor.

Item. Ung chappelain de Notre-Damme de Namur et unne chasure.

MENUES INSCRIPTIONS

DU MUSÉE DE LIÉGE

(2e ARTICLE.)

Monnaies du cimetière Belgo-Romain de Juslenville.

Des fouilles furent opérées, de 1848 à 1851, au cimetière belgo-romain à Juslenville (Theux), près de Spa ; elles produisirent d'importants résultats dont il sera rendu compte ultérieurement.

Mais en attendant la publication d'un travail d'ensemble sur ces fouilles, il a paru indispensable de soumettre à un examen minutieux et sévère les quatorze monnaies de bronze exhumées à Juslenville, qui furent déposées au Musée de Liége.

M. Dethier, ancien consul de Belgique, avait accompagné chacune de ces monnaies, d'une notice où il tenta, avec quelque succès, de les déterminer. Ses lectures que l'on retrouvera ci-après, ont été soumises au contrôle du savant numismate de Bruxelles, M. Chalon, qui après un examen sommaire, a confirmé plusieurs d'entre elles, et n'a pas hésité à déclarer de la manière la plus formelle que les quatorze pièces appartiennent toutes, à n'en pas douter, à l'époque du Haut-Empire.

L'état déplorable de ces quatorze monnaies, surchargées d'oxyde, ne permettait guère plus de précision ; mais l'auteur de la présente notice a cru que l'importance de la trouvaille pour déterminer l'époque où vivaient les populations dont le

*

champ de repos a été découvert à Juslenville, était trop grande, pour qu'on ne s'ingéniât pas à faire dire à ces monnaies leur dernier mot : il les a soumises à un examen minutieux, en les nettoyant et les dégageant autant que possible de leur oxyde (1), de manière cependant à ne pas détruire les preuves au moment même où il les faisait paraître à la lumière ; ces preuves pourront ainsi être ultérieurement vérifiées.

Ce travail prudent et attentif a mis au jour quelques légendes ou quelques lettres passées inaperçues et le travail qui va suivre, permet d'ajouter certaines observations à quelques-unes des lectures proposées, soit pour les confirmer, soit pour les combattre.

Il sera tiré ultérieurement telles déductions que de raison, de ces déterminations; mais il a paru utile de les consigner préalablement ici, pour permettre de les contrôler si elles semblent contestables.

Toutes les quatorze pièces sont de la catégorie des moyens bronzes.

Les onze premières ont été trouvées dans la parcelle n° 757, appartenant à M. Ph. de Limbourg, (section B. du cadastre de la commune de Tieux); les trois autres, dans la parcelle n° 758 même section, appartenant à M. Lejeune.

Les trouvailles des monnaies ont eu lieu pour les deux premières, le 7 janvier 1851 (2); pour la 3e et la 4e, le 8; pour la

(1) On a employé tout simplement du vinaigre et du savon ; l'eau forte, excellente pour dissoudre le vert de gris des monnaies d'or et d'argent, métaux qu'elle laisse intacts, attaque le cuivre non-oxydé, tandis que le vinaigre ne s'en prend qu'au vert de gris ou oxyde de cuivre ; cependant pour les pièces délabrées, comme le n° 4 ci-après, le vinaigre lui-même agit encore trop fortement : on ne peut à cet égard recommander trop de précaution.

(2) Lorsque parut en 1849 (*Bull. Acad. roy. de Belg.*, XVI, 2°, 352, la notice de M. Roulez sur les premières fouilles de Juslenville, on n'avait trouvé que deux monnaies que M. Dethier attribuait à Jules César ; mais au moins l'une d'elles ayant au revers l'image d'Hercule appartenait à un époque postérieure : Hadrien, Commode et Posthume ont seuls, d'après M. Roulez, placé cette image sur leurs monnaies. Ces deux pièces n'ont pas été communiquées à l'auteur de la présente notice.

6e, la 7e, la 8e, le 14 ; pour la 9e, la 10e, la 11e, le 15 ; pour la 12e et la 13e, le 23 du même mois ; enfin à une date ultérieure, non-indiquée, de la même année pour la dernière. Ces annotations résultent de procès-verbaux et d'observations manuscrites déposées aux archives de l'Institut archéologique Liégeois ; il a paru utile, pour ce motif, de les consigner ici pour permettre au besoin de retrouver identiquement les pièces qui sont du reste très soigneusement étiquetées.

Les mentions entre guillemets qui vont suivre non accompagnées de notes sont celles qu'il a bien fallu, vu l'état des monnaies, admettre comme les plus vraisemblables.

N° 1.

M. Dethier : « Cette pièce porte des traces de fusion.

» Face non reconnaissable.

» Revers : Jambes de devant d'un cheval au galop (V. au n° 3 où cet emblême est mieux conservé).

» Diamètre, 0m022 et 0m021 ; poids, 5 gr 25. »

N° 2.

M. Dethier : « Face : tête jeune laurée peu reconnaissable, regardant à gauche (1) ; on lit le mot CAESAR.

» De bons types de comparaison diront si ce n'est pas un Hadrien ; je le crois.

» Revers fruste.

» Diamètre, 0m026 et 0m024 ; poids 6 gr 60. »

(1) Il est à remarquer que M. DETHIER, dans ses notes, a généralement indiqué, contrairement à l'usage adopté par les numismates, mais conformément au système de BANDURI et aux descriptions du Musée Hedervar (Wiczay), la droite et la gauche, du personnage représenté. Ainsi pour lui, la tête à droite est celle dont le profil est tourné à gauche du spectateur, et réciproquement pour la tête à gauche : de même il appelle figure allant à droite, la figure venant du côté droit de la médaille d'après le spectateur, et allant vers le côté gauche. Voir ce que dit à cet égard COHEN, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain.* Paris, 1859, I, préface, p. VII.

N° 3.

M. Dethier: « Face : tête laurée peu reconnaissable; je crois voir le profil d'Antonin.

» Revers : Cavalier au galop lançant un javelot ; cet emblême est bien conservé.

» Diamètre, 0m023 et 0m022, poids 5 gr 88. »

M. Chalon : « Antoninus pius, peut-être Marc-Aurèle. »

La face de cette monnaie est à droite et le cavalier du revers (sous le cheval duquel semble se reconnaître un animal plus petit), galope à droite, en tenant de la main droite, en arrière un trait oblique, ce qui empêche d'y voir, comme dans le n° 819 de Cohen (II, p. 570), un Marc-Aurèle, galopant à droite et tenant une enseigne surmontée d'un aigle; car l'enseigne se tient verticalement. Or ce n° 819 est le seul exemple d'un revers appartenant à Antonin-Pie ou à son fils adoptif, qui corresponde plus ou moins à la description de l'emblême.

Ce qui porterait néanmoins à considérer la monnaie comme appartenant à Marc-Aurèle plutôt qu'à Antonin-Pie et même qu'à aucun de ses prédécesseurs, c'est la chevelure très-bouclée que le nettoyage de la pièce a fait retrouver sous l'oxyde et a permis de distinguer au sommet de la tête : ces boucles sont assez caractéristiques sur la tête de Marc-Aurèle.

La monnaie n° 3 de Juslenville présenterait donc un type nouveau (1).

N° 4.

M. Dethier : « Médaille décisive pour Tite Antonin.

» Face : Tête barbue laurée, regardant à gauche ; profil d'Antonin.

(1) Des revers semblables sont connus pour d'autres princes : ainsi le n° 1158 de Cohen (II, p. 249), présente un Hadrien galopant à droite et lançant un javelot, etc., etc.

» A droite se lisent les lettre A(...)ONINVS (Antoninus).

» Revers : Emblême non reconnaissable, paraît avoir été assis. Les deux lettres S. C. l'accompagnent ; une légende illisible entre l'emblême et les deux lettres S. C.

» Diamètre : $0^{m}025$ et $0^{m}024$; poids : $8^{gr}80$. »

M. Chalon : « C'est la tête de Marc-Aurèle. »

La lecture de M. Chalon est exacte, le lavage de la pièce, en l'exténuant, y a fait reconnaître , mais très laborieusement :

Face : ... A(..)ONINVS(.....) ; tête à droite.

Revers : GERM(.....)ACTA(.....) ; un groupe avec un personnage assis et un autre personnage (ou trophée ?) debout.

Or cette monnaie paraît être le n° 490 de COHEN (II, p. 525).

« Face : M. ANTONINVS. AVG. TR. P. XXVII. Son buste lauré à droite avec la cuirasse.

» Revers : GERMANIA SVBACTA. IMP. VI. COS. III. — S ‖ C (1). La Germanie en pleurs, assise à gauche, au pied d'un trophée.

Cette pièce, en moyen bronze, est de l'an 173, ap. J. C. Elle est estimée à 10 fr. par COHEN, bien entendu quand elle est en bon état de conservation.

N° 5.

M. Dethier : « Face : Il ne reste que le profil. Paraît être un Hadrien.

» Revers entièrement fruste.

» Diamètre : $0^{m}024$ et $0^{m}018$; poids : $4^{gr}65$. »

M. Chalon : « Je n'y vois rien. »

En effet, tout ce que l'on peut distinguer est uniquement que la face est à droite.

N° 6.

M. Dethier : « Face : Tête ceinte d'une couronne ou d'un

(1) *Marcus Antoninus Augustus tribunitia potestate* XXVII. *Germania subacta, imperator* VI, *consul* III. *Senatus Consulto.*

bandeau royal, regardant à gauche. On lit ...IAN AVG. Il y a d'autres lettres, et puis on lit CAESAR. Le nez d'Hadrien paraît reconnaissable.

» Revers : L'emblême est détruit ; à gauche on lit COS.

» Ce pourrait être aussi Trajan.

» Diamètre : 0m025 et 0m026 ; poids sans la masse d'oxyde : 8gr75. »

M. Chalon : « Hadrien portait aussi le nom de Trajan. »

Un examen minutieux de la pièce soigneusement lavée y a fait reconnaître ce qui suit :

Face : IMP CAES(.....)IAN AVG P M ; tête à gauche.

Revers : ....)COS (*v*)III(.....) — S ‖ C. Un personnage avec le bras droit relevé et tenant obliquement un objet qui pourrait être pris pour une quatrième unité après le V.

Ce revers qui donne un consulat VIII, prouve que la médaille ne peut se rapporter ni à Trajan : (Tra)IAN, ni à Hadrien : (Hadr) IAN, qui furent consuls, le premier six fois, le second trois fois seulement

Restent, dans le Haut-Empire, Vespasien et ses deux fils dont les noms abrégés : (Vespas)IAN, (T. Vespas)IAN, et (Domit)IAN, correspondent à la légende : ...)IAN AVG. Tous trois exercèrent le consulat au moins huit fois, le premier neuf fois, le deuxième huit, le troisième dix-sept.

Mais aucune monnaie en bronze (1) de Vespasien ni de Titus (V. COHEN, I, pp. 297, 343 et suiv.), ne termine sa légende de la face par les mots AVG PM (*augustus pontifex maximus*), tandis que les médailles analogues de Domitien présentent parfois cette particularité.

Toutes les probabilités sont donc en faveur de Domitien, et les traits de la face semblent, autant qu'on peut les distinguer, se rapporter à la tête très-caractéristique de ce prince.

(1) Il en est autrement des monnaies d'or et d'argent de ces princes.

On aurait donc à la face : IMP CAES(*ar domit*)IAN AVG P M.

Ce qui correspond à peu près aux nos 528 et suiv. de COHEN (I, p. 451), où le revers indique précisément le VIIIe consulat.

N° 7.

M. Dethier : « Cette médaille est absolument endommagée.

» Face et revers frustes.

» Diamètre : 0m026 et 0m024; poids : 7gr20. »

N° 8.

M. Dethier : « Face : Tête regardant à gauche; doit être un Trajan. Au-dessous l'on voit les lettres IMP CAES.

« Revers : « Génie ou Victoire, les ailes éployées, accompagnée, du S. C. Il tient à la main droite sous la lettre S, un petit écu portant les quatre lettres SP ‖ QR, derrière l'aile gauche, on lit COS III PP.

» Je regarde cette médaille comme très-intéressante; décisive pour Trajan. En 1851, on a trouvé dans la fontaine du Pouhon à Spa, une médaille analogue :

» Face : Tête laurée à gauche ; CAES NERVA TRAIAN AVG GERM P M.

» Revers : Victoire, ailes éployées allant à droite, tenant de la droite un écu SP ‖ QR — SC ; légende ...COS IIII PP. »

M. Châlon : « Je crois aussi que cette médaille est de Trajan.»

Cette détermination est exacte. On distingue sur la pièce :

Face à droite ; IMP CAES N(.....)PM.

Revers : Génie à gauche ; TR PO(..)COS III PP.

Or cela se rapporte parfaitement, comme la description détaillée de M. Dethier, au n° 525 de Cohen (II, 82) :

« Face : IMP CAES NERVA TRAIAN AVG GERM PM ; tête laurée à droite.

» Revers : TR POT COS III PP. — S ‖ C (1) ; Victoire marchant à

(1) *Imperator Caesar Nerva Traianus Augustus Germanicus, pontifex maximus. Tribunitia potestate, cons. III, pater patriae. Senatus consulto.*

gauche et tenant une palme et un bouclier sur lequel on lit : S. P. || Q. R. Cette monnaie en moyen bronze est de l'an 100 de l'ère chrétienne.

La médaille n° 8, d'après une note de M. Dethier, avait d'abord été attribuée à Vespasien, dont on retrouve en effet des monnaies de bronze ainsi décrites par Cohen (I, p. 323) :

« N° 440. Face : IMP. CAES. VESPASIAN. AVG. COS. III ; tête laurée à droite.

» Revers : S. C. ; Victoire debout à gauche, tenant un bouclier sur lequel on lit S. P. Q. R. »

Mais la présence de la lettre N non douteuse qui suit IMP CAES dans la légende de la face de notre monnaie, et l'absence de toute légende au-revers du n° 440 de Cohen, et de la légende TR POT COS III, etc., au revers des médailles de bronze de Vespasien, tranchent la question en faveur de l'attribution faite à Trajan qui portait le nom de Nerva.

Les traits de la physionomie de la face de notre monnaie, pour autant qu'on puisse les distinguer, se rapportent du reste assez bien à ceux de Trajan.

N° 9.

M. Dethier : « Cette médaille est absolument fruste.

» Diamètre : $0^{m}027$ et $0^{m}025$; poids : $7^{gr}70$. »

N° 10.

M. Dethier : « Face peu reconnaissable, regardant à gauche. Ce doit être un Antonin-le-Pieux ?

» Revers uni ou totalement fruste. Cette médaille est relatée au procès-verbal du 15 janvier 1851 ; elle a été trouvée avec les cendres d'une femme, ce qui se suppose, d'après les ornements qui étaient dans la sépulture, une tête de broche ou espèce de petite roue en cuivre, et partie d'une fibule.

Diamètre : 0m027 et 0m026 ; poids : 10gr70. »

Cette monnaie à la face qui est à droite porte les lettres ...)VATRAIAN(... que le lavage de la pièce a permis de lire. Cette légende ne peut se rapporter qu'à Trajan qui adjoignait au sien le nom de Nerva. (Cfr. anal. : COHEN, II, p. 56, n° 349, etc. : IMP CAES NERVA TRAIAN AVG GERM PM).

N° 11.

M. Dethier : « Face : Profil peu reconnaissable ; tête d'Antonin ?

» Revers fruste ou non frappé.

» Diamètre : 0m027 et 0m025 ; poids : 7gr38. »

N° 12.

M. Dethier : « Face : Tête d'Antonin regardant à gauche.

» Revers : Génie tenant une corne d'abondance dans le bras gauche, regardant à droite, accompagné des lettres S. C. On lit à gauche le mot AVGVSTI qui a dû être précédé de AEQVITAS (?) ; exergue illisible.

» Trouvée dans les cendres d'un guerrier (?), avec deux anneaux, une ferrure de poignard en cuivre et une lame de poignard.

» Diamètre : 0m026 et 0m025 ; poids : 8gr11. »

Un examen minutieux de la pièce, soigneusement lavée, porte à contester cette attribution et quelques-uns des détails ci-dessus :

Face : ....)SIAN AVG(.... ; tête à droite, laquelle est différente de celle d'Antonin.

Revers : Le personnage porte une balance et une haste (1),

(1) D'accord avec COHEN, on désigne en premier lieu l'objet tenu dans la main droite, pour éviter de fastidieuses répétitions.

au lieu d'une corne d'abondance dont aucune trace ne se laisse voir, tandis qu'une ligne continue depuis l'extrémité du bras gauche jusqu'à terre ne laisse pas de doute sur l'existence de la haste.

La balance, non vue par M. Dethier, confirme sa supposition relative à l'AEQVITAS dont elle est en effet un attribut.

L'AEQVITAS AVGVSTI, avec Divinité debout tenant une balance et une haste, est propre aux monnaies de bronze (1) de Galba (COHEN, I, p. 229, n° 106), de Vitellius (ID., 260, n° 55), de Vespasien (ID., 297, n° 238), et de Titus (ID., 356, n°s 137 et 138).

Les successeurs de ces princes dans le Haut-Empire, depuis et y compris Domitien, ou bien ne portent plus que AEQVITAS AVGVST ou AVG en abrégé, et la main gauche, au lieu de haste, tient une corne d'abondance ou un sceptre (COHEN I, p. 419, n° 276; p. 474, n° 67; p. 181, n° 646); ou bien, et ce sont ceux qui avaient en effet le moins besoin d'affirmer le culte de l'Équité sous leur règne, comme Trajan, Antonin Pie (2) et Marc Aurèle, représentent bien parfois l'Équité sur leurs monnaies en bronze, mais ils n'y ajoutent pas la légende AEQVITAS AVGVSTI.

La monnaie n° 12 avec son revers AEQVITAS AVGVSTI, Divinité tenant la balance et la haste, n'a donc pu être mise en circulation, pendant le Haut-Empire, que depuis l'an 68 jusqu'à l'an 81 de l'ère chrétienne.

La lecture .....)SIAN AVG exclut la possibilité d'attribuer cette monnaie soit à Galba, soit à Vitellius; à la rigueur, elle pourrait aussi bien (Domitien étant exclu, V. ci-dessus), s'appliquer à Titus qu'à Vespasien, parce que le premier, comme son père, portait le nom de VESPASIAN(*vs*); mais il est à remarquer que

(1) Et non aux monnaies d'or et d'argent, dont on ne signale aucun exemplaire avec AEQVITAS AVGVSTI. Nerva (COHEN, I, p. 467) a bien quelques médailles d'or et d'argent avec la même devise abrégée AEQVITAS AVGVST, mais avec la cornucopia au lieu de haste.

(2) Antonin-Pie (COHEN, II, p. 279) a cependant des monnaies en argent avec la devise abrégée AEQVITAS AVG, mais avec le sceptre au lieu de haste.

sur les AEQVITAS AVGVSTI de Titus, données par COHEN, ou bien VESPASIAN est omis, ou bien ce nom est suivi de IMP.

D'ailleurs, un examen attentif des traits de la physionomie de la face, bien altérée il est vrai, de la pièce 12, porte plutôt à y reconnaître le masque de Vespasien que celui de Titus.

D'après ces considérations, il y a lieu, semble-t-il, bien que l'espace occupé par COS II soit un peu grand, de considérer notre monnaie comme étant le n° 238 de COHEN (I, p. 297) :

« Face : IMP. CAES. VESPASIAN. AVG. COS. II ; sa tête laurée à droite.

» Revers : AEQVITAS AVGVSTI — S ‖ C (1). L'Equité debout à gauche tenant une espèce de balance et une haste. »

Cette monnaie, en moyen bronze, est de l'an 70, mais COHEN en donne une seconde (n° 239) avec COS III, de l'an 71.

Il est à remarquer toutefois que COHEN n'indique rien à l'exergue, tandis que la pièce de Juslenville, comme M. Dethier l'indique, semble y porter quelques lettres qui n'ont pu être lues.

N° 13.

M. Dethier : « Très-fruste et peu reconnaissable.

» Diamètre : $0^{m}026$ et $0^{m}025$; poids : $5^{gr}80$. »

N° 14.

M. Dethier : « Face : Tête à gauche, et profil d'Hadrien parfaitement reconnaissable.

» Revers fruste.

» Médaille décisive pour Hadrien (2) »

M. Chalon : « Oui. »

(1) *Imperator Caesar Vespasianus Augustus, consul* II. *Aequitas Augusti. Senatus consulto.*

(2) M. Dethier n'indique pas les dimensions et le poids de cette pièce.

A ajouter : Face à droite.

Revers : Personnage debout, le bras droit le long du corps, S ‖ C dans le champ.

Les monnaies de Juslenville embrassent la période qui s'écoula entre l'an 70 et l'an 180 de l'ère chrétienne (fin du règne de Marc-Aurèle) ; elles nous signalent les règnes de Vespasien, Domitien, Trajan, Hadrien, Antonin et Marc-Aurèle.

Dès à présent, l'époque probable des inhumations de Juslenville se trouve donc indiquée : les déductions de cette détermination importante seront présentées ultérieurement.

S.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Au moment de mettre sous presse, une dernière tentative de nettoyage et de lecture des pièces, permet d'ajouter les observations que voici à celles qui précèdent :

N° 6.

On peut distinguer nettement aujourd'hui :

Face : IMP CAES DIVI VES(...)OM(..)TIAN AVG PM. Tête à gauche.

Revers : ...)COS VIII(...

Ce qui correspond tout à fait cette fois au n° 536 de COHEN (I, p. 552) :

« Face : IMP. CAES. DIVI. VESP. F. DOMITIAN AVG. P. M. Sa tête laurée à gauche.

« Revers : TR. P. COS. VIII. DES. VIIII. P. P.—S. C. (1). Pallas debout à droite, lançant un javelot et tenant un bouclier (année 82 ap. J.-C., moyen bronze). »

(1) *Imperator Caesar divi Vespasiani filius, Domitianus augustus, pontifex maximus. Tribunitia potestate, consul* VIII, *designatus* VIIII, *pater patriae.*

N° 12.

Se déchiffre définitivement comme suit :

Face : (*imp. vespa*)SIAN AVG. COS(V)III (*pp*) (1).

Ce qui correspondrait au n° 247 de COHEN (I, p. 298) : « Tête laurée à droite, au dessous, un globe. »

Mais le revers de cette pièce, d'après COHEN, est AEQVITAS AVGVST et non AEQVITAS AVGVSTI.

La pièce de Juslenville serait donc une pièce de l'an 77 ou 78, frappée avec un revers donné par COHEN comme appartenant à l'an 70 ou 71.

(1) *Imperator Caesar Vespasianus avgvstus, consul* VIII, *pater patriae.*

NOTES SUR QUELQUES ARTISTES LIÉGEOIS.

Les notes qui suivent nous ont été obligeamment communiquées par M. Dumont, notaire des hospices, grand amateur d'antiquités liégeoises. Elles sont dues à la plume de M. Dartois, assez bon ciseleur de cette ville, qui mourut en 1849, et légua à l'université, où on peut les voir, quelques-uns de ses ouvrages.

Dartois n'était pas un véritable artiste ; plutôt amateur que connaisseur, il ne pouvait nous laisser sur les peintres, sculpteurs, etc., qu'il a pris pour sujet de son étude, des appréciations bien judicieuses ou bien exactes. Mais il vivait à une époque où les œuvres d'art ont éprouvé chez nous beaucoup de vicissitudes, et en consignant brièvement les faits dont il avait été témoin, il nous a conservé des détails intéressants et utiles pour l'histoire des tableaux. Quelques-uns des noms qu'il cite ne méritaient pas d'être sauvés de l'oubli ; il en est de même de ses notes sur les églises de Liége qui ne présentent guère de renseignements nouveaux. Il nous a toutefois paru convenable de conserver le travail de Dartois dans son intégrité (1).

(1) Dartois est le dernier Liégeois qui ait porté le costume de l'ancien régime ; il a su faire respecter jusqu'à sa mort ses culottes et son habit jaune foncé ; mais, quant à la queue, il se résigna, pendant les dernières années, à la cacher sous le col de son vêtement.

Peintres.

Lambert Lombard est le premier peintre marquant connu de Liége. Il a fait ses études sous le Titien à Rome. J'ai vu son portrait peint par lui-même. Le tableau le plus remarquable que nous ayons de lui est une *Descente de Croix* qui était à la Cathédrale St-Lambert; le corps du Christ est bien dessiné, le coloris vrai et vigoureux, la tête noble et expressive. Les Français nous ont enlevé cette belle production en 1794. Il y a dans l'église St-Denis, une grande armoire divisée en compartiments ou loges, contenant chacun un sujet de l'Ecriture ; elle avait de grandes portes composées de panneaux, dans chacun desquels était peint un sujet de l'Evangile et des actes des Apôtres. On dit que Lombard est l'auteur de ces tableaux qui n'ont pas le mérite de celui ci-dessus.

Gabriel Lombardin, élève de Lombard. J'ai vu de lui une *Descente de Croix* très-méritante, chez M. Fossoul, bourgmestre.

Le fameux Quitinus, auteur d'une *Sainte famille* qui est à Ste-Véronique, et du tableau qui est à St-Paul, représentant les *Quatre docteurs de l'Eglise* qui s'occupent de la transubstantiation, était flamand (V. le *Diction. des peintres et artistes célèbres*). Personne n'a mieux colorié que cet artiste.

Bertholet de Flémalle, peintre d'un talent très-distingué, est né à Liége, rue des Tourneurs ; Flémalle est une épithète qu'on lui a donné. Il a été appelé en France par Louis XIV qui l'a beaucoup employé ; il était professeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris (de St-Luc). Les Français en 1794 ont emporté ses meilleurs ouvrages, entre autre le tableau du maître-autel de l'église collégiale St-Paul, qui représente la *Conversion de St-Paul* : ils ont aussi pris celui du maître-autel des Dominicains, représentant *l'Assomption de la Vierge* ; ce tableau, d'une très-grande dimension, avait été peint par lui et

par Carlier, son élève; c'est un chef-d'œuvre d'un très-rare mérite. Il nous reste de Bertholet deux tableaux représentant *l'Exaltation de la Croix*; l'un se trouve dans l'église paroissiale Ste-Croix, l'autre dans celle de St-Barthélemi. Il y a à St-Paul plusieurs tableaux de ce peintre, entre autres un représentant *St-Charles Borromée* priant Dieu pour qu'il fasse cesser la peste qui accablait ses diocésains, et un *Crucifiement* à St-Jean-Evangéliste. Ces deux tableaux nous ont été restitués en 1815 par les Français. Il y avait à St-Paul, dans un petit autel, une *Assomption*; sans avoir égard à son mérite, on l'a fait déguerpir pour y installer un St-Roch.

Ce peintre a beaucoup étudié l'antique et les costumes; il dessinait bien; ses compositions sont belles; sa manière de draper ses figures est noble et d'un beau choix. On a vendu ses tableaux sous le nom des plus célèbres peintres d'Italie, tels que Paul Véronèse, le Guerchin, etc. Maximilien, prince-évêque de Liége, pour récompenser ses talents, le fit chanoine de St-Paul. Il est mort, empoisonné par la Brinvillier, l'an 1676.

Gérard Douffet était contemporain de Bertholet. Il avait un génie vaste et donnait beaucoup de mouvement à ses compositions; son dessin est noble et facile, les caractères de ses figures sont grandioses; c'est l'Annibal Carrache de ce pays. Ses ouvrages ont été achetés par l'Électeur palatin; ils étaient dans la galerie de Dusseldorf. Il nous restait un tableau de ce maître dans l'église paroissiale St-Martin, représentant *St-Roch atteint de la peste*; la couleur des carnations est vraie et l'expression de la souffrance est admirable. Les Français l'ont emporté. M. Desoer, ci-devant receveur de la province, possède un tableau, représentant le *Portrait de Bertholet, de Douffet et de sa femme*; ce dernier a peint le portrait de sa femme et celui de Bertholet; celui-ci a fait celui de Douffet, et Goswin, célèbre peintre de fleurs, a peint la guirlande de fleurs que tient la femme de Douffet.

*

Jean Guillaume Carlier, était élève de Bertholet; il fut à Paris avec son maître; Louis XIV le regardant travailler, dit à Bertholet: « Votre élève vous surpassera. » Il répartit: « Sire, il ne faut pas le lui dire. » On voit dans les tableaux de ce dernier, qu'il a parfaitement étudié l'antique, tant sous le rapport du nu que des draperies; mais Carlier s'est plus attaché à étudier la belle nature. Nous avions de lui plusieurs tableaux capitaux, entre autres deux aux Carmes déchaussés, l'un représentant *Jésus guérissant un possédé du démon*, l'autre le *Baptême de Jésus-Christ*. Il y avait à l'église des Conceptionnistes, au pont d'Amercœur, un *St-Joseph adorant l'enfant Jésus*, d'une rare beauté; on l'estimait comme le plus beau tableau de l'école romaine. Les Français se sont emparés de ces chefs-d'œuvres; le Baptême de Jésus-Christ nous a été restitué en 1815; il est à la Cathédrale. Les Français sont aussi cause de la destruction du tableau représentant le *Martyre de St-Denis*, qui était placé dans la voûte de la collégiale St-Denis; ce tableau d'une grande dimension, était porté par une grande charpente; d'après les ordres des Français on se mit à le descendre; n'ayant pas pris les précautions nécessaires, le poids de la boiserie faillit entraîner les hommes qui le descendaient; ils furent contraints de l'abandonner et le tableau fut mis en pièce. Il est remplacé par une copie. M. Carlier, président de la deuxième Chambre du tribunal civil séant à Liége, possède un tableau de son ancêtre; il représente un *Capucin devant un Christ*, qui est d'une rare beauté; la ville devrait en faire l'acquisition pour l'honneur des Liégeois. Cet artiste, sans avoir été en Italie, est un peintre célèbre Italien. Il est mort à 35 ans.

Gérard Lairesse est fils de N. Lairesse. Il a acquis une célébrité bien méritée; il dessinait et composait bien, son coloris est beau; il donnait beaucoup d'expression à ses figures, décorait richement ses tableaux et connaissait bien les effets de lumière. Les Français se sont aussi emparés de ses tableaux les

plus connus que nous possédions ; ils en ont pris trois qui étaient dans l'église des Ursulines, Hors-Château ; l'un représentait une *Mère de douleur*, un deuxième la *Conversion de S. Augustin*, un troisième le *Baptême de S. Augustin* pour lequel on avait offert 10,000 fls. à ces religieuses. Les Français ont aussi enlevé le tableau du maître autel de la Cathédrale représentant l'*Assomption de la Vierge*. Ils ont poussé l'oppression jusqu'à arracher à M. Diffuis un tableau représentant la *Descente d'Orphée aux enfers ;* ce chef-d'œuvre lui a été restitué à prix d'argent et celui de la cathédrale l'a été en 1815. Voici la cause qui engagea Lairesse à faire la Descente d'Orphée aux enfers : cet artiste avait une maitresse ; elle devint grosse et pressa son amant pour qu'il l'épousât ; ne pouvant l'engager à la marier, un jour qu'il arrivait de Maestrecht, elle courut sur lui munie d'un couteau ; Lairesse, pour se défendre, tira son épée et la lui passa dans le ventre. Pour se soustraire à la justice, il se retira dans une terre que possédait M. Diffuis ; cette terre seigneuriale étant libre, il y resta jusqu'à ce qu'il eut fini cette malheureuse affaire, et pour témoigner sa reconnaissance au chevalier Diffuis, il lui fit ce tableau. Je tiens ces faits de M. le chevalier Diffuis, chanoine de S. Paul, petit-fils de celui qui a donné retraite à Lairesse. La ville de Liége pour l'honneur national doit faire l'acquisition de ce tableau, ainsi que celui de Carlier mentionné plus haut.

Waltère Damery avait deux frères aussi peintres ; le premier avait un talent distingué sous le rapport du dessin et de la composition ; son coloris est suave et brillant ; il donnait des caractères gracieux à ses figures de femmes. Il y avait à l'église paroissiale S. Remy un tableau dans le maître-autel, d'un grand mérite ; il représentait le *Christ portant sa Croix* ; il est emporté. Je ne connais de lui que trois tableaux d'église ; deux dans l'église du Séminaire, jadis des Norbertins : l'un représentant une *Descente de Croix*, l'autre la *Vierge donnant à S. Norbert les couleurs de son ordre ;* le troisième se trouve dans l'église parois-

siale de Ste-Foi et représente des *Femmes portant les attributs des litanies de la Vierge.*

N. Plumier. Cet artiste dessinait bien ; il avait un beau coloris ; ses compositions sont belles. Nous avons de lui deux plafonds à l'Hôtel-de-Ville, dans deux places du péristyle. Le tableau du maître-autel de la ci-devant paroisse de Ste-Catherine, qui représente le *martyre de Ste-Catherine*, a été transporté à Paris en 1794 ; sur les plaintes des paroissiens, le gouvernement le leur a rendu.

N. Vandegard. Il y avait, de cet artiste, un beau tableau dans un autel de l'église paroissiale St-Adalbert, qui représentait la *Trinité*, un religieux à genoux et un ange qui offrait à Dieu un panier de fruits, sans doute l'emblême des bonnes œuvres du religieux.

Ce tableau est dans une sacristie de la paroisse Saint-Jean évangéliste (1).

N. Lagarde, peintre d'un certain mérite. Nous n'avons plus rien de cet artiste, qui s'attachait à imiter scrupuleusement la nature.

N. Pirotte connaissait la grande forme et avait un bon coloris ; son faire est vigoureux.

M. Delcloche. Ses compositions sont gracieuses, son coloris est brillant et sa touche facile. Il y a dans le chœur de l'église paroissiale St-Jacques, des tableaux de ce peintre.

N. Lancet. Ce que l'on peut dire de plus avantageux de cet artiste, est que la ville de Liége a mis au concours le portrait de Jean Théodore de Bavière, prince de Liége, qu'alors vivaient

(1) Note marginale d'une autre main.

Plumier, Fizen, Pirotte, Coclers, Delcloche, et que le prix a été adjugé à Lancet.

N. Delcour, frère du sculpteur. Il y a aussi des tableaux de cet artiste dans l'église St-Jacques.

N. Fisen. Ce peintre a immensément travaillé. Il y avait dans la susdite église de St-Jacques, plusieurs tableaux de lui, entre autres un *St-Benoît*, le bâton à la main, obligeant ses moines à rentrer à l'atelier ; ce tableau a été enlevé par les Français l'an 1794 : ils avaient aussi pris celui du maître-autel de l'église de la Madeleine, peint par cet artiste ; les paroissiens l'ayant réclamé, le gouvernement l'a fait restituer ; il est aujourd'hui dans l'église St-Barthélemy : l'auteur l'a fait à son retour de Rome.

N. Coclers avait un beau coloris, une touche charmante. Il nous reste de lui des tableaux qui ornent le chœur de l'église St-Jacques. Ses compositions sont gracieuses. Il avait deux frères dont l'un peignait le portrait et l'autre les fleurs.

N. Lafabrique, peintre de portraits. Ses ouvrages qui sont d'un très-grand fini sont fort rares. Il est resté longtemps à Vienne en Autriche, où il était peintre de l'empereur qui l'a décoré d'une médaille. Ce peintre avait l'habitude de se peindre dans les yeux de ceux dont il faisait le portrait ; c'est à cela que l'on reconnait ses ouvrages.

Le baron N. Lion, de Dinant, était peintre de portraits. Il a fait celui de Marie-Thérèse, impératrice, qui a érigé en baronnie une petite terre qu'il possédait dans les environs de Dinant. Je reviens aux peintres d'histoire.

Henri Deprez. Son dessin est facile et élégant, ses compositions agréables, son coloris frais et brillant ; il drapait largement ses figures. S'il n'avait pas été si attaché à ses intérêts, il

eut été un des premiers peintres de l'Europe. Il y a de lui aux Clarisses un *Crucifiement* qui prouve ce qu'il aurait pu faire, de même que deux tableaux qui sont dans l'église du séminaire; l'un représente les *Vendeurs chassés du temple*, l'autre *Jésus enseignant dans le temple.* Il a aussi peint le beau plafond de l'église des Augustins sur Avroi.

Latour avait un beau coloris et connaissait les grands effets de lumière; ses tableaux auraient plus de fraîcheur s'il n'avait pas fatigué ses couleurs à force d'y faire des changements. Il y a de ses œuvres dans le chœur de l'église du Séminaire et dans l'église paroissiale de St-Martin; on voit aussi dans cette dernière une *Résurrection* en stuc qu'il avait sculptée.

Pierre Dreppe avait beaucoup d'imagination et de la couleur; son goût pour les plaisirs lui a fait négliger la culture de ses talents. Son chef-d'œuvre est une *Sainte famille* qu'il a faite pour la chapelle de l'Etat noble. Il a aussi gravé ses compositions à l'eau forte.

N. Dupont avait un beau coloris et faisait très-bien le portrait.

N. Juppin, paysagiste, a joui d'une célébrité bien méritée; ses paysages sont grandioses, riches et variés.

Léonard Defrance réussissait bien dans les scènes grotesques et larmoyantes; ses tableaux sont peints avec chaleur, touchés avec esprit; l'expression de ses figures est ingénieuse; il entendait supérieurement la perspective aérienne et le clair-obscur.

Gossuin, peintre de fleurs.

N. Lovinfosse avait la manière de l'école française (qui est changée depuis David); il avait un beau coloris. Il a fait un

Christ en Croix pour M. le comte de Hoen, qui ferait honneur à Van Dyck. Il faisait très-bien le portrait; je connais celui d'une dame qu'il a fait et qui ferait honneur à Rembrandt. C'est lui qui a fait la copie du tableau de Carlier, qui représente le *Martyre de St-Denis*, dans la voûte de cette église.

Le chevalier N. Fassin, paysagiste, dessinait parfaitement les animaux: ses compositions sont gracieuses, ses lieux sont bien choisis, son coloris est brillant, aimable et vrai.

Sculpteurs.

N. Cornélis. Cet artiste célèbre a fait plusieurs chefs-d'œuvres, entre autres la *Trinité* qui est au-dessus du maître-autel de St-Jean Evangéliste et un *Christ en Croix*, au maître-autel de St-Denis. Le *Jésus au tombeau*, en marbre, qui était à l'abbaye de Herckenrode, est aujourd'hui dans une église de Hasselt. Les figures de cet artiste sont d'un beau dessin et ont beaucoup d'expression. Il connaissait la poétique de son art.

L. Delcour travaillait facilement; il était maniéré, connaissait les grandes formes, donnait du mouvement à ses figures et les drapait d'une manière à lui. L'an 1667 il a fait le *S. Jean-Baptiste* qui est au-dessus de la fontaine, rue Hors-Château; c'est un bel Hercule. Il est aussi l'auteur du *Christ au sépulchre* en marbre qui est à S. Paul. *L'Autel de Herckenrode* en marbre et les deux *Adorations* qui en font partie sont charmants. Il y a dans l'église paroissiale S. Nicolas un *Christ* de cet artiste. Ses ouvrages prouvent qu'il a étudié les grandes formes; son défaut est qu'il travaillait de pratique. Son *Christ* en bronze qui est au-dessus de la porte de la Cathédrale est dessiné d'une toute autre manière que ses autres figures; il est la preuve qu'avec un peu d'étude, il aurait pu donner à ses œuvres les grâces de ce Christ. Cet artiste a été invité par Louis XIV pour faire son portrait; on dit

que c'est lui qui a le mieux saisi sa ressemblance; c'est peut-être l'amour national qui lui fait cet honneur. Il entendait supérieurement les proportions qu'on doit donner aux figures placées sur les hauteurs. Il est aussi l'auteur de la *Fontaine des trois grâces*, sur le Marché.

Frère Arnold (1), connu sous le nom du Frère Chartreux, était un homme rempli de talent; il avait un goût décidé pour faire des Vierges. Il y avait sous le jubé de St-Lambert, à la porte du chœur, deux beaux bas-reliefs en marbre, l'un représentant le *Buste de Jésus*, l'autre le *Buste de la Vierge*; il y avait aussi, dans le fond de cette église, une *Vierge tenant son Enfant*, sur un piedestal très-précieux; cette Vierge est une copie de la Suzanne du Quesnoy; elle est actuellement à St-Paul.

Maître Arnold était un grand artiste. Il y avait de lui à l'ancienne Cathédrale, le *Mausolée de Louis d'Elderen*, prince de Liége, en marbre, et deux grands bas-reliefs aussi en marbre. Les Français ont emporté ces deux dernières productions en 1794; celui qui représente la *Descente de Croix* est admirable.

Il y a dans l'église St-Nicolas, Outre-Meuse, un *Christ* qui peut faire juger du grand savoir pratique de l'auteur. On admire un beau corps d'*Hercule* surmonté d'une tête d'un Dieu doux et non d'une tête d'Hercule. Voyez son *St-Sébastien* qui est à St-Antoine (2).

Rendeux. Il a été parlé d'une manière avantageuse de cet artiste dans l'ouvrage intitulé : *les Délices du pays de Liége*, à propos des figures qui représentent les *Quatre vertus théologales* qui sont à St-Paul. Il y a aussi de cet artiste, dans l'église St-Jean évangéliste, un *St-Adalbert sur une nuée*, qui a son mérite.

(1) Une autre main a ajouté en marge *Robert dit le Chartreux*.

(2) Ajoute marginale.

Coinoulle a acquis de la célébrité, particulièrement par ses bas-reliefs. Il y en avait beaucoup au palais des gouverneurs des Pays-Bas brabançons ; ce gouvernement craignant l'invasion des Français, les avait fait placer sous les planches du palais ; étant entrés, ils ont fait des recherches, les ont découverts et les ont fait passer en Russie ; quelques-uns cependant leur ont échappé ; j'en ai vu une partie dans ledit palais.

Hanse. Cet artiste est l'auteur des statues qui décorent le vestibule et l'escalier intérieur de l'Hôtel-de-Ville.

Evrard, savant sculpteur, était berger ; le grand prévôt Wansoule ayant deviné son génie, le plaça à Liége pour lui faire apprendre la sculpture ; il avait un talent unique pour poser les figures auxquelles il donnait des attitudes gracieuses et beaucoup d'expression. Son chef-d'œuvre en marbre est le *Mausolée du prince Georges-Louis*, à l'ancienne Cathédrale ; la renommée qui porte le portrait du prince est belle comme l'antique. Il y avait de lui, au maître-autel des chanoines de St-Léonard, un groupe représentant *Jésus descendu de la Croix*, posé sur le giron de sa mère, qui faisait l'admiration des artistes. Nous n'avons plus d'Evrard que deux statues à St-Denis, celle de *St-Ambroise* et celle de *St-Jean Népomucène*, à St-Martin deux grands *anges* qui sont au tabernacle du maître-autel, à Ste-Croix *Jésus lié à la colonne*; le torse de cette figure est d'une grande beauté, l'expression de la tête est au-dessus de tout éloge. Il y avait à St-Paul deux statues, l'une représentant *Jésus tenant sa Croix*, l'autre la *Vierge Marie* ; les chanoines de cette église s'étant proposés de les faire exécuter en marbre, demandèrent l'avis des artistes ; ceux-ci trouvèrent les statues belles, à l'exception de M. Latour, peintre, qui déclara la main gauche de Jésus trop grande et son bras droit mal posé ; il se mit à dessiner le changement qu'il désirait ; M. Mélotte, sculpteur, trouva la critique mauvaise ; les têtes s'échauffèrent, il s'ensuivit une pro-

vocation et le peintre reçut un coup d'épée au bras. Qui croirait qu'après des éloges soutenus l'épée à la main, ces belles figures ont de nos jours été tirées de leurs places et reléguées dans une espèce de vestibule obscur, que les chanoines appellent l'anti-chapitre, et remplacées par deux statues de Delcour qui ne les valent pas, puisqu'elles ont été faites pour être placées à 25 pieds au moins de hauteur, et cela sur l'avis d'un neveu du sculpteur Mélotte ?

Ce M. Mélotte a acquis de la célébrité, surtout par les *bas-reliefs* qu'il a exécutés d'après les batailles d'Alexandre peintes par Lebrun ; l'impératrice de Russie a fait l'acquisition de ces pièces. Il y avait de lui dans l'église paroissiale Ste-Aldegonde une statue très-intéressante représentant *S^t^. Roch* : l'ensemble est rempli d'expression.

N. Laguesse est l'auteur des bas-reliefs qui ornaient le tabernacle et le chœur des Chartreux-lez-Liége.

N. Vivroux, fils puîné, a fait des ouvrages de mérite.

N. Franck, élève de M. Mélotte, donnait un mouvement très-animé à ses figures ; il a fait de beaux bas-reliefs.

N. Gaty, a fait ses études en Italie ; il a exposé à la Société d'Émulation une *Leda* qui a recueilli les suffrages des connaisseurs.

Ciseleurs.

Les ciseleurs sont des sculpteurs sur métaux. Mivion et Mulkay sont les plus anciens connus ; tous deux ont fait leurs études à Rome. Ce dernier qui était orfèvre, avait un faire facile, et donnait beaucoup de mouvement à ses figures.

Mivion était un des plus savants ciseleurs qui aient existé ; il

était aussi orfèvre; il a fait des statues de très-grande dimension, entre autres un *Christ à la Croix* presqu'aussi grand que nature, une *Vierge Marie* et un *St-Joseph* en argent qui ont été donnés à la cathédrale St-Lambert, par M. de Surlet, chanoine (1); ces deux statues étaient placées sur des piédestaux, enrichis de magnifiques bas-relief qui représentaient des scènes de la vie de ces saints. Il a fait aussi un devant d'autel du même métal composé de trois grands bas-relief. Cet artiste dessinait bien, il pratiquait le beau genre antique dans ses draperies et donnait de grands caractères à ses figures. La cathédrale, avant l'arrivée des Français en 1794, avait fait transporter ses richesses à Hambourg, afin de pouvoir, en cas de besoin, les faire passer en Angleterre; une querelle survenue entre les gardiens les fit découvrir aux Français; ils les saisirent et à l'exception du buste de St-Lambert et d'une petite statue de St-Georges en or, ils firent des cens de l'argenterie.

Balsan, ciseleur fameux du temps de Louis XIV, a fait les ciselures de la table d'argent d'après les dessins de Lebrun (2).

N. Kinable était ciseleur et orfèvre; il avait aussi un grand talent et beaucoup de goût. Il y avait à la cathédrale et aux Chartreux des productions très-remarquables de cet artiste.

N. Debege était bon ciseleur. Sa mauvaise conduite le força d'aller à Paris, où il fut employé par M. Germain, orfèvre du roi. Il a fait les belles girandoles d'or qu'on voyait dans les appartements de Versailles.

Graveurs.

N. Waldor a beaucoup gravé d'après ses compositions; ses

(1) Ce même baron de Surlet est fondateur des hospices des incurables (*Note marginale*).

(2) Note marginale.

talents engagèrent Louis XIV à lui écrire pour l'inviter à se rendre à Paris, pour graver les vignettes dont il voulait enrichir un ouvrage (1).

N. Natalis a fait ses études à Rome. Cet artiste dessinait en maître et gravait supérieurement, surtout si l'on se rapporte au temps où il vivait. Il n'employait que deux tailles. Il a gravé des portraits aussi beaux que ceux d'Edelinck; on lui reproche un peu de faiblesse, tout en faisant l'éloge de la pureté de son dessin et de la netteté de sa taille; quand il voulait il savait donner de la vigueur à son burin; on en voit la preuve dans les portraits qu'il a gravés d'après ses dessins, surtout dans l'estampe qui représente le *Doute de St-Thomas*, d'après le tableau de Douffet, dont l'électeur palatin a fait l'acquisition.

N. Duvivier a gravé la planche avec distinction; il est plus connu par le grand nombre des belles médailles qu'il a gravées que par ses gravures au burin. On peut dire que personne n'a gravé des médailles avec plus de netteté que lui et représentant des sujets de grande composition avec autant de pureté. Il était graveur des médailles et des coins de Louis XV.

Dumarteau. Il a perfectionné par lui-même, à Paris, où il est mort, l'art de graver en manière de crayon.

Demeuse a gravé la planche avec un certain mérite et aussi bien que son concitoyen; il était aussi ciseleur et graveur en bijoux.

N. Jacoby gravait aussi la planche; son talent principal consistait à graver la médaille et le cachet. Il a modelé et ciselé le *Portrait de Jean Théodore de Bavière*, prince de Liége; il est très-

(1) Voyez les œuvres choisies du baron de Walef, par M. de Villenfagne; Waldor y mentionne cette lettre (*Note marginale*).

ressemblant et d'une belle exécution. Il a aussi gravé une médaille représentant le *Prince d'Oultremont*. Les médailles qu'il a faites pour les princes de Velbruck et Hoensbrouck lui font honneur, ainsi que les sceaux qu'il a fait pour le prince d'Oultremont.

Louis Dreppe, a gravé de jolies estampes pour enrichir des ouvrages de littérature. Il gravait bien le cachet.

Architectes.

Arnold, frère chartreux, était non seulement bon sculpteur, mais encore architecte habile. Il est l'auteur du frontispice des Bénédictines sur Avroi ; ce portail peut être cité pour un chef-d'œuvre.

Le comte Demaan, tréfoncier de la cathédrale, a donné le dessin du maître-autel de cette église et en a soigné l'execution. Il a aussi fourni le plan de l'église paroissiale St-Michel à Liége, que les connaisseurs considéraient comme un chef-d'œuvre.

M. Fayn est l'auteur de l'église et du beau monastère du Val-St.-Lambert qui est démoli. Il a fait, d'après les ordres du prince Velbruck, le plan d'un hôpital général, qui est un chef-d'œuvre d'après l'avis des artistes.

Gallinsen, excellent sculpteur ornementiste, était aussi grand architecte. Renoz le consultait lorsqu'il avait des ouvrages imporants et quand il rencontrait des difficultés. Il a donné des dessins et construit plusieurs grands édifices, entre autres la belle église de Malmédy.

Barthelemi Digneffe était grand architecte. Il connaissait le grandiose. Il a fait un plan pour l'église de l'abbaye de Herckenrode qui a reçu l'approbation des plus célèbres architectes de

Paris. Il est l'auteur et le constructeur de la Redoute à Spa, de l'église des chanoines Norbertins, aujourd'hui le séminaire, et de quantité de châteaux et de grands édifices. Il a fait un plan général des rectifications à introduire dans la ville de Liége, dans lequel se trouve tracé le projet du Quai de la Sauvenière.

Renoz a fait plusieurs grands édifices : le Wauxhall à Spa, l'église paroissiale de St-André, et celle des Augustins, à Liége.

Dukers, père et fils, ont bâti la maison dite Levoz, à Spa ; le fils a construit d'après ses dessins la maison et les salles de la Halle des drapiers.

Auguste Dukers, petit-fils, a fait le dessin de la Salle de spectacle à Liége.

Revue des églises de Liége.

S. André, ancienne paroisse, bâtie récemment. Depuis la révolution Française, ce temple n'est plus consacré au culte ; il est bâti en rotonde et de bon goût. Il mérite d'être conservé.

S. Antoine, ci-devant église des cordeliers. C'est un lourd mauresque, restauré autant que possible à la moderne dans l'intérieur. On y voit une belle copie du tableau de Douffet représentant *Le pape qui se prosterne devant le cadavre de St-François.*

S. Barthélémy, ci-devant collégiale. Temple gothique dont on a modernisé l'intérieur ; il est beau. Il est orné d'un tableau peint par Bertholet représentant *l'Exaltation de la Ste-Croix* et d'un autre qui passe pour l'œuvre capitale de Fisen, représentant le *Crucifiement.*

L'église des Carmélites est jolie et en bon état.

La Cathédrale S. Paul est un vase assez considérable formé

par une croix latine; son architecture est un mélange de gothique et d'arabe; elle est élégante et bien éclairée ; le maître-autel est en marbre dit jaspe, de couleur foncée ; le pourtour des petites branches de cette église est revêtu en marbre de couleur. Le tableau du maître-autel est une *Descente de Croix* peinte par Otto Venius qui était ci-devant au maître-autel de l'église des Jésuites ; c'est le chanoine Bemy qui en a fait don à St-Paul. Il y a dans le chœur trois tableaux peints par M. Ansiaux ; l'un représente la *Résurrection*, un autre la *Conversion de St-Paul* et le 3me l'*Assomption de la Vierge*, œuvre qui lui a mérité la médaille d'or que Napoléon a donnée pour prix. Le quatrième qui représente le *Massacre de St-Lambert* est de M. Tahan, de Spa ; il est expressif et n'est pas sans mérite ; il promet beaucoup. Trois tableaux de Bertholet, un de Quellinus , un de Lairesse, un de Douffet et un de Carlier, deux statues en bois et un *Christ au sépulcre* en marbre, de Delcour, qui est sous la table d'autel d'une chapelle en marbre, enrichie de beaux bas-reliefs exécutés par maître Arnold, sculpteur liégeois ; elle était aux Dominicains ; c'est un ex-voto d'un M. de Surlet. Dans la voûte de la grande nef on remarque plusieurs dates : dans la partie du chœur 1527, en descendant dans l'église 1528, et plus bas 1557. La voûte du beffroid est remarquable pour les costumes des sonneurs qui y sont peints. Il y a aussi dans cette église une belle *Vierge* en marbre sculptée par le frère Chartreux. Ce temple a une porte grillée qui donne sur la place dite Place derrière St-Paul : au-dessus de cette porte on voit les signes du zodiaque, représentés par des hyérogliphes particuliers ; pour les reconnaître il faut commencer par le signe de la Vierge ; anciennement on rencontrait souvent ces signes dans les portails des métropoles.

Ste-Croix, ancienne collégiale. C'est un beau temple, remarquable par son élégance ; le genre dominant de son architecture est le mauresque. Il y a dans le maître-autel un tableau qui re-

présente une *Exaltation de la Ste-Croix*, peint par Bertholet, et dans le fond se trouve une statue de *Jésus à la colonne* sculpté par Evrard, dont la beauté faire dire : Quel dommage qu'elle ne soit pas en marbre !

S. Christophe, paroisse. Grande église d'une architecture très-lourde.

Ste-Catherine, chapelle succursale. Elle est grande et solide ; son architecture est moderne. On y voit un beau tableau de Plumier et un mausolée de Guyset.

St-Denis, paroisse, ancienne collégiale. C'est une église gothique dont, à l'exception du chœur, on a modernisé l'intérieur. Le tableau de Carlier, représentant le *Martyre de St-Denis* dans le plafond de la nef, a été remplacé par une belle copie de Lovinfosse. Dans le fond du chœur se trouve un très-beau *Christ en Croix* fait par Cornélis, sculpteur célèbre. Le maître-autel de style romain, est orné de belles statues de marbre. Il y a dans le fond de l'église deux belles statues sculptées par Evrard.

Ste-Foy, ancienne paroisse. Eglise basse et lourde ; elle possède un tableau de Waltère Damery dont le sujet est original : il représente les *Litanies de la Vierge*.

St-Vincent, à Fetinnes, paroisse. Ce temple est d'architecture moderne, fort simple, bâti depuis environ cent ans. Il est menacé d'être entraîné par les eaux qui le cavent.

Hospices. 1° Des hommes incurables, rue en Bêche ; 2° des femmes, rue du Verdbois ; 3° des malades, dit de Bavière ; 4° des frères célites ; 5° des orphelins mâles ; 6° des orphelines ; 7° des recluses.

Ste-Marie des lumières, en Glain, paroisse. Petite église fort

ancienne ; jadis elle était aussi à l'usage des religieuses dominicaines et faisait partie de leur couvent.

St-Gilles, jadis chanoines réguliers, aujourd'hui paroisse. Ancienne église souvent restaurée.

St-Jacques, très-ancienne abbaye, puis collégiale, aujourd'hui paroisse. Ce temple est d'une belle élévation ; son architecture est gothique et mauresque ; l'extérieur et l'intérieur surtout, sont enrichis d'un ouvrage immense. Les peintures de la nef sont remarquables par l'éclat des couleurs, si l'on tient compte de leur ancienneté. Il s'y trouve aussi plusieurs belles statues. Cette église exige des réparations ; c'est un monument précieux par lui-même et pour l'histoire du pays ; l'abbé de ce monastère et celui de St-Laurent étaient alternativement conservateurs des priviléges du clergé. Une chose remarquable, c'est que le portail est construit dans le style corinthien.

S. Jean, ci-devant collégiale. Ce temple est bâti depuis environ 80 ans ; il n'est pas fort grand ; c'est une rotonde divisée dans l'intérieur en huit parties. Le maître-autel est orné de deux *Anges*, et un petit autel d'un groupe qui représente *S. Jean Baptiste foulant Hérode*, sculpté par Evrard. Au-dessus du rétable du maître-autel est un beau groupe représentant la *Trinité* qui est un chef-d'œuvre de Cornélis.

St-Martin, ancienne collégiale. Cette église est, de l'avis des connaisseurs, la plus belle que nous ayons dans ce genre d'architecture qui est mauresque ; on n'y voit presque pas de gothique ; elle est d'une belle élévation, et elle est gaie par la manière dont les jours sont ménagés. L'autel est de forme romaine ; le tabernacle est remarquable par deux beaux *Anges* d'Evrard ; la chapelle du S. Sacrement est riche des sculptures en marbre de Delcour. Elle possède un beau tableau de Latour. C'est un monument historique par la Mâle St-Martin.

*

St-Nicolas, ci-devant église des Récollets. C'est une belle et vaste église, et très-solide. Elle possède un beau *Christ* fait par Delcour.

St-Pholien, ancienne paroisse. Cette église est solide quoique vieille ; elle n'a rien de remarquable ; comme toutes les anciennes églises, elle a été restaurée à l'intérieur.

Ste-Véronique, paroisse ancienne ; l'église est restaurée à l'intérieur ; elle possède un beau tableau peint par Quilinius ou Quilin, élève de Rubens.

Ste-Walburge, paroisse, tenait à un couvent et servait à l'usage de religieux et des paroissiens.

Le Séminaire. C'est un édifice magnifique de l'invention de M. Digneffe ; il a été bâti par les Norbertins vers l'an 1759 ; avant la révolution française, tout ce qu'il renfermait était beau ; les Français en ont fait une boucherie, un magasin de peaux, etc. Il est parfaitement restauré. On y voit plusieurs beaux tableaux et un beau groupe de sculpture au dessus du maître-autel ; ce dernier est du style romain.

St-Augustin : Ce temple est beau, bâti en rotonde ; la pluie qui a percé la voûte a dégradé un beau plafond peint par Deprés ; on reproche à cette église d'être surchargée d'ornements ; on devrait la réparer et en faire une église paroissiale.

Le temple des Protestants était l'église des religieuses Ursulines ; il ressemble à une chapelle et est bien tenu.

Fontaines. Celle du Marché dite des Trois grâces ou du Péron, parce qu'elle porte une colonne à laquelle on a donné le nom de Péron, surmontée des trois grâces portant une pomme de pin surmontée d'une croix ; cette pomme de pin représente l'union

de la république de Liége ; ce monumeut est en marbre de différentes couleurs. — La fontaine de Vinâve-d'Ile est d'un beau dessin ; elle déverse ses eaux avec beaucoup de grâce par 4 lions de bronze doré et des masques, elle est surmontée d'une Vierge portant son enfant en bronze doré. — La fontaine de St-Jean-Baptiste, Hors-Château est surmontée d'une belle et colossale statue en bronze doré ; ces trois fontaines ont été exécutées par Delcour. Il y en a encore deux autres sur le Marché qui ne sont pas aussi belles que l'autre.

Le Pont-des-Arches est un monument historique qui proclame le patriotisme des citoyens d'alors ; c'est à la générosité des habitants de la ville de Liége qu'en est dûe la construction ; leurs noms sont gravés en lettres d'or sur une grande pierre, contigue aux maisons et faisant partie du garde-fou du pont du côté de Coron-Meuse.

L'Université, le Collège, les écoles gratuites, la halle des drapiers, le palais, la Société d'Émulation, la douane, le mont-de-piété.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

SUR LES FAMILLES

DE LOUVREX ET LOVERIX.

» *Armes*. D'argent, chargé de trois feuilles de laurier de
» sinople placées deux et une en pointe, au chef d'or à deux
» merlettes de sable, mises en fasce : timbré d'un heaume
» détourné, grillé, bordé et cloué d'or ; lambrequiné d'or et
» de sable, au bourrelet de même ; cimier, une merlette du
» chef de l'écu. (1)

Le nom de la famille *Leuwerix*, *Louvrex* ou *Louverix*, a subi, comme la plupart des noms anciens, une foule de changements. On le rencontre orthographié *Lauwrins*, *Lauweris*, *Lauwerix*, *Leuwerix*, *Louwerix*, *Louverix*, *Louvrix*, *Louvrex* et *Loverix*. Les deux derniers noms semblent avoir prévalu et distinguent

(1) Ms. du héraut d'armes Le Fort aux Archives de l'Etat à Liége. *Croquis généalogiques : Littera* L.

encore aujourd'hui deux branches de l'ancienne famille Leuwerix, fixées l'une à Liége, l'autre à Tongres et à Sussen. Quelles que soient les modifications que la négligence ou l'ignorance ont fait subir à l'orthographe du nom de cette famille, la terminaison *ix*, prouve cependant une origine flamande (1). Quelques textes, empruntés au thiois usité à Nedercanne, corroborent cette opinion et prouvent que le nom de Leuwerix, ou Lauwerix, provient du prénom de Lauwrens ou Laurens (2).

D'ailleurs, les noms héréditaires, de famille ou patronymiques, ne s'introduisirent dans nos provinces qu'au XIIIe siècle ; l'affranchissement des communes en fut une des causes principales, car il fit sentir aux individus d'une même classe le besoin de se grouper en famille et de s'unir par le lien d'un nom commun, afin de mieux assurer le bénéfice de leur récente conquête.

Cette espèce de noms se composa, soit simplement des anciens noms chrétiens qui devinrent héréditaires (3) (par exemple : Nys, Denis, Nysten, Arnold, Aerts, Gisbert, Ghysens, Jansen, etc), soit de dénominations nobles ou roturières empruntées à la terre (par exemple : de Fléron, de Hallembaye, de Many, Van Bloer, Van Henis) (4), soit de noms de métier (Smeets, Beckers, Charlier, etc.), soit de surnoms divers (de Haexhe,

(1) V : Eus. Salverte. *Essai historique et philosophique sur les noms propres d'hommes et de lieux*. Paris, 1824. 2 v. in-8.

(2) « La troisième source des noms individuels, c'est-à-dire les prénoms, source » qui est fort abondante, n'est plus reconnaissable dans beaucoup de cas, à cause » que les formes sous lesquelles les prénoms ont été immobilisés, sont actuel- » lement tombées en désuétude » (Grandgagnage. *Notes étymologiques sur les noms de famille*, dans le Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, tome II. p. 329).

(3) Le 4 septembre 1581, on ouvrit à Bruxelles un concours entre les chambres de Rhétorique du pays ; un des concurrents, dont on prisa beaucoup le *factum*, se nommait *Louwereys Leeuwericx*. V. P. Vanduyse *Verhandeling over den drievoudigen invloed der Rederyk Kameren*, p. 154. — Die erfgenamen *Lauwerins Meis* tot orbaer ende behouff *Lauweryns Ghelen*.... ende soen genompt *Lauweris Jehaes*... Reliefs faits en 1607 et 1608 devant la cour de Nedercanne. Greffe du Tribunal de Tongres.)

Molempeders , Liégeois , Sauvage) , qui s'introduisirent, chez tous les peuples à l'époque où le sens des premiers noms significatifs n'était plus généralement compris (5).

GÉNÉALOGIE.

Vers le milieu du XVme siècle, nous trouvons la famille *Loverix* déjà établie à Nedercanne, village situé dans la vallée du Jaer, à une lieue de Maestricht et à deux lieues de Tongres (1).

Jean Leuwerix est le premier de cette famille mentionné dans les archives de l'ancienne cour de justice de Nedercanne.

Il naquit vers 1430 et mourut vers 1470 en laissant un fils nommé *Martin Leuwerix* et une fille du nom d'*Anne* Leuwerix ; celle-ci épousa N. Mathuyens (2) et mourut en 1531.

(5) L'an 1321, au mois d'août, Reinard *Von Bogart*, donna à l'abbaye de *Borcette* 9 arpens de terre arable qu'il tenait de son censier Anselme *Macge* et de son épouse *Mechtilde* DE LOVERICH (de Loverke). Cinq de ces arpents étaient situés entre *Loverich* et *Puffendorf* dans le pays de Juliers. (Voir QUIX : *Geschichte der ehemaligen Reichs-Abtei-Burscheit*: pages 139 et 327). — Le jour de St-*Laurent*, 1324, JEAN DE LOVERICH, (Johannes de Loverke) assista à la cession de biens que *Cono* et sa femme firent en faveur de l'Abbaye de *Borcette* , devant les écoutête et échevins de la cour de justice d'Aldenhoven, siégeant à Obermerz. (Voir ibid. pages 140 et 329). Le village désigné dans ces deux diplômes sous le nom de Loverke, se nomme aujourd'hui Loverix.

(H) NOEL *Diction. des noms grecs et romains*. 1806. WIARDA, *Ueber deutsche vor und geschlechts namen*. Berlin, 1800. G.-A. DE LA ROQUE, *Traité de l'origine des noms et des surnoms, de leur diversité*, etc. etc. ; Paris. 1681. FORSTEMAN, *Altdeutsches Namenbuch*, Nordhausen, 1856.

(1) Voyez sur Nedercanne: ERNST. *Histoire du Limbourg*. T. VI, p. 94. — DE LOUVREX: *Recueil des édits, etc.*, part. II , chapitre 21, folio 5. — DE CORSWAREM : *Mémoire historique sur les anciennes limites du Limbourg*, p. 320 du t. VIIe du bull. de statistique. FRANQUINET : *Recherches historiques sur les Seigneuries d'Agimont et de Nedercanne*. Bulletin de l'inst. arch. Liégeois. T. I, p. 71 et suivantes. — SAUMERY. *Délices du pays de Liége*. T. III, p. 409. — S. BORMANS. *Les seigneuries allodiales du pays de Liége*. Liége, 1867, p. 117.

(2) Frank Cloes Schoutet, Hymrecourt, Rosmeer, Claes Jamaer en Hen-Doelman scepenen XXIX dach decembris (XV^c XXXI) soe hebben ontfangen Wilhem Reiners en

Martin Leuwerix laissa trois enfants, savoir :

1° *Marguerite Leuwerix*, qui épousa N. Van Millen dont elle eut deux fils, Mathieu et Martin Van Millen (1).

2° *Catherine Leuwerix* qui épousa en premières noces Guillaume Reiners et en secondes noces Chrétien Van Elderen : sa descendance nous est inconnue (2).

Marten *Leuwerix* in naem en als oem en alt vader (grand père) Peter *Leuwerix* kinderen zelicher alsullix huys en de hoeff gelegen tot *Nedercanne* daer Anna *Matuyns* uuyt gestorven is hon in naem de kinder alsoe verleent. Terselver tyt soe becande Marten *Leuwerix* dat syn vader *Johan Leuwerix* tselve huys ende hoeff vurscreven gegeven hadde met hylicker vorwairt, sinen soen *Peter Louwerix* en *Jehenna Reiners* sine huisfrouw ende is by Willem Reiners met erken verbonden en is in hoeden in gelacht. *(Registre aux proces-verbaux de la Cour de Nedercanne, de* 1531 *à* 1555, fol. 2, déposé au greffe du Tribunal de Tongres.)

(1) VIII^a aprilis off des anderen daechs nae belocken paesdaeh (1532). Margriet Leuwerix heeft ontfangen haer gedeelten van sullicke erffgoederen daer uuyt *Anna Mathuyns* haer Margueriten vader suster gestrorven is. Ende wart haer alsoe verleent. Terselver tyt sadt Margrita tot haren mombaer *This* haren sone présent. P. Vranck Cloes Schoutet, Rosmeer, Jamaer Braiten en Hen. Doelman scepenen VII^a aprilis (1532) naer gedinge gehalten soe vertuch *Catharina Leuwerix* op haer tocht van vyff gulden jaerlix huyspachten, tricht peyen (monnaie de Maestricht) ende dit te hebben te heischen en te vervolgen aen die op haer huys en hoeff daer sy in wonende is, gelegen tot Nedercan regenooten diegemeinte straet die van Nedercan naer Tricht geit ter eynre ziden ende Peter Jekermans den alde ten andere ziden, Tricht wart ende opwartz Johan Vringoet ende sullix vertegen tot behoeff *Mertens* haers soens, met sulker conditien dat Merten tselve affgeven sal aen sys kindsgedeelten off tselve weder lossmaken. Ende wart sonen Merten alsoe verleent. Voir le même registre, folios 5 et 6).

This Van Millen als mobaer syner moder heist *Catharina Leuwerix* volgens de drie cleinen geboden aen haer gedaen van wegen Thiskens moder dat derdegedeilten van die erffguederen daer *Anna Mathuyns* uuytgestorven is. — Catharina calengeert sulke dry kleine geboeden en de suster vurscreven segge dat men ghein scheidinge noch deilinge schuldig en is te heischen van erffguderen met dry cleine geboden. Terselver tyt sadt Catharinen tot haren mombaer Frans Van Lichtenberch présent. (Voir même registre, folio 6).

(2) Inder genachte gehalden den seesden marty XVe LXIIII overmytz gestingen scoltet Jamaer gestingen voerscreven Charis Vanderhaegen, Mathis Vanseggen ende Limborch schepenen soe is verschenen voer ons gerichten *Cristiaen Van Elderen* als man en momber Trinnen der achtergelaten huysffrou willem Reyner zeliger.....

Kerst Van Elderen als man ende mombaer Catharine Leuwerix. Ib. 1556-1565, f°s 13, 60.

3° *Pierre Leuwerix*, décédé avant 1531 ; celui-ci épousa, vers 1520, Jeanne Reiners sœur de Guillaume (1) et procréa plusieurs enfants parmi lesquels nous trouvons 1° *Jean Leuwerix*, qui épousa en premières noces Gertrude Van Borne (2), dont il eut un fils nommé *Pierre Leuwerix*, ou *Loverix*, qui devint chanoine de la petite mense fondée dans la cathédrale de St. Lambert à Liége, (3) Jean Leuwerix précité épousa en secondes noces Ève... dont il eut plusieurs enfants, savoir : (4).

(*a*) Nicolas Lauwerix, qui alla s'établir à Sussen, village situé à une demi-lieue de Nedercanne, et dont nous nous occuperons à la lettre AA.

(1) Voir la note 1. La famille Reyners porte de... deux branches de houx posées en sautoir de..... au chef de..... chargé d'un renard courant de..... V. LE ROY. notitia *marchionatus S. R. I. sive agri Antwerpiensis.* in-fine.

(2) XXa aprilis ao XVe XLIIII.

Jean Leuwrix (soen van Peter Leuwrix) als wettig momboir syns Kentz genant *Peter* verwecht aen den tichaen Ghertruit Van Born synder huisfrouwen zelich, heet ontfangen eyn derde gedeiltenvan al en sullicken erlichen en gereide guederen daer uuyt syns *Johàns Louverix Vader Peter* ende moder gestorven synt. Ende synt hem in naem syns soens onmundich synde verleent naderbanaken reght. Voir registre de 1531 à 1555 fo 89. Verso. La famille Van Borne ou Vanden Borne porte d'azur à la fontaine d'argent d'où jaillissent deux jets d'eau, dans un bassin d'argent.

(3) Voir le testament du chancelier Jean Witten de Liége en date du 18 décembre 1582. Archives déposées à l'hôtel de ville de Tongres. *Liber plebiscitorum et Négotiorum* fo 6 verso.

(4) Int gedingen XXa decèbris ao XVe XLVI.

Eva Achtergelaten weduwe *Johans Leuwrix* heet vertegen op haer tocht int bywesen *Willem Leuwrix* des vurscreven Johans Leuwrix brouder van eynen huessken genant dat Wingarten haldente inden maten dry groet roden ofte wenich mere ende neit meer tot orbair haren II Kinderen mit namen *Jan* en *Clais Leuwrix*. Ende is hon verlint. — Int achternaicht gedinge XXIa January (1550). — Eva achtergelaten weduwe Johans *Louwerix* heet vertegen op haer tocht van IX groit roden lants gelegen achter den triechte bossche R. adam Daems bossche, ter Jekeren wart tot orbaer ende in behoeff' *Clais* haers Soens en Sinen gedelingen met namen *Jan Goyens* als mombaer *Greten* uxor, *Art. van Heugem* als mombaer *Cathrinen* uxor, This *Jekermans* als mombaer *Dilie* uxor *Agnest, Barbara* ende *Jan*, ende *Elisabeth* susters ende bruders ende Synt *Claes* alzoe voer hem ende synen gedelingen verleent fiant litterae. Voir Registre 1531 à 1555 fos 98 et 116 verso.

(*b*) Hélène ou Odile Louwerix, qui épousa Mathieu Jeckermans.

(*c*) Catherine Louwerix, qui épousa Arnold Van Hugem.

(*d*) Marguerite Louwerix, épouse de Jean Goyen.

(*e*) Agnès Louwerix.

(*f*) Barbe Louwerix.

(*g*) Elisabeth Louwerix et

(*h*) Jean Louwerix, qui épousa la fille de Guillaume Ieckermans et de Menta . . . . . dont il eut un fils nommé Mathieu Louwerix, qui épousa Judith..... Ceux-ci eurent un fils nommé Regnier qui eut quatre enfants appelés, Marie Louwerix, Guillaume Louwerix, Mathieu Louwerix, et Judith Louwerix, qui épousa Etienne Van Namen (8).

2° Aminta Leuwerix (Mentgen ou Mynta), qui épousa Pierre Jehaes de Nedercanne, fils de Martin (1).

(8) Den XIX novembris anno 1584 presentibus Wilhelmo Jehaes, locum Schulteti tenête, Mathes Zèc.en , Petro Seelen, Petro Leuwericx et Hugoni Moelener, Schabinis tot nederkan..... *Reyner Leuwericx* , *Thys Leuwericx Zoene* met zynen geconstitueerden mombaer Peter Leuwericx present versuekende t'ontfangen zeecker hondert gulden current die wellicke op hem zyn gesuccedeert ende gedevolveert van Maria Jeckermans alias van Diest zyne moye geweest zynde zyns moeders Zustere. Voir Archives de Nedercanne. Registre aux procès-verbaux de 1580 à 1612, p. 18.

Thys Leuwericx, Jannes Leuwerix Erffgenanen... Voir même registre, p.17 verso.

Op buytengenachten den darthienden mey 1628.....

Compareerde *Mathys Lovericx* soen van wylen *Reyner* saliger en versueckt soe voer hem als voer syn met gelinghen t'ont fangen vyff groet roeden Ackerlants nae doet syns alders op hem ende syne met consorten gedevolveert gelegen op die groete Caneye..... nae tricht die mederdeylingen toubehoorende Steven van Naemen als man en mombaer Judith Lovericx..... ter selver tyt ierts heeft..... voerscreven Mathys Louvericx met bywezen van syn broeder Willem sullex lauderende endespreckende voer syn suster Meycken noch minder van Jaren.

Voir Archives de la cour de Nedercanne. Registre aux réalisations 1624-1652.

(1) .... Quarta July a° XV^cXL.

Terselver tyt is verschenen *Peter*, *merten Jehaes soen* en presteert te purgeeren als wettich man en mombaer *menta* syner huysfrouwe synde die suster *Willem Leuwerix*..... Voir le registre de 1531 à 1555, f°s 78 et 84.

Ces époux eurent plusieurs enfants savoir ; *a*) Jean Jehaes qui eut à son tour Marie Jehaes, née à Nedercanne en 1583 et Ide Jehaes née en 1584.

b) Pierre Jehaes, mort célibataire.

c) Martin Jehaes, mort avant 1608, il avait épousé Catherine H. dont il eut trois enfants, savoir : Lauweris (Laurent) Jehaes, né en 1587, Anne Jehaes, née en 1584 et Mynta Jehaes, née en 1588 et

d) Guillaume Jehaes époux de Helwige..... dont nous ne connaissons pas les descendants (1).

3° Guillaume Leuwrix, né à Nedercanne vers 1530, qui épousa Catherine Cœnegracht de Herderen, fille de N... Coenegracht, majeur de Fall, Mheer et Bolre (2) de ce mariage naquirent deux enfants :

(1) Den lesten daech Julyus a° 1608.

Op daech ende daet als boven présent der schepenen voorscreven is, gecompareert die huysffrouw *Merten Jehaes* genompt *Tryneken* die weduwe van Merten Jehaes voorscreven endeheeflt gecedeert ende getransporteert allen haer actie offegherechtycheit aldaer sij craecht off maecht mochte over hebben van die guederen *Peter Jehaes* zeliger vader van haer man Merten Jehaes voorschreven waer zy tuchters van is tot orbaer ende in behouff van haeren Kinderen met namen *Anna Jehaes* aldt XXIIII Jaeren ende Soen genompt *Lauweris Jehaes* aldt XXI jaeren ende *Mynte* aldt XX jaeren ghesusters en broeders. Inschelycke noch een cloecht van *Jean Jehaes* met namen *Maria* aldt XXV jaeren, *Ida Jehaes* XXIIII aldt jaeren ghesusters versuecken ock te ontffangen allen hunen axtie offt gherechticheit aen die guederen van *Peter Jehaes* als voerschreven.

Insgelycken *Peter Jehaes* voor hem particulere als ock eeue clocht versaeck ock te ontffangen allen sulyck axcie ende andpart daer syn vader Peter Jeheas utgesturven is. Voir registre aux procès-verbaux de la Cour de justice de Nedercanne de 1601 à 1608 p. 424. verso.

Ter tyd drocht op Peter Jehaes voorscreven ende die clocht Merten Jehaes allen huenen axcie endegerechticheit.

Tot orbaer ende in behouff *Wyllem Jehaes* ock een soene van Peter Jehaes zaelycher, *Helwych* synen huysfrouwen ende hunner rechter erffgenaemen. Voir même registre, même page.

(2) Voir la n° 7.

Intgeding XI marty a° XLIX.

Peter Jehaes als monbaer Margten uxor heet vercregen op vier roden lants gelegen aen den groten cagny. R. te Suschen waert den heiligen geist, Tricht... in orbaer *Willem Leuwerix* en Catherinen uxor.

(Voir registre de 1531-1555 f° 112 et 115, et l'attestation des témoins produits en 1621, devant la cour de Nedercanne, déposée aux *Archives de l'Etat à Liége*.

Jean Leuverix, dont nous ne connaissons pas la descendance, et qui vivait en 1562 (1) et Guillaume Louwerix ou Loverix, né à Nedercanne en 1550 (2) celui-ci épousa le 7 février 1572 Mechtilde Molempeders (3) de Maestricht, fille de Mathieu Molempeders de Boppart et de Marie Swennen de Houppertingen (4).

Guillaume Loverix, alla s'établir à Liége, y exerça le commerce de draps et obtint le droit de bourgeoisie.

Il laissa trois enfants :

I. Guillaume Louvrex, né à Liége, qui devint seigneur de Gros-Fays et Dourblemont, Haut forestier et pair du duché de Bouillon, et épousa Gertrude Masset, fille de Barthélemy Masset de Résimont, échevin de Liége, et de Béatrix de Lacu. Guillaume Louvrex mourut à Liége le 12 janvier 1620 (5).

(1) In den genachten gehalden den XV octobris, anno XVe LXII.... tot behoeff *Jan Louwerix*. Willem *Leuwerix* Soen ongehillicht (Voir *Archives de la cour de justice de Nedercanne*, registre aux procès-verbaux 1556 à 1565).

(2) Willem *Loverix*. Den XII Juny, a° 1588 Anna Doelmans heeft renonceert, op V, vaet rogge... op huys en hof Willem Louwerix tot Nedercanne gelegen volgens der gychten daer van zyn de dato 1551 den XXV may, tot oerbaer en in behoeff *Willem Louwerix* zyn huysffrouw *Mechteld Molenpedder*....

....Coop tot orbaer en behoop van Sr *Willen Louwerix*, borger en de Coopman der Stadt Ludick zyne huysfrouw *Mechtelt Molenpedder*...

(Voir Registre aux procès-verbaux de la cour de Nedercanne, depuis 1580 à 1612 f°s 125, 127, 128, 130, 134, verso 138, 140 et 149.)

Jean Molempeder, avocat fiscal du prince-évêque Ernest de Bavière, conseiller au Conseil privé et commissaire déciseur à Maestricht depuis le 16 août 1584 jusqu'en 1605, était le frère de Mechtilde. Il testa le 27 juin 1615. Guillaume Loverix fonda un anniversaire dans l'église de St-Jean Baptiste à Liége.

(3) La famille Molempeder portait pour armes d'après le hérault Lefort : d'or à à trois grenouilles mal ordonnées au naturel, au chef d'argent, chargé d'un lion rampant de sable, armé et lampassé de gueules.

(4) La famille Swennen, originaire de Houppertingen porte : d'or à trois feuilles de treffle d'azur accompagnées en abîme d'une étoile de gueules.

(5) Voici l'inscription d'une pierre sépulcrale qui se trouvait encore, en 1794, à l'église de St-Etienne à Liége.

— *Ici repose* —

HONORABLE GUILLAUME LOUVREX. EN SON TEMPS S. DU BAN DE GROFAYS ET DE

Il laissa quatre enfants, savoir :

a) Mechtilde de Loverix qui épousa Philippe de Wanzoule, Seigneur de Nedercanne et du ban de Grosfays, chambellan du prince-évêque, conseiller à la Cour féodale, bourgmestre de Liége en 1642 et en 1649, capitaine des anciens arquebusiers, etc. Il était fils de Guillaume de Wanzoule et de Marie Woot de Triexhe, fille de Lambert Woot, bourgmestre de Liége en 1587 et de Marie de Salme. Mechtilde de Loverix testa le 28 janvier 1651 et mourut sans enfants (1).

b) Barthelemy Louvrix, chanoine de la collégiale de St-Paul à Liége.

c) Louis Louvrex, jésuite et

d) Frédéric de Louvrex, seigneur de Dourblement, Grosfays, haut forestier et pair du duché de Bouillon qui épousa Françoise Robaux, fille de N. Robaux, seigneur d'Arbus ; de ce mariage naquirent quatre enfants :

1° Isabelle de Louvrex qui épousa le 14 avril 1681, Louis de Libert, capitaine d'infanterie et grand bailly de la cathédrale, fils d'Antoine de Libert, jurisconsulte. Louis de Libert mourut sans hoirs (2).

2° Philippe de Louvrex mort célibataire.

3° Jacques de Louvrex, capucin et

DOURBLEMONT, LEQUEL DÉCÉDA LE 12 DE JANVIER 1620 ET DAMOISELLE GERTRUDE MASSET LAQUELLE ALLA DE VIE A TRÉPAS L'AN 16.....

Autour des écussons se trouvait :

Omnium versatur urna
Serius, otius sors exitura.

Voir LOYENS. *Recueil héraldique* page 409.

La famille Masset porte : d'argent à la croix dentelée de sable, à l'écusson d'or, coupé d'une bande de gueules, chargée d'un lion d'argent couronné d'or, en abime.

(1) Voir aux archives de l'Etat à Liége *greffe Bernimolin*, conventions et testaments. 1626-1656, fol. 321. BOUILLE. *Histoire de la ville et du pays de Liége*, t. III, p. 286.

(2) Voir aux archives de l'Etat à Liége, le contrat de mariage fait entre Jean-Louis *de Libert* et *Isabelle de Louvrex* le 12 avril 1681. *Greffe Bertrandi* 1680-1682, p. 21.

4° Anne-Florence de Louvrex, dame de *Grosfays* et Dourblement, qui épousa Florent de la Mock, écuyer, seigneur de Grosfays et Botassar, haut forestier et pair du duché de Bouillon (1).

De ce mariage naquit M. *de la Mock*, seigneur de Dourblement, Grosfays, Botassar, etc., qui épousa N. de Gernaert, dame de Sohier.

II. Apollonie Louvrex, fille de Guillaume et de Mechtilde Molempeders, épousa le 9 novembre 1601, Guillaume de Wanzoule, licencié en droit (2).

Ils eurent un fils nommé Jean-Mathieu de Wanzoule, seigneur de Nedercanne, Agimont, Otrange, Grosfays et Beaufraipont, et échevin de Liége, qui épousa Marguerite de Fléron, fille de Gérard, échevin de Liége et de Marie de Libert, fille d'Antoine. Marguerite mourut le 16 décembre 1682 et Jean-Mathieu de Wanzoule, le 26 août 1684; celui-ci fut inhumé dans l'église des Carmes à Liége.

Jean-Mathieu de *Wanzoulle* eut un fils nommé Philippe-Guillaume baron de Wanzoulle, seigneur de Nedercanne, Agimont, Otrange, Beaufraipont, Grosfays, etc., bourgmestre de Liége en 1666, 1671, 1690 et 1704, qui épousa Marie-Catherine baronne de La Haxhe fille de Bertholet et de Gertrude Méan; elle mourut le 11 avril 1698. Philippe de Wanzoulle fut créé baron par lettres patentes de 1704 (3) et mourut le 11 février 1711, en laissant trois fils :

1° Jean-Mathieu-Denis de Wanzoulle, reçu chanoine de Saint-Lambert en 1700, abbé de Ciney et official du chapitre.

2° Bertholet baron de Wanzoulle, chanoine de St-Lambert

(1) La famille *de la Mock* porte : de gueules à la fasce ondée d'argent, accompagnée de trois besants d'or, posés deux en chef et un en pointe.

(2) Voir leur contrat de mariage, du 8 novembre 1601, aux archives de l'Etat à Liége et Loyens, années 1642 et 1666, p. 449 et suivantes.

(3) Voir Archives de l'État à Liége, Lefort, cartons, litt. W. M. le comte Arthur de Hemricourt de Grune possède l'original du diplôme de noblesse de la famille de Wanzoulle.

en 1704, abbé de St-Georges à Amay, official du chapitre, grand prévôt et archidiacre de Liége.

3° Lambert baron de Wanzoulle, seigneur de Thys, Otrange, Beaufraipont, capitaine au service de S. M. I. allié à Joséphine de Warnant de la Neufville, fille de Jean et de Dieudonnée-Marguerite de Waha. Lambert de Wanzoulle mourut en 1718 des suites des blessures qu'il reçut au siége de Belgrade.

III. Mathias Lovrix ou Louvrex, fils de Guillaume Loverix et de Mechtilde Molempeders, naquit à Liége vers 1600; il épousa Clémence de Fléron (1), fille de Servais, écuyer et échevin de Liége, et de Marguerite de Pollain, fille d'Adrien de Pollain, écuyer, et de Catherine, fille de Wathy Watar, mambour du prince-évêque de Liége.

Leurs enfants furent :

a). Marie Louvrex, religieuse;

b). Guillaume Louvrex, doyen de la cathédrale de St-Denis à Liége;

c). Mathias Louvrex, religieux au Beaurepart à Liége ;

d). Mechtilde Louvrex, religieuse à la Paix-Dieu ;

e). Françoise Louvrex, religieuse au Bayart à Maestricht.

f). Catherine Louvrex, qui épousa Jean de Villenfagne, seigneur des Deux-Sorrines, dont deux enfants : Noël de Villenfagne, chevalier de l'Ordre de St-Louis, capitaine au régiment de Soissonnais en France, seigneur des Deux-Sorrines et Catherine de Villenfagne, qui épousa N. de Fontenet, commissaire de guerre en Lorraine.

g). Louis Louvrex ou de Louvrex, jurisconsulte, fut créé « *noble écuyer du St-Empire* (2) » par lettres patentes de l'em-

(1) *Servais de Fléron* était fils de Jean *Gérard de Fléron* et de *Marie Nolens*. Voir pour la famille *de Fléron* les manuscrits généalogiques de Lefort, aux Archives de l'Etat à Liége.

(2) Voir Archives de l'Etat à Liége : diplômes impériaux vol. 2 f° 50 et Greffe des échevins, vol. 1, fol. 109.

Je certifie et atteste à tous qu'il appartiendra que les armes et blazons ci-dessus

pereur Léopold, datées de Vienne le 21 août 1694; il obtint la confirmation des anciennes armes de la famille Leuwerix et la permission de les écarteler avec celles de sa mère Clémence de Fléron, de sorte que les de Louvrex eurent pour armoiries : au premier et au quatrième d'argent à trois feuilles de laurier, mal ordonnées de sinople, au chef cousu d'or, chargé de deux merlettes de sable posées en fasce, au second et au troisième burelé de dix pièces d'argent et de sinople, au lion de gueules couronné d'or, brochant sur le tout. De Louvrex obtint de plus « le privilége de poser un aigle issant de sable, sur la couronne » pour le cimier, au lieu de la merlette de mesme, pour une » marque d'honneur impérial (1). »

dépeint, scavoir, d'argent chargé de trois feuilles de laurier de sinople, deux et une en pointe au cheff d'or à deux merlettes de sable mis en fasce, timbré d'un healme détourné, grillé, bordé et clawé d'or, lambrequiné d'or et de sable ou bourlé de mesme, et pour cimier une merlette de mesme, du cheff de l'escu, sont celles de la famille de Louvrex, originaire de Nedercanne au voisinage de Maestricht, pays et diocèse de Liége ou Hesbaye..... Certifiant de plus que la dite famille de Louvrex et leurs alliés sont de bonne fame et réputation et sans reproche, bon catholique, apostolique et romaine en foy et témoignage de tout ce que dessus j'ai donné la présente à la réquisition du Sr Louis de Louvrex, jurisconsulte produisant. Signé de ma propre main et apposé le scel de mes armes et offices pour lui servir et valoir partout où il appartiendra.

Fait à Liége, le 12 juillet 1694. (Signé) J.-G. Lefort.

Archives de l'État à Liége. *Croquis généalogiques*, littera L.

(1) *Leopoldus*, etc.

Postquam igitur ex perpicuis documentis aliisque probationibus ac instrumentis fide dignis, interleximus te Ludovicum a latere paterno ex familia patritia de *Louvrex* a latere autem maternæ familia *de Fleron*, etiam antiqua et equestri oriundum esse majores que et affines tuos toga et sago celebres et etiam decanatu, balliviatu, consulatu scabinatu toparchia capitaneatu aliisque officiis et nobilibus tam ecclesiasticis quam secularibus, sepius honestatos principus quoque nostris leodiensibus a consiliis sanctionibus fuisse, varia que dominia et feuda nobilia possedisse nec non divis prædecessoribus nostris romanorum imperatoribus ac regibus sacro romano imperio augustæ que domin nostræ austriacæ ut et patriæ fidam et perutilem semper navasse operam, ita quidem ut eorum nonnuli nostram æque ac augustissimorum predecessorum nostrorum munificentiam experti fuerint et inter alios avunculus tuus *Gerardus de Fleron* supremæ justitiæ leodiensis scabinus, cui avus noster gloriosissimæ, recordationis ob egregia à Servatio *de Fleron* dicti *Gerardi*, fratre sub

Louis De Louvrex épousa Anne *Corselius* (1), fille de Lambert *Corselius*, drossart de Beringen et de Catherine Ver Elst, fille de Nicolas Ver Elst, écoutête et officier de Gheel, et de Catherine Donckers.

De leur union naquirent huit enfants, savoir :

vexillis nostris tum alibi tum in prælio contra rebelles in Bohemia commisso, cum vitæ jactura præstita servitia confirmationem antiquæ suæ et equestris nobilitatis benigne concessit.

Insuperque constat cum familia dicti Gerardi modo ad duas filias unicumque filium in ordine sacerdotii constitum redacta esset, te in præmissorum memoriam insignia præfatæ equestris familiæ de Fleron defectu masculorum in dicta linea pærituræ tuis junxisse et quadripertita (prout moris est) gestasse et gestare : et cum præterea tu ejusmodi in nos Sacrum romanum imperium, dominique nostram Austriacam fidei et devotionis studium præ te feras, ut omnino confidamus te cum hortante Majorum tuorum virtute tum innato proprio zelo omnes de nobis sacroque imperio et patria bene merendi occasiones porro amplexurum et in laudabili proposito tuo constanter perseveraturum tuæ que posteritati ad parem virtutis sectandæ curam incitamento futurum esse, dignum te judicavimus quem et nos cum tota tua posteritate legitima peculiari aliquo gratiæ et munificentiæ nostræ augustatis symbolo condecorandum susciperemus.

Ac proinde motu proprio ex certa scientia animo bene deliberato, ac sano accedente consilio, deque Cæsareae nostræ potestatis plenitudine, te supradictum Ludovicum de Louvrex, omnesque tuos liberos hæredes posteros ac descendentes, legitime ex matrimonio natos et nascituros in infinitum masculos et feminas, in numerum, cætum atque consortium, statum gradum, ac dignitatem nostrorum et sacri romani imperii aliorumque regnorum ac ditionum nostrarum hæreditariarum nobilium assumimus, extollimus et aggregamus, vosque omnes et singulos juxta sortis humanæ qualitatem nobiles et tanquam de nobili genere domo ac familia procreatos dicimus ac nominamus atque adeo ab omnibus et singulis cujuscumque status gradus, ordinis, conditionis, dignitatis aut præminentiæ existant, pro veris nobilibus dici nominari, haberi reputarique volumus, etc (Archives de l'État à Liége ; Diplômes impériaux, 1688-1748, f° 50).

(1) Une famille *Corselius* porte : d'argent au chevron de gueules chargé de trois petits sautoirs d'or et accompagné en chef de deux feuilles de treffle de sinople et en pointe d'une cloche d'azur bataillé de même ; mais la famille *Corselius* alliée à de Louvrex portait d'après Lefort : Au premier et au quatrième d'azur, à trois cornets mal ordonnés d'argent, au deuxième et au troisième de gueules à trois fers à moulin d'argent. Un écusson d'argent chargé d'un aigle biceps de sable broche sur le tout.

Lambert Corselius dont nous venons de parler était fils de Nicolas Corselius, receveur de S. A. à Hasselt et de Dame-Marie de Fléron, sœur de Théodore de Fléron, échevin de Liége. V. Loyens, *Recueil héraldique des Bourgmestres de la cité de Liége*, p. 529.

*

1° François Théodore de Louvrex, chanoine de la collégiale de St-Denis à Liége.

2° Jean-Gérard de Louvrex, religieux de St-Jacques à Liége.

3° Servais de Louvrex, chanoine à Flône.

4° Marguerite-Agnès de Louvrex, religieuse au Bayart à Maestricht.

5° Thérèse de Louvrex.

6° Marie-Anne de Louvrex qui épousa Gaspard de Many, licencié en droit.

7° Catherine de Louvrex qui épousa N. de Tschudy, capitaine dans un régiment Suisse au service de la France et

8° Mathias Guillaume de Louvrex, écuyer de S. E. et seigneur de Ramlot, né à Liége le 15 novembre 1665. Il fut pourvu d'une licence en droit de l'université de Pont à Mousson. De Louvrex pratiqua comme avocat dans sa ville natale et sa réputation se répandit bientôt, non-seulement dans la principauté de Liége, mais dans les Pays-Bas et la France. Vers 1690 il épousa Marie Christine Daman fille de Jean et de Marie Ernestine de Plenevaux, fils de Jean Daman, colonel et gouverneur de la citadelle de Liége, et de Christine Bluymbs.

Marie Christine Daman mourut jeune et sans enfants.

De Louvrex épousa en secondes noces, Marie Alix de Hallembaye, fille de Charles de Hallembaye et d'Anne Marie Hardenne, fille de Jean et d'Alix de Requilé.

Charles de Hallembaye était fils de Jean, maître de la cité de Liége et de Marie Hennet.

En 1702, M. G. de Louvrex fut nommé bourgmestre de Liége et en 1703, membre du conseil privé du prince-évêque. En cette dernière qualité, il fut chargé de plusieurs missions importantes, dont il s'acquita dignement. En 1709 il remplit les fonctions d'échevin de la souveraine justice, auxquelles il avait été nommé dès 1699, par Clément de Bavière.

De 1713 à 1716, il prit part aux travaux du congrès d'Utrecht

et le 21 mai 1723, il fut réintégré dans ses fonctions de membre du conseil privé.

De 1714 à 1731, il défendit les droits de son pays contre le gouvernement brabançon, dans la question du droit de transit connu sous le nom de *soixantième* et rédigea sur ce point un mémoire, qui existe en manuscrit.

Jurisconsulte d'une profonde érudition, dit l'avocat Hodin, homme politique intègre et éminent, initié aux secrets de la diplomatie et du gouvernement, personne ne fut mieux à même et en position que lui, pour recueillir et interpréter les lois édictales de son pays. Ce que d'autres avaient fait pour les P. B., Louvrex l'entreprit pour sa patrie en publiant le *Recueil contenant les édits et paix du pays de Liége et comté de Looz, les priviléges accordés par les empereurs, les concordats et traités faits avec les puissances voisines.* Liége 1714-1735. 3 vol. in-f°, et Liége 1750-1752, 4 vol. in-f°.

Il soigna une édition de l'ouvrage de M. Méan intitulé *Observationes et res judicatæ*, qu'il enrichit des notes posthumes de l'auteur et de quelques notes particulières ainsi que d'un bon index, de la coutume du pays de Liége et de la réformation de Groesbeeck.

L'ouvrage qui contribua le plus à fonder la réputation de de Louvrex, fut le recueil in-folio qu'il publia à Liége en 1729 sous le titre de: *Dissertations canoniques sur l'origine, l'élection, le devoir et les droits des Prévots et des Doyens des églises cathédrales et collégiales*, et qui ne sont que la reproduction de ses consultations sur le droit canon. Il laissa encore quelques autres ouvrages manuscrits parmi lesquels nous remarquons:

Un *manuscrit de droit contenant presque toutes les questions qui se présentent journellement dans la pratique* et qui fait suite aux notes qu'il avait publiées sur les œuvres de de Méan.

Un ouvrage intitulé: *Réformation de la justice de Groesbeeck* avec des notes manuscrites à chaque page et le contenu des conférences de 1652.

Dans les dernières années de sa vie, de Louvrex s'occupa d'études historiques et composa outre une *Dissertation sur le temps que l'évêché de Liége est devenu membre de l'empire germanique*, un ouvrage encore manuscrit qu'il intitula : *Rerum leodensium sub Joanne Ludovico, Josepho Clemente, Georgio Ludovico, gestarum annales in tres libros distincti quod ex iis quæ vidit, quibus interfuit aut quæ testimoniis fide dignis didicit summa cura congessit M. G. de Louvrex toparcha in Ramlot S.S. principum Josephi Clementis et Georgii Ludovici in concilio privato consiliarius, scabinus et ex-consul Leodiensis.*

Vers la fin de sa vie, de Louvrex devint aveugle à force de travail ; il supporta cette grave infirmité avec résignation et mourut à Liége, le 13 septembre 1734. En lui, s'éteignit l'un des plus beaux esprits et des savants du pays de Liége (1).

On attribue encore à de Louvrex, mais à tort paraît-il le 3e volume de l'Histoire de Liége de Foullon (2).

Mathias-Guillaume de Louvrex, procréa avec sa femme Marie-Alix de *Hallembaye*, cinq enfants dont les descendants demeurent encore aujourd'hui à Liége.

Ces enfants furent :

a) Charles-Louis-Joseph de Louvrex.

b) Jean-Louis-Joseph de Louvrex.

c) Marie-Anne-Josèphe de Louvrex.

d) Antoine Mathias de Louvrex.

e) Marie-Dieudonnée de Louvrex (3).

(1) V. MARTENE et DURAND, *Voyage littéraire de deux bénédictins*, tome II, p. 175. Ces deux savants visitèrent de Louvrex en 1718.

Voir encore BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit Belgique*, t. I, p. 293.

RAIKEM. Discours prononcé le 15 octobre 1846. NENY. Mém. ch. XIV art. 4. WARNKOENIG. *Beitrage zum Lutticher* gewohnh, p. 39.

(2) V. POLAIN dans les *Archives philosophiques de* 1831 et dans les *Mélanges historiques et littéraires. Liége*, 1839. p. 328. — DE THEUX, *Bibliogr. liég.*, p. 231.

(3) LEFORT. Aux Archives de l'État à Liége ; grands registres et Cartons Littéra L.

AA. Branche de la famille Louverix établie à Sussen et à Tongres.

Nicolas Louwerix, fils de Jean et d'Eve N..., vint s'établir vers 1550 à Sussen (1), village situé à peu de distance de Nedercanne; il y épousa N... (2), dont il eut un fils nommé :

Jean Lauwerix qui mourut à Sussen vers 1610, en laissant deux enfants (3) :

1° Marie Lauwerix qui épousa Nicolas Pauli et

2° Nicolas Lauwerix qui releva le 16 mars 1611 devant la Cour des échevins de Sichen et Sussen, les biens délaissés par son père défunt (4). Il épousa N. Everardtz, sœur de Léonard (5), dont il eut trois enfants savoir :

1° Théodore Louvrex mort à Sussen, le 2 juillet 1694, époux de Béatrix Leenaerts, fille de Léonard Leenaers de Sussen (6). Voir à la lettre A pour leur descendance.

2° Anne Louvrix qui épousa Corneille Nelissen de Sussen, fils de Mathieu Nelissen et de Catherine N..., dont Ève Nelissen baptisée à Sussen, le 1er novembre 1674, qui épousa Edmond Hechtermans (7) ;

(1) Voir le relief fait à la salle de Curange, le 6 janvier 1388. Sueschen (*Sus* abréviation de François et Heim demeure, maison) appartenait au chapitre de St-Servais à Maestricht.

(2) Boeck des hoeger banck ende gerichs tot Sichen toebehoorende den E. heren Sinte Servaes tot Maestricht 1563-1571, fol. 18, 20, 38, 40, etc., à Tongres.

(3) Register Scholtis ende Schepenen des gerichts van Sichen ende Sussen. Ibid. 1572-1609, fol. 82, à Tongres.

(4) Ibid. Reg. beginnen de int Jaer XV thien, fol. 31. Archives du Tribunal de Tongres.

(5) Voir registre, 1610, fol. 114. La famille Everardtz portait pour armes : écartelé au premier et au quatrième canton d'or au chevron d'azur, au deuxième canton d'argent, à trois étoiles de sable et au troisième de gueules, à trois croissants d'or posés les pointes en haut.

(6) Voir registre de 1672-1609, fol. 104 verso.

(7) Vr *Gicht Boeck Schoutet ende Schepenen des gerichts ende heerlycheyt zichen ende Sussen.... begonst in den Jaer ons Heeren duysent Seven honderd ende ses, den Sevenden dagh January en Eyndigende A°.* 1735 *den* 9 *september*, fol. 69 verso, arch. de Tongres.

Corneille Nelissen baptisé à Sussen, le 5 mars 1685, décédé le 3 juillet de la même année (1) et

Catherine Nelissen décédée le 6 juillet 1689.

3° Jean Louvrex, décédé à Sussen, le 23 juillet 1694, avait épousé. . . . . Moelen, fille de Mathieu Moelen de Maestricht. Ces époux eurent deux fils. Voir B.

A. Les enfants de Théodore Louvrix et de Beatrix Leenaerts furent :

1° Léonard Louverix, baptisé à Sussen, le 23 avril 1672, tué à Sussen, le 1er avril 1755 : il avait épousé Jeanne Leenaerts, baptisée à Sussen, le 10 avril 1680, fille de Herman et d'Ursule Leisens.

Ces époux eurent plusieurs enfants, savoir :

— Marguerite Louvrix, baptisée à Sussen, le 12 mai 1700, épouse de Paul Kersten (2).

— Théodore Loverix, baptisé à Sussen, le 7 novembre 1703. Voir sa descendance à la lettre C.

— Hèlène Loverix, baptisée le 1er avril 1711, décédée le 14 février 1751 ; elle avait épousé Pierre Moermans (3).

— Anne Louverix, baptisée à Sussen, le 16 janvier 1714.

2° Jean Louverix, baptisé à Sussen, le 12 septembre 1675 et décédé à Bolré, le 27 juin 1758 ; son épouse Gertrude Van de Weyer, mourut à Bolré, le 7 novembre 1763 (4). Voir D.

3° Paul Louverix, baptisé à Sussen, le 16 septembre 1678, décédé à Sussen, le 13 janvier 1747.

(1) Voir *Registrum Baptizatorum ab anno* 1672 *sub C. Rutthen Pastore* : registre oblong, déposé aux archives de Sussen, Sichen et Bolré.

(2) La famille Kersten porte : d'or au chevron d'azur, chargé de trois besants d'argent, chargés chacun d'une merlette de sable, et accompagné de trois navets de sinople, au chef cousu de même chargé de trois têtes ou cols d'aigle de gueules.

(3) La famille Moermans porte ; d'argent à trois pals alézés de sable.

(4) La famille Van de Weyer porte pour armes : de vair au franc canton d'argent, chargé d'une bande de gueules.

Son épouse Eve Meers, baptisée à Sussen, le 27 janvier 1686, était fille de Mathieu Meers et d'Eve Lenaers (1).

Voir leur descendance à la lettre E.

4° Théodore Loverix, baptisé à Sussen, le 15 mars 1682, décédé le 9 mars 1767, épousa Isabelle Meesters, morte à Sussen le 22 janvier 1766.

Voir F la descendance de ces époux.

B. — Nicolas Louwerics, échevin de la cour de Justice de Sichen-Sussen, décédé le 17 octobre 1744, avait épousé Anne Meers, décédée le 13 août 1762.

Voir leur descendance à la lettre G.

Paul Loverix époux de Catherine Meers, baptisée à Sussen, le 10 septembre 1687, fille de Léonard Meers et d'Eve Reggers.

Voir la descendance de ces conjoints à la lettre H.

C. — Théodore Loverix, baptisé à Sussen, le 7 novembre 1703, vint se fixer à Tongres en 1746 et y épousa, le 22 février 1748, Anne-Marie Daenen, baptisée à Hasselt, le 16 octobre 1723, et décédée à Tongres, le 3 avril 1796 (2).

Théodore Loverix mourut à Tongres, le 21 février 1783, en laissant cinq fils.

Voir lettre I.

D. — Jean Louverix eut deux fils de son mariage avec Gertrude Van de Weyer savoir :

1° Henri Louverix, baptisé à Sussen, le 2 février 1739, épousa Jeanne Saveur d'Eben, et mourut à Sussen, le 15 avril 1774 :

(1) La famille Meers, porte pour armes : d'azur à trois coquilles d'or.

(2) La famille Danen ou Daenen de Tongres porte : d'argent à quatre cloches d'azur bataillées de même, posées deux et deux vers le flanc dextre, parti d'azur au lion d'argent couronné d'or, armé et lampassé de gueules.

Henri Daenen, père de Anne-Marie, fut baptisé à Tongres le 3 juillet 1690; il était fils de Conrard Daenen, baptisé le 18 janvier 1664, et d'Élisabeth Jansen fille de Guillaume et d'Agnès Keyen. Cette dernière était fille de Henri Keyen et d'Élisabeth Tiecken, fille de Lucas Tiecken et d'Anne Bosch; celle-ci était fille d'Arnold Bosch et de Marie Vaes, fille de Théodore Vaes et d'Anne Van Beul. Ces derniers conjoints étaient cousins du Bᵗʳᵉ Henri Vaes dit Valk.

Nous ne connaissons pas sa descendance, ni celle de son frère

2° Guillaume Louverix, baptisé à Sussen, le 31 juillet 1742.

E. — Eve Louwerix, baptisée à Sussen, le 12 avril 1709, épousa Gérard Jans et mourut à Sussen, le 5 juillet 1760.

F. — 1° Théodore Loverix, baptisé à Sussen, le 3 novembre 1730.

2° Marie Loverix, baptisée à Sussen, le 3 juin 1737, épousa à Sussen, Henri Hechtermans, également baptisé à Sussen, le 24 février 1711, décédé le 26 octobre 1781.

3° Béatrix Loverix, baptisée à Sussen, le 17 juillet 1741, décédée le 8 mai 1748, et

4° Catherine Loverix, baptisée à Sussen, le 12 décembre 1745, épouse de Pierre Stevens.

G. — 1° Théodore Loverix, baptisé à Sussen, le 31 mai 1700, et y décédé le 24 novembre 1783.

2° Jean Loverix, baptisé à Sussen, le 10 novembre 1701, échevin de la cour de justice de Sichen et Sussen, décédé à Sussen, le 24 juillet 1787. Il avait épousé en 1723, Anne Mees, baptisée à Sussen, le 12 mars 1697 et décédée le 8 mars 1762.

Voir leur descendance à la lettre K.

3° Béatrix Loverix, baptisée à Sussen, le 4 mars 1704, épouse de Hubert Smets.

4° Marie Loverix, baptisée à Sussen, le 21 septembre 1707, morte béguine à Tongres.

H. — 1° Béatrix Loverix, baptisée à Sussen, le 4 décembre 1707.

2° Jeanne Loverix, baptisée à Sussen, le 10 mars 1710, décédée le 19 décembre 1776, épouse de Jean Jans, décédé le 14 septembre 1768.

3° Béatrix Loverix, baptisée à Sussen, le 22 avril 1711, épousa Etienne Sauvage, dont Anne Sauvage baptisée le 9 août 1744.

4° Marie Loverix, baptisée à Sussen, le 23 septembre 1712, décédée le 19 mai 1773, épousa Gaspard Tans de Bolré, décédé le 7 septembre 1777.

5° Théodore Loverix, baptisé à Sussen, le 17 avril 1714, époux de Catherine Frisson. Il vint se fixer à Tongres et procréa deux enfants, savoir :

Paul Loverix, baptisé à Tongres, le 12 août 1744, et Marie-Marguerite Loverix, baptisée à Tongres, le 24 juin 1746.

6° Anne Loverix, baptisée à Sussen, le 9 juillet 1718, et y décédée le 12 avril 1758, épouse de Jacques Heynen.

7° Catherine Loverix, baptisée à Sussen, le 1er juin 1721.

8° Elisabeth Loverix, baptisée à Sussen, le 25 février 1724.

9° Léonard Loverix, baptisé à Sussen, le 11 août 1726.

10° Catherine Loverix, baptisée à Sussen, le 23 janvier 1731 et

11° Florentine Loverix, baptisée à Sussen, le 28 avril 1734.

I. — 1° Henri Lovrix, baptisé à Tongres, le 5 juillet 1749, mort jeune.

2° Léonard Loverix, baptisé à Tongres, le 30 août 1751, décédé à Tongres, le 6 octobre 1830; il épousa à Tongres le 10 septembre 1796, Marie-Cornélie Christiaens, baptisée à Tongres, le 18 mars 1768, décédée à Tongres, le 20 janvier 1850.

Voir leur descendance à la lettre L.

— 3° Lambert Loverix, baptisé à Tongres, le 10 juillet 1753, décédé à Tongres le 30 juin 1841; il avait épousé Marie-Elisabeth Neven, baptisée à Tongres le 31 septembre 1748, décédée le 1er août 1807 sans laisser d'enfant.

— 4° Jean Loverix, baptisé à Tongres le 19 janvier 1763, y décédé le 11 août 1832. Il avait épousé à Tongres le 20 juin 1796, Marie-Hélène Winckelsels, baptisée à Tongres le 26 septembre 1778 et décédée le 9 novembre 1837 (1).

(1) La famille Winckelsels porte : au premier et au quatrième d'argent à trois feuilles de houx mal ordonnées de sinople, au deuxième et au troisième d'or, à trois losanges de gueules, accompagnés en abîme d'une rose de même. Un écusson d'argent, au lion passant de sable, armé et lampassé de gueules brochant sur le tout.

Pierre Winckelsels, né vers 1570, à Orsmael, près de Léau, épousa Françoise Proesmans et vint s'établir à Tongres en 1598. Il eut entr'autres enfants un fils appelé *Pierre*, qui épousa Marie Schaffs, baptisée à Tongres, le 29 décembre 1598;

Voir leur descendance à la lettre M.

— 5° Daniel Louwirix, baptisé à Tongres le 28 novembre 1765, mort jeune.

K.— 1° Anne Loverix, baptisée à Sussen le 28 novembre 1725.

2° Catherine Loverix, baptisée à Sussen le même jour.

3° Jean-Michel Loverix, baptisé à Sussen le 9 mars 1727, décédé à Sussen le 24 avril 1815; il avait épousé à Maestricht, Agnès Reggers dont il eut quatre enfants, savoir :

Jean Loverix, baptisé à Sichen, le 11 mars 1773, décédé le 30 août 1781.

Henri Loverix, baptisé à Sussen le 29 août 1774.

Anne Loverix, baptisée le 28 octobre 1782, et

Nicolas Loverix, baptisé à Sussen le 23 octobre 1776, épousa le 27 août 1818, Catherine Liégeois, baptisée à Sussen, le 16 janvier 1786. Elle était fille de Jean Liégeois et de Marie Daenen et procréa quatre enfants nés à Sussen, savoir :

Agnès Loverix, née le 7 octobre 1819; Marie Loverix, née le 15 août 1820; Marie Ide Loverix, née le 8 novembre 1823 et Jean Loverix, né le 27 décembre 1826, décédé le 7 septembre 1829.

4° Nicolas Loverix, baptisé à Sussen, le 31 décembre 1728, échevin de la cour de Justice de Sichen et Sussen le 16 jan-

ceux-ci eurent pour fils *Pierre Winckelsels*, baptisé à Tongres, le 28 octobre 1631, qui épousa, le 4 mai 1659, Barbe Van Bloer, née le 11 janvier 1636 de Robert Van Bloer de Tongres et de Barbe Schaffarts de St-Trond. Leur fils *Arnold Winckelsels*, né à Tongres, le 8 juillet 1672, épousa Elisabeth-Joséphine Van Bloer, née à Tongres le 3 septembre 1677. Elle était fille de Sévérin Van Bloer et de Jeanne-Catherine Peuskens, née le 21 septembre 1644 du bourgmestre Guillaume Peuskens et de Catherine Van der Meer; Guillaume Peuskens était fils de Guillaume Peuskens, bourgmestre de Tongres et de Gertrude Pex, fille de Charles Pex et de Mechtilde Vaes; celle ci était fille de Théodore Vaes, cousin germain du bourgmestre Henri Vaes-Valck. Charles Pex était fils de Jean Pex et de Gertrude Witten, nièce du chancelier Jean Witten. *Arnold Winckelsels* précité eut de sa femme Elisabeth-Jos. Van Bloer, un fils nommé *Robert Winckelsels*, né le 23 septembre 1714, qui épousa, le 19 février 1759, Marie-Elisabeth Morias, née à Widoie et baptisée à Tongres, le 1er mai 1741. Ces époux procréèrent Marie-Hélène Winckelsels épouse de Jean Loverix.

vier 1784, décédé le 8 octobre 1811; il avait épousé Catherine Hutsen, baptisée à Sussen, le 24 mars 1730, décédée le 6 août 1807.

Ces époux procréèrent quatre enfants :

1° Anne Loverix, baptisée le 10 mai 1761 ;

2° Marie Loverix, baptisée le 31 mai 1773, décédée le 31 août suivant ;

3° Eve Loverix, baptisée à Sussen, le 11 novembre 1768, épouse de Mathieu Nélissen, et

4° Nicolas Loverix, baptisé à Sussen, le 6 décembre 1765. Il fut maire de la commune de Sichen et Sussen pendant de longues années, et épousa Elisabeth Leenars, baptisée le 23 février 1767, dont il eut deux enfants, savoir :

a) Nicolas Leverix, baptisé à Sussen, le 19 mars 1793, qui épousa le 6 mai 1813, Catherine Reggers, baptisée à Sussen, le 6 février 1790, fille de Jean Reggers et d'Elisabeth Tans, dont postérité voir lettre N.

b) Everard Loverix, baptisé à Sussen, le 25 janvier 1795 (1),

(1) Il paraît qu'une branche de la famille *Loverix* alla s'établir d'abord à Wiler, lez Maestrecht, puis à *Eschweiler* où naquit *Jean-Arnold Loverix* nommé d'abord curé de Myhl, près de Wassemberg, puis doyen de Sittard, le 13 mars 1767. Voici ce que nous trouvons dans les archives de cette dernière église. « Coactus fuit cum » provisoribus hujus ecclesiæ litem decimatoribus majoribus hujus parochiae nempe » R. R. D. D. Canonicis venerabilis regalis capituli Aquis-granensis de possessioni » *Dominus de Born*, intuiti non pavimenti in novi ecclesiae ponendi dealbationis » et restaurationis fenestrarum in dicta novi paramentorum pastori juncta, statuta » archidiaconalia Leodiense necessarie dandorum inferre ; et quamvis homines » varii decorum domus Deis haud diligentes, pastorem et provisores gratis sunt ea » de causa persecuti, decimatores tamen majores causam amiserunt et omnia nec » diu tardim procurarunt ; necnon ratione pavimenti imposterum restaurandi cum » venerabili capitulo Sittardiense, et provisoribus ecclesiæ transactionem inve- » nerunt. » Ce digne prêtre mourut le 3 juillet 1780, et fut enterré dans la collégiale de Sittard, où l'on voit encore sa pierre tumulaire, ornée des armoiries de la famille Loverix. Loverix voerde een spreekend Wapen dragende dwars een balk. waer onder drie bladen (loven) en bezet met twee merletten. Voir Jos. Russel. *Kronyk van Sittard*, p. 210.

A cette même branche appartiennent :

Elisabeth Loverix, reçue dans le béguinage de Tongres le 25 mars 1659, maîtresse du noviciat en 1720, décédée à Tongres le 28 mai 1727. — Ide Loverix, décédée à

ordonné prêtre en 1818, vicaire de Sichen, Sussen et Bolré pendant 20 ans, curé de Brouckom en 1838, décédé à Brouckom le 26 décembre 1846.

5° Catherine Loverix, baptisée à Sussen, le 8 août 1730.

2° Béatrix Loverix, baptisée le 29 décembre 1731, morte en bas âge.

7° Béatrix Loverix, baptisée le 8 novembre 1734, décédée le 11 mars 1808. Elle épousa en 1759 Léonard Mulkens, décédé le 19 juillet 1784.

4° Henri-Michel Loverix, baptisée à Sussen le 12 août 1736, épousa Anne Van der Bruggen, née à Bolré, d'où Jean Loverix, baptisé, le 5 août 1760, décédé le 14 août suivant, et Gaspard Loverix, baptisé le 28 août 1761, qui épousa à Heer, Marie-Catherine Vanherck, dont il eut quatre enfants, savoir :

Henri Loverix, baptisé le 2 novembre 1795, décédé à Bolré le même jour.

Marie-Agnès Loverix, baptisée le 6 mars 1797.

Jean Loverix, décédé le 24 avril 1815 et

Eschweiler, le 23 mars 1752. — Arnold Loverix, décédé le 16 janvier 1712. — Servais Loverix, décédé le 16 janvier 1737. — Mathieu Loverix, récollet, décédé le 7 septembre 1741. — Clara Loverix, née en 1696, religieuse, puis supérieure de l'oratoire de N.-D. à Tongres, décédée clarisse à Louvain le 4 mai 1763. — Antoine Loverix, prieur du couvent de Hohenbusch, décédé le 21 mai 1773. — Marie-Claire Loverix, reçue dans le béguinage de Tongres, le 12 juillet 1710, admise à la profession, le 5 juin 1712, décédée le 26 octobre 1779. — Barbe Loverix, décédée à Eschweiller en 1782 à l'âge de 82 ans. — Jean-Antoine Loverix, né à Eschweiler, épousa le 16 octobre 1751, Marie-Catherine Dahmen. — Ces époux procréèrent : 1° Antoine-Joseph Loverix, né le 5 janv. 1753. — 2° Marie Ide Loverix, née le 15 janv. 1755. — 3° Arnold-Joseph, né le 20 janvier 1756. — 4° Joseph-Antoine Loverix, né le 9 avril 1758, décédé le 27 juillet 1833. — 5° Arnold-Joseph Loverix, né le 11 juillet 1760, décédé curé de Dovern, le 13 décembre 1830. — 6° Marie-Claire Loverix, née le 20 juillet 1762, épousa le 13 juillet 1797, André Harst, de Banholt, Marie-Claire Loverix mourut à Banholt, le 11 mai 1844. — 7° Marie-Anne-Christine Loverix, née le 26 juin 1765. — 8° Servais-Gérard Loverix, née le 20 juillet 1769, époux de Anne Marie Lardinois, décédé le 5 février 1815. — 9° François-Guillaume-Barthélemy-Joseph Loverix, né le 25 novembre 1775. — Nicaise Loverix, récollet, lecteur en théologie et maître des novices, décédé au couvent des frères mineurs, Venlo, le 16 juillet 1702, âgé de 47 ans.

Guillaume Loverix, né le 18 avril 1808.

L.—1° Jean Louvricx, né à Tongres le 4 avril 1798, épousa en 1res noces N.... dont il n'eut point d'enfants, et en secondes noces le 26 novembre 1834, Marie-Hélène Van der Reydt, veuve de Materne Pierre Goffinet. Marie-Hélène Van der Reydt naquit à Tongres, le 16 février 1797. Ils eurent un fils nommé Léonard Louverix né à Tongres le 27 octobre 1835.

2° Pierre Lowerix, né à Tongres le 11 fructidor an XII (1804), époux de Gertrude Gielen; sans enfants.

3° Englebert Louverix, né à Tongres le 16 novembre 1807, épousa à Tongres, le 23 janvier 1835, Marie Elisabeth Vrancken, née à Tongres le 31 juillet 1806, fille de Henri-Pierre et de Marie-Gertrude Jorssen, d'où :

a) Marie-Cornélie Louwerix, née le 14 décembre 1835.

b) Henri Louwerix, né le 6 février 1836.

c) Martin-Ferdinand Louwerix, né le 17 avril 1838.

d) Anne-Cather.-Hubertine Louwerix, née le 27 juillet 1839.

e) Léonard-Guillaume Louwerix, né le 22 décembre 1840.

f) Marie-Anne-Henriette Louwerix, née le 8 mars 1842.

g) Marie-Hélène Louwerix, née le 25 février 1844.

h) Jean-Hyppolite Louwerix, née le 14 août 1849, décédé le 23 janvier 1850.

4° et 5° Marie-Anne Lovrix, née le 19 germinal an XI et Lambert Lovrix né en 1804, ne laissèrent point de descendants.

M. — 1° Léonard-Joseph Loverix, né à Tongres le 25 février 1797 décédé le 1er décembre 1849. Il avait épousé à Tongres, en 1817, Marie-Gertrude Missotten, née à Gors-op-Lieux le 21 mars 1795 (1), décédée à Tongres le 23 février 1829.

Voir leur descendance à la lettre O.

2° Henri-Robert Loverix, né à Tongres le 12 juillet 1798, décédé le 9 janvier 1799.

(1) Marie-Gertrude Messotten était fille de Henri Messotten et de Marie Crommen.

3° Marie-Élisabeth-Gertrude Loverix, née le 20 décembre 1799, décédée le 22 décembre 1802.

4° Marie-Cornélie Loverix, née en août 1803, décédée le 24 avril 1825.

5° Jean-Henri Loverix, né le 2 janvier 1806, décédé le 3 mars 1807.

6° Élisabeth-Marie Loverix, née le 10 mai 1807, décédée le 26 août 1848. Elle épousa le 28 novembre 1828, Pascal Van der Heyden, né à Tongres le 28 novembre 1797, de Pierre et de Marie Vaesen d'où :

a). Hélène-Pauline-Cornélie Van der Heyden, née le 4 mai 1829, décédée le 15 octobre 1846.

b). Jean-Julien-Léopold Van der Heyden, né le 27 juillet 1831, qui épousa à Liége, le 10 octobre 1857, Françoise-Julie Hogge, née à Liége le 9 février 1838, de Joseph Hogge et de Hubertine Havard; de ce mariage sont issus trois enfants encore en bas-âge.

c). Marie-Jos.-Robert-Gustave Van der Heyden, né à Tongres le 26 janvier 1842, décédé le 23 décembre 1858.

7° Joséphine-Marie-Catherine Loverix, née à Tongres le 15 novembre 1813, épousa à Tongres, le 23 septembre 1833, Jean-Charles Thys, né à Maestricht le 1er janvier 1805, de Arnold Thys et de Marie-Thérèse Clauwen.

8° Jean-Guillaume Loverix, né à Tongres le 25 janvier 1816, épousa à Hoesselt, le 5 novembre 1845, Marie-Gertrude Berden (1), née à S'Heeren Elderen le 18 mars 1825, décédée à Coninxheim le 1er décembre 1858; elle était fille de Jean-Pierre Berden et de Marie Noelmans.

(1) Marie Gertrude Berden était fille de Jean-Pierre Berden, baptisé à Hoesselt, le 1er août 1790 et de Marie Noelmans, baptisée à Elderen, le 22 janvier 1786. Jean-Pierre Berden était fils de Winand Berden et de Anne-Élisabeth Peeters.

Marie Noelmans était fille de Guillaume Noelmans et de Marie Élisabeth Caproens.

La famille Berden porte : d'azur à trois roses d'argent posées en pal vers le flanc dextre, brisé à sénestre d'un canton d'argent chargé d'un palmier au naturel, placé dans un vase de sable.

Jean-Guillaume Loverix, bourgmestre de la commune de Coninxheim, mourut le 13 mars 1865, en laissant deux enfants :

a). Marie-Valentine-Léonardine-Jeanne Loverix, née à Tongres le 19 août 1846, et

b). Marie-Charles-Jean-Théophile Loverix, né à Coninxheim le 31 octobre 1847.

9° Sophie-Marie-Gertrude Loverix, née à Tongres le 11 février 1820, épousa le 27 avril 1836, Pierre-Lambert Van Ormelingen (1), né à Tongres le 3 février 1803, d'Arnold et d'Elisabeth Van den Bosch et décédé le 4 juillet 1860 en laissant plusieurs enfants, savoir :

a). Marie-Jean-Louis Van Ormelingen, née le 10 mars 1839, époux de Fulvie-Fina Du Bois, dont postérité.

b). Pierre-Henri-Ferdinand Van Ormelingen, né le 1er juillet 1842, prêtre.

c). Michel-François-Auguste Van Ormelingen, né le 10 août 1843.

d). Marie-Joséphine Van Ormelingen, née le 28 août 1845.

e). Marie-Anne-Pauline Van Ormelingen, née le 10 février 1853.

f). Marie-Louis-Eugène Van Ormelingen, né le 10 mars 1861.

N.— 1° Nicolas Loverix, né le 28 avril 1814, décédé à Liége, le 18 mars 1837.

(1) La famille Van Ormelingen est originaire de Lowaige. Vers 1625, vivait à Lowaige, Gilles Van Ormelingen, *Alias* Boufflet; il vint s'établir à Tongres vers 1650 et eut de sa femme Marie Van Hees, fille de Chrétien et de Marie Milisen, Chrétien Van Ormelingen, baptisé à Tongres le 18 décembre 1654, qui épousa le 17 février 1678, Anne Van Bloer ; d'où, Séverin Van Ormelingen, baptisé à Tongres le 17 mai 1682, qui épousa Aldegonde Smeysters, d'où Théodore Van Ormelingen, baptisé à Tongres le 9 février 1718, qui épousa Catherine Lemmens de S'Heeren-Elderen. Ceux-ci eurent pour enfants, 1° Marie-Catherine Van Ormelingen, baptisée le 12 mai 1753, épouse de Simon Craenen; 2° Séverin Van Ormelingen, baptisé le 11 mars 1749; 3° Aldegonde Van Ormelingen, baptisée le 13 juillet 1755; et 4° Arnold Van Ormelingen, baptisé le 24 septembre 1757, décédé le 3 juillet 1824. Il avait épousé Élisabeth Van den Bosch, née à Oplieux en 1767, d'Arnold Van den Bosch et de Marie-Catherine-Éléonore Barthels et décédée à Tongres le 20 décembre 1847.

2° Jean-Everard Loverix, né le 18 janvier 1817.

3° Everard Loverix, né à Sussen, le 3 mars 1820.

4° Léonard Loverix, né à Sussen, le 1 mars 1823.

5° Henri-Vincent Loverix, né à Sussen, le 21 janvier 1826.

6° Jean Loverix, né à Sussen, le 27 décembre 1826.

7° Mathieu Loverix, né le 15 mars 1828, et

8° Elisabeth Loverix, née le 24 septembre 1832.

O. — 1° Marie-Catherine-Henriette Loverix.

2° Jacques-Auguste-Léo Loverix, né le 2 novembre 1819, décédé en bas âge.

3° Marie-Hélène-Joséphine Loverix.

4° Marie-Elisabeth Loverix.

5° Joseph-Lambert-Léonard Loverix, né le 22 février 1826, décédé le 13 janvier 1828.

6° Jean-Joseph-Théodore Loverix, né le 5 octobre 1827, décédé en bas âge.

7° Et Catherine-Apollonie-Robertine Loverix, qui épousa à Tongres le 21 janvier 1857, Hubert-Renier Heckelers, bourgmestre de Vlytingen, dont cinq enfants encore en bas âge.

Ch. M. T. THYS.

REVUE DE LIÉGE EN 1700.

La *Société des Bibliophiles Liégeois* vient de publier sous le titre de : *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, par *Louis Abry*, la plus ancienne bibliographie connue de notre pays. Les manuscrits qui ont servi à cette publication contiennent un hors-d'œuvre que les éditeurs n'ont pas jugé à propos d'insérer. C'est une revue des monuments (églises, édifices civils, fontaines, remparts, etc) de la cité, qui présente un certain intérêt au point de vue archéologique. Quoique toutes les choses qu'elle contient ne soient pas neuves, elle ne se trouvera pas déplacée dans ces bulletins. L'analogie qui existe entre quelques-uns des détails qu'on va lire et ceux qui sont reproduits dans le *Recueil héraldique des bourgmestres de Liége*, notamment à propos de la cathédrale, n'échappera à personne.

Le style de l'écrivain est malheureusement tellement barbare et entortillé, qu'on a souvent de la peine à comprendre ce qu'il veut dire ; toutefois, nous nous sommes gardé d'y rien changer dans la crainte de mal interpréter sa pensée ; chacun l'entendra comme il voudra.

Parmi ce qu'il y a de plus beau à Liége et de plus ancien se trouvent l'église cathédrale et les sept collégiales, dont les édifices sont assurément magnifiques. C'est une affaire qui mérite une meilleure plume que la mienne pour en bien discourir. Mon dessein n'étant que de traiter des autres réparations publiques qui font la beauté de Liége, c'est pour l'honneur des artisans qui les ont entreprises et pour qu'on les distingue selon leurs différentes vocations, que j'expose ce que j'en sais de meilleur,

Je commencerai par le Marché, où se voit la fontaine si ancienne.

Le Péron, enseigne tutélaire de la ville de Liége à raison de son ancienneté, fut porté sur le trépied de la fontaine dudit Marché, passés plus de 500 ans; cette ville l'a pris pour son blason n'en ayant pas avant ledit temps ; après diverses résolutions de sa caducité, il fut rétabli à neuf en son même lieu l'an 1433, par les bourgmaîtres Fastré Baré De Surlet et Bauduin de Lardier ; il fut sommé d'une pomme de pin, comme du passé, que l'on fit supporter par trois figures nues, au haut de leurs têtes ; le père Foullon dit qu'elles représentent trois paillarts, coupés en pierre, hommes et femmes, qui furent punis par le magistrat, lequel, selon d'aucuns, a le droit de veiller à la police et de chatier ces sortes de crimes; on voulut par cette représentation en laisser un mémoire à la postérité. Laquelle pomme avec ses figures ayant été abattues par un grand vent, le jour Ste-Lucie 1448, on y fit replacer une toute pareille en cuivre doré, de fort bon goût, l'an suivant, avec d'autres agréments de même, qui ont duré jusques à nous.

L'an 1467, le 15 octobre, après la bataille de Brusthem, à laquelle les Liégeois eurent du pire, ils furent réduits à la puissance de Charle-de-Valois duc de Bourgogne, de Brabant et des 17 provinces du Pays-Bas; ce prince inquiet et si puissant, qui se disait gardien et avoué de Liége sans raison, crut se bien venger des Liégeois et leur faire un affront sensible, en

transportant leur Péron à Bruges ; il y fut en effet élevé sur un piédestal de pierre, avec des vers de mépris écrit sur icelui (1).

Après la mort dudit duc, arrivée le 25 janvier 1477, tué à la journée de Nancy, âgé seulement de 44 ans, l'évêque de Liége Louis de Bourbon obtint facilement la restitution dudit Peron, à quel effet Mathieu Haweal jadis bourgmaître de Liége, fut député du magistrat, au mois de mai, avec quantité de bourgeois qui l'accompagnèrent à cheval pour lui servir de cortége, pour ramener ce joyau de Bruges à Liége, qui leur fut accordé par la princesse Marie, fille dudit duc et son héritière. Cette cavalcade, au nombre de 23 ou 24, revint à Liége au commencement de juin comme en une espèce de triomphe, suivie d'une multitude de gens ; c'est pour cela qu'on accorda à ces messieurs et à toute leur postérité, jouissance des 32 bons métiers, à relever de main à bouche ; entre lesquels en ont joui longtemps les Haweau, les Boverie, les Moreau de Litrenge, les Belleflamme, les Tuls, Caprocns et autres. Il faut que les métiers fussent bien estimés, puisque pour jouir d'iceux, on entreprit ce voyage et que pour en posséder un seul, il fallait résider tout au moins la moitié de l'année.

Il fut redressé sur la même fontaine comme du passé avec grande joie, l'an 1478 le 10 de juillet avec ce vers qu'on lui attacha :

Artibus Anthenoris insignem Carolus olim
Vastavit Legiam, Marte favente sibi;
Jussu cujus ego denis vel circiter annis
Heus ! degi Brugis proh dolor ! abs meritis.
Sed quid tanta licet foris ego tempora capta
In sinu prisco collocor ecce meo.
Pristinæ totius libertatis.....
Qua homines dulcius nihil habent.

(1) Ces vers sont rapportés dans le *Recueil des Bourgmestres de la cité de Liége.* Nous reproduisons les autres avec leurs fautes de prosodie, de grammaire, leur obscurité et leurs contresens.

Je ne dois pas omettre que pendant le séjour que ledit Péron fit à Bruges, on ne lui fit pas peu d'honneur par le beau piédestal qu'on lui fit pour l'asseoir. On publia de plus ces beaux vers de réjouissance qui roulèrent parmi le peuple et qui méritent bien d'être insérés ici :

Me Brugæ in summas exultans extulit auras.
Cum decrevissent fata favere mihi
Sum modo Leodii materna sede reducta
Et mea tristitia vestitur in jubilo.
Proh ! Brugiensium derisio gentibus extans
Nunc nova lœtitia pluribus efficior.
Borbon intuitu Ludovici præsulis albi
Insons, e manibus liberor extraneis;
Me Carolus stravit, Ludovicus at relevavit
Et laribus propriis me pie restituit.
Te rogo, gens propria mea, tristitias memorare
Quæque ego consilio passa fui lepido;
Tu dum metiris proprium cum nobiliori
Vix tibi fata dabunt sanguine consimilem.
Tu dominum venerare tuum proceres honorando
His si complaceas sit tibi quoque salus ;
Custodiæ vigili te ea prome vigilando
Ne dextra facili reddar in exilio.
Annis bis quamvis variis orbata recinis
Sum Brugiensi orba, reddita palatio
Anno milleno C quatuor semel L quoque bis X
His junctis octo restituor gremio.

Ce Péron était une des plus belles réparations du temps; il est resté depuis élevé sur la fontaine du Marché en honneur, et depuis il a été diverses fois amplifié d'une balustrade en haut et de beaux bacs de jaspes, et orné des armes des bourguemaîtres. La colonne était d'un pied de diamètre et de deux pièces; elle tomba d'un vent impétueux le 9 de l'an 1693 à neuf heures du soir; la croix, le pin, les figures, la balustrade au-dessous d'icelle, la pomme qui serre le milieu et autres petits agréments, étaient de cuivre doré, d'un peintre, encore visible après un tel laps de temps.

La cathédrale de Liége est aussi un joyau de considération, si le chœur eut été poussé jusqu'aux degrés sur le Marché, et

si l'entrée principale eut pris au cloître d'icelle, vis-à-vis de la ronde verrière du vieux chœur, qui est flanquée de deux tours carrées; celles-ci feraient un très bel effet, si les maisons claustrales, joindantes au vieux réfectoire, n'occupaient le chemin qui y conduit. Cette place où les chanoines mangeaient en commun, parait plus ancienne que les encloîtres mêmes; on en voit encore les ruines dans la maison qu'on dit de Mérode de Waroux sur la Place-Verte.

Ce reste d'un ancien palais des évêques de Liége n'était aussi qu'une pauvre structure relativement à la moderne, que l'on a appelée gothique; cette maison était déjà abandonnée, passés près de deux cents ans, quand elle fut rebâtie pour succéder aux descendants de ladite famille; je dis le vieux quartier, qui est sans doute le plus ancien du chapitre. On ne savait alors ici ce que c'était que l'architecture; elle était encore ensevelie en Italie

Le frontispice de ladite cathédrale est, par un défaut irréparable, comme enfoui par l'inégalité du terrain; il a pourtant été orné d'une grande quantité de figures qui ont fait l'admiration de beaucoup de gens.

C'est le portail du vieux Marché; il est plus considérable que celui de la Place Verte, pour son ancienneté.

Il y en a en effet qui valent bien l'antique, et si l'on y fait réflexion, on y verra beaucoup de grâce dans la simplicité du dessin, des attitudes si naturelles, des airs si agréables et s tendres, qu'on l'a nommé avec justice le *beau portail.* On le tient érigé aux dépens de Buchard d'Avenne, comte de Hainaut et chanoine de Liége, après avoir disputé cet évêché contre Jean de Flandres, qui l'emporta l'an 1282, mais qui depuis le fut à Metz; la verrière, qui regarde du même côté, fut donnée par Gérard Grisar de Bierset, chanoine et chantre de St-Lambert, fondateur de la maison de la Motte pour huit prêtres, aujourd'hui les Guillemins, où se voyait un beau mémoire de sa famille, peint sur la muraille.

Le portail opposé, qui regarde N.-D. aux fonts, fut fait du temps de Jean d'Enghien, évêque de Liége, l'an 1276, par Guillaume d'Auvergne, archidiacre de Condros, depuis archevêque de Besançon l'an 1284. Les figures de ce portail paraissent du même maître, comme aussi celles des deux autres par où on descend aux encloîtres et qui furent faits consécutivement. Tous ces ouvrages ont été faits après la grande verrière ronde, qui illumine toute la nef de la Cathédrale, du fond du vieux chœur. C'est une pièce rare, donnée par Thibaut de Bar, évêque de Liége, qui la fit commencer l'an 1304 et la vit achevée, avec les deux autres qui regardent le vieux Marché et N.-D. aux fonts, quatre ans après, en 1310, ayant pour cet effet fait démolir celles qui y étaient, étant trop petites ; aussi y fit-il mettre en sculpture deux barbeaux pour mémoire, les armoiries n'ayant pas de lieu pour lors; c'est la plus ancienne réparation que l'on puisse mémorer en faveur de son auteur ; elle a eu cependant le malheur de tomber l'an 157.; et elle fut rebâtie comme elle est avec ses ferrailles ; on ne croit plus de la voir tomber sitôt ; à la vérité, c'est un beau meuble qui éclaire toute la nef jusqu'au grand-autel.

Si l'entrée principale du cloître eut correspondu à la verrière ronde, flanquée de deux tours carrées, et aurait été libre, sans qu'on l'eut méprisée pour y bâtir des maisons claustrales, on y serait entré des deux côtés et passé outre au Marché. La belle et charmante tour d'icelle église fut commencée l'an 1246 ; c'est une merveille dont la structure immense est élevée au-dessus d'une des croisades du chœur, qui n'offense en rien la régularité de dessous et porte sans peine un fardeau de si grande importance. Il faut avouer que c'est une pièce dont l'entrepreneur fut d'un génie rare et dont la capacité semble aujourd'hui anéantie par l'indolence des évêques et autres, qui ne se soucient que du nécessaire, pour entasser des trésors qui ont été autrefois pillés comme sur l'ennemi.

Après le sac de Charles-le-Téméraire en 1468, la ville de Liége est restée rasée et les bourgeois n'ont pu rebâtir d'argile que bien du temps après, au-dessus de leurs caves, jusques à la grande paix de Donchery de l'an 1491, que l'on songea à rebâtir une maison de ville, l'an 1493; laquelle fut achevée quatre ans après, l'an 1497, sous l'administration des deux mêmes bourguemaitres qui l'avaient commencée, savoir : Raes de Warfusée, seigneur de Waroux, Voroux, Ossogne, etc., autrefois grand mayeur de Liége, chevalier, et Gilles de Huy, écuyer, telle qu'elle est ; c'était un chef-d'œuvre où se trouvaient les armes de beaucoup de bourguemaitres qui avaient aidé à la meubler. Elle fut jugée autant belle qu'elle était petite. Je ne m'arrêterai pas à la vanter, non plus que le Consistoire des seigneurs Echevins qui était vis-à-vis d'icelle, bâti sur les propres degrés de la Cathédrale (avant d'être admis au Palais épiscopal), alors rebâti sur les fondements d'un plus ancien, brûlés l'un et l'autre par un malheur pareil, je dis de Charles-le-Hardy et par le bombardement de 1691, dans les fêtes de la Pentecôte, par les armes du Roi très-chrétien, dont une bonne partie de la ville fut consumée par le feu.

Le cardinal de la Marck a eu toute une autre vue que ses prédécesseurs; il a trouvé ce peuple dans l'ignorance et abattu de misères; jamais Liége n'eût plus besoin d'un restaurateur : elle était bouleversée; il n'y avait que des maisons en terre et la plupart des bourgeois gémissaient encore radoubés sous leurs caves par le saccagement qui avait précédé sa combustion. Il fallait à la vérité que le Ciel lui envoyât un homme aussi sage et aussi éclairé qu'un Erard de la Marck, choisi à l'évêché de Liége en 1505 ; il y fit sa joyeuse entrée le 28 juin de l'année suivante et s'appliqua avec un soin paternel à corriger tous les désordres. Il entreprit de bâtir un palais épiscopal pour lui et ses successeurs, auquel il employa une grande quantité d'ouvriers qui trouvèrent de quoi vivre de leurs journées, secours tout-à-

fait divin par lequel il répandit ses finances à profusion; en quoi il fut suivi de divers autres, qui entreprirent aussi de bâtir, par envie ou émulation. Il était déjà archevêque de Chartres et le fut depuis de Valence en Espagne, l'an 1518; ce qui lui fournit de quoi soutenir sa dépense; puis cardinal l'an 1522, légat à latere, d'où il n'acquit pas moins d'autorité que de richesses, qui lui firent entreprendre tant de choses à la fois. Il veillait à tout et connaissait les intérêts des princes voisins; pour prévenir la guerre qui allait s'allumer entre la France et l'Espagne, dont il était voisin par les Pays-Bas, et s'éloigner du danger autant qu'on pouvait, on travailla à la sûreté de la ville et à redresser les châteaux de Curenge, de Seraing et de Stockem, qui avaient beaucoup pâti dans la dernière guerre, et l'an 1518, on s'occupa à rétablir ceux de Huy, de Dinant et de Franchimont, qui sont autant de forteresses qui défendent le pays, que de palais; il les amplifia et embellit de tout ce qui était nécessaire pour les habiter, d'où il se fit aimer et craindre par la grande économie qu'il tenait. Mais ce n'est pas son éloge que j'ai entrepris. Je ne prétends uniquement que de l'entretenir des belles réparations qui se sont faites à Liége par l'industrie de toutes sortes d'ouvriers excellents.

L'entrée principale du palais épiscopal qu'il avait entrepris ne correspondait pas à celle de la cathédrale; c'est un défaut qu'il a fallu corriger, afin de faire communiquer ces deux belles structures par la régularité des entrées. Il aurait fallu que la façade de ce palais aurait continué à gauche jusqu'aux degrés de St-Pierre pour faire la symétrie.

Ce fut depuis, vers l'an 1514, qu'on commença à prendre le repos, et qu'on travailla à la restitution des écoles publiques; c'est par elles qu'on ouvre le chemin à toutes les sciences, et ce sont elles qui ont fait pulluler tant de beaux esprits, qui ont puisé dans les universités voisines la doctrine du droit, de la théologie, de la médecine et d'autres.

La Place-Verte était alors occupée par trois maisons claus-

trales, habitées par des chanoines ; la proposition d'en faire une place publique fut acceptée par l'évêque ; il en acheta les fonds et ceux qu'il ne put éteindre furent assignés ailleurs. Cet endroit fut renfermé de haies et semé de gazon et ensuite entouré d'une balustrade de pierres de taille. On s'aperçut par cette découverte de la nécessité d'y faire un portail pour, à l'opposité de son milieu, pénétrer par tout le cloitre ; on ne balança pas beaucoup cette entreprise ; on en trouva les moyens, et l'an 1540 il fut entièrement monté ; quoiqu'il ait remporté le nom sur celui du Vieux-Marché, il n'en approche guère, si ce n'est par la multitude des figures et pour son travail qui est plus dispendieux. Beaucoup de chanoines y ont contribué comme il se voit par leurs armes, entre autres de Philippe de la Marck, posées avec celles de Croy, au pied d'un St-Philippe son patron ; il mourut peu après l'an 1545 ; je ne m'arrêterai pas à diverses autres qui existent encore, et qui déposent en faveur de la magnifiance de cette illustre église, qu'on a embellie avec tant de soins. L'on sera surpris de toutes les richesses qui sont renfermés dans leur trésorerie et qui méritent bien qu'on en dise un mot, pour en relever l'éclat, et parler de leur fabrique.

L'image en buste de St-Lambert, patron de l'église, est incontestablement l'un des plus beaux chefs-d'œuvre que l'on ait vu, j'en appelle à témoins ceux qui ont voyagé et qui s'entendent aux beaux-arts. C'est une piéce, selon d'aucuns, de Henri Zutman, orfèvre de Liége, frère de Lambert Suavius, tous deux fils de Lambert Zutman, sculpteur fameux, que l'on dit avoir dirigé le frontispice de la cathédrale du côté du palais épiscopal. Je ne veux pas soutenir que les petites figures de son piédestal, qui représentent les trois principales histoires de ce saint, soient de perfection ; ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'elles sont jetées et que, par leurs circonférences, elles représentent avec beaucoup d'industrie toutes leurs actions en théâtre. C'est un présent que l'évêque de la Marck fit à son église l'an 1508. Il y est en effet représenté sur la plinthe, à genoux, revêtu d'habits

d'église, et à l'opposite, de ses armes couvertes d'un chapeau ; ce qui me persuade qu'elles y ont été posées depuis , pour un chapeau de cardinal.

Le coffre d'argent entouré des douze apôtres, qui renferme les os dudit saint, au beau milieu de ledum (?), fut réparé et augmenté de beaucoup par la libéralité dudit évêque. Il est facile de juger de son antiquité par le peu d'ordre et de dessin qui s'y trouvent; ce qu'on y a le plus considéré, c'est la multitude des pierreries rares qui l'ornent et qu'il avait recueillies en Italie ; d'autres disent que les vénitiens lui en firent présent lorsqu'il passa par là en qualité d'envoyé de France. Pour ce qui est des platines d'argent, ciselées, gravées et damasquinées de tant de manières différentes, dont ledit coffre est revêtu, je n'y vois rien de remarquable qu'une abondance de travail qui a piqué ces ouvriers par une diversité si grande.

On conserve précieusement une quantité de reliques dans leur sacristie; desquelles on fit la revue l'an 1489, le 14 avril, en présence de quatre chanoines députés du chapitre; de quoi voyez Mélart en son Histoire, p. 291.

Ces vénérables gages de tant de saints sont distribués en divers coffres portatifs richement ornés ; tous ces beaux meubles se portent tous les ans, le 28 avril, jour de la translation de St-Lambert, dans une procession qu'on a fondée en 1526 avec beaucoup de pompe, et dotée par tout le clergé de Liége, le magistrat et tous les corps du peuple, distribués en 32 métiers, accompagnés de leurs officiers en tête, de leurs banneresses et des cressets. Cette belle congrégation a de tout temps fait la délectation des habitants, et pour le solenniser avec plus d'appareil, les quatre compagnies sermentées des arbalétriers, et des harquebusiers faisaient, la veille d'icelle, leur revue sous les armes, chacun paré de son mieux ; c'est ce qu'on a nommé le *skerway*.

S. A. de la Marck, accoutumée au travail, fit orner le chœur de cette cathédrale l'an 1513 de tapisseries, autant belles qu'on

ait pu faire à Paris ; pour lesquelles il n'épargna rien ; elles ont été admirées pour la richesse de leur matière et du dessin et comme sa dévotion a toujours concourru à la magnificence, il y fit représenter l'histoire de la Vierge et de St-Lambert, leurs patrons. Ces pièces, aujourd'hui vieilles de près de deux cents ans, sont bien d'un autre artifice que celles que l'on expose à côté de la nef de l'église de certains temps de l'année, qui ne sont pourtant que 50 ans plus vieilles : on y verra le progrès de cet art qui a assurément langui dans ce pays, faute d'emploi et de curiosité des gens riches qui ne se portent qu'au nécessaire.

Il disposa de sa sépulture l'an 1527, qu'il choisit au milieu du chœur ; et par cette inclination de bien faire, il se porta insensiblement à une dépense toute royale qui a donné de l'envie à bien des gens ; la solidité était son penchant et la perfection toute sa joie ; son effigie, grand comme nature, y est représentée à genoux, revêtu d'habits de cardinal ; encore que les figures d'alentour, qui représentent quelques vertus, ne soient pas des plus exquises, le reste est assurément de bon goût et pour un mausolée de ce temps, on n'avait rien vu de comparable. On lui conseilla de le faire dorer, mais d'une épaisseur si extraordinaire, qu'il surpassa l'attente de tous ceux qui l'ont vu faire; c'est un bourgeois de Bruxelles, nommé Pierre le Comte, qui le vint entreprendre à Liége, où il s'est depuis domicilié ; quelques-uns de ses ouvriers moururent de la fumée du mercure en le dorant, et lui-même en fut atteint et pour cela bénéficié d'une pension vitale ; et afin de laisser à la postérité un mémoire de ce célèbre artisan, il fit enchâsser dans un pilier voisin une table de cuivre gravée du nom d'icelui avec la date.

La gratitude a quelque chose de rare ; elle mérite bien qu'on en parle, autant qu'il serait souhaitable que tout le monde le sut; c'est elle qui redresse tous les défauts de la nature ; elle cultiva la peinture, elle rétablit l'architecture et la sculpture, et diverses autres firent tous leurs efforts pour trouver de l'emploi parmi tant d'entreprises. Il n'est rien de plus glorieux aux gens

d'honneur que de servir des autres ; le plaisir que l'on y goûte est singulier, la mémoire en est infinie et rien n'est plus délectable que la compagnie des savants ; leurs œuvres sont autant de voix qui publient leurs noms. Que les cloches ont des langues et des appas pour inviter à l'office divin ! Que n'en disent pas les deux grosses de cette église, autant de fois qu'on les balance? Elles annoncent de la joie ou de la pompe, personne ne les touche en vain; le nom de l'auteur retentira toujours, Rien n'est plus nécessaire que le travail, il entretient les peuples et les retire de la paresse; il leur inspire de l'invention et de l'adresse ; c'est la mère des plus belles choses que l'on voit partout.

La maison la plus voisine dudit beau portail, et qui fait le coin pour aller à St.-Pierre, est assurément la plus galante que l'on avait vue en ville ; elle fut bâtie l'an 1548, sur le dessin et la direction de Lombard ; elle est de l'ordre corinthien surmonté du composite, ornée de très-belles sculptures à la manière italienne, que le dit maître avait étudiée à Rome, et professée avec succès le premier en ce pays. Ce bâtiment fut dressé aux dépens de Jean Oem de Wyngarde, gentilhomme du diocèse d'Utrecht, chanoine et écolâtre de la cathédrale de Liége ; ses armes y sont en effet coupées au-dessus de la porte ; et les quatre quartiers au-dessus d'autant d'attiques, dressées au-dessus de la corniche d'icelle. La maison voisine par derrière, était bâtie de la même manière, aussi bien que diverses autres qui ont servi à redresser l'architecture sur un bon pied, non pas encore telle qu'on l'a perfectionnée du depuis. Que si l'on se donne la licence de raisonner un peu de tout ce que nous voyons de mieux, ce sera avec une telle modération qu'on en tirera plus de fruit que de blâme.

Je sais bien que les arts avaient fleuri avant la destruction de Liége ; témoin les belles églises collégiales et paroissiales qu'on a dû orner d'autels dont la peinture se rendit nécessaire, quoiqu'on ne travaillât qu'en détrempe.

Parmi tant d'églises qui ont été conservées au temps de cette destruction, il n'est rien resté de ces sortes de peintures ; on n'y voit même aucun ornement digne de réflexion. Les différences de leur structure sont bien considérables ; la cathédrale par sa vastitude, celle de S. Paul par son beau vaisseau, de S. Jacques par sa clarté, de S. Martin par sa splendeur, de Ste-Croix par sa hardie élévation. Mais ce n'est pas à leurs beautés que j'en veux ni à leurs fondations, par lesquelles elles vont selon leur rang, ni à leurs architectures qui se sentent toutes du gothique ; c'est à ce qu'on y a ajouté depuis et de plus fraiche date que je m'adresse.

Entre les réparations publiques que l'on voit à Liége, la façade de l'église de saint Jacques, bâtie l'an 1558, du temps de dom Nicolas de Raves, abbé de ce monastère, est une des plus vantées pour tous les ordres d'architecture qui s'y trouvent ; on l'a crue de Lombard qui travaillait à ce même temps audit monastère, ou de quelqu'un de ses disciples ; leur chapître en porte le nom, et quand on ne voudrait l'avouer, du moins est-il vrai que tout est fait sur son dessin par quelques-uns de ses disciples ; ce qu'on pourrait dire encore des peintures de leur grand réfectoire. Pour moi je ne crois pas que le dit portail soit de lui, parce qu'il a trop du moderne et du flamand dans ses tympans et autres parties qui paraissent bien mieux de Hans de Vriese , ce fameux architecte hollandais. L'ordre est du corinthien mêlé du composite à trois étages, et comme les colonnes sont fort hautes pour leur grosseur et les chapiteaux trop gros, j'en laisserai le jugement à qui voudra.

Pour les peintures sur les murailles de la croisade de saint Paul, la première à gauche, qui est une *Cène*, est assurément de Lombard même ; c'est la plus grande qu'on aie vu de lui ; les figures sont tout au moins comme nature et la disposition très-magnifique ; les autres voisines de la même parure ne sont pas de lui, mais bien de ses élèves ou d'autres, qu'il a pourtant dirigés sous sa manière : elles sont faites à l'eau à manière de

fresques, et sont fort ruinées ayant été faites sur un ciment qui n'a pu se soutenir, vers l'an 1558, comme il se prouve par les chanoines qui l'ont fait faire et qui sont morts aux environs de ce temps là, entre autres Pierre de Herckenrode ; mais qu'est-ce qui dure toujours? Cent ans amènent de gros changements, sans quoi ceux qui viennent à naître ne trouveraient guère à s'occuper.

Encore que l'église de saint Paul soit d'une structure qui surpasse par sa beauté et régularité aussi bien que par son chœur, toutes celles de Liége sans exception, on voit à regret qu'elle n'a ni tour ni portail, ni entrée dans l'ordre ; son entrée ou portail de derrière a été fait en quelque manière pour réparer ce défaut, mais encore il n'est pas assez riche ni élevé à proportion ; il fut fait de l'an 1544 ou environ ; de toutes les collégiales, il ne s'en trouve pas une, quoique très bien bâties, qui fut assortie d'une entrée ou frontispice de conséquence ; l'on a vu de notre temps que les Frères Mineurs ont fait tout ce qu'ils ont pu pour faire paraître le front de leur église selon l'existence du terrain. Les pères Carmes déchaussés ont mieux rencontré pour la situation de leur église, et leur portail, qui ne correspond pas assez à la richesse de son église, ne laisse pas de donner son agrément ; cette église comme celle de saint Remi n'étaient que des chapelles il y a 60 ans ; à la date que j'écris , on peut dire que sa sacristie est régulière et sa façade honorable pour une paroisse. Celle de sainte Marguerite est encore tout fraîchement bâtie ; celle de la Madeleine, celle de sainte Catherine et des pères Minimes, aussi nouvellement bâties, d'une méthode extraordinaire, est bienfaisante, par la libéralité du R^d^ seigneur Erasme de Surlet de Chockier, chanoine de la cathédrale de Liége, qui n'a rien épargné pour rendre sa mémoire éternelle ; sa sépulture coupée en marbre blanc parle assez de ses mérites pour passer à la postérité.

L'église de saint Michel est encore une de notre temps, de même que celle de saint Jean Baptiste, la plus éclatante de

toutes, pour sa belle entrée et son frontispice trop superbe, trop élevé et pesant.

L'église des Bénédictines sur Avroi, en est encore une ; son entrée est assez magnifique pour un plus grand vaisseau ; elle ne promet pourtant pas de durer si longtemps, pour sa trop grande charge de pierres de taille entassées l'une sur l'autre.

L'église des pères Jésuites surpasse assurément toutes celles dont nous venons de parler ; pour le peu de temps qu'on y a travaillé, il est presqu'incroyable que le R. P. Coret a pu obtenir des charités assez considérables que pour arriver jusque là ; ceux qui veulent le mieux s'y entendre auraient souhaité l'élévation de la voûte à quelques pieds de plus, avec quelques ornements, à faire symétrie à la richesse de l'autel et de ceux qu'on prétend encore de faire ; comme aussi de son docsale et de son frontispice que l'on peut à son temps élever et embellir d'une structure royale, suivant sa situation et son élévation.

Les religieuses Anglaises ont aussi bâti leur église, aussi bien que les Grises sœurs, après les Ursulines, celle de sainte Agathe au faubourg saint Laurent, et de sainte Gertrude toute voisine.

Les Capucins, au faubourg sainte Marguerite, y sont encore fondés de notre temps, et leur église bâtie par la dévotion de M. Gilles-François de Surlet, chanoine et archidiacre d'Ardenne, prévôt de saint Barthelemi ; on y voit en effet sa pierre sépulchrale de marbre blanc, coupée en relief et en habits d'église, très-magnifique.

L'église et couvent de Saint Léonard, au faubourg de ce nom, est encore un ouvrage de notre temps. Les Conceptionistes sont bâties par Mr Arnould de Butbach, jadis bourgmestre de Liége, qui a fait une partie de la dépense principale. Les Célestines au quartier d'Ile, l'église des nouvelles Conceptionistes en Bêche, dont le front est rehaussé des armes de M. de Surlet, vicomte de Montenaken, lequel a aussi fait bâtir et fonder en partie l'église et maison des Invalides, même celle des Répen-

ties toutes voisines, dans un très beau fond qu'il a acheté dans la rue du Verd-Bois.

L'église des Anges sur Avroit, très-bien bâtie, n'est guère vieille de plus de 60 ans ; celle des Bons Enfants est plus nouvelle ; les Capucins sont encore de ce même siècle, aussi bien que les églises de Sainte Walburge, des Clarisses et des Récollectines en Bêche, les religieuses de Hocheporte, les Carmélites à la porte de Vivegnis, les Récollectines sur le Quai ; les Récollectines sur Avroi nouvellement érigées en couvent, sont attendantes de bâtir aussi, aussi bien que celles de Beaurepart la fausse porte d'Avroit. Les Orphelins ont une petite jolie église, bâtie depuis peu, et le nombre d'iceux s'augmente à proportion des legs faits en leur faveur par la charité des bonnes gens. On a de plus la maison de Saint Joseph Outre-Meuse, encore fondée par le susdit M. le vicomte de Montenacken qui en a acheté le fond, comme aussi des petits enfants de bonne volonté, dont le nombre est augmenté jusqu'à septante et plus, qui sont encore bénéficiés dudit seigneur de Surlet.

L'an 1600, le 4 avril, fut posée la première pierre à l'église des Capucins à Liége, qui était avant la maison de maître Laurent Wendelin, qui eut pour récompense une prébende à St-Barthélemy ; il était alors curé de l'église paroissiale des onze mille Vierges. Le couvent fut bâti par des charités et par la libéralité de M. Jean de Curtius, riche bourgeois et de grande magnificence par cette splendide maison qu'il s'est fait bâtir sur la Batte à l'opposite de la Meuse. Il a aussi fait bâtir à ses propres frais la dite église des Capucins, et la montée par laquelle on y monte était un jardin appartenant aux dames de Ste-Claire, qu'on leur prit pour un meilleur usage.

Le Lazaret est un enclos bâti par le magistrat de Liége, pour y renfermer des malades ou pestiférés ; l'écurie au pont Maghin est encore un édifice fait par le magistrat de Liége au XVIIe siècle.

Tout cela n'est encore rien en comparaison de la belle ro-

tonde des pères Dominicains, commencée depuis l'an 1676, du temps de feu M. Bertholet, peintre et chanoine de Saint-Paul, qui en donna le dessin, qu'il crut faire mettre en exécution par l'assistance des bonnes gens; mais ayant été prévenu de la mort la susdite année, elle est demeurée imparfaite jusqu'à l'an 1700, qu'on y recommençait à bâtir et qu'on a poussé jusqu'au sommet de la lanterne, sous la direction d'un frère religieux de leur ordre, qui va tâcher de la mettre en sa perfection, par le secours des gens dévôts, qui voudront bien partager à l'érection d'une si belle œuvre, qui fait tout l'ornement de la ville de Liége.

Depuis l'érection de la citadelle, commencée l'an 1650, jamais Liége n'a été si riche par la quantité des impôts qu'on y a mis sur le peuple abbatu, qui a été depuis obligé à la construction d'icelle, par une rigoureuse destinée; entre les repreneurs d'icelle et les directeurs, plusieurs se sont enrichis, comme il se voit par les édifices qu'ils ont fait bâtir; le magistrat s'en est aussi ressenti par les réparations qu'il a parées de ses armes, lequel en a usé aussi très-libéralement envers tous les aisements publics et jusque au superflu; ce n'est pas qu'on y trouve quoi que ce soit à redire; ce n'est qu'au fait des plus vieilles églises et des réparations publiques que l'on avance cet article; elles n'ont jamais monté à des sommes si hautes ni été bâties si splendidement; tout ceci se prouve oculairement. Que voudrait-on manifester plus clairement que par le luxe et l'abondance des carosses que l'on compte aujourd'hui à Liége? Il y a 60 ans d'ici il n'y en avait pas une demi-douzaine; encore étaient-ils construits de cuir tant seulement; à présent on en voit plus de 60 pour lesquels on est obligé d'entretenir autant de valets, de cochers et autres domestiques, à la charge du petit peuple qui n'a jamais été si pauvre, lui qui paye tout, qui souffre tout et qui sert à tout, et à la décharge des plus riches, mais principalement de tout le clergé en général, qui grossit, qui s'enrichit des biens d'églises et d'autres, et qui ne contribue en rien aux charges immenses

*

des impôts, des 60mes, des logements, des guets et gardes qu'ils sont obligés de subir.

Tout ce que je viens de dire n'est pas nouveau ; dès la grande et générale ruine de la cité, arrivée l'an 1468, que toutes les maisons bourgeoises furent brûlées, les églises et les cloitres furent conservés ; et s'il a fallu redresser les portes et les murailles pour la sûreté publique, messieurs les ecclésiastiques n'ont encore rien voulu contribuer, non plus que les principaux, qui veulent être exempts de même. Liége restait destituée de force et de murailles au commencement du siècle 1500 ; elles furent renversées par les dernières guerres ; il ne restait que celles de derrière St-Jacques qu'on avait reparées l'an 1475 jusqu'au pont d'Avroit, pour affranchir le quartier de l'Ile, auquel le conseil ou gouvernement du duc de Bourgogne avait établi sa domination ; on voit par leurs breteches la force d'icelles ; il y en avait de pareilles depuis le rivage des sœurs de Hasque jusqu'aux Croisiers ; elles traversaient la place des Jésuites, le long de la muraille des Carmes, qui est bâtie sur les fondements d'icelles, aussi bien que toutes les maisons de cette ligne. Son épaisseur a fait connaître qu'elle était bâtie en arcades et que les eaux s'y débordaient, car le dehors n'était qu'un marais qui s'y est augmenté ; il sert aujourd'hui de terrain au Jésuites, qui ont succédé aux frères Hiéronymites, dits les Fratres, appelés de Bois-le-Duc pour l'éducation des enfants. Les premières réparations que l'on fit à Liége après ledit renversement comprenaient la muraille du long de l'eau depuis le pont d'Avroit jusqu'à Saint-Jacques qu'on dit la Tour aux conins. L'an 1474, que les commis pour lever les taxes imposées sur chaque bien du reste des habitants firent expédier, pour leur sûreté iceux dont Humbercourt était le chef, étaient logés sur le Pont-d'Ile à la maison Jean Damay qui fut depuis à l'échevin Masset ; par ce moyen ils étaient tout environnés de la Meuse par celles du rivage du Beaurepart qui sont de très-petite dépense ; la belle muraille voisine qui se voit le long des Croisiers et les renferme, fut bâtie l'an 1524 de

même que le petit boulevard voisin des Jésuites qui fut commencé du temps d'Arnould de Berlo, seigneur de Sclessin, Oignies, et Jean Conrard de Brusse dit de Loyne, alors bourgmestres, comme il se voit par leurs propres armes gravées sur la petite porte qui va à l'eau; on renferma par icelle un grand terrain inculte qui a servi de circuit, occupé depuis par lesdits Croisiers et le Beaurepart; le reste en montant jusqu'à l'opposite de la tour en Bèche ayant été fait postérieurement au XVIe siècle.

Il reste encore quelques parties bien anciennes qui renferment St-Martin en Mont; elles m'obligent d'en dire un mot, puisque c'est de ce côté là qu'elles furent escaladées et la ville sans aucune surprise, pillée et saccagée. La carrée tour que l'on nomme aux Moxhons en fait foi par une pierre enchassée en icelle et gravée d'un vieux caractère, que les enfants disent écrits du diable. Ce sont pourtant des rimes qui s'expliquent assez bien (1).

Le susdit duc de Bourgogne avait fait raser à la porte de Ste-Marguerite, 20 aunes de muraille et à St-Martin autant : c'est par là qu'elle fut depuis prise d'assaut l'an 1468 : il s'agissait donc, après les larmes taries, de renfermer les portes et les murailles : ce fut l'an 1483, du temps de Jean de Hornes, qu'on éleva audit St-Martin, ladite tour qu'on disait aux Moxhons, laquelle était servie de divers étages d'où on découvrait bien loin.

En recommençant depuis la porte des Begars, au fond de la Basse-Sauvenière et remontant à St-Martin, on y rebatît les murailles qui se voient encore aujourd'hui comme il a été écrit, par la tour Moxhon ci-dessus. La rondelle de la dite porte de St-Martin fut bâtie l'an 1529, sous l'administration de Raes

(1) Nous omettons ces vers que le *Recueil des Bourgmestres de la Cité* reproduit fautivement comme nos Mss. et que M. Polain a établis dans son ouvrage : *Liége pittoresque*, p. 63. Ils sont suivis ici de l'observation que voici : « Ces quatre premiers sont deux de la Cathédrale et les deux autres des collégiales, savoir . de Chaîne de St-Pierre et Heinsberg de St-Paul; les huit autres sont des 32 bons métiers, renouvelés tous les ans le jour de Hubert in turno. »

Dans, écuyer, et de Gilles d'Heur, échevin et bourgmestre du temps ; elle fut jugée nécessaire pour la défense de cette porte et le faubourg, et considérée pour sa dépense.

Le carré bastion entre Hocheporte et la porte Ste-Marguerite, surnommé du St-Esprit, avec son cavalier, fut bâti depuis peu, l'an 1602, du temps de Philippe du Saint-Esprit et d'Arnould de Mathys, alors bourgmestres ; la dite porte de Ste-Marguerite a été faite sous plusieurs administrations.

La porte de Ste-Walburge fut renouvelée l'an 1543, du temps d'Erard de Wihogne et de Jean Junccis, alors bourgmestres, et cette belle pièce fut ensuite fortifiée par le bastion nommé du Clergé ; d'autant que n'ayant jamais contribué à la sûreté commune et ne voulant pas aussi entrer au commun, il voulut, à ses dépens, le faire élever l'an 1548, sous l'administration de Gilles de Stier, échevin, et de Jean Goeswin dit de Beyne, alors bourgmestres, tous deux à côté des armes de Georges d'Autriche et du péron ; ledit bastion est à la gauche de ladite porte, défendue par un très-beau fossé ; si il fut fort vanté de son temps, il ne fut pas moins estimé de certains officiers français qui firent tous leurs efforts l'an 1676, pour le faire sauter avec la citadelle, sans qu'on pu le renverser. On ne pensa guère que ces belles défenses serviraient un jour contre la cité même, et l'expérience a bien fait voir que la sûreté de cette ville reposait sur la valeur des armes de la bourgeoisie, qu'on a depuis tellement abatardie. Sa Grâce révérendissime de Groesbeeck en a été témoin, quand elle se vit investie de l'armée hollandaise, l'an 1568, sous le commandement du comte de Nassau, prince d'Orange, campée à St-Laurent, à St-Gilles et au Val-Benoît, où elle ne commit pas peu de désordres ; c'est alors qu'elle eut besoin de ses peuples pour réprimer cet ennemi qui s'était si hautement déclaré contre les ecclésiastiques ; on les anima de belle grâce, et par ce moyen on obligea ces religionnaires à décamper, non pas sans grande perte d'iceux.

La grande muraille ou boulevard du pont d'Avroit fut com-

mencé l'an 1549 du temps de Jean de Serville, échevin, avec Guillaume Goesuin dit de Beyne, alors bourgmestres; mais la porte ne fut achevée comme elle est que l'an 1598. On vit alors ce que valait l'union du peuple; c'est une forte chaîne, capable d'arrêter toute violence; on ne l'a que trop senti au grand avancement du clergé et de la table épiscopale. Il fallut encore veiller à la réparation de la porte qu'on dit de St-Léonard, pour éviter toute surprise, car c'est là qu'on était le plus exposé. Ce beau boulevard fut commencé l'an 1541, du temps de Richard de Mérode et d'Erard de Berlaimont, bourgmestres, conduit bien avant en l'an 1554 et achevé l'année suivante, du temps de Jean de Loncin, seigneur de Flémalle, et de Raes de Goyé, bourgmestres; ce bel ouvrage fut conduit par Paul de Ryckel, homme d'esprit et entreprenant, lequel s'étant depuis engagé à la réparation de l'église collégiale de St-Martin, fut poursuivit par quelques maçons qui lui envièrent l'honneur de son avancement, l'attaquèrent à l'impourvu et le tuèrent en descendant, l'an 1568. La gordine de la dite réparation et le bâtiment de dessus ladite porte furent achevés et dressés l'an 1565, du temps d'Erard de Wihogne et de Gérard de Fléron, bourgmestres de Liége; le devant de cet édifice, qui regarde du côté de la ville, est orné de leurs armes, et le derrière, du côté du pont, l'est des blasons de Georges d'Autriche et Robert de Berg, de Gérard de Groesbeeck et d'Ernest de Bavière, consécutivement évêques de Liége, surmontés de ceux de l'empire et de la cité, tous sculpturés en sable et en grand volume, pour l'ornement d'une si belle pièce, soutenue d'un pont et d'un très-beau fossé qui ont bien coûté à faire.

La boucherie fut dressée pour l'utilité publique l'an 1544, du temps de Guillaume de Meff dit du Champion, échevin, et de Jean de Miche alors bourgmestres, lesquels entreprirent le côté de l'eau; le devant fut achevé l'année suivante par Erard de Berlaimont et Woot de Trixhe, qui leur ont succédé.

Ce n'est pas pourtant que la cité eut de si gros revenus pour

tant de si belles entreprises que l'on voit ; il est pourtant vrai que son rapport ne montait pas à plus de 35 à 36 mille florins Brabant, comme il se prouve par les comptes-rendus et imprimés des années 1635 et 1636, qui sont communs, mais qui ont depuis haussé et approché sous l'administration de 1696, de près de cent mille florins Brabant, cueillis ex promptioribus.

La muraille des Pères Récollets, qu'on dit en Jérusalem, le long de l'eau, avec la tour à son extrémité et cortigarde pour la conservation du côté du Pré-St-Denis, est une pièce de grande dépense qui a servi et sert encore favorablement à ces Pères par une promenade aussi belle que leur jardin est agréable ; elle fut faite l'an 1527, par les soins de Jean de Berlaimont, seigneur de Floion et Gilles le Berlier, bourgmestre ; la dite torrette ou cortegarde fut faite l'an suivant, sous les armes d'Onifrid le Cellier, échevin, et de Henri Haweal, maîtres de Liége pour le temps ; la dite muraille se va terminer à la porte du pont d'Amercœur, soutenue d'une belle demi-lune, bâtie l'an 1540, du temps du dit Henri Haweal et de Masset Woot de Trixhe, aussi bourgmestres.

La tour qu'on dit de Bêche, qui sert d'arsenal à la cité, fut bâtie les ans 1538 et 1539, du temps d'Aimond, baron de Schwartsembourg, seigneur de Bierset, etc., et de Wathieu Woot de Trixhe, bourgmestres, rechoisi en place d'Arnould de Berlo, décédé. Item encore la belle muraille de Graveroule, avec leurs armes ; l'avant-porte de Saint-Martin en Mont du côté de la ville, est de l'an 1544, au haut de laquelle se voient les armes des bourgmestres Guillaume de Meef dit du Champion, échevin, et Jean Miche, son confrère.

On ne doit pas omettre ici le bâtiment de la grande halle sur la Batte ; c'est une aisance de la cité d'un très-grand service pour les comptoirs de cette ville ; elle ne fut pas pourtant bâtie pour ce sujet, car elle fut faite en 1574, du temps de Jacques de Hodeige et de Pierre le Rosseau, dit du Saint-Esprit, où leurs armes sont coupées sur la cheminée.

Celle qu'on nomme de piété, en Hongrie, est bien dispendieuse et magnifique ; avec le reste, du côté de Saint-Barthelemi, on en peut faire un palais assorti de toutes ses beautés ; elle fut bâtie par M. Jean de Cort ou Cortius, bourgeois et négociant, homme d'esprit et entreprenant, premier fondateur des Capucins de Liége, et bienfaiteur de quantité d'églises où ses armes sont exposées ; mais je ne m'arrête pas là ; je dois dire un mot de la belle fondation de l'hôpital qu'on dit de Bavière, maison aussi très-splendide, appartenante et bâtie par le Sr Bernardin Porquin et acquise de ses héritiers pour un sujet si pieux, qui a été pourtant grandement augmenté par Martin Didden, doyen de Saint-Pierre, et grand nombre des plus honnêtes bourgeois, lesquels y ont veillé et agrandi les revenus par des legs.

Je ne dois non plus oublier le beau Pont-des-Arches qui fut achevé l'an 1660, après huit ans de travail continuel ; il a été de beaucoup accéléré par les soins d'une compagnie de bourgeois marchands, dont les noms sont écrits sur une grande pierre polie, pour récompense de leurs peines, avec la jouissance des 32 bons métiers, qu'on leur a accordée, comme aussi pour leur postérité. Les bourgmestres, sous l'administration desquels il a été dressé, y ont aussi leurs armes, au pied d'un crucifix de bronze, au-dessus desquels se voit une défense à qui que ce soit d'y bâtir, et une licence à un chacun de démolir. Cet ordre n'a été que pour les petits, puisqu'on y a bâti depuis une Dardanelle à son beau milieu, à la faveur de la citadelle, qui a servi de très-peu de chose quand l'ennemi l'a surpris et avancé jusqu'au pied de ladite citadelle.

Ceux-là même qui dirigent les lois, les bouleversent aujourd'hui ; tout est conduit en despotisme, et la bonne cité qui a tant contribué pour l'entretien des murailles susdites, des ponts, rivages, conduits, pavés des rues, des fontaines et des canaux, des portes et autres aisements publics, cette bonne mère, dis-je, n'est plus qu'une marâtre que quelques enfants dénaturés ont presque accablée en lui dévorant ses entrailles. Si toutes ces

choses lui ont appartenu, les clefs d'icelle n'ont-elles pas été au magistrat, la garde à la bourgeoisie? On n'a pu, avec justice, les leur arracher dès l'an 1566, que le prince de Groesbeeck fit pour cela tous ses efforts, et dont il institua une question de 68 articles que nous laisserons aux curieux.

La place des Cheveaux fut enceinte de sa cortine l'an 1569; la place Verte le fut de toutes pierres de taille, avec des portes de fer, l'an 1549; tout cela fut rasé l'an 1651.

Le quai qui borde le long de la Meuse jusqu'aux jardins de Saint-Léonard, est encore une des plus belles réparations de notre temps; les armes des bourgmestres que l'on y voit en plusieurs endroits ont accéléré de beaucoup toutes choses, et pendant même la rigueur de cette dernière guerre, on n'a pas laissé de le rendre le plus agréable lieu de promenade qui soit dans tous les pays d'alentour.

Depuis le bombardement de l'an 1691, on peut dire qu'un quart de la ville est bâti tout à neuf, ayant été brûlé par les Français. Et combien d'autres et de très-splendides édifices n'a-t-on pas, depuis 60 ans, élevés pour l'embellissement de cette ville? Il est vrai que la Caroline donnée et publiée du temps du cardinal de la Marck, y a contribué beaucoup, pour ceux qui ont de l'argent à appliquer, et par ce moyen venir à rédemption des rentes foncières, qui ne sert que pour les riches qui ont la puissance de s'en défendre contre des moindres.

Et c'est pour cela que la plupart de ceux qui faisaient bâtir, faisaient aussi graver les armes de ce prince, ou sur les frontons ou sur les portes et cheminées; il leur avait inspiré cet air de bienséance que l'on observa pour son palais, lequel ne put être achevé de son vivant. Il s'y logea néanmoins l'an 1536, et y reçut avec beaucoup de tendresse Réginal Paulus, cardinal anglais, chassé de son pays par les réligionnaires. Il l'y avait invité exprès pour le mettre en sûreté pendant qu'il était poursuivi par tous, pour une grosse somme d'argent imposée sur sa tête. Ce fut dans ce séjour de 5 à 6 semaines qu'il fit à Liége,

que Lombard, peintre fraichement retourné à Liége, eut le bien de lui plaire; et comme ledit cardinal se disposait pour le voyage de Rome, il obtint place entre ses domestiques par l'entremise d'Erard de la Mark qui lui assigna même une pension, afin que, s'étant perfectionné en Italie, il eut la satisfaction de s'en servir pour l'ameublement de son palais; il avait à la vérité bien choisi; mais la mort le prévint un an après, le 16 février 1538, qu'il n'y avait rien de parfait.

Si la ville de Liége a changé de face en si peu de temps, ce n'est encore que par l'abondance d'argent qui roule entre des particuliers, dont les marchands, les brasseurs et autres, ont trouvé le secret de faire leur fortune avec les fermiers.

On n'en dira pas de même au regard de la cathédrale église, laquelle quoiqu'on la voie aussi ornée si noblement et en si peu de temps, surpasse assurément toutes celles des Pays-Bas et de toute la basse Allemagne. Le grand autel qui a été donné l'an 165. par Maximilien-Henri duc des deux Bavières, en mémoire d'Ernest et de Ferdinand, aussi ducs de Bavière, évêques et princes de Liége, ses oncles, est assurément le plus riche et le plus magnifique que l'on ait encore vu et le plus dispendieux qui soit dans les pays d'alentour, par sa matière de jaspe et marbre, comme par ses dorures et peintures. Le docsale dudit chœur a été fait peu après, soutenu de colonnes de marbre blanc et d'autant de pilastres de l'ordre ionique; il a été payé par 12 archidiacres d'icelle église, les armes desquels se voient sur les piédestaux de la balustrade de cuivre; les deux autels au-dessous d'icelui, sont ornés des armes du comte de Furstemberg, prince de Strasbourg, avec deux peintures de Bertholet.

Les deux chapelles voisines dudit docsale ont été ornées et renfermées de marbre avec portes et balustrades de cuivre, par le prince Guilleaume de Furstemberg, aussi évêque de Strasbourg, duquel on voit sous la corniche les huits quartiers de ses armes, sur les dites portes et au-dessus d'un pilastres de marbre blanc, laquelle fait la séparation des dites chapelles, qui

marquent le dessein que l'on a de continuer ce grand ornement, qui ne trouvera nulle part son égal.

Les chapelles à l'opposite de celles-ci du côté du palais, ont été ornées de même par la libéralité d'Eugène-Albert d'Allamont, chanoine de Liége, pourvu à l'évêché de Gand. On y voit aussi ses huit quartiers sur la frise, et ses armes au-dessus de la porte.

L'autre chapelle joindante est une réparation, laissée par testament de Jean-Arnould de Leeraed, chanoine de Liége, reçu l'an 1645, ayant aussi ordonné pour la construction de l'autel de la même chapelle; le tout de marbre blanc et autres; ses armes sont au-dessus de la porte et ses huit quartiers sur la frise comme les autres.

Le vieux chœur de la même église a été orné et renfermé d'une même parure de marbre aux deux côtés, avec deux portes et balustrade de cuivre; l'autel qui est au-dedans, est aussi très-propre, sculpturé du marbre saint Lambert; c'est une réparation digne de deux chanoines très-splendides, je dis de Laurent Méan, archidiacre de Hainaut, chanoine et écolâtre de Liége, et de Théodore de Puytlinck, chanoine de la même église et prévôt de Maeseyck. On voit dans la même chapelle du vieux chœur, le mausolée de Jean Ernest de Chokier de Surlet, aussi chanoine de Liége, archidiacre d'Ardenne, vicaire-général sous trois évêques consécutifs et abbé de Visé; il porta assurément la réputation d'un grand homme à la postérité par son portrait, la fondation et le beau titre écrit au-dessous d'icelui. Il reste ici encore un autel de marbre, avec un beau bas-relief de marbre blanc, dressé dans la chapelle du Saint-Sacrement ou du vestiaire, au côté droit du grand autel, d'une structure de marbre nouvelle, laissé par testament d'Arnold Woot, chanoine de Liége et prévôt de Thuin; je ne sais si j'oserais dire qu'il a mal choisi dans ce lieu, à cause qu'il n'y a pas assez d'élévation et que la clarté y manque, à raison d'une ancienne verrière avec les 16 quartiers et cimiers de Bernard, comte de

Solms, chanoine de Liége, reçu l'an 1451, archidiacre de Campine, prévôt de Trèves, et cellerier de Cologne ; laquelle est une rareté très-considérable pour son ancienneté et la manière de peindre et de blasoner, qui fait plaisir aux curieux.

RECHERCHES

SUR

LES CARTES DE LA PRINCIPAUTÉ DE LIÉGE

ET SUR

LES PLANS DE LA VILLE

Ce deuxième supplément contient la description de 56 cartes nouvelles et de 28 plans. Le total s'élève donc maintenant à 183 cartes et 151 plans. J'ai en outre completé dans ce supplément la description de 14 cartes et de 2 plans.

Il y a probablement encore beaucoup de lacunes, et je tâcherai de les combler le plus possible au moyen des renseignements que l'on voudra bien me fournir.

A. Dejardin.

Diest, le 15 octobre 1866.

PREMIÈRE PARTIE.

CARTES GRAVÉES.

1570.

N° 1 *bis*. Carte intitulée (1) : *Leodiencis diœcesis typus. Cum gratia et privelegio decennali, A. Ort.* Avec trois échelles. Le nord est placé à gauche.

Cette carte est limitée au nord, à Achel, Weert et Ruremonde ; au sud, à Mézières et Sedan ; à l'ouest, à Louvain et Philippeville, et à l'est, à Aix-la-Chapelle et Stavelot.

Larg. 0m475, haut. 0m36.

Se trouve dans la première édition d'Ortelius en hollandais. 1570. 1 vol. in-folio. Page 12.

Dans l'édition latine du même ouvrage ayant pour titre : *Theatrum orbis terrarum opus nunc denuo ab ipso auctore recognitum multisque locis castigatum et quam plurimis novis tabulis atque commentarüs auctum*, par Ortelius. 1571. 1 vol. in-folio. Page 27 ?

Dans l'édition française du même ouvrage ayant pour titre : *Théâtre de l'Univers, contenant les cartes de tout le monde avec une brieve déclaration d'icelles*, par Abraham Ortelius. *Le tout reveu, amendé et augmenté de plusieurs cartes et déclarations par le mesme autheur.* 1587. 1 vol. in-folio. Page 33.

Dans les quatre éditions latines ayant même titre et frontispice que la première. 1592, page 35 ; 1596, page 37 ; 1603, page 40, et 1612, page 43.

Et enfin dans l'édition espagnole ayant pour titre : *Theatro d'el orbe de*

(1) Cette description doit remplacer celle du n° 1 de mon premier travail et celle du n° 1 *bis* du supplément.

la tierra de Abraham Ortello. El qualantes il estremo dia de su vida por la postrera rez ha emendado y connuevas tablas y commentarios augmentado y esclarescido. En Anveres, se vende en la libreria Plantiniana. 1612. 1 vol. in-folio. Page 42.

1600.

N° 3 *bis*. Carte intitulée (1) : *Leodiencis diœcesis*. Avec une échelle. Le nord est à gauche.

Cette carte s'étend jusqu'à Ruremonde au nord, Bouillon au sud, Fontaine-l'Évêque à l'ouest et Aix-la-Chapelle à l'est. Elle comprend donc les provinces de Liége, Limbourg, Luxembourg, Namur et Brabant.

Larg. 0m12, haut. 0m085.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *P. Bertii* (2) *tabularum geographicarum contractarum libri quatuor cum luculentis singularum tabularum explicationibus*. Amsterdam 1600. 1 vol. petit in-4, oblong. Page 179.

1607.

N° 7 *bis*. *Leodiencis diœcesis*. Avec une échelle. Le nord est à gauche.

Cette carte est limitée au nord à la ville de Ruremonde, au sud à celles de Mézières et de Chiny, à l'ouest à celle de Louvain et à l'est à la rivière la Worm. Elle comprend donc les provinces de Liége, Limbourg, Luxembourg et Namur.

Larg. 0m18, haut. 0m12.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Atlas minor Gerardi Mercatoris a J. Hondio plurimis tabulis æneis auctus atque illustratus. Amsterodami excusum in ædibus Judoci Hondij, venenunt etiam apud Cornelii Nicolai, item apud Joannem Janssonium Arnhemi*. 1607. 1 vol. in-4°, oblong. Page 391.

(1) Remplace le n° 3 *bis* du premier supplément qui lui-même devient le n° 8 *bis*, dont je donne une description plus détaillée plus loin.

(2) Bertius (Pierre) naquit le 14 novembre 1565 à Beveren, dans la Flandre occidentale. Après avoir longtemps séjourné à Londres et en Allemagne, il mourut à Paris le 5 octobre 1629, dans le couvent des Carmes déchaussés, où il s'était retiré après avoir embrassé le catholicisme.

Il a entr'autres publié : *Tabularum geographicarum contractarum, lib. IV*. 1600 et *lib. VII*. 1616. *Commentarios rerum Germanicarum, lib. III*. 1616 et 1632. *Ptolemaï geographiam*, en grec et en latin. 1620. (Valère André. *Bibliotheca Belgica*. Page 723).

1616.

N° 8 *bis*. Carte intitulée (1) : *Leodiencis diœcesis*. Avec une échelle. Le nord est à gauche.

Cette carte a pour limite au nord, Ruremonde; au sud, Bouillon; à l'ouest, Fontaine-l'Évêque et Thuin, et à l'est, Aix-la-Chapelle. Elle comprend donc, outre la province de Liége, celles de Limbourg, Luxembourg, Namur et Brabant.

Larg. 0m12, haut. 0,085.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *P. Berty tabularum geographicarum contractarum libri septem*, etc. Amsterdam, Judocus Hondius. 1616. 1 vol. petit in-4, oblong. Page 332.

Et dans celui intitulé : *Belgicæ, sive inferioris Germaniæ descriptio : auctore Ludovico Guicciardino*. Amsterdam, G. Blaeu, 1635. Trois parties en 2 volumes. Petit in-12, tome I, page 471.

1609.

N° 9 *bis*. Carte intitulée : *Leodiencis episcopatus*. Avec une échelle. Le nord est à gauche.

C'est une copie du n° 4 de 1601.

Larg. 0m105, haut. 0m07.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *L'épitome du Théâtre de l'univers d'Abraham Ortelius : nouvellement recogneu, augmenté et restauré de mesure géographique, par Michel Coignet, mathémat d'Anvers*. Anvers, J.-B. Vrients, 1609. 1 vol. in-12, oblong. Page 47.

1609.

N° 9 *ter*. Carte intitulée : *Limburgensis ducatus*. Avec une échelle.

Cette carte est limitée au nord à Stockhem, au sud à Spa, à l'ouest à Nandrin et à l'est à Juliers.

Larg. 0m11, haut. 0,07.

Se trouve dans le même ouvrage que la précédente, page 49.

1615.

N° 10 *bis*. Carte intitulée (2) : *Liège*. Avec une échelle. Le nord est à droite.

(1) C'est le n° 3 *bis* du premier supplément qui doit être reporté à ce numéro. Le n° 3 *ter* devient également 8 *ter*.

(2) C'est le n° 10 *ter* du premier supplément; le n° 10 *quater* devient 10 *ter* et le n° 10 *bis* devient 10 *quater*.

Cette carte s'étend depuis Ruremonde sur la Meuse au Nord, jusqu'à Dinant au sud, elle va jusqu'à Juliers sur la Roer à l'ouest et Tirlemont sur la Geete à l'est.

Larg. 0m16, haut. 0m125.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Description de touts les Pays-Bas par Messire Loys Guicciardin G. H. Florentin, avec toutes les cartes géographiques des dits pays, et plusieurs pourtraicts de villes nouvellement tierez en belle perspective par M. Pierre du Keere : de rechef illustrée de plusieurs additions remarquables, par Pierre du Mont, l'an* 1613. *Arnhemi apud Joannem Janssonni et Petrum Koerium Amsterodamum.* 1 vol. in-4, oblong. Page

Et dans l'édition latine ayant pour titre : *Omnium Belgii, sive inferioris Germaniæ, regionum descriptio : Ludovico Guicciardino, nobili Florentino authore. Arnhemii, ex officina Johannis Janssonii. Anno* 1613. 1 vol. in-4, oblong. Page

Ainsi que dans l'édition hollandaise de 1617. Page 741.

1630.

N° 10 *quinque.* Carte intitulée : *Leodiensis diocœsis typus Petrus Kœrius cœlavit.* Avec une échelle. Le nord est à gauche.

Cette carte est limitée au nord, à la ville de Ruremonde ; au sud, à celles de Mézières et de Chiny ; à l'ouest, à celles de Louvain, Châtelet et Marienbourg, et à l'est, à celle de Stavelot. Elle comprend donc les provinces de Liége, Limbourg, Luxembourg et Namur, et une partie de celles de Brabant et d'Anvers.

Larg. 0m235, haut. 0m165.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *L'atlas de Gerard Mercator, de nouveau reveu, toutes les cartes corrigez et en outre augmenté d'un appendix, par Josse Hondius.* 1630. 1 vol. in-4°, oblong. P. 415.

Et dans l'édition ayant pour titre : *Gerardi Mercatoris atlas sive cosmographicæ meditationes de fabrica mundi et fabricati figura. De novo multis in locis emendatus novisq. tabulis auctus studio Judoci Hondy. Amsterodami sumptibus Johannis Cloppenburgy.* Anno 1632. 1 volume in-4, oblong. Page 457.

Ainsi que dans l'ouvrage intitulé : *Nieuwe en beknopte uytbeeldinge en vertooninge der gantscher aerdbodem, getrocken uyt de oude en de nieuwe vermardtste en beroemste landt-beschvyvers. Uytgebeelt en vertoont in meer*

als twe hondert (il y en a 208) *landt-kaerten, t'samen gebracht en uyt gegeven door J. J. v. W. Tot Amsterdam, by Johannes Janssonius van Waesberge, en soonen.* Anno 1676. 1 vol. in-4, oblong. N° 57 (1).

1632.

N° 10 *sex.* Carte intitulée : *Limburgensis ducatus nova descriptio, auct. Aegidio Mart. Petrus Kœrius cœla.* Avec une échelle.

Larg. 0m23, haut. 0m165.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Gerardi Mercatoris atlas sive cosmosgraphicæ meditationes de fabrica mundi et fabricati figura*, etc. Amsterdam, Jean Cloppenburg, 1632. 1 vol. in-4, oblong. Page 400.

Ainsi que dans celui intitulé : *Nieuwe en beknopte uytbeeldinge en vertooninge der gantscher aerdbodem*, etc. Amsterdam, Jean Janssonius van Waesberg et fils, 1676. 1 vol. in-4, oblong. N° 74

1633.

N° 10 *septem.* Carte intitulée (2) : *Diœcesis Leodiensis accurata tabula. Amstelodami sumptibus Henrici Hondii.* Avec une dédicace en latin à Jean Leroux, marchand d'Amsterdam. Il y a en outre deux échelles et les armes de la ville de Liége. Le nord est en haut.

Cette carte est limitée au nord, aux villages de Beverloo, Tongerloo et Susteren ; au sud, aux villes de Namur et de Spa ; à l'ouest, à celles d'Aerschot et de Jodoigne, et à l'est à celles de Gangelt et de Limbourg. Elle comprend donc la plus grande partie des provinces de Liége et de Limbourg.

Larg. 0m54, haut. 0m455.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Gerardi Mercatoris atlas ou représentation du monde universel et des parties d'icelui faicte en tables et descriptions très-amples. Sumptibus et typis æneis Henrici Hondy. Amsterodami* 1633. 2 vol. in-folio, tome II, Page 438 et 439.

Et dans l'édition du même ouvrage, ayant pour titre : *Gerardi Mercatoris et J. Hondii atlas novus sive descriptio geographica totius orbis*

(1) La carte qui se trouve dans ce dernier ouvrage n'a plus l'indication : *Petrus Kœrius cœlavit.*

(2) Remplace le n° 13 du premier travail.

terrarum, tabulis æneis luculentissimis et accuratissimis exornata tribus tomis distinctus. Amstelodami apud Henricum Hondium et Joannem Janssonium, 1638. 3 volumes in-folio, tome III, page

Ainsi que dans l'ouvrage intitulé : *Le nouveau théâtre du monde ou nouvel atlas. Amsterdami, apud Joannem Janssonium. Anno*1642. 3 vol. in-folio, tome I, page

1636.

N° 11 *bis*. Carte intitulée (1) : *Ducatus Limburg*. Avec une échelle et une rose des vents.

Cette carte donne le cours de la Meuse depuis Neuville en amont, jusqu'à Stokhem en aval, et s'étend à l'est jusqu'à Juliers et Montjoie.

Larg. 0m22, haut. 0,15.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *L'ardante et flamboyante colomne de tous les Pays-Bas, autrement dict le XVII provinces. Amsterdam chez Jacob Colom. Anno* 1636. 1 vol. in-12 oblong. Page 36.

Et dans celui intitulé : *Kleyne en beknopte atlas, of tooneel des oorlogs in Europa, begrypende meer als twee hondert en dertig* (il y en a 234) *accurate kaarten en plans of afbeeldingen der voornaamste sterke vestingen in Duitschland, Vrankryk, Spanjen, Portugaal, Groot-Brittanjen, Polen, Zweeden, Deenemarken, Moscovien, Marokko, de XVII Nederlandsche Provincien, Italien en Savoyen*, etc. Amsterdam, David Weege, 1755. 1 vol. in-12, oblong. N° 116 (2).

1636.

N° 11 *ter*. Carte intitulée (3) : *Comitatus Valkenborg et Dalem*. Avec une rose des vents.

Cette carte donne le cours de la Meuse depuis Liége en amont jusqu'à Eysden en aval.

Larg. 0m25, haut. 0,15.

Se trouve dans les mêmes ouvrages que la précédente. Page 36 et n° 118 (4).

(1) C'est le n° 21 de mon premier travail.

(2) La carte qui se trouve dans cet ouvrage porte en outre : *La Feuille exc.* 7.

(3) C'est le n° 22 de mon premier travail.

(4) La carte qui se trouve dans le second ouvrage porte en outre : *La Feuille exc.* 8.

1638.

N° 11 *quater*. Carte intitulée (1) : *Ducatus Limburg. Amstelodami, sumptibus Henrici Hondii.* Avec deux échelles et les armes de l'ancien duché de Limbourg au-dessus du titre. Le nord est en haut.

Cette carte est limitée au nord, aux villes de Sittard et de Gangelt ; au sud, à celle de Spa ; à l'ouest, à celle de Nandrin, et à l'est à celle de Juliers. Elle comprend donc une partie des provinces de Liége et de Limbourg.

Larg. 0m455, haut. 365.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Gerardi Mercatoris et J. Hondii atlas novus*, etc. Amsterdam, H. Hondius et J. Janssonius, 1638. 3 vol. in-folio, tome II.

Ainsi que dans l'ouvrage intitulé : *Le nouveau théâtre du monde ou nouvel atlas.* Amsterdam, J. Janssonius, 1642. Trois volumes in-fol, tome II.

1649.

N° 14 *ter*. Carte intitulée (2) : *Leodiensis diœcesis. Amsterdami apud Guilielmum et Joannem Blaeu.* Avec deux échelles et une rose des vents. Le nord est à droite. Les armoiries de la ville de Liége sont au-dessus du titre.

Cette carte est limitée au nord, à Anvers et Ruremonde ; au sud, à Mézières, Sedan, Chiny ; à l'ouest, à Châtelet, Marienbourg, et à l'est, à Rolduc et Stavelot. Elle comprend outre la province de Liége, celles de Limbourg, Namur, et une partie de celle de Luxembourg.

Larg. 0m475, haut. 0m36.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Toonneel des aerdriicx ofte nieuwe atlas dat is beschryving van alle landen ; nu nieulycx uytgegeven door Wilhelm : en Joannem Blaeu. Amsterdami apud Johannem Guiljelmi F. Blaeu.* Anno 1649. volumes in-folio. Tome I, deuxième partie, page 18.

1652.

N° 14 *quater*. Carte intitulée : *Limburg ducatus.* Avec une échelle et une rose des vents.

(1) Remplace le n° 14 du premier travail.

(2) Cette description doit remplacer celle donnée dans le premier travail et dans le supplément sous le n° 19.

Cette carte est limitée au nord, à la ville de Stockhem sur la Meuse au sud, à la Vesdre ; à l'ouest, à Lanaken et Esneux, et à l'est, à Geilenkirchen et St-Cornelis Munster en Prusse. Elle comprend donc la partie nord-est de la province de Liége et le Limbourg hollandais.

Larg. 0,185, haut. 0,13.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Novus tabularum geographicarum Belgicæ liber in quo accuratius quam unquam ante hac XVII inferioris Germaniæ provinciæ, tam universe, quam sigillatim exhibentur, magno studio et sumptu sculptæ et editæ per Petrum Verbist. Antverpiæ apud Petrum Verbist sub signo Americæ in platea quæ vulgo Lombardorum mœnia dicitur.* Anno 1652. 1 vol. in-12 oblong. Pl. 5.

1656.

N° 15 *ter*. Carte intitulée : *Ducatus Limburgum* Avec deux échelles et les armes du duché de Limbourg au-dessus du titre. Le nord est en haut.

Cette carte est limitée, au nord, à la ville de Stockem sur la Meuse ; au sud, à celle de Spa : à l'ouest, à celle de Huy; et à l'est, à celle de Juliers. Ce duché est entouré de l'évêché de Liége et du duché de Juliers.

Larg. 0m32, haut. 0m24.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *M. Z. Topographia Germaniæ inferioris dasz ist beschreibung und abbildung der vornehmsten stattenvöstungen und ohrter so wohl in grund als in prospect in den XVII Niederländischer provintien liegend alls Brabant, Limburch, Mechelen, Geldern, Zutphen, Overissel, Fristland, Gröningen, Holland, Utrecht, Zeeland, Flandern, Artois, Hennegaw. Camerich, Lützenburg, Namur, und Burgund.* Francfort-sur-le-Mein, Caspar Merian, 1654. 1 vol. in-4. Page 32.

Et dans celui intitulé : *Topographia circuli Burgundici : das ist beschreibung desz Burgundisch und Niederländischer craises*, etc. par Martin Zeillern. Francfort sur le Mein Caspar Merian, 1654. Un volume in-4°. Page 32.

1692.

N° 29 *bis*. Carte intitulée : *Ordre de bataille de l'armée du Roy, commandée par M. le maréchal duc de Luxembourg au camp d'Acoche. Avec celui des ennemis au camp de Viller sur le bord de la Mehaigne durant le siége de Namur, depuis le 8 juin jusqu'au 17 ... 1692. Corrigée et aug-*

mentée par le chevalier de Beaurain géographe ordre du Roy. Tome 3. Planche 10. Avec une échelle, une rose des vents et un *Renvoy pour l'armée des alliés.*

Cette carte a pour limite au nord, Wanzin, Hannut et Blehen ; au sud, Hannêche et Marneffe ; à l'ouest, Branchon, et à l'est, Fumal. Elle donne le cours de la Mehaigne depuis Branchon jusqu'à Fumal.

Larg. 0m56, haut. 0,355.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire militaire de Flandre, depuis l'année* 1690 *jusqu'en* 1694 *inclusivement; qui comprend le détail des marches, campemens, batailles, siéges et mouvemens des armées du Roi et de celles des alliés pendant ces cinq campagnes. Dédiée et présentée au Roi, par le chevalier de Beaurain, géographe ordinaire du Roi, et ci-devant de l'éducation de Monseigneur le Dauphin.* Paris, 1755. 5 volumes in-folio. Tome III, pl. 10.

1693.

N° 29 *ter.* Carte intitulée : *Carte des camps de l'abbaye d'Heylesem de Walef-St-Pierre et de Walef-St-Georges les* 8 *et* 18 *juillet* 1693. *Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain, geographe ordinaire du Roy. Tome IV. Planche* 11. Avec une échelle.

Cette carte s'étend jusqu'à Tirlemont et St-Trond au nord, la Mehaigne au sud, Jodoigne à l'ouest et Waremme à l'est. C'est donc la partie nord-ouest de la province de Liége. Les camps de l'armée française à Elixem et à Waleffe-St-Pierre et Waleffe-St-Georges y sont indiqués.

Larg. 0m455, haut. 0m335.

Se trouve dans le même ouvrage que la précédente, tome IV, pl. 11.

1693.

N° 29 *quater.* Carte intitulée : *Carte des camps de Walef-St-Pierre et Walef-St-Georges et de Vignamont les* 18 *et* 19 *juillet* 1693 *avec les trois camps des troupes qui formoient la circonvalation d'Huy. Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain, géogr. ordre du Roi. C. Beauvais scrip. Tome IV. Planche* 12. Avec une échelle.

Cette carte s'étend jusqu'à Waremme au nord, la Meuse au sud, Hannut à l'ouest et Horion à l'est. C'est la partie ouest de la province de Liége. Les camps de l'armée française à Waleffe-St-Pierre, Waleffe-St-Georges, Vinalmont et autour de Huy y sont indiqués.

*

Larg. 0m305, haut. 0m305.

Se trouve dans le même ouvrage que les deux précédentes, tome IV, planche 12.

1693.

29 *quinque.* Carte intitulée : *Carte des camps de Vignamont et de Lesky les* 19 *et* 25 *juillet* 1693. *Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roy. Tome IV. Pl.* 14. Avec une échelle.

Cette carte s'étend jusqu'à Waremme au nord, Huy au sud, Fallais à l'est et Liége à l'ouest. Elle comprend donc à peu près la moitié ouest de la province de Liége. Les camps de l'armée française à Vinalmont et à Lexhy, entre Horion et Velroux, y sont indiqués.

Larg. 0m44, haut. 0m295.

Se trouve dans le même ouvrage que les trois précédentes, tome IV, pl. 14.

1693.

N° 29 *sex.* Carte intitulée : *Carte des camps de Lesky ou Léek à Landen fermé le* 25 *juillet et de la marche allant aux ennemis le* 28 *avec celui des ennemis* 1693. *Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roy. C. B. Tome IV. Planche* 17. Avec une échelle et une rose des vents.

Cette carte s'étend depuis Tirlemont, qui occupe le coin nord-ouest, jusqu'à Tongres à l'est et la Mehaigne au sud. Elle comprend donc la partie nord-ouest de la province. Le camp de l'armée française à Lexhy et celui des alliés en arrière de Landen y sont indiqués.

Larg. 0m51, haut. 0m35.

Se trouve dans le même ouvrage que les quatre cartes précédentes, tome IV, planche 17.

1693.

N° 29 *septem.* Carte intitulée : *Le Limbourg ou sont le duché de Limbourg, le comté de Dalem, les seigneuries de Fauquemont et de Rolduc dressé sur les mémoires les pls récents. Par le S. Sanson, géographe ordre du Roy A Paris. Chez H. Jaillot joignant les grands Augustins, aux* 2 *Globes Avec privilége du Roy.* 1693. Avec trois échelles, une rose des vents et un indicateur des signes employés.

Larg. 0m55, haut. 0,41.

Se trouve à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

1693.

N° 31 *bis*. Carte sans titre du camp de Neerwinden, avec les villes de Landen et de Léau, la rivière de la petite Geete, etc., et une rose des vents.

Larg. 0m12, haut. 0m055.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire abrégée des provinces-unies des Païs-Bas, où l'on voit leurs progrès, leurs conquêtes, leur gouvernement, et celui de leurs compagnies en Orient et en Occident*, etc. Amsterdam, Jean Malherbe, 1701. Un volume in-folio. Page 66.

1693.

N° 31 *ter*. Carte intitulée : *Plan de la bataille de Neerwinde du révérend père Placide, augustin de la place des Victoires. géographe ordinaire du Roi.*

Mentionnée dans l'ouvrage intitulé : *Nouveau catalogue de cartes géographiques et topographiques*, etc., par Julien. Paris, 1763. Deux volumes. Tome II, p. 75, n° 15.

1693.

N° 31 *quater*. Carte intitulée : *Premier plan de la bataille de Neerwinde, donnée le 29 juillet 1693. Dressé sur différentes cartes topographiques, par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roy. Chambon..... Tome 4. Planche 18.* Avec une échelle, une explication des lettres de *A* à *O* et une rose des vents.

Cette carte comprend les environs de Neerwinden jusqu'à Tirlemont et Landen.

Larg. 0m515, haut. 0,355.

Se trouve dans le même ouvrage que les cartes nos 29 *bis, ter. quater, quinque* et *sex*. Tom. IV. Pl. 18.

1693.

N° 31 *quinque*. Carte intitulée : *Deuxième plan de la bataille de Neerwinde donnée le 29 juillet 1693. Dressée sur différentes cartes topographiques, par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roy. Chambon..... Tome 4. Planche 19.* Avec une échelle, une explication des lettres de *A* à *H* et une rose des vents.

Cette carte comprend la même partie du pays que la précédente.

Larg. 0m515, haut. 0m355.

Se trouve dans le même ouvrage que la carte précédente. Tom. IV. Pl. 19.

1693.

N° 31 *sex*. Carte intitulée : *Troisième plan de la bataille de Neerwinde donnée le* 29 *juillet* 1693. *Dressée sur différentes cartes topographiques, par le chevalier de Beaurain, géographe ordinaire du Roy. Chambon.... Tome* 4. *Planche* 20. Avec une échelle, une explication des lettres de *A* à *K* et une rose des vents.

Cette carte contient la même partie du pays que la précédente.

Larg. 0m515, haut. 0m355.

Se trouve dans le même ouvrage que les deux cartes précédentes. Tom. IV, Pl. 20.

1693.

N° 31 *septem*. Carte intitulée : *Quatrième plan de la bataille de Neerwinde donnée le* 29 *juillet* 1693. *Dressé sur différentes cartes topographiques, par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roy. Chambon..... Tome* 4. *Planche* 21. Avec une échelle, une explication des lettres de *A* à *O* et une rose des vents.

Cette carte a les mêmes limites que les trois précédentes à l'ouest et au sud ; mais au nord elle s'étend un peu plus loin et à l'est elle va au-delà de Léau.

Larg. 0m535, haut. 0m52.

Se trouve dans le même ouvrage que les trois cartes précédentes. Tom. IV. Pl. 21.

1693.

N° 31 *octo*. Carte intitulée : *Carte des camps de Landen fermé, le* 29 *juillet après la bataille et de Corswarem, le* 2 *août* 1693. *Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roi. Tom.* 4. *Pl.* 23. Avec une échelle et une rose des vents.

Cette carte s'étend jusqu'à Léau au nord, Hannut au sud, Tirlemont à l'est et Looz à l'ouest : elle comprend donc une partie de la province au nord-ouest. Les camps des Français à Landen et à Corswarem y sont indiqués.

Larg. 0m38, haut. 0m29.

Se trouve dans le même ouvrage que les quatre cartes précédentes. Tom 4. P. 23.

1693.

N° 31 *nono*. Carte intitulée : *Carte des camps de Quarem et de Bonef les 2 et 15 août 1693. Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roy. D. Tome 4. Pl. 24.* Avec une échelle et une rose des vents.

Cette carte a pour limites Jodoigne au nord-ouest et Hüy au sud-est. Elle comprend donc la partie ouest de la province. Les camps des Français à Boneffe et Corswarem y sont indiqués.

Larg. 0m445, haut. 0m29.

Se trouve dans le même ouvrage que les cinq cartes précédentes. Tome 4. Pl. 24.

1694.

N° 31 *décem* Carte intitulée : *Carte des camps de Jandrain et de St Tron les 18 et 20 juin 1694, avec celuy des ennemis à Tirlemont le 19 juin. Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roy. Denis Scrip. Tome 5. Pl. 6.* Avec une note commençant ainsi : *Les gardes marqués en rouge*, etc. et une échelle.

Cette carte a pour limite Léau au nord, la Mehaigne au sud, Jodoigne à l'est et Looz à l'ouest : elle comprend la partie nord-ouest de la province de Liége. Les camps des Français à Jandrain et à St-Trond et celui des alliés à Tirlemont y sont indiqués.

Larg. 0m43, haut. 0,41.

Se trouve dans le même ouvrage que les six cartes précédentes. Tome V. Pl. 6.

1694.

N° 31 *undecim*. Carte intitulée : *Carte des camps de St-Tron, le 20 juin et d'Horelle près de Tongres le 11 juillet 1694, avec les camps de M. de Boufflers. Les croix bleues*, etc. *Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roy. Tome 5. Pl. 8.* Avec une échelle et une rose des vents.

Cette carte a pour limite St-Trond au nord-ouest et Liége au sud-est ;

elle comprend la partie nord de la province. Les camps des Français à St-Trond, Oreye et Waremme y sont indiqués.

Larg. 0m42, haut. 0m29.

Se trouve dans le même ouvrage que les sept cartes précédentes. Tom. V. Pl. 8.

1694.

N° 31 *duodecim.* Carte intitulée : *Carte des camps d'Horelle et de Vignamont les* 11 *et* 24 *juillet* 1694, *avec les camps de Messieurs de Boufflers et d'Harcourt. Les escadrons bleue*, etc. *Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roy. Fouchault scripsit. Tome* 5. *Pl.* 9. Avec une échelle et une rose des vents.

Cette carte a pour limite St-Trond au nord, Huy au sud, Landen à l'est et Liége à l'ouest ; elle comprend donc toute la partie ouest de la province de Liége. Les camps des Français à Oreye, Vinalmont, Waremme et au sud de Huy y sont indiqués.

Larg. 0m52, haut. 0m47.

Se trouve dans le même ouvrage que les huit cartes précédentes. Tome V. Pl. 9.

1694.

N° 31 *tridecim.* Carte intitulée : *Carte des camps de Vignamont le* 24 *juillet et de la halte à Dausoir le* 18 *août* 1694 *avec celuy des ennemis au Mont-St-André le* 23 *juillet. Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roi. C. Beaurais scrip. Tom.* 5. *Planche* 10. Avec une échelle et une rose des vents.

Cette carte a pour limites Hannut au nord, Namur au sud et à l'ouest, Amay, Haneffe et Remicourt à l'est : elle comprend donc la partie ouest de la province de Liége. Les camps des Français à Vinalmont, leur halte à Daussoux et le camp des alliés à Mont-Saint-André y sont indiqués.

Larg. 0m505, haut. 0m34.

Se trouve dans le même ouvrage que les neuf cartes précédentes. Tome V. Pl. 10.

1695.

N° 33. Carte intitulée (1) : *Leodiensis episcopatus in omnes subjacentes*

(1) Cette description remplace celle de mon premier travail.

provincias distincte divisus per Nicolaum Vischer Amst. Bat. cum privilegio ordinum Hollandiæ et West Frisiæ. Avec deux échelles.

Cette carte est limitée au nord à Anvers et Ruremonde, au sud à Mézières, Sedan et Trèves, à l'ouest à Hal et Thuin et à l'est à Coblence, Bonn et Trarbach. Elle contient donc, outre la province de Liége, celles de Brabant, Namur, Luxembourg et Limbourg, et une grande partie de celles d'Anvers et de Luxembourg, dans lesquelles s'étendait l'ancien évêché de Liége.

Larg. 0m54, haut. 0m44.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Mapas o geographia compendioça, que muestra el orbe de la tierra sacadas las mas nuevas tabulas. En Amsterdam, en la tienda de Fredericq de Wit, en la calle que llaman Kalverstraat.*

Cet atlas a un faux titre qui paraît gravé par Gérard de Lairesse. Un volume in-folio. N° 60.

Et dans celui intitulé : *Atlas minor sive geographia compendiosa, qua orbis terrarum per paucas attamen novissimas tabulas ostenditur. Amstelædami ex officina Nicolai Visscher.* Avec un faux titre gravé par Gérard de Lairesse, ainsi conçu : *Atlas minor sive totius orbis terrarum contracta delinea... ex conatibus Nico... Visscher. Amst : Bat :* Un volume in-folio. N° 46.

Se trouve aussi dans celui intitulé : *Diverses cartes de géographie où l'on peut voir le siége de la guerre dans tout le monde comme dans les pays de Flandres, de Brabant, de Liége, d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Portugal, d'Italie, de Pologne, de Moscovie, en Amérique, etc., recueillies et publiées à Amsterdam, par Nicolas Visscher, avec privilége des États-Généraux.* Le titre est répété en latin et en hollandais. Avec le même faux titre que l'ouvrage précédent. Un volume in-folio. N°

Se trouve également dans l'ouvrage intitulé : *Magnum theatrum belli, quousque se hodie in orbe extendit; continens novissimas et perfectissimas, tam particulares quam generales tabulas geographicas Germaniæ, Belgii, Hungariæ, etc. cum speciali indice quo cujuslibet tabulæ notabilia exhibentur. Opus collectum a Carolo Allard, Amstelo Batavo. Cum privilegio potentissimorum DD. ordinum Hollandiæ et Westfrisiæ.* Le titre est répété en hollandais. Un volume in-folio. N° 21.

1695.

N° 34. Carte intitulée (1) : *Leodiensis episcopatus pars septentrionalis, comprehendens comitatum Lossensem et Hornanum, per Nicolaum Visscher. Amst : Bat : cum privil : ordin. general. Belgi Fœderati.* Avec deux échelles et un indicateur au-dessus, ainsi que le titre.

Cette carte est limitée au nord à Hamont et Wert, au sud à Tongres et Heusden, à l'ouest à Diest et à l'est à Ruremonde et à Valkenbourg. Elle ne comprend donc que le Limbourg actuel, mais j'en fais mention parce qu'elle se rattache à la suivante. Les indications sont en hollandais.

Larg. 0m56, haut. 0m46.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Diverses cartes de géographie*, etc., par N. Visscher. Un volume in-folio. Page

Et dans celui intitulé : *Magnum theatrum belli*, etc., par C. Allard. Un volume in-folio. N° 23.

1695 ?

N° 35. Carte intitulée (2) : *Leodiensis episcopatus pars media comprehendens Hasbaniæ comitatum, Franchimontis marchionatum, Stabulensem principatum et Condrusium, per Nicolaum Visscher. Amst : Bat : cum privil : ordin. general. Belgii fœderati.* Avec deux échelles et un indicateur au-dessus ainsi que le titre.

Cette carte est limitée au nord à Heusden, au sud à Durbuy, à l'ouest à Borgworen et Falais et à l'est à Calmen et St-Vith. Elle comprend donc la province de Liége actuelle. On y voit les fortifications faites autour du couvent de la Chartreuse à Liége en 1692. Les indications sont en français.

Larg. 0m56, haut. 0m46.

Se trouve dans les mêmes ouvrages que la précédente. N°s ... et 22.

1695.

N°s 35 *bis*. Carte intitulée : *Limburgi ducatus et comitatus Valckenburgi nova descriptio per N. Visscher. Cum privil : ordin : general : Belgii fœderati.* Avec deux échelles, une rose des vents et les armoiries du Limbourg. C'est une copie du n° 25.

Larg. 0m545, haut. 0m45.

(1) Cette description remplace celle de mon premier travail.
(2) Id.

Se trouve dans l'atlas intitulé : *Atlas minor sive geographia compendiosa*, etc. Amsterdam, N. Visscher. Un volume in-folio. N°

1695 ?

N° 37 *bis*. Carte intitulée : *Le Limbourg, où sont le duché de Limbourg, le comté de Dalem, les seigneuries de Fauquemont et de Rolduc, dressé sur les mémoires les pl^s récents par le Sr Sanson, géographe ord^re du Roy. A Paris, chez H. Jaillot, joignant les grands Augustins aux deux Globes. Avec privilége du Roy.* Avec cinq échelles, une rose des vents et un indicateur des signes employés.

Cette carte est limitée au nord à Stockheim sur la Meuse, au sud à Bomal sur l'Ourthe et à Malmedy, à l'ouest à Hasselt et à l'est à Juliers. Elle comprend donc une grande partie de la province de Liége, une partie de celle du Limbourg, et une partie de la Prusse.

Larg. 0^m54, haut. 0^m41.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Magnum theatrum belli*, etc., par C. Allard. Un volume in-folio n° 24.

1709 ?

N° 39. Carte intitulée (1) : *L'évêché de Liége, suivant les nouvelles observations de Messrs de l'Académie royale des sciences, etc. Augmentées de nouveau. A Leide, cher Pierre van der Aa. Avec privilége.* Les armoiries de la ville de Liége avec la crosse, la mitre et l'épée se trouvent au-dessus du titre, qui est entouré des attributs de l'industrie du pays, des vignobles et une forge. Avec deux échelles et une rose des vents.

Cette carte est limitée au nord à Achel et Weert, au sud à Rocroy et Diekirck, à l'ouest à Hal et Binche et à l'est à Kampen et Pruym. Elle comprend donc les provinces de Liége, Namur, Brabant, Limbourg et Luxembourg.

Larg. 0^m285, haut. 0^m21.

Se trouve dans le même ouvrage que la précédente, tome XV et XVI, n° 103.

Ainsi que dans l'ouvrage intitulé : *Le nouveau théâtre du monde ou la géographie royale, composées de nouvelles cartes très-exactes, dressées sur les observations de Messieurs de l'Académie royale des sciences à Paris, etc.*

(1) Cette description doit remplacer celle donnée dans le premier travail.

Avec une description géographique et historique des quatre parties de l'univers, desquelles l'Europe en détail est écrite par M. Gueudeville, et les trois autres parties par M. Ferrarius. Leide. Pierre van der Aa. 1715. Un volume grand in-folio. Page 48.

Et dans l'ouvrage intitulé : *La Géographie moderne, naturelle, historique et politique, dans une méthode nouvelle et aisée, par le Sr Abraham Du Bois, géographe, divisée en quatre tomes avec plusieurs cartes et une table des matières.* Lahaye, Jacques Van den Kieboom et Gérard Block, 1736. Quatre volumes in-4. Tom. II, p. 297.

1709 ?

N° 40. Carte intitulée (1) : *Le duché de Limbourg, suivant les nouvelles observations de Messrs de l'Académie royale des sciences,* etc.. *Augmentées de nouveau. A Leide, chez Pierre Van der Aa. Avec privilége.* Les armoiries du duché de Limbourg sont au-dessus du titre qui est en outre entouré des attributs de l'industrie du pays, des bateaux et des cruches. Avec deux échelles et une rose des vents.

Cette carte est limitée au nord à Sittart et Gangelt, au sud à Verviers et Limbourg, à l'ouest à Liége, et à l'est à Geylenkirchen et St-Cornelis Munster. Elle comprend donc une partie de la province de Liége et le Limbourg hollandais.

Larg. 0m285, haut. 0m21.

Se trouve dans le premier des ouvrages cités au n° 39, tom. XV et XVI, n° 104.

Dans le second, page 44.

Et dans le troisième, tome II, page 357.

1729.

N° 40 *bis.* Carte intitulée (2) : *Diœcesis Leodiensis accurata tabula. D. de la Feuille. Amsterdam.* 2. *P.* 16.35. Avec une échelle, une rose des vents et les armes de Liége en-dessous du titre.

Cette carte est limitée au nord à Gestel et Hamont, au sud à Namêche sur la Meuse et à Bomal sur l'Ourthe, à l'Ouest à Tirlemont et Diest et à

(1) Cette description doit remplacer celle donnée dans le premier travail.

(2) La carte de cet ouvrage a en outre le titre : *Kaart van het bisdom Luik* au-dessus de l'échelle.

l'est à Stevensweert sur la Meuse et Dalhem. Elle comprend donc une grande partie de la province de Liége et celle du Limbourg.

Larg. 0m23, haut. 0m16.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les Tablettes guerrières, ou cartes choisies pour la commodité des officiers et des voyageurs*, etc. Amsterdam, Jeanne de la Feuille, 1729. Un volume in-12, n° 35.

Et dans celui intitulé : *Kleyne en beknopte atlas, of tooneel des oorlogs in Europa*, etc. Amsterdam, David Weege, 1753. Un volume in-12 oblong. N° 119 (1).

1744 ?

N° 41 *bis*. Carte intitulée : *L'Évêché et l'État de Liége avec les appartenances désignées dans les païs voisins. Delinéation nouvelle et exacte aux dépens de Matthieu Seutter, géographe et graveur impérial d'Augsbourg. Avec privilége du vicariat du St-Imp. Romains dans les endroits de Suabe et d'la jurisdict. de Franconie. Tob. Con. Lotter sculps.* Avec trois échelles et les armoiries de la principauté et celles de l'évêque Georges-Louis de Berg, brochant sur le tout.

Cette carte est limitée au nord à Ruremonde et au sud à Givet sur la Meuse, à l'ouest à Hal et Braine-le-Comte et à l'est à Gangelt et St-Vith. Elle comprend donc les provinces de Liége, Limbourg, Brabant, Namur, et une partie du Luxembourg.

Larg. 0m56, haut. 0,47.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Atlas novus sive tabulæ geographicæ totius orbis faciem, partes, imperia, regna et provincias exhibentes, exactiss. cura juxta recentissimas observation. æri incisæ et renum expositæ à Matth. Seutter. Aug. Vind.* Un volume in-folio.

1746.

N° 47 *bis*. Carte intitulée : *Plan van de actie voorgevallen tussen de geallieerde armee en die der Fransen, by de stad Luyk op den 11 october* 1746. Avec une rose des vents et une légende de *A* à *K* sur le côté.

Cette carte, qui a une partie de la ville de Liége au sud, comprend les villages d'Ans, Voroux, Alleur, Lantin, Rocour et Liers.

1) C'est le n° 20 de mon premier travail.

Larg. 0m405, haut. 0,36.

Se trouve à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

1746.

Nos 47 *quater*. Carte intitulée : *Bataille de Liers ou de Rocour. Dessiné sur les lieux par un officier du régiment de Lamarck.*

Larg. 0m46, haut. 0m305.

Se trouve aux Archives générales du royaume, à Bruxelles, sous le no 480 de l'inventaire des cartes et plans gravés.

1746.

No 47 *ter*. Carte intitulée : *Plan van de actie tusschen de geallieerde en fransche armeen, voorgevallen by de stadt Luyk den 11 october 1746. Pag.* 251. Avec une rose des vents. C'est une copie du no précédent.

Larg. 0m235, haut. 0m16.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Kleyne en beknopte atlas, of tooneel des oorlogs in Europa*, etc. Amsterdam, David Weege. 1753. Un volume in-8 oblong. Pl. 164.

1746.

No 48 *bis*. Carte intitulée : *Bataille de Raucoux*. 11 octobre 1746.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire du maréchal de Saxe*, par d'Espagnac. Paris 1775.

1746.

No 49 *bis*. Carte intitulée : *Plan de la bataille de Rocoux, gravé par Inselin, publié par de Beaurain. géographe ordinaire du Roi.*

Mentionnée dans l'ouvrage intitulé : *Nouveau catalogue des cartes géographiques et topographiques*, etc., par Julien Paris, 1743. Deux volumes. Tom. II, page 70, no 8.

1746.

No 49 *ter*. Carte intitulée : *Vue de la bataille de Raucoux, gagnée par l'armée du Roy commandé par Mgr le Mal de Saxe le 11 octob. 1746. Dessiné par le Sr Broüard. Gravé par Guélard. A. P. D. R. A Paris chez Limosin rue de Gèvres au grand Cœur.* Avec une légende de *A* à *Z* et *etc.* pour la position des armées et pour les noms des villages, placée en dessous de la vue.

Au premier plan on voit les villages de Juprelle et de Lantin : dans le fond on aperçoit la ville de Liége, Herstal et Visé.

Larg. 0m47, haut. 0m255.

Se trouve aux Archives générales du royaume, à Bruxelles, sous le nº 482 de l'inventaire des cartes et plans gravés.

1747.

Nº 51 *bis*. Carte intitulée : *Plan de la bataille de Lawffeld, gravé par Inselin, publié par de Beaurain, géographe ordinaire du Roi.*

Renseigné dans l'ouvrage intitulé : *Nouveau catalogue de cartes géographiques et topographiques*, etc., par Julien. Paris 1763. Deux volumes. Tom. II, page 70, nº 9.

1747.

N 51 *ter*. Carte intitulée : *Vue de la bataille de Lauffeld du 11 juillet 1747. Dessinée et levée sur les lieux par le sieur Brouard.* 1/2 feuille.

Se trouve renseignée dans le même ouvrage que la précédente. Tom. II, Pag. 81, nº 34.

1754.

Nº 55 *bis* (1). Carte intitulée : *Évêché de Liége et duché de Limbourg.*

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Atlas universel en* 108 *feuilles, dessiné par MM Robert père et fils, géographes du Roi, gravé aux dépens de M. Boudet, libraire* et publié en 1756. (*Nouveau catalogue de cartes géographiques et topographiques*, etc. Paris, Julien, 1763. 2 vol. Tom. II, pag. 108, nº 35).

1791.

Nº 68 *bis*. *Das hochstift Lüttich*. *Nro* 269. Avec deux échelles.

Cette carte est limitée au nord à Herenthals et à Ruremonde sur la Meuse, au sud à Couvin, Fumay et Bastogne, à l'ouest à Termonde et Soignies et à l'est à Juliers. Elle comprend donc, outre la province de Liége, celles de Brabant, Limbourg et une grande partie de celles d'Anvers, de Hainaut et de Luxembourg. En effet l'évêché de Liége s'étendait dans toutes ces provinces.

(1) Le nº 55 *bis* du premier supplément devient 55 *ter*.

Larg. 0m275, haut. 0m24.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Schauplatz der fünf theile der welt nach und zu Anton Friedrich Büschings grosser erdbeschreibung von Franz Johan Joseph von Reilly. Gestochen von Ignaz Albrecht.* Vienne 1791. Trois parties en quatre volumes in-quarto oblong. Deuxième partie. Première division. N° 269.

1693.

N° 68 *ter*. Carte intitulée : *Des hochstifh Lüttich südlichertheil oder das land Kondroz und zwischen der Sambre und Maas* N° 270. Avec deux échelles.

Cette carte est limitée au nord à Namur et Andenne, au sud à Revin, à l'ouest à Binche et Beaumont et à l'est à Andeune et Durbuy.

A cette carte est jointe une annexe avec le cours de la Meuse de Huy à Liége. Elle ne comprend que la province de Namur qui formait le sud de l'évêché. Je la mentionne parce qu'elle se rattache aux deux suivantes.

Larg. 0m325, haut. 0m215.

Se trouve dans le même ouvrage que la précédente.

1791.

N° 68 *quater*. Carte intitulée : *Des hochstifts Lüttich mittlevertheil oder die grafschaften Hasbain und Franchimont mit der grafschaft Gronsfeld und der abteyen Stablo und Malmedy.* N° 271. Avec deux échelles.

Cette carte est limitée au nord à Maestricht, au sud à Durbuy, à l'ouest à Landen et à l'est à Malmedy.

A cette carte sont jointes deux annexes, l'une pour les environs de Tirlemont, l'autre pour la partie de l'évêché comprenant les villages d'Odeigne, de Fallais et de Provedroux. Cette carte renferme toute la province de Liége actuelle.

Larg. 0m295, haut. 0m22.

Se trouve dans le même ouvrage que les deux précédentes.

1791.

N° 68 *quinque*. Carte intitulée : *Des hochstifts Lüttich nordlicher theil oder die grafschaft Hoorn und das Kempenland mit der grafschaft Reckheim und abtey Thorn* N° 272. Avec deux échelles.

Cette carte est limitée au nord à Achel, au sud à St-Trond et Tongres, à l'ouest à Diest et à l'est à Ruremonde et Gangelt. Elle ne comprend que la province de Limbourg qui formait la partie nord de l'évêché, c'est pourquoi je la mentionne.

Larg. 0m255, haut. 0m22.

Se trouve dans le même ouvrage que les trois précédentes.

1791.

N° 68 *sex*. Carte intitulée : *Die herzogthümer Limburg und Geldern ostereichischen antheils*. *N*ro 177. Avec deux échelles.

Ces deux duchés se trouvent sur deux cartes séparées quoiqu'ayant le même titre. Le duché de Limbourg est représenté seul avec ses anciennes limites sur celle qui nous occupe.

Larg. 0m22, haut. 0m22.

Se trouve dans le même ouvrage que les quatre précédentes. Deuxième partie. Deuxième division, n° 177.

1818 ?

N° 78 *bis*. Carte intitulée : *Atlas du royaume des Pays-Bas. Dédié à Son Excellence le ministre du Waterstaat et des travaux publics, etc., etc., etc. Carte de la province de Liége divisée en arrondissemens et cantons de justice de paix : dressée et gravée par C. Van Baarsel et fils. A La Haye chez F. J. Weygand, marchand, de cartes géographiques de S. M. le roi des Pays-Bas*, 18. Avec une échelle, un indicateur des signes employés, etc.

Se trouve dans l'atlas intitulé : *Atlas du royaume des Pays-Bas*, etc.

1831.

N° 83 *bis*. Carte intitulée : *Carte de la province de Liége. Bruxelles* 1831. *Imp. de F. Judenne*. Avec une échelle et un tableau des signes conventionnels.

Fait partie d'une collection de cartes des provinces de la Belgique.

1833.

N° 84 *bis*. Carte intitulée : *Carte des environs de Liége, Tongres, St-Trond, Veroux, Warem, La Voye, Embour*, etc. Avec une échelle. Le nord est en haut.

Cettecarte s'étend depuis St-Trond au nord, La Voye au sud, Landen à l'ouest et Liége à l'est.

Larg. 0m18, haut. 0,145.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique et particulièrement sur la position du camp de Q. Cicéron chez les Nerviens, suivi d'une notice historique sur les Nerviens et de recherches sur Samarobriva, par P. J. B.... publié par J. E. G. Roulez*, etc. Louvain, Vanlinthout et Vandenzande, 1833.

1833.

N° 84 *ter*. Carte intitulée : *Atlas de la Belgique. Carte de la province de Liége divisée en arrondissemens communaux et cantons de justice de paix, revue, corrigée et augmentée des nouvelles constructions jusqu'en 1833. N° .... Publiée et gravée par Fs Charles, lithographe, rue du Grand-Hospice, n° 21, près du Canal. Bruxelles.* Avec une échelle et une explication des signes employés.

Larg. 0m41, haut. 0m48.

Fait partie de l'*Atlas de la Belgique*, etc.

1840 ?

N° 86 *ter*. Carte intitulée : *Carte géologique de Spa, Theux et Pepinster, par A. Dumont. Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Vandermaelen.*

Échelle de 1 à 20,000.

Avec une échelle, une coupe géologique et l'indication des couleurs employées pour les différents terrains.

Larg. 0m69, haut. 0m49.

Se trouve à la Bibliothèque du dépôt de la guerre, à Bruxelles.

1840.

N° 86 *quater*. Carte intitulée : *Carte de la province de Liége. Établissement géographique fondé par Ph. Vandermaelen à Bruxelles.* Avec une échelle et une légende des signes employés.

Larg. 0m295, haut. 0m22.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Dictionnaire géographique, topographique, historique, statistique, ecclésiastique, administratif, judi-*

ciaire et postal des communes, sections de communes, et hameaux de Belgique, etc., par M. J. M. Havard. Bruxelles. Ch. Hen, 1840. Un volume in 8. Pag. 194.

1845.

N° 92 *ter* (1). Carte intitulée : *Carte de la province de Liége. Établissement géographique fondé par Ph. Vandermaelen à Bruxelles.*

Larg. 0m29, haut. 0m22.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Dictionnaire géographique et statistique du royaume de Belgique*, etc., par Charles Meerts. Bruxelles 1845. Un volume in-8°.

1846-1847.

N° 92 *quinque*. Carte intitulée : *Liége. Bruxelles.* 1846-47. *Établisblissement lithographique de F. Desterbecq.* Avec une échelle et une légende.

Larg. 0m18, haut. 0m13.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire et géographie combinées du royaume de Belgique*, par Ma Elgé. Bruxelles. F. Desterbecq. 1846-47. Un volume in-8°.

1848.

N° 92 *sex*. Carte intitulée : *Chemins de fer de l'État. Section de Tirlemont à Waremme.* 14. *Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Van der Maelen.*

Échelle de 1 à 50,000.

Cette carte représente le pays parcouru par le chemin de fer entre Tirlemont et Waremme, mis en exploitation le 2 avril 1838. Elle comprend les villages de Landen, Neerlanden, Wanghe, Overwinden, Weseren, Waremme, Oley, Berloz, etc., dans la province de Liége.

En dessous est le *Profil longitudinal* de cette ligne à la même échelle pour les longueurs et à l'échelle de 1 à 1,000 pour les hauteurs.

Larg. 0m61, haut. 0m315.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Belgique. Atlas des chemins de fer de l'État. Publié d'après les ordres du ministre des travaux publics. Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Van der Maelen.* Un atlas oblong.

(1) Le n° 92 *ter* du premier supplément devient 92 *quater*.

*

1848.

N° 92 *septem.* Carte intitulée : *Chemins de fer de l'État. Section de Waremme à Liége.* 15. *Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Van der Maelen.*

Échelle de 1 à 50,000.

Cette carte représente le pays parcouru par le chemin de fer entre Waremme et Liége, mis en exploitation le 2 avril 1838, avec les villages situés aux deux côtés de cette ligne.

En dessous est aussi le *Profil longitudinal.*

Larg. 0m61, haut. 0m315.

Se trouve dans le même atlas que la précédente.

1848.

N° 92 *octo.* Carte intitulée : *Chemins de fer de l'État. Section de Liége à Verviers.* 16. *Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Van der Maelen.*

Échelle de 1 à 50,000.

Cette carte représente le pays parcouru par le chemin de fer entre Liége et Verviers, mis en exploitation le 18 juillet 1839, avec les villages situés aux deux côtés de cette ligne.

En dessous est aussi le *Profil longitudinal.*

Larg. 0m61, haut. 0,315.

Se trouve dans le même atlas que les deux précédentes.

1848.

N° 92 *nono.* Carte intitulée : *Chemins de fer de l'État. Section de Verviers à la frontière de Prusse.* 17. *Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Van der Maelen.*

Échelle de 1 à 50,000.

Cette carte représente le pays parcouru par le chemin de fer entre Verviers et la frontière de Prusse, mis en exploitation le 15 octobre 1843, avec les villages situés des deux côtés de cette ligne.

En dessous est aussi le *Profil longitudinal.*

Larg. 0m61, haut. 0m315.

Se trouve dans le même atlas que les trois précédentes.

DEUXIÈME PARTIE.

PLANS GRAVÉS.

1574 ?

N° 2 *bis* (1). Vue intitulée : *Liége*. Avec cette inscription : *Civitatis Leodiensis genuina delineatio*, etc. (Comme au n° précédent). Avec les armoiries de la ville de Liége dans le coin supérieur à droite.

Larg. 0m15, haut. 0m085.

Paraît être une copie de la vue précédente.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1595.

N° 4 *bis*. Vue intitulée : *Leodium*.

Cette vue est prise des hauteurs de St-Gilles. Au premier plan on voit le pont d'Avroy : à gauche St-Laurent et St-Martin. Il n'y a pas de citadelle sur la Montagne de Ste-Walburge.

Larg. 0m095, haut. 0m07.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Parvum theatrum urbium sive urbium præcipuarum totius orbis brevis et methodica descriptio. Authore Adriano Romano. E. A. Cum gratia et privilegio Cæsareæ majestatis speciali ad decennium. Francofurti ex officina typographica Nicolai Bassæi. Anno* 1595. Un volume petit in-4°. Page ....

1600.

N° 4 *ter*. Vue intitulée : *Leodium*.

La vue est prise des hauteurs de St-Gilles. C'est une gravure sur bois qui paraît très-ancienne.

Larg. 0m535, haut. 0,245.

Se trouve à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

(1) Le n° 2 *bis* du premier supplément devient n° 2 *ter*.

1600 ?

N° 4 *quater*. Vue intitulée : *Liegi*.

Avec les armoiries de Gérard de Groesbeck dans le coin supérieur à droite et celle de la ville de Liége dans le coin supérieur à gauche. Elle est prise des hauteurs de St-Gilles. La Meuse porte le nom de *Mosa*. Il n'y a pas d'autre écriture.

Larg. 0m12, haut. 0m08.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1650 ?

N° 11 *bis*. Vue intitulée : *Lüttich*.

Avec les armoiries de la ville de Liége dans le coin supérieur à droite.

On distingue particulièrement le mur des 600 degrés, la rue Pierreuse, le couvent des Jésuites anglais, les églises de St-Martin et de St-Paul.

Au premier plan de la gravure est une allégorie représentant une tour surmontée d'une déesse ; en avant est un roi regardant des fleurs ; à droite un enfant joue avec des bulles de savon.

Larg. 0m145, haut. 0m07.

Cette vue paraît faire partie d'un ouvrage ou d'une collection de vues en allemand.

Se trouve dans la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1693.

N° 14 *bis*. Vue intitulée : *Liége* 1693. *Perelle fecit*.

Avec une légende de *A* à *Z* et *etc*. et de 20 numéros en dessous et en dehors de la vue.

C'est une vue à vol d'oiseau prise des hauteurs de St-Gilles : St-Laurent est à l'extrême gauche et la Chartreuse à l'extrême droite. La citadelle est en partie détruite ; l'escarpe est cependant encore en entier : elle est entourée d'un mur avec des tours. On voit le cours de la Meuse jusqu'à Ste-Foi et celui de l'Ourthe.

Presque toutes ces vues sont surmontées d'un cartouche en blanc au milieu du ciel, partie qui est la même pour toutes et se trouve gravée à part, de sorte que la hauteur de la planche est différente si on y comprend cette partie ou si on ne la comprend pas.

Larg. 0m505, haut. 0m39 ou 0m145.

Se trouve dans un recueil de siéges de 1663 à 1697, en cinq volumes, publié par de Beaurain. Tom. V.

1694.

N° 14 *ter*. Plan intitulé : *Plan des ville et citadelle de Liége avec ses retranchemens en* 1694. *A Paris chez le Chê. de Beaurain géographe ordinaire du Roy. Fouchaull scripsit.*

Avec une échelle, une rose des vents et un *Renvoy* de 45 numéros, pour les portes, ponts, églises, etc.

Ce plan s'étend jusqu'au village de Seraing au sud, celui de Jupille au nord, Robermont à l'est et St-Gilles à l'ouest. On y a indiqué plusieurs lignes de retranchements élevés par les alliés. Il est d'ailleurs peu exact : la Meuse entr'autre y est trop étroite ; de plus, l'orthographe de plusieurs noms est mauvaise.

Larg. 0m47, haut. 0m495.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire militaire de Flandre, depuis l'année* 1690 *jusqu'en* 1694 *inclusivement*, etc., par le chevalier de Beaurain. Paris 1755. Quatre volumes in-folio. Tom. IV, Planche 15.

1716.

N° 25 *bis*. Plan intitulé : *Luick, in het landschap van die naam, aande Maas, tusschen Maastricht en Hoey : de Spaanschen ontweemd door Keur-Keulen : maer door de Keiserlyke wapenen gewounen, den* 13 *Octob.* 1702.

Leodium, ad Mosam, inter Hujum et Trajectum : Hispanis extortum per Clementem Bavarum : et Cæsarianis copiis deditum, 13 *Octob.* 1702.

Pet. Schenk. exc. Amst. C. P.

Avec une rose des vents. On voit sur ce plan des lignes de fortifications autour du couvent des Chartreux, se reliant à la Meuse aux deux extrémités.

Larg. 0m185, haut. 0m145.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Theatrum Belgicum. incipiens a Carolo II Hispaniarum rege ad Carolum III continensque novem historicas figuras, in magna charta expressas, præcipuarum obsidionum tam mari quam terra præcipuorum munimentorum ad Rhenum, Mosam, Mosellam, uti et in Hispania et Italia sitorum.* etc. *Delineavit et edidit Petrus Schenk, sub signo atlantis Sansonis. Anno* 1716. *Cum privilegio*

illustriss. ordinum Hollandiæ et West-Frisiæ. Avec un titre en hollandais : *Schouwburg van den oorlog*, etc. Un volume in-folio.

1729.

N° 26 *bis*. Plan intitulé (1) : *Liége*.

Avec les armes de la ville. C'est une copie très-réduite du n° 15 ou des suivants : c'est le plus petit plan connu gravé isolément.

Larg. 0m054, haut. 0m059.

Se trouve sur une carte intitulée : *Duché de Brabant*, dont trois côtés sont ornés en outre des plans des douze villes suivantes : Venloo, Louvain, Ruremonde, Namur, Léau, Bruxelles (vue), Anvers, Bois-le-Duc, Maestricht, Huy, Malines et Bréda.

Cette carte se trouve elle-même dans l'ouvrage intitulé : *Les Tablettes guerrières, ou cartes choisies pour la commodité des officiers et des voyageurs*, etc. Amsterdam. Jeanne de la Feuille. 1729. Un volume in-8, n° 31.

Cette carte se trouve aussi dans l'ouvrage intitulé : *Kleyne en beknopte atlas, of tooneel des oorlogs in Europa*, etc. Amsterdam. David Weege. 1755. Un volume in-8° oblong. Pl. 157 (2).

1755.

N° 35 *bis*. Plan intitulé (3) : *Plan van Luyk. Liége, ville forte et considérable, capitale de l'évêché et seigneurie de Liége*, etc. (comme le n° 17). Avec les armoiries de la ville au-dessus du titre.

C'est une copie réduite du n° 16.

Larg. 0m175, haut. 0m115.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Kleyne en beknopte atlas, of tooneel des oorlogs in Europa*, etc. Amsterdam. David Weege. 1755. Un volume in-8° oblong. Pl. 121.

1825.

N° 42 *bis*. Vue intitulée : *Liége*. 8. *Madou. Dessiné par le G. de Howen. Lith. de Jobard.*

Cette vue est prise de l'ancien rivage des Croisiers, aujourd'hui quai de

(1) Cette description remplace celle du n° 20 de mon premier travail.

(2) Dans cet ouvrage on a ajouté le titre : *Luyk* et la carte est intitulée : *Kaart van't hertogdom Brabant.*

(3) Cette description remplace celle du n° 17 de mon premier travail.

l'Université, dans les environs du pont de la Boverie. On y voit la Meuse, et à gauche l'ancienne église des Croisiers, aujourd'hui démolie : plus loin le Pont-des-Arches, et dans le fond sur la hauteur, la citadelle.

Larg. 0m215, haut. 0m145.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Voyage pittoresque dans le royaume des Pays-Bas, dédié à S. A. I. et R. Madame la princesse d'Orange, rédigé par M. de Cloet. Bruxelles. De l'imprimerie lithographique et typographique de J. B. A. Jobard, lithographe du Roi, éditeur propriétaire.* 1825. Deux volumes in-4° oblong. N° 8.

1833.

N° 48 *bis*. Plan intitulé : *Plan des modifications proposées au projet du chemin de fer d'Anvers à Cologne, aux abords de la ville de Liége. Liége, le 8 juillet* 1833. (Signé) *H. Beaulieu. M. Franck.*

Échelle de 1 à 10,000.

Avec une échelle, l'orientation et deux coupes.

Ce plan ne comprend qu'une partie de la ville limitée aux rues des Bons-Enfants, Vinâve-d'île et des Prémontrés ; mais il donne les environs à une grande distance : ainsi à l'est, il va jusqu'à Chênée et à l'ouest jusqu'à Bierset et Awans.

On y a indiqué la *Direction projetée par MM. H. Simons et Deridder* et la *Direction proposée par la Régence.* Ces deux directions s'écartent sensiblement de celle qui a été approuvée et exécutée. La première prenait plus au sud à partir d'Awans et venait couper le chemin de fer actuel à la station du Haut-Pré, passait contre les bâtiments de Saint-Laurent, venait une seconde fois couper la voie exécutée au milieu de la rue Haute-Chevaufosse, coupait le faubourg St-Gilles et la rue Bois-l'Evêque beaucoup plus haut qu'à présent et venait rejoindre la ligne actuelle à Fragnée. La pente depuis le Haut-Pré jusqu'à la Meuse était beaucoup plus faible que celle du profil adopté, de sorte qu'on évitait les plans inclinés.

La deuxième direction prenait aussi plus au sud que la direction actuelle à partir d'Awans, venait couper cette direction à Glain et venait aboutir sur le boulevard de la Sauvenière entre l'église St-Jean et le Pont-d'Avroy après avoir traversé deux tunnels. Au-delà il suivait le boulevard d'Avroy puis la rive droite de la Meuse ayant un pont au Tournant-

St-Jacques et un à Fétinne. Il rejoignait la route actuelle à Angleur. Par ce tracé la station se trouvait au boulevard de la Sauvenière et était plus centrale.

Larg. 1m525, haut. 0m515.

Fait partie de la collection de M. le capitaine Dejardin.

1837.

N° 51 *bis*. Plan intitulé : *Plan d'une partie du quartier d'Outre-Meuse d'après le plan du cadastre indiquant les nouvelles rues à ouvrir, approuvé par le Conseil communal en séance du* 21 *juillet* 1837. *Chez Avanzo et comp., éditeurs à Liége. Déposé.*

Échelle de 1 à 1,000.

Avec une échelle. Ce plan donne la partie de la ville comprise entre la Meuse, l'Ourthe et le Barbou.

Larg. 0m755, haut. 0m595.

Se trouve à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

1839.

N° 53 *bis* (1). Vue intitulée : *Pont-des-Arches à Liége. P. Lauters. Imp. par J. Lots. Lith. de la Société des beaux-arts.*

Cette vue est prise du quai de l'Université. On voit la citadelle sur la hauteur.

Larg. 0m29, haut. 0m215.

Se trouve dans l'ouvrage l'intitulé : *Voyage aux bords de la Meuse. Dessins de P. Lauters, légendes, récits et traditions par André Van Hasselt.* Bruxelles. Dewasme et Laurent. 1839. Un volume in-folio, n° 28.

1847.

N° 62 *bis*. (2) Plan intitulé : *Plan de Liége (Lüttich). Bruxelles. C. Muquardt, Place Royale.*

Avec une liste de renvois de 15 numéros. C'est une copie du n° 54 *ter* de 1840.

Larg. 0m165, haut. 0m195.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Handbuch für reisende durch Belgien, nebst den reiserouten nach Cöln, Paris und London, von B. Rubens.* Bruxelles. C. Muquardt. 1847. Un volume in-12. Page 10.

(1) Le n° 53 *bis* du premier supplément devient 53 *ter* et 53 *ter* devient 53 *quater*.

(2) Le n° 62 *bis* du premier supplément devient n° 54 *ter*.

1847.

N° 62 *ter*. Vue intitulée : *Der comödien-platz in Lüttich*.

On voit les rues à gauche et à droite du théâtre, le commencement du boulevard de la Sauvenière et dans le fond les églises de St-Jean et de St-Martin. Cette vue a été copiée plus tard dans le Guide Ph. Hen (N° 79 *quater* de 1856.)

Larg. 0m061, haut. 0m038.

Se trouve dans le même ouvrage que le plan précédent, page 12.

1847.

N° 62 *quater*. Vue intitulée : *Die Bogenbrücke in Lüttich*.

Cette vue est prise du quai près de l'Université : on voit à gauche le quai Sur-Meuse-à-l'Eau, puis la Meuse dans toute sa largeur et le Pont-des-Arches aujourd'hui démoli ; sur la hauteur, la citadelle, et dans le fond, l'église St-Barthélemi.

Larg. 0m065, haut. 0m040.

Se trouve dans le même ouvrage que la vue précédente, page 14.

1847.

N° 62 *quinque*. Vue intitulée : *Promenade de la Sauvenière in Lüttich*.

Cette vue est prise du commencement du faubourg St-Gilles. On voit en avant l'église St-Martin et à droite celle de St-Jean.

Cette vue a été copiée dans le *Guide P. Hen*. (N° 79 *ter*. de 1856.)

Larg. 0m063, haut. 0m040.

Se trouve dans le même ouvrage que la vue précédente, p. 14.

1847.

N° 62 *sex*. Vue intitulée : *St-Paul in Lüttich*.

Cette vue est prise de la rue Vinâve-d'Ile. On voit au premier plan la fontaine de la Vierge, puis la place St-Paul et l'église de ce nom : à gauche, la rue derrière St-Paul.

Larg. 0m06, haut. 0m041.

Se trouve dans le même ouvrage que la vue précédente, page 15.

1854.

N° 74 *bis*. Plan intitulé : *Plan cadastral des faubourgs St-Léonard et Vivegnis. Annexe F*. Avec une légende et l'orientation.

*

Échelle de 1 à 2,500.

Ce plan s'étend depuis la Meuse au nord jusqu'à la propriété Dupont-Fabry, près de la citadelle au sud, et depuis les anciens remparts de la ville à l'est jusqu'au-delà de la rue du Bayard à l'ouest. Les usines de la Vieille-Montagne en forment le centre. Il indique les propriétaires hostiles à l'établissement de la Vieille-Montagne et ceux qui lui sont favorables.

Larg. 0m565, haut. 0,415.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Mémoire adressé le 17 Novembre 1854 à Messieurs les président et membres de la Députation permanente du Conseil provincial de Liége par la Société de la Vieille-Montagne, en réponse à la protestation intervenue à l'occasion des publications de la demande en maintenue de la fonderie de zinc de St-Léonard à Liége.* Liége 1851. Un volume in-4°.

1854.

N° 74 *ter*. Plan intitulé : *Annexe D*. Avec une légende et un tableau des propriétés appartenant à la Société de la Vieille-Montagne.

Échelle de 1 à 833.

Ce plan comprend le pâté de maisons compris entre la rue des Six-cents-Franchimontois, le faubourg St-Léonard, la rue Navette et Journelle. Il indique toutes les propriétés de la Vieille-Montagne comprises dans cet espace.

Larg. 0m555, haut. 0m415.

Se trouve dans le même ouvrage que le plan précédent.

1856.

N° 79 *ter*. *Saint-Martin, à Liége. G. V.* C'est une copie du n° 62 *quinque* de 1847.

Larg. 0m08, haut. 0m055.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Guide Ph. Hen. La Belgique. Guide pittoresque, monumental, artistique, historique, géographique, politique et commercial*, etc. *Bruxelles Ph Hen, éditeur*. 1856. Un volume in-12. Pag. 222.

Et dans celui intitulé : *Nouveau guide général du voyageur en Belgique et en Hollande, par Eugène d'Auriac* Paris. Garnier frères. 1864. Un volume in-12. Pag. 250.

1856.

N° 79 *quater*. Vue intitulée : *Théâtre de Liége. G. V.* C'est une copie du n° 62 *ter* de 1847.

Larg. 0m081, haut. 0m056.

Se trouve dans les mêmes ouvrages que la vue précédente, page 229.

1861.

N° 102. Plan intitulé : *Plan communal, géométrique et parcellaire de la ville de Liège et de ses environs. Dressé d'après les plans du cadastre de la province et revu par M. Blonden, ingénieur directeur des travaux publics de la dite ville. Avec l'approbation de Messieurs les ministres des travaux publics et des finances.*

Lithographié et publié par Dque Avanzo à Liége. Cour des Mineurs, N° 3. 1861 (1).

Échelle de 1 à 2,500.

Avec une échelle et une rose des vents, un tableau d'assemblage, une légende par quartiers de quelques rues dont les noms n'ont pas pu être inscrits dans le plan, et une liste des hôtels au nombre de 25.

La commune en entier est comprise dans ce plan, ainsi qu'une partie des communes environnantes, savoir : Ans et Glain, Rocour, Vottem, Herstal, Jupille, Grivegnée, Angleur, Ougrée et St-Nicolas.

Il comprend donc le cours de la Meuse depuis l'usine à canons de fusils et l'établissement Henin en aval, jusqu'au tir communal en amont.

Les faubourgs y sont en entier : le faubourg Ste-Walburge, le faubourg Ste-Marguerite jusqu'à l'église de Glain et le village de St-Nicolas, le faubourg St-Gilles et l'église du même nom ; une partie du fort de la Chartreuse s'y trouve aussi.

Les derniers embellissements apportés à la ville y sont compris : les squares d'Avroy, le Jardin d'acclimatation et le Parc de la Boverie, la place des Guillemins, le nouveau bâtiment de la station, les rues autour du Jardin Botanique, la rue Bidaut, le quai de l'Industrie et le quai du Commerce.

Enfin on y a indiqué le projet des abords de l'Hôtel du Gouvernement provincial, celui des rues nouvelles dans les prés St-Denis, ainsi qu'entre les rues Basse-Wez et des Chevaux.

(1) Ce plan, quoique portant la date de 1861, n'a cependant été terminé qu'en 1865.

Les changements apportés à quelques noms de rues en 1862 se trouvent sur ce plan. En seize feuilles.

Larg. 2m54, haut. 1m72.

Est encore dans le commerce.

1861.

Plan sans titre de la ville de Liége, copié d'après le cadastre.

Même orientation que le plan précédent.

Échelle de 1 à 1,250.

Il comprend le cours de la Meuse depuis le pont-tournant vis-à-vis de la rue Paradis en aval, jusque près de la Fonderie de canons en amont : le faubourg Ste-Walburge s'étend un peu au-delà de l'église, le faubourg Ste-Marguerite de même : le faubourg St-Gilles va au-delà de la houillère de la Haye : la place des Guillemins est aussi à la limite.

Les nouveaux projets ne sont pas indiqués sur ce plan. Il y a peu de noms de rues et ce sont encore les anciens.

Ce plan est fait simplement au trait, sans hachures. Il comprend les huit feuilles du centre du plan précédent. En 32 feuilles.

Larg. 2m70, haut. 1m75.

Est encore dans le commerce. Ce plan se vend en même temps que le plan précédent et les feuilles de la matrice cadastrale.

1862.

N° 104. Plan intitulé : *Hospices civils de Liége. Projet pour la création d'un nouveau quartier dans les terrains de l'hospice des aliénés, rue Volière, et de la ferme de la Vache, rue Pierreuse.*

Liége, le 4 mars 1862.

L'architecte des hospices,

L. Mélotte.

Établt de E. Noblet, éditeur.

Avec une légende.

Échelle de 1 à 1,250.

Ce plan comprend toute la partie de la ville limitée par la rue Pierreuse, la route de Liége à Tongres, la rue des Jésuites anglais, la rue Ste-Claire, le fond St-Servais, la rue Salamandre, la place St-Pierre, la place Notger et la place St-Lambert.

Les rues en projet sont : d'abord une grande rue en ligne droite partant de la place Notger et aboutissant à la route de Liége à Tongres ; de cette rue partent à angle droit plusieurs autres rues, dont cinq à droite aboutissant à la rue Pierreuse et à la rue de la Volière, et quatre à gauche, dont trois aboutissent à une nouvelle rue, parallèle à la première, qui se prolonge aussi jusqu'à la route de Liége à Tongres, et la quatrième aboutit au fond St-Servais. La pente étant très-forte d'une extrémité de la grande rue à l'autre, on a dû faire des parties en escaliers ; mais alors, au moyen d'un détour, les voitures peuvent cependant arriver jusqu'en haut.

Larg. 0m60, haut. 0,58.

A ce plan est joint un : *Rapport de l'architecte des Hospices joint au plan proposé par lui pour la création d'un nouveau quartier dans les terrains de l'hospice des aliénés, rue Volière, et de la ferme de la Vache, rue Pierreuse.* Par L. Mélotte, 4 pages in-4°.

1864.

N° 105. *Liége. Gravé par Pepin Malherbe, 4, r. de Savoie. Gillot sc.*

Avec une légende de 18 numéros pour les églises, etc.

Le plan est partagé en carrés numérotés avec des lettres et des chiffres reproduits dans la légende.

Ce plan est limité à la Citadelle, la Fonderie de canons, la Chartreuse, la station de Longdoz, les serres du Jardin botanique et l'hôpital St-Laurent.

Les rues percées près de St-Christophe ne s'y trouvent pas.

Larg. 0m195, haut. 0m145.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Nouveau guide général du voyageur en Belgique et en Hollande par Eugène d'Auriac.* Paris. Garnier frères. 1864. Un volume in-12. Page 226.

1865.

N° 106. Plans intitulés : *Croquis nos 1 à 12, joint au rapport du soussigné en date de ce jour.*

Liége, le 27 mai 1865.

L'Ingénieur-Directeur,
G. Blonden.

Lith de J. Coune, à Liége.

N° 1. (Échelle de 0,002 1/2 par mètre). Rue sur Meuse,

N° 2. (Échelle de 0,002 par mètre). Quai sur Meuse.

N° 3. (Échelle de 0,002 ½ par mètre). Rue de la Cathédrale et rue de la Régence.

N° 4. (Échelle de 0.002 par mètre). Place des Carmes. Rue des Prémontrés. Rue des Croisiers.

N° 5. (Échelle de 0,002 ½ par mètre). Rue de la Cathédrale et rue de la Régence.

N° 6. (Échelle de 0,002 ½ par mètre). Quai St-Léonard.

N° 7. (Échelle de 0,001 par mètre). Station de Longdoz, rue d'Harscamp, rue Natalis.

N° 8. (Échelle de 0,001 par mètre). Place à créer entre la rue Basse-Wez et la rue Lairesse.

N° 9. (Échelle de 0,001 par mètre). Faubourg Vivegnis et rue Journelle.

N° 10. (Échelle de 0,002 ½ par mètre). Rue Surlet et place Delcour.

N° 11. (Échelle de 0,002 par mètre). Faubourg Vivegnis et rue Lamarck.

N° 12. (Échelle de 0,002 par mètre). Faubourg Saint-Gilles et rue Louvrex.

Les dimensions de tous ces croquis varient de 0m20 à 0m50 de long. sur 0m15 à 0m40 de hauteur.

Se trouvent joints au rapport fait au Conseil communal le 2 juin 1865, par M. Clochereux. (Voir pages 525 à 549 des annexes du Bulletin communal).

1865.

N° 107. Plan intitulé : *Nouveau plan de la ville de Liége indiquant les améliorations jusqu'à ce jour. Liége, Ch. Wigny, éditeur.* 1865. *Déposé.*

Échelle de 1 à 10,000.

Avec une échelle, un renvoi pour quelques noms de rues qui n'ont pas pu être inscrits dans le plan, de 25 numéros, par ordre alphabétique et une légende de *a* à *k* pour les travaux hydrauliques exécutés sur la Meuse. Le nord est à droite.

Toute la commune de Liége est comprise dans ce plan et en outre une grande partie de celle de Jupille et de Grivegnée.

Les derniers embellissements y sont indiqués : entr'autres projets il y a celui du chemin de fer reliant la station des Guillemins à celle du faubourg Vivegnis avec station entre la rue Fond St-Servais et la rue des Ravets.

Un certain nombre de rues ont changé de nom en 1862. Elles sont désignées par leur nouveau nom sur ce plan.

Larg. 0m60 haut. 0m46.

Est encore dans le commerce.

1866.

N° 108. Plan intitulé : *Nouveau plan de la ville de Liége indiquant par ordre alphabétique les édifices publics, les monuments, etc., et donnant la liste complète des rues anciennes et nouvelles (ayant changé de noms), impasses, avenues, boulevards, places, quais, faubourgs, etc. Avec indication de leur position sur ce plan. Déposé.*

L. Severeyns, imprimeur-éditeur, rue de l'Université, 22, à Liége.

Échelle de 1 à 10,000.

Le nord est à droite. Avec une légende pour les édifices publics, monuments, etc., une pour les rues, impasses, etc., d'autres pour les avenues, les boulevards, les cloîtres, les cours, les degrés ou escaliers, les faubourgs, les marchés, les monts ou montagnes, les parcs, les passages, les places, les quais, les rivages, les squares, les stations, les thiers, et une des diverses localités de la ville et des environs.

Ce plan est partagé en carrés numérotés de 1 à 30; les articles des diverses légendes renvoient à ces nos.

Ce plan s'étend jusqu'à la citadelle au nord, la station des Guillemins au sud, le fort de la Chartreuse à l'est et la caserne St-Laurent à l'ouest. Tous les derniers changements y sont indiqués.

Larg. 0m30 haut. 0m25.

Est encore dans le commerce.

ATUATUCUS, ADUATUCA, ATUACUTUM.

Les lignes qui vont suivre n'ont pas la prétention de résoudre le problème difficile de la position d'*Aduatuca* ; peut-être même ne feront-elles que le compliquer davantage.....

Mais le grand nombre d'écrits sur la question y compris les dissertations les plus récentes (1), semblent n'avoir pas tenu suffisamment compte des caractères spéciaux du peuple Aduatuque, de son histoire, de ses relations avec les peuples voisins, enfin de la nature de son occupation d'une partie du territoire belge.

Ce sont ces différents points qu'on essayera de mettre ici en lumière.

Les Celtes avaient été expulsés depuis bien longtemps (2) de

(1) On ne cite ici que les plus récentes; les autres sont surabondamment connues : Nouveau travail de VON COHAUSEN, *Caesar an Rhein, Forschungen und Bemerkungen zu der Geschichte Caesars von* LOUIS-NAPOLÉON (dans le *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreuden im Rheinlande*, 1867, XLIII), qui place *Atuatuca* sur le plateau d'Embourg dans la presqu'île que forment entre elles la Vesdre et l'Ourthe à leur confluent.— *Untersuchungen über die Kriegführung der Römer gegen die Deutschen in den Feldzügen des Cäsar, Drusus, Germanicus und Tiberius*, von K. F., einem alten soldaten, Dritter Abschnitt, *Aduatuca* (*Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der Rheinischen Geschichte und Alterthümer in Mainz*, II, 1863, p. 245), qui choisit l'emplacement de la petite ville de Limbourg. V. aussi dissertation d'ABEL, *César dans le Nord-Est des Gaules*, citée plus loin, qui se prononce en faveur de Tongres.

(2) CAES., II, 4 : « *Plerosque Belgas esse ortos ab Germanis; Rhenumque, antiquitus traductos ibi consedisse, Gallosque, qui in ea loca incolerent, expulisse.* »

notre pays, par des populations d'origine germanique, au premier rang desquelles se signalèrent les Eburons.

Lorsque les Cimbres ou Kymris (comme il a été de mode de les appeler il y a une trentaine d'années), voulurent à leur tour chasser de notre sol ces populations germaines, c'est là seulement qu'ils éprouvèrent une sérieuse résistance (1); le torrent envahisseur dut se détourner d'eux, pour porter ses ravages dans la Gaule méridionale jusqu'à Aix en Provence, et en Italie jusqu'à Verceil, où Marius l'arrêta définitivement.

Cependant les hordes Cimiques et Teutoniques, lorsqu'elles furent repoussées des terres des Belges, avaient été obligées de laisser en arrière une certaine partie des leurs, pour conserver ce qu'on appelle aujourd'hui le « dépôt » de leur armée.

Or voici l'histoire de cette arrière-garde, décrite par César (2), en termes clairs et précis :

Ayant passé le Rhin, et ne pouvant transporter avec eux leurs bagages et tout leur attirail d'émigration, les Cimbres et les Teutons avaient confié tout cela à la garde d'une garnison de six mille hommes ; ceux-ci, après la destruction de l'armée, avaient eu de longs démêlés avec les peuples voisins, attaquant et se défendant tour à tour, et après avoir fait la paix, ils s'étaient d'un commun accord établis en Belgique, au milieu de leurs anciens ennemis.

Ces Cimbres et Teutous d'arrière-garde, quels étaient-ils donc ?

(1) Id., *ibid. : Solosque eos esse qui, omni Gallia vexata, Teutones Cimbrosque intra fines suos ingredi probibuerint.* »

(2) Id., II, 29 : « *Cimbri Teutonique, quum iter in provinciam nostram atque Italiam facerent, iis impedimentis quae secum agere ac portare non poterant, citra flumen Rhenum depositis, custodiae ex suis ac praesidio sex millia hominum reliquerunt. Hi, post eorum obitum, multos annos a finitimis exagitati, quam alias bellum inferrent, alias illatum defenderent, consensu eorum omnium, pace facta, hunc sibi domicilio locum delegerunt.* »

César le dit bien expressément, c'étaient les Aduatuques ; nuls autres qu'eux (1).

Où cette arrière-garde s'établit-elle? Où dut-elle chercher de préférence à s'établir ?

Évidemment, pas dans les contrées fertiles des Rémois, des Nerviens, etc., qui avaient des places pour défendre l'accès de leur territoire.

Mais la contrée des Éburons offrait à cet égard des avantages et des facilités d'une nature toute particulière, qui devaient frapper les Aduatuques.

Voici comment César en parle : Les Éburons n'avaient nulle troupe organisée, nulle garnison, nulle place de guerre où se défendre ; ils formaient une multitude éparse ça et là. Se présentait-il un vallon couvert, un lieu boisé, un marais de difficile accès qui leur offrît quelque espoir de sûreté ou de salut, ils s'y arrêtaient;... la nature même des lieux faisait la défense de ces barbares (2).

Tacite dépeint d'un mot : *avia Belgarum*, ces lieux déserts, sans route, où se passèrent au siècle suivant, les différents épisodes de la guerre de Labéon contre Civilis (3). C'est là encore que plus tard, les Franks, sous Julien, établirent leurs premiers campements nomades, en obtenant ou en s'arrogeant un emplacement d'où ils allaient fondre plus tard sur la Gaule (4).

En une telle contrée, les Cimbres et les Teutons pouvaient espérer que leur arrière-garde serait moins inquiétée, qu'elle se

(1) Id., *ibid.* : « *Ipsi erant ex Cimbris, Teutonisque prognati, qui, quum iter,* etc. »

(2) Id., VI, 34 : « *Erat manus certa nulla, non oppidum, non praesidium, quod se armis defenderet; sed in omnes partes dispersa multitudo. Ubi cuique aut vallis abdita, aut locus silvestris, aut palus impedita, spem praesidii aut salutis aliquam offerebat, consederat..... locus ipse erat praesidio barbaris.* »

(3) Tacit., *Hist.*, IV, 65, 66, 70, 79.

(4) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, I, p. 102.

défendrait plus facilement, que même elle inspirerait moins de défiance aux peuples voisins.

Plus tard, quand par suite de la défaite de l'armée des Cimbres et des Teutons, le stationnement temporaire de leur arrière-garde, déjà assuré par les *custodiae* et *praesidia* (1) dont parle César, fut obligé de se transformer en résidence définitive, la population adventice des Aduatuques, accrue par le temps jusqu'à 60,000 hommes environ, ne put évidemment se maintenir parmi ses voisins qu'en se fortifiant de mieux en mieux, par une série de plus en plus nombreuse de postes militaires.

A priori, on peut donc décider que les Aduatuques occupèrent des postes fortifiés sur le territoire des Eburons pour assurer la continuation de leur occupation armée.

Ces places devaient même être assez fortes, puisque César nous montre les Aduatuques non-seulement ayant obligé les Eburons à subir leur voisinage, mais étant parvenus à dominer ceux-ci (*inter quos dominari consuessent*), mais les soumettant même à des tributs, mais se faisant livrer par eux des otages (2).

Comment eussent-ils obtenu ce résultat, sans forteresses d'où ils pussent répandre la terreur aux alentours? N'est-ce pas le spectacle que nous ont présenté dans les temps modernes, l'Inde, l'Algérie : des forts disséminés dans la contrée soumise pour la comprimer et la tenir en respect?

(1) Ces expressions de César (II, 29, V. ci-dessus), sont précisément celles dont se sert Florus, *Rer. roman.*, IV, quand il parle des forteresses établies par Drusus sur les bords de la Meuse : « *In tutelam provinciarum*, praesidia atque custodias *ubique disposuit per Mosam flumen....* »

(2) Caes., II, 31 : « *Atuatucos esse conservandos; sibi omnes fere finitimos esse inimicos ac suae virtuti invidere : a quibus se defendere, traditis armis, non possent, sibi praestare quamvis fortunam a populo romano pati, quam ab his per cruciatum interfici inter quos dominari consuessent.* »

Id., V, 27 : « *Ambiorix sese, pro Caesaris in se beneficiis, plurimum ei confiteri debere, quod ejus opera stipendio liberatus esset, quod Aduatucis finitimis suis pendere consuesset, quodque ei et filius et fratris filius ab Caesare remissi essent, quos Aduatuci, obsidum numero missos, apud se in servitute et catenis tenuissent.* »

Ce qui n'est jusqu'à présent qu'une hypothèse, prend corps comme réalité, à raison d'un autre texte de César (1). Quand le proconsul attaque les Aduatuques, ceux-ci abandonnent toutes leurs forteresses, toutes leurs positions de défense, *cunctis oppidis castellisque desertis*, pour se concentrer dans une seule place, choisie par eux comme la plus sûre et la mieux en état de résister.

Ces *cuncta oppida* et *castella* des Aduatuques, indispensables à leur maintien au milieu de populations ennemiés, ont même laissé des traces déterminées dans les Commentaires de César : celui-ci nous parle en effet de deux postes militaires bien distincts, portant tous les deux le nom des Aduatuques : C'est d'abord ce qu'on a appelé un peu absolument l'*oppidum Atuatucorum*, et qui n'est qu'un des nombreux *oppida* de ce peuple, choisi de préférence aux autres ; c'est ensuite la place forte nommée *Aduatuca*, où se passèrent les différents épisodes de la guerre contre Ambiorix.

L'existence de celle-ci en plein territoire des Eburons (2), ne démontre-t-elle pas à elle seule que les Aduatuques, avant d'avoir à proprement parler un territoire à eux, et même après se l'être donné, (en faisant, de ci et de là, la tache d'huile, comme cela dut arriver dans la suite des temps), occupaient des postes militaires disséminés sur le territoire de leurs anciens ennemis ? Raisonnablement, comment même ce nom d'*Aduatuca* se concevrait-il autrement dans une contrée que César déclare être celle des Eburons ?

Si *Aduatuca* était devenu vacante sur le territoire des Eburons, et si même Ambiorix y conduisit Sabinus et Cotta à la rencontre

(1) Id., II, 29 : « *Atuatici, cunctis oppidis castellisque desertis, sua omnium in unum oppidum egregie natura munitum contulerunt.* »

(2) Id., VI, 32 : « *Aduatuca, id castelli nomen est. Hoc fere est in mediis Eburonum finibus.* »

desquels il était allé jusqu'à ses limites (1). n'est-ce pas parce que d'une part les Eburons ne possédant pas de forts, n'avaient pas jugé à propos d'occuper celui-là, et que d'autre part *Aduatuca* était un des *cuncta oppida* et *castella* abandonnés pendant la guerre de l'an 57 av. J.-C., par les Aduatuques, alors en relation de paix et même d'alliance avec les Eburons, auxquels ils pouvaient confier leur forteresse?

— Arrêtons-nous ici un instant, et voyons combien ce qui s'explique si naturellement, si logiquement dans le système de fortifications Aduatuques disséminées sur la terre Eburonne, occasionne d'embarras à ceux qui se sont figurés que, dès le principe les Aduatuques, au lieu de se concentrer dans quelques postes fortifiés, se sont étalés dans une contrée qui se serait trouvée à point nommé disponible entre les Eburons, les Condruses, les Nerviens, et les Trévères ou leurs clients.

Schayes (2) a supposé que César, en mémoire de sa victoire sur les Aduatuques, aura donné leur nom au camp où il envoya hiverner la XIVe légion sous le commandement de Q. Cicéron.... Comme si César avait pu songer à décerner à ce camp, témoin du désastre que les Eburons avaient fait subir à Sabinus et Cotta l'année précédente, le nom d'un peuple vaincu, étranger à ce grave incident. D'ailleurs la phrase de César indique que ce nom existait avant lui, et qu'il se borne à le rappeler : *Aduatuca, id castelli nomen est.*

M. Abel (3), reconnaissant cette antériorité du nom, pense que les Aduatuques gênant les Eburons, avaient précédemment consenti à céder leur forteresse à ceux-ci, et à aller s'établir

(1) CAES, V. 26 : « *Ambiorix, qui quum ad fines regni sui Sabino Cottaeque praesto fuisset, frumentumque in hiberna comportavisset....* » Cf. VI, 32 où il est dit qu'Aduatuca était « *ubi Titurius* (Sabinus) *atque Aurunculeius* (Cotta) *hiemandi causa consederant.* »

(2) *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine.* (1re édit.?)

(3) *César dans le Nord-Est des Gaules* (*Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1862, p. 229).

plus loin, hypothèse peu compatible avec ce qu'on sait du tribut imposé aux Eburons par les Aduatuques : en vérité, peut-on admettre que le vainqueur ait cédé la place au vaincu, et se soit dérangé pour lui ?

Un autre auteur (1) croit impossible que les Eburons n'aient pas imité leurs incommodes voisins, et ne se soient pas décidés à construire une *Aduatuca* à leur exemple. Il suppose même que les Tungres, poussés par le même esprit d'imitation, auraient à leur tour construit encore une *Atuataca*, ce qui porterait à trois, le nombre des lieux portant le nom d'*Aduatuca :* l'*oppidum Atuatucorum*, *Aduatuca Eburonum*, et *Aduatuca Tungrorum*. Mais l'esprit d'imitation aurait-il bien pu ainsi se prolonger même après la destruction du peuple où les Tungres cherchaient par hypothèse leurs modèles? Quant aux Eburons, il faudrait supposer une paix bien affermie, et par conséquent l'inutilité de forteresses, pour qu'ils songeassent à donner à celles-ci le nom de leurs anciens ennemis.

M. Wauters (1), reprenant une thèse ancienne, convient qu'il n'y a pas d'exemple d'une ville portant la dénomination, non de ses habitants, mais d'un peuple voisin. Cependant, il essaye de distinguer : « *Aduatuca*, dit-il, appartenait aux Eburons. Oui, en l'an 55 avant l'ère chrétienne ; mais deux ans plus tôt César avait exempté les Eburons du tribut qu'ils payaient aux Aduatuques, et délivré le frère (lisez : fils) et le neveu d'Ambiorix, que ces derniers gardaient enchaînés. En outre, il avait vendu à l'encan 53,000 Aduatuques. N'est-il pas présumable qu'en trafiquant des habitants, il aura trafiqué du sol? Et à qui aura-t-il vendu les champs qui restaient déserts, si ce n'est à la popu-

(1) *Mémoire historique et étymologique sur les noms des anciens habitants, territoires, communes et hameaux de la province de Limbourg* (*Bulletins de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, Tongres, VI, 1863. p. 55).

(2) *Sur la carte des Gaules sous le proconsulat de César* (*Bull. Acad. roy. de Belgique*, 2e série, VIII, nº 4).

lation la plus voisine, à celle qu'il venait de délivrer de l'oppression et *avec laquelle il avait contracté alliance?* » M. Wauters, pour les besoins de sa cause, parle d'une alliance de César avec les Eburons; mais aucune trace de celle-ci n'existe dans les Commentaires qui mentionnent au contraire les Eburons parmi les alliés des Aduatuques dans la guerre de résistance où ces derniers succombèrent (II, 4). La délivrance des otages et la libération du tribut devaient d'ailleurs, sans traité avec les Romains, résulter, comme conséquence nécessaire, de la défaite des Aduatuques qui les avaient exigés, et, à ce titre, Ambiorix avait des raisons pour en rendre grâce à César; mais si Ambiorix avait eu, en outre, à témoigner de la reconnaissance à celui-ci pour une cession de territoire, il n'eût pas manqué de faire état de cette importante circonstance dans son discours adressé à Arpinejus et Junius (V, 27) pour obtenir la faveur des Romains.

Enfin le plus embarrassé de tous est M. Von Cohausen (2) qui ne pouvant s'expliquer comment six mille hommes s'étendant sur une ligne de plusieurs lieues, seraient parvenus à imposer un tribut aux Eburons, trouve plus simple de déclarer l'assertion de César improbable; il décide qu'*Aduatuca* était située sur les terres des Aduatuques, et doit se confondre avec l'*oppidum Atuatucorum* transformé et réduit par César aux proportions d'un *catesllum*.

Etc., etc.

— Mais reprenons.

Ce n'est pas assez encore à l'effet de démontrer l'existence d'un certain nombre de places de guerre créées par les Aduatuques sur le territoire d'autrui; il faut démontrer que les *cuncta*, *castella* et *oppida* dont parle César, ont réellement existé. Or, voici d'autres mentions relatives à ces postes militaires.

(1) *Caesar am Rhein*, p. 17.

C'est d'abord la dénomination donnée à la ville de Tongres, par les itinéraires et les géographes (1) : *Atuacutum*, *Atuaca*, *Aduaca Tungrorum* (2).

C'est ensuite une localité non éloignée de Tongres, qui portait encore au siècle passé le nom significatif d'*Atiech*, constaté par Fréret (3).

Ce sont enfin certaines ruines dont M. le sénateur baron de Sélys-Longchamps a entretenu l'Académie royale de Belgique (4), ruines découvertes par lui à Waremme, et portant aussi le nom caractéristique d'*Autuaxhe* (le *xh* du wallon liégeois, on le sait, a un son approchant du x espagnol et du X grec); M. de Sélys y a opéré des fouilles, et il y a recueilli des traces d'occupation par les Romains (5).

Ce n'est pas tout encore.

(1) *Atuacutum* (Ptolémée) ; *Atuaca* (Peutinger), *Aduaca* (Itin. d'Antonin), trois noms qui ont pour racine commune les syllabes *atwac*, sur lesquelles on reviendra plus loin, et qui se retrouvent à peu près dans la légende AVAVCIA des monnaies attribuées aux Aduatuques.

(2) Cela ne prouve pas, à soi seul, qu'il y aurait eu d'autres lieux du même nom appartenant à d'autres peuples : plusieurs villes abandonnant leur ancien nom, ont pris celui du peuple en l'ajoutant à leur nom primitif: *Durocortorum Remorum*, *Lutetia Parisiorum*. DEWEZ, *Géographie des Pays-Bas*, v° *Aduatuca*, cité par M. FUSS, *Recherches sur la question de savoir si la ville de* Tongres *représente le camp d'Aduatuca, mentionné dans les* Commentaires *de César* (*Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, II, p. 169).

(3) « Tongres est près d'un lieu nommé encore aujourd'hui *Atiech*, ce qui peut être une corruption du mot *Aduaca*. » *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XLVII (1784-1793), p. 456.

(4) *Bull. acad. roy. de Belg.*, X, 1°, p. 194, où M. DE SÉLYS-LONGCHAMPS dit qu'il se propose de remettre à l'Académie une note sur les antiquités de Waremme, et notamment sur les *tumuli* et sur les anciennes constructions « nommées *Autuaxhe*, » *Autuach* (en latin *atuatuca*), dans une note manuscrite de plusieurs siècles en sa » possession. »

C'est sans doute à cela que M. VON COHAUSEN fait allusion, p. 16 de son *Caesar am Rhein* : « Südwestlich von Tongern bei Wareme liegt ein Ort mit den Spuren einer Burg *Autuaxhe* genannt. »

(5) Renseignements personnels dus à l'obligeance de M. le baron DE SÉLYS qui compare les villas explorées par lui, à celles qui ont été décrites dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*. V, pp. 147, 422; VI, pp. 111 et 229.

Voici que, l'étymologie aidant, on trouve dans les idiomes germaniques, une raison d'être de cette dénomination d'*Atuatucus*, *Aduatuca*, *Atuacutum*, et l'on explique ainsi comme quoi les Cimbres et les Teutons laissés sur notre sol, ont changé en celui-là leur nom et celui de leurs forteresses.

Atuach — plutôt qu'*Aduat* comme on le propose communément à tort, car César indique au moins *Aduatch* (1) — *Atuach*, d'après des autorités sérieuses, ne serait autre chose que *Atwacht*, garde préposée à.... (2), ou même *Achterwacht* (3), arrière-

(1) CÉSAR, d'après les meilleures éditions, se sert à la fois de l'orthographe *Aduatucus*, *Aduatuca* et *Atuatucus*. Quant à l'orthographe *Atuaticum* (par un *i*), elle ne se trouve pas dans PTOLÉMÉE auquel on l'attribue.

(2) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XLVI (1780-1784), p. 629 : « *Aduatici*, commis à la garde, *at* signifie à, *wakt*, garde, *atwagtigr* (*sic*, corriger : *atwagtigt*?), commis à la garde. »

ABEL, *l. cit* : « Les Cimbres laissés chez les Éburons formèrent l'arrière-garde de l'armée, en teuton *Adwachter*. César nous apprend que ces *Adwachter* qu'il appelle *Aduatiques*, conclurent un traité par lequel les Éburons furent tenus de leur abandonner une partie de leur territoire. Les Éburons entrèrent en possession du lieu de refuge des Cimbres qui en conserva le nom d'*Adwachten*, que les Romains latinisèrent en *Aduatuca*. » V. ce qui est dit plus haut sur cette cession non aux Éburons mais par les Éburons.

(3) *Mémoire historique* cité : « On est autorisé à soutenir que *Aduat* est la latinisation d'*Achterwacht* ou d'*Afterwacht*, arrière-garde ; d'autant plus que ce nom est qualificatif de la formation des Aduatuques en nation ; que, chez les anciens, tous les noms étaient significatifs, qu'il y a une très-grande conformité entre la langue flamande et celle des anciens Cimbres, et que parmi les nombreuses peuplades appartenant à deux nations bien distinctes, la Cimbrique et la Teutonique, qui formèrent la formidable armée d'invasion, aucune ne porte un nom ayant quelque ressemblance avec celui d'*Atuat* sous lequel leurs débris réunis formèrent ensuite un seul peuple. Cette supposition est d'autant plus admissible qu'un Italien de nos jours auquel on ferait répéter le mot *achterwacht*, articulé à l'allemande, comme s'il n'y avait pas d'*e*, le prononcerait encore à peu près *Atuat*, et que celui d'*achterwachters*, hommes de l'arrière-garde, n'a presque pu être rendu par les Romains que par *Atuatici*. »

Le *Bulletin* ajoute : « Cette opinion mérite un sérieux examen. Nous n'hésitons pas à nous y rallier complétement. En effet, supprimez les deux *ch* du mot *achterwacht* qu'un Romain ne savait pas prononcer et il restera *aterwat*, et par contraction *atwat* ou *atuat*.

« Wachte, *schaer-wachte*, *excubiæ*, CASTRENSIS VIGILIA, *statio*, STATIONARII, (KILIAAN, *Etymol. teutonicæ linguæ*, 1772). D'après cette étymologie, le mot

garde, nom que les Romains, en l'entendant prononcer, ont dû articuler : *Aduatuca*, *Aduaca*, *Atuaca*, *Atuacutum*....

Quoi qu'il en soit, le nombre de ces *Atuach* peut encore s'augmenter, si l'on recueille avec soin les traditions et les dénominations locales, comme l'ont fait Fréret et M. de Sélys.

Dans lequel de ces *Atuach* retrouve-t-on l'*Aduatuca* d'Ambiorix ?

Si le problème, comme on l'a dit en commençant, menace de se compliquer par le grand nombre de localités ayant servi de forteresses aux Aduatuques, au moins faudra-t-il désormais reconnaître, semble-t-il, qu'un élément de plus est fourni par là à une solution future.

Cet élément nouveau est la recherche dans les anciens actes, dans les noms des lieux-dits, dans les traditions, du nom d'*Atuach*.

Ajoutons à cela que César ayant fait hiverner une légion à *Atuatuca*, sut apprécier les avantages de cette position, et qu'il est évident par là que les Romains continuèrent à l'occuper ; qu'elle devint nécessairement sous l'Empire une station (1) et par conséquent un jalon de la voirie romaine établie,

achterwacht a moins la signification *d'arrière-garde* opposée à *avant-garde*, que celle de *corps d'armée laissé en arrière pour la garde des bagages*. Le dérivé d'*Atuat* est *Atuatici*. Le mot s'est appliqué, du corps d'armée, au camp lui-même et lui est resté. »

(1) M. Fuss, *l.cit.*, pp. 163 et 165 : « César, ayant pacifié les Gaules, s'occupa de l'organisation de ce pays, et son premier soin dut être de garnir de troupes suffisantes les bords du Rhin qui couvraient tant de populations redoutables. *Aduatuca*, siége d'un camp régulièrement fortifié, continua sans doute à servir de station aux garnisons romaines... La raison dit que les Romains en s'établissant dans un pays dépourvu de villes, ont dû se fixer de préférence dans un endroit où les légions s'étaient établies d'une manière imposante, qui était le siége d'une culture régulière. »

Schayes, II, p. 192. « Il est très-probable que le camp d'*Aduatuca* aura été compris parmi les nombreux châteaux que Drusus bâtit ou restaura sur les bords du Rhin ou de la Meuse. »

comme on le sait, dans un but essentiellement militaire (1).

Quand on aura trouvé sur une grand'route romaine des ruines auxquelles le nom d'*Atuach* sera resté attaché, la démonstration deviendra convaincante, si les fouilles à opérer sur leur emplacement mettent au jour, non pas même des inscriptions datées, des tessons avec noms de potiers du temps de César (2) ou des pierres sigillaires d'oculistes du Haut Empire (3), etc., mais ne fût-ce qu'une tuile marquée du sigle de la XIVe légion qui, sous César, hiverna à *Aduatuca*, et ne reparut plus depuis en Belgique (4).

Lorsqu'une localité aura réuni ces indices, et d'autres encore que la sagacité des archéologues pourra rassembler, alors, mais alors seulement, le problème sera résolu.

Jusqu'ici il ne l'est pas : *adhuc sub judice lis est*. Tongres qui réunit en sa faveur une partie des indices ci-dessus, laisse encore à désirer.....

Pour déterminer l'emplacement d'*Atuatuca*, on ne devra plus à l'avenir, comme on l'a trop fait jusqu'ici, et comme on a tout récemment, mais fort surabondamment, recommandé de le

(1) M. Fuss, p. 165. « La raison dit encore qu'Agrippa construisant, sous Auguste, ses voies militaires, dut leur choisir pour siége les contrées où César s'était frayé un chemin, et quelle voie était mieux tracée que celle qui conduisait au camp d'*Aduatuca* ? »

M. Driesen (*Bull. acad. roy. de Belg.*, 2e série, XV, n° 3) : « Les routes militaires n'ont été faites que sous Auguste ; mais il est rationnel d'admettre qu'on a suivi les tracés déjà faits par les troupes de Jules César. »

(2) Par exemple la trouvaille de la marque du lampadaire STROBILIUS, qu'on a découverte à Pompéi, détruit en l'an 81, sera un indice de l'existence vraisemblable de la localité dès le premier siècle.

(3) Grotefend, s'attachant aux noms des oculistes révélés par ces pierres, a fait remarquer que la plupart étaient des affranchis des premiers empereurs, jusques et y compris Hadrien, comme le démontrent ces noms : *Julius*, *Claudius*, *Sulpicius*, *Vitellius*, *Flavius*, *Ulpius*, *Aelius*, tandis qu'on n'en trouve aucun d'*Aurelius*, *Septimius*, etc. *Philologus*, *Zeitschrift für das Klassische Alterthum*, XIII, p. 123.

(4) Voy. ce qui a été dit à cet égard dans le *Bulletin de la Société des Mélophiles de Hasselt*, I (1864), p. 17 ; dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 2e série, II, 1866, p. 53 ; et dans le *Bulletin* cité *du Limbourg*, VII, p. 145.

faire désormais (1), se préoccuper uniquement de la description chorographique de César, description qui a, ou peu s'en faut, également bien servi les douzaines d'hypothèses présentées jusqu'ici : où ne pas trouver, en effet, quelque éminence, quelque dépression de terrain, pouvant correspondre au *tumulus*, au *in jugo*, à la *convallis* etc. de César ?

Il est plus que temps aussi de cesser de se combattre en se lançant à la tête deux textes de César, en apparence peu conciliables, et déclarant d'une part que la plus grande partie du territoire des Eburons était située outre Meuse (2), d'autre part, qu'après avoir défait Sabinus et Cotta, Ambiorix passa immédiatement avec sa cavalerie chez les Aduatuques, ses voisins, puis chez les Nerviens (3).

On a disserté et l'on disserterait pendant longtemps encore sur ces textes qui, cela a été dit spirituellement dans ce *Bulletin* même (4), ont fait maigrir nos savants depuis près de trois siècles.... Il est temps de leur donner une nourriture plus substantielle.

(1) « On a placé *Aduatuca* dans plus de quatorze localités différentes. Si des écrivains ont cru donner de bonnes raisons pour chercher cette place sur la droite de la Meuse, d'autres ont pensé en produire de tout aussi valables pour la mettre sur la gauche de ce fleuve : mais la plupart ont adopté tel ou tel emplacement sur de futiles motifs. *Personne n'a songé à résoudre la question par un moyen simple* : il consiste à s'enquérir, si, parmi les diverses localités proposées, il en existe une qui, par la configuration du terrain, réponde aux exigences de la narration des commentaires ; » *Histoire de César*, II, p. 201.

Ce qu'il y a de curieux, et ce qui prouve combien est superflue cette recommandation de Napoléon III, c'est qu'on a cherché et même trouvé trois côtés de Tongres seul, auxquels pouvait s'appliquer la description de César ; fond de Frère (M. Fuss ; Lowaige (M. Driesen et Napoléon III) ; les hauteurs de Colmont (M. Wauters) ; M. Fuss, p. 175, ajoute même que les environs de Tongres, notamment dans la direction de Looz, offrent *plus d'une vallée* qui conviendrait parfaitement à la description de César, et que dans la campagne de Tongres, se rencontre *plus d'une élévation*, rendant parfaitement le *in jugo* et le *tumulus* de César.

(2) Caes, V, 24 : « *Eburones quorum pars maxima est inter Mosam et Rhenum.* »

(3) Id. ; V. 38 : » *Victoria sublatus Ambiorix statim cum equitatu in Aduatucos, qui erant ejus finitimi, proficiscitur... postero die in Nervios pervenit.*

(4) M. Gggg., I, p. 154.

En résumé, les Aduatuques, arrière-garde des Cimbres et des Teutons, établirent sur le territoire des Eburons, des *custodiae* et *praesidia* qui étaient devenus sous César, 50 ans plus tard, des *castella* et *oppida*. Ces postes militaires, en nombre plus ou moins grand, empruntèrent leur nom aux Aduatuques et étaient disséminés dans la contrée sur laquelle ils exerçaient leur domination.

C'est dans un de ces *Atuach*, qu'il faut chercher l'*Aduatuca* de César, devenue après lui une station romaine et qu'il s'agit de retrouver les preuves de cette continuation d'existence dès la fin de la République et le commencement de l'Empire.

S.

MICHEL NATALIS,

GRAVEUR LIÉGEOIS.

Le bon accueil fait à nos recherches sur les Waldor (1) nous engage à publier un travail semblable sur Michel Natalis. Les écrivains qui donnent le catalogue de son œuvre, sont tous incomplets et inexacts, ce qui n'étonnera personne lorsqu'on saura que cet artiste a travaillé à Liége, à Anvers, à Paris et à Rome.

Notre intention étant de ne décrire les gravures que *de visu*, nous avons, dans le but d'être aussi complet que possible, visité un grand nombre de collections publiques et particulières ; celles qui nous ont fourni le plus d'éléments sont : le Cabinet des estampes de la bibliothèque Richelieu à Paris, la Bibliothèque royale de Bruxelles, celle de l'Université de Liége, et les cartons de MM. Nic. Henrotte et Ul. Capitaine, à Liége. L'obligeance avec laquelle les conservateurs et les propriétaires de ces collections ont mis leurs richesses à ma disposition, a rendu mon travail agréable et facile. Qu'ils me permettent de le déclarer ici tout haut, en les priant d'agréer l'expression de ma vive reconnaissance.

Parmi les auteurs qui se sont particulièrement occupés de Michel Natalis, figure en premier lieu Joachim de Sandrart :

(1) V. le *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois*, t. VI, p. 322.

Der teutschen Academie andern Theils, zweyters Buchs, Nuremberg, 1675 et 1679, 2 vol. in-f° (1). Cet artiste, né à Francfort en 1606 fut le maître de M. Natalis à Rome ; il donne des renseignements précieux sur ses travaux et ses progrès dans cette ville et parle de son père Henri Natalis.

Nous citerons ensuite Louis Abry, né à Liége en 1643, contemporain de Michel et grand admirateur de son talent. Son ouvrage qui vient d'être publié à 50 exemplaires par la Société des Bibliophiles Liégeois sous ce titre : *Les hommes illustres de la nation liégeoise, par* Louis Abry, *édité par* H. Helbig et S. Bormans, Liége 1867, mentionne pour la première fois des planches de Henri Natalis.

Saumery, dans le t. V des *Délices du pays de Liége*, consacre également quelques lignes à Henri Natalis et, à son fils Michel, un long article accompagné, chose précieuse ! d'un beau portrait par Fines.

Les autres écrivains qui ont parlé de Michel Natalis sont : Jean Gaspar.... Fueszlin, dans son *Raisoniren des werzeichniss der vornehmsten Kupferstecher*, etc. ou *Biographie raisonnée des principaux graveurs*, etc. p. 464. Zurichs. 1771. — Basan, *Dictionnaire des graveurs*, Bruxelles 1791. II, 58. — Gori II, 328. — Hubert et Rost, v. 320. — Paignon. — Joubert II, 311. Brulliot I aux N°s 2605, 2611, 2896. 2e v. aux N°s 2030, 2111. Vallardi I, 151.

En 1841 Nagler dans son ouvrage *Neues allgemeiner Kunsterlexicon*, etc. Munich, fit connaître Flaminio Natali et donna sur Michel Natalis des faits qui paraissent puisés dans Sandrart et Saumery.

Tous ces auteurs sont cités par Charles Leblanc, *Manuel de l'amateur des estampes*, Paris, 1854, à propos de Michel Natalis, le seul qu'il cite de cette famille, et auquel il attribue à peu près les mêmes gravures que Nagler. En tête de sa notice sont

1 Une traduction latine parut en 1683, sous ce titre : *Academia artis pictoriæ*, etc.

reproduits les divers monogrammes dont notre artiste signait les planches qu'il grava à Rome pour le recueil appelé *Galerie Justinienne.*

Louis Abry, collectionneur zélé, était parvenu à réunir 44 gravures de Mich. Natalis, dont il donne la liste suivie de cette réflexion : « On n'en verra guère à Liége davantage que celles dont je viens de parler et que j'ai pu ramasser après bien des années pour mon plaisir (1).

Saumery n'en cite que 34 dont Bec-de-Lièvre reproduit la liste en y ajoutant la planche du *Dyptichon leodiense* gravée par Rich. Collin, mais dessinée par Natalis.

Nagler compte 27 gravures et 17 statues ; Le Blanc 23 gravures et 16 statues.

D'heureuses trouvailles nous permettent d'inscrire ici 202 pièces, dont 188 nous ont passé sous les yeux ; les 14 autres, ayant échappé à toutes nos recherches, sont décrites d'après différents auteurs.

La collection de l'Université de Liége compte quatre planches rognées, sur la monture desquelles le chanoine Hamal qui possédait une remarquable collection, inscrivit le nom de M. Natalis. Cet amateur liégeois n'ayant pu donner cette attestation qu'en connaissance de cause, nous les classons ci-après.

Dans la description que nous en donnons la provenance est indiquée comme suit :

MP. Le recueil de Mme Ve Parmentier, à Liége.

UC. La collection de M. Capitaine qui en compte 37, pour la plupart portraits et frontispices de volumes.

B. La Bibliothèque royale de Bruxelles qui compte 40 pièces.

UL. L'Université de Liége qui en possède 50, plus quelques planches de statues et bustes de la galerie Justinienne, figures

(1) M. X. de Theux a publié cette liste dans sa brochure sur les *Délices du pays de Liége.*

*

la plupart isolées, sur fond blanc, tandis que les autres sont des portraits historiés ou des compositions complètes (1).

CE. Le cabinet des estampes à Paris qui en possède 71, plus la galerie Justinienne qui renferme 34 pièces.

NH. La collection de M. Henrotte qui en possède 86, plus la galerie Justinienne.

Mais avant d'entrer dans le détail de l'œuvre de Mich. Natalis, que l'on nous permette de retracer rapidement sa biographie ainsi que celle de son père Henri (2).

Henri Natalis.

Joachim de Sandrard qui, en 1670, publait sa *Bibliographie des artistes* dit que Henri Natalis était Liégeois, qu'il fut le père de Michel et occupa le poste de graveur des coins de la monnaie de Liége; il tenait probablement ces détails de Michel lui-même qu'il connut à Rome. Bec-de-Lièvre s'exprime ainsi : « Natalis (Henri Noel), graveur, né à Liége. On a de lui plusieurs pièces d'un excellent goût; il a gravé en taille-douce le portrait du bourgmestre La Ruelle. » Cet auteur laisse supposer que Noel pourrait être un nom de baptême; mais Saumery, qu'il copie, dit expressément *Henri Noel ou Natalis* (1). •

(1) Le premier fonds de cette collection provient du cabinet du chanoine Hamal, vendu il y a une quinzaine d'années.

(2) Nous ne citons ici que pour mémoire Flaminio Natali, graveur en pierres fines, mort à Rome en 1596, à l'âge de 55 ans. Nagler croit qu'il était de Liége et parent de Mich. Natalis ; mais cela est peu probable puisque Flaminio n'a jamais été un prénom usité à Liége et parait être plutôt un nom de famille italien. Mentionnons encore, pour ne rien omettre, un livre intitulé *Ordonnance et rénovation de son alteze S^me^ nostre Prince sur le fait de la monnoye*. 1625, *à Liége, chez Jerosme Noel en la rue de Verde Bois, proche de St-Jacq. avec privilége*. Le titre est orné d'une planche en manière de taille douce d'un faire négligé représentant les armoiries de Baviere ayant pour support deux anges qui soutiennent le bonnet ducal avec ces mots *Avita fide*. Le recueil se compose de 33 feuilles portant chacune 6 monnaies assez bien gravées. Ce Jérôme Noel était d'autant plus probablement parent de Mich. Natalis, que la charge de graveur des monnaies de la principauté de Liége fut héréditaire dans sa famille.

Henri Natalis n'ayant pas l'habitude de signer ses œuvres, nous n'avons pu recueillir de lui qu'un petit nombre de pièces.

I. — *Sébastien de la Ruelle sur son lit de mort.*
Oblong 10 — 12, 7. (N H. — U C).

Cette pièce intéressante représente l'infortuné bourgmestre de Liége tel qu'il fut montré au peuple après le meurtre du 16 avril 1637. Il est couché, en partie couvert d'un linceul à bordure dentelée. La tête pose sur un coussin et la chemise ouverte laisse nue la poitrine percée de sept plaies. L'expression du visage est calme, le front vaste, élevé, les cheveux crépus, abondants aux tempes et relevés en toupet. Les moustaches sont retroussées et la barbiche se termine en pointe.

Au-dessus du corps, sur le fond blanc, on lit ces mots : *Effigies ill. V. Sebastiani de la Ruelle Excoss. leodien.* τοὺ μαγαρίτον XVI *Apr.* MDCXXXVII *insidioso epulo trucidati.*

Au bord de la planche, à droite, est le monogramme de l'auteur, fait d'un N traversé par une ligne formant H suivis de F. Au-dessous de la gravure se trouve l'inscription suivante, divisée en deux par un simple trait vertical.

Sic lacerus bissex jacui tibi Legia plagis
Cum mihi Warfusius hospes et hostis erat.

(1) Les registres de l'état-civil de Liége citent une foule de Noel parmi lesquels il est impossible de reconnaître le nôtre; voici ces notes. Paroisse St-Pholien : 1588, 9 avr., Henri, fils de Jean Noel et de Marie, marraine Marie, femme à Henri Noel, Natalis ou de Noel; 1612, 7 avr., Jean, fils de Henri Jean Noel et de Marie; 1615, 6 avr. Henri, fils de Henri Natalis et de Marie; Paroisse St-Servais : 1611, 6 nov. Noel, fils de Henri Noel et de Marie; Paroisse St-Remacle : 1612 18 avr. Remi, fils de Henri Natalis et de Jeanne; Paroisse Ste-Catherine : 1613, Bietine fille de Henri Noel et d'Agnès; 1614, Nicolas, fils des mêmes. — En 1589, Robert Natalis, chirurgien à St.-Pholien, eut un fils Guilleaume; en 1658 un Guilleaume Natalis, fut élu abbé de St.-Laurent et Michel lui dédia plusieurs planches; en 1618, T. Georges Natalis était procureur; le père Daniel Natalis, mineur conventuel, publia un livre, cité plus loin au nº 37, et dont la 3e édit. parut en 1688. Le testament d'Anne de Stembier, veuve de Jean Natalis, commissaire de la cité, de la paroisse St.-Pholien, cite Henri, Toussaint, Mathieu et Helwy Natalis.

Sensisti exterius tibi me vixisse, patent nunc
Mi caput et pectus, cerne quis intus eram.
Hic patriæ columen, libertas, relligioque
Præsidium leges hic habuere suum.
Quod careo vita pro te, mihi Legia dulce est :
Sed quod te caream, me careasque grave est.
At nec eris sine me : Lamberto vulnera pandam
Et tutelarem multa rogabo tuum.
Nec nostri immemores vos este : Ruellius olim
Fidus Eburonum, dicite, consul erat (1).

Ce travail, sans intérêt artistique, est précieux pour l'histoire; la tête qui paraît être d'une grande vérité est bien dessinée. L'un des exemplaires (VC) a les plaies peintes en rouge. Cette planche vient d'être reproduite par la photolithographie, procédé de MM. Asser et Toowey de Bruxelles, pour un travail publié par les bibliophiles liégeois. Il existe encore une gravure sur bois de 7,5 sur 5,5. (NH) copiée sans doute. Cette fois le corps est dressé, c'est-à-dire que le côté droit sert de base ; on y lit ce chronogramme :

SEBASTIEN LA RUELLE; EX CONSUL SPECTABILIS INOPINATO
DATUS NECI ENSE HOSPITIS INGRATI LEODII.

Cette copie, grossièrement faite, est assez ressemblante.

2. — Abry (p. 279), nous apprend que Henri grava pour un in-4° « les armes des comtes de Loewenstein au-dessus d'un emblème avec ces mots : *Ut fit discordia consors* » Le même ajoute cette réflexion : « C'est peu de chose ce que le dit Henri Noel a gravé de son temps. »

3. — Sandrart rapporte que Michel Natalis, lors de son retour

(1) Cette gravure orne un opuscule in-4° intitulé : *Histoire tragicque ou relation véritable de tout ce qui se passa au tragicque banquet Warfuzéen..... extraite des dépositions mises en garde de toy, ensemble de plusieurs lettres, escrits et signatures, trouvées tant sur la personne dudit C. qu'ailleurs...* Liége 1637.

de Rome, entra au service de son père, à Liége. La présence d'une gravure de même travail que le La Ruelle dans le livre de Breuché de la Croix (que Michel orna de trois de ses œuvres), nous porte à attribuer à Henri Noel la 4e planche de l'*Académie de Flémal*, représentant :

L'Armoirie du Prince de Gavre.

10 — 6 (UL.)

Dans un intérieur où se voit une niche architecturée ornée de guirlandes, est un piédestal se détachant sur un rideau ; le dé porte l'armoirie du dit Seigneur, timbrée d'une couronne princière. L'écu est écartelé aux 1er et 4 d'argent à 3 chevrons d'azur aux 2 et 3 à deux fasces contrebretessées ; en cœur parti à deux lions affrontés.

Au bas est la légende : *Sic eversa iterum stabit.*

Contre le socle du piédestal est une couronne de prince, renversée ; aux angles inférieurs de la gravure sont encore deux couronnes, l'une à gauche de prince, l'autre de perles à 4 fleurons de perles, espacées par les mots : *nec meretis satis* ; sur le piédestal est exposé un cadre octogone, attaché au sommet de la niche par un cordon, et contenant une couronne de prince.

Cette planche est agréable de disposition, faite en taille douce et faible de travail. Cette faiblesse même dans une pièce de dédicace à côté de gravures de mérite nous fait croire qu'elle est de Henri Natalis. Ce livre publié en 1653, prouve peut-être qu'alors Henri Noel pratiquait encore son art.

4. — Nous faisons la même conjecture pour une armoirie des Piroulle (famille qui donna un abbé au Val-Dieu) précédant le frontispice-portrait par M. Michel Natalis pour les *Theologiae scolasticae*, etc., citées au n° 169.

D'autres pièces nous ont encore rappelé la manière de Henri Natalis, mais avec trop peu de certitude pour que nous nous y arrêtions.

Michel Natalis.

Cet artiste, dont la ville de Liége se glorifie à si juste titre, naquit en 1611 ; il a soin, en effet, de nous apprendre dans la signature de plusieurs pièces qu'en 1628 il avait atteint sa 17e année.

Il était, dit de Sandrart, fils d'un Liégeois, graveur des coins de la monnaie, qui reconnut de bonne heure chez son fils des aspirations vers les sphères élevées de l'art. Ce fait est confirmé par Abry et Saumery. Celui-ci ajoute que le père de Michel, heureux de lui voir embrasser la carrière qu'il pratiquait aussi, « apporta tous ses soins à cultiver les talents qu'il » découvrait dans son fils et lui donna les premières leçons » de gravure. »

Avant d'avoir atteint sa onzième année, il gravait en petit, dit-il encore, une *Madeleine*, un *St-François* et une *Ste-Thérèse* ; il présenta cette dernière à Anne de Potier, comtesse de Bellejoieuse (v. n° 25). En 1626, il fit le frontispice d'un livre (v. n° 125) y prenant le nom de Michel Noel, tandis que quatre planches de 1628 comme la Sainte-Thérèse qui doit être de 1629 portent celui de Natalis.

Saumery dit encore : « En 1630 parut en petit un *St-Bernard*, à genoux devant la Vierge, ayant l'enfant Jésus entre les bras... Marie faisant jaillir dans la bouche de St-Bernard le lait d'une de ses mamelles, pièce qu'il présenta à l'abbé de St-Lambert. »

On peut croire qu'il s'agit ici de la composition décrite au n° 47, faite d'après C. Galle.

J. de Sandrard dit que Michel débuta par graver de petites images destinées aux livres de prières, ayant étudié la manière du célèbre Malerie (Mallery) d'Anvers. Ce maître était établi dans sa ville natale comme graveur et marchand d'estampes. Basan dans son *Dictionnaire des graveurs* confirme ce fait en disant que Natalis apprit à Anvers les principes du dessin et de la gravure. Quant à ce qu'ajoute Sandrart, qu'il succéda à

Malerie, c'est sans doute une expression figurée pour dire qu'il l'égala. En effet, Malerie, né en 1576, travailla jusque vers 1630; or, toutes les pièces de Natalis venues à notre connaissance faites avant son départ pour Rome vers 1633, sont datées de Liége. Aucune n'étant datée de France, nous devons aussi révoquer en doute cette assertion de Sandrart : « Dans le genre de Malerie, Natalis grava beaucoup à Paris où il séjourna quelques années. » Ajoutons, pour confirmer notre opinion, qu'il eut soin de dater de Rome ce qu'il créait dans cette ville. Nous croyons qu'il y a confusion avec le séjour qu'il a dû faire à Paris après son retour d'Italie, pour reproduire divers tableaux du Louvre ; alors, du reste, il avait abandonné la manière du graveur anversois.

Michel avait vingt ans lorsqu'il grava, aussi à Liége, les trois frontispices n°s 126, 127 et 130, pour des livres publiés en 1631 et 1632. A cette dernière date sa réputation dut s'établir comme portraitiste, en exécutant le portrait d'Ernest de Miche, chanoine Ecolatre de St-Paul, d'un travail excellent en taille douce. (V. n° 150). Cette même année il fit paraître, dit Abry, le portrait de Lambert de la Motte, chanoine de la cathédrale, et reproduisit les traits du nonce Pierre Aloys Carafa (n° 151). Ce succès fut célébré par une épître en italien, publiée par le secrétaire de ce personnage, Antoine Abondanti, dont le tombeau existe encore dans la chapelle du St-Sacrement à St-Paul, à Liége. Voici cet éloge qui témoigne assez de l'estime que l'on avait déjà pour l'artiste.

A. Michel Natale de Liege

Saggio Natale, il tuo bollino or face
Arrossir di vergogna ogni scarpello
E impallidir d'invidia ogni penello
Spundanto al Tempo il duro dente edace.
Anzi Natura ancor Mastra sagace
Per far piu vago ogni suo parto bello
Prende da quello solo tutt il modello.

Fatta di lui discepola, e seguace.
L'onda tua forte al tuo Bollino eguale
Aprendo il seno a bronzi, apre le porte
A strane meraviglie, a ogni mortale.
E giusto è ben, ch'or l'uno, el'astro forte
S'appelli e l'una, e l'una, e l'altro anco immortale,
Poi che l'un fere, e l'altra aunega morte (1).

Cet hommage public et la qualité de celui dont il émanait, contribuèrent peut-être à faire désirer à l'artiste, jeune et choyé, la vue des chefs-d'œuvre de l'Italie.

L'époque de son départ peut-être fixée entre 1632 et 33, la première de ces dates étant celle des portraits précités et la seconde étant appliquée au frontispice d'un livre publié sous les auspices du cardinal François Barberini, pour une thèse soutenue à Rome en 1633 (n° 130). Cette pièce est peut-être le début de Natalis sur la scène nouvelle où il allait se distinguer. Du reste une différence complète se remarque entre cette œuvre et les précédentes ; celle-là en taille douce, genre aquatinte, celle-ci procédant par hachures saillantes, espacées, sans prétention à la vigueur. Elle semble être un essai vers des aspirations nouvelles. Sandrart nous fournit de précieux renseignements sur les premiers travaux de Natalis à Rome, que voici : « Il arriva privé de toute ressource et avec un talent encore assez médiocre. Ses compatriotes, me l'ayant recommandé au mieux, je l'introduisis au palais du prince Justiniani, en lui procurant le moyen de perfectionner ses études. Il fut bientôt admis à la classe de dessin de notre Académie et grava d'après mes dessins beaucoup de statues de la Galerie Justi-

(1) Sage Natalis, ton burin, tantôt, fera rougir de honte tout autre et pâlir tout, pinceau ; tu émousses avec lui la dent inexorable et dévorante du Temps. De lui seul tu prends exemple et t'en fais le disciple, avant même que ta vocation ait jeté son ancre, afin de rendre plus gracieux ses doux enfantements. Ton onde subtile (eau forte), égale à ton burin, saisit le sein du bronze et, aux yeux de tous les mortels, ouvre les portes à d'étranges merveilles. Il est juste, il est bien que bientôt l'une et l'autre soient appelées également immortelles, puisque la première frappe et que la seconde noie la mort.

nienne. Par elles, Natalis révéla une manière si parfaitement belle, un burin si élégant, si prompt et si magistral, que le prince me demanda de lui faire exécuter au plutôt les planches d'un livre intitulé : *la Galerie Justinienne* in-f°, dans lequel j'étais chargé de reproduire non-seulement les meilleures statues antiques au nombre de 150, mais encore 50 bas-reliefs. Le tout m'étant commandé *presto*, nous priâmes Corneil Blomaert et Théodore Matham, alors à Paris, de venir au dit palais, près de Renier Persin, étudier ensemble et compléter grandement ce travail. Natalis s'y acquit un grand honneur ; et y joignit quelques images de la Vierge Marie et autres sujets exécutés sur cuivre. L'intelligence qu'il déploya le fit considérer comme l'un des plus excellents graveurs de son temps. Mais avec ces succès, s'éveilla en lui le désir de revoir sa chère ville de Liége où il retourna se mettre au service de son père. » Ce dernier détail prouve que Henri Noel jouissait d'une certaine notoriété.

De même que la date du départ de Michel a été établie par les signatures de deux de ses œuvres, nous pouvons fixer approximativement l'époque de son retour. En 1638 parut à Rome un Recueil héraldique, par Petra Sancta, orné d'un portrait de Thadée Barberini par notre graveur; c'est la dernière trace datée de son séjour en Italie. En 1639 il publiait, à Liége, le portrait de N. de Gomzé, abbé de Beaurepart en cette ville, d'après Douffet. Son absence ne fut donc que d'environ sept années, ce qui prouve l'erreur de la Biographie Liégeoise, qui la porte à onze et fixe son retour à 1642.

Précédé d'une réputation déjà faite, embellie par l'éclat de sa collaboration à l'œuvre de Sandrartet par des portraits et des frontispices d'ouvrages publiés à Rome, Natalis dut être accueilli avec empressement à Liége et employé aussitôt après son retour. Ses nouveaux succès sont du reste prouvés par le portrait de N. de Gomzé paru en 1639, celui de la sœur Claire

de Cusance en 1640, le frontispice de l'ouvrage de Fisen en 1642, le grand portrait de Maximilien de Bavière, d'après Sandrart, en 1643. Ces travaux lui méritèrent des commandes, telles que l'admirable et colossale planche de la thèse des Rosenberg en 1645. On peut, d'après la valeur du burin, placer à ce temps sa belle série de saints et de saintes, d'après Abraham Diepembecke publiée à Anvers, sans date, et dont dix-neuf sont décrites dans notre catalogue.

Natalis dut séjourner ou se rendre souvent à Paris après son retour de Rome pour y dessiner au moins les tableaux qu'il reproduisait, d'autant plus qu'il y choisissait des compositions laborieuses telles que la sainte famille et autres sujets d'après Raphael, Titien, Poussin, Bourdon, etc. Sa collaboration avec le le 3e Valdor pour les planches nos 8 et 31, leur dédicace à de hauts personnages français prouvent des relations fréquentes avec Paris. Abry et Saumery s'accordent à dire que la Pomone dédiée au cardinal Mazarin fut gravée à Paris.

En présence des travaux accomplis par Natalis, la supposition qu'Abry fait p. 285 en parlant du portrait de l'abbé de St-Jacques à Liége, Gilles Lambrecht, nous paraît bien hasardée : « Je ne crois pas que ce vénérable prélat eut eu le moindre » dessein de faire graver son portrait, non plus que le suivant, » (celui de l'abbé de St-Laurent, Gerard Sany), mais que le dit » Natalis ayant faute de besogne, se serait chargé de faire ce » service aux deux monastères susdits, pour une mémoire de » leur grande économie et des belles réparations qu'ils ont » laissées à leurs monastères. » Si ce dernier point est exact, il rehausse la gloire de l'artiste, exprimant aussi noblement sa reconnaissance, en immortalisant pour ainsi dire ceux qui augmentèrent le lustre de sa ville natale. Cependant l'idée que Natalis produisit ces portraits par désœuvrement n'est pas admissible. On peut s'en convaincre rien qu'en examinant ses œuvres datées, l'on y voit qu'en 1646, lorsque parut le premier

des dits portraits, l'auteur devait travailler à la grande planche de l'Apostolat de St-Jacques d'après Douffet, laquelle parut en 1648. Il devait être absorbé aussi par l'œuvre colossale en six feuilles intitulée : *L'assemblée des Généraux de l'Ordre des Chartreux*, qui, complétée en 1649, avait dû exiger des années d'application. En outre, le bénédictin Gilles Lambrecht était sans doute digne d'ovations, car, en 1620 déjà, le second Valdor lui dédiait deux de ses plus gracieuses images, représentant la Vierge et le Sauveur. Quant à l'abbé de St-Laurent, Sany, il fut le prédécesseur de ce Guilleaume Natalis à qui Michel dédia trois œuvres marquées au coin du plus beau talent, (nos 38, 147 et 157). Du reste, en ces temps-là, les maisons religieuses furent des foyers inspirateurs et le contingent d'œuvres d'art qui leur a été consacré était partout infiniment supérieur aux commandes de l'élément laïque. Les emplois artistiques rétribués n'existaient pas ou étaient rares; mais nos Princes-Évêques paraient à cet inconvénient suivant la coutume de l'époque. On a vu Jean Valdor, le troisième, recevoir le titre lucratif de Directeur des Messageries de Liége à Bouillon, lui octroyé par Maximilien Henri en 1651. Bertholet Flemael accepta une prébende de chanoine. De Bec de Lièvre nous apprend que « Ferdinand de Bavière, qui avait la plus grande estime pour les » talents de Natalis, lui donna la charge de son graveur des » monnaies pour la principauté et celle de *sailleur* (étalonneur) » des poids de la ville de Liége. » Les nombreux portraits des princes de Bavière dus à son burin semblent le dire leur protégé. Nous rencontrons pour la première fois le titre de graveur de Son Altesse Electorale, acquis à Michel, dans le portrait de Méan, produit en 1653, et sur le buste de St-Lambert de cette même année. Ce dernier et beau travail lui a peut-être valu cet emploi.

En 1658 Natalis reçut l'honneur éclatant de graver le portrait de l'Empereur Léopold Ier, lors de son couronnement à Franc-

fort. Abry a soin de noter que les ornements impériaux, globe, sceptre et couronne, furent faits d'après nature, *au vif*, à Francfort. Saumery ajoute que « ce fut par une estime particulière pour l'habileté de Natalis que Léopold l'engagea à faire son portrait. » Cette glorieuse mission étant accomplie, le graveur fut admis à présenter la première épreuve de son travail à l'illustre modèle, et l'Empereur en cette occasion manifesta le désir bien flatteur de voir Natalis manier le burin. « Il fut, dit Saumery, si charmé de sa dextérité, qu'après l'avoir récompensé d'une somme considérable, il l'honora d'une médaille d'or et le nomma son graveur ordinaire. En ce moment, Natalis, ému de tant d'honneurs reçus, sortit oubliant son burin ; revenant sur ses pas, il frappe et l'Empereur lui ouvrit lui-même, en disant : *Je sais, Natalis, ce que vous cherchez*, et, lui remettant le burin, ajouta : *souvenez-vous qu'un Empereur vous a servi.* » Cette anecdote a été attribuée à d'autres ; mais elle est bien acceptable, vu les circonstances, car la planche que présentait alors notre artiste offre une fraîcheur de burin toute exceptionnelle, surtout dans ses somptueux accessoires. Sandrart, rappelant aussi le fait, se complait à dire que son élève « s'étant rendu à Francfort le jour de l'élection de l'Empereur, dessina et grava parfaitement les portraits de S. M. Impériale et du Prince-Électeur de Cologne » lequel était Maximilien-Henri, Prince-Évêque de Liége. Cette persistance de l'auteur de la *Vie des Peintres* à trouver la perfection dans Natalis, est ici d'autant plus belle, que de Sandrart, né dans la ville libre, était graveur lui-même et que sa fille Suzanne et son neveu, Jacob Sandrart, se distinguaient aussi comme portraitistes.

Au demeurant, les travaux que le graveur liégeois fit se succéder depuis, prouvèrent que leur auteur voulait se montrer digne de si hauts encouragements. Et de fait, il y parvint. En n'énumérant que ses pièces d'élite datées, il produisit à cette époque, *Anne-Cath. de Lamboy*, 1658 ; *la Ste-Famille*, d'après Bourdon, 1658 ; *Ferd.-Marie de Bavière*, 1659 ; *Fréd. Landgrave*

de Hesse, 1659; *Max.-Henri de Bavière*, 1660; *Alb. de Bavière*, 1661; le blason de *Guill. Natalis*, 1663; les grands bustes de la *Vierge* et de *Jésus*, 1664; *Emm. de la Tour d'Auvergne*, 1665; *Eugène-Albert d'Allamont*, 1666; la reproduction d'*Emm. de la Tour dAuvergne*, 1667; le Frontispice des *Annales de Bretagne*, 1668, etc. Il est à noter que les pièces datées ne représentent que le quart à peine du nombre connu de ses gravures.

Ces travaux, dit Sandrart « élevèrent à un éminent degré la renommée de Natalis qui retentit alors dans tous les Pays-Bas. » Ce qui étonne à la vue de ces œuvres, est la riche variété du faire, nouvelle, pour ainsi dire, à chaque planche. Certes il serait impossible pour la plupart d'entre elles de les attribuer sans la signature. Pour avoir une idée exacte de cette diversité de taille, de cette fécondité de caprice d'un seul burin, comparez : le moelleux de la Vierge d'après Bourdon, le fini du portrait d'Itel de Mérode, le pittoresque du St.-François en pied, la puissance de la Madelaine aux pieds du Christ, la grâce de la Pommone, l'énergie du St.-Lambert, la richesse du clair-obscur des portraits de Maximilien et de son père, le travail mixte du portrait de Katz, la beauté d'ensemble des portraits de la Tour d'Auvergne et d'Eugène d'Allamont, du Ravissement de St.-Paul, la splendide thèse des Rosemberg où le moelleux et la hardiesse, on peut dire l'audace du burin, atteignent leur apogée, etc., etc. La vue de ces pièces suffit pour se former un jugement sur ce maître et l'admiration pour ses mérites ne fera que grandir.

Nul burin n'est plus utile à étudier pour se rendre compte des ressources que peut en faire surgir une seule volonté. Pour lui, point de parti pris; il s'inspire de l'œuvre qu'il va reproduire ou de la scène qu'il veut créer. Sa facilité d'improvisation, si l'on peut s'exprimer ainsi, est bien faite pour dérouter les collectionneurs. Il pouvait s'assimiler toutes les manières, on le sent, tant il était heureusement doué. Son caractère per-

sonnel semble pourtant être la disposition par tailles en carré qu'il avait peut être conservé de ses rapports avec Blomaert à Rome. Dès ses débuts à Liége, il semblait, par des tailles douces, vouloir s'approprier la manière du second Val-d'Or. Plus tard, quand le burin fut largement manié, on le voit s'ingéniant à dépasser la gracieuse variété des portraits du livre des *Triomphes*. Certaines figures de la Galerie Justinienne rappellent Golzius ; la Sainte Cunégonde pourrait être attribuée à Poilly, le Sylène captif à Lairesse, et dans ses portraits il s'assimile tour à tour l'aspect de Pierre de Iode, de Vischer, d'Edelinck, etc. Ce dernier, malgré ses magnificences, serait près de se voir attribuer des œuvres telles que les ducs de Bavière, Albert et Maximilien Henri, Itel de Mérode, etc. Abry avait bien compris Natalis quand il dit naïvement : « Dans la simplicité de ses pièces, il » montre un je ne sais quoi qui parle de lui-même et fait vivre » comme au naturel tous les traits de son burin moissonnés » ensemble. »

Nagler caractérise son faire en deux mots en disant qu'il est d'une grâce aimable.

Une glorification éclatante allait être accordée à son mérite sans cesse grandissant ; Louis XIV, appréciant assez les arts pour honorer Valdor, Varin, Goesevin, Renkin, etc., voulut aussi s'attacher la célébrité qui nous occupe. « Il lui fit offrir une pension considérable avec un logement dans le Louvre et le titre de premier graveur. « Avant de quitter sa patrie pour se fixer en France, dit Bec de Lièvre, Michel Natalis avait vendu une partie de ses planches à une personne de La Haye qui les revendit à un marchand de France. » Ce fait paraît prouver que l'artiste appréciait fort bien le nouvel honneur qui lui était accordé, ce dont Saumery ferait douter par cette phrase : « Un courrier fut dépêché à Liége, mais il arriva presqu'en même temps que Natalis mourait d'un mal de gorge, accompagné de symptômes qui donnèrent sujet de croire qu'il avait

été empoisonné. » On sait qu'à cette époque les soupçons de ce genre étaient à la mode.

Quoiqu'il en soit, la nouvelle de l'appel fait par le Roi de France parvint à Francfort alors que Sandrart écrivait ses biographies. Il s'empressa de couronner celle de Natalis en annonçant ce fait en ces termes : « Enfin, ainsi que j'en suis informé, il est retourné à Paris, instamment appelé au service du Roi. » Mais, le panégyriste comptant sans la mort, confiant dans l'avenir heureux qui se préparait pour son disciple chéri, ajoute : « Là il vécut en tout honneur et respect, tant par le burin qu'il conduisait avec talent, que pour ses qualités en toutes choses. Ses manières et sa vie y contribuèrent tout naturellement. En lui tout concourait donc puissamment à l'élever et à rendre, par son retentissement en toute science, sa réputation immortelle. » Ces paroles attestent les rapports aimables et sympathiques qui unissaient le maître et le disciple.

Quoique le recueil de la Galerie Justinienne renferme de superbes pages d'autres collaborateurs, on croirait que Sandrart veuille en attribuer tout honneur à Natalis. C'est une épreuve évidente que les mérites de l'homme égalaient chez notre graveur le génie de l'artiste. Mais les dernières lignes de l'épître en prose disent une fois de plus l'instabilité des choses ici-bas. L'écrivain les traçait au moment où Natalis expirait, au milieu des préparatifs qu'il faisait pour répondre à l'appel qui semblait devoir mettre le sceau à sa gloire.

Pour cette fois seulement, il laissait le panégyriste en défaut.

Enfin, Abry nous apprend que « Michel Natalis mourut l'an 1670, sur Avroit, en la maison voisine de M. de Liverlo, vénérable d'âge qu'il a si bien et si utilement employé au service du public et à l'honneur de sa nation. Il repose au monastère des Chartreux proche de l'eau bénite. » Une dalle y reçut-elle son nom? Les recueils de tombes présentant celles de cette église n'en donnent aucune trace.

Abry, lui consacra quelques vers, où, à l'éloge se mêle le regret de voir que la famille Natalis ne fut pas «..... en état de gouter le fruit de ses travaux.....»

Il fait songer à l'état précaire de sa fortune; nous ne chercherons pas à soulever ce voile. La persistance, l'unanimité des éloges adressés à Natalis par ses contemporains, disent assez le mouvement, le progrès qu'il sut imprimer à l'art qu'il cultivait si heureusement. Que de joies durent lui donner ses succès! Son beau caractère, signalé par tous ceux qui parlent de lui, semble avoir rendu sa vie pleine de charme.

Elle fut exprimée par ce simple quatrain de l'auteur des *Tableaux parlans* :

« Natalis est un homme sage,
Son burin le fait estimer;
Si son dessin sait nous charmer,
Son humeur fait davantage. »

Mais ses travaux ont acquis à leur auteur une gloire qui ne s'éteindra pas, tant qu'il existera des amis du beau.

La cité liégeoise se glorifie d'avoir vu l'un de ses fils acclamé, accueilli, désiré par tout ce que son époque comptait de plus illustre.

Non seulement Natalis fut un grand artiste, mais il fut aussi un grand citoyen, car il est cité par tous les auteurs autant pour la perfection de sa vie que pour la valeur de ses œuvres.

Par cette union de qualités si précieuses, il mérite donc de servir deux fois d'exemple et d'être présenté comme un modèle à suivre par tous ceux qu'animent des sentiments nobles et élevés (1).

[1] Bec-de-Lièvre est, à notre connaissance, le seul auteur qui fasse mention du fils de Michel Natalis :

Michel Natalis avait épousé Marie de Faulcaumont dont il eut plusieurs enfants : un entr'autres qui voulut s'adonner à la gravure ; mais désespérant de pouvoir égaler jamais son père, il y renonça pour se livrer entièrement à la peinture et alla se fixer à Hambourg où il est mort. Ses tableaux ne sont pas, dit-on, sans mérite.

Scènes de la vie de Jésus-Christ.

I. — *L'Annonciation.*

13c, 5m de hauteur — 8c, 5m de largeur. (UL | UC)

Dans un intérieur envahi en grande partie par des nuages, la Vierge est à genoux ; l'ange debout sur la nue s'incline, tenant de la main gauche une branche de lys. Au haut de la composition, le St.-Esprit est entouré d'un cercle d'anges d'où descend un rayon vers la Vierge. A l'angle inférieur de gauche, sur la planche, est un petit blason ovale, celui des Groesbeck, surmonté d'une couronne de comte. Il en existe une réimpression moderne dont M.Capitaine possède le cuivre.

2. — *La Vierge et l'enfant Jésus.*

12,2 — 5,2 — (NH | UC)

Cette petite planche en taille douce, genre du second Valdor, est d'une remarquable vigueur ; ses ombres paraissent faites à l'aqua-tinte. Dans un fond blanc, la Vierge est debout sur un croissant ; l'enfant porté sur les bras tient le monde ; Marie a une couronne royale. Au bas du croissant, on lit : *S. Maria* ; ensuite les mots : *Leody M. Natalis fe. et ex. Æ* 17 *A°* 1628. Cette œuvre exigue est d'un haut intérêt et semble prouver que Valdor faisait école à cette époque. Il a dû naturellement inspirer Natalis avant Mallery qui fut son maître ; elle semble prouver aussi que Michel Natalis avait déjà dépassé son père si l'on en juge par le La Ruelle de celui-ci, daté de 1637.

3. — *La Ste.-Face.*

7,3. — 5,4 — (UL).

*

Un placard porte en tête cette petite pièce présentant une arcade où sont deux anges ; celui du milieu, le plus grand, tient par les coins supérieurs le suaire où se trouve la face du Christ; l'ange de gauche tient un flambeau allumé et semble éclairer la scène qu'il regarde. Au bas sont les mots : *Leody M. Natalis f. an°* 1628, Aet. 17. Cette planche est faible d'exécution sauf la figure du Christ. Au-dessus du placard est imprimé ce chronogramme « *o faCe De Mon saVVeVr qVI VoVs a aInsI naVrée...* Liége chez Jean Ouvrex, imp. juré 1638 »

4. — *Le Crucifiement.*

7.5. — 5.4. — (UL)

Sur un placard in-f° imprimé à Liége, chez Jean Tournay, probablement en 1639, car en tête on lit ce chronogramme : Les sept paroLes De IesVs ChrIst aV CaLVaIre sVr L'aVteL De La CroIX. Sous ce titre, au centre, est une petite planche, copie de l'une de celles composant la petite passion de Callot et représentant la scène du Calvaire au moment où le Christ a le côté percé par Longin. Le tout se détache sur fond blanc sans ligne d'encadrement; au bas sont les mots : *Leodij M. Natalis fecit aet.* 17 *an.* 1628. Ce travail est très-finement exécuté; sans la signature on le croirait au premier abord du graveur inventeur. Quoique cette pièce ne soit qu'une copie, elle a dû surprendre à cause de l'âge auquel Natalis l'exécuta.

5. — *Ste-Famille.*

11. 6. — 9. (UL)

Dans un intérieur orné d'une colonne et d'un rideau, la Vierge est assise, à gauche, sur un escabeau et tient l'enfant Jésus, auquel Ste-Anne, assise dans un fauteuil, présente une

branche de lys tandis que de la main gauche elle tient un livre. Au haût de la composition un ange, les bras étendus, paraît admirer la scène. Jésus a la tête entourée de rayons ; les saintes ont un nymbe en ovale ; la coiffure de la Vierge est faite d'une pièce d'étoffe retenue sur le front par une perle et derrière la tête par une tresse. Cette pièce a quelques détails agréables ; elle semble être une transition entre les essais de Natalis et ses œuvres de maître. Nous la notons ici d'après l'indication de Hamal, la gravure ne portant aucune lettre et l'exemplaire que nous connaissons étant rogné.

6. — *Ste-Famille.*

29, 5. — 21,5. — (CE | NH).

Dans un intérieur orné d'une colonne, la Vierge est assise sur une marche et tient l'enfant Jésus qui montre vers la droite un objet non visible ; à gauche est St-Joseph assis et appuyé. Au bas un blason porte : en chef un demi aigle issant, en pointe une tour ; timbré d'une couronne à pointes. Aux côtés du blason, on lit : *Illustrissimo Marchioni Vincentio Justiniano. Michael Natalis sculpsit et D. D. Andrea del Sarto pinxit. Romæ superiorum licentia.* Cette œuvre est vigoureuse, mais elle manque de moelleux ; la disposition des tailles n'est pas heureuse ; elle orne la fin du tome II de la galerie Justinienne, n° 6 des Sainte-Familles.

7. — *Ste-Famille*, d'après N. Poussin.

Oblong 38 — 54 (CE | N H).

On connait cette composition, où dans un beau paysage, richement orné d'édifices, la Sainte-Famille est assise sous un arbre. Les deux enfants, Jésus et Jean, sur les genoux de leurs

mères, tiennent entr'eux un ruban où on lit ces mots : *Ecce Agnus Dei*, etc. A gauche est assis St-Joseph. Au bas sur la gravure sont les noms *N. Poussin Pinxit. M. Natalis sculpsit. à Paris, rue St-Jacques à l'image St-Benoit. F. Poilly excudit cum privil Regis.* En dehors de l'œuvre, on lit cette inscription :

Nascitur ex sterili, puraque ex Virgine proles,
Hanc sanctum ex utero parturit ista Deum.
Indicat in puero auctorem virtutis, et omnem
Qui tollit labem, qui sine labe puer.

Le tableau original est au Louvre ; la gravure le reproduit en sens contraire. Cette planche est d'une grande vigueur et fort belle ; les enfants sont parfaitement modelés et le tout est harmonieux. Le clair-obscur y procède des ombres et lumières les plus vives aux teintes les plus délicates ; c'est une œuvre réussie.

8. — *Ste-Famille*, d'après S. Bourdon.

Oblong 39-48 1/2 (CE | UL).

De toutes les productions de Natalis, celle-ci est certainement une des plus intéressantes. C'est un groupe superbe digne des Lebrun et des Poussin. Dans un riche paysage, où sont élégamment disposés arbres, eaux et édifices, la Vierge est debout sur la base d'un temple en ruines; elle tient de la main droite la main gauche de l'enfant Jésus qui, avec St-Jean, soutient une croix. Ste-Élisabeth est assise près de ce dernier sur un fût de colonne renversé. Auprès, à gauche, sont deux petits anges portant une corbeille de fleurs tandis qu'à droite sont deux anges plus grands dont l'un se prosterne devant Jésus, sur lequel le second répand des fleurs. Au-dessus, dans un nuage, sont encore deux petits anges vus en buste. Au bas, à droite, est assis St-Joseph tenant un livre et près de lui se

trouvent d'autres petits anges, trois portant des fleurs, formant un groupe charmant complété par un quatrième ange couché, jouant avec un cygne sous la vasque d'une fontaine ; celle-ci est posée au premier plan lequel est parsemé de fleurs surgissant du sol. Tout, dans cette gracieuse composition, est agencé avec infiniment de goût ; le dessin en est sévère, les draperies bien traitées, chaque partie modelée avec soin. Attitudes et expressions ont un caractère plein de distinction. Le clair-obscur tient la masse générale dans la demi-teinte ; quelques rares lumières y produisent un excellent effet et les vigueurs y sont habilement appliquées. Par les soins apportés dans l'exécution de cette œuvre, on ne s'étonne pas qu'elle fut destinée à une ovation, ainsi que l'indique le titre suivant composé par deux célébrités liégeoises.

Anges après ces fleurs vous verrez les espines,
Dont sera couronné le puissant Roy des Roys ;
Il commence à souffrir par ses bontez divines
Puisque mesme en naissant il contemple sa croix.

Serenissimo Principi Maximiliano Henrico Archiepiscopo et Electori Coloniensi, Episcopo et Principi Leodiensi, Hildeshemensi, Administrat. Bergtesgadensis, comiti Palatino Rheni, Utriusque Bavariae Duci. J. Valdor Leodiensis, Residens apud Regem Ludovicum XIIII christianissimum, cum Michali Natalis serenissime sue celsitudinis calcographus, consecrant, dedicant q'.

L'ensemble est rempli de noblesse ; tout y est dessiné avec soin, les enfants charmants de style, les expressions aimables et dignes. C'est à notre avis l'une des pièces historiques classiques des plus remarquables de l'œuvre de notre graveur. L'exemplaire de l'Université de Liége porte deux lettres différentes pour la signature et la dédicace. En dehors de la gravure, à l'angle inférieur de gauche, est le nom *S. Bourdon ;* à l'angle de droite : *M. Natalis, sculp.* Au milieu est une armoirie portant

d'argent à un chat de gueules ; le blason est accompagné de deux branches de laurier. Aux côtés de l'arme s'étale cette inscription : *Illustrissimo Viro D. D. Nicolas Foucquet, Regis in supremo Senatu Procuratori generali, et summo regii œrary prefecto Dum simul et pacem populis conciliat, et Musas otio ac tranquillitati suæ reddit, hanc Virginis effigiem appendit* : plus bas, à droite : *Devotissimo Cliens Jo. Valdor.* Sur ce même exemplaire une partie du papier est enlevée ; entre cette inscription et la gravure, elle contenait peut-être de chaque côté deux des vers du quatrain précité. Ch. Le Blanc cite comme états différents de cette pièce : 1er avant arme et lettre avec les seuls noms des artistes ; 2e avec arme et dédicace ; 3e avec adresse et Mariette.

9. — *Le Christ donnant l'Apostolat à St.-Jacques.*

56-32c. — (CE | UL | NH | UC)

Le groupe occupe la plus grande partie de l'espace, où le Christ paraît, s'inclinant et montrant le ciel à l'apôtre de l'Espagne, agenouillé et caractérisé par les écailles étalées sur sa pélérine. A ses pieds se voyent un bâton et un livre ; auprès sont debout un vieillard et un jeune homme regardant avec admiration le divin Maître; le premier s'appuye sur une chaise que paraît avoir quittée St.-Jacques ; derrière le groupe est une figure imberbe, âgée, vue de profil, élevant le regard et joignant les mains. Le tout se détache sur un fond d'architecture, dont une arcade à droite laisse voir un paysage occupé par sept vieillards drapés, disposés en trois groupes à diverses distances. Au bas, en dehors, est, avec la légende *Avita fide*, l'arme du prince-évêque de Liége Ferdinand de Bavière, à qui l'œuvre fut dédiée ; voici l'inscription qui l'accompagne : *Data est mihi omnis|potestas in cœlo et in terra ; euntes ergo docete omnes gentes. Math. cap.* 28. — *Serenissimo ac Reverendissimo Ferdi-*

nando Archiepo. Colonien. S. R. I. per Italiam Archicancellario, ac Principi Electori S. Sedis Aplicæ legato nato, Epo. et Principi Leodien., Paderbornen. Monasterien. Administratori Hildeseimen. Bergtesgaden. et Stabulen. Comiti Palatin Rheni, Utriusqz Bavariæ, Westphaliæ, Angariæ et Bullony Duci, Marchioni, Franchimontan, Comiti Pirmonten. Lossen. Longien. Hornen. etc. Domino suo Clement^mo^ suæ iconographiæ prototypum dabat consecrabat suæ ser^me^ Cels. Cliens humilimus et ejusdem iconographus. Gerardus Douffet Leodius inv.; Michael Natalis sculpsit, 1648.

Cette planche est élégante, les tailles serrées et l'effet des plus vigoureux ; les figures du Christ et des deux personnages debout sont réussies; elles sont aussi les meilleures de la belle composition du peintre dont les œuvres sont si rares parmi nous. Abry, p. 282, dit que « ce tableau de Douffet était au petit S. Jacques au pont d'Avroit et mérita d'être transporté si loin (à Dusseldorf) pour le plaisir de l'électeur palatin qui en a donné un si bel argent. » (1)

10. — *La Vierge et l'enfant Jésus.*

14,5—10,5 — (UL).

Assise sur des nuages, elle pose sur un croissant contre lequel elle écrase un dragon dont Jésus touche la tête avec une croix. Le costume de la Vierge se distingue par un rang de perles serrant le voile sur le front ; une vaste auréole entoure le groupe. Le dessin en est maniéré, l'aspect peu artistique. Cette planche doit appartenir aux essais de Natalis. L'exemplaire que nous connaissons ne portant pas de lettre sur la gravure rognée, nous le notons ici sur l'indication de Hamal.

(1) C'est une erreur. Après la révolution le petit St-Jacques ayant été supprimé, le tableau de Douffet a été transféré à l'hospice des femmes incurables, rue Vert-Bois, où il se trouve encore aujourd'hui.

11. — *La Ste-Famille*, d'après Sébastien Bourdon.

37,5—31 (CE | UL | NH | B)

Cette belle composition montre la Vierge soutenant sur un coussin l'enfant Jésus endormi, tandis qu'elle regarde St-Jean souriant à son divin fils. Cette œuvre, grandement reproduite, est l'une des bonnes pièces de Natalis pour la grâce des tailles repointillées dans les chairs, tandis qu'elles se présentent, en général, simplement quadrillées pour les ombres des draperies. Ces hachures sont recroisées sur quelques rares points du fond qui est un élégant paysage. Quoiqu'elles soient très-espacées, le modelé est satisfaisant, la tête de St-Jean très-vigoureuse et le chatoyement des draperies heureux, la valeur des ombres et des lumières étant bien balancée ; enfin cette gravure a un air magistral bien soutenu. Au bas, au dehors, est un blason portant une ancre posée en sautoir avec une bande brochant sur le tout ; un heaume à bourlet le surmonte. Aux côtés se développe l'inscription suivante : *Nobilissimo Viro D. D. de l'Horme Blanc Belin, Regi a consiliis ac præcipuo adventitiæ pecuniæ administro eximiarum rerum amantissimo Politioris chalcographiæ peritissimo hoc obsequy sui monumentum dicat, vovet, consecrat, Addictissimus servus. Peyrounin* ; plus bas, à gauche, on lit : *S. Bourdon, pinxit ; Natalis sculp.* avec privilége du Roi 1658 ; à droite : *à Paris chez Peyrounin, rue Princesse, au faubourg St-Germain.* Un exemplaire de la bibliothèque Richelieu ne porte que ces noms et adresse, sans autre lettre ni blason. Un autre au lieu de l'adresse susdite donne celle-ci : *à Paris chez Van Merlen, rue St-Jacques, à la ville d'Anvers*, (UL | B) ; dans un autre encore le sein droit est recouvert par une draperie assez mal ajoutée et les mots *M. Natalis sculp.* s'y trouvent une seconde fois au socle portant le coussin où repose Jésus (N H).

12. — *Ste-Famille dite de François Ier.*

37 — 27,5. (NH | B)

Cette peinture admirable, de Raphaël, que chacun connait et l'un des plus précieux joyaux du Louvre, est reproduite d'une manière vigoureuse ; les parties les mieux traitées sont le le St Joseph et les draperies de la Vierge, qui sont parfaites. Le reste offre quelque sécheresse sur plusieurs points ; l'épreuve que nous avons sous les yeux, étant avant la lettre, peut n'être pas achevée ; les contours refletés de l'enfant sont durs. A l'angle inférieur de droite sont les mots : *Raphaël Urb. inv. Leody Michael Natalis calcographus Sce S. Celis E. Col.*

13. — *La Vierge et l'enfant Jésus.*

22,3—19,5 (U L | U C)

La Vierge est assise sur des nuages, la tête entourée d'une vaste auréole à plusieurs teintes, envahissant tout le fond. Marie tient l'enfant Jésus sur ses genoux ; de chaque côté est agenouillé un petit ange. Cette œuvre que nous ne connaissons qu'en réimpression moderne est d'un beau burin mais d'un style maniéré. La seule lettre sert de signature ; à l'angle droit inférieur : *M. Natalis fe.*

34. — *La Vierge.*

45,5. — 353. (CE | UL | NH).

En buste, dans un cadre ovale, occupant tout la largeur de la planche. Ce cadre fait d'une torsade de laurier, liée au sommet par des rubans flottants, est posé sur un socle aux armes de Bavière, losangées seulement. Un cartouche au haut dit : *Tota*

pulchra es, amica mea. Cant. 4. La tablette à gauche : *Maria Mater gratiae mater misericordiae ; tu nos ab hoste protege et hora mortis suscipe.* A droite : *Marie mère de grâce, mère de misericorde défendez nous de l'ennemy et nous recevez à l'heure de la mort.* Au socle à gauche :

Cette adorable créature,
Prince, dont tu vois la peinture
Est l'objet des pures amours ;
Car quoy qu'elle soit vraiment mère
De son époux et de son père,
Elle est pourtant Vierge tous jours.

à droite : *Sermo et Revmo Principi Maximiliano Henrico Archiepiscopo et Electori Colonien : Epis*[i] *Principi suo colendissimo Michael Natalis Leodius supradictae suae S*[mae] *Cel*[mis] *Calcographus et humilissimus servus dicat consecratq* 1664. *Bertholet Flemal del. cum Gratiae et Privilegio Ser*[mi] *Maxi. Henrici.* Cette planche est grandement exécutée, la draperie en est simple et belle ; quelque sécheresse se montre aux paupières.

15. — *Jésus.*

45,5 — 35 3 — 45-5 : (C E | UL | NH | UC).

C'est le pendant de la planche précédente ; la disposition est la même. Jésus est représenté en buste, adolescent, portant une longue chevelure bouclée, une tunique et un manteau ; le blason de Bavière au bas, est accompagné d'une croix et d'une épée et surmonté du bonnet ducal et de la légende *Pietatis et sapientiae* ; aux côtés aussi sur le socle sont les mots : *Prototypon.* A droite et à gauche sont des tablettes ; la première porte : *Jesus factus Annorum Duodecim proficiebat sapientia et aetate et gratia apud Deum et Homines* ; et la tablette de droite : *Le vrai pourtrait de nre Seigneur Jésus Christ à l'age de douze ans*

suivant l'original qui est à Rome. Sur un linge couvrant la face du socle est la dédicace : *Maximiliano Henrico, Archiepisc. et Elect. Colon. Episc : et Principi Leod. etc. Earunden Virtutum Cultor. Cultori et imitatori Maximo. Mich. Natalis Leodius eiusdem cel. Chalcogr. aplius et cliens libens merito dicat consecratq ;* à droite est ce sixain :

Grand Prince, vois dans un bas age
Sous ce majestueux visage
Le Père de l'éternité ;
Ce Dieu qui pour sauver le monde
Sans quitter sa divinité
Voulut estre ce que nous sommes.

Cum gratia et privilegio Ser. Max. Henai 1664. A la partie supérieure un cartouche dit : *Speciosus forma præ filiis hominum.* Cette pièce est d'un grand effet, les tailles y sont larges, proportionnées à la figure dont la tête a douze centimètres et demi de hauteur.

16. — *Jésus.*

15 — 12 — (UC)

De composition identique au buste précédent, sauf le ruban du haut du cadre et le socle qui manque. L'armoirie est remplacée par un cercle où sont ces mots : *Speciosus forma præ filiis hominum.* Quoique cette page ne soit point signée, on doit l'attribuer à Natalis vu son analogie avec le petit portrait d'Eugène d'Allamont et surtout le rapport avec la planche précitée.

17. — *La Vierge et l'enfant Jésus.*

13,5 — 10,5 — (UL).

Debout, près d'un édifice en ruines, elle porte sur le bras

droit l'enfant Jésus, élevant de la main droite un globe surmonté d'une croix ; les têtes sont sans auréole. Le dé du piédestal de la colonne brisée porte une armoirie écartelée aux 1 et 4 à l'aigle double, aux 2 et 3 à trois roses 2 et 1, timbrée d'un casque cimé de l'aigle de l'écu. Ce travail dénote un début ; le dessin en est faible ; il ne porte pas de lettre ; nous la notons d'après une suscription de Hamal

18. — *Mariage de S^te^.-Catherine*, d'après Sébastien Bourdon.

Oblong 32 — 41,3 — (UL | NH.)

Dans un beau paysage enrichi d'édifices, dont une pyramide, sous un palmier, est la Sainte-Famille avec deux anges. La Vierge et S^t^.-Joseph sont appuyés sur un bloc de pierres devant lequel est debout l'enfant Jésus plaçant un anneau à l'indicateur de la main gauche de Ste-Catherine, agenouillée. Près d'elle gisent un débris de roue, une palme et un livre. Au haut, dans un nuage, sont deux petits anges, l'un coupant des palmes, l'autre admirant un rayon descendant du ciel vers Jésus. Tout dans cette composition est d'une grande noblesse ; les poses sont belles, simples, aisées, les expressions exactes. La Sainte se distingue par une attitude humble et digne : elle fait l'ornement de cette planche. Le clair-obscur est disposé par grandes masses de demi-teintes, soutenues par quelques points vigoureux, et rehaussées par des lumières heureusement jetées. L'ensemble est rempli de grandeur. Au bas est un blason parti d'hermine et de gueules, surmonté d'une couronne de baron, timbré d'un heaume de front à 5 grilles, cimé d'un dragon issant ; le tout supporté par deux dragons. A droite et à gauche s'étale cette inscription : *Sponsabo Te Mihi in Fide. Osc. c.* 2. *Illustrissimo Domino*, *D. Nicolao de Bailleul*, *Impery Gallici Administro*, *Reginæ Regentis Cancellario*, *et in suprema Parisiensium curia Præsidi Infulato*; *Virtutum*, *Artium*, *Q. omnium*

Patrono : *Pictura*, *sculptura q. Artes gratæ, et gratantes* : D. D. *A Paris, chez Pierre Mariette fils, rue S. Jacques, aux Colonnes d'Hercule, avec privilège du Roy.* A l'angle inférieur de gauche sur la gravure sont les noms *S. Bourdon in* ; *M. Natalis sc.* Saumery qui écrivait en 1744 la dit rare, de son temps, quoique tirée à grand nombre d'exemplaires.

19. — *La Magdeleine aux pieds du Christ.*

Oblong 39,5 — 49,5 — (CE | UL | UC).

Dans cette belle scène d'après Rubens, le Christ est assis à une table, entourée de vieillards dans des poses et des costumes pittoresques et variés. Au fond, de jeunes serviteurs, dont un nègre et une femme, apportent des plats et des corbeilles. Au premier plan, la Sainte à genoux, arrose de ses larmes les pieds du Christ ; auprès est un petit vase. La lettre de cette gravure dit :

Acceptat Dominus Pharasiæ obsequia mensæ
Et nusquam in terris lætior accubuit;
Gratia sed mensæ debetur nulla simonis
Debetur lachrymis Magdalis ista tuis.
Quid mirum superos lachrymis gaudere Tonanti
Si possunt lachrymæ gaudia tanta dare.
Pet. Paul Rubens pinxit ; Michael Natalis sculpsit ; Abraham a Diepenbeke execudit Aniverpiae eum privilegio.

Cette belle œuvre est traitée dans le genre de Bolswert avec plus de burin ; elle est très-vigoureuse de clair-obscur, les expressions sont fort belles et d'une grande énergie. Natalis y montra une fois de plus combien il savait saisir le caractère du maître dont il voulait reproduire les créations ; ici l'esprit de Rubens est rendu au parfait. Fueszlin, dans son *Raisonirendes Werzeichérisz der vornehmsten Kupferstecher*, etc., Zurich 1771, dit que cette planche est une des plus belles qui aient été gravées d'après ce maître.

20. — *La Cène.*

43, 5 - 33, 3 (NH).

L'épisode du dernier repas entre le Christ et les apôtres se produit dans un riche intérieur, orné de colonnes, de rideaux et de niches dans l'une desquelles sont les tables de la loi. Le tout est éclairé par une lampe suspendue; la table posée en diagonale du plan est entourée de Jésus au centre, ayant de chaque côté six de ses disciples. Tous s'y trouvent dans des attitudes variées, animés de belles et vives expressions. Au premier plan est un serviteur portant un plat à bossages; près de lui, dans un baquet sont des bouteilles. Au bas est la lettre disant : *Jesus discumbebat cum duodecim discipulis suis, et edentibus illis, dixit : Amen dico vobis quia unus vestrum me traditurus est. Et contristati valde, coeperunt singuli dicere : numquid ego sum, Domine? Math. cap.* 26. *Abr. à Diepenbeke invenit Michael. Natalis sculpsit* ; *Martinus Vanden Enden excudit cum privilegio.* Cette planche, d'un effet puissant de clair-obscur, offre bien l'aspect d'une scène éclairée par une lampe ; les masses d'ombres et de demi-teintes, y sont très-larges, les lumières rares et bien appliquées. Le réalisme des types n'est pas outré; les poses sont dignes et bien celui d'une scène historique de cette importance. Ch. Le Blanc l'indique comme premier état, sans l'adresse Vanden Enden.

La passion.

17 — 14 (CE).

Ce titre peut-être donné à la série de gravures de Natalis dont le haut et le bas sont occupés par des cartouches, encadrés d'une simple ligne. Celui du haut a deux centimètres de haut; il a la largeur de la planche et contient le titre et la pagi-

nation. Le cartouche du bas, de quatre centimètres de haut, es divisé en deux par de longues inscriptions, développant le sujet. Voici les titres que nous connaissons.

21. *Il est fouetté* (page 26).

Dans la cour d'un édifice s'élève une haute colonne à laquelle est attaché le Christ que frappent de verges et de cordes des hommes qui l'entourent. A leurs pieds sont deux haches. Au premier plan, à droite, est un soldat, à gauche des vieillards; la foule entoure l'enceinte composée au premier rang de personnages civils, au deuxième de militaires. Au fond à gauche est une tribune contenant de nombreux personnages; elle est ornée de drapeaux où se voyent un double aigle et un guerrier tenant un bouclier et une lance. Cette composition, dans son groupe du premier plan, est bien agencée, les nuds dessinés avec exactitude et le tout d'une grande vigueur. La finesse des tailles y rivalise cette fois avec les œuvres les plus soignées du second Valdor. Le faire dénote encore l'étonnante facilité que possédait Natalis à varier sa manière et l'on aurait peine à croire cette planche de sa main, si elle n'était signée : *M. Natalis fe.*

22. — *Il est crucifié.*

32 (CE).

Dans cette scène, composée aussi de très-nombreuses figures, le Christ est cloué sur la croix par des soldats; au premier plan sont des vieillards dont un groupe verse d'un vase dans un calice. Cette œuvre, signée *M. Natalis*, est d'un brillant effet; le corps de Jésus est bien dessiné. Au fond sont les saintes femmes la tête enveloppée de draperies et sur le calvaire on crucifie les larrons ; à l'horizon est Jérusalem.

23. — *Notre Seigneur reçoit un coup de lance dans le coté.*

35 (CE).

Les trois croix sont debout ; Longin perce le côté du Christ ; un autre cavalier est auprès ; à droite un homme, sur une échelle, frappe d'un bois un larron. A gauche sont la Vierge et Saint-Jean ; à droite des soldats et des vieillards ; trois de ceux du premier plan se sauvent ; au fond sont divers groupes. Sur un édifice est une sorte d'autel, formé d'un édicule dans lequel sont agenouillés deux anges entourés de rayons. Cette planche bien composée, dessinée et gravée, porte le monogramme *MN. f.* Le cadre du titre supérieur n'a qu'un centimètre de haut.

24. — *Jésus-Christ ressuscite glorieux.*

39 (CE).

Jésus est entouré d'anges, tenant la croix ; il s'élève au-dessus d'une grotte autour de laquelle, à la lueur d'une lampe, dorment et veillent de nombreux soldats. Auprès, le Démon et la Mort sont entourés d'une chaîne que paraît tirer le pied droit du Christ, qui les regarde en leur montrant le Ciel. Ses pieds sont entourés de rayons, de même que les mains et la tête. A l'horizon se voient d'un coté la ville, de l'autre les croix dépouillées ; au premier plan sont les sentinelles, deux avec des lances, une autre au milieu. Vue de dos, donnant contre un treillis bas orné de feuillages, cette planche est bien exécutée.

J. S. Renier.

(*Pour être continué.*)

UNE PROMENADE

AU PAYS DE FRANCHIMONT.

Spa. — Theux — Verviers.

PREMIÈRE JOURNÉE.

L'hiver avait été long et rude. Le gai printemps nous ramenait les beaux jours et nous invitait à prendre la clef des champs, *hæc otia fecit*, pour une chasse aux souvenirs dans les montagnes franchimontoises. C'est le pays aux courses pittoresques et archéologiques. Si vous daignez m'accompagner dans ma promenade vagabonde et rapsodiste, cher lecteur, je ne vous apprendrai rien de neuf, mais nous ferons une bonne récolte de vols littéraires, semblables aux chasseurs qui, honteux de rentrer au logis sans gibier de leur cru, remplissent leur carnassière du butin d'autrui.

Je m'embarquai un beau matin du mois de mai dans la patache malmédienne; hélas ! ce coin de l'Eifel n'a pas encore son chemin de fer. Que voulez-vous ? Malmédy ne se trouve sur aucune ligne stratégique !

Nous arrivons à l'Eau-Rouge, ruisseau qui plus bas reprend son vieux nom de Chales : *Calla rivulum qui parochiarum conterminus est*, nous dit Notger. Ce filet d'eau, à la teinte ocreuse, formait donc autrefois la limite de deux célèbres cités de la seconde Germanie, et il forme aujourd'hui la frontière entre la

Belgique et la Prusse. Chaque province romaine se divisait en cités ; la Germanie inférieure en possédait deux : Cologne et Tongres , *civitatibus amplis et copiosis*, dit Ammien Marcellin, qui se divisaient en curies. Il y avait un évêque dans chaque cité, car, depuis Constantin Le Grand, les diocèses s'emboitèrent dans les provinces civiles. Sous la domination franque, on retrouve donc la cité romaine sous le diocèse et ces deux mots deviennent synonymes. La Chale cependant coupait en deux l'antique principauté de Stavelot ; mais, lors du parcage des nations au Congrès de Vienne, les limites des diocèses servirent de bases aux partages ; la Prusse s'arrêta à la rive gauche de la Chale et les Pays-Bas s'avancèrent jusqu'à la rive droite. Et voilà pourquoi, dirait Molière, votre fille est muette !

Nous arrivons à la voie ferrée, à Francorchamps, le *Francorum campus* de Charles Martel. Nous avons longuement prouvé ailleurs, contre Foullon, Villenagne et *tutti quanti*, que c'est ici que Charles campa, et non à Franchimont, et que c'est à Amblève, *près Malmedy*, et non à Aywaille, qu'eut lieu cette célèbre bataille. Il est certain, disons-nous, que ce fut dans nos plaines que Charles Martel commença ce glorieux mouvement des Francs d'Orient sur les Francs d'Occident, mouvement qui transforma à force de gloire et à coups de victoire l'Austrasie dans la France ; ce fut dans nos plaines qu'il révéla, pour la première fois, ce génie des combats qui, dans les champs de la Tourraine, sauva l'Europe, en empêchant le Croissant de flotter sur sa tête et en épargnant à son front le turban de Mahomet. La déroute d'Amblève fut le prélude d'un des plus grands événements de ce moyen-âge si fécond en grandes choses ; ce fut le premier coup de cette massue qui devait, au midi écraser l'Arabe et faire reculer son prosélytisme, et au Nord briser les fureurs du Frison. « Charles, dit la chronique de St-Denis, *leur vint au devant*, à un pas qui a nom *Amblave* ; entre eulx se feri ; sy leur fist moult grant doumage de leur gent ». Que nous aimerions de

voir un remorqueur portant le fier nom de Charles Martel retraverser en triomphateur, après dix siècles, ces premiers lieux de sa grandeur !

Nous ne retrouvons plus du reste le nom de *Francorcamp* qu'au douzième siècle sur la célèbre plaque de vermeil des propriétés de l'abbaye de Stavelot, dressée par l'immortel Wibald (1135). Mais la tradition et la légende se sont attachées aux flancs du vieux village avec ses ruines du château de *Baronheid*, sa chaussée romaine ou *pavé du Diable* et avec son *hêtre de Charlemagne*. Le savant Ernst nous dit en effet « qu'une chaussée romaine, dont les itinéraires ne font pas mention, paraît avoir traversé les hautes fanges et passait à Membach dans l'endroit où se trouvait un pont sur la Vesdre ; comme ceux de Sourbroudt et de Jalhay l'appellent *la chaussée de Charlemagne*, soit que la tradition conservée chez eux, en fasse cet Empereur auteur ou du moins restaurateur, soit que leurs ancêtres aient voulu decorer de son nom ce qui leur parut grand, comme les Romains, au rapport de Tacite, attribuaient les ouvrages extraordinaires à Hercule, car c'est encore, sans doute pour cette dernière raison, qu'un arbre entre Dijon et Auxonne et un autre qui existait près de *Baronheid*, il n'y a que que peu d'années encore, ont recu le nom d'*arbre de Charlemagne*, sous lequel le dernier est marqué sur quelques cartes géographiques, et qu'une pierre de grand volume, dans les fanges, à environ trois quarts de lieue de Monjoie, près de la montagne dite *Stele* est nommée le lit de Charlemagne : *Lectus Caroli Magni* ». Nous reviendrons de notre excursion par les fanges et nous dirons quelques mots de ces souvenirs.

En prenant place dans le waggon impérial du chemin de fer, portières déployées, on domine le convoi et l'on jouit d'un majestueux spectacle. Le train se déroule sous vos yeux en énorme serpent, le remorqueur le lance dans la profonde tranchée de Hockai pour ouvrir à sa sortie un immense horizon.

Là-bas, le village du Sart qui vient et revient sans cesse ; à vos pieds, un ravin aux vertigineux abîmes.

La pente est rapide, on marche à fonds de train et on salue en passant à gauche, le gai hameau de Nivezé, avec sa campagne et sa ferme modèle, modèle, entendons-nous, pour les grands seigneurs. C'est près de là que sourd la fontaine du Tonnelet et nous allons y revenir. Puis, Spa se déroule, à notre droite, dans une de ses plus charmantes perspectives.

Là haut, le mont abrupte, le Spaloumon qui couronne Spa de sa verte chevelure, rappelle tout d'abord les ingénus amours d'*Annette* et de *Lubin*, qu'immortalisèrent Marmontel dans ses contes légers et l'abbé de Voisénon au théâtre. Ils étaient beaux tous deux et ils s'aimaient tendrement, « cependant un bonheur si pur ne fut pas inaltérable. La taille légère d'Annette s'arrondissait insensiblement. Elle n'en savait pas la cause; Lubin lui-même ne s'en doutait pas. »

Le savant de Limbourg nous dit dans ses amusements : « En poursuivant la *promenade des montagnes*, on arrive à une petite cabane connue sous le nom d'*Annette* et *Lubin* ; il écrivait en 1782.

Le 22 juillet 1792 l'hermite de la chaussée d'Antin se trouvait à Spa avec l'aimable et spirituelle Sophie de Boufflers et il écrivait ce qui suit : « On a proposé une promenade dans les montagnes ; j'ai indiqué la cabane d'*Annette* et de *Lubin*. Ces deux personnages du conte de Marmontel sont nés à Spa, et les Anglais leur ont fait construire une cabane dont on voit encore les ruines. »

Cependant Villenfagne écrit en 1817. « Ce n'est pas loin du Tonnelet qu'on distingue les ruines de la cabane d'*Annette et* de *Lubin* que les Anglais avaient fait construire. » Nous laissons le choix du lieu aux explorateurs.

Mais passons et avant d'arriver à la station, donnons à notre droite un salut de reconnaissance au pensionnat entourelé des

Sœurs de la Croix, institut né d'hier, dont les travaux et l'esprit répondent si bien aux besoins de l'époque, et qui porte déjà ses vertus et ses saintes filles aux extrémités du monde.

Enfin, à peine débarqué à la station spadoise, la première pensée de l'archéologue c'est la pédante dispute, qui dure depuis des siècles, autour de ce fameux passage de Pline :

« Tungri, civitas Galliæ, fontem habent insignem, plurimis bullis stillantem, ferruginei saporis ; quod ipsum non nisi in fine potûs intelligitur. Purgat hic corpora : tertianas febres discutit, calculorumque vitia. Eadem aqua igne admoto turbida fit ; ad posterum rubescit.

Hubert Thomas, selon Villenfagne, ouvrit le champ aux disputes en 1541, en attribuant le premier ce passage à la fontaine qui coule sous les murs de Tongres. Mais Gilbert Fusch (Fuschius, Gilbert Lymborch, ou Philarethe, car c'est le même personnage que l'on a quelquefois confondu) qui n'écrivit pas, comme l'ont pensé Villenfagne, de Heers et Juste Lipse, le premier ouvrage sur les eaux de Spa, honneur qui revient, ainsi que l'a prouvé M. Capitaine, dans ses recherches bibliophiles, au Dr Pierre Van Bruchezen de Bruges (1545), Fusch, disons-nous, fut le premier qui entra en lice pour contredire Hubert Thomas (1549). Pierre Gerinex, à son tour, fut le premier qui soutint avec force les droits légitimes de Tongres (1578). Nous donnons de ce livre, aujourd'hui introuvable, le résumé suivant de sa réfutation de Fusch : « Premièrement, à bon droit, disait Pline, que la cité de Tungres à une telle fontaine de fer, veu qu'elle est de tout voisine aux murailles desquelz dit Pline elle estoit environnée. Ce qu'il n'eust pu dire des fontaines de Spa, pour ce qu'elles sourçoient au terroir des Eburrons, peuple séparé et par distance des lieux et par la rivière de la Meuse et gouvernement souz un roy particulier d'avecq les Tungrois.... Secondement si Pline eust voulu décifrer les fontaines de Spa, il eut donné à cognoistre que la cité de Tungre a une telle fontaine

par dela la Meuse... Tiercement : Pline fait mention d'une seule fontaine : à Spa il y a plusieurs entre elles différentes. Quartement. Pline attribue à la fontaine de Tungre un goust de fer, or que la fontaine ait ce goust, est point seulement notoir par le le nom qui lui est donné par un commun accord, ascavoir *den Yserenborn*, mais aussi un chascun qui le vouldra expérimenter la trouvera telle, en temps chaud et sèche par jugement d'une langue non altérée, ce qui ne se trouvera jamais es eaux de Spa, mais bien un goust de vitriol. *Quintement.* Le goust de fer en la fontaine de Tungre se découvre seulement sur la fin de la boisson, comme aussi Pline l'a observé; au contraire, le goust de la copperose es eaux de Spa se donne à cognoistre, tout au commencement qu'on la boit et oultre ce, envoye par le palais, vers les narines, une exhaltation fort malplaisante et picquante, ce que les eaux de Tungre ne font pas. » Gerinex reconnait à la source de Tongres toutes les vertus décrites par Pline. « Je pourrois adjouster, dit-il, beaucoup d'autres arguments confirmants mon dire, mais la chose estante assez manifeste, passeray outre adjoustant encores ce mot qui me vient à la plume : Que tout s'en fault que Pline ayt eu cognoiscance des fontaines de Spa, que même leurs vertus médicinales ont été inconnues à nos ancestres, voir quasi jusques à nostre temps, ce que je pourroy confirmer par bonnes raisons, n'estoit que je me contente du commun tesmoignage de tous ceux du païs et signament des habitants du dit village de Spa. » Une foule d'auteurs après ces premiers champions, ont combattu cette opinion et ont relevé les prétentions de Spa à ce passage, et tout particulièrement J. Th de Limbourg ; mais Adrien de Valois, Feller, et surtout Villenfagne ont victorieusement démontré que c'était bien de Tongres que Pline avait parlé. Nous n'entrerons pas dans une dispute épuisée, d'autant plus que tous les modernes partagent aujourd'hui l'opinion de ces derniers auteurs. Toute la question se réduisait à ces deux termes : Par *civitas*,

Pline a voulu dire, s'écriaient les champions de Spa, le pays, la région de Tongres; on leur répondait : mais *civitas* veut dire aussi ville, Ammien nous dit que Tongres était une *ampla civitas* et César et Cicéron emploient maintes fois ce mot dans ce sens restreint. On ajoutait : la fontaine de Tongres ne possède point les caractères et les vertus de la fontaine décrite par Pline et les médecins de prouver le contraire.

Les Spadois modernes ne se disputent plus pour ce vieux lambeau latin et consentent volontiers à ce que la célèbre cité de Tongres l'ajoute à ses antiquités romaines, galliques, carlovingiennes et surtout à son *Atuatuca* de César, ατυατυγον de Ptolémée, Aduaca d'Antonin, Aduatucam, Atuacuto. Nous souhaitons, sans y croire, que l'*Atuatuca* de César lui appartienne de si bon aloi que la fontaine de Pline.

Quant à Spa, la jolie ville aux frais ombrages, elle préfère, avec raison, à ces bribes de grec et de latin, ses souvenirs modernes, contemporains, ses bains somptueux, ses pittoresques promenades, ses bobelins, ses blondes anglaises, et surtout son tapis vert.

Elle chante ces beaux vers de Dominique Lampson, le chanoine-poète de la collégiale de St-Denis, à Liége.

Insignem fontem Tungrorum, ille inclytus auctor
Quem laudat physicæ Plinius historiæ ;

et parlant de la Sauvenière et du Pouhon il ajoute :

Non ideo minor est amborum vestra potestas,
Vos quia non norit Plinius ille prior.
Si nosset vos, indubie memorasset, et ejus
Plena foret vestris laudibus historia.

Nous devons cependant avouer, pour être impartial, que la brochure de M. Dewalque qui vient de sortir des presses : (*Les Eaux minérales de la Belgique*), a ébranlé notre conviction. Ce

savant académicien dit en toutes lettres : « *Les sources ferrugineuses de Tongres ne dégagent jamais de bulles d'acide carbonique, comme les pouhons* ». Ainsi la discussion va donc renaître.

Nous n'avons pas encore fini cependant avec les antiquités romaines, et Villenfagne qui ne veut pas voir l'ombre de Pline errer sur les rivages de la nymphe de Spa, nous dit sérieusement et sans rire : « L'habitation d'Ambiorix était située près d'une rivière au milieu des bois, et peu éloignée, comme on peut le conjecturer, du bourg de Spa qui n'a existé que longtemps après. Cette habitation, quoique M. de Limbourg soit d'un sentiment opposé, est très-bien désignée dans les Commentaires de César, par la fuite du roi des Eburons. « Malgré le respect que nous devons à l'érudition du savant Liégeois, nous conseillons aux explorateurs de cette habitation de se munir de la lanterne de Diogène et nous voyons apparaître le sourire du spirituel Alfred Nicolas qui nous crie : Embour! Embour! Ecoutons :

Un jour, du fier César quelques traîtres soldats
Sur les sommets d'Embourg grimpant à la sourdine,
Au roi des Eburons vinrent montrer leur mine ;
Le roi cacha la sienne et ne put mieux vraiment ;
Il sauta sans mot dire au poil de sa jument
Et serrant à son dos son vieux manteau de gloire,
Disparut à jamais d'Embour et de l'histoire.

Mais voyez comme toutes les questions s'enchevêtrent, nous voilà encore revenu à l'Aduatuca ; écoutons le même auteur : « L'antiquaire ira surtout voir Embourg où la tradition assez bien épaulée de l'histoire, fixe la principale demeure d'Ambiorix, roi des Éburons.... Et à ce propos il devra bien revenir sur la gracieuse question de l'Aduatuca de César, de cette fameuse Aduatuca où périrent sous le fer des Belges dix mille soldats romains et avec eux leurs chefs Sabinus et Cotta, mais où un peu plus tard, par malheur, Quintus Cicéron, frère du grand

orateur, prit une certaine revanche. Nous prions en grâces notre antiquaire d'évacuer définitivement cette question et d'empêcher une bonne fois l'Aduatuca de César de changer tous les matins de place. Il saura donc que l'historien Bouille place à Embour l'Aduatuca de César. Pourquoi pas? Pourquoi l'Aduatuca de César ne serait-elle pas à Embour ? Elle est bien à Tongres. Elle est bien à Fallais, à Montaigle, dans vingt autres lieux. Il est temps que cela finisse. Voilà deux cent cinquante ans que nous autres savants belges nous vivons de l'Aduatuca de César ; aussi sommes-nous généralement fort maigres ». C'est, je crois, ce que l'on a écrit de plus spirituel et de plus sensé sur ces interminables questions.

Revenons à nos moutons, je veux dire, à la station de Spa, car nous n'en sommes pas encore sorti ; mais avant de quitter ses ingénieux et inconfortables compartiments et de secouer nos poussières romaines et autres dans ses eaux salutaires, passons à l'histoire moderne.

Au moyen-âge, les archives spadoises étaient, comme nous le verrons plus bas, déposées à Sart, ce village que nous avons tout-à-l'heure salué du haut de l'impériale, et elles ont été détruites dans cette tempête de sang et de feu que Charles-le-Téméraire déchaîna au quinzième siècle sur le malheureux et héroïque pays de Franchimont; nous devons donc nous accrocher aux buissons de la tradition.

Laissons dormir St-Remacle dans sa cuculle, Charlemagne dans sa fière armure, et laissons à la légende ce Collin Leloup qui vint de Breda et qui ressemble beaucoup à Collin Maillard et au Loup de la fable avec son octroi du 22 juin 1326, que l'on ne retrouve nulle part. Le brave homme avait changé le village de Spa en bourg, et ne voilà-t-il pas que deux cents ans plus tard il était redevenu gros Jean comme pardevant. Nous n'avons pas vu l'original du record du moulin banal de Spa de 1451 qui constate qu'à cette époque le village de Spa possédait une

cour de justice ordinaire, mais nous y croyons volontiers, car nous voyons en 1573 Gérard de Groesbeck ériger en paroisse ce lieu appelé à devenir si célèbre.

A partir du seizième siècle, les sources abondent et c'est avec raison que Capitaine dit: « Il n'est peut-être pas de localité en Belgique, eu égard à son importance, à propos de laquelle on ait autant écrit que Spa et cependant on est loin d'avoir tout dit. Personne n'a encore exploré les archives de ce bourg. » Il ne se doutait guères que nous allions déjà augmenter la liste de ces auteurs et encore moins que nous le ferions sans avoir respiré la poussière de ces archives. Nous n'avons déjà que l'embarras du choix.

Ce n'est qu'au seizième siècle, disent Foullon et Guichardin, que les eaux de Spa vinrent en vogue. Glanons et prenons garde de recueillir tous les glands ramassés par Villenfagne. Une chose que nous remarquons en passant avec surprise, c'est que, malgré cette avalanche de livres et de brochures, l'époque de l'introduction de l'imprimerie à Spa soit contestée et qu'elle doive être reportée au plus tôt à l'an 1772.

Mais l'écrivain que contribua le plus à la vogue des eaux de Spa est le docteur Henri de Heer (ab Heer, Vanheer), qui tous les ans venait passer quelques semaines à Spa. L'auteur de sa biographie ne craint pas de dire : « Il serait juste, ce me semble, que Spa rappelât par un monument ou par une inscription quelconque, le nom de ce célèbre praticien Tongrois, dont le souvenir, encore si populaire au siècle dernier, s'efface chaque jour de plus en plus. On élève une statue à Pierre-le-Grand qui vint pour rétablir sa santé altérée par la débauche, tandis qu'on laisse dans l'oubli le nom de de Heer, l'une des gloires scientifiques du pays et à qui Spa doit en partie sa première prospérité ». De Heer, naquit à Tongres en 1570, devint premier médecin du Prince de Liége, n'eut pendant sa vie qu'un seul contradicteur, Van Helmont, et a reçu les hommages de

reconnaissance de tous les écrivains qui se sont occupés de Spa. De Heer a publié son premier Spadacrêne en 1614. Il a le bon goût de ne pas se prononcer sur la question de la fontaine de Pline : « Il doute, si c'est celle qui est entre les masures lez la ville de Tongre ou s'il la faut chercher dans le Pou hon de Spa qui est à dix lieues de là. » Il nous parle, il est vrai, dans ses nombreux écrits, à la façon rabelaisienne et avec assez de désinvolture « des mignons du Dieu d'amour et de sa mère Madame Vénus » avec l'*imprimatur* du vicaire-général du diocèse, mais quelquefois il trempe sa plume dans l'encre atra bilaire de la polémique de ces temps : « Qu'ils s'en aillent donc coucher, dit-il, ceux qui, par arguments frivoleux seduicts, ne veulent croire, comme a fait M. Gilbert, qu'il y a du vitriol en ces fontaines. Si dans ces fontaines il eusse du vitriol, se disent-ils, leur eau serait chaude et brusleroit la langue. Or est-ce que de tous ceux qui en boivent, personne ne se sent picqué au vif ou brulé ; voire au contraire ils se sentent alléger de leur chaleur et soif. Aux canonades de pommes pourries, il ne faut cuirasse que de toile ou papier. »

C'est dans les ouvrages de ce savant que nous apprenons que, dès les premières années du XVIIe siècle, les eaux de Spa jouissaient déjà d'une réputation européenne et que Spa inscrivait sur sa liste d'étrangers les noms des Rohan, Orange, Montmorency, Munchausen, Bussy, Spinola, etc., etc. En 1613, de Heer signale la présence à Spa de « quatorze médecins de toutes nations ensemble. »

La première impulsion avait été donnée au XVIe siècle par la présence à Liége de Marguerite de Valois, reine de Navarre et première femme de Henri IV, et surtout par les mémoires de cette belle et spirituelle princesse. Les eaux de Spa qu'elle prit à Liége en 1577, « vu la difficulté du chemin qui était alors très-mauvais, pour ne pas dire impraticable » ne furent, comme elle le dit elle-même, qu'un prétexte pour son voyage, mais

elle ne les but pas avec moins de régularité que s'ils eussent été nécessaires à sa santé. « L'evesque, dames et Seigneurs, dit-elle, venaient tous les matins en ma chambre pour m'accompagner au jardin où j'allais prendre mon eau ; car il faut la prendre en se promenant. ».

Marguerite n'avait pas vu Spa, mais elle nous dit : « N'y ayant à Spa qu'un petit village de trois ou quatre méchantes petites maisons, Mme la princesse de la Roche-sur-Yon fut conseillée par les médecins à demeurer à Liége, et d'y faire apporter son eau, l'assurant qu'elle aurait autant de force et de vertu estant apportée la nuit avant que le soleil fust levé. » Nous pensons toutefois qu'il y avait alors à Spa un peu plus que quatre méchantes petites maisons, car le *Journal de la comtesse de Sanzay*, qui vint à Spa en 1584, porte : « A Spa, où sont les fontaines a boyre, nous y trouvâmes les compagnies qui s'ensuivent : Mme de Vaudemont avec toute sa suite ; deux princes Éllecteurs de l'empire, Mmes de Montassé, de Sassigny, etc. etc. et une infinité de gentishommes tant françoys, allemans, espagnoles, que angloys aveq leurs femmes ou parentes étrangers. » Ce passage sert du reste, ainsi que l'observe Capitaine, à expliquer l'inscription de 1585 qui se trouvait dans l'église de Spa, surmontée des armes de France et de Pologne, et qui avait fait croire à quelques auteurs que Henri III était venu à Spa. Villenfagne a parfaitement prouvé l'impossibilité de ce voyage qui ne repose sur aucun document historique. Mme de Vaudemont est la duchesse de Lorraine-Vaudemont, belle-sœur de Henri III, roi de France, et cette inscription est peut-être un souvenir de son séjour à Spa.

Du reste, nous dit encore Capitaine, « la comparaison des vues de Spa exécutée en 1559, 1603 et 1625 par Pierriers, Valdor et Van-Nieulandt, prouve à l'évidence que c'est durant cette période que s'opéra la transformation. Pierriers compte à peine 70 maisons et cabanes, Van Nieulandt nous montre un

village considérable ». Nous devons encore mentionner ici Saumery qui était à Spa en 1742 et qui accompagnait les vues de Leloup dans ses *Délices du pays de Liége* du commentaire suivant : « L'endroit appelé *le vieux Spa* n'offre à la vue que *quelques* maisons de peu d'apparence situées le long d'un ruisseau. Le *nouveau Spa* dont le vieux n'est que le fauxbourg, est composé d'environ *trois cents maisons*, toutes bâties de bois et dans un goût antique ».

Les auteurs qui ont écrit sur Spa citent une longue liste de puissants personnages qui ont visité ces lieux ; on y trouve plusieurs porte-couronnes : Charles II, roi d'Angleterre, est le premier qui ouvre la marche en 1654 ; après lui, Christine de Suède, le roi de Danemarck, Pierre le Grand, Gustave III de Suède, l'empereur Joseph II ; grand nombre de princes et de princesses du sang. Marie d'Autriche, femme de Louis XIV, ne vint pas à Spa, Mlle de Montpensier dans ses mémoires nous dit seulement qu'elle bût des eaux de ce lieu ; des guerriers fameux : Louis de Gonzague, duc de Nevers (qui est, dit Villenfagne, la première personne de qualité qu'on cite y avoir été, brave capitaine qui rendit de grands services à la France et dont on a des mémoires où j'ai cherché inutilement quelques particularités sur Spa. Il y vint en 1575); Alexandre Farnese en 1589 ; des savants illustres : Jean Maldonnat, qui accompagnait le duc de Nevers et qui parlant de la vertu de ces eaux avec Michel de Montaigne lui disait que : « N'y M. de Nevers n'y lui n'en estaient guère devenus plus sains». Était-ce peut-être un calembourg? Montaigne dit encore dans ses *Essais* pour prouver que « *difficultés donne prix aux choses* » : on faict au Liége grande feste des bains de Luques et en la Toscane de ceux d'Aspa ». Nous citerons encore Juste-Lipse qui y vint en 1592 et 1605, c'est par erreur que l'on a dit que c'était à Spa qu'il était rentré dans le giron de l'église catholique ; car sa conversion eut lieu en 1591; on sait qu'il est mort à Louvain à

l'âge de 59 ans et que l'Université vient de retrouver et son tombeau et ses ossements. Ce savant polygraphe a conservé le souvenir de son séjour par ces méchants vers qu'on lit au bas d'un portrait de Gilbert Fuchs :

Princeps aquarum, quas salubribus venis
Produxit, aut producet alma natura
Spadana lympha, alumna Eburonum terræ,
Vires adepta in virus omne morborum ;
Hic nobilem te fecit, et tenebroso
Oblivionis vindicavit a regno.

Ce ne sont pas ces vers qui ont immortalisé Juste-Lipse. Citons enfin Descartes qui conseillait les eaux de Spa en termes charmants à la princesse Palatine et Alfieri, qui, dans sa sombre humeur, nous dit : « J'ai toujours laissé en ces lieux le désir d'y revenir le cœur libre ; sa vie convient à mon humeur ; elle réunit le bruit et la solitude ; on y vit isolé et inconnu au milieu de s fêtes et des festins. »

Nous avons de nombreuses preuves de la célébrité européenne des eaux de Spa au dix-septième siècle et nous ne citerons ici que ce passage des annales de Gaspar Ens, écrit en 1606, : Cui enim Spadanus fons ignotus est, unicum depositæ valetudinis perfugium, ad quem ex remotis terræ plagis etiam primæ dignitatis tam viri quam fæminæ concurrent ? Toutefois les années les plus brillantes pour Spa ont été certainement celles qui ont précédé la grande révolution française ; nous ferons le plaisir aux statisticiens de leur en donner l'aperçu chiffré.

ANNÉES.	NOMBRE DES BOBELINS.	ANNÉES	NOMBRE DES BOBELINS.	ANNÉES.	NOMBRE DES BOBELINS.	ANNÉES.	NOMBRE DES BOBELINS.
1762 .	520	1770 .	870	1778 .	812	1786 .	1125
1763 .	654	1771 .	824	1779 .	850	1787 .	1074
1764 .	670	1772 .	939	1780 .	1241	1788 .	1052
1765 .	664	1773 .	963	1781 .	1150	1789	inconnu
1766 .	732	1774 .	1028	1782 .	1052	1790 .	442
1767 .	720	1775 .	1032	1783 .	1048	1791 .	1422
1768 .	808	1776 .	1005	1784 .	1066	1792 .	949
1769 .	868	1777 .	1095	1785 .	1032		

Si nous mettons dans la balance le poids et l'importance des personnages, nous trouverons par exemple sur la liste de 1779 21 princes, princesses ou ducs à brevet, tels que les princes de Bade, la duchesse de Bourbon, le landgrave de Hesse, le prince de Hesse-Cassel, de Salm-Kilbourg, d'Aremberg, etc. etc. ; sur celle de 1780, 28 personnages de ce rang, entre autres Gustave III de Suède, les princes de Hesse-Rheinfels, le margrave de Brandebourg, les princes de Nassau, de Rohan, de Vaudemont, etc. ; sur celle de 1781, 25 personnages de haut rang, entre autres Joseph II, le prince Henri de Prusse, deux landgraves de Hesse, les princes de Nassau, la duchesse de l'Infantado, les princesses d'Orange, etc. ; sur celle de 1782, 31 de ces personnages, et entre autres le grand duc de Russie, Paul Petrowitz et sa femme, et les princes et ducs de Ligne, de Berwick, de Rohan, de Glocester, de Salm-Salm, de Hornes, l'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas et son époux le duc de Saxe, etc. ; en 1783, l'une des plus brillantes saisons de Spa, le galant duc d'Artois, depuis Charles X, y amena nombreuse et gaie compagnie et un cortége de princes et de princesses. En 1787, ce fut le tour de la famille d'Orléans. Sous le gouvernement des Pays-Bas, la présence à Spa du prince d'Orange y attira successivement les vainqueurs de Waterloo et la liste des étrangers porte fièrement encore les noms de l'Empereur Alexandre, du Roi et du Prince royal de Prusse, du Roi et de la Reine de Hollande, des archiducs d'Autriche, du Grand-Duc de Russie, depuis Nicolas, du Roi de Wurtemberg et d'autres grands personnages. Lors du Congrès d'Aix-la-Chapelle, Spa atteignit son apogée aristocratique et ressemblait à un camp sous les plaisirs. Depuis, les chemins de fer ont fait affluer dans la jolie ville des étrangers par milliers ; il nous est permis de douter si la quantité rachète la qualité. Toutefois ils y amènent les rois, et les princes du génie et des arts ; Meyerbeer qui y trouva la partition de *Robert le Diable*, Jules Janin qui y trouva bien d'autres choses, etc., etc.

Mais c'est trop nous arrêter à la station et le tabac du salon de troisième classe nous prend la gorge par dessus le paravent qui nous sépare si ingénieusement. — Avançons. Partout les chemins de fer se convertissent en aimant et attirent vers eux les villes et les bourgades. Une foule d'élégants pavillons nous saluent à l'arrivée et tout d'abord le joyeux phalanstère des joyeux verviétois. Nous regrettons que le chevalier de Solignac, ou le baron de Poelnitz, le spirituel auteur des *Amusements de Spa*, de ce livre que l'on trouva dans la bibliothèque portative de Napoléon après sa glorieuse défaite de Waterloo, n'ait pas connu ce pavillon, il en aurait fait certainement un piquant chapitre de son roman historique.

Nous quittons la splendide *avenue du Marteau* et tournant à gauche par l'*allée de communication*, que l'on est en train de gâter, nous arrivons au rond point de la *Promenade des Sept heures*. « On la nomme ainsi, dit le Dr de Limbourg dans ses *Amusements de Spa* qu'il ne faut pas confondre avec ceux de Solignac, « parce que dans les beaux jours, on ne commence à y jouir de la fraîcheur de l'air qu'à cette heure là. Ce n'était autrefois qu'une prairie, dont on a fait une promenade publique en 1758. » Au pied de cette allée s'accroche aux flancs de la montagne le serpentueux sentier des *Promenades de la montagne* qui conduit au berceau des amours d'Annette et de Lubin ou au logis d'Ambiorix; cela dépend de la science du Bobelin. Quoiqu'il en soit, on jouit dans ces allées alpestres des vues les plus charmantes.

Tournons à droite et mêlons-nous à la foule élégante et parfois légère qui se promène sous les *frais ombrages*, dit Jules Janin, de la Promenade de sept heures.

Là viennent tous les ans, exacts au rendez-vous
Les vieillards éclopés, un jeune essaim de fous,
La sottise, l'esprit, l'ennui, le ridicule ;
Le vaudeville court, l'épigramme circule ;

Là la coquette vient, réparant ses attraits,
Aux fats de tout pays tendre encor ses filets ;
Là, même lien rassemble et l'aimable boudeuse
Et la jeune éventée, et la vieille joueuse,
Que l'aube au tapis vert surprend à son retour
Veillant toute la nuit, se plaignant tout le jour.

C'est surtout dans les mois de juillet, d'août et de septembre que cette promenade devient le rendez-vous de l'Europe. Au siècle du Dr de Heer, on n'y venait pas en septembre, parce que la faculté défendait de boire les eaux dans les mois où se rencontre la lettre R, d'après ce vers macaronique :

Mensibus in quibus R
Non debes bibere water.

Les vrais gourmets font tout le contraire pour les huîtres.

Aujourd'hui, on est revenu de ce préjugé des grands pères flamands, et l'on est assez généralement d'avis que l'on peut en tout temps s'amuser et s'ennuyer à Spa.

Cette coquette promenade prolonge ses ombreuses allées au pied du *Spaloumont* et est bordée de champêtres villas, d'ateliers de photographie, de tirs, d'harmonieux kiosques et de pantagruéliques rochers de Cancale. La foule va, vient, se lève, s'assied, se presse, se coudoie dans un remous perpétuel de saluts plus ou moins serpentés. La rivière qui cotoie en silence la promenade est la *Spikeroule* ou *Wayai*, petite rivière torrentueuse du bassin de la Vesdre formée par les deux ruisseaux qui traversent Spa. Avant 1778, le jardin des Pères capucins était la promenade en vogue et les *Amusements de Spa* en parlent longuement. Voici ce que le Dr Nessels, premier médecin du Prince de Liége, conseiller à la Cour allodiale, membre du Conseil de la Cité, en dit en 1699 :

« A Spa, les querelles en sont bannies et pour ôter les occasions de se nuire, on défend même d'y porter l'épée, et si quelqu'un se présume d'y quereller, il y trouve

rarement son compte. Chacun se contente d'un petit bâton ordinairement travaillé à Spa, qu'il tient à la main par contenance et pour la commodité du promain, pendant quel aussi bien que pendant qu'on boit les eaux, on ne se gène pas pour qui ce soit, pour aller à ses nécessités, un buisson ou une haye sert de retraite à la campagne et dans le bourg il y a des commodités faites à ce sujet par le soin des Bourgmaitres du lieu, et ce joignant la fontaine, afin que comme elles opèrent à quantité de personnes, les Bobelins ne soient pas trop souvent obligés de s'éloigner d'icelle : si les eaux ne passent pas par les urines on trouve des gazons partout. Ceux qui n'aiment ou n'ont pas les forces d'aller loin promener trouvent toujours le beau et curieux jardin de R. Pères capucins ouvert, où ils peuvent jouer à quantité de petits jeux innocents, et arroser le gazon ; et en cas d'une autre nécessité il y a un quartier à part pour les hommes et un pour les femmes. »

Ce passage fait involontairement penser à la définition de l'homme créé par le matérialisme : un tube digestif percé par les deux bouts. Wauthier de Liverlo, bourgmestre de Liége et fondateur du couvent des capucins, avait posé comme condition de sa donation que ce jardin servirait de promenade publique pour l'un et l'autre sexe.

En débouchant sur la *place royale* apparaît le nouveau palais des bains :

..... Et Caci detecta apparuit ingens
Regia (habitatio).

Inutile de dire au lecteur que Cacus se trouve là, parce qu'il est dans le vers de Virgile ; nous n'avons pas osé le remplacer par un autre terme.

Notre spirituel compagnon prétendait que la citation ne valait rien et il proposait la suivante :

Monstrum.... ingens cui *aqua adempta* :

Ça dépend des goûts littéraires et nous ne connaissons pas le motif qui lui a fait méchamment changer l'œil de Polyphème en eau minérale, et un magnifique vers en d'affreux hiatus.

C'est, quoi qu'on en dise, un majestueux monument qui fait honneur à l'édilité spadoise, un véritable édifice romain à la

masse imposante bien qu'un peu écrasée. En voici la description officielle ou plutôt officieuse :

« L'établissement de bains réunit tous les modes d'application balnéaire et hydrothérapique, que comporte, au point de vue médical, la composition chimique et l'abondance des eaux qui l'alimentent.

Il comprend dans son ensemble :

Cinquante-deux cabinets de bains renfermant 54 baignoires. Six de ces cabinets sont avec douche moyenne mobile, dite douche Tivoli ; seize sont précédés d'un salon-vestiaire à cheminée avec lit de repos.

Deux salles de grandes douches de forte pression, vestiaire poële de vapeur et lit de repos.

Deux grandes salles de douches ordinaires et hydrothérapiques avec bassin d'immersion, vestibule, salon-vestiaire à cheminée, cabinets avec lits de repos et de massage, et poële à vapeur.

Deux salles d'hydrothérapie proprement dite avec salon-vestiaire chauffé à la vapeur, lit-divan et fauteuil de sudation.

Deux salles pour douches de cercle, de siége et pour bains de pieds à eau courante avec vestiaire chauffé à la vapeur.

Deux plongeons ou grands bassins d'immersion avec salon-vestiaire à cheminée.

Deux douches ascendantes fixes complètes.

Un pavillon occupé par un service complet de bains, de douches à vapeur et de fumigation, sèches et humides, avec vestibule, salon d'attente, chauffé à la vapeur, et cabinets avec lits de repos et de massage.

Six cabinets spéciaux répartis par étage et par service, renfermant chacun un dépôt et un chauffoir du linge.

Deux cabinets de consultation pour le service médical.

Outre de vastes vestibules de dégagement, l'établissement renferme deux grands salons d'attente ainsi que de nombreux

locaux affectés à la buanderie, à la lingerie, aux réservoirs, aux générateurs de vapeur et au logement des personnes de service.

Tous les étages sont divisés suivant l'axe longitudinal de l'édifice, en deux parties égales et symétriques, dont l'une est affectée au service des dames, et l'autre au service des hommes.

A l'étage du soubassement, on a groupé : les *grandes douches écossaises* , à rotule de forte pression, et en pluie chaude et tempérée, facultativement alimentées par l'eau minérale et par l'eau douce ; les douches horizontales, de cercle, en pluie, en colonne, fixes et articulées, de forte pression, froides (hydrothérapiques) facultativement alimentées par l'eau minérale et par l'eau douce ;

Les douches et les bains de siége froids et tempérés ;

Les plongeons alimentés à volonté par l'eau minérale et l'eau douce ;

Les douches ascendantes, utérines, hémorrhoïdales, etc. ;

Enfin, un service de bains à prix réduit avec douche Tivoli.

Au rez-de-chaussée, on a réuni :

Un service de bains, dont quatre avec douche Tivoli.

Les douches facultativement chaudes, tempérées ou froides, alimentées par l'eau minérale ou par l'eau douce, et groupées autour d'un bassin d'immersion dans les salles qui comprennent les douches horizontales, écossaises, dorsales, en cercle et en pluie fixe et articulée, en lame, et de siége ;

Ces douches sont également réparties entre les services des hommes et des dames ;

Un service complet de bains, de douches de vapeur et de fumigations, qui comprend les bains russes avec douche de vapeur et douche en pluie, l'étuve à gradin, les fumigations sèches et humides.

Le premier étage renferme :

Les deux bains royaux, avec vestibule et salon à cheminée ;
Un service de bains médicinaux.

Les services des bains sont pourvus d'appareils mobiles pour douches d'injection ou d'irrigation utérine, pour douches locales mobiles, et bains de pieds, que l'on peut porter prêts à fonctionner, dans chacun des cabinets de bains.

L'eau minérale de Nivezé, captée par un sondage, à la roche, est dirigée à l'établissement par une conduite, d'environ 3000 mètres de développement, établie en grande partie sous la berge de la nouvelle route de Spa à Sart. Elle ne subit pas le contact de l'air ; elle s'écoule sous une pression croissante qui atteint cinq et demie atmosphères effectives, au pied de l'établissement. De cette manière, il ne se perd, dans le trajet, aucun de ses éléments minéralisateurs, fixes ou gazeux.

Parvenue à l'établissement, l'eau y est répartie à écoulement constant, entre plusieurs réservoirs établis sous les combles de l'édifice, clos hermétiquement, ou du moins mis hors du contact de l'air extérieur par un matelas de gaz acide carbonique, et par un trop plein à siphon. On s'est ainsi assuré que l'eau minérale parviendrait sans altération aux baignoires et aux bouches des douches.

Quant à l'eau douce, elle vient de la vallée des Artistes et des réservoirs qui alimentent les fontaines de la ville, toujours pure et très-fraîche; elle convient parfaitement aux usages balnéaires, et notamment aux applications hydrothérapiques. Sous ce dernier rapport, elle rendra concurremment avec l'eau minérale, d'utiles et de réels services à la thérapeutique hydro-minérale de Spa.

L'abondance, la fraîcheur et la composition de l'eau bicarbonatée proto-ferrée de Nivezé, avec l'adjuvant des eaux douces, permettent d'en diversifier à volonté l'action et les facultés médicinales.

L'eau minérale venant des réservoirs de distribution conser-

vera sensiblement sa température initiale, à raison de son abondance qui permet le renouvellement constant. Afin de l'appliquer dans ses conditions originelles, on la chauffe par la vapeur, comme à Schwalbach et à Kreuznach. On a adopté la baignoire en cuivre rouge étamé, à deux têtes et à double fond, formée par un coffre en fonte et cuivre. Cette baignoire est disposée de manière à opérer la caléfaction du bain sous faible pression, avec rapidité (4 à 5 minutes), et avec facilité, sans altérer sensiblement la composition de l'eau minérale.

Pour le service des douches, l'eau minérale est amenée directement des réservoirs sur les lieux d'emploi, si elle doit y être utilisée à sa température propre.

Dans le cas où l'on doit la chauffer, elle passe des réservoirs dans des bouches métalliques, où elle est rapidement élevée à la température voulue, au moyen d'un serpentin qui ici remplace le coffre à vapeur de la baignoire

Dans les détails, comme dans l'ensemble, de cet aménagement intérieur, rien n'a été négligé pour arriver à la conservation la plus complète de l'eau minérale sur les lieux d'emploi.

L'eau minérale de Spa possède depuis des siècles, en tant que type d'eau bicarbonatée proto-ferrée, une réputation si grande et si méritée, que les hommes qui ont conçu et réalisé la pensée de fonder à Spa une installation balnéaire, aussi importante que celle du nouvel établissement, n'ont pu oublier un seul instant, que le succès résidait surtout dans la conservation et le bon aménagement de l'eau minérale. Les résultats constatés témoignent qu'à cet égard le but se trouve entièrement atteint. »

La rue qui s'ouvre devant nous, est la plus fréquentée et la plus belle de Spa. Au milieu de ses riches magasins, ce qui frappe l'étranger, ce sont ces légères et élégantes *boîtes de Spa*, une autre gloire de ce lieu célèbre, et qui vous rappellent les noms de plusieurs artistes distingués : Les Remacle Leloup, l'auteur des vues qui forment le principal attrait des *Délices du*

Pays de Liége ; « les Xhrouet, dit Villenfagne, excellaient dans la fable et l'histoire ; Leloup dans les paysages et les perspectives ; et Dagly faisait les meilleurs vernis à l'épreuve de l'eau et du feu. Nous trouvâmes, dit cet auteur agréable (Villenfagne parle du chevalier de Solignac), chez Dagly, un goût original pour les fruits et les figures de la Chine et du Japon, qu'il faisait en perfection, soit en plat, soit en relief. Je lis dans *le pour et le contre*, journal rédigé par le célèbre abbé Prévôt en 1734, des détails curieux sur cet habile artiste. Depuis 1713, on mit en usage à la manufacture des Gobelins un vernis admirable qui porta, par excellence, le nom de vernis des Gobelins et qui passe pour le vrai vernis de la Chine. Dagly qui en était l'INVENTEUR, employa, dit-on, quarante ans à le trouver. Il est probable que les directeurs de cette fameuse manufacture se servent encore aujourd'hui de ce vernis et qu'ils ignorent peut-être qu'ils le doivent à un Liégeois. C'est en faveur d'une si *belle invention* qu'il obtint en 1713 un privilége exclusif pour établir des manufactures en plusieurs endroits du royaume. »

« Celui qui a le plus éminemment excellé dans l'art de tourner, est sans contredit Lambert Chrouet ou Xhrouet ; cet homme étonnant exécutait sur des tours qu'il avait inventés, des pièces merveilleuses par leur difficulté et finesse. La même famille de Chrouet a donné aussi d'excellents médecins ». Nous citerons entre autres Werner Chrouet.

L'industrie des *boîtes de Spa* est ancienne, car Nessel nous dit : « C'est un plaisir d'y voir accommoder mille jolités, auxquels les habitans s'occupent. Ces jolités consistent en vernis travaillés à la façon des Indes, plats, ou relevés en bosse, dorés, et le mieux polis qu'il soit possible, le tout fort solide pour les personnes curieuses, il y en a aussi de plus simples pour ceux qui le sont moins. »

« On y travaille aussi sur toutes sortes de couleurs fort proprement, on y travaille même en nacre de perles, yvoire, écaille

de tortue, étain d'Angleterre, cuivre et argent, y contrefaisant, et faisant aussi, même aussi adroitement qu'en aucun endroit, la marqueterie, et représentant de toutes sortes de figures, d'hommes et de bêtes, d'insectes, de fleurs, de feuillages et tout ce qu'on souhaite, ce qui donne fort le goût à toutes sortes de gens de s'en pourvoir, à cause qu'il se trouve fort peu d'endroits où on en fasse de semblables, ces gens-là se perfectionnant tous les jours et s'occupant uniquement à ce curieux exercice. » Le Spa de nos jours n'a point dégénéré et produit encore des peintres, des graveurs et des musiciens distingués.

Voici ce qu'était, en 1743, d'après Saumery, cette coquette rue de Spa : « Je ne crois pas que l'on puisse donner le nom de promenade à une rue assez grande, qui, outre qu'elle n'est rien moins que bien percée, n'est nullement droite ; les maisons n'ayant pu être tirées au cordeau, parce que le vallon dans lequel le bourg est bâti, tourne autour des montagnes en forme de demi lune. Cette rue cependant est l'endroit où les buveurs sont obligés de se promener, lorsqu'ils prennent les eaux du Pouxhon. » Mais déjà les amusements de Spa de 1783 nous disent : « Combien Spa est métamorphosé depuis une trentaine d'années ! Toutes ces promenades, les maisons d'assemblées, l'élargissement de la place du Pont ; les chemins des fontaines ; le renouvellement du pavé dans tout Spa ; des fontaines publiques en différentes rues ; un bâtiment d'entrepôt, avec le logement des officiers de police ; le transport du cimetière à une extrémité du bourg, voilà bien des établissements dont on est redevable à la régie des temps récents. Les particuliers ont aussi embelli ou rebâti leurs maisons ; on s'est pourvu de voitures, de chevaux, de commodité de toute espèce, à la grande satisfaction de l'étranger. On sait qu'il y a un projet formé et dont on a le plan pour l'élargissement de la grande place et pour un salon et des galeries couvertes près de la fontaine du Pouxhon ». Spa avait donc fait peau neuve. En effet, en 1765,

construction de la route de la Geronstère, élargissement de la place Pierre-Le-Grand ; 1768, route de Spa à Theux et à Liége ; 1769, construction de la Redoute et de la salle du théâtre ; 1773, construction de l'Hôtel-de-Ville, de l'entrepôt, aujourd'hui Hôtel-de-Ville ; 1778, introduction des réverbères ; 1779, route de la Sauvenière ; 1781, achèvement de la promenade de Sept Heures ; 1782, transfert du cimetière ; enfin, de 1748 à 1781, Spa vit construire 182 nouvelles maisons. Mais quel pas de géant n'a-t-il pas fait dans ces dernières années ! Qui le reconnaitrait depuis que le remorqueur le salue de sa voix d'airain ! Avouons-le cependant, les jours du Spa poëtique, aristocratique, romantique sont passés, ils reviendront peut-être un jour.

Vers le milieu de la rue que nous traversons, s'ouvre l'antre du jeu, cette redoute fameuse, aux somptueux salons, au coquet théâtre, au tapis vert, le prétexte et l'origine de la révolution liégeoise.

Tout a été dit et impartialement dit sur cette révolte par le savant Borgnet et nous nous garderons bien d'y toucher. Cette révolution dans un verre d'eau minérale et à propos d'un tripot, n'a été qu'une méchante contrefaçon de la révolution française, comme celle du pays de Stavelot la contrefaçon de la révolution liégeoise, et sans la première, jamais les autres n'auraient eu lieu.

Nous devons cependant, puisque nous sommes à Spa, la résumer en trois mots pour ceux qui ne veulent pas lire deux gros in-8 , fruit de consciencieuses recherches. Eh bien ! résumons :

Le prince de Liége, marquis de Franchimont, avait en 1762 avec le consentement unanime et sur la demande des habitants et de la commune, accordé à Xhrouet et Deleau l'octroi et le privilège exclusif des jeux, étendus en 1775 aux salles de la *Redoute* et du *Waux-Hall*, salles que les officiers de police surveillaient. Le prince avait ainsi fermé tous les tripots, « ces

coupe-gorges où des filous dépouillaient effrontément l'étranger de son or. »

Cette fermeture avait été souvent réitérée, et nous trouvons dans le vaste recueil Polain l'ordonnance du 4 août 1774 *réitérant les édits antérieurs*, et renouvelée elle-même par l'ordonnance du 24 juin 1775, défendant le port d'armes dans le bourg de Spa et réglant la police des jeux; enfin celles des 25 juin 1784 et 16 juin 1787. Cette dernière ordonnance rappelle celles de 1762 et de 1763 et celles citées ci-dessus Cependant les bénéfices de l'entreprise et l'*auri malesuada fames* excitèrent les envies, on chercha un homme remuant, on le trouva dans Levoz qui construisit en 1784, trois mois avant la saison des eaux, une troisième salle de jeux, plus brillante que toutes celles qui existaient, celle qui porte encore aujourd'hui son nom; grand bâtiment abandonné, assis là-bas, solitaire, sur la route solitaire de Stavelot, et auquel le chemin de fer ne daigne pas même envoyer ses noirâtres bouffées. L'évêque fit fermer le tripot.

On en vint à contester au Prince-Évêque le droit d'octroyer le privilège des jeux, de *par la Constitution liégeoise*, et l'on fit d'un règlement de police une question d'état. Le recueil Polain contient les deux recès de l'état noble des 14 et 20 juin 1787 contre les édits du prince et le mandement cassatoire que l'Evêque fit garantir le 23 du même mois. L'affaire fut portée aux dicastères de l'Empire et Levoz soutint le procès devant la Chambre impériale de Wetzlaer.

Il était vivement appuyé et soldé par le corps de la noblesse liégeoise, irritée de ce que le nouvel évêque, le prince Hoensbroeck lui avait retiré sa part des bénéfices des jeux pour en consacrer tout le produit aux hôpitaux ; elle voilait ses cupidités sous ces grands mots « qu'il conste incontestablement aux trois états du pays de concourir avec S. A. dans la législation, tant en matière de police que de justice ».

Sur ces entrefaites, la révolution française éclata comme un coup de tonnerre, l'émeute spadoise devint la révolution liégeoise qui emboita le pas dans celui de son ainée et bientôt les *patriotes* liégeois demandèrent la réunion de leur pays à la France.

Quant au prince Hoensbroeck, que les patriotes ramenèrent à Liége, le 18 août 1789, aux cris aimables de : *Es l'aiwe, hierchil es Mouse, ly rossai chin*, c'est-à-dire, jetez à la Meuse ce chien roux ; voici ce qu'en dit Villefenfagne, ce savant et vrai patriote liégeois : « Je ne m'étendrai pas sur le procès scandaleux que soutinrent contre notre prince Hoensbroeck, devant la Chambre impériale de Wetzlaer, Noel Levoz et l'Etat de la noblesse, procès dont le véritable motif était un tripot qu'on voulait établir à Spa : Les *deux autres Etats* (le tiers-état et le clergé) respectèrent les anciens usages de leur patrie. Mais ce que je ne peux taire, c'est que de ce procès sortirent, comme de la boîte de Pandore, tous les éléments de la révolution, appelée avec emphase l'*heureuse révolution* qui éclata dans Liége en 1789.... On représenta ce prince religieux dans cent pamphlets comme un tyran, lui qui, peu de temps auparavant, en 1787, adressait ces paroles admirables aux Trois-Ordres qu'il avait rassemblés pour prendre leurs résolutions sur les entreprises d'un de nos tribunaux dont les membres, respirant le souffle révolutionnaire, s'étaient érigés en juges de nos lois et du pouvoir législatif dont elles émanent : « J'ai lieu d'espérer, MM., que la réponse que j'attends de vous à cet égard, vous sera suggérée par des sentiments analogues à ceux qui m'ont porté à vous interroger, analogues et conformes à l'attachement inviolable que je professe au maintien de la Constitution actuelle de mon pays, à celui des droits et des prérogatives de l'église dont je suis l'administrateur, et à celui des libertés, des franchises et des privilèges de mon peuple dont vous êtes les représentants, et dont il me sera toujours cher et glorieux d'être l'ami et le protecteur. »

« Est-ce bien là le langage, continue Villenfagne, d'un prince qui voulait, prétendait-on en 1789, jeter la nation dans les fers? »

Pour en finir avec cette question, nous demanderons si aujourd'hui, dans notre siècle de lumières et de progrès, un gouvernement quelconque ne ferait pas immédiatement fermer une maison de jeux qui s'établirait à Spa, à Baden, à Wiesbaden et ailleurs sans son consentement et son octroi ?

Mêlons-nous enfin à la foule élégante qui se presse autour des tapis verts et nous y retrouverons ces types, ces caractères, ces imperturbables et aimables croupiers, ces agitations, ces crispations, ces figures de marbre, ces vieilles joueuses, ces manieurs d'argent, ces arracheurs de poitrine, ces disputeurs habiles, ces soubresauts nerveux, ces indolences, ces indifférences, ces œillades que l'on rencontre dans toutes les salles de ce genre. C'est l'affaire du moraliste. Occupons-nous des cartes.

Tout le monde sait que l'origine des cartes à jouer a fait l'objet des études les plus approfondies de savants archéologues parmi lesquels on cite les pères Menestrier, Daniel, les abbés Bullet, Bertinelli, Rive, Singer, Peignot, etc. Nous voulons bien que les Lydiens aient connu les *tabulæ Sigillatæ* et joué, comme les Athéniens et comme nous, au *jeu de l'oie*, d'enfantine mémoire ; mais les *cartes à jouer* nous sont venues de l'Orient avec et par les échecs. Bref, elles furent connues en Europe au 13me siècle, elles revinrent dans les plis des voilures des vaisseaux d'orient, et déjà nous trouvons un décret de concile qui les défend en 1240, *ne sustineant ludos fieri de rege et regina*. On lit encore dans un roman de 1328 :

> Si comme fols et folles
> Sont qui, pour gaignes...
> Joient aux dés, *aux cartes*, aux tables,
> Qui a Dieu ne sont délectables.

Au lieu de disputer sur la question de savoir si les cartes sont

espagnoles ou allemandes, nous dirons qu'elles sont de tous les pays; quant aux françaises elles sont du règne de Charles VII et l'on sait que le duc de Milan Visconti paya, en 1450, 1500 pièces d'or à un peintre français pour un jeu de cartes.

C'est encore de Heer qui, le premier, dans son *spadacrène* de 1614, nous révèle l'usage des cartes à Spa et dans un autre écrit de 1616, il nous dit : « Les buveurs d'eau ayant disné, passeront le temps aux *cartes*, pourmenades ou plaisanteries licites et colloques facetieux ». De Heer, dit encore Capitaine, à qui nous empruntons ces citations, « est encore le premier qui, chez nous, ait parlé du tabac dont l'usage commença à se répandre dans la principauté de Liége au commencement du 17me siècle : « Les anglais sitost qu'ils ont prins les eaux, se mettent à petuner ou humer leur tabacque, ce que je ne trouve mauvais et crois qu'ils feraient encore mieux de l'avaler. »

Selon Lezaack, avant 1780, on ne jouait à Spa que le *Pharaon*, le *Biribi* et le *Creps* et Louis XVI, par sa déclaration du 1er mars 1781, ayant fait fermer tous les tripots de Paris, le *Trente et un* se réfugia à Spa. Un coup mortel vient d'être porté en Allemagne aux salles de jeu, leur Sadowa a sonné, et 1872, verra se fermer tous ces antres. Spa a dû suivre la loi commune, mais nous devons nous préparer pendant ces dernières fatales années, à enregistrer d'affreux désastres et de déplorables martingales.

Quel sera le sort de Spa à leur clôture? l'essaim des joueurs s'envolera, la bonne, la solide, la grande, la tranquille société reviendra. Spa ne sera peut-être plus, comme le disait Joseph II, le *café de l'Europe*, mais redeviendra la *maison de campagne du beau monde de l'Univers*. » On sait que le tremblement de terre du 18 septembre 1692 faillit détruire la renommée et la prospérité de Spa et que Nessel, jetant bas toutes les calomnies, en fit sortir Spa et plus beau et plus radieux ; il en sera de même de ce nouveau tremblement. Spa n'aura perdu ni son site enchanteur, ni l'air pur de ses montagnes, ni ses fontaines salu-

taires, ni ses beaux ombrages, ni son confort, ni ses courses, ni sa liberté belgique, ni l'attrait de ses pittoresques promenades, ni ses giboyeuses bruyères.

Il ne verra plus descendre sur ses rives, le dimanche, ces longues processions de malheureux ouvriers-joueurs que vomit le chemin de fer, qui chassent les véritables bobelins et tous ceux qui fuient les grandes villes pour passer leurs vacances à l'ombre de tranquilles vallées et au sein d'aimables et bonnes sociétés.

Jules Janin n'est pas, il est vrai, tout-à-fait de notre avis; il dit : « Dans un coin modeste et s'effaçant pour faire place à toutes ces joies, se trouve le jeu, un petit jeu qui ne fait pas de bruit, très-modeste, très-simple, comme il en faut aux honnêtes joueurs. Je sais bien tout ce qu'on peut dire à ce mot de jeu et quelles déclamations sont faites ! Mais cette humble roulette et ce jeu de cartes si peu brillant, vous le voyez, c'est la fortune de cette vallée, c'est le revenu de ces campagnes, c'est la vertu de ces eaux célèbres. C'est l'argent du joueur et non pas l'argent du malade qui a tracé ces belles routes, qui conserve ces belles forêts, qui protège ces belles eaux; c'est l'argent du joueur qui ouvre le bal, qui illumine la montagne, qui jette tout un orchestre dans les endroits les plus sauvages ! Chassez de ces lieux ces riches blasés qui n'ont plus d'émotions que celle-là, et vous chassez en même temps les malades, car le malade et le joueur s'entendent à merveille ! Et le malade parti, que reste-il au paysan? Un cheval qu'il faut vendre, une vache qu'il faut tuer, une maison dont il ne peut plus payer l'impôt. Laissons déclamer les déclamateurs et rappelons cette grande colère de Benjamin Constant : Un jour qu'il avait tonné à la tribune contre les maisons de jeu, il arrive au *Cercle des étrangers* ; le Cercle n'était pas encore ouvert. Aussitôt, voilà notre orateur qui s'emporte de plus belle. « Eh quoi, le salon fermé à cette heure ! » Le salon s'ouvre enfin, et Benjamin Constant passa toute la nuit à une table de jeu... » On doit avouer qu'il est im-

possible de dire le paradoxe avec plus d'élégance et de légèreté. Nous n'aurons qu'une réponse, mais réponse brutale comme un chiffre. C'est le tableau suivant :

Profits réalisés par la Société des jeux de Spa depuis 1833.

1833	Fr.	40,849	1845	Fr.	203,717	1857	Fr.	872,434
1834	»	32,781	1846	»	332,908	1858	»	1,037,733
1835	»	38,504	1847	»	255,351	1859	»	1,378,817
1836	»	86,798	1848	»	253,672	1860	»	1,162,742
1837	»	35,444	1849	»	665,509	1861	»	1,231,067
1838	»	123,219	1850	»	333,017	1862	»	1,313,125
1839	»	39,613	1851	»	317,430	1863	»	1,855,996
1840	»	86,798	1852	»	398,103	1864	»	1,833,984
1841	»	145,204	1853	»	564,000	1865	»	2,187,952
1842	»	131,828	1854	»	540,000	1866	»	2,153,689
1843	»	172,244	1855	»	509,454	1867	»	2,152,707
1844	»	310,496	1856	»	707,878			

A peine sortis de la Redoute, vous êtes entouré, sur la place Pierre-le-Grand, d'une foule polie qui vous offre et ses américaines légères et ses bidets ardennais, pour faire le *tour des fontaines*. Ne pas accepter l'offre, ce serait aller à Rome sans voir le Pape. En attendant notre brïsky, allons au Pouhon la mère-fontaine de Spa. Les partisans de la fontaine de Pline ne sont pas d'accord, si c'est le Pouhon et la Sauvenière que le grand naturaliste a voulu désigner et ils ne voient pas que c'est une preuve qu'il n'a voulu parler ni de l'une ni de l'autre. Comment supposer Pline si ignorant de ne pas dire qu'elle est située dans la forêt d'Ardenne, si célèbre à Rome, et de ne parler que *d'une* fontaine, tandis qu'elles abondent à Spa.

En 1743, Saumery décrit cette place comme suit : « une petite place irrégulière ornée d'une belle fontaine d'eau douce qui tire sa source de la prairie de *Basseprez*, éloignée d'un demi quart

de lieue de Spa. Cette fontaine, élevée d'environ vingt-cinq pieds en forme de pyramide, est entourée d'une grille de fer, ouverte de quatre côtés. Quatre coquilles où l'eau tombe en cascades de la gueule des trois grenouilles de bronze servent de réservoir ; il faut pour en puiser l'eau, monter quelques degrés de marbre brut. Ces grenouilles posées au-dessus de la pyramide et au milieu d'un tas de roseaux de bronze, portent sur leur dos un péron de même métal, surmonté d'un pin et d'une croix qui sont les armes de la cité de Liége et une marque de l'admission des habitants de Spa, à la bourgeoisie de Liége. Cette prérogative leur est commune avec tout le peuple du Marquisat de Franchimont ». Nous parlerons à Theux de l'illustre péron, qui n'est pas tout-à-fait un octroi de bourgeoise liégeoise, mais plutôt, ainsi que le dit Radulphe de Rivo, le document lapidaire et le signe apparent pour les communes qui le possédaient, qu'on leur avait reconnu le *privilége et le droit d'être gouvernées par une autorité municipale.* En outre, un mandement du 8 mars 1590, avait érigé un franc marché et une franche foire à Spa, et il fut renouvelé par une ordonnance du 26 juin 1673.

« Non loin de cette fontaine, continue Saumery, et tout auprès de celle du ***Pouxhon***, est un beau bâtiment qui contient une grande salle remplie tous les matins de quantités d'étrangers qui y entrent, ou pour s'y chauffer ou pour s'y promener en buvant les eaux. »

Nous voici donc en présence du ***Pouhon*** ou ***Pouxhon***, car c'est la même chose. Ecoutons Grandgagnage : « *xh* qui se rencontre dans les documents liégeois à partir du milieu du 14me siècle, n'a maintenant d'autre valeur phonique que celle du *h* aspiré. Cette combinaison a l'origine suivante : Le *sk* primitif paraît avoir été assez généralement transformé au 13me siècle en *x*, lequel s'est ensuite transformé lui-même en aspirée : au moment de la transition, et alors que l'aspiration venait seule-

ment s'ajouter au *x* ayant toute sa valeur, on a écrit *xh*, signe qui depuis a été conservé comme simplement figuratif de l'aspiration, sans égard aux différentes provenances de ce son ; il en résulte donc que *xh* représente non seulement *sk* (*sc*, *sch*) et *x*, mais encore *ss*, *s*, *h* ». Mais quelle est l'étymologie du mot *Pouhon*, *Pouxhon ?*

Fusch, au seizième siècle, nous donne la première étymologie et, selon nous, c'est la bonne : « Les Allemands, dit-il, l'appellent *Iserborn*, c'est-à-dire fontaine ferrée et pour l'acidité d'icelle *Zuerborn*, c'est-à-dire fontaines acides. Les habitants d'icelle forest l'appellent *Boullon,* à cause des boullons qui sourdent avec grand bruit, et appellent les étrangers qui boivent cette eau d'un vocable assez estrange, à savoir *Boullins* et *Boublins.* » Cela vaut mieux aussi que *Bibuli.*

De Heer, et après lui, Saumery, de Limbourg et quantité d'auteurs croient que le nom de *Pouxhon* pourrait bien venir du mot *Pouxhier* qui signifie, dans le wallon de Spa, *puiser.* Ce n'est pas soutenable. Car d'où vient que ce nom ne serait pas applicable à toutes les fontaines, même à celles d'eau douce ? Et pourquoi voyons-nous toutes les sources d'eaux minérales, dans les Ardennes, porter le nom de *Pouhon?* Le grand *Pouhon* des Ardennes, le *Pouhon* de St-Roch, les *Pouxhons* des Cuves, de Geromont, des Isles, de la Vaulx à Malmédy, et cela à tel point que l'on considère, dans le pays wallon, le terme de *Pouhon* comme le nom générique de ces sources minérales. Il y aurait une question intéressante à étudier, ce serait de rechercher celle de ces sources qui, la première, a été baptisée de ce nom ? « Le mot wallon *Pouhon*, dit encore Dethier, est le nom générique de ces nombreuses fontaines de l'Ardenne et répond à celui de *Sauvenière*, plus usité vers les rives de la Meuse. » On a bien voulu aussi faire dériver le mot *Spa* ou *Espa* du mot *espasier*, fontainier !

Enfin Ortelius, dans son *Itinéraire* de 1630, nous dit que

Pohon, terme patois, signifie *poison*, parce que, avant qu'on en reconnut les effets salutaires, ces sources étaient regardées comme mortelles. C'est tout à la fois et contre la lexigraphie et contre le bon sens.

D'où viennent ces eaux? « Toutes ces fontaines, disent les uns, sortent en général d'une sorte de roche schisteuse d'un noir bleuâtre à filons quartzeux très-commune en Ardenne. Tout ferait conjecturer que ces eaux proviennent d'une très-grande profondeur et qu'elles pourraient avoir quelque rapport souterrain avec ces anciens volcans éteints dont on retrouve les cratères vers les sources de la Kyll, car on a observé que le tremblement de terre qui, en 1692, se fit sentir parmi toute la Belgique, causa la plus forte commotion dans ces sources minérales. » D'autres au contraire soutiennent que le pouhon a sa source dans la montagne qui domine l'ancien hôtel des bains et qui regarde le Sud. C'est plus exact, c'est le terrain ardennais.

C'est encore de Heer qui nous apprend, en 1603, que l'on transportait à cette époque les eaux de Spa dans toute l'Europe. En effet l'illustre historien de Thou, dans ses mémoires de l'an 1582, nous prouve qu'on les transportait avant cette époque. Sully, dans ses mémoires, cite ces mots d'Henri IV qui se trouvait en 1604 à Monceaux : « Je fais estat de prendre en ce lieu des eaux de Ponges, comme fera la reine, ma femme, de celles de Spa » ; dans ses mémoires, Mlle de Montpensier nous apprend que la femme de Louis XIV en fesait également usage ; enfin nous trouvons dans la *liste chronologique des édits de la Principauté de Liége*, que publie l'infatigable et savant Polain, deux ordonnances : l'une du 10 juillet 1634 et l'autre du 9 décembre 1665 touchant la défense de transporter les eaux de Spa hors du pays. De Heer en fit venir à Londres où il se trouvait et ses malades les ducs de Mantoue et de Bouillon lui en commandèrent aussi plusieurs centaines de cruches. De nos

jours, ce transport est devenu une industrie et même un privilége de la ville de Spa qui le met en location; ce qui a amené un procès entre la ville et d'autres propriétaires de sources minérales. *Adhuc sub judice lis est.* Il est curieux de voir si le privilége l'emportera sur le droit de propriété.

En avalant notre verre d'eau, nous avons tout le temps de passer en revue les inscriptions latines dont ces fontaines ont fourni les sujets.

La première qui frappe notre vue est celle qui se trouve sur le monument où trône Pierre-le-Grand dont nous parlerons plus tard, et qui n'a que le mérite de la longueur. On la trouve partout.

En 1674, Spa fut submergé et l'on conserva le souvenir de la haute crue des eaux par ce chronogramme :

MarCI postrIDIe aqVa
appVLIt VsqVe.

En 1674, le 26 avril, l'eau monta jusqu'ici.

Voici la troisième faite certainement par un chimiste :

Obstructum reserat, durum terit, humida siccat.

Cette eau lève les obstructions, brise les duretés, sèche les humidités ; c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'elle souffle le chaud et le froid.

La quatrième ne peut avoir pour auteur qu'un médecin ; cela est du reste fort sage :

DebILe fortIfICat, sI
taMem arte bIbIs.

Elle vous guérira de toutes vos maladies, si vous suivez les pres-

criptions de la Faculté; la traduction est un peu libre, mais c'est toujours le vrai sens. Nous ignorons l'intention de l'auteur en fesant un chronogramme, à moins que ce précepte ne dût servir que pour l'année de son invention, c'est-à-dire, en 1656.

Enfin la dernière nous dit qu'après le tremblement de 1692, la source est devenue plus abondante, plus claire et d'un goût plus fort :

A TERRAE MOTV LONGE
UBERIOR, NITIDIOR,
GVSTVQVE FORTIOR
SCATVRIVIT.

Nous soupçonnons beaucoup les Pères Capucins d'avoir ces chronogrames sur la concience. On comprend notre incompétence à traiter de l'analyse de ces eaux merveilleuses sur lesquelles quantité de savants célèbres ont écrit. Après ceux que nous avons déjà cités, nous en nommerons deux encore qui en valent bien d'autres. Le Roy, dans sa belle étude sur la philosophie au pays de Liége, nous dit : « On sait que Descartes se préoccupa des eaux de Spa, auxquelles Van Helmont, de son côté, avait appliqué tout son génie. » Il ajoute : « Certaines sources contiennent un esprit *acide*, un dissolvant. L'origine, la présence même de cet acide dans les eaux de Spa furent les prétextes de discussions interminables. C'est d'ailleurs à cet égard que les eaux de Spa intéressaient les médecins ». Mais nous ne pouvons quitter ces lieux sans parler de la fameuse ode pindarique de Bassenge qui se trouve avec force éloges dans tous les ouvrages qui ont paru sur Spa. Comme nous ne partageons guère l'opinion de ces aristarques académiciens, nous engageons nos lecteurs à la lire dans ce même Bulletin (T. II, p. 188).

L'auteur donna lecture de cette pièce à Raynal en face de

l'Hôtel-de-Ville. Comme Bassenge est l'un des principaux héros de la révolution liégeoise, le lecteur ne sera pas fâché de faire sa connaissance :

Bassenge, Jean-Nicolas, né à Liége, le 24 novembre 1758, et mort dans sa ville natale le 16 juillet 1811 , fit ses études au collége de Visé où, sous l'habile direction des P.-P. Oratoriens, il se voua, avec ses fidèles amis Regnier et Henkart, à l'élégant culte des muses. L'époque tourmentée de son entrée dans la vie publique, le vent de liberté qui soufflait de France, ouvrirent un vaste et périlleux champ à ses jeunes talents, et son nom se trouve de prime abord mêlé à toutes les phases de la révolution liégeoise, dont il fut, selon l'expression de ses ennemis, « le Mirabeau et le principal moteur. » Toutefois, son amour du pays, la modération de son caractère, ses mœurs littéraires, le préservèrent de tout excès, malgré la violence de son langage et de ses écrits. Les principes de ce Girondin du pays liégeois se résument bien en deux mots : C'était l'homme de 89, mais le courageux ennemi de 93. Il préluda par quelques poésies, et son épître philosophique *La Nymphe de Spa à l'abbé Raynal* attira sur lui l'attention du public et de sottes et puériles tribulations (1781). On ne comprendrait pas aujourd'hui comment cette pièce boursoufflée, à l'hypertrophiée flatterie, remplie de vers traînants qui péchent à la fois et contre la rime et contre le bon sens, ait pu faire tant de bruit, si l'on ne se reportait aux circonstances du temps et à la Société qui se promenait alors sous les frais ombrages de Spa et où l'on distinguait Joseph II, Raynal, Henri de Prusse et des encyclopédistes. Cet écho de la philosophie mourante du XVIIIe siècle, dont Bassenge fut toujours un ardent adepte, lui aurait déjà valu un exil prématuré, sans l'amitié du Prince-Évêque Velbruck qui entretenait lui-même à Bruxelles une cour élégante et légère de savants et de littérateurs, où étaient admis Regnier et Henkart, ces deux gentils poètes liégeois.

A la mort de ce prince, Bassenge se réfugia à Paris, y fut admis dans les cercles philosophiques et littéraires si nombreux à cette époque, s'y voua à la littérature et envoya quelques bluettes à l'*Almanach des Muses*. Cependant la révolution avait trouvé l'étincelle qui devait allumer l'incendie au pays de Liége et l'érection illégale d'une salle de jeux à Spa offrit le prétexte de faire d'un simple édit de police une question constitutionnelle. Bassenge, alors âgé de 25 ans, se jeta dans la melée et donna à la révolution l'appui de sa plume énergique. Il passionna le débat, écrivit considérablement, fonda la *Société patriotique* puis le *Journal patriotique*, le *Journal général de l'Europe*, etc.; mais son principal ouvrage, ce sont les *Lettres à l'abbé de P.* (Depaix) qui sont devenues fameuses (1787-1789, 5 vol. in-8). *L'evêque seul peut-il nous donner des lois*? tel est le résumé; ou si l'on veut, le cercle vicieux qu'il donne dans son *Précis de la Révolution*, comme base de la discussion. Ces lettres, au style vif, hardi, imagé, souvent négligé, sont diffuses, frappées d'un emphase à froid et d'une exagération calculée, elles dénotent une connaissance superficielle des lois politiques du pays. Quoi qu'il en soit, elles auront un immense retentissement et contribueront surtout à répandre les principes de la révolution française et elles prépareront admirablement sa *Note aux citoyens* du 17 août 1789 qui fut le *tocsin de la révolution*. Liége eut son 18 août; le Prince fut amené dans sa capitale, au milieu des acclamations de la nation, dit Bassenge, au bruit des vociférations d'une foule ivre, dit l'histoire. Bassenge, l'un des chefs du parti de la liberté est nommé conseiller de régence. Dès ce jour, Bassenge est l'âme de tout le mouvement; la ville de Visé envoie des lettres de bourgeoisie au citoyen *à qui nous sommes redevables de la restauration de nos priviléges et anciennes libertés*; la *Société d'Emulation* l'acclame membre honoraire comme *tribut de reconnaissance à ce jeune et courageux citoyen*, etc. (6 sept. 1789). Il devient successivement député du Tiers-

Etat pour assister aux conférences des trois ordres, envoyé à Wetzlaer pour y plaider la cause des Etats ; il est adjoint par le Conseil de la cité, les Etats et le pays de Franchimont avec Lesoinne à la députation permanente de Francfort pour y discuter devant le Congrès réuni dans la ville impériale, les moyens d'arrangement (19 sept. 1790) ; il part enfin, tout découragé, pour Berlin avec Chestret (4 nov. 1790) et quitte cette ville le premier janvier pour rejoindre à Wesel son ami Fabry. Dans toutes ces périlleuses ambassades et dans toutes ces fonctions, Bassenge, qui représentait l'opinion modérée dans le Conseil, fit preuve de patriotisme, de modération et d'une prodigieuse activité ; mais tous ses efforts échouèrent devant l'abandon de la Prusse et l'exagération du parti populaire. Le 20 déc. 1790, la Chambre impériale avait décrété l'invasion ; après bien des tiraillements, les troupes faisaient leur entrée (12 janv.) dans le pays de Liége, et le Prince, rétabli dans sa souveraineté, avait la faiblesse d'en exclure Bassenge. L'exilé jeta un dernier cri dans son *Adresse à Léopold* (sept. 1791) qu'il datait de Sedan où il résidait et qu'il quitta pour se réfugier à Paris. Il revit la patrie à la suite de l'armée de Dumouriez en 1792, mais retourna à Paris au Cercle des réfugiés qui tenaient leurs assemblées dans une salle accordée par la nation. Ces amis se divisèrent bientôt en deux camps, mais Bassenge, que les horreurs de la Terreur épouvantaient, s'abrita sous le drapeau du modérantisme, mérita pour l'honneur de sa vie d'être porté sur la liste des *modérés*, ce qui équivalait à un arrêt de mort, fut jeté en prison, mis au secret pour la courageuse consolation qu'il prodiguait à ses compagnons de captivité, et ne fut élargi que trois jours avant la chute de Robespierre. Bassenge revenait à Liége avec les armées françaises (27 juillet 1794) et, oubliant les douleurs et les rancunes de l'exil, posait, en sa qualité de membre de l'administration générale du Pays de Liége, un acte qui honore son cœur, en fesant déclarer que

les fugitifs n'étaient que des *absents*; il soustrayait ainsi de nombreuses familles aux injustes lois contre les *émigrés* et leur préparait le retour dans la patrie. Après la réunion à la France, nommé commissaire du directoire exécutif près de l'administration départementale de l'Ourthe, Bassenge oublia ce grand principe qu'il avait écrit dans tous ses ouvrages : *Etre libre ou mourir, tel doit être le cri de nos cœurs*, et il fit exécuter rigoureusement le décret concernant la défense des réunions électorales; lui qui devait tout à la presse, il supprima la feuille de Delloye qui lui était hostile. Député aux 500 pour la session de 1748, il s'y fit remarquer par sa sagesse et sa modération; la révolution de 18 brumaire *qu'il appuya*, le fit siéger au Corps législatif; il y fut de nouveau appelé par le sénat, l'an 8, mais ses opinions républicaines l'en éloignèrent en 1802. Là finit sa vie publique ; il se retire dans sa ville natale dont il devient le bibliothécaire et retrouve dans la littérature les consolations de sa vieillesse. Bassenge meurt pauvre et célibataire et, généreux dans sa pauvreté, il encourage et soutient les jeunes talents ; sa mort est presque un deuil public des lettres. L'un de ses amis a laissé tomber ces mots sur sa tombe : « En lui, la gaieté était sans apprêt, l'épigramme sans fiel, sa brusque bonhomie n'était jamais brutale, et celui qu'aurait intimidé les vives saillies de son esprit se sentait sur le champ rassuré par l'indéfinissable simplicité de ses manières ». La plupart de ses poésies ont été réunies avec celles d'Henkart et de Reynier, sous le titre de *Loisirs des trois amis*, Liége, 2 vol. in-8 (1822). Nous avons parlé de ses lettres, de ses brochures et l'on trouve encore des articles dus à sa plume dans la *Décade philosophique* , dans l'*Annuaire poétique de Bruxelles* et dans tous les dossiers qui concernent la révolution liégeoise.

Pour donner au lecteur un fac-simile de la prose de Bassenge, nous transcrivons le passage suivant dû à sa plume féconde :

« Spa n'est point une commune ordinaire : il appartient à l'Europe, il appartient à l'humanité. Ainsi le voulut la nature en le gratifiant des plus riches dons; en déposant, en multipliant dans son sein ces sources bienfaisantes qui appellent toutes les nations et produisent des effets si heureux, si renommés, en donnant à Spa un site charmant, romantique, au bout de cette belle allée qui s'étend du bourg de Theux, sous les ruines du vieux châtel de Franchimont, jusqu'au point où Spa est situé, en forme la plus agréable, la plus brillante avenue, sur le bord d'une petite rivière bien claire, bien limpide, qui arrose en murmurant de riantes prairies et les plus agrestes solitudes, où chantent des milliers d'oiseaux. Cette jolie rivière reçoit à chaque pas les eaux des fontaines qu'on voit s'élancer en cascadelles des collines qui la bordent et l'ombragent d'un rideau vivant de la plus fraîche verdure. Non, je ne connais pas de promenade plus attachante, de lieu plus inspirateur, plus fait pour les douces rêveries. C'est l'asyle de la quiétude, de la méditation; et rien de plus piquant que la sensation qu'on éprouve lorsqu'en arrivant à la fin de cette Tempé, on voit tout-à-coup le vallon s'élargir et présenter au pied des montagnes et des rochers sauvages une ville brillante, réunissant tout ce que le luxe, les plaisirs, les arts des plus grandes cités offrent de pompeux et d'attrayant. On est tout-à-coup dans un autre monde : c'est là Spa. L'air pur et vif des monts qui l'entourent y entretient une salubrité inaltérable; et de leurs élévations se découvrent à l'œil enchanté ces points de vue, ces paysages tantôt doux et gracieux, tantôt sévères et sauvages, toujours variés, toujours ravissants ; ces rochers si fortement empreints d'une couleur purpurine, qu'à l'aspect du soleil ils semblent étinceler d'or, coup d'œil unique, au milieu des masses d'arbres qui les couronnent; tableaux dignes d'exercer les pinceaux des plus grands maîtres. »

Avant de quitter le *Pouhon*, *Boullon*, disons que selon la

tradition on célébrait autrefois à Spa la burlesque fête de l'élection d'un roi des Bobelins. « Le roi devait être assis auprès du Pouhon sur un siége de verdure, il devait avoir ses officiers, tous les Bobelins devaient jurer à genoux et la main sur la niche de la Fontaine qu'ils observeraient tous les statuts de l'ordre dont on faisait des règlements en forme. Le roi devait être porté en pompe et suivi de tous les Bobelins au bruit des instruments, par tout le bourg et quelquefois aux fontaines éloignées où personne ne pouvait boire qu'après lui ; et cette farce finissait ordinairement par un bal public qu'il devait donner ». Bien qu'un esprit carnavalesque ait composé et que l'on conserve encore l'ordonnance de *Jovial Bois-Bien*, par la grâce des Bobelins, roi de Géronstère , duc du Pouhon, comte des fontaines de la Sauvenière, etc., seigneur de Belle humeur, etc., etc., nous y voyons une charge de carnaval, et rien de plus, mais nous doutons que cette farce ait jamais été jouée au naturel pendant la saison des eaux.

Notre américaine nous attend, partons pour la *Géronstère*. Saluons à gauche, sur son éminence, l'église de Spa qui n'est pas digne de ce lieu célèbre. Nous avons vu plus haut que la paroisse de Spa a été séparée de celle du Sart et érigée par Gerard de Groesbeck le 29 décembre 1573. Toujours à notre gauche nous longeons le *Vaux-Hall*, qui fût la seconde salle des jeux et dont les vastes locaux servent aujourd'hui aux expositions de peinture. Entrez et vous verrez que les peintres et les artistes du Spa moderne ne le cèdent en rien à leurs ancêtres. L'aile gauche contient le temple anglican. Enfin nous courbons la tête sous le viaduc du chemin de fer et nos intrépides ardennais gravissent au trot la côte montante. Cette race de chevaux infatigables nous fait ressouvenir que Jules César déjà avait su les apprécier dans la célèbre cavalerie des Tréviriens *(equitatû valet. — equitatûs copiis)* et que Napoléon lui-même en fesait le plus grand cas. Ils nous emportent, trot et galop battant, sous les ombreuses charmilles de la Géronstère.

Nous renvoyons les vrais Bobelins à de Heer qui leur expliquera parfaitement par l'analyse, les vertus particulières et les différences des eaux du Pouhon, de la Géronstère, de la Sauvenière et du Tonnelet et leur emploi hygiététique. Ils pourront y voir que l'effet que produit l'eau de la Géronstère sur ceux qui en avalent les premiers verres est « semblable à celui qu'advient à ceux qui commencent à petuner ou à prendre du tabacque des Indes. »

Dans les années qui précédèrent la révolution, la Géronstère était devenue le « rendez-vous général » des Bobelins; on y fesait musique, on y chantait, on y jouait, on y faisait des tours, on y dansait dans un hypètre consacré aux doux chagrins d'amour, on s'y promenait dans les bocages; bref, « ses eaux, dit le chevalier de Solignac, égayent beaucoup plus que celles du Pouhon. »

La nymphe de ces lieux encaissée dans sa niche, dont elle doit la construction au comte de Bourgdorf, conseiller d'Etat de l'Électeur de Brandebourg en 1651, qui lui laissa ses armes et une inscription pour souvenirs, a vu errer sur ses rives un personnage plus considérable, le Czar Pierre-le-Grand. Son premier médecin, dans un certificat du 24 juillet 1717 laissé à la municipalité, atteste que « S. M. ayant pris la peine de se transporter elle-même à la source de Géronstère, sachant fort bien que ces eaux profitent incomparablement plus que quand elles sont transportées et que quoique S. M. ait bu d'autres eaux en différents endroits, elle n'en a pas trouvé de meilleures ni qui aient eu un si grand effet pour sa maladie ». Ce rude homme prenait les eaux comme il faisait tout.

M. de la Naye qui dîna à Spa avec Pierre-le-Grand en 1717, nous apprend dans une lettre publiée par Villenfagne que S. M., après avoir bu vingt et un petits verres de 4 à 5 onces de cette eau, mangeait douze figues et six livres de cerises. La *description du magnifique présent* que Pierre fit au magistrat de Spa

rapporte que ce prince, malgré la difficulté du chemin, visitait la Géronstère « tant en carosse, berline, qu'à cheval et souvent il s'en revenait à pied en se promenant. »

Voici le portrait de Pierre par un historien qui a habité la Russie : « On a loué ce prince comme un législateur, on a célébré son code et il n'a pas fait de code. Les préjugés qu'il reçut dans sa maison, lui firent trop estimer la puissance illimitée et son amour pour les étrangers lui fit aimer les mœurs des nations libres. Il confondit plusieurs fois la justice avec une rigueur féroce qui révolte l'humanité. Persuadé que le crime ne doit pas rester impuni, il comprit quelquefois tant d'accusés dans sa vengeance qu'il dut y envelopper des innocents. Monarque, il faisait trembler ses peuples; homme, il descendait jusqu'à la familiarité avec les derniers de ses sujets. Protecteur de la religion, il donna des lois pour obliger les russes à remplir les devoirs extérieurs du christanisme; ennemi du clergé, il profana les cérémonies de la religion pour rendre les prêtres ridicules. Sensible à l'amitié, constant dans ses goûts, il laissait oublier à ses amis qu'il était leur maître; colère, emporté, capricieux, il les terrassait, les frappait de la main, de la canne; furieux dans l'ivresse, il tira quelquefois l'épée contre eux. Dur à lui-même, il ne pouvait aimer que ceux qui ne craignaient pas les fatigues et qui savaient mépriser la vie dans les hasards de la guerre, sur la face des mers irritées et dans les débauches de l'orgie. Ami des talents, il les déterra, les accueillit dans les rangs les plus obscurs, et les éleva jusqu'au trône même. Ennemi de l'indolence, zèlé jusqu'à l'excès pour les institutions dont il était l'auteur, il condamna son propre fils. Réformateur, il voulait inspirer à sa nation des mœurs plus douces et plus décentes; entraîné par son penchant et par l'exemple des étrangers, il leur laissait voir le souverain plongé dans la débauche, ami des plaisirs grossiers, livré à des vices crapuleux. Ses fêtes n'étaient ni galantes, ni ingénieuses; l'ivresse, la grossièreté, la crapule y présidaient.

L'histoire se charge avec peine de ces détails qui dégradent le héros ».

Mais laissons là Géronstère avec ses souvenirs historiques pour galopper à travers les bois par monts et vaux vers la *Sauvenière*, assise sur la route de Spa à Stavelot ou Malmedy.

Nous voilà encore dans le Romain. Saumery nous dit : « Il n'est pas étonnant que Pline ait parlé de la *Sauvenière*, sous le nom de Fontaine de Tongres.... Tous les historiens et géographes placent à Spa la fontaine dont Pline donne la description, et ils l'appellent indifféremment *Sabamère*, *Sauvenère* et *Boullons*, termes qui ne sont que des corruptions du nom qu'elle porte. » Il ajoute : « Quelques-uns croient que la *Sauvenière* tire son nom de Sabinus qui fut défait par les *Liégeois* commandés par Ambiorix ; ils ajoutent que le général romain après sa défaite s'arrêta épuisé de forces et à demi mort de soif près d'une fontaine pour s'y désaltérer et qu'il en trouva les eaux si rafraîsantes et si salutaires qu'il en publia les vertus partout où il passa. » César n'aura pas pensé à raconter cette particularité de sa défaite et ce fait se sera trouvé consigné dans les commentaires d'Ambiorix qui avait son habitation à Spa. Il serait intéressant de connaître quelle langue il parlait. Aujourd'hui, les spadois parlent wallon, gaulois (*wael*, *welsch*, *wallus Gallus*) ; nous ne dirons rien de ce dialecte pour ne pas recommencer nos disputes sur l'origine des wallons, mais nous affirmerons seulement de nouveau notre vieille opinion que rien n'a ébranlé jusqu'à ce jour : que les langues romanes ne sont que le développement du vieil idiome appelé le *latin vulgaire* que Notger parlait à Stavelot au xe siècle :

Vulgari plebem, clerum sermone *latino* erudit.

Ou en d'autres termes, les langues neo-latines ne sont pas un latin corrompu par les envahisseurs, mais le latin, en devenant l'idiome du peuple, s'est plié, approprié aux besoins nouveaux et est successivement devenu, *latin vulgaire*, *langue*

vulgaire, *langue romane*. Cette langue vulgaire fut la chrysalide des langues modernes, le tombeau de la langue latine et le berceau de nos idiomes. Cela s'explique mieux encore par les monuments historiques ; Mummolin élu en 659, évêque de Noyon, parlait la *lingua romana* et la tudesque ; on trouve encore dans les litanies que l'on chantait à Soissons au 7me siècle des vestiges de la langue romane de cette époque et enfin nous avons en langue romane et tudesque le fameux et si souvent cité serment de 842 par Louis le Germanique.

D'autres, comme nous l'avons vu, font dériver *Sauvenière* de *Sawerlins*, eau acide ; c'est un peu plus raisonnable, mais d'où vient ici l'élément thioïs ?

Enfin les historiens liégeois dérivent le mot *Sauvenière* de Sabelonnière, en patois *Sàvenir*, *Sabuletum*, terre sabloneuse, *Sabinarios*, dit Foullon, seu potius *Sabularios* vicos, sic à *Sabulo* inde erui solito, appellatos, hodie docti non dubitant.

Fuchs s'est tout particulièrement occupé de cette source en 1556, et il nous dit « que les paisans et commun peuple ont dédié cette source à St-Remacle pour les singulières et cachées vertus dont elle guérit plusieurs affligés de maladies très-grièves et à cause que ce bon et saint Evesque se venoit souvent esbattre à cette fontaine ». Il la recommande vivement et il cite les cures merveilleuses de Marie de Lara, dame espagnole, du dominicain de Mendoza et du vénitien Augustino, premier médecin de Henri VIII, etc. d'Angleterre.

Cette fontaine, au milieu des bosquets et entourée de charmantes allées, est en été la promenade matinale des bobelins ; elle est accompagnée à deux pas de là, d'une sœur appelée Groesbeck, du nom d'un baron de ce nom qui fit construire sa niche armoriée. Elle est surtout célèbre dans la légende et les amusements de Spa par le pied de St-Remacle ; écoutons le chevalier :

« Le trou où vous avez vu mettre le pied à cette dame n'est

proprement qu'un creux fait par hasard. Comme ce trou ressemble un peu à un sabot, on s'est imaginé qu'il avait la forme d'un pied d'homme et sur cela la dévotion superstitieuse a bâti une grande histoire. Les bonnes gens du canton ont imaginé que St-Remacle, patron de Spa, avait habité les environs de cette fontaine et que sa vertu est une suite miraculeuse du séjour, *qu'il a fait* en ces lieux. Cette histoire a été embellie de plus d'une merveille ; il ne coûte pas plus d'en imaginer plusieurs quand on en est en train. Il est revenu à l'imagination de quelque devote, que le bon Saint étant un jour en prière, et s'y étant endormi, son pied s'était enfoncé sur cette pierre et y avait laissé l'empreinte qu'on y voit pour le confusionner de cette petite faute ; mais que, comme il la répara sans doute à la suite par quelque ferveur, il resta dans ce trou une impression de sainteté, très fertile en prodiges. Ce trou, nommé de là *le pied de St-Remacle* a tant de vertu que toute femme qui n'a pu donner des enfants, y trouvera la fécondité, si elle boit neuf verres de cette eau pendant neuf jours de suite, ayant le pied dans cette bénite pierre, avec une ferme confiance de concevoir. Je ne doute, ajouta le chevalier, que le miracle ne réussisse, si son mari est aussi jeune et alerte qu'elle ou du moins aussi crédule, mais je pense qu'un aimable petit saint rendrait le miracle plus sur. » Ce n'est pas pour rien, ajoute le Dr Limbourg, qu'on dit des bourgeois de Francfort, qu'ils stipulaient autrefois dans leurs contrats de mariage, que leurs femmes n'iraient que deux fois en leur vie aux eaux de Schwalbach, de crainte qu'elles ne devinssent trop fécondes. » Le dépit d'un poëte comique qui était aux eaux d'Aix-la-Chapelle, développe mieux cette idée :

Non, monsieur Oliva, non, je ne boirai plus ;
Vos eaux d'Aix sont, ma foi, trop fades :
Quoique vous me disiez pour vanter leurs vertus
Elles ont fait plus de c....
Qu'elles n'ont guéri de malades.

« Le chevalier, s'étant avancé, remarqua que ce n'était plus l'ancien *pied St-Remacle*, mais une forme qui était visiblement l'ouvrage de l'art. » M. de Villenfagne accompagne ces deux citations d'un commentaire que l'on peut voir dans son histoire de Spa.

Près de là, se trouve le monument de Louis-Philippe dans les *Promenades d'Orléans* tracées par les enfants de cette famille et qui ont été témoins d'une fête brillante donnée par Mme de Genlis et dont elle rend compte dans ses mémoires au style pommadeux. Le monument élevé par les enfants d'Orléans fut jeté à terre le 6 décembre 1792 et celui qu'on l'on voit de nos jours a été rétabli par les ordres de Louis Philippe le 1er juillet 1841 et les soins de M. le bourgmestre Haymal. C'est un cylindre de marbre noir de deux mètres qui porte une inscription française rappellant ces faits.

Enfin, nous galoppons vers la fontaine du *Tonnelet* « ainsi nommée par ce qu'elle se rendait dans un vase de bois que nous nommons une tonne ». Cette fontaine a reçu un grand éclat par la ferme-modèle et surtout par les belles promenades qui entourent la campagne de Nivesé qu'habite la fortune rehaussée par toutes les vertus de la charité chrétienne. Il y a plusieurs bains et plusieurs sources au Tonnelet : l'un s'appelle le *Bain de la princesse de Guéméné*, parce que cette grande dame l'a étrenné ; la duchesse de Bourbon y prit aussi les bains du 16 juillet au 3 septembre 1779 ; l'autre portait les armes du duc d'Ostrogothie. L'hermite en Province écrivait en 1780 : « Il n'y a pas de chaussée de Spa au Tonnelet ; mais n'en déplaise aux docteurs, le Tonnelet est plus beau que Spa.» C'est le cas de dire : *ubi benè ibi patria*, et Jouy avait passé en ces lieux ses moments les plus chers pendant son voyage à Spa. M. Edwin Jones vengea ces eaux contre les attaques de ses émules en Hypocrate et releva la vogue des deux Tonnelets. Les eaux minérales du Tonnelet sont aujourd'hui captées dans

trois puits creusés dans le schiste d'où elles sortent en abondance et dégagent une grande quantité d'acide carbonique. Lorsque le vent porte ces gaz vers le hameau de Nivezé, les caves de ses habitations en sont tellement saturées que les chandelles s'y éteignent et que, en y entrant, on risque d'être asphyxié.

Cette fontaine n'eut qu'une vogue passagère, et de Heer nous apprend que de son temps elle n'était connue que depuis quatorze ans. Ses principaux défenseurs sont le Dr Lucas, les célèbres Trevisius et Tissot.

La source du *Watroz* n'est pas éloignée des Tonnelets. Elle n'a pas de souvenirs historiques.

Enfin, nous retournons à Spa et nous trouvons à notre droite, à l'embranchement de l'allée du Tonnelet dans la route de Stavelot, la fameuse *salle Levoz*, de tapageuse mémoire. Elle sert aujourd'hui aux grands bals des courses et est destinée à d'autres révolutions. Sur notre route, nous rencontrons « ces belles malades qui viennent se guérir par le bal, d'avoir trop dansé l'hiver, par le chant d'avoir trop chanté; il leur est ordonné de par toutes les facultés de se faire belles, parées, souriantes. » De quelque côté que vous abordiez Spa, il se présente à vous coquet, propret, souriant. Dans son itinéraire, de Feller nous dit : « Ces beaux édifices (nous dirons, ces charmantes maisons) font un effet tout particulier au milieu de ces montagnes sourcilleuses et sauvages. Le ciseau farouche de la nature contraste d'une manière piquante avec l'élégance des arts, et cette magnificence qui semble déplacée et prodigue, reçoit de cette situation singulière un nouvel éclat et un nouveau prix. »

En nous mettant à table, l'ordonnance du 29 août 1595 de « Robert de Linden, de S. A de Liége grand mareschal, gouverneur, officier et capitaine du marquisat de Franchimont », nous est revenue à la mémoire avec une piquante rebufade d'eau minérale :

*

« Ayant reçu les déplaintes et doléances d'aulcuns estrangers étant en village de Spa, allencontre des manants et surceans dicelle touchant les excessives et désordonnées vendages qui se font journellement au dit Spa des victuailles et choses soubsequentes par ceux et celles qui en font marchandises, ensemble des recoupeures d'icelles victuailles et mengatures sans aucun respect de la raison ou prix raisonnable ou autrement : pourquoi pourvoir y obvier comme chose fondée en raison, en équité et afin policier, avons avec les mayeur et eschevins de la cour et justice du dit Spa, ordonné, etc..... Item les deux petits pains blancs cuits, de pain de Boublins bien cuit et sans fraude poisant 3/4 de livre 7 aydans. »

Mais, au quart d'heure de Rabelais, nous avons trouvé que les splendides hôtels des bords du Rhin rendraient encore bien des points à leurs confrères de céans.

Nous ne nous étendrons pas sur le système politique et municipal de Spa, ces chapitres venant tout naturellement à Theux qui était le chef-lieu du marquisat de Franchimont et auquel nous réservons toutes les questions archéologiques, historiques, patriotiques et politiques qui vous heurtent à chaque pas dans ce bourg antique. Les ordonnances qui ont trait à l'administration de la commune de Spa et qui nous sont connues sont celles des 4 nov. 1690, 20 août et 19 nov. 1703, 12 janv. 1704, 11 juillet et 3 déc. 1707, 27 janv. 1724, 22 fév. 1725, 26 mars 1764, 13 juill. 1775, 17 juill. 1777, 17 déc. 1778, 8 mai et 5 juin 1780, 7 juin 1783, et nous allons les résumer en quelques mots : Par la première les mayeurs et échevins conjointement avec les deux bourgmaistres, devront régir, gouverner et administrer les affaires de la communauté *comme il s'a toujours praqué*, et elle déclare ne trouver à propos ni avantageux d'établir des commissaires (conseillers municipaux) pour la régence de la police; en 1703, on détache la police de la justice, on crée cinq commissaires et ces cinq personnes, à savoir deux bour-

guemaîtres et 3 commissaires, choisiront chaque année un nouveau bourguemaître d'entre les manants. De 3 en 3 ans seront choisis et créés, à la pluralité des voix, par les manants seuls les deux autres commissaires qui devront remplacer les deux qui sortiront, ces cinq personnes devront s'assembler le matin toutes les semaines pour travailler gratuitement aux affaires de la communauté. Pour éviter toutes crieries dans les assemblées électorales, tous ceux qui outre leur mesnage ne paient pas deux escalins ou plus à chaque taille ne pourront avoir aucun suffrage. Quant aux droits politiques et législatifs, le dernier paragraphe réserve au prince tout droit de *diminuer*, *ajouter* ou *expliquer* au présent, *car telle est sa volonté*. Celles de 1703 restreignent d'abord et ôtent enfin aux eschevins toute participation à l'administration de la communauté. En 1707, les eschevins sont de nouveau admis comme électeurs pour nommer le bourguemaître, mais sans pouvoir l'être, et en 1725, voulant encore que la police soit entièrement séparée de la justice, le prince enlève de nouveau le droit électoral aux échevins et renouvelle l'ordonnance de 1703. Mais la véritable charte communale de Spa a été octroyée par le prince François Charles le 13 juillet 1775, et elle est restée en vigueur jusqu'à la révolution, sauf quelques modérations touchant l'élection du bourguemaistre et le corps des notables. Elle embrasse toute l'administration et créa le *self governement* dans la commune. Nous regrettons que la nature de ce travail ne nous permette pas d'en donner l'analyse; elle est du reste assez répandue et a été imprimée et forme un in-4°. Nous dirons en passant que nous trouvons encore dans les vastes recueils des ordonnances de Polain, outre celles dont nous avons fait mention, les ordonnances suivantes :

Du 18 janv. 1666 : ordonnant que la fontaine située sur le Marché à Spa, soit fermée à clef, à partir du mois d'avril jusqu'au mois d'octobre, et qu'il y soit construit aux dépens

communs une pompe de bois de frêne pour pouvoir y tirer de l'eau en tous temps.

Du 26 juin 1673 : ordonnance qui renouvelle le mandement du 8 mai 1590, « qui a érigé un franc marché et une franche foire à Spa. » Du 10 avril 1690 « octroyant aux surséants du ban de Spa, de pouvoir à l'exclusion d'autres puiser les eaux minérales pour les débiter et en faire commerce ; » du 6 juillet 1711 défendant d'apporter, voiturer, vendre ou débiter, en cette cité et pays de Liége, aucunes eaux minérales sous le nom de *Pouhon*, *Geronster* et *Souvenir* (sic) sans le cachet ordinaire et sans être munie au surplus, d'un certificat du magistrat de Spa, « lequel devra être donné gratis. »

Du 2 juin 1760. Défense d'embarrasser les rues, de faire paturer bestiaux dans les promenades consacrées à l'agrément du public au dit Spa ni d'y laisser courir les porcs pendant la saison des eaux.

Du 5 juin 1766. « Défense des tirailleries, (boites, fusils, pistolets) que l'on se met en coutume de faire à Spa, sous prétexte de l'arrivée ou du départ des personnes de haute distinction qui viennent y boire les eaux » renouvelé le 15 septembre 1767 avec permission aux étrangers d'essayer leurs armes et s'amuser à tirer à l'écart et sans danger pour personne.

Du 24 septembre 1792. « Défense de fossoyer aucun fondement ou élever aucun édifice sur différent endroit où coulent les eaux minérales (sans avoir fait constater au préalable qu'il n'en peut résulter aucun effet préjudiciable aux dites sources) des ordonnances de police des 3 mai 1773, 22 juillet 1765, 20 avril 1768, 27 juin 1778, 16 mai 1782, 29 mai 1779 pour favoriser de plus en plus le concours et le séjour des étrangers et ayant particulièrement à cœur le bien être de notre bourg de Spa », et toutes rendues par le prince, sur la demande des autorités et notables de Spa.

Enfin, trois édits du 7 juin 1779 contre les charlatans

d'empiryque, du 4 juin 1779 contre l'importation des ruches à miel sans l'autorisation des communautés, et du 11 mars 1784 concernant les carrières dans les montagnes de Spa.

Tous ces mandements sont la preuve la plus palpable de l'affection toute particulière et des soins que portaient les princes de Liége à la prospérité de Spa; ils sont en même temps l'histoire des luttes entre le magistrat et le corps échevinal qu'apaisait le souverain tantôt en reconnaissant les droits de l'échevinat, mais plus souvent en consacrant le grand principe de la séparation des pouvoirs et en rendant à la commune sa liberté d'action et le libre choix de ses magistrats.

Spa possédait également dans ses archives les sauvegardes, si précieuses dans les temps agités du 17e et 18e siècle, de Maurice de Nassau de l'an 1622 ; de l'Infante Isabelle de 1623; de Louis XIII de 1639; de Louis XIV des années 1651, 1673 et 1689; de l'archiduc gouverneur des Pays-Bas de 1651; de Guillaume Henri d'Orange de 1672 ; de l'empereur Léopold de 1673; de l'empereur Charles VI de 1737 ; de Charles duc de Lorraine de 1651 et 1673 et de plusieurs généraux belligérants pendant les guerres qui ensanglantaient les pays voisins. Spa était un terrain neutre, dont l'entrée était interdite à Bellone par la mère des grâces et des plaisirs.

Spa fait aujourd'hui partie de la province de Liége et est devenu chef-lieu d'un canton formé des communes de Spa, Theux, l'ancienne capitale, Reid, Sart l'ancien chef de commune de Spa, Polleur, Ensival, Lambermont, Cornesse et Weignez et possédant une justice de paix et toutes les autorités d'un chef-lieu de canton en même temps qu'une cure primaire et un doyenné. Sa population a considérablement augmenté depuis la révolution, elle est même plus que doublée et s'élève de 3 à 4000 habitants.

Nous ne pouvons quitter Spa sans boire quelques verres d'eau minérale dont nous devrons attendre avec patience les

heureux effets, car nous connaissons la prudente maxime spadoise :

Que c'est deux mois apres qu'on a quitté les eaux,
Que soi-même on ressent que l'on n'a plus de maux.
S'il m'en reste, tant pis ; ce sera bien ma faute,
Non la leur : cependant tout aura réussi
Pour mon médecin et mon hôte,
Qui trop judicieux pour en prendre souci
Me verront, moi bien loin.... et mon argent ici.

Tous les médecins sont d'accord là-dessus.

Le remorqueur nous emporte le long de la belle avenue du Marteau et nous lance dans une des plus riantes vallées, au pied de vertes montagnes qui se prolongent jusqu'à Pépinster, sur les bords du Wayai dont les eaux tantôt limpides et tantôt troublées voient naître sur leurs rives de charmantes villas, des maisons de campagne, des châteaux et d'industrieuses usines.

La première station est *La Reid* que l'on pourrait écrire la Heid ; ce village possède aussi sa source minérale le *Trou du Pouhon*, le hameau *Sacé* dont nous parlerons bientôt, le château de Hauregard devenu célèbre par le camp autrichien lors de la bataille d'Aywaille sous la République française.

A notre gauche, nous apercevons le chemin qui conduit à la *grotte de Remouchamps*, si renommée et si souvent fouillée et décrite avec ses stalactites et ses stalagmites.

Nous l'avons souvent visitée, mais nous n'irons plus, car nous craindrions, depuis le Congrès anthropologique de Paris et dans l'état actuel de la science géologique, d'y rencontrer non pas l'homme du siècle de pierre, bagatelle que cela ! mais, tout au long, l'homme du terrain tertiaire entrevu déjà dans les brumes transcendantes et mystérieuses d'audacieux anthropogènes.

C'est encore la route qui conduit tout droit au *Menhir*, découvert par le spirituel Alfred Nicolas, monument que l'on appelait

autrefois druidide, mais que les savants danois ont par leurs découvertes, légitimement débaptisé en prouvant d'une manière irréfragable, que tous ces monuments dits druidiques qui se retrouvent nombreux dans les hautes régions du Nord appartiennent à une tout autre antiquité, celle du siècle de pierre.

Toujours sur la même ligne, nous arriverons encore au château d'Amblève qui se dresse en ruines sur son rocher formidable, qui porte le nom du château des quatre fils Aymond, et qui regarde à ses pieds couler l'Amblève dans ces plaines où la bataille d'Amblève de Charles Martel n'eut pas lieu, mais qui furent illustrées par les armées et les victoires de la république française (18 septembre 1694). On a reproché à Thiers d'avoir confondu dans son histoire, la rivière d'Amblève avec Aywaille, mais il serait facile à l'illustre historien de prouver que l'Amblève en des endroits porte aussi le nom d'Aywaille qu'elle emprunte à un ruisseau de ce nom qui se jette dans l'Amblève.

Mais tout en rapsodant, le château de Franchimont apparait sur sa montagne, et la vapeur qui dévore les distances, nous emporte et nous dépose à la station de Theux.

Ici, les souvenirs archéologiques abondent et nous remplissent la tête, le cœur et l'esprit. Commençons par le commencement. Nous sommes ici au vieux chef-lieu du marquisat de Franchimont. Il est assis, ce pays, aux lieux où fut la vaillante Eburonie étouffée dans les serres de l'aigle romaine. Il appartint successivement à la Germanie inférieure, à la Belgique Ire, aux Francs Ripuaires, au duché des Ripuaires, (car les Francs Saliens étaient *in terminis Thorengorum* ou *Tungrorum?* dit Grégoire de Tours) et il traversa le moyen-âge comme pays Austrasien et Lorrain et enfin Liégeois, dont il suivit toutes les vicissitudes.

Mais de quel Gau (Pago) était-il? Dans le fameux partage de 870, Louis le Germanique reçoit dans sa part du royaume de Lorraine la région du *pagus Liugas* située sur la rive droite de la Meuse et le *Districtum Tectis*, le district de Theux. En admettant l'authenticité des diplômes octroyés par Zuentebold, ce der-

nier donne en 898 à l'évêque Francon *Villam sitam in pago Leuga super fluvium Poledam*, *vocabulo Teux* et Charles le nomma encore en 915 in pago *Luviensi*. Ce Gau prit successivement les noms de Leuchio (779); Lankio (844); *Leochensis pagus*, dans la souscription du diplôme de 862, dont on possède encore l'original à Dusseldorf, et ensuite *Liugas* (870), *Leuga Leuvensis*, *Liuvensis*, Tectis in comitatu Lieuvensi (908), *Luihgove* (966), *Leva* (1005). Ce Gau s'étendait sur les deux rives de la Meuse, mais il était principalement situé entre la Meuse, l'Amblève et l'Ourthe. C'était le Gau des forêts, *Leuga*, *Louwa*, *Leuvia* forêts. J'ai donné dans un autre ouvrage les significations de *Pagus* et de *Comitatus*

Theux était un fisc royal carlovingien et c'est le nom *fiscus noster* que leur donnent les rois de cette race. La plus ancienne mention de ce lieu se trouve dans un diplôme de donation faite en 814 par Louis le Débonnaire aux monastères de Stavelot et de Malmédy « Tectis et Wiria Capellis ». Nous voyons que c'était déjà un fisc royal et un palais, car dans un diplôme de 827 portant un jugement en faveur de Stavelot, nous lisons que ce diplôme a été passé à Theux par les empereurs Louis-le-Pieux et Lothaire; *Actum Tectis in palatio regio*. Ce Tectis se trouve vers cette époque dans de nombreux diplômes; plus tard nous lisons Tois (1118), Toiz (1155) et enfin *Teux*, Theux, nom wallon actuel. On trouve même, si on veut admettre une version de Miræus, célèbre par ses noms estropiés, *Teiz* en 898, et *This* en 1155.

Nous savons qu'un savant walloniste a remarqué que le diplôme de 898 porte le nom wallon *Teux* et s'écrie : « Qu'on recuse si on le peut ce témoin naïf, impartial, âgé de mille ans, qui vient attester que le wallon était la langue du pays de Liége au IXe siècle? *Teux!* Voyez-vous qu'il est vieux ce bien aimé wallon que vous tous cherchez à rabaisser en le traitant de parvenu, d'enfant bâtard du latin!... » Nous aimons ces élans

d'une âme patriotique et wallonne. Mais la diplomatique répond froidement à ces poétiques effluves : L'église de Liége a en effet possédé de nombreux diplômes carolingiens, mais tous les historiens sont d'accord que l'an 882, dans le saccage de Liége rapporté par un contemporain, le célèbre Réginon, abbé de Prume, tous les monuments historiques ont été complètement détruits; les historiens sont encore d'accord que dans le vaste incendie de 1185, la librairie, le chartrier et tous les vetustes codes devinrent la proie des flammes et furent presque entièrement détruits; que l'on ne possède donc aucune charte originale de ces époques, mais seulement des copies transcrites dans le célèbre *Livre aux chartres* (Liber Cartarum) de l'église de Liége. Cela une fois admis, nous arrivons à la fin du XIIe siècle avec une copie. Or, tous ceux qui ont étudié les éléments de la diplomatique savent que très-souvent les copistes, même les copistes sérieux, exacts, ne se gênent pas et s'en font même gloire et preuve d'érudition et de connaissances, pour remplacer ou ortographier les noms primitifs des diplômes par ceux qui sont en usage à l'époque au moment où se fait la copie. Nous dirons même que si, dans le cas présent, on ne concédait pas que le mot *Teux* soit une interpolation, nous devrions aller jusqu'à rejeter l'authenticité du diplôme.

Si l'on voulait pousser ces étymologies fantaisistes, on trouverait encore le latin sous le nom de Teux et l'on dirait : Teux doit son nom à *Tudo*, marteau, et votre archéologue, j'allais presque dire astrologue, vous conduirait sur les plus hauts plateaux, pour y palper des amas de scories et de laitiers, restes évidents, dit Dethier, de grandes fonderies ou exploitations métallurgiques à la manière *catalane* ou *sibérienne*, mais dont on a perdu la mémoire. Il ajouterait « les noms de Hermes et d'Alexandre, patrons de Theux, endroit fameux par ses forges et mines de fer, rappellent ceux de Hermes-Trismégiste, de Teutates et suggèrent l'idée assez vraisemblable, d'un établis-

sement antique de fabrication d'armes, formé dans ce lieu, qu'aura remplacé ensuite cette fabrique de fer, en tôle, en poëles, etc., l'une des plus considérables de la France qui naguère y florissait encore, et dont celle des environs de Sedan, n'est pour ainsi dire que la filiale. »

Mais non; tenons-nous au prosaïque bon sens. *Theux* a d'abord été appelé *Tectis*, soit pour désigner le lieu couvert par de profondes forêts : le thiois et celtique *Duster* noir (cœca Tecta), comme Thimister du mot franc *thimster* obscur; soit plutôt parce que les rois des premières races franques y avaient établi un toit, une ville royale, un fisc, un palais, une métairie, car les rois, dit Mabillon qui a recueilli les noms de cent soixante-trois de ces villas royales, « ces rois menaient une vie désaltatoire. » *Tectis* au XIIe siècle est devenu *Tois* et le wallon l'a converti en *Teût*, *Theux*.

Tout le monde sait que les carrières de marbre noir de Theux ont une réputation européenne, et les archéologues ont découvert à Trèves d'anciennes sculptures romaines faites avec le marbre noir de Theux ; c'est là un fait. Mais quelques savants ont encore voulu pousser la chose plus loin et ont raconté que ce marbre portait le nom de *marmor Theusebi*. M. Schuermans qui, en peu de temps, s'est fait un nom sérieux dans la science par ses travaux de bon aloi, a vainement cherché ce nom dans les auteurs anciens et cette trouvaille est encore à faire. Impossible, ce nom ne se trouve pas dans le dictionnaire archéologique et peut-être un jour découvrira-t-on que les Romains ont appris le wallon en guerroyant dans les Gaules ! Continuons avec nos étymologies et parlons de la plus célèbre ; elle nous ramène en plein dans notre sujet, car tout ici redit le grand nom de Charles-Martel :

Francorum vindex, Equitumque magister
Carolus, Alpadis proles generosa, paternis
Dignus avis, quem *Martellum* cognomine dicunt,
Illectus pietate viri, ingenioque sagaci,
Huberto imperium terræ et jus contulit omne.

Un très-vieil auteur rapporte que Charles était surnommé *Tudites* et on en a inféré qu'il était né à Theux, sans faire attention que *Tudites* et *Martellus* signifient la même chose. Tous les historiens sont d'accord que Charles reçut le nom de Martel lors de sa célèbre victoire sur les sarrasins et la chronique de St-Denis nous dit : « Comme li martiaus debrise et froisse le fer, l'acier, tous les aultres métaux, ains froissoit-il brisoit-il par la bataille tous les ennemis et toutes les aultres nations ».

Mais toute l'histoire nous dit que Charles est né dans ce pays et peut-être au palais-royal de Theux. Pépin résidait à Jupille avec sa Plectrude, il venait souvent chasser dans ses grandes forêts et Pépinster a conservé son nom à travers les siècles ; Alpaïde ne pouvait que résider au sein des forêts. Charles n'était aimé ni des évêques ni des moines, qui tenaient alors la plume , parce qu'il avait pris et « le vair et le gris , l'or et l'argent dont Clergie est saisi, lors palafroi, les mules et les roncins et les destries courans et arabis » pour payer ses victoires à ses *soudoyers* et de là vient que ce grand homme a été malmené et que sa mère a servi à des légendes pour rehausser illégitimement le martyre de St-Lambert. Rétablissons en passant l'histoire , car Alpaide appartient à la terre que nous foulons.

Alpaïde ! Le nom de la belle Alpaïde évoque tout à la fois les grandes ombres de Pépin d'Herstal, de St-Lambert et de Charles Martel ; il rappelle les luttes des savants autour de la tombe de St-Lambert et sur les causes de son martyre, dans lesquelles sont mêlés d'une part les noms des Henschenius , Bollandus , Mabillon, Lecointe, des historiens de l'Église de France et de Ghesquière, et d'autre part , les historiens liégeois modernes ; enfin ce nom nous reporte vers ces poétiques légendes et ces contes d'Orient que les vaisseaux des Croisés au XIIe siècle rapportèrent d'Orient pour les répandre sur les rives fécondes

de la Meuse et en orner les martyres de St-Agilolfe, de St-Lambert, la prise de Chèvremont par Notger, etc ; ce nom nous redit les amours de Pépin , ce festin de Jupille, cette coupe d'Alpaïde que Lambert se refuse de bénir et toute cette romantique scène dûe à l'imagination du chanoine Nicolas et que M. Polain, dans son *Histoire du Pays de Liége*, a traduite dans son beau langage. Ce nom réunit donc tout ce qui fait les charmes des historiens et des gens du monde.

Le nom d'Alpaïde et son histoire sont renfermés dans les hagiographies de St-Lambert. Les premiers chroniqueurs qui ont écrit la vie de ce grand homme , Godelschal en 729, trente ans à peu près après le martyre du saint , l'évêque Etienne de 903 à 920, Anselme, vers le milieu du onzième siècle, se taisent sur les amours d'Alpaïde et sur sa vengeance qui aurait amené l'assasinat de Lambert. On sait aujourd'hui, et Dom Pitra et le savant Pertz l'ont évidemment prouvé, que le texte d'Anselme dans Chapeauville est interpolé et que la version des Bénédictins Martene et Durand, conforme à celle de Pertz, est la véritable ; on sait que la citation du chroniqueur Reginon par l'interpolateur d'Anselme est fausse, et que Reginon se tait aussi sur ce sujet. Sigebert garde le même silence. Au douzième siècle le chanoine Nicolas, pour relever la sainteté de Lambert, nous retrace les amours, d'Alpaïde comme la cause du martyre, tandis que son unique motif fut la vengeance de Dodon, dont les parents, usurpateurs des biens ecclésiastiques, avaient été tués par les parents de l'illustre évêque de Liége. La plupart des historiens liégeois après Nicolas, Fisen, Foulon et les modernes ont adopté la version de Nicolas qui prêtait à poétiser le souvenir de Lambert. Nous ne comprenons pas comment ces hagiographes ont pu admettre en même temps le scandale des amours adultères de Pepin et faire asseoir , dans la salle du banquet à Jupille, la courtisane auprès de l'apôtre. Le motif qu'ils avancent, pour prouver les réprimandes de St-Lambert à Pepin,

que ce dernier laissa impunie la mort de son évêque, s'explique parfaitement par l'absence de Pepin, occupé, à cette époque même, à repousser les invasions des Saxons, des Francs et des Allemands dont les mouvements continuels inquiétaient les Francs austrasiens ; elle s'explique encore par la puissance de Dodon que Pepin devait ménager. Quand à l'amplification des chroniqueurs postérieurs, elle s'explique doublement par le désir exprimé par l'un d'eux de rendre plus éclatante la sainteté du martyr et par la haine que Charles Martel s'était attirée en confisquant les biens des églises pour les donner en fief à ses *soudoyers*.

Alpaïde vengée du soupçon d'avoir contribué au martyre de Lambert, recherchons sa vie. Elle est certainement née au pays de Liége.

Est-elle de sang noble ? son nom ne nous est révélé que par les hagiographes, ses accusateurs, qui, sans aucune preuve, ont trouvé bon d'en faire la sœur de Dodon, le puissant comte, l'ami de Pépin et son commensal. Mais s'il en est ainsi, elle ne fût pas la concubine du maire du Palais, mais, après la répudiation de Plectrude, elle fut sa seconde épouse. Les lois de l'Église n'ont pas reconnu et ne pouvaient reconnaître cette union, qui n'est pour elle qu'un adultère, mais les lois et les mœurs des Francs, attestées par les plus graves historiens, autorisaient ces seconds mariages, et malgré son courage et son incontestable génie, Charles Martel n'aurait pu réunir autour de lui, tous les grands du Royaume contre les petits fils de Plectrude, si à leurs yeux, il avait été bâtard. C'est ce qui a fait écrire aussi à bon nombre d'historiens que Alpaïde fut la seconde épouse de Pépin.

Les jours d'Alpaïde s'écoulèrent donc aux rives de la Meuse et plus probablement aux environs de Theux, le fisc royal, et après la mort de Pépin, l'histoire perd de nouveau ses traces. Les chroniqueurs du douzième siècle amènent

S t-Agilolfe et d'autres saints à Jupille, au lit de mort de Pépin pour l'arracher à ses amours, mais nous avons prouvé ailleurs l'impossibilité de ce voyage. Enfin nous retrouvons, après de longs siècles, le nom d'Alpaïde dans les *Flores Ecclesiæ de Fisen* qui place cette même Alpaïde, après une longue pénitence, parmi les personnes illustres par leur repentir et leurs vertus. Il a trouvé ce fait dans des manuscrits liégeois et il y ajoute foi. Cette révélation posthume nous paraît fort douteuse. Quoi qu'il en soit, Fisen nous rapporte qu'elle passa ses derniers jours dans le couvent d'Orp-le-Grand en Brabant où elle fut enterrée. Ce couvent, situé dans le pays de Namur, n'existait déjà plus au siècle dernier, ainsi que nous l'apprend le baron Leroy dans son histoire topographique, et il ajoute : « On m'a dit que le tombeau et l'inscription de *Alpaïdis comitissæ, conthoralis Pippini Ducis* était placé dans l'église majeure, mais il n'en reste plus de vestiges.» Lemire (25 juin S t-Odvinus) nous dit aussi que Alpaïde, revenue à pénitence, avait fondé ce monastère et qu'on y avait trouvé son tombeau en 1618. Malgré ces témoignages, nous sommes obligé d'avouer encore que ce tombeau n'est point celui de la belle Alpaïde. Lemire en effet fait de cette Alpaïde, la concubine de Charles Martel dont elle fut la mère et Fisen lui-même dans son *Histoire de Liége* (an 980) nous parle d'une comtesse Alpaïde qui habitait ces lieux.

Alpaïde a survécu à Pépin ; on peut fixer sa mort à l'an 718. Son nom traversera les âges avec les titres glorieux de mère de Charles Martel et d'aïeule de Charlemagne.

Mais Charles même, aux yeux de l'histoire, est parfaitement légitime dans ses pouvoirs.

Pepin avait deux fils de Plectrude. Drogon, l'ainé, devint duc de Bourgogne et mourut bientôt. Grimoald, le cadet, devint maire du palais de Childebert III. Pendant une maladie de Pépin, les seigneurs, jaloux de sa grandeur, conspirèrent contre son fils Grimoald qui fut assassiné par un sicaire de

Radbod. Pépin nomme alors maire de Neustrie Théobald, le jeune fils naturel de Grimoald, et la même année s'éteint dans sa gloire (714). Plectrude, la première femme de Pépin qui vivait répudiée à Cologne, prend en mains la cause de son petit fils, le bâtard Théobald, et fait emprisonner Charles Martel, le fils de Pépin. Les fiers seigneurs de Neustrie frémissant de colère de se voir sous les quenouilles d'une femme hautaine qui n'était ni reine ni régente, et sous les hochets d'un enfant, qui n'était ni roi, ni guerrier, mais au berceau, chassèrent, et la mère et le petit fils, et nommèrent Rainfroy maire du palais. Vainement les austrasiens veulent soutenir Theobald, ils sont défaits à Cuise, et Theobald s'enfuit jusque dans sa tombe. Charles sort de sa prison, l'étoile d'Austrasie reprend son éclat. Rainfroy fait alliance avec l'étranger, il tire du couvent Daniel, fils de Chilperic et le met sur le trône que Clotaire II avait laissé vacant. Charles met Thierry sur le trône et culbute ses ennemis à Amblève et à Vinci. Et Charles, seul fils survivant de Pepin, est reconnu à la place de Theobald, et par droit de naissance et par droit de victoire par toute l'Austrasie; et telle était aussi l'opinion des contemporains et de tous les anciens chroniqueurs qui ne font pas d'hagiographies. En effet, St-Willebrode dans son testament de 726 nous dit : Dominus Pippinus illas res mihi condonavit... sive *filius suus Dominus noster Carolus* et Genitor Pippinus. Le chroniqueur saxon dit simplement : 715. Pepinus, maire du palais, meurt auquel son fils Charles succède, et Alberic : 715. Pippinus princeps obiit et *filium suum ex Alpaide Karolum Tudentem vel Martellum* cognomine, principatus sui *heredem* reliquit ; Plectudris, *relicta* Pippini, cum nepote suo Theodealdo *principatum* regni *usurpat*. Et plus bas : Karolus de custodia novercæ divino ut creditur nutu eripitur. Charles Martel est un des plus grands capitaines et des plus grands hommes de l'histoire et il attend toujours son biographe. Rien de plus grand, de plus simple, de plus saisis-

sant que la lecture des étapes de sa vie dans le chroniqueur saxon :

Rien de sa naisssance. On la fixe à l'an 689 ou 690 :

715. Pepin meurt, Charles son fils lui succède.

726. Charles combat contre les Bavarois et les bat.

727. Charles entre en Souabe, combat Landfroid et se soumet toute la nation.

728. Charles entre en Gascogne, il dompte par les armes Eudes, duc d'Aquitaine.

729. Les Sarrasins d'Espagne entrent en Aquitanie pour s'y fixer; Charles marche contre eux avec Eudes et les Francs se ruent sur eux, en tuent 375,000. 1500 Francs seulement tombèrent.

732. Charles envoie son fils Pepin au roi des Lombards.

733. Charles ravage la Frise.

635. Charles entre avec son armée dans le Westergow et le soumet.

736. Charles entre de nouveau d'une main ferme en Gascogne et prive Eudes de son trône et de la vie.

737. Charles bat le fils d'Eudes.

738. Les Sarrasins reparaissent; Charles, près de Narbonne, les jette à terre avec grand carnage.

750. Les Sarrasins reviennent dans les Gaules, prennent Arles et démolissent tout. Alors Charles demande secours à Liutprand qui vient avec son armée lombarde et les Sarrasins s'enfuient.

742. Charles fils de Pepin, maire du palais des Francs, *appelé le belliqueux*, meurt. C'est le veni, vidi, vici de César.

Si l'on mesure les distances, les difficultés, le nombre et la diversité des ennemis, on reste étonné.

Avant de visiter Theux, finissons avec une dernière étymologie, elle sera moins longue à débrouiller.

Quelques écrivains, renonçant au nom glorieux de l'Éburonie,

ont voulu que ce pays ait été, sous César, occupé par le clan Segnien (Segni) et cela encore par voie d'étymologie. Près d'ici se rencontre un village qui se nomme Sougné ; Sougné, Segni, c'est tout clair, les *Cœresei* n'habitaient-ils pas Serez? On aurait pu bien appuyer cette étymologie, car nous voyons assis entre les rives historiques de l'Amblève et les bords romantiques de l'Ourthe les villages suivants : Sou*gné*, Bau*gné*, Hot*gné*, Bet*gné*, Es*neux*. C'est bien dommage que tout cela vient du mot *ignis*, *feu*, maison, comme les suffixes *acum*, *eias*, *eiès*, *ingen*, *ha*, *hem*, *lem* et même *sem* veulent dire possession, maison, bien, selon la frontière romane ou thioise. Contentons-nous de savoir que ce clan habitait, ou plutôt se trouvait, le jour où César vint dans nos parages, *inter Eburones et Treviros*, ils n'étaient pas très-éloignés.

Theux était la capitale, par droit de vieillesse, et de son fisc royal et de son palais royal, de tout le marquisat de Franchimont. Voyons : Zuentbold, pour le salut de son âme, donne à l'église de St-Lambert en 898 Theux, dont le palais avait été jeté à terre par les Normands, avec toutes ses dépendances. On pourrait croire, d'après la description, que la donation comprenait tout le *district*. Mais non. Charles, roi des Francs en 915, donne à la même église la forêt, qui avait autrefois appartenu à la villa de Theux et que Zuentbold, en donnant le fisc, avait retenu ; et ce diplôme contient la curieuse délimitation de cette forêt qui fixe aussi les frontières du marquisat de Franchimont.

Les limites sont tracées comme suit : (Nous suivons la version de Chapeauville et nous donnons entre parenthèses les corrections faites sur le *liber cartarum* par M. Grandgagnage). « In proprium traderemus forestem, quæ olim pertinuerat ad Tectis villam, quam dato fisco Zuendipolchus retinuerat ad manum regiam, quamque constat in pago Luuiensi (Luviensi) atque in comitatu Sichardi sitam, atque istis finibus circumquaque conclusam, terminatur a Wlfingi (Vulfingi) fago,

*

(et a Warica) usque in fluvium (fluviolum) Ambleuam (Amblevam), inde ad monasterium Stabulaus (Stabolaus), sicque vadit ad.... (Merigis Frauplum) et inde ad Salceias usque ad Nordrees fontem et ad Hauernii (Havernai) usque ad Vesere, et idem (inde) ad rivum de Solmania usque ad Solergeas (Solergeias) et Hukelebac usque ad Veseren (Vesérem) et Geislampiam (Geislam piam), usque ad hospitale (Hospitale), et sic revertitur ad Wlfingi (Vulfingi, fagum). Disons, *currente calamo*, que la version de Chapeauville nous semble prouver que l'original sur lequel il a pris sa copie était plus ancien que le *liber cartarum* où le copiste a modernisé les noms et corrigé les barbarismes. Nous savons qu'on prétend le contraire et qu'on l'a prouvé avec beaucoup de science. Aidé de Dethier et de Grandgagnage, il nous sera facile de donner et de fixer ces limites. Nous partons du *hêtre de Wulfing* (où l'on prend les loups), Dethier nomme *Ovifat*, c'est à peu près cela ; et de la *Warche* jusqu'à l'*Amblève* et au monastère de *Stavelot* ; de là à *Merigis-frauplum*, (on lit ailleurs encore *Mergis-fraplum* et *Mengis-fraplum*, ce qui n'avance pas beaucoup) que Dethier traduit par les *Fanges* vers l'ouest ; de là à *Saulcis* près Hauregard, aujourd'hui *Sacé* jusqu'à la fontaine de *Noidré* entre Sprimont et Louvegné et *Haveigné*, gorge et ruisseau qui des environs de Louvegné, descend à la Vesdre, jusqu'à la *Vesdre* près de Fraipont et de là au ruisseau de *Soumagne* qui tombe dans la Vesdre, jusqu'à *Salageon* au point où il prend sa source entre Herve et Rechain. M. Grandgagnage nomme *Saurée* à Dison ou *Serezé* à Thimister ; et *Hukelbac*, gorge et ruisseau près Henri-Chapelle qui descend dans la Vesdre sous Limbourg jusqu'à la *Vesdre* près de Limbourg et la *Gileppe*, ruisseau des fanges qui tombe dans la Vesdre et l'*Hôpital* dont les masures existent encore sur les hautes Fagnes entre Jalhay et Montjoie et enfin au trou du loup, point de départ. On le voit, la Vesdre sert d'égoût à toutes ces rivières, la

Gileppe, la Hoegne, le Spiheroule, à tous ces ruisseaux des gorges et des vallées dont est arrosé le bassin intérieur de cet ovale escarpé. Ce qui est remarquable, et ce qui est une suite de son enclave, c'est que le territoire du marquisat de Franchimont est resté à peu près le même jusque dans ces derniers temps. En effet, il se composait de cinq bancs dont les chefs-lieux étaient Theux avec 23 villages, Verviers avec Ensival, Stembert et Andrimont, Spa, Jalhay et Sart; il formait un ovale allongé d'environ six lieues de longueur sur quatre de profondeur. Quant au militaire, il était divisé en 6 compagnies, formant un régiment, dont le gouverneur du château de Franchimont était le colonel, et pendant de longues années, comme nous le verrons, les habitants du Marché, sous le château, formaient la 1re compagnie chargée de la garde du vieux manoir. Quant à l'administration religieuse, tout le marquisat fesait partie du *Diocèse* de Liége, divisé en 8 archidiaconés ; de l'*archidiaconé* du Condroz divisé en 3 conciles ; et du *Concile* de St-Remacle. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner quelle fut l'origine des archidiaconés que l'on peut faire remonter au Xe siècle, ni la base de leurs divisions, de leurs limites. On le voit, dans le tracement des limites si détaillé, pas un mot de Franchimont ; donc le *château* n'existait pas encore, ni le *nom* comme territoire, car la charte n'eût pas manqué d'en parler; donc Franchimont ne vient pas de *Francorum mons* ni de *Francimons*, mais tout simplement de montagne *franche* ; c'était une franchise « les liex où ils porroient acquerre franchise por demores » dit Beaumanoir, et le nom de *marché*, que le pied de la montagne a conservé jusqu'à nos jours, le dit encore : car marché, au moyen-âge, ne va pas sans le mot *franc*. Enfin une dernière preuve de cette franchise, c'est que Franchimont était une des douze *maisons* et *chapelles* où l'Evêque de Liége présidait l'assemblée de ses feudataires.

Mais quand le château a-t-il été construit ? Quand a-t-il été baptisé du nom de Franchimont ? Quand a-t-on inventé le nom

de Marquisat! Sur tout cela, nous ne savons rien. Ce que nous savons, c'est qu'au XIIe siècle, le marquisat n'était pas encore inventé, c'est que alors le château existait, car, en 1145, Giles d'Orval nous dit que Henri, évêque de Liége *Castrum Franchieremont amelioravit* ; et c'est la première mention que nous connaissons qu'il formait un domaine tout-à-fait séparé de Theux, car le diplôme de l'an 1155 énumère parmi les domaines de l'église de St-Lambert, le *castrum Franchiermont cum omnibus pertinentiis suis* et bien loin après; *Toiz et Vervier cum advocatia et omnibus pertinentiis earum.*

Reprenons. Nous savons, par quantité de diplômes, que tout ce pays appartenait in proprio à la famille carlovingienne, que c'était un de ses principaux domaines, l'une de ses plus giboyeuses forêts ; qu'il passa à la branche germanique qui s'éteignit vers l'an 912. Dès cette époque, l'évêché de Liége fit partie des territoires relevant des rois de Germanie et il reçut même les évêques de leurs mains. En outre, l'évêque souverain de Liége, jouissait de la pleine *immunité*, d'après laquelle il avait la pleine autorité sur tous les habitants des terres de son église et n'avait pour seul chef et souverain que l'Empereur, *et nostro imperio parere.* Le pays dont nous nous occupons appartenait déjà et en entier à l'évêque de Liége ; quelle place restait-il donc pour ces marquis que la légende place précisément en 915? Le savant Polain nous dit bien qu'on vit au Xe siècle apparaître les marquis de Franchimont, et que le marquisat fut réuni aux domaines de l'église de Liége l'an 1012, mais nous lui demanderons amicalement qu'il veuille bien nous révéler le lieu, le temps et les circonstances de cette mystérieuse apparition et du diplôme d'annexion !...

Que voyons-nous au contraire au dixième siècle? C'est que le *pagus Luïvensis,* en 915, était situé dans le comté de Sichard, et dans le diplôme de Clovis de 908, ce Sichard est nommé comte actuel, momentané ; c'est-à-dire, bénéficiaire du pagus

Luivensis, *cujus* INPRÆSENTIARUM *comes dignoscitur existere Sigohardus.* En effet, c'est seulement alors que vont s'élever autour de nous les seigneuries héréditaires.

Reconnaissons cependant qu'il y a un fonds de vérité dans la tradition des marquis de Franchimont et qu'en l'approfondissant, on parvient à démêler l'histoire. Nous laisserons cependant de côté la première fable inventée par Jean d'Outremeuse et Jean de Stavelot qui font créer le marquisat de Franchimont avec 28 villages par Charles Martel, en 733, en faveur de Gui d'Ambly ou d'Amblève, dont le petit fils fut aussi Baldric, ce qui rentre alors dans la généalogie de Detrooz. Ces fables ne peuvent se soutenir et se détruisent chronologiquement d'elles-mêmes. Detrooz s'était d'abord aussi laissé prendre à ce Gui, mais il s'en détache bien vite pour reprendre Raginère. Le premier marquis aurait donc été Raginère, de 915 à 945. Nous pourrions d'abord prétendre que ce *Raginarius* n'est autre que l'évêque *Richarius*, mal lu, et qui gouverna de 920 à 945 le pays de Liége, mais n'ergotons pas.

Ce Raginère n'est autre évidemment, et tout le monde en convient, que le Raginère, dont nous avons ailleurs retracé l'histoire, qui était duc de Lothier, le conseiller intime de Zuentbold et de Charles le Simple et que les diplômes nomment successivement duc de Lothier, comte de Hesbaye et de Hainaut, abbé commendataire des monastères de Stavelot et Malmedy et enfin, et nous y voilà, qui porte le titre de *missus dominicus*, et dans le diplôme même de 915 celui de *marquis*, à la recommandation duquel Charles-le-Simple donne la forêt de Theux à l'église de Liége. Liége, en effet, dans les territoires relevant de l'Empire, devait *imperio parere.* Voilà donc notre premier marquis sans marquisat. Cela est incontestable.

Cherchons ses enfants : Alberic nous dit que les fils de Raginère étaient Gislebert qui devint duc, et Raginère et Lambert comtes de Hainaut et de Louvain, dont Garnier et

Rainaud avaient usurpé les domaines, et qui réclamèrent le secours de Lothaire roi des Francs. On sait que ce Raginère fut la première tige des comtes de Hainaut, des ducs de Brabant et des Landgraves de Hesse. Pas de place ici pour Baldric, le prétendu fils de Raginère, et le 2e marquis de Franchimont. Mais nous allons aussi le retrouver.

Ce Baldric n'est autre que l'évêque de Liége même, ce Baldric I, neveu du duc et marquis Raginère qui, en 956, avait réussi, par les intrigues de son oncle, à se mettre à la place de Rathère. Venons à Gui, Ghuys ou Guidon, ce 3me marquis, « dont la figure était celle du Dieu Mars » ; mais en 970 nous trouvons à Chèvremont le fabuleux Guidon, qui s'appelle aussi Immon, Idriel, Idrolus, le drôle enfin, de la race des rois Francs, le seigneur de ce rocher de Chèvremont qui portait sur sa large croupe des églises, des couvents, des prébendes, des fortifications, bref une ville !! enfin et par-dessus tout un grand puits dans lequel la femme du seigneur, encore en chemise, épouvantée par le traître Notger, alla se jeter vivante avec son enfant, qui peut-être, hélas ! n'était même pas baptisé par cet infâme évêque qui était venu pour le baptiser et qui au lieu de cela s'était fait accompagner de soudarts au lieu d'enfants de chœur et avait pris son château. « Et quant la dame ce cogneu... elle jailhiet en ung puis. . — Elle soy rua en un parfond puis... Elle jaillit dedans un puche, et là elle fust noyée... Elle soy jetat en ung puits ou on le trouvat mort. » Dites maintenant que ce n'est pas vrai, en voilà quatre qui le disent et si vous aimez la quantité, on vous en servira à peu près six cents de ces chronologistes, chroniqueurs. Personne, il est vrai, depuis les savants travaux de Dom Pitra et de Raikem, ne croit plus à ces historiettes qui pêchent à la fois contre le bon sens, le grand caractère de Notger et l'histoire et la chronologie ; mais voilà cependant ce qu'une interpolation du texte d'Anselme a produit, ce que plus de six cents monuments, à partir de Jean

d'Outremeuse, ont répété l'un après l'autre, en enjolivant sans cesse la chose. Cependant le savant Martene ne s'y était pas trompé, il avait deviné les interpolations de Gilles d'Orval ; il avait le bon manuscrit contemporain du onzième siècle. Son opinion était partagée par les savants Rivet, Ernst et d'autres ; de nos jours le célèbre Koepff, les savants Pitra, Pertz et Raikem ont dû, à force de science, prouver l'interpolation et rétablir la mémoire de Notger. Nous avons la même historiette dans l'histoire de Metz et en étudiant les stratagèmes de Polyen et de Frontin, on y découvrirait bien d'autres fables rajeunies au douzième siècle, le siècle aux amplifications de rhétorique. Si Notger eut été un simple chevalier barbu, on aurait répété à l'envi avec le poëte :

Fu il vincer simpre mai laudabil cosa
Vinca si o per fortuna o per ingegno ;
La victoire est toujours bonne à prendre.

Mais c'était un évêque, un grand, un illustre, un saint évêque. Haro sur le baudet ! Et, en attendant, cette méchante farce empêcha et la canonisation de Notger et l'érection de sa statue à Liége qui lui devait tout.

Du reste ce Guidon, bien que ce ne soit pas le cas, est regardé par tous les historiens qui admettent la prise traitreuse de Chèvremont par Notger comme le petit-fils très-remuant de Raginère, le cousin des comtes de Hainaut ; et Detroz nous dit aussi : « Guidon ne respirait que les combats et sa figure était celle du dieu Mars. Notger, évêque de Liége, ne négligea aucun moyen pour se l'attacher et eut le bonheur de réussir. » Ecce reum. Voilà notre marquis.

Quant à Réginaire, le 4me marquis, qui « dévot outre mesure » partit pour la Palestine et donna son marquisat à l'évêque de Liége (qui le possédait déjà), par un diplôme de 1012 ou 1014 ; on ne retrouve nulle part, disent Fisen et Bouille qui admettent

la donation, aucune charte de cette donation. Mais le grave Foullon nous dit simplement : qu'il n'y avait pas de marquis de Franchimont à cette époque. Et quant au recueil de 1471 que cite Detroz et dans lequel depuis plus de *quatre siècles*, on fait mention du marquisat de Franchimont, de Villenfagne répond fort bien que ce recueil a été rédigé en 1673 par Melchior Goldast et mis à la tête de ses constitutions impériales, et comme la Principauté de Liége était composée de plusieurs *cantons*, Goldast les nomme *tels qu'ils étaient désignés de son temps*. Cela prouve tout simplement, ce qui n'est contesté par personne, qu'en 1673, le pays de Franchimont portait le titre de Marquisat.

Mais que représente ce marquis Réginaire? C'est tout simplement encore Réginaire qui occupait le siége de Liége à cette époque. On pourrait peut-être nous objecter que les évêques de Liége étaient bien les souverains et les propriétaires *pagi Luivensis* ; mais que ces marquis n'en ont pas moins existé comme *avocats*, comme *avoués*, le souverain de Liége étant un prince ecclésiastique. La réponse est facile. Nous concédons que les comtes ou marquis du Gau des forêts étaient les *voués* de l'évêque de Liége, tandis que nous les nommons simplement des *missi dominici*. Mais qu'en résulte-t-il? Où sont nommés les marquis que l'on veut créer? Dans quel diplôme, dans quel monument historique les voit-on figurer? Nulle part. Mais, au contraire, nous voyons figurer comme comtes du pagi Luivensis, dans le diplôme de 915, le comte Sichard : *Tectis in pago Luviensi, in comitatu Sicchardi* et il l'était déjà en 905 d'après le diplôme de cette date, et il était aussi comte bénéficiaire du Hainaut. D'après un diplôme d'Otton I de l'an 966, c'était Richère qui à cette date en était devenu comte, *in pago Luchgouni in comitatu Richerii*. Enfin Henri III, dans son diplôme de 1041, nous signale Thibaut comme comte de ce Gau, *in pago Luigouve in comitatu Diesbaldi*, et nous voyons encore figurer le même Thibaut comme comte bénéficiaire de ce Gau de Franchimont dans deux

autres diplômes du même Empereur de 1042 et de 1059. Où est donc la place pour les nouveaux venus? Tout cela n'est-il pas évident?

Mais à quelle époque les évêques de Liége prirent-ils le titre de marquis de Franchimont? Detrooz cite l'an 1048. « J'avoue, dit Villenfagne, que je verrais volontiers un monument du 11e siècle où ces princes auraient pris ces titres; je n'en ai pas rencontré et personne n'en connaît. Tout au contraire, il est constant que jusque vers le milieu du 16e siècle, nos évêques ne mettaient dans leurs titres que ceux de Ducs de Bouillon et comtes de Looz; ce ne fut, comme je crois, car je puis me tromper, que vers 1550 qu'ils adoptèrent celui de marquis de Franchimont. » L'immense élan donné par le gouvernement belge aux travaux juridiques et historiques aura probablement reformé ce jugement, et nous regrettons que le recueil des édits de 1507 à 1684 que M. Polain met sous presse, n'ait pas encore paru, car nous voyons figurer déjà dans sa liste chronologique un édit du 15 mai 1519, touchant l'aménagement des bois, au *Marquisat* de Franchimont. C'est du reste une simple date à fixer et on ne doit pas la rechercher au delà du quinzième siècle, car dans le traité de Tongres de 1482, entre Jean de Horne et Guillaume de la Marck dont nous reparlerons en visitant les ruines de Franchimont, il n'est pas encore question de marquisat; mais on remet aux mains du farouche sanglier des Ardennes *la place et terre de Franchimont.*

Il n'est du reste pas rare de voir des marquisats et des comtés qui n'ont jamais eu ni marquis ni comtes spéciaux et qui ont toujours été attachés à la couronne ou au suzerain et nous en avons encore l'exemple tout près de nous, dans le *Comté de Logne* créé par l'illustre Wibald et appartenant aux abbés de Stavelot. Quant au pays de Franchimont, ce titre lui convenait doublement; il formait à la frontière allemande tout un enclave qui ne touchait par aucun point à son Suzerain la prin-

cipauté de Liége et il était enserré par le Limbourg, le Luxembourg, la principauté de Stavelot ; c'était donc bien un pays de frontières, un vrai marquisat.

Franchimont, a-t-on remarqué, n'a ni lois politiques ni lois judiciaires propres à lui, il n'a qu'une constitution municipale, mais cela se conçoit parfaitement et sort des entrailles même de son histoire. Dès le IXe siècle, il a appartenu aux évêques de Liége; or, on sait, qu'au pays de Liége, nous n'avons pas de monuments judiciaires du IXe siècle, et dès que Franchimont passa sous la crosse et l'épée des évêques de Liége, il dut dès lors prendre les lois et les coutumes de ce pays, d'après le principe invariable que le droit de justice se transmettait avec la propriété de la terre, « qu'elle était dans le patrimoine du Seigneur, comme l'âne dans le domaine du manant, » et nous l'avons vu plus haut, le prince de Liége avait la *pleine immunité* impériale et partant, la *pleine autorité*.

Quant aux gouverneurs, chatelains, baillis et hauts-officiers de Franchimont, ce sont là des figures historiques dont on connaît et les origines et les traits. Nous consentons qu'on les fasse remonter jusqu'à la donation primitive. En effet, pendant toute la durée de la première race et une partie de la seconde, nous voyons dans chaque comté des gouverneurs revêtus d'une triple armure : un casque et une épée pour conduire les surséants à la guerre commandée par le Suzerain ; une main de justice pour rendre la justice en premier ressort; une bourse pour percevoir les revenus du Suzerain. Si la grande révolution du Xe siècle, qui rendit les comtes héréditaires, n'apporta aucun changement à cette organisation, à plus forte raison dût-il en être ainsi au Franchimont qui n'avait pas de marquis.

Nous rencontrons, en effet, dans l'histoire, plusieurs gouverneurs et baillis, mais surtout un vaillant bailli de Franchimont dont nous reparlerons. Plus tard le commandement militaire fut enlevé à ces *præpositis* et ils ne retinrent plus que les autres

charges, et c'est précisément ce que nous rencontrons encore au pays de Franchimont. Ce fut du reste là, comme l'a remarqué un profond historien, le premier pas vers la séparation des pouvoirs.

Mais il se fait tard, il est temps de faire notre entrée dans le propret bourg de Theux. Ne voilà-t-il pas que la première chose que nous apercevons, c'est le fameux *Péron*, et il faut malgré notre répugnance, que nous nous mettions encore en désaccord avec nos valeureux et bons amis Liégeois. Nous avons la tête dure, car il y a vingt-deux ans déjà que nous avons émis notre opinion sur cet illustre palladium des libertés liégeoises et les corrections que l'on nous a infligées ne nous ont pas ramené à résipiscence.

L'an 1457, Gérard Godevin s'en vint en Franchimont et y planta le perron, dit Adrien ; Foulon dit que ce fut en 1456, d'autres en 1458.

M. Henaux, dans sa brève mais méthodique et substantielle histoire de Verviers, rend compte de l'orage que suscita cette plantation. Une enquête fut ouverte et prouva que Godvin n'avait fait que « redreschier le Peron et remettre les dits en possession de franchieses. » Nous voyons encore dans la cassation de cet acte que le Peron n'était pas un octroi de bourgeoise liégeoise, mais un signe de liberté, *in signum libertatis*, un octroi de franchise, *Subditi eorum locorum exemptos se ostendunt*, l'établissement du self-gouvernement dans la municipalité, *et pro eorum libito voluntatis vivunt.* En 1586, comme nous le verrons, les habitants réclamèrent le droit de bourgeoisie.

Qu'est-ce donc que le Peron ?

Sur sa forme tout le monde est d'accord ; on est encore d'accord sur le rôle qu'il a joué dans l'histoire, mais c'est son origine, c'est la croix qui le surmonte, ce sont les deux lettres L. G. dont sa colonne est cantonnée qui font le sujet de légitimes disputes.

Ecoutons d'abord l'un des meilleurs et des plus élégants historiens de Liége, M. Polain : « Le Perron, comme on l'appelait, s'élevait au milieu d'une place publique qui servait de Marché. Depuis quand y était-il ? Personne ne le savait. Planté là jadis par quelque tribu de race germanique, il servit peut-être d'abord à indiquer le lieu du *mâl*, peut-être c'était là qu'en plein air, et de temps immémorial, les hommes libres du Gau, les rachinbourgs et les scabins venaient rendre la justice. » Jusqu'ici, on le voit, le savant ne s'avance pas trop, il se couvre d'une solide tortue de *peut-être*.

Il continue, et ici tout le monde est d'accord : « Une sorte de culte populaire s'attachait à ce vieux débris d'une société détruite. Pour les Liégeois, il n'y eut jamais de vraie justice que celle du Perron.... La maison des échevins, le *Destroit*, se trouvait en face de la colonne ; puis la *Violette*, l'Hôtel-de-Ville ; puis la *Cathédrale de St. Lambert* ; chacun de ces édifices aboutissait au *Marché* ; l'*Eglise* et le *Temple*, l'*Industrie* et la *Loi*, le pays était pour ainsi dire là tout entier. »

Dans un autre passage, le même historien nous dit encore : « la *pomme de pin* , symbole d'association et d'indépendance, emprunté à l'ancienne Germanie, resta exposée aux yeux de la multitude en face même du lieu où les scabins (échevins), délibèrent et rendent la justice. Seulement le christianisme s'est emparé du symbole pour y planter la croix ; il est devenu le *Perron de Liége*. » D'autres vous diront, avec un aplomb imperturbable . « Liége possède ces armes depuis 1300 ; les corps des métiers les mirent dans leurs bannières, après un tumulte populaire, en signe d'union, de force et de liberté ; la colonne portée par des lions agissant de concert prouve l'union, la pomme de pin peut signifier par allusion à la hauteur de cet arbre l'élévation et la supériorité de la bonne cause et de l'équité, au-dessus des idées populaires et la croix paraît être un souvenir de l'ancien attachement du peuple à la foi chré-

tienne! » Et l'on vous produira encore des manuscrits à l'appui de tout cela. On va chercher bien loin des origines, mais ce sera encore autre chose quand il s'agira d'interpréter les deux lettres L. G. Vous pensez peut-être, avec moi, cher lecteur, que c'est bien simple d'interpréter leur sens à Liége, détrompez-vous, et écoutez la science :

Les uns traduisent ces deux lettres par *Libertas Gentis*, en souvenir des libertés conquises par les Liégeois ; ceux-là devraient bien au moins nous indiquer la *date* de l'inscription; car ces libertés, toutes vieilles qu'elles soient, et nous avouons, qu'au pays de Liége, elles ont pris date des premières, ont des dates plus ou moins certaines.

D'autres, c'est une simple variation de version, chantent : *Libertate Gaudent*. Pour le coup, c'est une gaudriole. Un savant qui est très-spirituel, ce qui ne gâte rien ni à sa science ni à son amabilité, invente les mots : *Leodienses Gradus*, les degrés de la ville de Liége, en d'autres termes, le Perron Liégeois. C'est très-spirituel, c'est symbolique; c'est une enseigne pour ceux qui savent lire, et qui pourraient croire que c'est le perron Limbourgeois, ou Luxembourgeois, ou Louvaniste ou tout autre quelconque. Du reste, ce savant ne tient pas beaucoup à son étymologie, il a d'abord l'air de préférer beaucoup l'explication *Le Gia* Liége, et il l'appuie ensuite sur des monnaies liégeoises où plusieurs perrons sont cantonnés des lettres L. D. Leo Dium; sur le perron de St.-Trond qui porte : S. T. Nous voilà donc d'accord sur l'inscription : lisons avec les paysans : L. G. Liége. Voyons pour le corps de la colonne et répétons ce que nous avons dit il y a bientôt cinq lustres.

« St-Hubert voulut laisser à l'autorité civile un perpétuel enseignement en lui donnant le symbolique *Perron*. C'était une colonne de bronze à laquelle cinq marches servaient de soubassement ; elle reposait en outre sur quatre lions, image du courage avec lequel, dit Fisen, ils devaient soutenir la foi

romaine. Elle portait pour chapiteau et pour couronnement une pomme de pin surmontée d'une croix, c'est-à-dire le monde régénéré par le signe de notre rédemption. La vue de cette colonne qui figurait dans les armes de la Cité et dont le front de tous les monuments publics était frappé, était comme un livre ouvert où la population et la magistrature de son choix pouvaient lire à chaque instant du jour une leçon perpétuelle de fermeté et de constance dans la foi. »

Nous ajoutions : « Quelques auteurs modernes, nous le savons, n'expliquent pas de la même manière ce qu'il y a de mystérieux dans les armes de Liége, mais ne doit-on pas se reporter à l'époque même de la fondation de la vieille cité, et à ses fondateurs, pour comprendre et pour expliquer leur symbole ? Or quels sont ses fondateurs ? St-Monulphe, St-Lambert, St-Hubert et l'illustre Notger. Liége qui a été gouvernée par des Princes-Évêques ne devait-elle pas avoir pour étendard et pour armoirie un symbole religieux ? Du reste l'explication que nous avons donnée est celle de Fisen et du savant Baronius. »

« C'était sur les marches du Perron, sous les auspices de la croix, que se publiaient les lois, que l'on rendait la justice, que l'on appelait les Liégeois sous l'étendard de St-Lambert. L'Hôtel de Ville et l'antique Cathédrale se réunissaient au Perron, symbole de foi, et le commerce et l'industrie florissaient à son ombre. »

Plus on fera remonter vers les vieux âges de la Cité la création du Perron, et plus on affirmera que Liége a été dotée la première des libertés communales. Et cela sera encore vrai ; car c'est un fait généralement reconnu que les sujets des évêques et des abbés ont été le mieux traités au Moyen-Age ; que ces oints de l'huile de joie et de sagesse ont, à partir du Pape, le mieux observé ce précepte de Sénèque : la magnificence des rois c'est la miséricorde ; que les communes doivent le plus au clergé ; que ce sont les seigneuries cléricales qui

devinrent les premières communes ; que ce sont dans les villes épiscopales , comme le dit Henrion de Pansey , que les communes ont commencé à s'établir. Mais au pays de Liége surtout l'ambition du prince était contenue par l'ambition de tous, elle l'était par cet amour de l'indépendance né avec les Francs, apporté par eux dans les Gaules et le dernier des sentiments que perd une nation guerrière, généreuse et continuellement agitée. A Liége la commune et la liberté apparurent de bonne heure à l'ombre du fier Perron et par la douceur de la croix épiscopale qui faisait taire la rudesse de l'épée souveraine. Et nous lisons dans les mélanges de Polain : « Lige estoyt ugne bonne et franche commune ». « C'est bien avant Notger, longtemps avant le xme siècle, qu'il faudrait aller rechercher l'origine du gouvernement municipal au pays de Liége... Nos chroniqueurs rapportent au *temps de St-Hubert*, fin du viie siècle, l'établissement de l'échevinage, cette base première de la commune, et quelque temps après Notger, on acquérait par différentes chartes de nos évêques, la certitude de l'existence bien distincte des trois Etats à cette époque : le clergé , l'État noble et l'État Tiers ». Albert de Cuyck (1199) accorde déjà au peuple Liégeois le vote de l'impôt, l'inviolabilité du domicile : *Pauvre homme en sa maison est roi* ; la liberté individuelle, le juge naturel et l'abolition de la confiscation. Qu'avons-nous de plus aujourd'hui avec nos pompeuses phraséologies ?

Et cet odieux droit de confiscation, cette *main morte*, ne fut-elle pas abolie aussi, avant tout, à Liége ? Et avant de finir cette trop prolixe, trop longue journée, nous ne pouvons nous empêcher de raconter encore comment elle fut abolie à Liége, ce sera un doux sujet de doux rêve. C'était en 1124. Le souverain de Liége s'appelait Alberon. Ce saint évêque allant, selon son habitude, s'agenouiller pendant la nuit sous les parvis silencieux des églises de Liége, où il priait pour son peuple et pour son

âme, entendit la voix d'une pauvre femme, elle se lamentait et sanglotait : Mon Dieu, ne suis-je donc pas assez désolée, assez malheureuse d'avoir perdu mon époux, faut-il encore que le prince vienne saisir le seul lit qui sert de couche à mes pauvres orphelins ! ! ! Alberon s'en retourne triste en son palais ; à l'aurore, il interroge ses officiers, il apprend que la *mortemain* existe dans sa ville épiscopale et que cette coutume barbare, après la mort d'un chef de famille, donne le droit au seigneur de prendre le plus beau meuble de la maison mortuaire. Il fond en pleurs, et incontinent, il délivre et sa ville épiscopale et tout le pays de ce brutal témoin de servage.

La nuit tombe, cher lecteur, nous avons babillé comme une corneille, il est temps de nous taire; nous passerons la nuit *Tectis in palatio regio.* Demain, nous visiterons le bourg, puis son église, puis Franchimont ! ! Ecoutons le poète, car ce sont de beaux vers :

Et le donjon s'en va....— sur ce berceau sublime
Le temps a promené son souffle qui décime.
Chaque pierre qui tombe, enlève un souvenir
Et rien, rien de ses preux pour nous entretenir;
Pas une inscription qui sur leurs tombes crie :
Ici six cents héros sont morts pour la patrie.

Il tombe Franchimont, le berceau des héros ! à demain.

Ars. de Noue.

LES SEIGNEURIES FÉODALES

DE L'ANCIEN PAYS DE LIÉGE.

L'histoire des châteaux et des anciennes seigneuries présente un intérêt aussi général que les filiations des familles, quelque nobles et illustres qu'elles soient d'ailleurs. Il doit donc paraître étonnant que, tandis que celles-ci ont été l'objet des recherches d'un nombre incroyable de travailleurs, si peu d'hommes, dans notre pays, se soient mis en peine d'étudier avec soin ces curieux débris des anciens âges, que nous admirons presque à chaque pas dans nos plaines et sur nos montagnes, ces vieilles tours auxquelles se rattache le plus souvent l'origine d'un village, dont quelques-unes n'offrent plus à nos regards que des ruines, et qui abritèrent pendant si longtemps ces longues générations de chevaliers guerroyeurs du moyen-âge qui exerçaient haute et basse justice sur leurs vassaux.

Saumery, au siècle passé, Delvaux et Bovy, dans celui-ci, nous ont seuls laissé sur ce sujet des renseignements qui, pour être en petit nombre, n'en sont pas moins précieux. Toutefois ces auteurs n'ayant qu'effleuré la matière, les anciens châteaux du pays de Liége attendent

toujours, pour être décrits, la plume patiente d'un historien.

C'est pour lui faciliter sa tâche que nous consignons ici une série de notes sur les seigneuries féodales de notre ancien pays. Quoiqu'elles se rapportent aussi plutôt à la généalogie des familles qu'à l'histoire descriptive ou archéologique des châteaux, on reconnaîtra néanmoins qu'elles seront indispensables à celui qui voudra traiter le sujet que nous venons d'indiquer.

De même que pour les seigneuries allodiales que nous avons publiées en 1867, nous nous sommes borné à l'indication des reliefs que fournissent les registres de la cour féodale de la principauté, conservés aux archives de l'Etat à Liége. Nous eussions voulu rendre nos recherches plus complètes et, puisant de part et d'autre dans les vieilles chroniques, les chartes et les historiens, faire la monographie de chaque terre; mais le temps nous a manqué pour mener à fin ce travail commencé il y a bientôt dix ans, et plutôt que de nous exposer à ne rien produire en embrassant un sujet trop vaste (le nombre des grands fiefs de la principauté s'élève à plus de deux cents), nous nous résignons à publier une simple table donnant la succession, presque toujours ininterrompue, des possesseurs de nos seigneuries féodales depuis le XIVe siècle (1).

(1) L'orthographe des manuscrits a été respectée pour les noms propres.

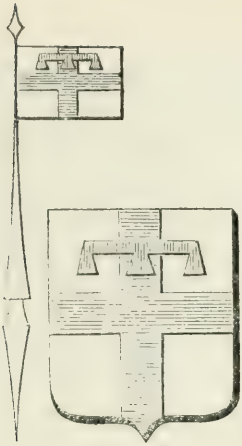

AAZ ET HERMÉE. (1)

1371 : La mayson et assize d'Auze et la hauteur et justiche d'Aze, de Hermée et de petites Ausez, four mis le ruwe messire Lamb. d'Uppey, chevalier ; item le molin del grande Auze, le moitié del hauteur d'Eiprou et le molin banal d'Eiprou, le court, maison, cens et rentes appartenant alle dicte ville d'Ieprou. — 1404 : Les villes de Ays et de Hermée à toutes leurs droitures et appartenances. — 1409 : Signourie. — 1441 : Terre d'Aix et de Hermées, tant en maison, terres, preis, cens, rentes, comme en tous autres membres. — 1478 : Vivier, molin, brassine. — 1526 : Aaz et Hermée avec toute droictures, prouffis et émoulumens queilconques. — 1755 : Tous droits, hauteurs, prérogatives, haute, basse et moienne justice, droits de pêche, chasse, biens en fonds censaux, féodaux ou allodiaux, étangs, preits, bois, deux moulins banals, censes, rentes tant en grain qu'en argent, chapons, dixmes, exemptions et corvées. (Seigneurie à bannière).

1371, 18 mai. Lambert, fils aîné de messire Henri de Fex, chevalier, fait relief par suite du décès de son père.

(1) Dans le canton de Glons, province de Liége (V. H. Delvaux, *Dictionnaire géographique de la prov. de Liége*, 2e partie, p. 109). — Voyez d'autres reliefs de cette terre aux seigneuries de *Jeneffe* et d'*Oupee*.

1404, 12 sept. Rigaut de Fexhe, chanoine de Liége, fils de messire Henri de Fexhe, fait transport au profit de messire Jean Botier de Fexhe, chevalier, en vertu d'une sentence arbitrale.

1409, 25 déc. Le même fait relief, avec jouissance des droits que l'évêque de Liége avait accordés à son père, à cause du méfait dont Jean Botier s'était rendu coupable envers le dit évêque.

1414, 24 oct. Olivier d'Ohéa, fils de messire Olivier d'Ohéa, chevalier, fait relief par décès de Rigaut de Fexhe.

1441, 28 mai. Damoiselle Berthe de Fexhe, fille de Jean Botier (avec son cousin et mambour Malerbe de Libermelz), relève en vertu d'un partage fait autrefois avec Lambert, Henri, Rigaut et Rasse dit Massuret de Fexhe, ses frères, et par décès du dit Lambert.

1459, 2 janv. Henri Boutier de Fexhe, fait relief en vertu du partage susdit.

1459, 28 fév. Berthe de Fexhe renouvelle son relief.

1473, 2 déc. Messire Henri Boutier de Fecx, chevalier, seigneur de Humy, relève par suite du décès de Berthe, sa sœur; après quoi il fait transport de la seigneurie, sauf l'usufruit qu'il se réserve, au profit de dame Catherine de Fecx, sa fille, femme de messire Jean de Boulant, seigneur de Rolée et de Davre.

1476, 13 août. Messire Jean de Trinar, seigneur de Grunne et de Maseborch, fait relief en vertu du testament de Berthe de Fexhe, sa tante.

1478, 10 oct. Jean de Trinar, chevalier, fait relief par suite du transport, opéré par Jean de Trina de Monville, des biens que possédait son oncle Jean de Trina, et de ceux de son père.

1478, 13 nov. Jean de Bolant, fait relief par reportation de Jean de Trina.

1485, 27 mars. Cath. de Fexhe, veuve de Jean de Bolant, chevalier (avec Symon de Herbais, conseiller et maître d'hôtel

de l'évêque de Liége, son mambour, fait relief pour l'usufruit de la seigneurie.

1513 (?), 7 avr. Damoiselle Bertheline de Bolan, veuve en premières noces du seigneur de Monquentin et en secondes de Jacques de Villamont, fait relief de son usufruit.

1526, 26 juil. Bertheline de Bolan, dame de Jeneffe, Aaz et Hermée, haute avoueresse héréditaire de la châtellenie et avouerie de Waremme en Hesbaie, douairière de Monquentin, fait relief des seigneuries d'Aaz, Hermée, *Jeneffe*, et de la châtellenie de *Waremme*.

1526, 29 oct. Bertheline de Boulan, veuve en troisièmes noces de messire François de Gournaix, chevalier, fait relief.

1527, 6 août. Noble dame madame Bertheline de Bolan, chevaleresse, fait donation des seigneuries d'Aaz, Hermée, *Jeneffe* et de la chatellenie de *Waremme*, à noble écuyer Bauduin de Barbenchon, seigneur de Villemont, mari de damoiselle Jeanne de Bollan (fille de noble homme Robert de Bollan, seigneur de Monjardin, Soy, etc.).

1543, 10 avr.; 1545, 8 mai; 1566, 20 juil. Sire Baud. de Barbenchon, chevalier, fait relief.

1577, 11 avr. Noble et honoré seigneur Henri de Barbenchon, seigneur de Villeumont, Jeneffe, etc., fils de noble homme Baud. de Barbenchon, fait relief par décès de son père.

1595, 27 mai. Noble et généreuse dame madame Bonne d'Ongnys, douairière de Villemont, Monjardin, Jeneffe, dame de Rolé, veuve de Henri de Barbenchon, fait relief.

1600, 29 oct. Noble et généreux seigneur Aimond baron de Zwartzembourgh, seigneur de Bierses, Aaz, Hermée, drossart de Stockem, donne l'usufruit qu'il possède des seigneuries de Grand et Petit Aaz, Hermée, *Fexhe*, etc., à son fils Aimond, lequel à son tour, vend ces terres à honorable homme Jean Curtius, seigneur d'Oupie, Vivenguis, Petit Aaz, etc. pour 6,900 florins, à la condition de payer les charges qui pèsent sur les biens vendus. (Dénombrement.)

1615, 11 juin. Le lieutenant de la cour féodale, après avoir en vain invité l'honorable seigneur Jacques Curtius, fils de Jean Curtius l'aîné, à prêter foi et hommage pour ses fiefs de Hermée, Grand et Petit Aaz, *Ouppie*, *Fexhe*, etc., avait opéré la saisie de ces biens. Le dit Jacques en fait purgement.

1617, 19 août. Jean (Jacques?) Curtius déclare que, depuis le mariage de son fils Pierre, docteur en droit, échevin de Liége, avec Anne, fille du seigneur Herman Lerneux, celui-ci a donné chaque année aux jeunes époux mille florins de Brabant; que lui, voulant de son côté leur venir en aide, leur donnera les seigneuries de Hermée, Grand et Petit Aaz, *Oupie*, *Vivegnis*, *Fexhe*, *Tileur*, *Viserweert*, *Soumagne*, *St-Halen*, avec les moulins, usines, cens d'arène, houillères, etc, ce qu'il fait le 4 octobre suivant.

1618, 10 janv. Damoiselle Franskine Beix, veuve de Jacques Curtius, fait relief de l'usufruit de Hermée, Aaz, *Oupie* et *Vivengnis*.

1625, 7 avr. Les seigneurs Jean et Henri Curtius, fils de Jacques Curtius et de Fransk. Bex, font relief d'Aaz, Hermée, *Oupie* et *Vivengnis*.

1665, 29 oct. Noble seigneur Henri de Curtius, seigneur de Wieswert, etc., autrefois bourgmestre de Liége, fait relief.

1675, 18 mars. Noble damoiselle Marguerite Philipinne de Corte, alias Curtius, fille unique de feu noble seigneur Pierre de Corte et de noble dame Marie Jeanne de Henry, fait relief par décès de son grand-père Henri, seigneur de Wieswert.

1677, 28 mai; 1691, 2 avr. Noble seigneur Jacques de Flaveau, seigneur de la Raudière, fait relief comme mari de Marg. Phil. de Corte.

1726, 12 déc. Noble seigneur Albert Juste Octave de la Raudière de Froidmont, fils des précédents, fait relief au nom de sa mère.

1734, 26 mai. Le même transige avec le noble seigneur Jacq. Phil. Michel de Henri de la Raudière, baron de Loverval, seigneur

d'Ermetton, sur un procès suscité entre Marg. Phil. de Corte et le baron de Louverval, père du dit de Henry, à propos du droit qu'elle prétendait avoir de disposer de ses biens féodaux *Loverval*, *Froimont*, etc. Ce dernier renonce à ses prétentions.

1735, 15 juin. Marg. Phil. de Cort fait donation à son fils Alb. Juste Oct. Flaveau de Cort, seigneur de Wiscerwert, des seigneuries de Grand et Petit Aaz, Hermée, *Waleff*, *Borléez*, etc.

1735, 9 août. Alb. Juste Oct. Flaveau de Cort, fait relief.

1745, 6 mai. Noble dame madame Jeanne Marie de Liverlo, veuve d'Alb. Juste Oct. Flaveau, fait relief en vertu du testament de son mari.

1748, 8 févr. Noble dame madame Louise Martine de Godart d'Ermetton, réclame pour son mari Jacques Phil. Mich. Flaveau de Henry, héritier testamentaire d'Alb. Juste Octave de Flaveau de Cort, son oncle, la moitié des biens (sauf l'usufruit) que possède sa veuve J. M. de Liverlo, dame du chef-ban de Walhorn. Celle-ci abandonne la propriété des seigneuries d'Aaz et Hermée, se réservant celle de *Vischerwert* (Evaluation détaillée des biens).

1749, 27 juil. J. Ph. M. de Flaveau de Henry de la Raudière, fait relief.

1755, 28 nov. J. Ph. M. de Flaveau et L. M de Godart, sa femme, vendent Aaz et de Hermée au seigneur Jean François Joseph Pierre de Fassin, seigneur de Voroux, pour 158,000 florins de Brabant avec la condition de payer certaines charges.

1765, 7 janv.; 1773, 12 janv.; 1785, 12 mars. J. F. J. P. de Fassin, fait relief.

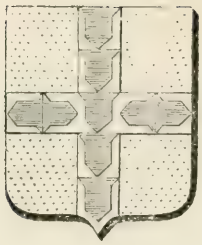

AELST (1).

1368 : Villa de Alste, cum omnibus suis appertinentiis et appendiciis universis. — 1377 : Aelst. — 1436 : terre, haulteur, segnourie, cens, rentes et autres bins quelconques.

1368, 1er avr. Damoiseau Henri de Kuyc fait relief par reportation de noble homme seigneur Théodoric de Hoerne, seigneur de Perweez et de Duffele, chevalier, des villes de Waderle et Alste, à la condition que celui-ci pourra toujours les rédimer pour 6,600 florins.

1372, 12 déc Jehan de Berlaer, seigneur de Helmont et de Keerberchem, fait relief des mêmes villes comme mari de dame Gertrude, veuve de Henri de Kuyc.

1377, 29 mai. Johan fils de feu Henri de Kuyc. fait relief de Waderen, Wedert et Aelst, par décès de son père.

1390, 11 juil. Messire Jehan de Kuyck, seigneur de Hoeghestraten, fait relief.

1404, 30 juil. Jehan de Kuyc, sire de Hoestraten, fait relief des susdites villes, que le prince-évêque de Liége lui rend.

1412, 12 déc. Jehan de Kuyckt, chevalier, fait relief par reportation du prince de Liége.

(1) Commune rurale de la province du Limbourg, arrondissement de Hasselt, près de St.-Trond.

1436, 29 août. Godefroit de Le, de Bos-le-duc relève comme mari de madame Margharitte de le Vechuyse, veuve en premières noces de messire Jehan de Berlaer, chevalier, d'une rente de 50 muids de regon, hypothéquée sur les dites villes.

1655, 4 oct. Noble et généreux seigneur Arnold Huyn d'Amstenraedt, seigneur de Brusthem, voué de Zeeperen, donne ses biens, entre autres la seigneurie de *Brusthem*, avec la vouerie de Zeperen, en hypothèque à honoré seigneur Nicolas de Plencvaux, jadis bourgmestre de Liége. (Réalisé par la cour le 8 mai 1682).

1712, 1er déc. Messire Denis Christophe Antoine comte des Ursins, de Beaurieux, seigneur d'Outrelouxhe, St.-Jansart, cède à messire Antoine Gille comte de Tollet, seigneur de Brusthem, Rickel, Als, chambellan de S. M. I., général de bataille et colonel d'un régiment d'infanterie pour le service de sadite Majesté, tous les droits qu'il peut avoir sur la terre de Brusthem pour 20,000 florins de Brabant. (Réalisé par la cour le 9 novembre 1717).

1733, 13 janv. Son excellence messire Jean Antoine Turinetti, marquis de Prié, grand d'Espagne, chambellan de S. M. I. et C., général de bataille de ses armées, colonel d'un régiment de ligne au service de sadite Majesté, et son excellence madame Marie-Victoire marquise de Prié, née baronne de Woordt, douarière de messire Antoine Gille, général comte de Tollet, vendent au révérend seigneur Gérard Théodore de Buissart pour 30,000 florins de Brabant, les seigneuries de *Rickel*, de *Brusthem*, de *Voordt* et d'Alst, avec le château de *Marsinne*. Conditions.

1740, 13 févr. Le révérend seigneur Ger. Théod. de Buissart fait relief des seigneuries de *Brusthem* et Alst.

1746, 10 nov. Le seigneur Adam Joseph baron de Sotelet, seigneur de Brusthem et Aelst, fait relief de ces seigneuries.

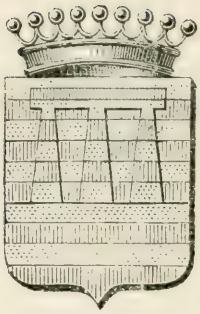

AGIMONT [1].

1377 : terres de Rochefort et d'Agymont. — 1391 : terres, saigneries et maison de Agimont et de Rochefort à toutes leurs appendiches et appartenanches. — 1422 : le terre et fortereche d'Agimont, le ville, hauteur et signourie d'icelle, avoecq terres, bois, prés, yawes, winaiges, tonniers. — 1443 : Augymont. — 1453 : Toutes les villes, etc. d'Augimont. — 1514 : le chastea, terre, haulteur, ville d'Agymont, avec les villages de Givet, Herre, Ffromelie, Charneux, Rausine, Fflohimont, Aviet, Ffessau, Mahou, Ffineval, Dyon, le Mont, Vuynne, Javengne Voneisse, Ffeline, Landrichamp, l'advœrie heritauble de Ferage. — 1524 : Fessar, Vortiss. — 1545 : Feicheau, Junenne, Javengne, Veuesse. — 1545 : émolumens, revenues, accidens, etc. — 1605 : avec les wynaige qui se cueille sur la rivière de la Meuze à Givet, aussi les terres de Hargnies, Felenne et Bourseigne et autres villaiges (Comté).

1377, 3 juil. Charte de Jean, évêque de Liége, par laquelle il déclare que vaillante et honorable dame Felicitas dame de Rochefort et d'Agimont, veuve de messire Jehan seigneur de Rochefort et d'Agimont, mère de Jehan seigneur de Rochefort et d'Agymont, enfant mineur, a renoncé à la succession et aux

(1) Province de Namur, arrondt de Philippeville. — Les armoiries de la terre d'Agimont furent encore : écartelé aux 1 et 4 burellé de 10 pièces d'or et de gueules à l'aigle de gueules sur le tout ; aux 2 et 3 de gueules à 2 saumons adossés et courbés, à 4 croisettes cantonnées et fichées d'or (*Mss. généal.* de Le Fort, aux archives de l'Etat à Liége, 2e série, t. XIII, p. 22). — V. plus loin d'autres reliefs, à la seigneurie de *Rochefort*.

dettes de son mari et à la tutelle de son fils ; le 13 suivant Thieri de Rochefort, frère aîné du défunt, accepte la dite tutelle.

1391, 23 avr. Jean de Rochefort relève les seigneuries d'Agimont et de *Rochefort*.

1422, 30 janv. Guilleaume seigneur d'Argenteal, écuyer, fait relief comme mari de demoiselle Margueritte, fille de feu Jean seigneur de Rochefort et d'Agimont.

1443, 19 mars. Evrard de la Marke fait relief par suite des décès de Jehan de Rochefort son grand sire, et d'Evrard de la Marke et damoiselle N. de Rochefort, ses père et mère.

1453, 28 mai. Charte de Jean de Heynsberghe, évêque de Liége, par laquelle il fait savoir que feu son cousin Evrard de la Marcke, seigneur de Rochefort et d'Augimont, s'étant malgré lui et ses Etats, mis en possession des dites seigneuries, il avait été obligé d'en faire le siége et de les prendre ; mais que, à la prière de son vaillant noble et honoré cousin damoisel Louis de la Marcke, frère germain du dit Evrart, héritier légitime, il les lui concède en fief, à condition qu'il aidera le dit évêque, son église et le pays en temps de guerre, que l'évêque pourra loger dans les châteaux pour chasser, etc. Le même jour Louis de la Marcke, seigneur de Noefchastiaul, de Harwemont, etc. fait relief.

1456, 22 août. Damoiseaul Louis de la Marche, fait relief.

1471, 30 janv. Louis de la Marche fait transport au profit de mon damoyseal Evrard de la Marche, son fils aîné, qui fait relief puis transporte la seigneuries comme douaire au profit de damoyselle Nicole Rolin, sa fiancée, fille de monseigneur d'Amiries ; celle-ci (avec le dit seigneur d'Emeries, son père, et monseigneur d'Elem son frère, ses mambours) en fait relief puis transport à son fiancé, qui comme locataire payera à sa future femme mille piétres de rente.

1490, 8 août ; 1515 Damoiseaul Evrard de la Marck, comte de Rochefort et de Montahu, seigneur d'Agimont, de Durbuy, haut voué héréditaire de Dynant, fait relief par décès de Louis de la Marck, son père.

1524, 23 sept. Vénérable et illustre seigneur Phellippe de la Marck, comte de Rochefort de Montahu, etc., fait relief par décès d'Everard de la Marck, son frère aîné.

1524, 24 sept. Everard comte de Koninxsteynne et le comte George, son frère, fils de Pellippe comte Koninxsteyn et de noble et honorée madamoiselle Loyze, fille de feu noble et illustre Loys comte de Rochefort de Montahu, fait relief par décès dudit Loys, son grand père.

1529, 21 avr. Loys de la Marck, comte de Rochefort et de Montahu, seigneur d'Agimont, de Herbemont, etc., fait relief.

1538, 24 juin. Le même fait relief à propos de la joyeuse entrée de l'évêque à Liége.

1545, 23 févr. Charte de George d'Austrice, évêque de Liége, par laquelle il fait savoir qu'illustre seigneur Loys comte de Stolberch, Coningsteyn, etc., fait relief par décès de monseigneur Loys de la Marck, comte de Rochefort, etc. (Serment du dit comte).

1545, 21 juil. Noble damoiselle madamoiselle Ysabea de Lesclatier, chanoinesse séculière de l'église collégiale de Maburge, fille de feu noble homme monseigneur Giele de Lesclatier et de noble dame Ysabea de Mastaing, fait relief par décès de Loys de la Marck, comte de Rochefort, comme cousine et plus proche parente.

1548, 16 avr. Noble homme Jacque de Lesclatiere, écuyer, seigneur de Maulde (avec noble homme messire Franchoy de Thyan, chevalier, seigneur d'Aubry, son beau-frère), fait relief par décès d'Ysabea de Lesclatiere.

1555, 2 juil. L'empereur Charles V demande à faire relief de la seigneurie que le comte de Coninesteyn lui a cédé. (Trois lettres dudit empereur à l'évêque de Liége).

1575, 8 avril. Haut et puissant seigneur Lancelot de Berlaymont, comte de Megen, seigneur de Beaurains, Orchymont, Agymont et madame Marie de Brimeu, sa femme, engagent la seigneurie pour servir de caution à noble et illustre dame

madame Marie de Berlaimont, dame de Beaufort, etc., sœur dudit comte, d'une somme de 10,000 florins que ladite dame de Beaufort avait prêtée à son frère. (Renouvelé par la cour le 24 mars 1587).

1581, 24 nov. Noble et illustre dame dame Elizabet d'Austrice, comtesse douarière de Rochefort, dame de Herbemont, etc., fait relief d'une rente viagère de 2000 livres hypothéqués sur la seigneurie.

1582, 10 juin. Haut et puissant seigneur messire Charles de Croy, prince de Cimay et de Zondict, comte de Megem, baron de Hombacourt, seigneur de Hallewin, Coverges, etc. et dame Marie de Brimeu, sa femme, font relief des biens dévolus à la dite dame par décès de messire Lanceloit de Berlaymont, seigneur de Beaurain, son premier mari, et par celui de Jehan de Berlaymont, son fils.

1601, 2 mars. Noble et généreux seigneur messire Charles baron de Brandembourg, vicomte d'Esclaye, seigneur de Walzin, Drehans, etc. fait relief de 558 florins de rente à lui légués par Marie de Berlaimont, dame de Beaufort, sa tante maternelle, et hypothéqués sur la terre d'Agimont que tient en fief Charles duc de Croy, d'Arschot, etc.

1602, 12 juin. Haute et puissante dame madame Marie de Brimeu, duchesse de Croy et d'Arschot, princesse du St.-Empire, de Chimay, de Portien et Hodicque, marquise de Moncornet, comtesse de Meghen, Beaumont et Seninghem, vicomtesse de Dourlens, baronne de Humbercourt, dame d'Agimont, Orchimont, Esperlecque, Housdain, etc., fait relief par suite de la donation entre vifs lui faite par son mari Charles sire et duc de Croy et d'Arscotte, par la grâce de Dieu prince du St.-Empire, de Portien, de Chimay et de Houdicque, marquis de Moncornet, comte de Seninghem, Beaumont et Meghem, vicomte de Beauraing, Nieuport et Dourlens, baron de Harchies, Bierbeke, Rotselær, Héverlé, Wallers, Quievraing, Estrœng, Sauzelles, Bevres, Hallewin et Cominnes, seigneur de la terre et pairie d'Avesnes,

Esclaibes, Croix et Fontaines, Quevaucamp, Lillers, Mallannoy et Saint-Venant, Blaton, Naast, Lauwe, Boucq, et par la Grâce de Dieu seigneur des terres souveraines de Fumaing et Revin, etc., grand chambellan et sénéchal héréditaire du duc de Braibant, premier pair du pays et comté de Haynault, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, du conseil d'Etat, capitaine d'une compagnie d'ordonnance de 50 hommes d'armes, lieutenant-gouverneur, capitaine général et grand bailli du pays et comté de Haynault et ville de Valenchiennes. (Extrait du contrat passé entre eux).

1605, 22 mars. Convenances de mariage entre messire Jean baron de Groesbeeck, chevalier, premier gentilhomme de la chambre et conseiller secret de S. A. S. E. le prince de Liége, gouverneur des ville et château de Huy, et mademoiselle Anna de Hylle, fille de feu messire François Guilleaume de Hille, chevalier, comte de Tavre, etc.; la dite dame apporte en dot une rente de 1200 florins Brabant hypothéqués sur la terre d'Agimont que lui donne sa tante madame Marie de Brimeu.

1605, 26 avr. Haut et puissant messire Florent, comte de Berlaymont et de Lalaing, sire du pays d'Escornaix, doyen des paires de Haynault, sénéchal de Flandres, baron de Hierges, Lens, Beauraing, Wavrin et Montigny, seigneur de Floion, Haultepenne, Haulteroche, Peruez et Escaussins, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, du Conseil d'Etat de leurs Altesses Sérénissimes de Braibant, gouverneur et capitaine général du pays et duché de Luxembourgh et comté de Chiny, colonel d'un régiment de hauts allemands et capitaine de la garde allemande de Sa Majesté, fait relief par décès de Lancelot de Berlaymont, comte de Meghen, son frère, de Marie de Brimeu sa femme, et de leurs deux enfants.

1607, 20 juil. Noble et généreux seigneur Charle de Hille, fils de feu noble et généreux seigneur Jean de Hille, seigneur de Farchine, Ottée, etc., fait relief par décès de Marie de Brimeu, sa tante paternelle, veuve en premières noces de Lancelot de Berlaimont.

1609, 17 janv. Charle de Hille fait transport en faveur de son fils, noble et généreux seigneur Charle de Hille, le jeune, époux de noble et généreuse dame madame Joanne de Marbaix, fille de noble et généreux seigneur Arnuld de Marbaix, seigneur de Loverval, Furnemont, etc., de la terre d'Agimont.

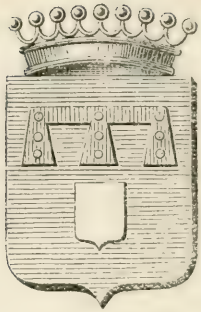

AIGREMONT. (1)

1506 : la forte maison d'Aigremont, avuec la haulte voerie de Hasbaing à toutes leurs appartenances. — 1542 : terre, haulteur, fortresse et seigneurie d'Aigremont, avuec leurs appendices, appartenances, émolumens, dépendances et accidens. — 1600 : la comté d'Aigremont. — 1632 : château, etc.

1377, 8 juin. Messire Evrard de le Marke, sire de Arberch, fait transport d'une rente de 40 muids d'épeautre, etc., gisant sur plusieurs masures dans la ville de *Fech*, 50 boniers de bois et de haie gisant deleis Eygremont et le tiers de la dime des vins d'*Awir*, à Lambert de Goenes, écuyer, et à damoiselle Ysabelle, fille de Gile Polarde, sa femme.

1506, 23 oct. Jehan de la Marck, fils aîné de messire Guilleaume de la Marck, chevalier, seigneur d'Aigremont, de Lumaing, haut voué de Hesbaing, fait relief par décès de son père.

1 Près des Awirs, commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, dans la province de Liége (V. DELVAUX, *Diction. géogr.*, 2e partie, p. 33). V. aussi SAUMERY, *Les délices du pays de Liége*, t. I, p. 352. On trouve encore pour cette seigneurie les armoiries suivantes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur à la croix d'or cantonnée de 20 billettes du même ; ou encore : de gueules au sautoir d'or cantonné de 4 merlettes du même.

1518, 20 mars. Charte d'Erard de la Marck par laquelle il fait savoir que feu monseigneur Everard de la Marck, chevalier, seigneur d'Arembergh, avait engagé les terres d'Aigremont et d'*Awir*, avec l'avouerie de Hesbain, à noble homme Johan de la Marck, seigneur d'Aigremont, de Lumain, de Serain-le-Chastea, haut voué de Hesbain, etc.; que nobles et très honorés seigneurs messeigneurs Everard comte de la Marck et d'Arembergh, seigneur de Mirwart, Nuefchastea, Loingpreit, Villance, haut voué de Saint-Hubert en Ardenne, souverain mayeur de Liége, etc., et Robert, son frère, aussi comte de la Marck et d'Arembergh, seigneur de Bouchout, de Humbeeck, vicomte de Bruxelles, maréchal héréditaire de Hollande, sénéchal de Limbourg, de Dolhain, etc., tous deux fils dudit feu Everard et cousins dudit Johan, dégagent les biens hypothéqués et en font relief.

1542, 28 déc. Noble, haut, puissant et très-honoré seigneur Robert comte de la Mark et d'Arembergh, de Neuffchastea, Mirwar, Aigremont, fait relief par décès de monseigneur le comte Robert, son grand-père.

1545. 13 août. Damoiselles Marie et Mechtelt de la Marck, sœurs de feu noble seigneur Robert, comte de la Marck et d'Arembergh, seigneur d'Aigremont, Mirwar, Nœffchastea, Harzée, Hubertinghe, Humbeick, Empel, de Koenhant, etc. (avec leurs mambours les seigneurs Maximilian d'Eggemont, comte de Buren et de Leerdam, seigneur de Ysseltain, de Cranendonck, Dyck, Saint-Martin, lieutenant et gouverneur général de Sa Majesté impériale en pays de Frize, et Henri de Montfort, seigneur de Appenbrouck, de Gommye, etc., désignés par S. M. I.), font relief d'Aigremont et de la vouerie de Hesbaing, par décès de noble seigneur monseigneur Robert de la Marck, leur père, et de Robert, comte de la Mark, leur frère.

1583, 22 sept. Illustre et noble dame madame Margarite princesse d'Aremberghe, comtesse de la Marck, dame de Barbenchon, s'Eremberghe, Mirwart, Aigremont, (avec hono-

rable homme Charles Bosmans, châtelain d'Aigremont, son mambour), fait relief au nom de son fils aîné, Robert de Ligne et d'Arenberghe, baron de Barbanchon.

1599, 8 juin. Illustre seigneur messire Robert de Lingne, baron de Barbenchon, seigneur de la Buissière, d'Aigremont, Harzée, Houbertinghen, etc., capitaine d'hommes d'armes et colonel d'un régiment d'infanterie allemande au service de Sa Majesté Catholique, fils de feu illustre seigneur messire Jean de Lingne, comte d'Arembergh, de la Marck, baron de Barbenchon, seigneur de Mirwart, Aigremont, etc., et de Margarite princesse d'Aremberghe, fait relief d'Aigremont et de la vouerie de Hesbaing, par décès de ses parents ; à la condition que, s'il mourait sans avoir d'héritier de sa femme, noble et illustre dame madame Claude de Ringravinne, comtesse de Souvaige, Rey, etc., celle-ci resterait usufructuaire de ses biens ; elle resterait de même usufructuaire, dans le cas où ils auraient des enfants, à moins qu'elle vint à se remarier.

1600, 23 sept. Robert de Ligne et d'Aremberg fait donation à sa femme Claude comtesse de Savaige du Rhin et de Salme du comté d'Aigremont sous certaines conditions.

1612, 29 mai. Haut, puissant et illustre seigneur Robert de Lignes, prince comte d'Aremberg, comte d'Aigremont, paire de Hainaut, haut voué de Hesbaie, confirme les donations qu'il a faites à haute et puissante dame madame Claude, née comtesse Sauvaige du Rhin et de Salme, sa femme, des terres de *Harzée*, *Mellin*, *Villers le Perwin*, *Houpertinghen*, Aigremont (donnée le 23 septembre 1603) ; il déclare que son fils, âgé de onze ans, fiancé à la vicomtesse de Dave, ne jouira des dites seigneuries qu'après sa mort et celle de sa femme.

1614, 29 juil. Claude, née comtesse Sauvaige, veuve de Robert de Lingne, comte d'Aigremont, pair de Haynault, haut voué de Hesbaing, etc., fait connaître plusieurs actes par lesquels son mari lui avait fait donation des seigneuries de *Harzée*, *Mellin*, *Villers le Perwin*, *Houpertinghen*, *Rohegnies*, *Bienne sous*

Thuin, Aigremont, après avoir annulé la clause du contrat anténuptial de leur fils le comte d'Aigremont avec mademoiselle la vicomtesse de Dave, par laquelle ledit Robert leur aurait promis ces seigneuries ; les dits futurs conjoints auront la terre et pairie de *Barbenson*. Le lendemain la dite dame Claude fait relief de son usufruit sur le comté d'Aigremont et sur *l'avouerie de Hesbaing*.

1616, 8 mai. Confirmation du contrat de mariage passé le 4 févr. 1611 entre messire Albert prince de Barbanson et d'Aremberg, comte d'Aigremont, pair de Haynaut, haut voué de la cité de Liége, de la ville de Mons et du pays de Hesbaye, fils de dame Claude, née comtesse de Savaige, et damoiselle Marie de Barbanson, fille ainée de feu messire Evrard de Barbanson, vicomte de Dave, seigneur de Villemont, etc., et de dame Louisse née comtesse d'Oostfrize, dame de la Ser^me^ Infante ; le premier apporte en dot les biens de son père. (Approuvé par la cour le 24 sept. 1657).

1620, 20 juil. Madame Claude de Ringrave, princesse douarière de Barbanson et d'Arembergh, comtesse d'Aigremont, et illustre et généreux seigneur messire Albert son fils, prince de Barbanson et d'Aremberg, comte d'Aigremont, vicomte de Dave, seigneur de Jeneffe, engagent les seigneuries d'Aigremont et de *Jeneffe*, l'*avouerie de Hesbaye*, etc., à honorable Renier de la Haye, bourgeois de Liége, pour servir d'hypothèque à une rente de 700 florins.

1623, 27 août. Noble seigneur Everard de Fraipont, seigneur de Fraipont, Banneu, Pouhon, etc., commis par l'illustrissime seigneur monseigneur Albert prince de Barbanson et d'Aremberg, seigneur de Montjardin, haut voué de Hesbaye, etc., achète à honorable Jean Woet, jadis bourgmestre de Liége, à Christophe Ursinis et à Léonard d'Aywaille, lieutenant-capitaine au service de S. M. R., une rente de 1000 florins Brabant.

1632, 1er déc. Messire Albert prince de Barbenson et d'Arembergh, comte d'Aigremont et de La Roche, vicomte de Dave,

baron de la Buissière, seigneur de Soy, Merbe, pair de Haynault, haut voué de la ville de Mons et pays de Hesbaye, colonel d'un régiment de cavalerie et d'un régiment d'infanterie de hauts allemands pour le service de sa Majesté, chevalier de l'ordre de la Toison d'or et gentilhomme de la Chambre du Roi, etc., fait relief d'Aigremont et de l'*avouerie de Hesbaing*, par décès de madame Claude, née comtesse de Sauvaige.

1640, 29 déc. Albert de Ligne, par la grâce de Dieu prince comte d'Arembergh, seigneur de Riouwey, etc., chef d'une compagnie d'hommes d'armes et des bandes d'ordonnance du Roi, fait savoir que sa femme Marie de Barbenson avait vendu le 14 août 1640 pour 76,000 florins au seigneur Sébastien Daems, seigneur de Noirmont et d'Ehin la seigneurie de *Monjardin* et les *voueries d'Aywailles* et de *Remouchamps*, en garantie de quoi il oblige sa terre d'Aigremont.

1641, 2 janv. Son excellence Albert de Ligne, prince de Barbançon, haut avoué de la cité de Liége, du pays de Hesbaye, etc., fait donation d'Aigremont et de la *vourie de Hesbaye* à Marie de Dave, sa femme. (Approuvé par la cour le 10 mars 1661).

1641, 30 oct. Noble Charle de Namur, chevalier, seigneur de Berzée, fait transport de mille florins de Brabant de rente (acquis par lui le 27 janv. 1634 d'Albert prince comte d'Arembergh) assignés sur les seigneuries d'Aigremont et de *Jeneffe*, au profit de noble seigneur Philibert de Martigny, chevalier, seigneur de Slein.

1643, 7 mai. Albert prince de Barbençon et Marie comtesse de Dave, sa femme, font transport de leurs biens en faveur du seigneur Nicolas Bohier, seigneur de Nettin, pour lui garantir la libre jouissance des seigneuries de *Nettin* et de *Sinsin au Moustier* qu'il lui avaient vendues.

1660, 12 juil. Les dames du couvent de Ste-Marie et de St-Jean en Sion, de la ville Maeseyck, font transport au profit d'illustre et généreux seigneur Jean Arnould baron de Leroede, seigneur

de Cetzwyller, chanoine de Liége, du Conseil d'Etat de S. A. S. le duc de Nuebourg et gouverneur de son pays de Wynendael, d'un capital de 4,822 florins que leur devait le prince de Barbanson.

1661, 11 juin. Accord entre le seigneur Ferdinand van der Veecken, jurisconsulte, d'une part, et Mathias de Graty, jurisconsulte, constitué (par le seigneur Henri le Myre, conseiller et receveur général des droits des médianates de S. M. C.), de damoiselle Anne-Marie de Potter, veuve du seigneur Guilleaume le Febvre, du seigneur Gabriel le Febvre, écuyer, seigneur de Bierbais, Hevilliers et Vilroux, du seigneur Jacques le Febre, écuyer, seigneur d'Arche et capitaine de cavalerie au service de S. M. C., de mesdamoiselles Anne et Catherine Ballast, tous cohéritiers, d'autre part; le premier faute de payement d'une rente ayant été mis en possession du comté d'Aigremont, des *dimes de Franchimont* et de tous les autres biens féodaux de S. Ex. le prince de Barbenson, les seconds demandent à faire purgement de ladite saisie.

1662, 19 juin. Le seigneur Mathias de Graty, jurisconsulte, l'un des conseillers de la cité de Liége, représentant à titre de transport noble seigneur Jean Arnold baron de Leerod, fait valoir les droits qu'il a sur le comté d'Aigremont, la dime de Franchimont et autres biens de Son Excellence le prince de Barbanson, lesquels avaient été saisis à la requête du seigneur Henry le Mirre, de M. A. de Boter, veuve du seigneur Guil. le Febvre, écuyer, seigneur de Mirbaise, Hevillers et Vilroux, du seigneur J. le Febvre, écuyer, seigneur d'Arckelle, capitaine de cavalerie pour le service de S. M., des seigneurs Ab. Balaest, Jul. de Nivolara, chantre de St.-Denis, à Liége, Van der Wreecken, jurisconsulte, etc., comme créanciers.

1663, 3 janv. Noble seigneur Julio de Nivolara, chantre de la collégiale St-Denis à Liége, ayant été, faute de payement d'une rente par S. Ex. le prince de Barbenson, mis en possession du comté d'Aigremont le 21 février 1657, et le prince ayant fait

purgement de cette saisie le 3 janvier 1661, ledit Julio substitue Math. de Graty, jurisconsulte, dans tous les droits qu'il pourrait faire valoir à ce sujet.

1663, 15 mars. Math. de Grati, avocat de la vénérable court de Liége, engage Aigremont au seigneur Robert de Lantremenge, avocat et sous-lieutenant de la cour féodale, pour servir de caution dans le procès qu'il soutient contre le seigneur Albert Blavier, avocat.

1665, 11 sept. Honoré seigneur Mathias de Graty, docteur en droit, bourgmestre de Liége, seigneur temporel d'Aigremont, Awir et Fexhe, fait relief d'Aigremont en vertu de saisie prise contre Albert prince de Barbenson et d'acquètes par lui faites aux autres créanciers dudit prince ; il relève en outre le quart de la menue dîme de *Theux*, Jenoulemont, Rondehaye et Juslenville, avec le droit de patronage de la cour de Theux ; la grosse et menue dîme aux villages de Speix, Becco, Reid, Winaplanche, Hestroumont, Polleur, Jehanster, Marteau-Goffin, Platte-Fays, Sausurs et Sauserotte, etc., etc., mouvant le tout en deux pleins fiefs, relevés par ledit prince, le 13 déc. 1653.

1690, 18 oct. J. de Nivolara, J. B. G. de Nivolara, seigneur à Tihange, son frère, J. F. Hanosset, veuve de Balth. le Myre, secrétaire du souverain conseil de Brabant, etc., J. le Febvre, seigneur d'Arckel et Terbecken, Guil. de Ghey, baron d'Arligny, H. H. le Myre, etc., seigneurs temporels d'Aygremont, font relief du comté dont ils avaient été mis en possession le 12 juin 1660, en vertu de saisie prise contre le seigneur de Graty le 1er févr. 1680, et de possession leur livrée le 5 déc. 1684.

1715, 12 févr. H. H. le Myre, ses frères, etc., font transport des droits qu'ils peuvent avoir sur les terres d'Aigremont et de *Fexhe*, en faveur du sieur God. Denys.

1715, 13 févr. Dame Joanne Alb. Schockaert, douairière de messire J. F. de Caverson, seigneur de Witerzée, Assonville, etc., A. C. le Febvre, douairière du sieur N. Zuylen, etc., vendent au très-révérend et illustre seigneur Mathias Clerex, chanoine et

écolâtre de la cathédrale de Liége, archidiacre de Condroz, etc., les rentes qu'ils possédaient sur les seigneuries d'Aigremont et de *Fexhe*, les dîmes de *Theux*, Franchimont, Aywir, etc. Le 16, le susdit seigneur Clercx achète une rente de 17,576 florins assignée sur les mêmes biens à God. Denis ; le 25 une autre au seigneur Jules Omalius de Nuvolara ; le 27 une autre au seigneur J. E. Le Febvre, écuyer, seigneur de Bierbais, Hevillers, etc., ; le 7 mars une autre au sieur L. Fr. Le Febvre, seigneur de Vilroux et au sieur Theod. de Houraet ; le 5 juin une autre aux sieurs Jacques et Henri Wouters ; le 7 août une autre à H. H. le Myre, et consors.

1715, 14 août. Mathias Clercx, prévôt de Fosse, etc., déclare qu'ayant racheté différentes rentes hypothéquées sur la seigneurie d'Aigremont, les dimes d'Awyr et de Franchimont, il se trouve en possession des dits biens.

1716, 4 juin. Math. Clercx, conseiller ordinaire du prince de Liége, etc., oblige tous ses biens dans le procès de purgement qu'il soutient contre le sieur Honrath et sa femme.

1716, 23 juin. Math. Clercx assigne le sieur Théod. de Honrath pour venir à purgement de la saisie en vertu de laquelle ce dernier possède une partie d'Aigremont.

1725, 20 nov. ; 1744, 5 mai. Le révérend seigneur Math. Clercx, chanoine de la cathédrale de Liége, seigneur d'Aigremont, les Awirs, Fexhe et Streel, haut voué de Hesbaye et de la ville de Liége, fait relief d'Aigremont, des dîmes de Theux, etc.

1744, 11 sept. Dame Marie Lambertine Fassin, veuve de monsieur Jean Nicolas Clercx, conseiller du prince-évêque de Liége en sa chambre des comptes, fait relief du comté d'Aigremont, de la haute vouerie de Hesbaye et des dîmes de Theux, au nom de son fils Jean Guil. Clercx.

1745, 1er déc. Le seigneur Jean Mathieu de Sarolea de Cheratte, chanoine de la cathédrale de Liége et héritier du seigneur archidiacre Math. Clercx pour les seigneuries de *Fexhe* et *Streel*, se trouve en procès avec madame Lambertine de Fassin, veuve

de feu le conseiller Clercx, tutrice de Jean Guillaume, son fils, au sujet de la haute *avouerie de Hesbaye* qu'il soutient être mouvante et dépendante de la seigneurie de Fexhe; de son côté madame la douarière de Saroléa de Cheratte, née de Clercx, mère dudit Jean Mathieu et héritière pour un tiers de l'archidiacre Clercx, soutient que celui-ci n'a laissé audit Jean Guillaume que le château d'Aigremont avec les seuls droits juridictionels, tandis qu'il prétend aux châteaux et seigneuries d'Aigremont et d'*Awir*, à la cense y annexée, etc. Les deux parties font une transaction par suite de laquelle la haute avouerie de Hesbaye reste audit Jean Guillaume Clercx qui renonce à tous les droits sur les biens situés sous la juridiction d'Aigremont.

1764, 16 oct. ; 1772, 8 mai ; 1784, 26 juin ; 1785, 11 févr. Noble seigneur Jean Guillaume Joseph Clercx, conseiller du prince-évêque de Liége en sa chambre des comptes, fait relief d'Aigremont, de la vouerie de Hesbaye et des dimes de Theux.

1779, 3 sept. Madame la baronne de Haime, douairière de Jean Guil. Jos. Clercx, fait relief des mêmes biens.

1793, 18 oct. Le seigneur Jean Guil. Lamb. de Clercx, chanoine de la cathédrale de Liége, fait relief des mêmes biens.

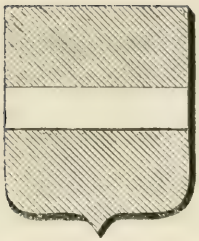

ANDRIMONT (1).

1322 : Le thour, maison et assise de Andrimont et ses appendiches. — 1380 : le castiel et ville de Andrymont, le mollin de Vervier et d'Andrymont à tout ses appendices. — 1391 : justiche, etc. — 1429 : Chastiaul et fortresse, maison, ville, justice, haulteur et segnourie d'Andrimont, avoecq les mollins de Vervier et d'Andrimont, et touttes les terres, prés, bois, yauwes, cens, rentes, redevabletés et aultres appartenances. — 1466 : terre, hauteur et seigneurie. — 1505 : place, etc. — 1529 : maison de pierre, etc. — 1688 : franchises, prérogatives, émoluments, cens seigneuriaux, etc.

1322, 18 avr. Godefroid d'Andrimont, fait relief de son alleu d'Andrimont qui devient un fief de l'église de Liége.

1380, 9 mars ; 1391, 11 juil. Gilles de Sorisées, fait relief par transport de Warnier, fils ainé de messire Rigault de Meroide, chevalier, et de dame Margherite de Wesemalle, femme dudit Rigault, qui l'en avaient investi antérieurement ; Izabiaul, sœur dudit Warnier, donne son consentement.

(1) Commune du canton de Limbourg (V. DELVAUX, *Diction. geogr.*, 1re partie, p. 7, et suppl., p. 1. — V. aussi SAUMERY, *Délices*, etc., t. III, p. 261. — On trouve les armoiries de cette terre surchargées d'un sautoir d'or, et encore : de gueules au sautoir d'or cantonné de 4 merlettes du même (*Mss. de Le Fort*, 2e série, t. XIV, p. 3). — Voir d'autres reliefs aux seigneuries de *Donstienne* et de *Pesche*,

1391, 22 déc. Rigaut, Willeames, Ernu et damoiselle Johanne, enfants de messire Rigaut de Mérode, reconnaissent la cession du château d'Andrimont, faite par leurs parents à Gilles de Sorrizées.

1415, 4 janv. Thiry de Welkenhuzen fait relief comme mari d'Agnès, fille de Gilles de Sorizeez, par suite du décès de celui-ci.

1420, 23 déc. Ledit Thiery fait relief de nouveau seigneur et reconnait que le château d'Andrimont doit être maison ouverte au prince de Liége et à son église, et que la hauteur sur son fief et la justice appartiennent audit prince.

1429, 20 janv. Damoiselle Agnès de Boubais, dame d'Andrimont, veuve de Thiery de Welkenhuyse, écuyer, fait relief (avec Radelet son frère naturel, comme mambour) par décès de son mari et de Gille de Boubais, son père; puis elle fait transport à Conrard de Boubais, avoué de Huy et de Liers, son frère, en se réservant l'usufruit.

1466, 3 sept. Gile de Boubais, fait relief par suite d'un accord et comme plus proche héritier de Conrard de Boubais, chevalier, son père.

1479, 29 nov.; 1493, 16 fév. Henri de Bombais, fils aîné de Conrard de Bombais, avoué de Huy, fait relief par décès de son père.

1480, 5 déc. Jehan Groulart de Jalheal, fait relief pour 27 muids de mouture de rente affectés sur les moulins de Vervier et d'Andrymont, par reportation de Henry de Liers, seigneur d'Andrimont, écuyer.

1494, 29 avr. Vincent de Bombaix, fils aîné de Henry et petit-fils de Conrart de Bombaix, fait relief par décès de son père, et reconnait la clause testamentaire favorable à ses frères, Henri et Bastian.

1497, 18 mai. La veuve de Henri de Boubaiz fait relief de son usufruit sur Andrimont, dont elle fait ensuite transport à Vincent, son fils aîné; celui-ci, avec consentement de ses deux frères, engage la seigneurie à Jehan Groulart.

1505, 29 juillet. Vincent de Boubais fait relief de la seigneurie après avoir fait purgement hors des mains de Henri Roickin, second mari de la veuve de Jehan Groulart.

1505, 4 août. Vincent de Boubais et ses deux frères, vendent la seigneurie à Jehan Graffar.

1505, 3 oct. Jehan Groulart, fils de Jehan Groulart, fait relief.

1506, 17 sept. Jehan Graffar de Vervier, seigneur d'Andrymont, fait relief.

1513, 8 nov. Vincent d'Andrymont et Jehan Mathier dit Graffair, ayant racheté la seigneurie à Jean Groulart par droit de retrait, les premiers comparants doivent payer les droits à la cour d'Andrimont, sous peine de nullité de l'acte.

1514, 20 mars. Jehan Mathier dit Graffar, seigneur d'Andrymont, fait transport de la seigneurie à Vincent de Boubais qui, avec ses frères, l'avait vendue à bas prix à Jean Groulard, d'où elle était passée entre les mains dudit Jean Mathieu.

1514, 4 avril. Vincent de Bombais fait relief par reportation de Jean Graffar.

1529, 14 août. Honorables personnes Vincent de Boubaix, seigneur d'Andrimont et Henri, son fils aîné, vendent la seigneurie à damoiseau Herman van Ghoir, seigneur de Willonrieux, lieutenant de Lembourgh, pour 3000 florins de Liége.

1532, 14 août; 1533, 5 juin; 1538, 23 juin. Herman de Goer fait relief.

1550, 19 fév. Noble homme Henri de Ghoor fait relief par décès de son père Herman, seigneur de Willonrieu et Hardelsteyn.

1557, 18 sept. Henri de Ghoor, fils de Herman de Horion (sic) fait relief d'Andrimont, de rentes à Ste-Walburge et de la tour de *Jemeppe*.

1573, 8 août. Henri de Goer, seigneur d'Andrimont, de Pexhe, etc., fait relief.

1582, 30 mai. Noble homme seigneur Jacque de Oyenbrugge, seigneur d'Orle, Doustain et Bethoven, et dame Marie de

Goere, tutrice de son neveu le seigneur Herman de Goer, seigneur d'Andrymont, font relief.

1594, 21 oct. Noble et généreux seigneur Herman de Ghoer, seigneur de Milendonck, Ghoer, etc., mari de noble et généreuse dame madame Franchoise de Ghoer, sœur de feu noble et généreux seigneur Herman de Ghoer, seigneur de Pexhe, Sourice, Cerfontaine, Andrimont, du molin de Vervier, Formont, fait relief par décès de ce dernier.

1616, 1er juin. Noble et généreux seigneur Hanskrafft de Millendonck, baron de Peische, seigneur de Brumaymne, Wilhaer, Andrimont, Bethoven, etc., fait relief.

1617, 9 sept. Noble et illustre dame madame Margaritte de Joyeuse, baronne de Paische, dame de Wilhaer, Andrimont, etc., veuve de Hansckrafft de Milendonck, fait relief de son usufruit.

1624, 19 juin. Noble et généreux seigneur messire François Anthoene de Joyeuze, chevalier, baron de St.-Jean, lieutenant général pour le roi de France dans sa ville et souveraineté de Mozon et Beaumont en Argonne, mari de Margaritte de Joyeuze veuve de Hanskrafft de Millendonk, fait relief du même usufruit.

1626, 10 avr. Henry, fils aîné de feu Henry de Bombaye, dit d'Andrimont et de Jehenne N., mariée en secondes noces à Michiel Marteau, renonce pour 400 rixdalers au procès que son père avait intenté à feu très illustre seigneur Herman de Goer au sujet de la terre d'Andrimont ; noble, généreux et illustrissime seigneur Adolphe baron de Millendonck, seigneur de Villart, Ghoer, Bruyne en Loraine, etc., premier président de la Chambre impériale, est mis en possession. (Approuvé par la cour le 2 nov. 1630).

1631, 18 oct. Adolphe, baron de Millendonck, Pesche, Meyel, etc., engage un pari de 1000 florins d'or du Rhin avec noble seigneur Guilleaume de Lamboy, seigneur Dessener, Winctershoven, etc., colonel de cavalerie, contre lequel il soutient que

messire Herman Claude baron de Peische , fils de feu illustrissime seigneur Hanskrafft baron de Peische et d'illustrissime dame madame Marguerite de Joyeuse, comtesse de Grandpreit, aujourd'hui remariée à illustrissime seigneur François Antoine de Joyeuse, comte de Grandpreit, etc., était en vie le 17 septembre passé, à la bataille de Leypzig et le lendemain de cette bataille, tandis que le seigneur de Dessener soutenait qu'il y était mort.

1634, 27 juil. Illustre et généreux seigneur Claude Herman baron de Millendonck et de Peische, seigneur de Cerfontaine, Surrice, etc , fils de Hanseckrafft de Milendonck et de Marg. de Joyeuze, fait relief.

1646, 14 déc. Le seigneur Jean Van Beul, Lambert Radoulx, son gendre et damoiselle Catherine Thibaux, veuve du sieur Lamb. Bawin, sa belle-sœur, surroguent Jean d'Andrimont dans la possession de la seigneurie.

1649, 18 déc. Le seigneur Jean d'Andrimont fait relief en vertu de l'acte ci-dessus.

1663, 17 févr. Jean André de Hody, de Viller-au-Thour, mari de Jenne Balthazar, veuve en premières noces de Henry de Bombaye dit d'Andrimont, agissant au nom de Lambert de Bombaye, fils dudit Henry, est mis en possession de la seigneurie à l'encontre du seigneur Jean Morantin de Bombaye, seigneur d'Andrimont, pour faute de payement d'une rente.

1663, 26 juil. Honorable Mathy Bertrand, bourgeois de Verviers, et Jean André de Hody, font transport en faveur de révérend et noble seigneur Laurent de Méan, chanoine et écolâtre de la cathédrale de Liége, archidiacre de Haynaut, prévôt de Tongre, de la seigneurie qui avait été saisie au profit dudit Jean André et consors contre le seigneur de Morantin , autrefois seigneur d'Andrimont.

1663, 13 sept. Jean André de Hody, demeurant à Viller-au-Thour, mari de Jeanne Balthazar, veuve en premières noces de Henry de Bombaye dit d'Andrimont, vend au nom de Lambert

de Bombaye, fils dudit Henry, à l'archidiacre de Méan, une rente qu'il possédait sur la seigneurie.

1665, 17 juil. L'archidiacre de Méan, seigneur de Drolenvaux, fait transport de la seigneurie au seigneur Henry Moraikenne, constitué de noble seigneur Jean de Morantin de Bombaye, qui fait purgement au moyen de 1,586 florins.

1668, 1er sept. L'empereur Léopold crée le seigneur Jean de Bombaye d'Andrimont et ses descendants libres barons du St-Empire. (Réalisé à la cour le 23 déc. 1684, à la demande de Henry de Moraickenne).

1684, 17 nov. Jean-Baptiste de Bombaye, baron du St-Empire romain, membre du Conseil secret de guerre de S. M. I., sergent-major de bataille de ses armées, fait donation de la seigneurie au seigneur Henri de Moraicken, son parent, à condition d'y faire élever un autel en l'honneur de la Vierge Marie.

1687, 2 juin. Monsieur Henri de Moraiken, seigneur d'Andrimont, voulant se rendre à l'armée impériale en Hongrie, donne la seigneurie en engagère à monsieur Jean-Nicolas de Fays, jurisconsulte, pour 900 patacons.

1688, 3 avr. Henry de Moraicken, seigneur d'Andrimont, fait transport de la seigneurie au profit de Gilles de Fays, frère de Jean-Nicolas, sauf le titre de baron d'Andrimont qu'il se réserve sa vie durant.

1689, 26 août. Gilles de Fays fait relief.

1694, 30 janv.; 1696, 16 juil. Le seigneur Lambert Gilles de Fays, fils de Gilles de Fays et de dame Alida Bleyemberg, fait relief.

1723, 6 août. Noble seigneur Corneil de Fays, chevalier du St-Empire, seigneur d'Andrimont, d'Ursfelt et Passart, Nieuhagen, plusieurs fois bourgmestre d'Aix-la-Chapelle, frère de Lambert Gilles, fait relief d'Andrimont et de la dîme de *Jalhea*.

1728, 29 nov. Noble dame madame la douairière de Corneil de Fays, fait relief de son usufruit sur Andrimont et sur la dîme de *Jalhay*.

1736, 17 janv.; 1744, 11 mai; 1765, 11 sept.; 1772, 25 juin. Le seigneur Ferdinand J. B. de Geyr à Schweppenbourg, seigneur d'Andrimont, Ursfelt, etc., mari d'Alida Agnès de Geyr, née de Fays, fille unique de Corneil de Fays, fait relief d'Andrimont et de la dîme de *Jalhay*.

1784, 14 juil.; 1785, 19 févr. Noble dame A. A. douarière de F. baron de Geyr de Schweppenbourg, fait relief de son usufruit sur Andrimont et sur la dîme de *Jalhay*.

1787, 7 mai. Noble seigneur M. J. B. de Geyr, de Cologne, fait relief d'Andrimont et de la dîme de *Jalhay*.

1787, 9 août. Monsieur le baron de Geyr de Schweppenbourg, grand mayeur d'Aix-la-Chapelle, fait relief.

1788, 27 mai. Noble, illustre et généreux seigneur Adolphe Constance baron de Geyr de Schweppenbourg, seigneur d'Andrimont, Unfeld, Lathum, Hamm, etc., grand mayeur d'Aix-la-Chapelle et haut voué héréditaire du marquisat de Franchimont, engage la seigneurie pour assurance de 6,450 florins qu'il doit à M. Jean François de Malempré, rentier de Verviers.

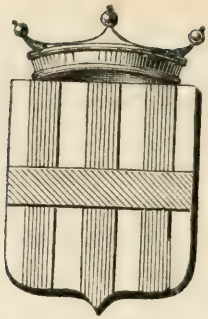

AUBLAIN (1).

1636 : Aublen. — 1688 : Chasteau, terre, haulteure et seigneurie d'Aublain. — 1690 : Viscomté, avec haute, moyenne et basse justice, etc. —1692 : Village, etc.

1624, 13 mars. Noble et généreux seigneur messire Gérard baron de Grousbeeck, seigneur de Hoeumen, Malden, Beeck, vicomte d'Aublain, engage la seigneurie à honoré seigneur Barth. Masset, échevin de Liége, à Laurent de Méan et à Elisabeth Soumagne, pour servir d'hypothèque.

1636, 18 nov. Révérend et noble seigneur Paul Jean de Groisbeck, seigneur de Franckwaret, chanoine de la cathédrale de Liége, archidiacre de Condroz, et noble et généreux seigneur Denis de Poitiers, seigneur de Fenff, gouverneur de Bouillon, membre de la cour féodale de Liége, (mari de ?) noble madamoiselle Helena de Groisbeeck, ayant assigné en payement devant la cour du duché de Gueldre, noble et généreux seigneur Jean de Groisbeeck, vicomte d'Aublain, seigneur de Heumen, Malden

(1) Dans la province actuelle de Namur, arrondissement de Philippeville, près de Mariembourg. (V. Saumery, *Délices*, etc., t. IV, p. 366). — V. d'autres reliefs aux seigneuries de *Florennes* et de *Pesche*.

et Beeck, leur neveu, pour une rente de 400 écus, etc., ce dernier promet de leur donner satisfaction.

1655, 19 févr. Messire Jean baron de Groesbeeck, vicomte d'Aublain et de Quanteneux, engage ses biens à noble et illustre messire Denis baron de Pottiers et de Fenffe, archidiacre de Hainaut dans la cathédrale de Liége, pour servir d'hypothèque à une rente.

1683, 27 mai. Noble et illustre seigneur Louis Herman François comte de Milendonck baron de Pesche et de Brouaine, Givry, Nepvaut, Ximer, seigneur d'Andrimont, Willart, Bernisart, Cerfontaine, Surice, Romedinne, Lothenne, Soulme, Vodelée, etc., fait transport pour 10,000 florins à haut et puissant seigneur Jacques né comte de Groesbeeck et Wimeling, vicomte de Houtain, baron de Chemelies, libre seigneur du château et pays de Saffhughen, Ballaert, Gestel, des droits de juridiction, chasse, pêche, etc., qu'il peut avoir sur la terre d'Aublain, en opposition avec très-illustre, haut et puissant seigneur Jean né comte de Groesbeeck et du St-Empire, vicomte d'Aublain, père dudit comte de Wemeling; le comte de Milendonck susdit promet de faire agréer cet arrangement par très-illustre, haut et puissant seigneur Maximilien Henry comte de Millendonck, baron de Pesche, son frère puiné, major de cavalerie au service de S. M. C., par très-illustres, hautes et puissantes dames la princesse de Rache et la marquise du Forêt, ses sœurs. (Réalisé à la cour le 18 juin 1709).

1688, 10 mai. Noble et illustre seigneur messire Jacques comte de Groesbeck, de Wemeling et du St-Empire, vicomte d'Aublain, grand bailli du pays de Liége entre Sambre et Meuse, fils de feu Jean comte de Groesbeeck, vicomte d'Aublain, grand bailli du quartier d'entre Sambre et Meuse, fait relief.

1690, 26 janv. Contrat de mariage entre haut et puissant seigneur messire Jean Joseph comte de Groesbeeck, vicomte d'Aublain, fils de messire Jacques comte de Groesbeeck, baron de Chemilies, libre seigneur du pays et château de Saftinghen,

de Ballaert, Gestel, Hoedekenskerck, Gostende, Weninghen, Stermelant, Seraeskerck, Eyntiesant et Ovesant, Calishoeck, en partie souverain de Hongerseicle, gouverneur et grand bailli d'entre Sambre et Meuse; et haute et puissante dame mademoiselle Guilhelmine comtesse de Méroede, chanoinesse de Ste-Waudrude à Mons, comtesse de Groesbeeck, dame de Masaker et Apelter, fille de haute et puissante madame Albertine-Marie-Magdeleine Bonne nee marquise de Westerloz, comtesse de Mérode, baronne de Bronchorst, de Batembourgh, de Pétersem, comtesse douarière de Groesbeeck, et de feu haut et puissant seigneur messire Maximilien Ferdinand comte de Méroede, de Groesbeeck, baron de Jehey, Gosancour, Muréa, seigneur de Masaker, Apelter, grand mayeur de Liége, premier officier de S. A. et chef de la noblesse du pays de Liége et comté de Looz. Le futur marié apporte en dot la terre d'Aublain, les prétentions de son père contre monsieur le duc de Vantadone sur la comté de *Tournan*, *Albon*, *Rossillon*, et autres biens lui appartenants à titre de feu madame la marquise de Rye Ballançon, comtesse douarière de Wilse (desquels ledit seigneur Jacques, comte de Groesbeeck, se réserve l'usufruit pour lui et pour haute et puissante dame Marie Françoise de Berghes, née comtesse de Grimberge, sa femme actuelle). La future mariée apporte la comté de *Groesbeeck* avec tous ses droits.

1690, 23 déc. Très-haut et puissant seigneur messire Maximilien François libre baron comte de Mérode, baron de Houffalise, Jehay, Gossencour, Mureau, seigneur de Nalines, Solre-sur-Sambre, Lissereuil, Faureux, etc., et très-haute et puissante dame madame Catherine Therèse comtesse de Mérode, baronne de Houffalise, sa femme; messire Jean Joseph comte de Groesbeeck d'Aublain, etc., et très-haute et puissante dame madame Wilhelmine comtesse de Groesbeeck d'Aublain, sa femme, vendent pour 3000 patacons à noble et honoré seigneur Michel Henry de Rosen, seigneur de Chinstrée, échevin de la souveraine justice de Liége et député aux Etats du pays de Liége et comté

de Looz, une rente de 300 florins Brabant, les seigneuries d'Aublain, *Gossencourt*, *Hautfallize*, *Nalines*, *Apalter*, *l'île de Masaker* et les droits qu'ils peuvent avoir sur la terre de *Jehay*.

1692, 30 mai. Jean Joseph né comte de Groesbeck, vicomte d'Aublain, etc., étant mort le 10 févr. 1691 sans enfants, Jacques né comte de Groesbeeck et de Wemeldinghes, son père, et Guilhelmine née comtesse de Méroede et de Groesbeeck, sa veuve, font un accord en vertu duquel cette dernière renonce à ses droits sur la vicomté d'Aublain.

1693, 6 mars Accord fait entre le seigneur prince de Berghes et le seigneur comte de Groesbeeck Wemmelinck pour assoupir des difficultés à propos des biens laissés par la dame Marie Françoise de Berghes, femme dudit comte.

1709, 19 juin. Noble et illustre seigneur Jacques François, comte de Groesbeeck, Wemeling et du St-Empire, vicomte d'Aublain, seigneur de Frandwaret et Gerbresée, gentilhomme de Son Altesse Ser^me^ Electorale et son grand bailli dans sa terre d'entre Sambre et Meuse, fait relief par décès de noble et illustre seigneur Jean Joseph comte de Groesbeeck, vicomte d'Aublain, son frère aîné.

1725, 12 sept. Jacques François né baron et comte de Groesbeeck, seigneur de Gerbaisse, Purnode, Calloo, etc., fait relief des terres d'Aublain et de *Rolly*.

1744, 20 mai; 1700, 7 sept.; 1773, 2 août; 1785, 24 nov. Noble seigneur François Alexandre comte de Groesbeeck, de Wemeling et du St-Empire, seigneur d'Aublain, de Rolly, Sart en Fagne, etc., fait relief d'Aublain et de *Rolly*, par décès de Jacques François, son père.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Tableau des membres de la Société.	V à XVI.
EDM. REUSENS. Vie d'Erard de la Marck, par Brusthemius. . .	5
S. Menues inscriptions du Musée de Liége (1er article) . . .	105
J. HABETS. Les chevaliers du pays de Liége en 1387.	167
E. DOGNÉE. Notice sur une lampe à trois becs du Musée de Liége.	175
S. BORMANS. Liste d'objets enlevés de Liége en 1468 par les soldats de Charles-le-Téméraire.	181
S. Menues inscriptions du Musée de Liége (2e article).	209
S. BORMANS. Notes de Dartois sur quelques artistes liégeois. .	225
CH. THYS. Notice généalogique des familles de Louvrex et Loverix	245
S. BORMANS. Revue de Liége en 1700, par L. Abry.	273
A. DEJARDIN. Recherches sur les cartes de la principauté de Liége et sur les plans de la ville (2e supplément).	301
S. Atuatucus, Aduatuca, Atuacutum.	345
J. BENIER. Michel Natalis, graveur liégeois (1er article) . . .	359
A. DE NOUE. Une promenade au pays de Franchimont : Spa, Theux, Verviers (1re journée).	393
S. BORMANS. Les seigneuries féodales de l'ancien pays de Liége (1er article).	475

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1027